

LES CORPS DE TROUPE
DE
L'ÉMIGRATION FRANÇAISE



Vicomte GROUVEL

LES CORPS DE TROUPE

DE

L'ÉMIGRATION FRANÇAISE

(1789-1815)

« *Fac et Spera* »
(devise de Loyal-Emigrant)



TOME I^{er}

Services de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas

Illustrations du Baron LOUIS DE BEAUFORT



KE

LES ÉDITIONS DE LA SABRETACHE
PARIS
MCMLVII

JUSTIFICATION DE TIRAGE

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
IMPRIMÉ SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE GABRIEL ENAULT
500 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE
1 A 500

EXEMPLAIRE

N^o 000406

AVANT-PROPOS

L'ouvrage présenté aujourd'hui n'est pas une histoire générale de l'émigration française sous la Révolution et l'Empire; il se propose seulement d'établir, d'après les documents de l'époque, les mémoires et souvenirs, les rapports et relations contemporains, l'historique détaillé des diverses formations militaires créées par les émigrés français, ou dans lesquelles ils ont servi à l'étranger de 1789 à 1815.

Pour l'histoire générale de l'émigration et des campagnes auxquelles les émigrés ont participé, il faudrait donc consulter les ouvrages du marquis d'Ecquevilly, du comte d'Espinchal, de MM. Muret, Daudet, Forneron, Baldensperger, Bittard des Portes, etc., ainsi que les précis des campagnes des armées du Nord, du Rhin, de Sambre-et-Meuse, de l'Ouest et d'Italie, et autres documents spécialisés qui donneront la vue d'ensemble nécessaire.

L'ouvrage est divisé en trois volumes, ainsi intitulés :

1. Emigrés au service de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas.
2. Armée de Condé. Emigrés au service de l'Autriche et de l'Empire.
3. Armées des Princes et de Bourbon. Services divers (Espagne, Sardaigne, etc.).

Il a semblé que la citation de références, fort nombreuses pour un tel ouvrage, alourdirait le texte de notes souvent fastidieuses; un index des livres et documents consultés sera donné en fin de publication. Les textes et dessins sont établis sur des pièces originales, des documents tirés en majeure partie de la Bibliothèque et des Archives nationales, des Archives de la Guerre, du Musée Condé à Chantilly, du War Office, de Vienne, de Bruxelles et de Berlin, des mémoires et souvenirs du temps, de collections particulières. Il convient de citer, en ce qui concerne les émigrés à la solde britannique, la remarquable « History of the British Army » de sir J.-W. Fortescue, et les excellents articles de M. C.-T. Atkinson et lieutenant-colonel M.-E.-S. Laws, dans le « Journal of Society for Army historical Research » et le « Journal of the Royal Artillery ».

A l'index des noms cités dans le texte, ceux des officiers et volontaires sont suivis, autant que possible, de tous leurs prénoms pour faciliter l'identification; le grade marqué immédiatement après ces prénoms est celui que le personnage avait obtenu au service en France au 1^{er} juillet 1789, le seul reconnu par les Princes en émigration. Les grades conférés ou confirmés par eux sont spécialement signalés avec leur date de prise de rang.

Parmi les corps au service de la Grande-Bretagne, il est fait une étude spéciale sur les régiments de l'émigration suisse qui, bien que n'étant pas spécifiquement formés d'émigrés français, comportaient cependant dans leurs rangs un assez grand nombre d'anciens officiers suisses au service de la France avant la Révolution. Il en est de même pour la « Brigade catholique irlandaise » formée en Angleterre en 1795.

Les difficultés actuelles de l'édition n'auraient permis la publication de planches en couleurs que dans des conditions fort onéreuses; il a donc paru préférable de présenter des planches en noir permettant un coloriage facile, guidé par des ombres nettement marquées. Le beau talent de Louis de Beaufort et sa connaissance approfondie de l'uniforme, particulièrement de l'armée britannique, font de ces planches une œuvre d'une grande sûreté documentaire et d'une beauté artistique incontestable. Les dessins hors-texte ont été exécutés d'après des pièces originales.

Il convient d'avertir également le lecteur que cet ouvrage présente des lacunes; il est difficile de trouver sur les émigrés une documentation complète, surtout au point de vue iconographique. On ne se faisait guère portraicturer en ces jours de misère, et les étrangers ne s'intéressaient à leurs auxiliaires que pour les faire combattre le plus possible à leur place. Les archives françaises sont relativement peu riches à leur sujet et les familles n'ont conservé que de rares papiers provenant de leurs ancêtres émigrés. De plus, les passions politiques ont éloigné de la vie historique nationale cette catégorie de Français que les uns jugent sévèrement et que les autres passent volontiers sous silence, les considérant comme gênants.

Et pourtant, « c'est dans l'adversité qu'on voit le mieux ce que chacun a de vertus, car les occasions ne rendent pas l'homme fragile, mais elles montrent ce qu'il est » (Imit., I, XVI, 4). Et certes, le courage, l'abnégation, l'esprit de sacrifice des émigrés pour la cause qu'ils servaient méritent que justice leur soit rendue. Soumis à la dépendance des puissances étrangères dont les buts immédiats n'étaient que l'affaiblissement de la France, de quelque manière que ce soit, ces « compagnons de malheur du Roi, ceux qui ont dormi dans l'exil, la tête appuyée sur les fleurs de lys presque effacées par le sang et les larmes » (Chateaubriand) n'ont eu, dans leur misère et leurs pénibles travaux, au cours de leurs combats glorieux mais souvent stériles, que l'amère satisfaction du devoir accompli et du maintien de la dignité française. « A l'époque dont je parle, écrira Chateaubriand, on s'en tenait aux vieux exemples, et l'honneur comptait autant que la Patrie. En 1792, la fidélité au serment passait encore pour un devoir; aujourd'hui, elle est devenue si rare qu'elle est regardée comme une vertu. »

Au reste, comme l'écrivait M. de Bonald: « Je n'ai pas justifié l'émigration, elle est assez justifiée par le mal qu'on en dit ».

L'auteur tient à marquer sa reconnaissance, avant d'aborder son sujet, à tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche; il remercie le général H. Blanc et ses amis de « la Sabretache » qui ont bien voulu mettre son œuvre sous leur haut patronage, et spécialement E.-G. Poisson, M. Baldet et le colonel de Mascureau qui se sont dévoués pour qu'elle puisse être éditée dans les meilleures conditions possibles. Il tient à exprimer sa reconnaissance à ses collègues du « Passepoil » et de « la Fourragère », et tout particulièrement à M. L. Leconte, conservateur en chef du Musée royal de l'Armée belge, M. A.-S. White, librarian, The War Office, le colonel C.-A. Hartmans, directeur du Musée de l'Armée néerlandaise à Leiden, le prince R. de Broglie, conservateur adjoint du Musée Condé à Chantilly, M. A. Cambier, archiviste au Ministère de la Guerre, les regrettés marquis de Bouillé, comte R. de Roton, R. von Arnoldi, A.-S. Henraux et comte d'Hennezel d'Ormois, MM. J. Pinasseau, J.-L. Garland, R. Bernard, le médecin lieutenant-colonel Santini, etc. Et enfin C.C.P. Lawson avec lequel une vieille et solide amitié s'est nouée, il y a une vingtaine d'années, par l'identification de grenadiers de Loyal-Emigrant, Castries et Mortemart, derniers témoins d'un passé héroïque et glorieux.

R. G.





Régiment d'Infanterie Loyal-Émigrant

1793-1802

Dès le mois de février 1793, un certain capitaine Malcolm suggère au Gouvernement anglais, à qui la France républicaine vient de déclarer la guerre, la levée d'un corps de troupe entièrement composé d'émigrés français. La « St James Chronicle » signale, le 19 avril, qu'un arrangement vient, en effet, d'être conclu avec le duc d'Harcourt pour la formation d'un régiment de 800 hommes dont il sera colonel et qui portera l'uniforme bleu céleste. Ce projet ne semble avoir eu aucune suite, mais le 25 mai 1793, Claude-Louis comte de La Châtre-Nançay, maréchal de camp et ancien premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, obtient du Gouvernement britannique une capitulation pour la levée d'un corps d'infanterie de 800 hommes. La Châtre était l'un des trois capitaines prévus pour le régiment du duc d'Harcourt.

« Laid, fier, de grand air, courtisan achevé de l'ancienne cour », « excellent homme, brusque comme un cheval de carrosse », royaliste fervent, au demeurant bon militaire, tel est le nouveau colonel qui, de plus, est un ami personnel du Régent de France. Il fait aussitôt paraître une proclamation, largement répandue dans les milieux de l'émigration en Angleterre: « ...Émigrés de toutes classes, qui avez abandonné une terre de proscription, rentrez-y sous cette enseigne redoutable, donnée par un Roi puissant et généreux, mais rentrez-y selon Dieu, pour vaincre et pour pardonner... »

Le corps reçoit le nom de « Loyal-Émigrant » ou « Loyal-Émigrants », mots qui ont une signification précise aussi bien en français qu'en anglais; il doit se composer d'un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, aumônier, quartier-maître, chirurgien-major et son aide, quartier-maître sergent, sergent-major, tambour-major) et d'un ou deux bataillons de 10 compagnies chacun, dont une colonelle, une lieutenant-colonelle, une majore, une de grenadiers, cinq de fusiliers et une de chasseurs. Le cadre de chaque compagnie est de: capitaine, lieutenant, enseigne, 3 sergents, 3 caporaux pour 58 soldats et 1 tambour. La compagnie colonelle est commandée par un capitaine-lieutenant. Une demi-compagnie d'artillerie, attachée au bataillon, comprend: lieutenant, lieutenant en second, 2 sergents, 2 caporaux, 26 canonniers pour servir deux pièces de canon de 6 livres de balle. Au total, l'effectif se monte à 721 hommes.

Le colonel nomme les officiers, sous réserve de l'approbation du roi George, qui signe les commissions au titre d'électeur de Hanovre, ou du duc d'York. Ils reçoivent le grade immédiatement inférieur ou égal à celui qu'ils avaient en France, et quand ils obtiennent de l'avancement, ils prennent rang du jour de leur brevet anglais. Les appointements sont payés tous les 2 mois et d'avance; le logement est fourni aux frais du roi par les commissaires britanniques, dans les places de « rendez-vous » ou aux dépôts désignés.

Les bas-officiers et soldats perçoivent la même paie que leurs camarades anglais; leur engagement est fait pour la durée de la guerre actuelle, plus un an, sauf si le roi en juge autrement. Le colonel perçoit 3 livres sterling par homme rendu au dépôt. Les commissions des officiers sont datées du 25 mai 1793.

Le lieutenant-colonel est le marquis de Villaines, ancien maréchal de camp, et le major le chevalier de Bonnevin.

Le recrutement du régiment rencontre des difficultés: les réfugiés de Londres hésitent à entrer dans le nouveau corps où l'on risque de se retrouver « dans le rang à côté d'anciens laquais ». Si le licenciement de l'armée des Princes n'est que provisoire, comment pourra-t-on rejoindre les drapeaux fleurdelysés? De plus, la Grande-Bretagne n'a pas obtenu pour ses soldats étrangers la qualité de belligérants et l'on risque la fusillade sans jugement.

Malgré cela, le corps se forme à Londres; le 28 avril, le bureau de l'artillerie lui fait délivrer 600 lots d'armement, 20 tambours et 29 espons. Le 25 mai, Loyal-Emigrant quitte Londres pour Greenwich; à Woolwich, le « Royal-Artillery » lui offre un repas de corps et met à sa disposition un lieutenant et six canonniers instructeurs, avec 2 canons de bataillon.

À cette époque, son état-major est complet et il compte 7 capitaines en pied, un capitaine-lieutenant, 11 lieutenants, 8 enseignes, avec 2 lieutenants d'artillerie. Beaucoup de sous-officiers et de volontaires sont d'anciens officiers et des gentilshommes; l'effectif total est de 580 hommes.

Le 27, le régiment est embarqué sur des transports, accompagnés d'un vaisseau de guerre; il arrive, le 31 mai, à Ostende, occupé par les troupes hanovriennes. Il y cantonne un certain temps et complète son effectif (il est à 600 hommes à la fin de juin). Une note d'un émigré anonyme, du 26 juin, le signale comme « faisant partie de l'avant-garde de l'armée du duc d'York et si il n'est point encore avec, c'est que l'on finit son équipement et qu'on l'exerce tous les jours... le traitement des volontaires est de 13 sols de France par jour, habillés en entier, couchés par compagnie et mangeant par chambrée; il y en a assez pour vivre et on ne met rien du sien. Le service est de faire faction soit sur les remparts, soit aux magasins. On a 24 heures de service tous les 4 ou 5 jours. Il y a un dépôt pour les malades où l'on est très bien. M. de la Châtre donne toute facilité pour le service ou exercice à ceux que l'âge ou les infirmités empêchent de faire comme la jeunesse. Il y a une parfaite union ».

Le 15 juillet, 2 nouvelles compagnies, dites « compagnies de chasseurs indépendantes », en principe armées de carabines, sont levées à Ostende. Le 22 juillet, Loyal-Emigrant est à Bruges, fort de 1.060 hommes; il a reçu 70 recrues venant des îles anglo-normandes et de nombreux émigrés provenant du service hollandais.

Le 16 août, le corps est aux avant-postes sous les ordres du major général Fabry; il tient garnison à Furnes. La compagnie de chasseurs est détachée au siège de Dunkerque, suivie bientôt par d'autres détachements, pendant qu'une fraction du régiment rejoint les 16.000 hommes du maréchal de Freytag sur le canal de Bergues, pour protéger le corps de siège. Sommée le 23 août, la place résiste héroïquement; la fraction de Loyal-Emigrant se distingue le 5 septembre, lors d'une sortie effectuée par les troupes assiégées. Le lieutenant de Fontane s'y fait spécialement remarquer. La bataille de Hondshoote, livrée les 6, 7 et 8 septembre, ayant obligé Freytag à se retirer et le duc d'York à lever le siège de Dunkerque, Loyal-Emigrant se replie sur Furnes; sa compagnie de chasseurs fait l'arrière-garde et se signale particulièrement par sa belle contenance.

Dans ces différentes affaires, le corps perd un capitaine tué, un lieutenant blessé, plusieurs volontaires blessés et faits prisonniers; le lieutenant d'artillerie Le Pelletier de Woillemont se noie, le 7 septembre, à Teteghem en faisant couper un pont.

Après la prise de Furnes, le 12 septembre, le corps se replie sur Bruges où 6 de ses compagnies arrivent le 28. Le régiment suit le duc d'York à Tournai le 13 octobre, revient en West-Flandre le 17 et combat héroïquement au moulin de Werwick, sous Menin, le 22, où un demi-bataillon se fait hacher par la division Souham. Le 26 octobre, 4 compagnies sont à Bruges et font célébrer, le 5 novembre, un service funèbre pour la Reine.

Le même jour, en avant de Furnes, un fort détachement de Loyal-Emigrant, avec le régiment O'Donnel et des Hessois, résiste sur le canal d'Ostende, aux attaques des 12.000 hommes de Vandamme. Les émigrés, tournés sur leur aile droite, doivent se faire jour à travers la place à la baïonnette et regagnent Nieuport, ayant subi de lourdes pertes (un lieutenant, l'aide-chirurgien et 40 hommes tués, le volontaire chevalier de Lavaur fait prisonnier, etc.).

Le 12 novembre, 2 compagnies de chasseurs de Loyal-Emigrant arrivent à Bruges, qui, le 23, est mise sous le commandement du colonel de La Châtre, « par suite du départ du colonel Doyle ». Il semble que Nieuport ait été aussi affecté comme quartiers d'hiver à certaines compagnies.

Le 25 octobre, le colonel avait levé une « compagnie allemande indépendante », « accordée directement par le duc d'York à M. de Valon, lieutenant-colonel du régiment de Wittgenstein, et attachée à ce régiment-ci comme celles du régiment de Berwick le sont au régiment de Maëstricht (légion de Damas) ». Mme de Valon d'Ambrugeac écrit à ce sujet, le 21 octobre, dans son journal: « Mon fils Alexandre a obtenu la levée d'une compagnie qui représente le régiment de Wittgenstein et qui fait corps dans celui de Loyal-Emigrant, commandé par le comte de La Châtre à la solde d'Angleterre. Il espère avoir plusieurs compagnies à lever... le dépôt s'établit à Tournai ».

« M. le duc d'York, écrit le comte de La Châtre, touché des malheurs des vieux émigrés français, et particulièrement de ceux qui avaient achevé d'épuiser leurs forces dans le régiment, m'a autorisé à former (le 1^{er} novembre) une compagnie d'émigrés vétérans, destinés à garder les magasins, les prisonniers et les communications; j'y ai déjà plus de 40 chevaliers de Saint-Louis; rien ne sera plus respectable comme l'aspect de cette vieille phalange; elle sera commandée par M. de Rossel, ancien colonel de Carabiniers, qui a 55 ans de service ou à peu près; cette troupe ne peut faire partie des deux bataillons et sera comme sont en Angleterre les compagnies indépendantes ». Elle prend d'ailleurs le titre de « compagnie indépendante de vétérans ».

Le régiment répare ses pertes au moyen de nouveaux enrôlements qui portent surtout sur les corps autrichiens de Carneville et de Laudon-vert, sur les paysans du Nord et de l'Artois fuyant les persécutions jacobines, et aussi sur des déserteurs républicains. Quelques opérations de détail ont lieu en novembre, au château de Beck près Leers, à Linselles près Tourcoing, etc. Le 13 décembre 1793, Loyal-Emigrant est envoyé en garnison à Menin.

A ce sujet, le colonel écrit le 21 novembre: « Dans une assemblée des compagnies, MM. les capitaines avaient exposé la position des malheureux émigrants actuels, qui ont encouru, comme nous, la peine de mort par les tyrans de la France et qui préféreraient cette proscription barbare à l'horreur de porter les armes contre les vengeurs du Trône et de l'Autel. MM. les volontaires ont témoigné qu'ils désiraient seulement que l'on en formât des compagnies particulières; ces MM. ont senti qu'ils seraient fort bien secondés par des hommes forts, vigoureux, qui les soulageraient dans les corvées et qui, courant les mêmes risques qu'eux, devraient se battre jusqu'à la mort ».

« Je me trouve à merveille de l'essai que j'en ai fait, et mes deux compagnies de chasseurs, belles et complètes, font ici (Bruges) le service avec le plus grand plaisir. Les volontaires me sollicitent de demander la liberté de plusieurs prisonniers qui, ayant longtemps payé

fort cher la faculté de se faire substituer, avaient été forcés de marcher avec la masse, ils sont dans les nouvelles compagnies et très bien vus des anciens émigrés de leur province... »

Il termine en déclarant qu'on ne peut concevoir ce qu'est « le mélange qui compose le régiment... les bons volontaires sont excellents et au-dessus de tout éloge ». C'est pour cette raison que le duc d'York a pris sur lui d'accorder la création de 3 nouvelles compagnies, « pour faciliter ensuite l'obtention du 2^e bataillon et qu'il est content de la manière dont nous servons... »

Au début de l'année 1794, le régiment est à Menin avec détachement à Ostende, et une forte avant-garde à Werwick où il partage ses cantonnements avec les « York Rangers » et les Uhlans britanniques. Le 23 février, 500 hommes du régiment arrivent à Bruges, avec la compagnie des vétérans, venant de Roulers. Le 28 mars, le dépôt se porte à Nieupoort. Au cours de ces mois, de nombreux engagements ont lieu, en particulier le 17 mars, près d'Halluin où 50 hommes résistent à une vive attaque des « Carmagnols », et le 15 avril, près de Furnes, où le capitaine chevalier de Najac tient en échec avec 80 hommes de sa compagnie indépendante de chasseurs, 800 soldats républicains.

Le 1^{er} mars, Loyal-Emigrant compte 44 officiers et 1.220 hommes en 2 bataillons, l'un à Ostende et l'autre à Menin. L'état-major comporte: colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien-major et son aide; avec 11 capitaines, 1 capitaine-lieutenant, 17 lieutenants, 10 enseignes et 2 lieutenants d'artillerie.

Le 25 avril, le 2^e bataillon, avec le colonel, est à Ostende sous les ordres du général Stewart; le 1^{er}, commandé par le lieutenant-colonel de Villaines, est à Menin avec la division von Hammerstein. Ce dernier bataillon, renforçant 2.000 Hanovriens de nouvelle levée, est, depuis le 25 avril, assiégé par la division Moreau. Le 30, il exécute une sortie de nuit, bouscule les forces de Vandamme et, sans tirer un coup de fusil, ouvre le passage à la garnison qui parvient à se rassembler à Roulers. Au cours de cette action, les pertes ont été lourdes: le major de Bonnevin, 3 capitaines, 2 lieutenants, 1 enseigne et 80 hommes ont été tués ou portés disparus; les blessés, dont au moins 8 officiers, le chirurgien et 12 volontaires, sont nombreux.

Cet acte d'une audace inouïe aurait valu au régiment le titre de régiment de ligne et le N^o 100, mais nous n'avons pu trouver trace officielle de cette décision. Le colonel de La Châtre, par lettres patentes du 3 juin 1816, reçoit du roi d'Angleterre l'autorisation de timbrer son blason d'un « crest » représentant le lion d'Angleterre, portant au cou une couronne de laurier et tenant dans ses pattes le drapeau de Loyal-Emigrant, « en commémoration de l'acte de brillant courage accompli par 4 compagnies du régiment à Menin en avril 1794, où elles traversèrent l'armée de siège ennemie ».

Monsieur, Régent de France, accorde aussi de nombreuses croix de Saint-Louis aux blessés du corps. Le général Pichegru qualifie la sortie de Menin de « coup d'audace que l'Histoire doit recueillir comme l'un des actes militaires les plus sublimes ».

Le 1^{er} mai, la garnison de Menin est à Bruges; le 5, le 2^e bataillon de Loyal-Emigrant part pour Ecloo, et le 7 pour Tielt. Le 1^{er} bataillon, commandé par le capitaine d'Haize (qui sera nommé major le 1^{er} juin 1794), arrive de Nieupoort quelques jours après. Le lieutenant-colonel de Villaines, deux fois blessé à Menin, reste au dépôt à Nieupoort, et le colonel de La Châtre est parti pour l'Angleterre négocier une augmentation des effectifs du corps.

Lors de l'offensive alliée sur Tourcoing, le 2^e bataillon de Loyal-Emigrant, qui fait partie de la division Hammerstein, attaque Menin le 18 mai, mais est repoussé dans le faubourg de Bruges; le grenadier Oriane perd une jambe en sauvant la vie de son colonel. Le bataillon se replie sur Geluveld. Le même jour, le duc d'York est battu à Lannoy. Le 22 mai, le 1^{er} bataillon prend part à Pont-à-Chin à la brillante contre-attaque de la division Fox (14th, 37th et 53rd Foot) qui oblige Pichegru à retraiter sur Courtrai.

Le 2 juin, Moreau ouvre la tranchée devant Ypres; Clerfayt tente de dégager la place. Le 7, il attaque sur Boezinghe et est repoussé sur Merckem; l'enseigne de Philippe de Beaumont est blessé dans cette affaire. Le 10, nouvelle attaque sur Roulers et Hoogdele; le colonel de La Châtre enlève le village de Langemarck à la tête de 7 compagnies du 2^e bataillon, est blessé et doit se replier sur Tielt et Torhout devant une violente contre-attaque de Pichegru; les

pertes sont sensibles: un capitaine est blessé mortellement, un lieutenant est tué, plusieurs officiers sont blessés. Le 13, Clerfayt renouvelle son attaque sur Roulers et Hooglede; Loyal-Emigrant ne peut parvenir à forcer la division Macdonald sur ce dernier point et, malgré des prodiges de valeur, doit se replier sur Tielt. Ypres capitule le 18 juin.

Pendant ce temps, le 1^{er} bataillon est dans la division Hammerstein, armée du duc d'York, à Tournai. Après la bataille de Fleurus, les Alliés se replient sur le nord. Loyal-Emigrant les suit dans leur retraite sur Gand et Ronse (Renaix).

Au début de juillet, le duc d'York se replie encore sur Lier au nord de Malines; Loyal-Emigrant (991 hommes dont 234 malades) a son 1^{er} bataillon en poste avancé à Duffel sur la Nèthe; il y est attaqué le 15 et doit se retirer sur Anvers et Breda. Un soldat britannique du corps de lord Moira écrit le 20 juillet: « A Duffel, nous rencontrâmes un régiment d'infanterie émigrée dont le courage et l'attachement pour la Grande-Bretagne s'étaient manifestés déjà à plusieurs reprises. Ces pauvres diables étaient habillés de la même manière que nos régiments d'infanterie. En général, c'était des hommes qui avaient possédé en France des biens considérables, bien qu'ils fussent alors réduits à la position difficile de supporter les épreuves et les fatigues du simple soldat. Ils étaient cependant pleins d'entrain et de détermination, s'efforçant par tous les moyens en leur pouvoir, de chasser de leur esprit le sentiment de leur infortune ».

Pendant ce temps, 400 hommes du 2^e bataillon, commandés par le lieutenant-colonel de Villaines, et 1.800 Hanovriens, sous les ordres du général von Diepenbroick, sont, depuis le 2 juillet, assiégés dans Nieupoort par la division Moreau. Le général von Diepenbroick, pressentant une capitulation prochaine, se décide à sauver les émigrés. Il les fait embarquer sur trois barques qui doivent tenter de rejoindre l'escadre anglaise; mais ces barques sont bombardées et coulées. Les survivants rejoignent leurs camarades restés sur les glacis. La capitulation est effectivement signée le 19 juillet, et 200 émigrés, reconnus et arrêtés lors de la sortie de la garnison, sont fusillés par ordre du général Vandamme. Le lieutenant-colonel de Villaines, 4 capitaines, 7 lieutenants périssent. Les 2 compagnies de chasseurs et la compagnie allemande sont pratiquement annihilées et ne sont pas rétablies. Les survivants rejoignent le dépôt du corps à Grave.

Le 5 août, Loyal-Emigrant, dont le 1^{er} bataillon a été dédoublé pour renforcer le 2^e, ne compte plus que 28 officiers, 663 hommes, 192 malades ou détachés, et a perdu 347 hommes « partis sans espoir de retour ». Il fait partie de la brigade Linsingen de la division Hammerstein, à Oisterwijk, et le 14 août, à Goirle.

Par suite de l'offensive de Pichegru, il se replie avec l'armée du duc d'York sur Bois-le-Duc et Nimègue, protégeant la retraite et se signalant en particulier à l'affaire de Boxtel-Saint-Oedenrode le 14 septembre, où l'enseigne de La Chartière est blessé. Il coopère à la défense de Grave, passe la Meuse et combat le 18 octobre derrière le canal d'Oude-Watering, vers Appeltern, où il perd un capitaine; il s'établit ensuite à Beck.

Le 1^{er} novembre, au cours de la défense de Nimègue, le régiment est sérieusement engagé avec Rohan dans un combat d'arrière-garde et subit quelques pertes. La place ayant capitulé le 8, Loyal-Emigrant se porte à Deventer sur l'Yssel où avait été évacué son dépôt. Il est tombé à 450 hommes, ayant perdu environ 700 hommes, principalement au combat. Passé ensuite à Tiel, le régiment est encore signalé comme ayant bien donné, le 30 décembre, sous les ordres du général David Dundas.

Au cours de la retraite de l'armée anglo-hollandaise sur la Westphalie et le Hanovre, Loyal-Emigrant passe à Utrecht le 13 janvier, puis à Amersfoort, Harderwijk le 19, Elburg, Zwolle dont il force les portes; il fait alors partie de l'avant-garde du corps du général Harcourt (avec les Uhlans britanniques et les hussards de Rohan) sous le commandement du comte de La Châtre. En février, il se porte le 7 à Heemse, à Nienhuys (ou Neuenhaus) le 24 où il a un violent engagement contre la division Vandamme, tenant toute une journée, sans munitions, contre un ennemi très supérieur et permettant à l'armée anglaise d'accentuer son mouvement sur l'Ems. Il est cité le 25 à l'ordre du jour pour « la conduite toujours glorieuse du régiment, l'intelligence de ses officiers, le zèle de ses soldats, le dévouement de tous ». Le

général en chef ajoute: « qu'il répondra du succès lorsque les mêmes troupes pouvant balancer par le nombre la force de l'ennemi, la valeur saura décider la victoire ».

Dans cette affaire, le corps perd environ 50 hommes et a 3 officiers blessés. Au début de mars, l'Ems est passé et l'armée anglaise mise à l'abri de toute attaque. Au cours de cette retraite si pénible, sur des routes glacées, au milieu d'une population hostile, Loyal-Emigrant se fait remarquer par sa bonne conduite et son exacte discipline; on ne signale de sa part aucun acte de pillage, de désordre ou de désertion. Aussi le général Harcourt écrit-il qu'il est le seul des corps étrangers qui puisse, sans aucun danger, être débarqué en Angleterre ou dans les îles anglo-normandes.

Loyal-Emigrant est envoyé à Hanovre où le magistrat de la ville lui offre le séjour, « ce qui fut regardé comme une grande faveur et marque d'estime ». En échange, le régiment remet à la régence les 2 canons français pris à Menin, que le brave général von Hammerstein lui avait confiés. Le colonel de La Châtre ayant été remplacé dans son commandement de l'avant-garde par un officier anglais moins ancien que lui, quitte l'armée et se rend à Londres.

En avril 1795, Loyal-Emigrant remonte sur Brême, puis se dirige sur Hambourg-Hambourg pour aboutir à Stade avec un séjour de quelques semaines à Hoya. Des changements ont eu lieu dans l'état-major au cours de la campagne: le lieutenant-colonel de Villaines a été remplacé le 19 juillet par le prince de Léon qui, démissionnaire le 25 décembre, est remplacé à son tour par le comte de Fléchin de Vamin. En Allemagne, c'est le major d'Haize qui commande le corps, réduit à 40 hommes environ, malades et blessés compris.

Le 22 mai, Loyal-Emigrant sort de Stade sur deux transports escortés de deux vaisseaux de guerre et une frégate. Après une traversée mouvementée (rencontre de la flotte franco-batave près de Ramsgate, incendie à bord au large de Douvres), le corps débarque dans la rade de Spithead, en face de Southampton; il semble avoir été mis en garnison à l'île de Wight et s'être augmenté de 200 hommes environ, à l'exclusion de recrues provenant des prisonniers de guerre patriotes. Le colonel l'a fait désigner pour participer à l'expédition qui doit avoir lieu sur les côtes de Bretagne.

Le 16 juin, Loyal-Emigrant, commandé par le major d'Haize, embarque à Southampton sur des transports convoyés par l'escadre de l'amiral sir John Warren; il assiste au combat naval livré le 23 juin, sous Brest, par l'amiral Bridport à Villaret-Joyeuse, longe Belle-Isle et mouille dans la baie de Quiberon le 25. Le 27, à l'aube, Loyal-Emigrant et d'Hervilly débarquent les premiers à Carnac, fort bien accueillis par la population et les chouans de d'Allègre et de Tinténiac, qui ont chassé un bataillon républicain de la chapelle Saint-Michel. Le major d'Haize ayant envoyé de son propre chef une compagnie en reconnaissance, est vivement réprimandé par le colonel d'Hervilly et mis aux arrêts. Le corps cantonne au Ménéac, aux avant-postes; 25 vétérans ayant été envoyés comme garde d'honneur au général de Puisaye, celui-ci les renvoie en les remerciant.

Le 28 juin, la compagnie de vétérans, avec le drapeau et la musique, assiste à la messe de Mgr de Hercé sur la plage de Carnac. 24 volontaires sont désignés par Puisaye pour encadrer les chouans; peu après, on en désignera encore 56.

Le 1^{er} juillet, Loyal-Emigrant fait partie du corps de troupes que Puisaye débarque dans la presqu'île de Quiberon pour cerner le fort Penthièvre; celui-ci capitule sans combat; 6 officiers vétérans, tous chevaliers de Saint-Louis, sont désignés comme major et aides-majors de la place.

Au cours des attaques qui se dérouleront sur les lignes de Sainte-Barbe pour tenter de forcer les positions républicaines, Loyal-Emigrant se signale particulièrement le 6 juillet en protégeant la retraite et le 16, à l'avant-garde, en ligne de tirailleurs. Dans cette affaire, il parvient jusqu'aux retranchements ennemis, mais doit finalement se replier, perdant un capitaine et un lieutenant tués, de nombreux blessés et les deux tiers de la compagnie de vétérans (sur 120 chevaliers de Saint-Louis de cette troupe, 45 seulement survécurent). Le guidon de la compagnie est porté par le fourrier de Vanteaux; les volontaires des autres compagnies engagent le vieux chevalier de Saint-Louis à quitter un poste aussi exposé: « Croyez-vous que les vétérans ne puissent pas se battre et mourir », réplique-t-il peu avant d'être blessé. Le régi-

ment, en se repliant, sauve 3 canons de Rotalier-artillerie dont les attelages ont été fauchés, et anéantit les hussards républicains qui le poursuivent. Dans cette brillante affaire se distingue spécialement le volontaire de Corday d'Armont, frère de Charlotte Corday, que Puisaye nommera chevalier de Saint-Louis le lendemain.

Dès le début de juillet, Puisaye avait détaché près des chouans la compagnie de fusiliers (60 hommes) du lieutenant de Coquet. Celle-ci, mise sous les ordres du chef chouan comte de Tinténiac, se signale le 10 juillet à Rhuis, puis dans l'expédition sur Sarzeau, Elven, Josselin, la Trinité-en-Porhoët et Coëtlogon où Tinténiac est tué. Sous les ordres du vicomte de Pontbellanger, la petite troupe se dirige sur Quintin et continue à chouanner sans rejoindre Quiberon.

Le 20 juillet, Loyal-Emigrant est à Kerdavid; il s'est reconstitué en incorporant des chouans dans ses rangs éclaircis par le dernier combat, et compte 284 hommes. Lors de la prise par trahison du Fort Penthièvre dans la nuit du 20 au 21 juillet, le corps a détaché une compagnie de garde au camp retranché, qui est aussitôt prise sous le feu et subit de lourdes pertes; elle parvient, grâce à l'intervention du régiment, à se dégager à la baïonnette. L'ennemi, impressionné par la ferme contenance de Loyal-Emigrant, cesse un moment ses attaques, mais celui-ci, faute de munitions, est bientôt obligé de se replier sur le moulin de Saint-Julien où il trouve le colonel de Sombreuil et sa division.

Au moment où le jeune chef ordonne l'attaque, les fractions des régiments de du Dresnay et d'Hervilly passent à l'ennemi et tuent leurs officiers. Sombreuil doit alors se replier sur le fort Neuf où, faute de cartouches, il capitule.

Entre temps, les blessés et les malades de Loyal-Emigrant ont été embarqués: pas un officier ou soldat valide ne monte dans les chaloupes.

Les prisonniers sont conduits à Auray, certains à Vannes; à partir du 26 juillet, les commissions militaires commencent à fonctionner et les exécutions sont faites à Vannes, Auray, Quiberon. Pour Loyal-Emigrant, elles ont lieu principalement à Auray le 31 juillet (major d'Haize, capitaine de Rossel et 2 lieutenants), et les 1^{er} et 2 août (4 sergents, 3 caporaux, 67 volontaires et vétérans). Les pertes en officiers pour l'ensemble des opérations se montent à un major, un adjudant, 2 capitaines, 7 lieutenants, 7 enseignes tués; 2 capitaines, 2 lieutenants blessés.

Les débris du régiment (12 officiers et 85 hommes) sont campés à l'île d'Houat; peu après, un renfort venu d'Angleterre les porte à 109 hommes (29 juillet). Loyal-Emigrant accompagne le comte d'Artois à l'île d'Yeu. Le 2 octobre, un ordre prescrit aux officiers et volontaires des corps français aux ordres du comte de La Châtre, commandant l'infanterie, de « résider et coucher dans le lieu, soit cantonnement, soit camp qui aura été désigné pour leur établissement ». Le corps fournit la garde de police. Le 5, Loyal-Emigrant reçoit ses effets de campement (une tente par officier supérieur et capitaine, une pour 2 lieutenants, une pour 15 hommes, une marmite pour 6 hommes, un bidon par homme).

Le 8 octobre, on incorpore dans Loyal-Emigrant 160 hommes provenant des corps de Béon (37), Damas (14), Périgord (10), Rohan (83) et Salm (18), après une revue passée le 7 par le comte de La Châtre et le colonel inspecteur Clinton.

Le 14, le régiment est envoyé à l'avant-poste de la Croix, « prenant avec lui autant de tentes et d'effets de campement qu'il lui sera nécessaire pour ses piquets et pour ceux qui ne peuvent pas loger dans les maisons qui sont hors du village ». L'ordre ajoute que « la façon distinguée avec laquelle s'est toujours comporté ce corps ne laisse au commandement en chef aucun doute sur sa conduite militaire et il se flatte de son exacte attention à ne commettre aucun désordre et à ne donner matière à aucune plainte de la part des habitants ».

L'ordre est pris journellement chez l'adjudant général de l'armée anglaise.

Au 1^{er} novembre, Loyal-Emigrant a un effectif de 22 officiers et 289 soldats, et lorsqu'il revient en Angleterre, le 24 décembre, bien qu'atteint par la maladie, il compte 347 hommes dont 70 volontaires nobles.

Le comte d'Artois avait envoyé, le 6 août, des croix de Saint-Louis aux officiers; il prescrit au colonel de La Châtre « d'annoncer à tout le régiment que c'est à lui et en consé-

quence de ses brillants services que le Roi lui accorde cette faveur particulière, et d'ajouter que S. M. n'oubliera jamais la manière dont le régiment de Loyal-Emigrant a défendu Sa cause sacrée ». Le 22 juillet 1795, le capitaine chevalier de Lapière est nommé major du corps.

Celui-ci reste en garnison à Lymington pendant toute l'année 1796 où il se reconstitue; au 31 juillet, il compte encore à peine 400 hommes. A la fin de l'année, la compagnie de vétérans est reconstituée, forte de 3 officiers, 3 sergents, 4 caporaux et 50 volontaires (avec supplément de solde de 3 pence par jour). Elle est commandée par le lieutenant de Coquet, puis par le capitaine comte d'Houdetot. On crée aussi, le 25 décembre, une compagnie dite « de volontaires », composée de gentilshommes et commandée par le capitaine de Torcy.

Loyal-Emigrant est désigné pour faire partie du corps auxiliaire que le général sir Charles Stuart doit emmener au Portugal, menacé d'une guerre avec l'Espagne. Il ne comporte alors que 320 soldats, mais le secrétaire d'Etat Dundas le qualifie de « corps le plus ancien et ayant rendu de bons services ». Son cadre d'officiers est de: colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, chirurgien-major et 2 aides, aumônier, 9 capitaines, un capitaine lieutenant, 13 lieutenants, 10 enseignes, 2 lieutenants d'artillerie, un capitaine et un lieutenant surnuméraires.

Loyal-Emigrant part de Falmouth le 6 janvier 1797 et arrive à Paço d'Arcos le 6 février; il est mis en garnison à Cascaës avec Castries. En juin, il campe à Abrunheira près de Cintra, « en espèce d'avant-garde, à 3 quarts de lieue des autres corps ». « Il a, dit le lieutenant-colonel marquis de Mortemart, des prétentions qui rendent difficile de vivre avec lui; il a sûrement un grand mérite militaire, mais il nous ôte sûrement le plaisir de le faire valoir à force de s'exalter lui-même ». Cet état d'esprit amène des hommes de la compagnie de volontaires à se rendre coupables d'un acte d'insubordination, ce qui fait casser la compagnie le 19 juin 1797 par le général Stuart, à titre d'exemple; les officiers sont maintenus « à la suite ». Le 22 juillet, Stuart écrit que le régiment manque de discipline intérieure, que ses officiers sont mous et enclins à se rapprocher de la France modérée du Directoire pour rentrer chez eux.

En 1798, l'effectif du corps se monte à 450 hommes; parmi les nouvelles recrues venues d'Angleterre figurent des prisonniers de guerre et des chouans débarqués à Fischguard en 1797. L'esprit du corps a changé et le général Fraser, successeur de Stuart, en rend témoignage. Le 24 octobre 1798, au cours d'une émeute populaire à Belem, le lieutenant de vétérans chevalier des Héberts est tué.

En 1799, Loyal-Emigrant compte 624 hommes et 694 en 1800. Le 25 août de cette année, la compagnie de volontaires passe aux ordres du capitaine de La Moussaye. Le 1^{er} janvier 1801, le cadre d'officiers est de: colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, 2 aumôniers, chirurgien et 2 aides, 8 capitaines, un capitaine lieutenant, 12 lieutenants, 9 enseignes, 2 lieutenants d'artillerie, 2 capitaines, un lieutenant et 2 enseignes surnuméraires. A cette date, Loyal-Emigrant est bien noté: « Ses rangs sont bien complets et il est en excellent ordre, bien discipliné et apte à servir ».

Loyal-Emigrant participe en mai 1801 à la campagne contre l'Espagne dite de « l'Alemtejo », sous les généraux Fraser et Forbes. Il occupe, avec Castries et Mortemart, la position d'Abrantès et « couvre la retraite des Portugais en prenant une position avantageuse en poussant des piquets en avant ». Il n'a cependant pas à combattre. Après le traité de Badajoz, le régiment revient en garnison à Cascaës et Lisbonne. Le lieutenant-colonel de Fléchin est mort à Abrantès le 12 août, d'une maladie épidémique; il est remplacé par M. de Barre de Saint-Jean, ex-major dans Löwenstein; le 17 mars, le capitaine de La Moussaye avait remplacé comme major M. de Lapière, mis à la demi-payé. Le 24 juillet, la compagnie des vétérans avait cessé de faire partie du régiment pour former avec les compagnies nobles de Castries et de Mortemart, les compagnies indépendantes d'invalides étrangers.

De 1797 à 1802, Loyal-Emigrant perd 33 hommes et 4 officiers au Portugal. A la paix d'Amiens, il est rapatrié en Angleterre le 14 juin, fort de 43 officiers et 741 hommes, et arrive à Jersey en août. Le 24, il est licencié dans les conditions habituelles, à l'effectif de 50 officiers, 28 sergents, 27 caporaux, 686 soldats, 15 femmes, 13 enfants.

Le Roi fait mettre à l'ordre du jour la lettre suivante: « Dites bien à votre régiment

avec combien d'intérêt et d'admiration je l'ai suivi depuis l'instant de sa création. C'est à lui qu'on peut appliquer: « Quand l'un tombe, l'autre le remplace aussitôt! » Car si je n'avais pas su le détail de ses pertes, j'aurais pu croire, par l'unité de perfection qui a toujours régné dans sa conduite, qu'il était toujours composé des mêmes individus ».

Au cours de ses campagnes, Loyal-Emigrant a eu 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 10 capitaines, 24 lieutenants, 9 enseignes, un adjudant, un aide-chirurgien tués; le colonel, un major, 4 capitaines, 13 lieutenants, 5 enseignes, un adjudant, un quartier-maître, un chirurgien blessés. Les soldats ont été renouvelés 3 fois; il y a péri plus de 600 gentilshommes parmi lesquels plus de 100 chevaliers de Saint-Louis.

Loyal-Emigrant est le modèle d'honneur, de courage et de fidélité de l'Emigration française.

Disons un mot de la « compagnie bretonne » de Loyal-Emigrant, laissée dans le Morbihan après Quiberon; elle est signalée au combat de Muzillac le 4 décembre 1795 sous les ordres de Cadoudal, puis sous ceux de Guillemot, au Poullaye le 6 janvier 1796. On la trouve encore dans la division de Bignan à Vachegarre-Bulion le 5 novembre 1799 où elle se couvre de gloire. « Sans être spécialement attachée à aucune division, cette compagnie se portait partout où le danger était imminent. Afin d'enseigner aux jeunes gens à se battre régulièrement, elle marchait toujours l'arme au bras à l'ennemi ». Elle semble avoir été commandée par le capitaine Gomez.

UNIFORME. — Le premier uniforme porté par le corps est le suivant: chapeau tricorne de feutre noir gansé de blanc; cordon blanc autour de la forme avec glands de même dans les cornes; cocarde noire (blanche à Quiberon), ganse blanche et bouton de métal blanc avec la couronne d'Angleterre et les mots « Loyal-Emigrant »; plumet blanc. Cravate noire liserée de blanc. Habit rouge écarlate à longues basques tombant jusqu'au creux du genou, doublé de blanc; collet droit échancré jaune d'or non passepoilé, avec, à chaque extrémité et au milieu, une boutonnière blanche partant du bord et terminée par un bouton à l'extrémité opposée; revers jaune d'or, passepoilés de blanc, ornés de 6 boutonnières semblables à celles du collet, qui viennent affleurer les bords des revers. Parements jaune d'or passepoilés de blanc, avec 3 boutonnières semblables, placées perpendiculairement au passepoil, tenant toute la hauteur du parement, avec un bouton placé au point où elles touchent le passepoil. Pattes d'épaules jaune d'or passepoilées de blanc, avec un bouton près du collet. Veste ronde, blanche, à boutons de métal blanc; culotte blanche; guêtres noires. Equipement blanc croisé, giberne noire; sabrebriquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil garni en cuivre et bretelle de cuir fauve.

La plaque de baudrier est ovale, en cuivre, et porte les armoiries d'Angleterre, entourées de la Jarretière, sommées de la couronne et d'une banderole avec les mots « Loyal-Emigrant ».

Notons qu'un document contemporain, conservé aux Archives nationales, donne les « boutonnières en galon de fil blanc, rouge et noir », « les chasseurs en habit-veste et bonnet »; Th. Muret, dans son « *Histoire de l'armée de Condé* », dit: « revers jaunes à brandebourgs jaune-rouge-blanc..., havresac à poils longs, bidon en bois bleu de ciel... » D'autre part, le manuscrit de J. Coppieters, de Bruges, conservé au Musée royal de l'armée belge, reproduit un soldat de Loyal-Emigrant qui a un chapeau noir non gansé avec plumet noir, les boutonnières des revers et parements terminées en pointe, à fond jaune (en réalité blanc), avec bordure rouge et une raie noire au milieu (ce qui correspond à la description donnée par le document des Archives nationales), la giberne noire portée au ceinturon noir sur la veste, qui est du modèle à basques, des demi-guêtres montant au-dessus du genou.

Janillion, témoin oculaire républicain de l'affaire de Quiberon, écrit dans ses souvenirs: « Loyal-Emigrant, formé de nobles, était le seul qui avait pour uniforme l'habit long en drap écarlate avec agréments jaunes... » Il donne également la description de « havresacs en toile cirée rouge, avec 2 L. surmontées d'une couronne et d'une fleur de lys ».

Un officier émigré écrivait en 1795: « Les avant-postes républicains ne cessaient de

répéter à ceux de Loyal-Emigrant: « Bon Dieu, bon Dieu! quel dommage que vous ayiez une cocarde noire et un habit rouge; sans cela vous ne seriez recrutés que par nous ».

Les officiers ont la même tenue que la troupe, avec attributs argentés; ils portent l'écharpe cramoisi sur la veste, le hausse-col britannique de cuivre doré à nœuds et cordons rouges, les épaulettes d'argent, les demi-bottes de cuir noir, l'épée à garde et dragonne dorées. A noter que le manuscrit des Archives nationales donne: « les officiers ont les boutons jaunes et les épaulettes en or ».

Claude de Berthier de Grandry, volontaire dans Loyal-Emigrant, qui parvint à s'échapper de Quiberon, écrit dans ses souvenirs: « Plusieurs d'entre nous avaient des poignards, c'était les officiers qui, comme tous les officiers anglais de ce temps, suspendaient cette arme à leur baudrier au lieu d'épée, quand ils n'étaient pas de service ».

Mme de Valon d'Ambrugeac décrit ainsi l'uniforme de la compagnie indépendante allemande en 1793: « habit rouge, revers et collet jaunes; veste et culotte blanches; écharpe cramoisi à l'anglaise; lévite bleu céleste, parements et collet rouges de Wittgenstein; chapeau à l'allemande, cocarde noire, plumet rouge. Les soldats, comme les chasseurs, ont la veste courte à la taille rouge, parements et collet jaunes, culotte blanche à la hongroise, chapeau à la Henri IV, bordé de blanc, la carabine ».

En Bretagne, les volontaires de la « compagnie bretonne » abandonnent le tricorne et le remplacent par le « grand feutre breton aux bords retroussés cavalièrement à la mousquetaire ».

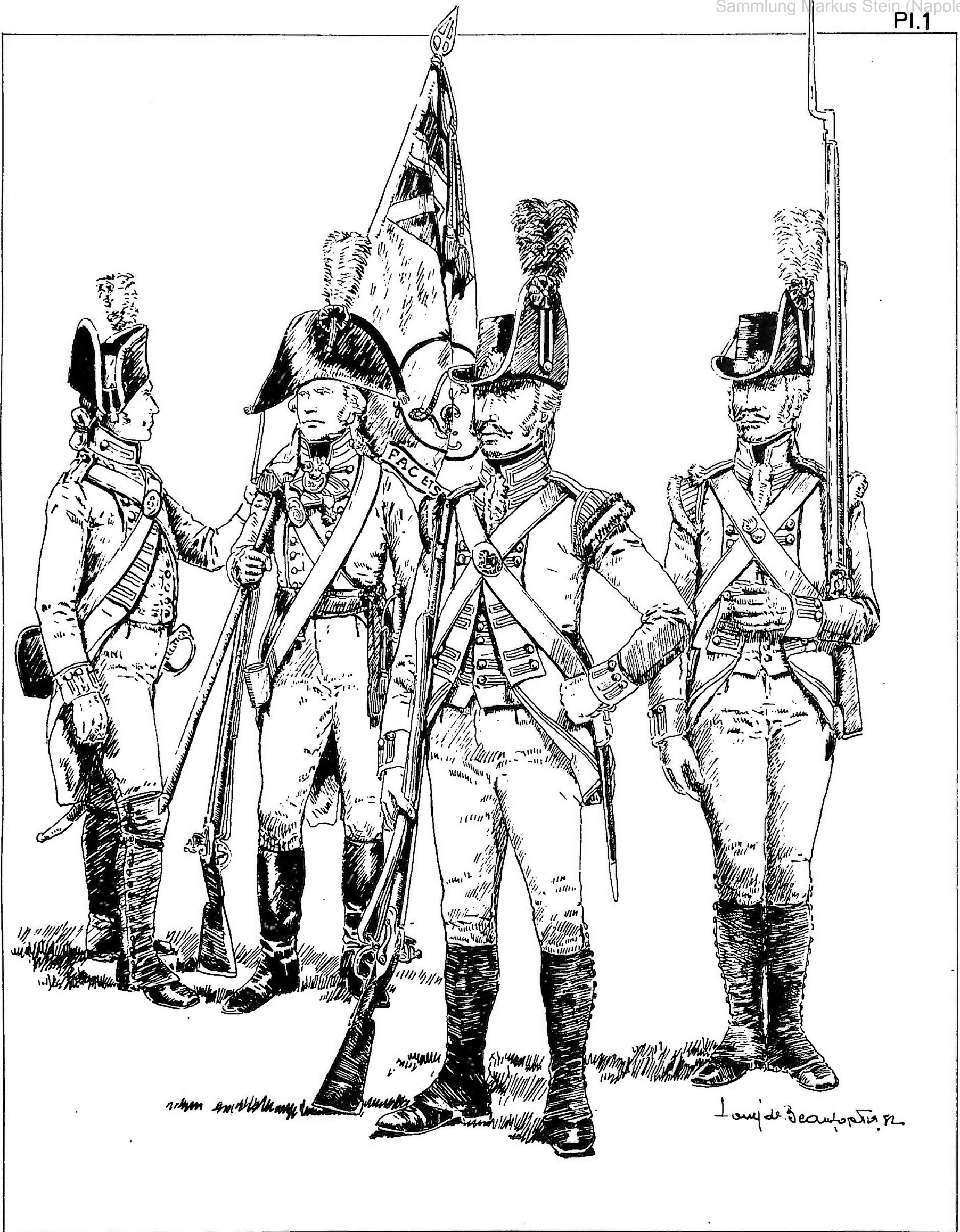
Au Portugal, Loyal-Emigrant porte l'uniforme suivant:

1. *Grenadier*: chapeau rond de feutre noir à larges bords retroussés à gauche; ruban et rosette blancs autour de la coiffe, ganse et bouton blancs, cocarde noire, plumet blanc. Cravate noire liserée de blanc. Habit-veste rouge écarlate doublé de blanc; collet droit échancré jaune d'or bordé sur tout son pourtour d'un galon blanc à filet bleu outremer au milieu; revers jaune d'or, ornés chacun de 8 boutonniers de même galon, à bout carré, et de 8 boutons blancs, par deux. Parements jaune d'or ornés de 4 boutons et boutonniers de même, par deux. Trois boutonniers et boutons semblables sur la patte de poche qui est en travers. Retroussis blancs bordés d'un galon semblable blanc et bleu. Pattes d'épaules jaune d'or bordées d'un galon semblable avec houppes blanches, nids d'hirondelle jaunes à galons et bordés blancs, franges blanches. Veste blanche à boutons de drap; culotte blanche; demi-guêtres noires. Équipement croisé de cuir blanc, avec grenade de cuivre. Sabre à garde de cuivre, tête de lion au pommeau, fourreau de cuir noir orné de cuivre, dragonne blanche. Fusil garni en cuivre avec bretelle de cuir blanc.

2. *Chasseur*: même chapeau, mais avec le bordé, les ganses, le ruban, la rosette et le plumet vert foncé. Même habit-veste, mais les pattes d'épaules sont blanches passepoilées de jaune, nids d'hirondelle jaune d'or à galons et bordés blancs, « wings » de laine blanche bordée de vert foncé. Veste rouge écarlate à boutonniers de galon blanc et bleu. La plaque d'équipement est ovale, en cuivre, avec le « bugle » ou cornet de l'infanterie légère. Fourreau de baïonnette en cuir noir.

DRAPEAUX. — Les drapeaux, remis et bénits à Bruges le 22 juillet 1793, sont de soie jaune d'or avec au centre un cercle cramoisi bordé de bleu, et les lettres jaunes « L.E. »; en dessous une banderole blanche liserée de cramoisi porte en lettres noires la devise « *Fac et Spera* ». Au coin supérieur, la bannière de l'Union, bleue à croix blanches, celle du milieu rouge liserée de blanc. Pique de cuivre doré au sommet de la hampe qui est en bois naturel; cordons et glands en argent.

Les deux drapeaux de Loyal-Emigrant sont sauvés à Quiberon par le lieutenant de Presle, du régiment de Rotalier-artillerie, et par l'enseigne de Maillet, de Loyal-Emigrant, qui sera fusillé à Auray le 31 juillet 1795.

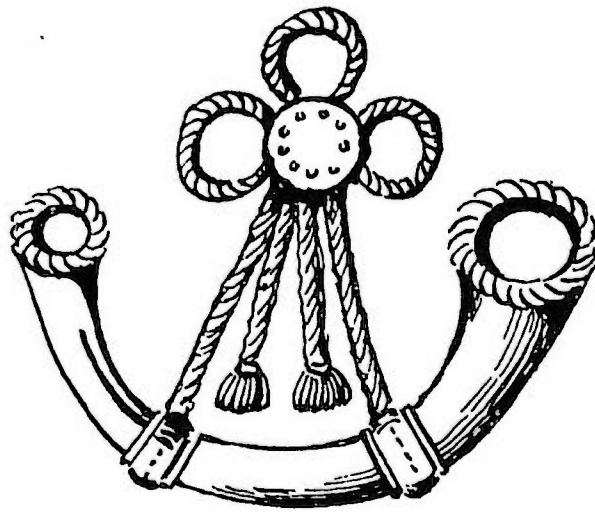


FUSILIER 1794

PORTE-DRAPEAU 1797

CHASSEUR — 1798 — GRENADIER

RÉGIMENT D'INFANTERIE LOYAL-EMIGRANT



Chasseurs d'York ou York-Rangers

1793-1797

Le 17 mai 1793, le capitaine George-William Ramsay, spécialisé dans la « petite guerre » qu'il avait pratiquée pendant la guerre d'Amérique, propose au Gouvernement britannique de lever une compagnie étrangère de 100 chasseurs à pied et 5 officiers. Sur intervention du secrétaire d'Etat à la guerre, Dundas, le duc d'York accepte le principe de la formation de ce corps le 21 juin, le porte à 2 compagnies le 26 et, le 5 juillet, une capitulation est signée (à la date du 25 juin) pour la levée de 2 compagnies de « rangers » ou chasseurs armés de carabines. Chaque compagnie doit comporter 4 officiers et 108 soldats, y compris 2 cornets (bugle horn); l'état-major se compose du major commandant, d'un adjudant et d'un quartier-maître. La première compagnie doit être formée six semaines après la date de l'acceptation du corps et la seconde un mois après. Le corps doit dépendre directement du commandant en chef de l'armée qui peut le détacher où il le jugera utile. Pour cette raison, le duc d'York lui permet de se mettre sous son égide et il sera appelé « York Rangers » ou Chasseurs d'York. Les commissions des officiers (qui, à l'origine, semblent avoir été à titre temporaire) sont signées par le duc.

Ramsay réussit rapidement à recruter une compagnie en faisant appel à des Allemands, sans doute déserteurs, pour la troupe, et à des émigrés français, dont beaucoup figurent dans les cadres, particulièrement d'anciens officiers irlandais au service de la France. Ramsay avait une certaine réputation parmi les émigrés, ayant été lieutenant-colonel des « Chasseurs royaux des Princes ou de Sinclair » à Coblenz en 1792.

La première compagnie prend part au siège de Dunkerque en août-septembre 1793; la seconde rejoint l'armée peu après et le corps fait l'arrière-garde pendant la retraite sur Furnes et Bruges. Lors du retour offensif, ce sont les « York Rangers » qui défendent le cours de la Lys, de Werwick à Warneton. Le 21 octobre, le capitaine Dupont d'Herval tient tête pendant deux heures, avec 300 hommes retranchés dans un village près de Menin, à 4.000 fantassins de la division Souham qui l'attaquent furieusement. Il parvient à sauver 4 canons abandonnés par les Hanovriens et est félicité publiquement par le général d'Erbach. Le capitaine de Conway défend le pont de Wevelghem avec 150 hommes contre 3 bataillons français.

En novembre, les « York Rangers » sont de nouveau à Menin, et en décembre, ils sont détachés sur les arrières dans la région d'Ypres-Courtrai; ils y sont notés comme « actifs et propres au service ». Aussi semble-t-il qu'ils aient été augmentés d'une compagnie en novembre et portés à 600 hommes en 3 compagnies le 30 janvier 1794, avec, sans doute, un assez fort détachement d'artillerie légère.

Au 15 janvier, les chasseurs, qui ont eu de nombreux combats aux avant-postes, sont à Halluin, faubourg de Menin, avec Loyal-Emigrant et les Uhlans britanniques. Au 1^{er} avril, leur effectif est tombé à 23 officiers et 514 hommes; le 8, 50 chasseurs et un piquet de Uhlans ont un dur combat près de Werwick contre un adversaire très supérieur en nombre qu'ils contre-attaquent vigoureusement et rejettent en désordre; ils subissent des pertes importantes mais en infligent de considérables aux assaillants. A peu près à la même époque, le major Burke porte secours à un parti de Uhlans britanniques et disperse une forte reconnaissance française. Attaqués le 19 avril à Roncq, avec les Uhlans britanniques, par la brigade Daendels de la division Souham, « York Rangers » livre un violent combat; le capitaine de Conway, avec 12 chasseurs, effectue une brillante reconnaissance dans le village et en chasse l'adversaire; il a 2 chevaux tués sous lui. Malgré la bravoure déployée, le corps est rejeté sur Wevelghem, Courtrai et Hazelbeck. A St-Eloois-Vijve, le lieutenant Le Grand est blessé d'un éclat d'obus et à Courtrai, le capitaine de Conway parvient à délivrer le chef de corps Ramsay tombé aux mains des Français. « York Rangers » se replie sur Gand; le 1^{er} juin, il ne comporte plus que 13 officiers et 438 hommes.

Le 10, on trouve le corps avec le duc d'York à Tournai, division von Hammerstein; il retraite avec l'armée sur Gand puis sous Anvers. « York Rangers » reste sur le canal de Gand pour le défendre, avec un régiment hanovrien et une brigade autrichienne. Au 1^{er} juillet, il est fort de 20 officiers et 478 hommes dont 20 malades, mais une situation plus vraisemblable le donne à 18 officiers et 384 hommes. Au 24 juin, le général Abercromby le note comme « un corps très utile et qui a bien donné au cours de nombreux engagements ».

En août, on trouve le corps dans la région d'Oisterwijk à l'avant-garde du général von Hammerstein, brigade Linsingen. Le 20, il est sur la Dommel en avant de Bois-le-Duc et, le 14 septembre, après l'affaire de Boxtel, il se replie sur Mook. « York Rangers » ne compte plus que 200 hommes présents, 90 prisonniers et un nombre considérable de malades et de détachés. Au 1^{er} octobre, le général Craig signale le corps comme « entièrement hors de combat ».

En novembre, les chasseurs sont à Deventer en Over-Yssel; le 19 décembre, après l'abandon de Nimègue et de la ligne du Wahal, ils ont été avancés à Loenen, mais, pratiquement, ils sont inutilisables, ne comptant plus que 280 hommes au lieu des 630 de leur effectif-type.

Lors de la retraite sur le Hanovre, après l'abandon de la ligne du Lek, en janvier 1795, les chasseurs de Ramsay sont attachés au corps de bataille des émigrés du comte Etienne de Damas, avec les fusiliers de Hardy, les corps de Damas, Salm, Hompesch et Rohan, précédant l'armée anglo-hanovrienne du général Harcourt. Ils retraitent par Almelo et sont le 11 février à Ootmarsum et Oldenzaal; ils passent ensuite en Westphalie et vont se reformer à Celle en Hanovre. Le capitaine Dupont d'Herval déclare « qu'il commanda presque toujours le corps à l'arrière-garde des retraites des Flandres et de Hollande; il (le corps) fut si souvent exposé qu'il a été renouvelé 3 fois en 4 ans. A la retraite de Hollande, M. de Sombreuil (colonel de Salm et commandant l'arrière-garde) lui porta tant d'estime et de confiance (à Dupont d'Herval) qu'en lui donnant la garde des postes les plus critiques, il lui laissa le soin de leur disposition et le fit quartier-maître général de sa petite armée en arrivant à Celle en Hanovre ». A cette époque, le dépôt du corps et des prisonniers de guerre à Utrecht puis à Vianen est commandé par le lieutenant Magnien.

En mars 1795, « York Rangers » est passé en revue par le capitaine Gordon, commissaire anglais; on licencie, à cette époque, un certain nombre de corps émigrés et hollandais, et on les incorpore dans les deux troupes de Ramsay et de Hardy. Le recueil des capitulations conservé au War Office porte qu'au mois de mai, un certain « Pince » (Pins?) proposait de fournir au corps 400 hommes de recrue à raison de 7 louis d'or par tête, à condition de pouvoir choisir et faire nommer dans le régiment un capitaine, un lieutenant et un enseigne; mais il n'est pas certain que son offre ait été acceptée. Cependant, le corps s'augmente et, au 1^{er} octobre, il est fort de 28 officiers et 640 hommes. Au 25 mai 1795, Ramsay a reçu la commission de lieutenant-colonel et il semble bien qu'à cette époque, le corps soit effectivement réorganisé, car la majorité des commissions (presque toutes à titre temporaire) d'officiers sont de cette date. Les deux majors sont Georges Pfeilitzer, dit « del Falazar », et Dupont d'Herval.

Le 19 juin, « York Rangers », destiné à être embarqué pour l'expédition de Quiberon avec le détachement de Sombreuil, est passé en revue par cet officier et le colonel Nesbitt, inspecteur général anglais. Mais en juillet, alors qu'il se trouvait à Stade, il est désigné pour servir aux Antilles. Beaucoup d'officiers émigrés veulent alors quitter le corps, mais ils sont prévenus que l'autorité militaire britannique les considérera comme déserteurs et qu'ils seront traités comme tels s'ils sont pris.

Le 16 août, à Stade, l'effectif est de: lieutenant-colonel, 2 majors, 4 capitaines, 15 lieutenants, 6 cornettes (*sic*), aumônier, adjudant, chirurgien et son aide, quartier-maître, 44 sergents, 16 tambours, 507 caporaux et soldats, dont 85 prisonniers de guerre et 11 en recrue; soit un total de 732 hommes pour un effectif au complet de 46 officiers, 52 sergents, 18 tambours et 1.178 caporaux et soldats.

Le régiment est embarqué le 17 novembre, mais ne met à la voile que quelques semaines plus tard, et arrive à Portsmouth en janvier 1796. Un état des corps étrangers, de janvier 1796, lui donne l'effectif de 729 hommes en 8 compagnies de 75 hommes et un détachement d'artillerie de 49 hommes. Il n'est nulle part question de sa musique qui existait pourtant puisqu'on en possède les uniformes. L'Army List de 1796 donne: un lieutenant-colonel, 2 majors, un aumônier, un adjudant, un quartier-maître, un chirurgien et 3 aides, 8 capitaines, 18 lieutenants, 8 enseignes. Au 22 janvier, le corps est fort de 800 hommes environ et compris dans les unités qui doivent être embarquées pour Saint-Domingue avec les « Royal York Fusileers » et « York Hussars »; il n'est pas considéré comme corps d'émigrés et doit être mis sur le même pied que les corps anglais.

Au lieu d'aller à Saint-Domingue, « York Rangers » est débarqué à Sainte-Lucie avec le général Abercromby. Il se distingue dans les combats livrés pour la reconquête de l'île. Dans les combats du 1^{er} mai, il a un officier tué (capitaine Ker), un officier blessé (capitaine Barker), 4 soldats tués et 8 blessés. A l'attaque du Morne Fortuné, le 24 mai, il a au moins 8 hommes blessés. Le 1^{er} mai, il ne comportait déjà plus que 543 hommes. Abercromby le note « comme rien moins que médiocre », mais le général Moore ayant fait l'éloge de sa valeur combattive, il l'emmène cependant avec lui à Saint-Vincent. Le major Dupont d'Herval, le 10 juin, le mène à l'assaut de l'ancienne vigie, près de Kingston, entre des premiers dans le fort et y plante le drapeau anglais: « Une grappe de cartouches y crible son drapeau, lui emporte son casque et lui perce le bas-ventre d'outre ou outre ». Les « York Rangers » qui perdent un sergent et 17 hommes blessés dans cette action, enlèvent les défenses avec les « Buffs » et le 42nd, ce qui amène la reddition de l'île. Le Lieutenant Le Grand est blessé dans ce combat.

Le corps est laissé en garnison à Saint-Vincent avec un détachement à la Dominique; son quartier général passe ensuite à Saint-Christophe. En juin 1796, il est fort de 543 hommes, tombés à 473 en novembre et 402 en décembre, malgré les recrues faites au dépôt central des corps étrangers à l'île de Wight. Il reçoit quelques renforts dans le début de 1797; au 1^{er} mai, son effectif est à 500 hommes. Il est toujours commandé par le lieutenant-colonel Ramsay; ses majors sont J. Tufnell et R.-B. Long. Beaucoup d'émigrés français servent encore dans le corps des officiers. En 1796 et 1797, les pertes y sont sévères: un capitaine tué, 4 officiers faits prisonniers, 7 morts de maladie, un devenu fou.

Le 24 août 1797, « York Rangers » est licencié et incorporé le 3 octobre dans le 3^e bataillon du 60th (Royal American), alors à Tabago et la Dominique. Son détachement d'artillerie, le 18 avril 1798, forme avec ceux de Löwenstein et de « Royal-Foreigners La Tour » 2 compagnies indépendantes d'artillerie étrangère dites « allemandes », dont les effectifs sont fixés en principe à 218 hommes, officiers compris. Ils ne sont en réalité que 7 officiers et 146 hommes. En octobre de la même année, ils s'élèvent à 8 officiers et 129 hommes. En 1802, ces 2 compagnies sont amalgamées avec « Nacquard's Dutch Artillery » pour former le « Royal Foreign Artillery ».

Les officiers à titre temporaire reçoivent une gratification de licenciement, les autres sont mis à la demi-payé, mais la plupart suivent au 60th leur lieutenant-colonel qui prend le commandement du 3^e bataillon le 30 décembre 1797.

UNIFORMES. — L'article 6 de la capitulation du 25 juin 1793 donne aux « York Rangers » l'habit vert à distinctions noires, les pantalons verts, avec une capote grise du type autrichien, le casque, une paire de guêtres noires et des souliers à boucles. Mais cet uniforme ne semble pas avoir été porté. Des documents contemporains donnent au corps un uniforme complètement différent, qui subit d'ailleurs des modifications :

1^{er} type: Casque de feutre noir à visière mobile de même, orné sur le devant d'une petite plaque en forme d'étoile à 6 branches et d'une banderole au-dessous, le tout en métal argenté; queue de renard fauve placée transversalement sur la bombe; plumet vert à sommet rouge écarlate à gauche. Habit-veste bleu foncé boutonnant droit sur la poitrine; doublure et retroussis blancs; collet rabattu jaune d'or passepoilé de blanc; parements en pointe de même; boutons de métal blanc; pattes d'épaules et nids d'hirondelle bleu foncé passepoilés de blanc et frangés de blanc, avec des bandes verticales blanches. Veste bleu foncé, coupée rond, à 2 rangs de boutons de métal blanc. Culotte bleu foncé; demi-guêtres noires bordées de blanc, à boutons de métal blanc. Equipement de cuir blanc à plaque ovale de cuivre; sabrebriquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Carabine garnie en cuivre, à bretelle de cuir noir.

Les sous-officiers semblent avoir porté, autour de la taille, sur leur veste passepoilée de blanc sur tout son pourtour, une écharpe jaune d'or.

Les officiers ont le chapeau-casque de l'infanterie légère en feutre noir, relevé sur les côtés et bordé de blanc, le turban jaune d'or à chaînettes de métal blanc, une bande transversale de métal blanc sur la coiffe, la chenille de peau brun roux et le plumet vert à sommet rouge (parfois entièrement rouge). Ils ont le même uniforme que la troupe, mais avec tous les ornements, galons, etc., en argent et des boutonnières de même au collet; mêmes pattes et nids d'hirondelle, mais ornés d'argent. Ils portent un sabre court à garde, sans branche de cuivre doré, fourreau de cuir noir orné de même (ce qui tendrait à indiquer qu'ils étaient armés de la carabine et que leur sabre est un sabre-baïonnette comme pour la troupe). Echarpe cramoisie autour de la ceinture, sur la veste, qui, comme celle des sous-officiers, est entièrement passepoilée en argent. Même bandoulière de cuir blanc laqué, à plaque ovale en cuivre doré. Canne.

Les artilleurs ont la même tenue que les chasseurs, mais avec collet et parements rouge écarlate; même bandoulière et même sabre, mais un peu plus court. Les officiers d'artillerie sont semblables à ceux des chasseurs, mais avec collet et parements rouge écarlate passepoilés de blanc, pas de boutonnières au collet; même bandoulière de cuir blanc et même sabre. Ils portent aussi un casque à visière en cuir noir, orné comme le chapeau des officiers de chasseurs, et aussi parfois un curieux pantalon brun clair largement galonné latéralement de jaune d'or avec des carreaux noirs en losange. On voit sur leur habit la patte de poche qui est en accolade et en long, passepoilée de blanc.

Les tambours ont le même uniforme que la troupe, mais de couleurs inversées: habit-veste jaune d'or à collet rabattu bleu foncé passepoilé de blanc, parements en botte de même, pattes d'épaules et nids d'hirondelle de même; doublure et retroussis blancs; pattes de poches en accolade et en long, légèrement inclinées, passepoilées de blanc, sans boutons. Les tambours ont sur les manches, sur l'avant-bras, 2 chevrons bleu foncé, passepoilés de blanc. La veste coupée rond est bleu foncé, à deux rangs de boutons de métal blanc, culotte bleu foncé, demi-guêtres noires à bordure et boutons blancs. Bandoulière porte-caisse de cuir blanc; caisse de cuivre à cercles rouge écarlate. Sabre à poignée de cuivre, garde à une seule branche, fourreau de cuir noir garni en cuivre, porté au baudrier de cuir blanc garni d'une plaque ovale de cuivre. La coiffure des tambours est un colback de fourrure fauve, avec une queue de renard de même couleur, pendant à gauche, sans plumet. Baguettes de bois brun.

Le tambour-major a la même tenue, mais son colback est surmonté d'un plumet vert à sommet rouge écarlate, et sur le devant de son habit-veste, il a des revers bleu foncé passepoilés de blanc à boutons de métal blanc; deux chevrons bleu foncé liserés de blanc sur l'avant-bras, et deux de même, mais renversés, sur la poche. Il porte une écharpe jaune d'or avec parfois un



Louis de Beaupré 1753

TAMBOUR

TAMBOUR - MAJOR

OFFICIER

CHASSEUR
(2^e TYPE)

OFFICIER D'ARTILLERIE

CHASSEURS D'YORK OU YORK - RANGERS

mélange de soie bleu foncé au milieu, autour de la taille, sur la veste; même bandoulière, même sabre. Canne à pomme d'argent.

Les musiciens (le document donne un fifre et un chapeau chinois) ont le même uniforme que les tambours, mais avec le plumet vert à sommet rouge au colback et une bandoulière porte-sabre à plaque ovale en cuivre. Leur veste est entièrement passepoilée en blanc, parfois unie avec un rang de boutons. Leur tenue paraît avoir été modifiée par la suite par adjonction de revers au-devant de l'habit, analogues à ceux du tambour-major. A noter que les chevrons des manches sont parfois placés au-dessus du coude.

2° type: Même casque, mais sans plumet. Habit-veste bleu foncé doublé de blanc; collet droit échancré, parements en botte jaune d'or, revers de même couleur à 5 boutons de métal blanc, 2 au parement; pattes d'épaules jaune d'or passepoilées de blanc, avec nids d'hirondelle bleu foncé à galons et franges blancs. Veste blanche coupée rond, à boutons de métal blanc; culotte bleu foncé à piques et galons latéraux blancs. Demi-guêtres noires. Equipement croisé de cuir noir, giberne de même. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir noir.

Un autre document donne de légères variantes: le casque est orné à droite d'un plumet vert; le collet a des boutonnières (une de chaque côté) blanches, sans passepoil; les revers et parements sont passepoilés de blanc; retroussis jaune d'or passepoilés de blanc et ornés de cors de chasse d'argent. Les nids d'hirondelle sont bleu foncé à galons et franges jaune d'or. Culotte sans piques et galons latéraux. Equipement de cuir blanc, plaque de cuivre ovale avec le chiffre « G. R. » couronné. Sabre-briquet à garde de cuivre, dragonne blanche, fourreau de cuir fauve garni en cuivre. Carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir fauve.

Les nids d'hirondelle sont parfois remplacés par des « wings » blancs.

Il est probable que c'est avec cette tenue que les musiciens prennent les revers sur l'habit.

Les officiers ont le même uniforme que la troupe, avec les ornements et insignes de grade en argent et l'écharpe cramoisi.

On ne sait pas si les artilleurs prirent des revers rouge écarlate sur leurs habits, mais la chose est vraisemblable.

DRAPEAUX inconnus.



Régiment des Hussards d'York

1793-1802

En avril 1793, un certain baron de Wydenbruck propose au Gouvernement britannique de lui amener 400 « Uhlans » qu'il a levés à ses frais; il semble que son offre ait été prise en considération, et, peu après, une augmentation de 400 hommes « qui devaient être levés avant le 1^{er} juin », lui est accordée. Le 13 mai, Wydenbruck ayant sans doute renoncé, le colonel Nesbitt, commissaire anglais pour la levée des troupes étrangères sur le continent, conclut un arrangement avec le lieutenant-colonel Arthur-Henri Irwin, venant sans doute du service du Hanovre, « pour armer et équiper les hommes qui avaient précédemment été amenés et recrutés par le baron de Wydenbruck ».

On a voulu faire remonter l'origine de ce corps à celui des Uhlans pour lesquels le prince Lubomirski avait obtenu une capitulation du Gouvernement britannique le 8 juin 1793; mais, d'après les dires du comte Louis de Bouillé, colonel propriétaire des Uhlans britanniques, c'est ce corps qui dérivait directement des cavaliers de Lubomirski dont il prit exactement l'uniforme.

Le régiment doit être formé à 3 escadrons de 2 compagnies de 100 hommes chacune, avec un état-major de 6 officiers (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, aumônier, chirurgien-major et son aide). Les hussards sont étrangers et les officiers également, en grande partie; quelques Anglais semblent toutefois y avoir servi dès l'origine. Leurs commissions, à titre temporaire, sont signées du duc d'York, et, comme pour le lieutenant-colonel Irwin, datées du 25 août 1793. On en trouve cependant du 25 avril.

On ignore le nom du premier major du régiment; beaucoup d'officiers français y servent comme officiers, sous-officiers et volontaires.

Le corps commence à s'organiser dès juin 1793; il se recrute assez rapidement, car le 5 août, Irwin a déjà rassemblé environ 350 officiers et soldats, et il doit en recevoir encore d'autres sous peu. Le 19 août, le général Craig adresse au ministre de la guerre un rapport très favorable sur ce corps dans lequel il écrit qu'il serait souhaitable que son effectif soit porté à 800 hommes. Le premier escadron du régiment est jugé « excellent » et les 200 cavaliers suivants du 2^e escadron sont considérés comme « bons ».

On ignore à quelle occasion le corps reçoit le droit de se placer sous le titre du généralissime anglais et prend le nom de « York Hussars ». Pendant la campagne des Pays-Bas, il est généralement appelé « Irwin's », « Irvine's » ou « Irwing's British Hussars ». Il est donc possible que ce ne soit qu'à son passage en Angleterre en 1796 qu'il ait reçu ce nouveau titre honorable. Dans ce cas, les « York Rangers » auraient été les premiers à être mis sous l'égide du prince.

Les deux premiers escadrons, forts de 17 officiers et 366 hommes dont 83 malades ou détachés, rejoignent, le 6 juillet, l'armée, sans doute dans la région d'Anvers. Un 3^e escadron de 200 hommes des « hussards autrefois Wydenbruck et maintenant Irwine » arrive au camp sous Oosterhout le 25 août. Au 1^{er} septembre, la force totale du corps est de 500 hommes environ. Il est placé aux avant-postes sur la Dommel, en avant de Bois-le-Duc, et il est sérieusement engagé le 14 septembre à Boxtel où il charge trois fois l'adversaire et se conduit fort bien. Il perd dans cette affaire 14 tués et 40 prisonniers. Il retraite alors sur Grave et Nimègue

avec l'armée anglaise, reçoit 73 recrues et a quelques engagements partiels sous cette dernière place, dans l'un desquels le lieutenant chevalier de Saint-Garau de Trallebault est grièvement blessé. Le 9 décembre, « York Hussars » est en cantonnement derrière le Wahal et, le 19, il est à Holten en Over-Yssel, avec un détachement à Ysendoorn.

Il retraite ensuite sur le Hanovre et y termine la fin de l'hiver de 1794. En mars 1795, il passe, aux environs de Celle, la revue du capitaine Gordon, commissaire britannique. A cette date, son effectif est de: lieutenant-colonel, major, 4 capitaines, 18 officiers subalternes, 600 hussards et 652 chevaux. Le 16 août, à Stade, le régiment compte: lieutenant-colonel, major, 5 capitaines, 10 lieutenants, 6 cornettes, aumônier, adjudant, chirurgien et 2 aides, 8 quartiers-maîtres, 30 sergents, 7 trompettes, 637 caporaux et hussards dont 45 prisonniers de guerre, 22 malades ou blessés et 2 en recrue; soit un effectif total de 710 hommes avec 436 chevaux, pour un complet de 33 officiers, 32 sergents, 8 trompettes, 800 caporaux et hussards, avec 808 chevaux. On a recruté 89 hommes et 3 seulement ont déserté depuis juillet. En septembre, « York-Hussars » est fort de 24 officiers, 32 sergents, 8 trompettes et 714 hussards, avec 322 chevaux. Son chef a consenti à le laisser servir aux colonies et, en conséquence, il doit être envoyé à Saint-Domingue. Le 29 septembre, son embarquement est terminé.

En octobre, il débarque à Yarmouth et est envoyé à l'île de Wight. Le 19 novembre, « York Hussars » est à Southampton où il est porté, sur un rapport d'inspection, comme « d'une excellente espèce d'hommes, bien montés et en bon ordre ». Comme ce corps comprenait environ une moitié d'officiers anglais dont certains avaient servi dans les anciens régiments irlandais au service de la France, il n'était plus considéré comme corps d'émigrés. En conséquence, avant son embarquement, il avait été mis sur le pied des régiments britanniques.

L'Army List d'avril 1796 montre que le corps comprend à cette époque: un lieutenant-colonel (Irwin), 2 majors (baron de Jossa et Johnston), 6 capitaines, 20 lieutenants, 9 cornettes, un aumônier, un adjudant, un chirurgien-major et 2 aides (dont au moins 8 Français). Trois officiers (un capitaine, un lieutenant, un cornette) ont été placés hors cadres et envoyés sur le continent pour recruter: ce sont tous des Allemands.

Affecté à la brigade de cavalerie du général Perryn, « York Hussars », fort de 42 officiers et 646 hommes, est embarqué le 28 février 1796. Le 1^{er} mai, son effectif est déjà tombé à 27 officiers et 530 hommes, en raison des pertes subies par le feu ou la maladie. Il semble, en effet, avoir été constamment engagé à Saint-Domingue contre les noirs révoltés, remportant de beaux succès dont un à Bombarde le 8 juin, où il perd un sergent et 3 chevaux tués, un soldat blessé, et à Saint-Marc en automne. Le lieutenant-colonel Irwin lui-même meurt le 5 juillet et est remplacé par R. Wilford. Un capitaine, 9 lieutenants, 3 cornettes et le chirurgien-major sont morts dans le courant de l'année. A la fin de 1796, le nombre des hussards est de moins de 300.

En janvier 1797, le corps d'officiers se compose d'un colonel (Wilford), un lieutenant-colonel (Jossa), un major (Johnston), 5 capitaines, un capitaine-lieutenant, 15 lieutenants, 10 cornettes, un adjudant, un aumônier, un chirurgien-major et 2 aides. Le 1^{er} juin, « York Hussars » ne compte plus que 18 officiers et 219 soldats. Au cours de l'année, il disparaît 2 capitaines, 7 lieutenants, 7 cornettes et l'adjudant. La mortalité est donc effroyable, dans cette île de Saint-Domingue, appelée à juste titre « le cimetière des hommes blancs ». En raison cependant de sa bonne conduite, le régiment est le seul des corps étrangers pour lequel le recrutement est maintenu en 1797. On lui incorpore les débris des régiments de Rohan et de Hompesch Hussards et, en février 1798, il reçoit un renfort de 112 hommes et de 60 en juin.

Lors de l'évacuation de Saint-Domingue en août de cette dernière année, « York Hussars » est envoyé à la Jamaïque. Le 1^{er} septembre, son effectif se monte à environ 31 officiers et 200 hommes. En octobre 1799, il est ramené en Angleterre, fort de 120 hommes et est cantonné à l'île de Wight qu'il quitte en février 1800 pour Weymouth. A cette époque, il reçoit par incorporation une centaine d'hommes de « Guernesey's Hussars », formé avec des débris de Hompesch et de Rohan, et 130 hommes de la brigade émigrée hollandaise; son effectif est ainsi porté à 430 hommes en 10 compagnies, au lieu de 8; il est entièrement remonté. En mai 1800, son lieutenant-colonel est R.-B. Long, nommé le 30 de ce mois; le major est



HUSSARD (1^{er} TYPE)

HUSSARD
(TENUE DE CORVÉE)

HUSSARD
(TENUE DE CAMPAGNE)

HUSSARD
(GRANDE TENUE - 2^e TYPE)

OFFICIER
(GRANDE TENUE)

RÉGIMENT DES HUSSARDS D'YORK

Ch. Wright, venant des « Guernesey's Hussars », nommé le 25 avril 1800; il sera remplacé le 24 juillet 1802 par Th. Foster. De 1797 à 1802, on compte encore dans ses rangs au moins une vingtaine d'officiers français.

Dans l'été de 1800, « York Hussars » est à Swinley, près d'Arcot, avec son cantonnement régulier à Weymouth. En juin 1802, il passe à West Cowes où il est licencié le 24 juillet suivant. Il compte à cette époque 331 hommes dont 272 sont embarqués peu après, « à frais payés » (le transport de retour étant pris en charge par le Gouvernement) pour l'Allemagne dont ils sont sans doute originaires. Les autres sont incorporés dans les régiments de dragons légers anglais. Les officiers anglais restent au service ou sont mis à la demi-payé. Quelques officiers étrangers suivent le sort de leurs camarades britanniques; les autres, principalement les officiers allemands, passent en majorité au service de l'Autriche.

UNIFORMES. — Un premier type, de 1794, est donné avec la description suivante: shako tronconique évasé du haut, vert, à galon supérieur, tresses, cordons, glands et ganse blancs, bouton de métal blanc, cocarde noire bordée de blanc à l'extérieur, plumet blanc. Dolman rouge écarlate, collet droit et échancré, parements en pointe vert foncé, tresses sur la poitrine, galon les bordant extérieurement, ornements bordant les parements et le collet, ainsi que la bordure dentelée du dolman, le tout en fil blanc; 3 rangs de boutons de métal blanc. Cravate noire. Ceinture-écharpe rouge cramoisi à coulants jaune d'or. Culotte rouge écarlate à trèfles et galons latéraux blancs. Bottes à la hussarde noires à galons et glands blancs; éperons d'acier. Sabretache rouge écarlate bordée de blanc avec chiffre « G. R. » couronné, le tout blanc. Bandoulière porte-giberne blanche; elle supporte aussi le mousqueton par une courroie de cuir blanc; giberne noire. Bélières du sabre et de la sabretache en cuir noir. Ceinturon de même. Sabre à poignée de cuivre, fourreau de cuir noir garni de cuivre; pas de dragonne. Mousqueton garni en cuivre, sans bretelle. La pelisse, retenue sur l'épaule par un cordon tressé blanc, est verte avec la fourrure noire, les tresses et galons du devant, du dos et des parements blancs. Boutons de métal blanc.

Demi-shabraque de peau de mouton blanche; porte-manteau vert bordé de blanc. Harnachement de cuir noir, à la hussarde, avec toutes les boucles et le mors de bride en cuivre, étriers d'acier.

Le 2^e type, légèrement postérieur, diffère surtout par le shako qui est du type français, noir avec la flamme doublée de rouge (parfois bordée de blanc ou de noir) et gland blanc. Plumet blanc. Sur le devant du shako, cocarde blanche avec anneau intérieur rouge, cordons et glands blancs. Le shako est parfois muni d'une visière mobile de cuir noir. La flamme du shako est enroulée de façon à présenter tantôt un shako entièrement noir, tantôt un enroulement rouge en partie. Mêmes dolman et pelisse que ci-dessus, mais la fourrure est blanche; même ceinture, même culotte, mais les ouvertures du pont sont ornées de galons noirs en chevron et de trèfles blancs. Dans certains cas, la culotte rouge écarlate est remplacée par une culotte vert foncé avec piques et galons latéraux blancs, et parfois par un « charivari » ou surculotte gris foncé avec basanes et bandes latérales de cuir noir à boutons blancs. On trouve aussi des hussards portant, en campagne, une culotte blanc-chamois boutonnée sur le côté, qui semble en peau. Mêmes bottes mais souvent sans bordé de galon blanc et avec glands noirs. Bandoulière de cuir blanc, mais le plus souvent de cuir noir. Ceinturon et bélières de cuir noir, ornés de boucles de cuivre, l'attache étant un S renversé en cuivre. Même sabretache, mais parfois en cuir noir sans ornements; elle est doublée en cuir fauve. Sabre à la hussarde à garde et fourreau d'acier, dragonne de cuir noir (parfois blanc). Carabine garnie en cuivre, sans bretelle. Shabraque à l'autrichienne de drap vert à festons rouge écarlate passepoilés de blanc à l'intérieur (ou seulement bordée de galon blanc); demi-shabraque de peau de mouton blanc (parfois les hussards n'ont que cette demi-shabraque); même porte-manteau (ou vert à cercles concentriques rouge écarlate aux extrémités); même harnachement, sangle noire.

À noter que certains documents hollandais contemporains représentant des « hussards anglais » qui pourraient être des hussards d'York, donnent: plumet rouge écarlate, shako vert foncé et rouge écarlate, tresses et boutons dorés.

En tenue de quartier, les hussards portent un bonnet de police à la dragonne vert foncé, orné d'un large galon blanc, côtoyé par deux passepoils de même couleur; gland blanc. Veste courte verte à collet droit échancré rouge passepoilé de blanc sur tout son pourtour, avec une petite boucle au coin du haut. Cravate noire. Parements en pointe rouge écarlate (parfois passepoilés de blanc, avec un trèfle de même à la pointe); pattes d'épaules vertes passepoilées de blanc. La veste fermée sur le devant par 15 boutons de métal blanc; sur le côté, pattes de poches passepoilées de blanc avec trèfles aux extrémités. Pantalon de couleur écrue à boutons de même métal blanc sur les côtés, ou surculotte « charivari » vert pâle à basane et bandes latérales de cuir noir, ornées de 22 boutons de métal blanc; sous-pieds de cuir blanc. Souliers à boucles de cuivre.

Le maréchal ferrant porte un bonnet d'ourson de fourrure fauve, avec plumet blanc à droite, plaque noire à double bordé blanc et un fer à cheval de même. Dolman vert foncé, collet droit échancré de même passepoilé de blanc sur tout son pourtour; parements en pointe vert foncé avec double passepoil blanc, celui du haut orné d'un trèfle à son extrémité; le dolman est fermé sur le devant par 15 boutons de métal blanc avec une rangée du même nombre de boutons de chaque côté et des tresses à la hussarde blanches; poches passepoilées de blanc avec trèfles aux extrémités. Le dolman semble être coupé exactement à la taille. Sur la manche droite, au-dessus du coude, fer à cheval blanc liseré de rouge. Culotte vert foncé, les ouvertures du pont ornées d'un chevron renversé de galon rouge et d'un trèfle de galon blanc. Bottes à la hussarde de cuir noir. Bandoulière de cuir noir supportant, à gauche, une hache dans un étui de cuir noir.

Le timbalier, un noir, est vêtu à l'orientale et porte un haut bonnet rouge écarlate orné d'un croissant de cuivre doré, avec turban blanc à galons rouge écarlate et lignes de perles dorées entre lesdits galons. Dolman blanc à 3 rangs de boutons de métal blancs, tresses et trèfles rouge écarlate; collet droit, fermé, rouge écarlate doublement passepoilé de blanc; parements en pointe vert foncé ornés au-dessus du parement de galons et tresses tordues rouge écarlate. Pelisse rouge écarlate à fourrure noire, ornée de chaque côté de boutons, tresses et galons blancs; les manches sont coupées à la hauteur du coude, ornées de fourrure noire et de galons et tresses blanches au-dessus de la fourrure. Large pantalon rouge écarlate, à la turque; bottes de cuir jaune pâle. Tambourin doré bordé et orné d'arabesques rouge écarlate.

L'uniforme des trompettes n'est malheureusement pas connu.

Pour les officiers, un document hollandais contemporain, qui paraît bien représenter un hussard d'York, donne le shako enroulé de noir et de vert bordé argent, avec galons, tresses et glands en argent, le chiffre « G. R. » de même sur le devant du shako et le plumet rouge à sommet vert à gauche. Le dolman est rouge, le collet rabattu vert bordé d'argent, les parements de même, les boutons de métal blanc, les galons et tresses en argent; ceinture-écharpe vert et argent. Pelisse vert foncé à fourrure fauve, galons, tresses et ornements au-dessus du parement en argent. Charivari ou surculotte jaune clair orné de piques et de broderies d'argent à l'ouverture du pont, et s'arrêtant à mi-cuisse; culotte rouge écarlate à galons latéraux en argent et broderies d'argent à l'ouverture du pont (ces broderies débordent sous le charivari). Bottes noires à la hussarde ornées d'un galon d'argent. Ceinturon et courroies de bélières de cuir blanc. Sabretache rouge écarlate bordée d'argent, coupée aux trois-quarts par un double galon d'argent et ornée, vers le bas, du chiffre « G. R. » en argent. Sabre garni de métal argenté, dragonne en argent. Shabraque vert foncé bordée et ornée de festons, galons et chiffres en argent; demi-shabraque de peau de mouton blanche. Harnachement de cuir noir.

D'autres documents anglais présentent des officiers coiffés d'un très haut shako enroulé noir et rouge ou enroulé tout noir, avec galon d'argent au haut du shako (ou d'or en haut et en bas du shako, avec, dans le haut, un entrelac et deux autres galons d'argent, dans le bas des entrelacs d'or et d'argent, et des chaînettes d'or se croisant sur le fût du shako); parfois l'enroulement noir est bordé d'argent; sur le devant, cocarde blanche à 4 cercles concentriques rouge écarlate, ou cocarde vert-blanc-rouge, le vert à l'extérieur, cordons et glands en or; plumet blanc à base rouge écarlate ou vert foncé. Cravate noire liserée de blanc. Dolman rouge écarlate à collet droit échancré vert foncé passepoilé d'argent sur tout son pourtour (parfois



HUSSARD
(2^e TYPE)

OFFICIER

MARÉCHAL-FERRANT

TIMBALIER

RÉGIMENTS DES HUSSARDS D'YORK

doublément) ; parements en pointe vert foncé à triple passepoil d'argent, ornés au-dessus de deux tresses enroulées d'argent ou de galons d'argent suivant le grade; le dolman orné sur le devant de galons et de tresses richement ornementées d'argent et de trois rangs de boutons argentés. Ceinture-écharpe cramoisi à coulants dorés. Pelisse vert foncé à galons et tresses riches en argent, fourrure blanche; attache de pelisse dorée (ou argentée). Culotte rouge écarlate, très richement ornée, aux ouvertures du pont, de galons, de tresses et de broderies d'argent; de même pour les bandes latérales de la culotte. Bottes noires à galons et glands d'argent. Bandoulière blanche (parfois ornementée de piqûres noires sur les bords et de dessins en arabesques rouge écarlate au centre); giberne noire bordée d'argent. Ceinturon noir piqué et ornementé d'argent; de même pour les bélières du sabre et de la sabretache. Sabre à garde de métal argenté, fourreau d'acier et dragonne d'argent. Gants crème. Shabraque vert foncé avec galon d'argent passepoilé de rouge sur les deux bords, glands d'argent aux extrémités, couronne et chiffre « G. R. » en or aux quatre coins de la schabraque (le bonnet intérieur de la couronne est rouge écarlate). Porte-manteau vert foncé avec quatre cercles concentriques rouge écarlate aux extrémités (sans doute est-ce le manteau vert parementé de rouge qui est roulé?). Harnachement de cuir noir orné de cauris blancs. Sangle blanche.

Sur le portrait d'un cornette, le plumet est blanc à base vert foncé; les ornements d'épaules sont galonnés d'argent et ornés de chaînettes en métal argenté.

ETENDARDS inconnus.



« Royal-York-Fuzileers »

1794-1797

Ce corps est levé pour le service britannique et après autorisation de ce Gouvernement par capitulation du 26 septembre 1794, et appelé du nom de « York » en l'honneur du duc d'York, généralissime des forces anglaises dans les Flandres. Il est le 3^e corps composé d'étrangers qui reçoit l'honneur de ce titre.

Son premier chef est Thomas Carteret Hardy, major au 86th Foot, dont la commission de lieutenant-colonel commandant le nouveau régiment est datée du 26 septembre 1794, date de la capitulation. Les commissions des autres officiers sont de la même date, mais à titre temporaire. En novembre 1795, une décision gouvernementale stipule que les commissions pour ce corps seront désormais signées par le roi d'Angleterre.

Le corps doit comprendre 10 compagnies de chasseurs (« *riflemen* ») de chacune 4 officiers et 112 hommes, plus un détachement d'artillerie. Le cadre est ainsi composé: lieutenant-colonel commandant, 2 majors, 8 capitaines, 18 lieutenants, 14 enseignes, aumônier, adjudant, quartier-maître, chirurgien et 2 aides. Il est stipulé que les officiers de l'état-major et les capitaines proviendront tous du service anglais et que seuls 15 officiers subalternes seront pris parmi « la noblesse des Flandres » (*gentry of Flanders*). Tous les officiers provenant des corps anglais seront avancés d'un grade et mis de droit à la demi-payé si le corps est réduit ou dissous. Effectivement, la liste de l'armée anglaise montre que le lieutenant-colonel commandant, les majors Johnstone et Power, l'adjudant, le chirurgien-major, l'aumônier et tous les capitaines sont anglais. Seul, le quartier-maître provient du service de France, encore est-ce un Irlandais (O'Doyer). Par contre, les lieutenants et enseignes sont en majorité étrangers (Français et Allemands). De même pour la troupe.

Le chef de corps reçoit une somme minimale de 5 livres 5 sh. pour chaque homme armé, équipé et habillé; le recrutement du corps doit être terminé, en principe, en 2 mois.

On trouve les « Hardy's Fuzileers » en août 1794 à l'avant-garde de l'armée du duc d'York, à Oisterwijk dans les Flandres, sous les généraux von Hammerstein et Linsingen; le 28, ils sont signalés, toujours aux avant-postes, sur la Dommel, en avant de Bois-le-Duc. Ils sont mentionnés dans l'état des troupes anglaises sur le continent au 1^{er} décembre 1794 et, à cette date, ils sont à Deventer en Over-Yssel.

Le corps participe à la retraite de l'armée anglo-hollandaise sur le Rhin et le Wahal, puis le Hanovre, et en janvier 1795, il fait partie du corps de bataille de M. de Damas qui précède celui du général Harcourt. Il est ensuite dirigé sur Celle en Hanovre et on y incorpore, le 15 mars, les débris des chasseurs à pied de Hompesch, soit 3 officiers et 60 hommes environ.

En mars, à l'inspection des corps étrangers passée par le capitaine Gordon, dans la région de Celle, « Hardy's Fuzileers » compte: lieutenant-colonel, 2 majors, 8 capitaines, 20 lieutenants, 10 enseignes, adjudant-quartier-maître, aumônier, chirurgien, 40 sergents, 60 caporaux, 1.000 soldats environ. Ces chiffres paraissent exagérés d'ailleurs, car, le 25 avril, le corps n'est formé que de 7 compagnies et ne comporte que 490 soldats au lieu de 784, effectif-type. Deux mois après, il lui est ajouté une 8^e compagnie, et son effectif se monte à 660 hommes.

Le 19 juin, « Royal-York-Fuzileers » passe la revue du comte de Sombreuil, colonel

du corps de Salm, commandant des forces émigrées au Hanovre; il est destiné à faire partie du 2^e contingent des forces qui doivent être débarquées en Bretagne. Le 12 juillet, il est toujours à Stade, où il est arrivé au début d'avril, attendant son embarquement pour la Bretagne; mais un ordre du ministre Windham le retient sur le continent, car il est destiné à aller servir aux Antilles. Le 16 août, « York-Fuzileers » est à l'effectif de: lieutenant-colonel, major, 12 lieutenants, 5 cornettes (*sic*), aumônier, adjudant, chirurgien et son aide, quartier-maître, 36 sergents, 16 tambours, 671 caporaux et soldats, dont 31 malades et 33 en recrue; soit un total de 747 hommes pour un effectif au complet de 43 officiers, 50 sergents, 16 tambours et 1.136 caporaux et soldats. Le 26 septembre, le corps, fort de 825 hommes, est embarqué. Arrivé le 30 à Yarmouth, il passe peu après dans l'île de Wight et fait partie, à Cowes, de la brigade du général Moore. A cette époque, sa première compagnie est forte de 140 sous-officiers et chasseurs, avec 7 femmes et un enfant attachés à la compagnie.

Le 24 décembre 1795, « Royal-York-Fuzileers » ne compte plus que 760 hommes; la désertion sévit à l'annonce de son départ pour les Antilles et l'on craint même des mutineries. Le 27 février 1796, il est embarqué sous les ordres du brigadier général Perryn. Son effectif, à cette date, est de 33 officiers et 672 hommes.

Dans les documents de cette époque, le corps est intitulé soit « Royal-York-Fuzileers », soit « Hardy's Fuzileers », soit « Hardy's Corps of German Riflemen ». Il n'a pas été possible de déterminer exactement s'il avait effectivement reçu l'honneur du titre « Royal ».

Débarqué aux Antilles en avril 1796, le corps participe, du 3 au 24 mai, à la prise de l'île de Sainte-Lucie, sous le général Abercromby, avec les corps étrangers de « Löwenstein's Chasseurs », « York-Rangers » et « La Tour's Royal-Foreigners ». Au cours des pénibles combats qui se livrent dans cette île, sous les ordres du général Moore, le lieutenant Lemaire est blessé à la prise du Morne Fortuné et 4 hommes à l'attaque du Morne Petit. Moore signale le corps comme s'étant honorablement conduit, bien que le général en chef Abercromby le tienne « comme ne se haussant même pas jusqu'à la médiocrité! », et, de ce fait, le laisse dans l'île lorsqu'il se porte de sa personne sur Saint-Vincent.

Les fusiliers de Hardy restent donc à Sainte-Lucie jusqu'en avril 1797. Ils y combattent les insurgés, dits « brigands », mulâtres et noirs marrons qui étaient restés sous les armes après la capitulation des troupes régulières françaises. Le corps est alors atteint d'une manière terrible par la maladie: il perd 16 officiers en 1796 (5 capitaines, 7 lieutenants, 2 enseignes et 2 aides-chirurgien). Sur 740 hommes que comportait son effectif au 24 juin de cette année, dont un détachement d'artillerie de 2 officiers et 37 canonnières, il perd 79 hommes en juillet, 114 en août, 115 en octobre; au 1^{er} janvier 1797, il ne compte plus que 16 officiers et 220 hommes, et 188 en février. Le lieutenant-colonel Hardy lui-même est mort dans le courant de l'année, ainsi que le major Johnstone; Hardy n'est pas remplacé et le major Power ayant résigné son emploi, le corps est commandé par le major Stuart.

Dès la fin de l'année, la suppression du régiment avait été décidée et il n'est plus porté sur la liste générale des corps de l'armée anglaise pour 1797; il disparaît aussi de la liste de recrutement au 1^{er} juin. Le 20 mai, ses débris, soit 130 hommes, sont incorporés dans le 3^e bataillon du 60th Foot (*Royal American*). A ce moment, 462 soldats au total avaient succombé aux maladies résultant du dur climat des îles.

Le licenciement définitif du corps aurait eu lieu le 25 août 1797. L'Army List de 1799 présente encore quelques officiers de ce corps à la paye entière, mais sur celle de 1800, les officiers étrangers disparaissent, et il ne reste plus que quelques officiers anglais à la demi-payé; la plupart sont passés dans le 60th et dans les régiments de ligne.

UNIFORMES. — Les documents contemporains nous donnent deux uniformes différents pour les « Hardy's Fuzileers ». Nous pensons que le premier doit se rapporter à l'époque de la formation du régiment et qu'il fut ensuite modifié selon le type donné par le second document, mais nous n'avons aucune confirmation de ce fait.

1^{er} type: Casque rond de feutre noir, orné transversalement à son sommet d'une queue de renard fauve. Habit-surtout court vert foncé, doublé de même; collet droit échancré noir.



CHASSEURS
(1794 - 1795)

OFFICIER
(1795)

PIONNIER
(1795)

ROYAL - YORK - FUZILEERS

liseré de rouge sur tout son pourtour; parements en botte noirs liserés de rouge et ornés d'un bouton de métal jaune; l'habit fermé par devant par 9 boutons de même et passepoil rouge au devant de l'habit et sur les retroussis; pattes d'épaules noires liserées de rouge avec un bouton près du collet. Veste ronde rouge écarlate avec passepoil jaune et noir sur tout son pourtour, 2 rangs de boutons jaunes et, à chaque bouton, 2 tresses jaune et noir. Culotte vert foncé à flèches et galons latéraux rouge écarlate. Demi-guêtres noires bordées de rouge. Cravate noire. Equipement croisé et giberne de cuir noir. Sabre-briquet à garde de cuivre, dragonne de cuir fauve, fourreau de cuir noir orné de cuivre. Fusil garni de cuivre et bretelle fauve.

2^e type: Même casque que le précédent, mais avec plumet vert foncé à gauche et « bugle » ou cornet d'infanterie légère en cuivre sur le devant. Même habit, mais le collet droit et échancré, les parements ouverts en V sur le dessus, les pattes d'épaules et les retroussis sont rouge écarlate. Les passepoils du collet (sur tout son pourtour), des parements (sur tout leur pourtour), des devants de l'habit, des retroussis, des pattes d'épaules et de 2 boutonnières en V renversé au-dessus de chaque parement, sont rouge et jaune. L'habit est fermé par devant par 6 boutons de métal jaune; il y a un bouton de même à chaque patte d'épaule près du collet, un à la pointe du V des parements et 2 au-dessus. Cravate noire liserée de blanc. Même veste que pour le premier type, mais sans aucun bouton apparent, et les passepoils et tresses sont rouge et jaune. Culotte vert foncé, flèches et galons latéraux rouge et jaune. Demi-guêtres noires à bordure rouge et jaune. Equipement croisé de cuir blanc, giberne noire. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir fauve garni de cuivre. Carabine garnie de cuivre, bretelle de cuir blanc.

Les officiers ont le même uniforme, mais avec les boutons et tous les passepoils dorés, les insignes des grades du type anglais sur les épaules, en métal doré, le hausse-col de cuivre doré avec les attaches rouge écarlate, l'écharpe cramoisi sur la veste, autour de la taille, le ceinturon laqué blanc à plaque de cuivre doré, porté en bandoulière la plupart du temps, le sabre d'infanterie légère garni en cuivre doré, avec dragonne en or. Ils ont, soit la demi-guêtra noire à bordé et gland d'or, soit la demi-botte noire. Ils remplacent souvent le casque par le chapeau à cocarde noire, ganse et bouton dorés, plumet vert à sommet rouge. Il est possible qu'ils aient adjoint des revers vert foncé bordés de rouge et ornés de boutons et boutonnières dorées à leur uniforme, qui, à cette occasion, devenait un habit long avec collet rouge, grands retroussis rouge écarlate ornés de « bugles » dorés, poches en travers liserées de rouge avec boutons et boutonnières dorés, parements rouge écarlate ornés de même. La veste aurait été vert foncé avec passepoil rouge sur tout son pourtour et autour de la poche, avec boutons et boutonnières dorés. Ceci est donné par un document hollandais contemporain (1794).

DRAPEAUX inconnus.



« Power's Chasseurs »

1794-1795

Ce corps est levé par capitulation du 9 septembre 1794 pour 2 compagnies de chasseurs à pied, formant un total de 10 officiers et 214 hommes. Le chef de cette troupe doit être Harris Power, capitaine au 37th Foot, qui avait servi auparavant, de 1788 à 1790, dans l'armée de la révolution brabançonne.

Ces 2 compagnies devaient être complétées dans un délai de 6 semaines; en décembre, elles n'avaient encore aucun homme sur pied en état de servir et se trouvaient en cantonnement à Bielt sur le Zuyderzee.

On pense que le corps suivit l'armée anglaise du général Harcourt dans sa retraite sur la province de Groningue et l'Ems, car on le retrouve aux avant-postes, sur la frontière de Hanovre, à Lossar, en février 1795. Il passe peu après la revue du commissaire capitaine Gordon, inspecteur des corps étrangers, et est signalé comme fort d'une centaine d'hommes.

Les chasseurs de Power disparaissent ensuite complètement; on ne les retrouve sur aucune liste de corps embarqués pour l'Angleterre ou prêts à l'être. Le major Power est porté sur le contrôle des officiers du « Royal York Fuzileers » de Hardy, avec date de prise de rang du 11 octobre 1794; il est probable que cette dernière date est celle où il reçut la commission de major commandant d'un corps de chasseurs de son nom.

Tout porte donc à croire que « Power's Chasseurs », fort d'une centaine d'hommes à peine, fut purement et simplement incorporé dans les fusiliers de Hardy en mai 1795, époque où l'on renforçait ce corps, ainsi que les « York-Rangers », dans le but de les envoyer soit en Bretagne, soit aux Antilles.

Il n'existe aucun contrôle et aucune liste d'officiers de « Power's Chasseurs »; aucun officier n'a été retrouvé dans les dossiers d'émigrés français aux Archives de la guerre à Paris.

Harris Power quitte l'armée comme major le 7 septembre 1797.

UNIFORME. — D'après la capitulation, le corps des chasseurs de Power devait être revêtu de: chapeau rond ou casque (sans doute le casque de feutre noir à chenille transversale fauve, avec « bugle » en métal argenté sur le devant); habit-veste vert foncé; collet, parements, retroussis noirs; bonnet de police noir; boutons de métal blanc; pantalon gris; jarretières noires; bottines ou demi-bottes de cuir noir. Capote grise à l'autrichienne. Havresac en peau de phoque. Equipement de cuir noir. Giberne noire. Carabine et sabre-briquet.



Corps de Pionniers Français

Une lettre du duc de Richmond, maître général de l' « Ordonnance » britannique, au secrétaire d'état de la guerre Dundas, le 21 août 1794, déclare ne pas juger utile la formation d'une compagnie de sapeurs et mineurs composée d'émigrés français.

On trouve toutefois une compagnie de sapeurs à la solde anglaise, dite « French Corps of Pioneers » qui est levée à la fin de 1794 dans les Pays-Bas, et attachée à l'état-major du duc d'York. Cette compagnie est commandée par le capitaine de Selliard; ses lieutenants sont MM. de Breuil et de Berny. L'aumônier est l'abbé Humblet.

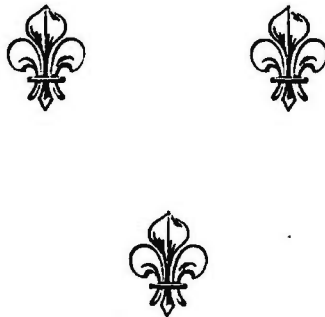
La compagnie est licenciée le 16 janvier 1796.

On ne possède aucun renseignement complémentaire sur ce corps.

Il y eut aussi, en Corse, en 1794-1796, une compagnie d'ingénieurs et d'artificiers étrangers, forte de 93 hommes, sur laquelle on ne possède aucun renseignement et qui disparut lors de l'évacuation de l'île par les forces anglaises en octobre 1796.

UNIFORME. — L'uniforme du « French Corps of Pioneers » est: chapeau de feutre noir retroussé à gauche, à cocarde, ganse et plumet blancs; tresse cramoisi et blanc autour de la coiffe. Habit rouge écarlate du type autrichien, collet droit échancré, parements ronds, retroussés, pattes d'épaules, culotte bleu outremer clair; passepoils, boutonnières du collet (laissant voir au milieu le fond bleu), piques de la culotte et galons latéraux de culotte blancs. Boutons de métal blanc. Cravate noire liserée de blanc. Guêtres noires. Equipement de cuir blanc, giberne noire. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni de cuivre. Fusil garni de cuivre, bretelle de cuir fauve.

Les officiers ont le même uniforme, mais les boutons, passepoils et insignes de grades sont en argent, et ils ont l'écharpe cramoisi passé sur l'habit. Ils portent aussi le chapeau tricorne à cocarde noire, ganse et bouton argent, plumet blanc.





Régiment des Uhlans Britanniques

1793-1796

Ce corps est levé par capitulation du 2 novembre 1793 pour le service britannique et à sa solde par Louis-Joseph-Amour, comte de Bouillé, ancien major en second de Bercheny-hussards, fils aîné du célèbre lieutenant général, héros de la guerre de l'Indépendance américaine, « que toutes les histoires connaissent et qui tint, dans un des moments les plus pathétiques de la Révolution française, le rôle austère de la fidélité » (duc de Lévis-Mirepoix). Le lieutenant-colonel est le baron de Malsen et le major, le vicomte de Contades, beau-frère du colonel. M. de Contades quitte son emploi à la fin de 1794 et est remplacé par le frère du colonel, le chevalier de Bouillé, chevalier de Malte, qui passe lieutenant-colonel au départ de M. de Malsen le 25 avril 1796, et est remplacé comme major par le capitaine chevalier de Rodais.

D'après les dires du comte de Bouillé lui-même, le prince Lubomirski obtint, le 8 juin 1793, par l'entremise du comte de Coëtloury, gentilhomme de Bretagne en faveur près du Stathouder, et du lieutenant général marquis de Bouillé, une capitulation du Gouvernement anglais pour lever un corps de 1.000 Uhlans polonais qu'il recruterait en Pologne et en Allemagne. L'uniforme attribué au corps correspondait exactement à celui que prit le futur régiment de Louis de Bouillé. Celui-ci fut nommé, le 12 juin, à Mannheim, colonel commandant des Uhlans (ou Hulans) britanniques, puis en devint propriétaire le 2 novembre 1793, le prince n'ayant pu remplir ses engagements.

D'après le recueil des capitulations conservé au War Office, le corps de Lubomirski aurait été le noyau du régiment des Hussards d'York dont nous avons déjà parlé; mais les affirmations de Louis de Bouillé sont formelles.

Le corps, destiné à servir aux avant-postes, comprend 4 compagnies de 302 Uhlans, groupés en 2 escadrons. Chaque compagnie, sauf la première qui porte le nom de « colonelle » et dont le commandant est capitaine-lieutenant, se compose d'un capitaine, 2 lieutenants, un cornette, un quartier-maître ou maréchal-des-logis en chef, 4 sergents, 5 caporaux. L'état-major comprend: colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, aumônier, quartier-maître-trésorier, chirurgien-major. Les conditions de levée ont été moins avantageuses que celles offertes au prince Lubomirski (35 livres sterling par homme habillé, équipé, armé et monté, au lieu de 40).

Le régiment est sur le même pied que les régiments de dragons légers anglais, et soumis aux mêmes règlements pour l'entretien, l'administration et la solde. En voici le résumé: la solde est payée d'avance; le colonel touche 1 livre 5 shillings par jour, 23 rations de fourrage, 2 pence par jour et par homme pour l'habillement et le harnachement, après 2 ans de levée, plus 27 livres 7 shillings 6 pence par an pour l'entretien d'un hautbois par compagnie, qui n'exista jamais. Le lieutenant-colonel a 1 livre 4 shillings 6 pence et 19 rations; le major,

1 livre 6 pence et 17 rations; le capitaine, 15 shillings 6 pence et 9 rations, 40 livres par an pour la réparation des armes de sa compagnie; le capitaine lieutenant et le lieutenant, 9 shillings et 9 rations pour le premier et 7 pour le second; le cornette, 8 shillings et 7 rations; les officiers à la suite ne perçoivent que 3 rations, et le trésorier a, en plus de sa solde, 15 livres par compagnie et par an. L'aumônier reçoit 6 shillings 6 pence et 2 rations, l'adjutant 5 shillings et 4 rations, le chirurgien-major 6 shillings et 2 rations, plus une pour sa charrette et 12 livres par compagnie et par an; l'aide-chirurgien, 3 shillings 6 pence et une ration; le quartier-maître, 5 shillings, 6 pence et 3 rations; le sergent, 1 shilling 6 pence; le caporal et le trompette, 1 shilling; le simple uhlan 8 pence. Le maréchal-ferrant a 1/2 sou par jour pour chaque cheval effectif de sa compagnie; la forge a droit à 2 rations de fourrage et il en est accordé 2 au vivandier. De plus, l'état-major perçoit 18 livres par an pour plumes, encre et frais de bureau.

Le corps se constitue à Tirlemont dès juillet 1793 sous la direction de M. de Malsen, le colonel servant alors à l'armée prussienne. Vers le milieu d'octobre, le premier escadron, fort de 150 hommes, est complet et est dirigé le 22 avec le colonel sur l'armée du duc d'York, en position entre Tournai et Lille; il fournit aussitôt des piquets placés dans les marais, patrouillant vers Lannoy. La troupe est composée en majorité de déserteurs français et de quelques soldats qui ont passé les lignes avec Dumouriez; il y a aussi des Allemands et des Suisses en petit nombre. Les officiers sont tous émigrés français, tirés principalement des régiments de hussards et de cavalerie. Beaucoup de sous-officiers et de caporaux sont gentilshommes ou anciens officiers.

Passés en revue à Bouvines le 1^{er} novembre par le duc d'York qui les complimente pour leur belle tenue, les Uhlans britanniques sont cantonnés à Marquain, sous les ordres du major général Ralph Dundas, corps de cavalerie du général Harcourt. Ils fournissent des piquets sur la ligne des avant-postes (chaussée de Lille à Tournai, en avant de Baisieux) et poussent des patrouilles sur Lannoy et environs. Le 7 novembre, ils rejoignent le camp de la cavalerie anglaise et le 8, les Uhlans ont leur premier engagement à Ascq-Lezennes sous Lille, où le capitaine de Rodais se distingue et où ils perdent 2 hommes tués, un blessé et quelques chevaux. Ils sont félicités par le général Dundas pour leur bravoure et leur bonne conduite au feu. Ils sont ensuite cantonnés à Wez-Velvain, à une lieue et demie de Tournai jusqu'à la fin de décembre. Passé en janvier 1794 à Menin (faubourg de Bruges), le corps y reçoit le 15 son 2^o escadron: il est ainsi fort de 250 hommes environ et placé sous les ordres du général hanovrien von Hammerstein. C'est à cette époque que la *Gazette de Leyde* en fait mention pour la première fois.

Le 31, il est augmenté de 100 hommes contre une réduction du prix de levée de chaque homme habillé, équipé, armé et monté, qui passe de 35 à 30 livres. En février 1794, les Uhlans britanniques (350 chevaux), avec Loyal-Emigrant et « York-Rangers » occupent le poste d'Halluin, sous les ordres du général Walmoden, commandant les troupes alliées de Nieuport à Tournai. Ils ont plusieurs affaires d'avant-postes, en particulier le 28 février près de Werwick où 40 Uhlans, commandés par le cornette d'Eon de Cély, sont enveloppés par 3 escadrons et 400 fantassins républicains; ils perdent 15 hommes tués et plusieurs prisonniers. Le volontaire de La Personne, blessé et fait prisonnier, sera exécuté à Lille le 16 novembre 1794.

En mars, le régiment est toujours aux ordres du général Walmoden, « tirant pain et fourrage de Menin »; le 19 avril, le colonel de Bouillé, avec 25 Uhlans et une trentaine de chasseurs d'York, prononce une reconnaissance sur Roncq; il y tombe dans une embuscade tendue par 400 patriotes de la brigade Daendels, division Souham. Il est blessé et sauvé par le sang-froid de son adjudant, Mathias Orth. Le commandant de la grand'garde, le cornette d'Eon de Cély, déjà cité, est tué à ses côtés, avec 5 uhlan et 9 chasseurs d'York. Le corps se replie ensuite sur Wevelghem, détruit un pont de bateaux sur la Lys et se porte sur Courtrai où il a un léger engagement, puis près de Deynse d'où il rejoint l'arrière-garde de l'armée britannique. Le corps assiste encore à la prise de Lannoy, de Tourcoing, de Roubaix le 17 mai, à la bataille de Tourcoing le lendemain, au combat de Pont-à-Chin le 20; il suit le duc d'York dans sa retraite sur Gand en juin, puis sur Anvers.

Le 15 juin, une nouvelle capitulation est signée pour la formation d'un 3^o escadron à 2 compagnies, le duc d'York se réservant la nomination des officiers de l'une de ces compagnies.

Le 1^{er} juillet, le corps a un déficit de 106 hommes, et le 1^{er} septembre, de 300 hommes sur 600 prévus à l'effectif. En août, les Uhlans britanniques (3 escadrons) sont à l'avant-garde de l'armée anglo-hanovrienne vers Oisterwijk, sous les généraux von Hammerstein et Düring; on les trouve le 12 à Rosendaël, entre Breda et Berg-op-Zoom. Ils participent ensuite aux combats de la Dommel, du Rhin et du Wahal et, en octobre, ils sont en cantonnement à Schalwijk près d'Utrecht où le colonel les rejoint. Leur effectif est de: 6 capitaines, 11 lieutenants, 6 cornettes, quartier-maître, 26 sergents, 30 caporaux, 3 trompettes, 378 uhlans, charretier.

« Depuis plus de 10 mois, écrit le comte Louis de Bouillé, ce corps dont on a vu que la force consistait en plus de 400 chevaux au commencement de la campagne, avait été employé sans interruption au service des avant-postes, dont les fatigues et même les dangers étaient encore augmentés par le peu d'instruction et par la négligence des troupes réglées anglaises avec lesquelles il se trouvait en ligne ou en communication. On sent combien la discipline et la tenue devaient souffrir d'une si longue continuité de services, qui montrait le peu de ménagements des Anglais pour ceux qu'ils regardaient comme des stipendiaires dont ils devaient tirer le plus de parti possible. Si l'esprit militaire du corps, sa discipline et sa réputation sous ce rapport y avaient gagné, les autres parties avaient été nécessairement fort négligées et il avait de toutes manières besoin du repos qu'on lui accorda alors. »

Un état de novembre 1794 le donne à 3 escadrons de 6 compagnies. Le 18 décembre, les Uhlans sont établis à Nijkerk sur le Zuyderzee où ils ont déjà leur dépôt et fournissent un détachement de 50 hommes aux avant-postes. Le 6 janvier 1795, le régiment se porte à Utrecht et Culemborg, aux ordres des généraux David Dundas et Cathcart, qui l'envoient le 8 à Büren, de l'autre côté du Lek, avec 100 hussards de Rohan et le 27th Foot. Il a un combat sévère à Gerdermalsen sur la Linge avec les avant-gardes françaises. Au cours de ce combat, l'escadron du capitaine comte d'Oilliamson fait une charge brillante sur la neige et la glace, avec lord Cathcart à sa tête, et la position est conservée jusqu'au 10, date où l'armée britannique repasse le Lek. Les Uhlans sont renvoyés à Schallewijk et Schoonhoven, avec un détachement de 50 hommes à Hesselt, et lorsque la retraite vers le nord est décidée, se portent à Zeist le 15 pour faire l'arrière-garde, sous les ordres du colonel comte de La Châtre, colonel du Loyal-Emigrant; ils passent à Zwolle puis vont s'établir à Nienhuys et Veldhuysen aux avant-postes de l'armée. Ils ont un combat sérieux en février 1795 vers Löhne où le cadet de Mondion de Chassigny se distingue particulièrement, s'empare d'un canon et est blessé à la tête. Le colonel de Bouillé, après avoir visité son dépôt dans l'Ost-Frise, se rend en Angleterre le 19 février, refusant de servir sous les ordres d'un brigadier anglais moins ancien que lui; ce même jour, on signale encore 50 Uhlans à Harderwijk avec Loyal-Emigrant.

Pendant toute cette retraite, les Uhlans britanniques se sont conduits courageusement, mais les rapports du général Harcourt, commandant l'armée après le départ du duc d'York, les signalent comme ayant commis de nombreux actes de pillages, d'outrages aux populations et même des meurtres. Ceci est confirmé par les mémoires secrets de d'Allonville: « Les Houlans britanniques composés de déserteurs plus que d'émigrés, étaient un corps de bandits comme j'en ai peu connus. Il compromit la retraite à Zwolle, révolté de ses pillages (*sic*). Ce corps et celui des hussards de Rohan étaient le fléau des pays qu'ils dévastaient au lieu de les défendre ».

Le corps passe la revue du capitaine Gordon, commissaire anglais, en mars 1795; il comprend: colonel, lieutenant-colonel, major, 3 capitaines, 4 lieutenants, 6 cornettes, adjudant, chirurgien-major et son aide, quartier-maître, 26 sergents, 30 caporaux, 540 uhlans et 602 chevaux. Il est cantonné à Celle en Hanovre où le colonel le rejoint en mai; dès avril, les recruteurs recommencent leur office: « à Wille, distant d'un mille de Badelhoffen, nous avons rencontré un officier de hussards ou uhlans britanniques qui nous voulait enrôler; ce drôle, assez surpris du ton cavalier avec lequel je lui ai répondu, recherchait des chariots de réquisition que les gens du pays ne voulaient point du tout lui donner » (Brémond d'Ars).

Envoyé à la fin du mois de juin au camp de Schwarme près de Hoya, avec les hussards de Rohan, de Choiseul, de Hompesch et de Salm, sous le commandement du général major lord Cathcart, il y est passé en revue, le 15 juillet, par le duc d'Angoulême et le comte d'Artois, puis dirigé à la fin de ce mois sur Bremerlehe pour y être embarqué avec les hussards de Choi-

seul. Son effectif est de 24 officiers et 347 hommes, 89 chevaux d'officiers et 347 de troupe. Mais l'état d'embarquement fait ressortir un effectif de 20 officiers, 4 quartiers-mâtres, 337 hommes de troupe, 337 chevaux de troupe et de bât, 89 chevaux d'officiers; il reste à terre 8 officiers, 2 quartiers-mâtres, 73 hommes de troupe, avec 37 chevaux de troupe, à Stade, sous le commandement du major chevalier de Bouillé.

Embarqués les 4 et 5 août sur une trentaine de transports escortés par une frégate, « entassés, principalement les chevaux qui ne tardèrent pas à éprouver les effets de l'insalubrité résultant de leur encombrement », les uhlans arrivent à Douvres le 15, puis sont envoyés à Portsmouth. Un ordre du comte d'Artois daté du 27 août maintient le corps des Uhlans britanniques sur rade. Celui-ci doit, en effet, quelques jours plus tard, accompagner le prince à l'île d'Yeu et faire partie du corps expéditionnaire du major général Doyle. Partis de Portsmouth le 1^{er} septembre, les Uhlans britanniques arrivent le 11 dans la baie de Quiberon, prennent part à la sommation de Noirmoutiers et reviennent dans la baie de Quiberon le 2 octobre, sur 12 transports (effectif total de 20 officiers, 323 uhlans, 80 chevaux d'officiers et 286 chevaux de troupe). Ils y souffrent beaucoup de la maladie, de la disette de vivres et d'eau; la mortalité des chevaux est terrible (15 chevaux d'officiers et 65 de troupe en un mois). Aussi le colonel comte de Bouillé se rend-il à l'île d'Yeu le 15 octobre et obtient-il, le 17, du général Doyle le rapatriement de la cavalerie en Angleterre. Le comte d'Artois fait renforcer de 60 hommes le détachement de 40 uhlans qu'il avait fait débarquer, le 2 octobre, avec lui, sous le commandement du capitaine comte de Crenolle.

A la même date, un ordre enjoint aux officiers et volontaires des Uhlans britanniques et hussards de Warren (qui sont mis en subsistance au régiment) de résider avec leurs corps dans les cantonnements désignés; d'ailleurs, les chevaux sont au vert, officiers et uhlans campent près d'eux, sauf un sergent et 12 cavaliers qui restent auprès des chevaux placés dans les écuries. Le 14 octobre, le détachement, avec toutes les autres troupes françaises, est passé en revue par le colonel inspecteur Clinton, en avant du camp. Le corps fournit des postes et des patrouilles dans la région de Vieux-Port, La Meule, La Croix, et des ordonnances auprès de Monsieur, du général en chef, du quartier-mâitre général, du major général et de son adjoint. Le 18 du même mois, les chevaux sont ramenés du vert et placés dans des écuries au bourg d'Yeu.

Le 25, « la cavalerie française étant réputée anglaise, prendra tous les jours l'ordre à midi chez l'adjudant général anglais ».

Le 8 novembre, toute la cavalerie de l'île (uhlans britanniques, hussards de Warren, 14th Light Dragoons) est mise sous le commandement immédiat du colonel Clinton, avec une pièce de 4 de l'artillerie française.

Le corps regagne Spithead fin novembre où il est rejoint en décembre par le dépôt laissé en Allemagne. « Le corps, dit le colonel, n'était plus que l'ombre de lui-même et il ne présentait que l'aspect de la souffrance, de la tristesse et du découragement causé principalement par la perte de ses chevaux dont à peine quelques-uns avaient survécu à ce long et aussi inutile embarquement. Pour donner une idée de la proportion de cette perte, je rapporterai seulement le relevé de l'état qui me fut remis de celle des chevaux d'officiers. Sur les 89 qui avaient été embarqués le 3 août à Bremerlehe, 8 seulement n'avaient point péri et, pour ma part, de 12 chevaux, tous d'une assez grande valeur, je n'en conservai qu'un seul... » En janvier 1796, le régiment est à Newport dans l'île de Wight où il est arrivé le 1^{er}, et inspecté par le brigadier général sir John Moore qui fait de lui un grand éloge, surtout de ses officiers: « Si la faveur pouvait l'influer, il n'y a point de régiment par tout ce que j'ai entendu dire qui ne méritait plus que les Uhlans britanniques ». Il doit faire partie de l'expédition que ce général et sir Ralph Abercromby emmènent aux Antilles, et rester ensuite en garnison à la Martinique. Les uhlans sont embarqués le 18 mars à Southampton, forts de 453 hommes, sous le commandement du nouveau lieutenant-colonel, chevalier de Bouillé. On y a incorporé une centaine de hussards de Rohan. Le 6 mars, le régiment compte: lieutenant-colonel, major, 2 capitaines, 8 lieutenants, 6 cornettes, aumônier, adjudant, chirurgien-major et son aide, quartier-mâitre, 24 ser-

gents, 4 trompettes, 306 uhlands présents, 45 malades, 6 aux hôpitaux, un détaché; soit 358 sur un effectif-type de 570. Sont absents: le colonel, 4 capitaines et 3 lieutenants.

Débarqués à Sainte-Lucie, les Uhlans britanniques sont employés à pied, avec des fusils, lors de la prise de cette île en mai-juin 1796; ils se conduisent fort mal, se mutinent et désertent: 7 doivent être fusillés à bord des bâtiments par le corps lui-même, 26 ont déserté. Le corps est mal commandé, le lieutenant-colonel est trop négligent dans le service, et le major trop dur et exigeant. Aussi est-il jugé indésirable à la Martinique. Le 28 mai 1796, Abercromby écrit au lieutenant général marquis de Bouillé: « L'esprit d'insubordination et de désaffection règne dans le corps des Uhlans britanniques. Les fréquentes désertions qui ont eu lieu et les principes généraux qui prévalent parmi les soldats et les sous-officiers me font un devoir de déclarer que je suis intimement convaincu que l'on ne saurait avoir confiance en eux, et c'est pour ce motif que j'ai été obligé de le faire embarquer ». Il écrit de même à Dundas le 2 mai et le 2 juin au duc d'York. Le corps était effectivement parti de Sainte-Lucie sur « *Le Grampus* », commandé par le major de Rodais, et il arrive fin juillet à Spithead. Il reste 409 hommes (26 ont déserté, 5 ont été tués à l'ennemi, 7 fusillés, 3 morts de maladie, 1 congédié, 2 faits quartiers-mâîtres). Le lieutenant-colonel de Bouillé, l'aumônier, le chirurgien et 8 officiers restent aux îles.

Le 18 août, sans avoir été débarqué, le régiment est licencié par ordre du colonel Nesbitt, inspecteur des troupes étrangères; les sous-officiers et soldats allemands doivent rester sous la responsabilité des officiers désignés; les autres sont envoyés sans délai sur le continent. Il n'est accordé comme indemnité que 6 mois de traitement aux officiers, et 2 aux soldats.

Le 27 août, Nesbitt parlant au nom du duc d'York « consent à ce que la majeure partie des officiers puisse passer aux Uhlans britanniques de Saint-Domingue, avec les sous-officiers, uhlands et trompettes que le Roi a décidé de devoir être incorporés dans cette légion, maintenant sous l'établissement anglais. L'ancien corps des Uhlans ne formera donc plus qu'une partie de la Légion de Saint-Domingue; les hommes fourniront 4 compagnies ou « *troops* », et à ces 4 compagnies on attachera le nombre d'officiers nécessaires, à raison de leur ancienneté respective. Les officiers prendront rang dans la légion d'après la date de leur commission. Les 4 compagnies commenceront à tirer leur subsistance dans le régiment des Uhlans britanniques de Saint-Domingue à dater du 25 août 1796. Chaque homme emportera avec lui tous ses articles d'habillement, d'armement et d'équipement (sans en excepter un seul) et dont il répondra. Le régiment étant composé de plus de compagnies qu'on ne peut en admettre, elles tireront entre elles pour savoir lesquelles devront être dissoutes et servir au complètement des autres. Cela se fera sous la direction d'un officier qui sera chargé de ce détail. Cet officier recevra aussi des ordres concernant les bas-officiers qui, d'après cette nouvelle formation, se trouveraient surnuméraires. Quant aux uhlands qui, par leurs blessures ou par des infirmités quelconques ne pourraient retourner sur le continent, il sera nommé une commission de 3 officiers pour écouter leurs réclamations et rendre justice à leur validité; et sur le rapport de ces officiers, chacun de ces hommes recevra le traitement auquel son état paraîtra lui donner des droits ».

Le 4 octobre 1796, le colonel comte de Bouillé obtient le maintien de ses appointements de colonel jusqu'à la fin de la guerre actuelle.

Les 4 compagnies des anciens Uhlans britanniques rejoignent la légion de Saint-Domingue vers cette même date: 4 capitaines, 7 lieutenants et 5 cornettes, anciens subordonnés de Louis de Bouillé, servent en janvier 1797 dans les Uhlans de Saint-Domingue ou de Montalembert.

UNIFORME. — La capitulation du corps de Lubomirski lui donnait pour uniforme: « une kourtka rouge à parements verts, une shapska blanche avec un turban noir, manteau et bottes à la polonaise; sabre, carabine et 2 pistolets ».

L'uniforme des Uhlans britanniques fut le suivant:

Shapska à la polonaise blanche à cannelures, turban de fourrure noire, cordons et glands jaune d'or, cocarde noire à gauche chargée d'une grenade enflammée de cuivre (parfois de métal

blanc), le centre de la bombe rouge écarlate chargé d'un insigne en métal jaune qui pourrait être soit une fleur de lys, soit le chiffre du Roi ou du colonel; la grenade est parfois remplacée par un bouton jaune uni au centre de la cocarde. Plumet rouge au-dessus de cette cocarde (parfois blanc à sommet cramoisi); visière mobile de cuir noir, jugulaire de même à boucle de cuivre. Cravate noire, ou noire bordée de blanc. Kurtka rouge écarlate; collet droit échancré vert foncé, bordé ou non de jaune d'or sur tout son pourtour; parements vert foncé formant pointes des deux côtés de la manche en avant et en arrière, bordés ou non de jaune d'or et surmontés dans le premier cas, par devant, d'une boucle jaune d'or. Pattes d'épaules vert foncé bordées de jaune d'or avec bouton au pied du collet et, sur les épaules, nids d'hirondelle vert foncé bordés de jaune d'or (sur certains documents, ces pattes d'épaules et nids d'hirondelle sont remplacés par des épaulettes à franges jaune d'or). Retroussis vert foncé bordés ou non de jaune d'or, avec parfois un bouton à l'angle du retroussis. Pattes d'oie jaune d'or sur les basques (parfois vert foncé). Boutons en métal jaune (sans doute du même dessin que ceux des officiers). La patte de poche en long est liserée de jaune d'or ou de vert foncé, avec un bouton au centre de l'accolade. Toutes les coutures sont parfois recouvertes d'une tresse vert foncé.

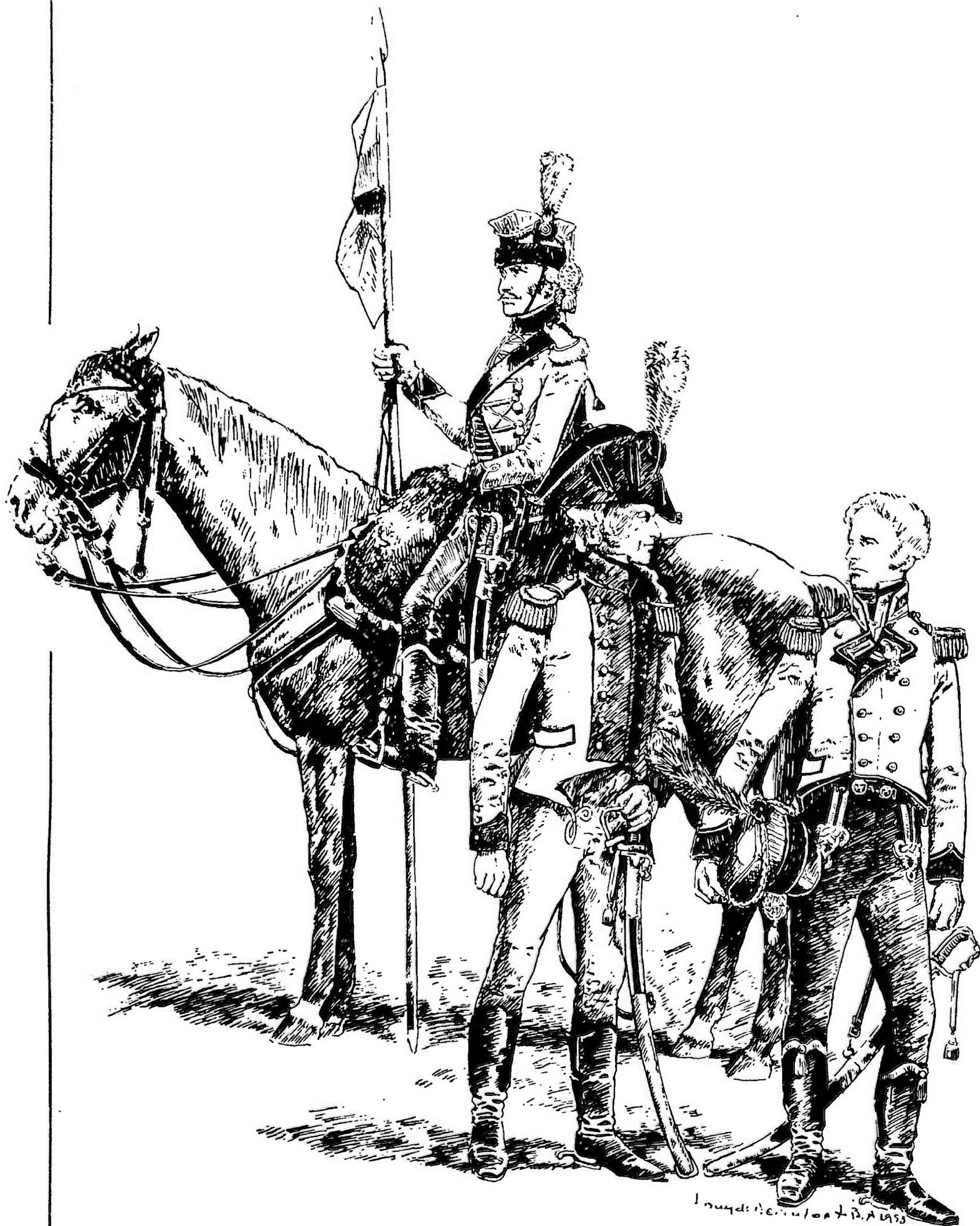
Le devant de l'habit, passepoilé de jaune d'or, est ouvert, laissant voir la veste; l'habit lui-même est orné de chaque côté de 2 groupes de 2 boutons placés comme des boutons de revers; de chacun de ces boutons part une ganse jaune d'or qui rejoint horizontalement le devant de l'habit; de ces extrémités partent obliquement d'autres ganses jaune d'or qui rejoignent soit le bouton inférieur, soit le bouton supérieur, de sorte que ces ganses obliques se croisent à distance égale entre les deux ganses horizontales. Chaque bouton est en outre garni d'une houpette jaune d'or à franges.

Veste vert foncé galonnée à la hussarde en tresses jaune d'or, boutons jaunes. Cette veste est parfois donnée vert foncé avec bordé jaune d'or sur le devant seulement, parfois toute vert foncé. Culotte à la hussarde vert foncé avec nœuds hongrois et tresses jaune d'or; bottes à la hussarde noires avec galons et glands jaune d'or, éperons d'acier ou de cuivre. La culotte et les bottes sont parfois recouvertes par un charivari ou surculotte en drap vert foncé garni de cuir noir, avec 2 bandes latérales rouge écarlate et boutons de métal jaune. Porte-giberne de cuir noir (parfois blanc); giberne de cuir noir. Porte-carabine de même avec crochet de cuivre. Ceinturon de cuir noir à boucles et ornements de cuivre. Sabre à la hussarde à garde de cuivre, fourreau de cuir noir à ornements de cuivre (parfois l'arme est donnée en acier). Dragonne de cuir noir. Lance en bois naturel, flamme écartelée rouge écarlate et jaune d'or (généralement le jaune étant placé en haut de la hampe), cordon de cuir noirci. Carabine ou mousqueton garni en cuivre. Gants blancs. Manteau blanc roulé sous la shabraque.

Shabraque en drap vert foncé bordée de dents de loup arrondies ou pointues rouge écarlate; tantôt les dents de loup sont placées vers l'intérieur de la shabraque, tantôt vers l'extérieur; un document les donne bordées intérieurement d'un passepoil jaune d'or avec chiffre « G. R. » en cordonnnet jaune d'or aux angles postérieurs de la shabraque. Demi-shabraque de peau de mouton blanche (parfois supprimées, parfois noire); selle fauve. Porte-manteau circulaire vert foncé à bordure rouge écarlate, parfois bordé intérieurement d'un filet jaune d'or, parfois simplement bordé de blanc. On trouve aussi le porte-manteau vert foncé avec une croix rouge écarlate sur l'extrémité, et courroies tressées de cuir blanc. Harnachement de cuir noir à boucles et ornements de cuivre. Mors de bride en cuivre ou en acier à bossettes de cuivre; étriers en cuivre ou en acier, avec parfois étrivières de cuir fauve. Le frontal est parfois rouge écarlate. Sangle de cuir noir.

Le colonel Louis de Bouillé donne la même description de l'uniforme de son corps: « Kurtka en drap rouge britannique avec les parements et la doublure, le col et les revers vert sombre; le gilet blanc; les bottes à la hussarde; la culotte et le charivari également vert sombre; la czapska dont le bonnet à fond carré et cannelures étaient blancs, la cocarde noire et l'aigrette rouge. Les galons et les épaulettes étaient d'or pour les officiers. L'armement consistait dans le sabre et la lance, avec la flamme écartelée de rouge et de jaune ».

D'après cette description, il est probable qu'après la campagne de Hollande, lorsqu'on renouvela l'habillement du régiment, on lui donna un nouvel uniforme analogue à celui qui



UHLAN
(1^{re} UNIFORME)

OFFICIER
(PETITE TENUE)

OFFICIER
(GRANDE TENUE)
(2^e UNIFORME)

RÉGIMENT DES UHLANS BRITANNIQUES

est décrit plus loin pour l'uniforme des officiers en 1796, mais avec galons, etc., en fil de laine jaune d'or.

Les états de fourniture du corps font ressortir les effets suivants: shapska ou bonnet d'ordonnance, aigrette et chiffre, cordons de shapska, cocarde noire, plumet ou panache rouge avec étui, visière en cuir; bonnet de police; plaque de bonnet (s'applique peut-être au bonnet d'ordonnance qui, à certaine époque, aurait comporté une plaque?). Cravate noire. Kurtka ou habit-veste doublé de serge verte, gilet avec manches ou veste, culotte hongroise et courroies de culotte, manteau, capote de drap blanc ou brun, paire d'épaulettes, boutons de cuivre pour habit, galon pour habit et culotte, houppettes de laine filée pour habit. Paires de bottes de Hanovre et demi-bottes ferrées, éperons et étuis d'éperons, gants. Charivari de coutil à boutons d'os, sarrot de toile brune, gilet d'écurie en flanelle ou toile, bonnet d'écurie, pantalon de toile. Chemise de toile, caleçon de flanelle.

L'équipement comporte: ceinturon garni en cuivre, et sa plaque, banderole de giberne, et giberne garnies de cuivre; bandoulière porte-carabine avec bouton, courroies et crochet, dragonne de sabre en cuir, courroie de lance. Sac à pain, brosse à bottes, peigne à décrasser et démêler, décrottoir, vergette, boîte à graisse. L'armement consiste en: sabre garni en fer ou en cuivre, lame à la hussarde, carabine rayée ou mousqueton, moule à balles, tire-bourre, lance avec son fanion.

Le harnachement est ainsi composé: selle garnie de son bois, coussinets, panneaux, etc., avec housse et paire de fontes, shabraque, surfaix, étriers anglais en cuivre et étrivières, porte-lance et sa courroie, sangle et contre-sanglons, croupière, poitrail; têtiers de bride et de bridon; mors de bride anglais et de bridon, crochets, gourmette, rênes de bride et de bridon, licol et longe. Porte-manteau, 2 kopsacks ou musettes, grand sac à avoine, corde à fourrage; couverture de laine. Etrille, brosse et éponge à cheval, peigne.

Pour les trompettes, on trouve: une première fourniture pour 40 aunes de drap écarlate, 4 aunes de drap jaune, 4 aunes 1/2 de drap gris, 6 aunes de doublure « voile », du fil de soie poil de chèvre, 12 douzaines de boutons, des chapeaux, des culottes hongroises et des gilets. Une 2^e fourniture porte sur 6 habits de trompette, 6 dolmans, 6 bonnets de poil (sic), 6 hongroises, 5 charivaris gris. Enfin on trouve encore mentionné des habits, des gilets, des cordons, des cordons larges et rubans jaunes pour trompettes. Il est aussi question de l'achat des instruments à Francfort.

Les fournitures mentionnées pour les sergents sont: bonnet d'uniforme, cocarde, plumet, habit de drap écarlate et vert doublé de serge verte, tresse d'or pour le collet, épaulettes d'or, veste en toile fine, pantalon de toile fine, chemise de toile fine, giberne et sa banderole, écharpe. Les caporaux sont portés pour: habit, galon d'or en ornements sur les manches, épaulettes d'or. Toutefois, une note datée du 13 septembre 1796 spécifie « qu'aucun caporal n'a reçu la distinction de son grade ».

Les officiers ont le même uniforme que la troupe; mais tout ce qui est jaune d'or est en or; ils ne semblent pas avoir porté l'écharpe cramoisie anglaise autour de la taille; en petite tenue, ils portent le chapeau à ganses et glands d'or dans les cornes, ganse de cocarde double et dorée, cocarde noire et plumet rouge écarlate. Leurs épaulettes et dragonnes sont en or du modèle français d'avant la Révolution. On trouve parfois sur leur uniforme un collet vert non passepoilé et orné de chaque côté d'un galon d'or terminé par une petite houppette. Ils ont aussi des culottes gris de fer avec ornements d'or et bottes non galonnées.

Un ordre du régiment du 16 février 1796 définit un nouvel uniforme pour les officiers: « La grande uniforme (sic) est pour l'habit-veste pareille à celle que le caporal Julien a apporté; tout ce qui est en galons de laine jaune doit être en or et de la même largeur, les tresses vertes qui sont sur les coutures doivent être d'or; le gilet est de la même façon que le gilet vert de l'ancien uniforme, seulement les galons des poches et le long du gilet doivent être plus larges et le gilet sera de drap ou casimir blanc; la culotte de drap vert avec un seul galon sur la couture et un trèfle d'or sur le devant sans distinction de grade. Le bonnet subsistera de même; le petit uniforme restera entièrement de même qu'il est. Le colonel enverra incessamment un modèle d'épaulettes qui doivent être pareils (sic) pour tous les grades... L'intention du colonel est que

tout le monde ait la nouvelle uniforme au 1^{er} mars... les galons doivent être entièrement unifornes... »

Cet uniforme, qui existe encore chez le marquis de Bouillé, est reproduit sur un portrait du colonel Louis de Bouillé. En voici la description: shapska à fond cannelé blanc, turban noir bordé or, cordons et glands dorés, plumet rouge écarlate, visière noire. Habit-veste rouge écarlate; collet droit et échancré vert foncé bordé sur tout son pourtour d'un galon large en or; revers de même couleur avec tresse d'or en bordé et 6 boutons et boutonnières de galon d'or coupées carrément; parements en pointe (la pointe sur le devant du bras) vert foncé avec tresse d'or sur le pourtour, faisant une petite boucle à la pointe du parement; ce parement fermé latéralement par 2 boutons, un sur le parement et un au-dessus. Retroussis figurés en drap vert, avec tresse d'or en bordé, boucle à la pointe du retroussis. Poche réelle en diagonale et en accolade bordée de tresse d'or. Une tresse d'or recouvre les coutures du derrière des manches et du dos, avec 2 boutons à la taille. Boutons plats dorés avec les lettres « H B » (Hulans britanniques) surmontées d'une couronne de marquis. Epaulettes de colonel en or, attentes de même, mais il existe sur l'uniforme une attente de drap rouge. Cravate noire liserée de blanc. La veste ou gilet sans manche de drap blanc, avec haut collet droit, de même couleur; le collet, le devant et le bas de la veste sont bordés d'un large galon d'or; 10 boutons dorés (dont 8 seulement se ferment) et autant d'ornements à la hussarde en tresse dorée mince. Les poches en travers entièrement bordées en rectangle de galon large doré. Culotte à la hongroise vert foncé avec trèfles en large galon d'or aux ouvertures du pont et même galon sur les coutures et au-dessus du fond de la culotte. Demi-bottes noires à galons et glands d'or; ceinturon, bélières de cuir noir, à plateaux et boucles dorés. Sabre en cuivre doré à fourreau de cuir noir garni en cuivre doré, dragonne en or.

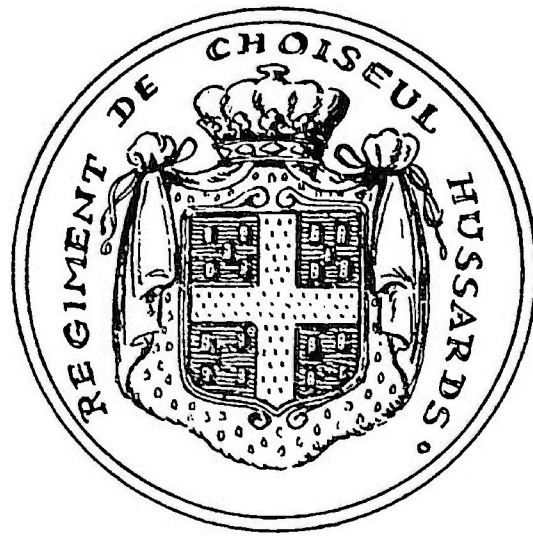
L'équipage du cheval est une housse vert foncé bordée d'un galon rouge, avec demishabraque de peau de mouton noir festonnée de rouge; porte-manteau vert foncé; harnachement de cuir noir à boucles et ornements dorés.

Le marquis de Bouillé possède encore un uniforme de petite tenue; il est semblable comme coupe et disposition à celui qui vient d'être décrit, mais le collet ne comporte pas de galon; les revers, parements et retroussis n'ont ni boutonnières ni tresses. Les poches et les coutures du dos et du dessous des manches sont ornementées de tresse vert foncé. Les boutons sont plats, unis et dorés; l'attente d'épaulette est un mince cordonnet d'or. Il y a 3 boutons pour fermer le parement, dont 2 au-dessus, et 7 boutons au revers.

On relève aussi sur des états de fourniture pour officiers: bonnet uniforme garni (avec cordons, aigrette et chiffre, panache ou plumet, cocarde) et sa boîte, bonnet de police, chapeau et houpette. Drap vert fin, drap écarlate fin, futaine blanche, châlon vert, toile blanche; tresses pour l'habit, galon pour la taille, tresse pour le gilet, houpettes pour l'habit, galon pour la culotte; paire de bottes « garnies en or ». Boutons dorés. Capote et gilet de drap vert. Paire d'épaulettes. Pantalon de gros drap; ceinturon de maroquin rouge et sa plaque, courroies et ceinturon noirs. Sabre doré et dragonne. Shabraque, boucles de bride dorées; surfaix, selle, 4 étoiles (?).

Un marché donne la description de la giberne: « banderole de maroquin rouge recouverte d'un large galon d'or et une grande boucle surdorée; coffret en maroquin rouge piqué tout autour avec un fil d'or; au milieu les armes d'Angleterre dorées, en or moulu, le coffret contenant 10 cartouches ».

ETENDARDS inconnus, sans doute aux armoiries de la famille de Bouillé (de gueule à la croix ancrée d'argent écartelé d'argent à la face cotivée de gueules frettée d'or).



Régiment des Hussards de Choiseul

1794-1796

Ce corps est levé pour le service britannique et sur recommandation de lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles, par Claude-Antoine-Gabriel-Cleriadus duc de Choiseul-Stainville, ancien colonel de Royal-Dragons; sa capitulation est du 15 mars 1794 et elle est signée à Courtrai. Le lieutenant-colonel est le baron de La Chassagne et le major, le chef d'escadron Blondeau, remplacé le 24 février 1795 par le comte Desvieux.

Les commissions du colonel et des officiers sont datées du 15 mars 1794. Le corps doit comprendre: un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, chirurgien-major et son aide); 6 compagnies de hussards (capitaine, lieutenant, cornette et 132 cavaliers par compagnie) et une compagnie d'artillerie légère (un officier et 34 canonniers). Les anciens officiers de l'armée royale doivent avoir servi au moins 6 ans dans la cavalerie pour être nommés officiers au corps; ils ont la solde anglaise et tous les avantages qui y sont attachés. Beaucoup de gentilshommes et d'anciens officiers servent comme bas-officiers, volontaires ou cadets.

Choiseul-hussards s'organise à Gand dès la fin de mars 1794, ou au château de Maaseik, près de Liège, d'après un rapport du colonel comte de Pfaff de Pfaffenhoffen. Il apparaît pour la première fois sur les listes de l'armée du duc d'York le 1^{er} août avec 19 officiers et 653 hussards. Le duc de Choiseul paraît avoir rencontré de sérieuses difficultés pour remonter son corps. Le 19 août, un seul escadron de 180 chevaux fait le service des avant-postes; en septembre, un 2^e escadron vient le rejoindre. En octobre, le régiment accuse encore un déficit de 250 chevaux.

En août, Choiseul-hussards est à Oisterwijk, à l'avant-garde du corps anglo-hanovrien du duc d'York, division von Hammerstein, brigade Düring; le 28, lors du repli de l'armée devant l'offensive de Pichegru, il est toujours aux avant-postes sur la Dommel, à 2 lieues et demie de Bois-le-Duc. Il assiste aux combats sur cette rivière en septembre, dans la région de Boxtel et se replie ensuite derrière la Meuse. Le général Craig signale qu'il s'est bien conduit dans ces engagements. Il sert d'escorte, en octobre, dans l'île de Bommel, au comte d'Artois qui retourne en Angleterre; il participe ensuite à la défense de la Meuse. En novembre, Choiseul-Hussards est en arrière de Nimègue, et le 19 décembre, il est en cantonnement à Zutphen sur l'Yssel, avec un détachement à Tiel sur le Wahal, sous les ordres du général Harcourt. Il se distingue lors de la prise de l'île de Bommel les 12 et 27 décembre, contre les brigades Daendels et Osten, et retraite derrière le Wahal. Au 31 décembre, il est miné par la maladie, ayant un total de 400 malades pour 350 disponibles.

En janvier 1795, le régiment, commandé par le major Desvieux, est à l'arrière garde du

corps de bataille du général Harcourt; il participe à la défense des lignes du Wahal les 9 et 10 janvier. Le capitaine comte de Volonzac est blessé sur le Wahal, ainsi que le volontaire comte de Laugier-Villars. Choiseul fait sa retraite ensuite sur la Westphalie et le Hanovre, à l'arrière-garde des corps émigrés, avec « Power's Chasseurs » et les hussards de Salm, sous le commandement du comte de Sombreuil, colonel de Salm. Le 11 février, il se trouve à Oldenzaal-Eschede et franchit en mars, à Losser, la frontière de Westphalie, sans son colonel. Celui-ci a été fait prisonnier au cours d'une reconnaissance, conduit à La Haye, puis à Dunkerque d'où il ne parvient à s'échapper et à rejoindre le corps que six semaines après, sans avoir été reconnu.

À propos de cette retraite, le général Vandamme signale, dans ses mémoires, que 5 régiments de hussards émigrés, Rohan, Saxe, Hompesch, Salm et Choiseul, formaient les avant-postes sur l'Ems et que « ces troupes se conduisaient avec la plus grande indiscipline et maltraitaient les habitants de ce pays au point que ceux-ci, pour se venger, en tuèrent un grand nombre en venant chaque jour prier les Français de chasser entièrement des Provinces Unies ces hordes de brigands ».

Au Hanovre, dans la région de Celle, le régiment est passé en revue par le capitaine Gordon, inspecteur des troupes étrangères; il comprend: colonel, lieutenant-colonel, major, 6 capitaines, 16 lieutenants et cornettes, adjudant, chirurgien, 800 sous-officiers et cavaliers; son détachement d'artillerie légère présente un effectif d'un lieutenant et 30 sous-officiers et canoniers. Ne pouvant être embarqué, en principe, en vertu de sa capitulation primitive, il est destiné à rejoindre le corps de Condé; mais un nouvel arrangement est conclu qui permet d'envoyer le régiment outre-mer, avec promesse « de servir contre les régicides français pendant toute la guerre ou pendant 4 ans, au choix de Sa Majesté britannique ». Le colonel est autorisé à recruter dans les états d'Allemagne, au nom du duc d'York, et on trouve effectivement des recruteurs à Hanovre et à Essen.

En juin, Choiseul se trouve au camp de Schwarme près de Hoya, entre Werden et Brême; il est réuni aux hussards de Salm, de Rohan et aux Hulans britanniques pour former un corps commandé par le duc de Choiseul et destiné à un troisième embarquement pour la Bretagne et la Vendée. Le camp, qui comprend des régiments de cavalerie anglaise et hanovrienne, est sous les ordres du major général lord Cathcart. Le 11 juillet, le régiment est passé en revue par le duc d'Angoulême, et le 15, par le comte d'Artois. Il est à 4 escadrons en 2 divisions.

Le 16 août, Choiseul-Hussards est à l'effectif de: colonel, lieutenant-colonel, major, 7 capitaines, 8 lieutenants, 8 cornettes, aumônier, adjudant, chirurgien, 7 quartiers-mâtres, 31 sergents, 6 hautbois, 3 trompettes, 872 caporaux et hussards dont 30 malades ou blessés, 18 en recrue et 366 embarqués, avec 856 chevaux; soit un total de 948 hommes pour un effectif complet de 35 officiers, 42 sergents, 10 trompettes, 1084 caporaux et hussards, avec 1036 chevaux. Depuis juillet, il a déserté 21 hommes.

La première division (12 officiers, 392 hommes et le détachement d'artillerie) est embarquée à Bremerlehe, à l'embouchure du Weser, les 4 et 5 août 1795 sur 30 vaisseaux de transport anglais environ. La division est commandée par le major Desvieux et embrigadée avec les Uhlans britanniques, sous le commandement du comte Louis de Bouillé. La brigade arrive à Portsmouth le 20 août; le 28, Choiseul compte un effectif de 550 hommes en Angleterre.

Treize hussards de Choiseul ont refusé de s'embarquer à Stade; chassés du corps, six d'entre eux sont pris par les Français, conduits à Bruxelles, condamnés à mort et exécutés le 25 juillet comme ayant porté les armes contre la République.

La division repart de Portsmouth le 1^{er} septembre, sans avoir débarqué (sur demande expresse du comte d'Artois du 27 août), pour participer à l'expédition de l'île d'Yeu avec le prince et le major général Doyle. L'expédition comporte 2.800 fantassins anglais, 200 artilleurs, 200 dragons légers, 800 uhlands et hussards émigrés, 800 officiers des Cadres et un nombreux état-major. Le convoi mouille, le 11 septembre, dans la rade de Quiberon, y embarque environ 900 hommes sauvés du désastre du 21 juillet, se dirige sur Noirmoutiers qui est vainement sommé de se rendre le 27, et arrive à l'île d'Yeu, le 30. Les vaisseaux de transport, avec

la cavalerie à bord, sont ramenés dans la baie de Quiberon, sous la conduite du « Thunderer », vaisseau de 74. Seuls, une quarantaine de hussards sont débarqués dans l'île d'Yeu et employés dans les mêmes conditions que les Uhlans britanniques, avec cantonnements à Vieux-Port ou Port-Breton. La division de Choiseul-Hussards se trouve, en octobre, à bord du « Loyal Briton », avec son major qui signale au comte Louis de Bouillé le mauvais état sanitaire des hommes (2 morts et 100 malades des suites de la dysenterie) et de nombreuses pertes parmi les chevaux. Le 17 octobre, Bouillé présente au général Doyle un rapport dans ce sens; le même jour, Doyle donne l'ordre de rapatrier, dès que possible, les 2 corps de cavalerie en Angleterre. Le convoi, escorté par la frégate « l'Arethusa » met à la voile pour l'Angleterre le 6 novembre; il est dispersé en mer par la tempête et chaque bâtiment gagne le port le plus proche; puis tous se rassemblent à Spithead à la fin de novembre.

La division est débarquée et cantonnée dans les environs de Southampton; elle fait partie, en décembre, d'une brigade étrangère de cavalerie, sous les ordres de sir John Moore. Celui-ci rend compte, dans les termes les plus chauds, du bon esprit de cette troupe; la plupart des officiers et hussards, émigrés français, sont excellents. Leur chef, le lieutenant-colonel baron de La Chassagne, est un vieil officier diligent, actif et connaissant bien son métier.

Pendant ce temps, la seconde division de Choiseul-Hussards, destinée, avec le corps de Löwenstein, à aller servir aux Indes contre Tipoo-Sahib ou aux Antilles, avait été, en partie, embarquée, le 12 novembre 1795, à Stade, sur des navires battant pavillon danois. Le 17, une tempête jette les deux corps sur les côtes de France, près de Calais. Officiers et soldats sont faits prisonniers de guerre; réclamés comme soldats de l'armée des Indes par le Gouvernement anglais, tous les naufragés de nationalité étrangère sont libérés et arrivent à Douvres en décembre. Le duc de Choiseul, qui accompagnait la division, n'est remis en liberté que le 1^{er} janvier 1800 et placé à la demi-paye anglaise le 17 juin.

Le reste de la seconde division se trouve au camp de Hoya en Hanovre, faisant partie du corps de cavalerie auxiliaire britannique, et semble avoir été licencié sur place.

En janvier 1796, Choiseul-hussards est rassemblé en entier à l'île de Wight. Le colonel Nesbitt, inspecteur général des troupes étrangères, fait à son sujet des rapports très favorables: il estime à 50 seulement le nombre des hommes volontaires pour aller se battre aux Antilles, mais il demande que le corps, bien que presque entièrement démonté, soit maintenu sur pied et envoyé à Gibraltar. Lord Cathcart, de même, vante la discipline exacte et la bonne conduite de « cet excellent régiment » qu'il serait désolé de voir dissoudre.

Son licenciement est cependant décidé en mars 1796 et, sur la liste des troupes étrangères d'avril, il est porté comme « réformé ». Il l'est effectivement le 28 avril. On trouve encore toutefois un certain nombre de hussards résidant à Southampton en août de cette année et qu'on essaye d'embaucher dans Castries et Mortemart, où quelques-uns entrent effectivement. Une centaine passent dans les Uhlans britanniques et partent avec ce corps pour les Antilles.

UNIFORME, — 1. HUSSARDS. — 1^{er} type de 1794: shako tronconique légèrement évasé du haut, en feutre noir, à galons, tresses et glands jaune d'or; cocarde noire bordée de jaune, avec ganse et boutons jaunes; plumet blanc; au-dessus de la ganse de cocarde, grenade jaune d'or dont la bombe, en son milieu, porte un centre écarlate avec deux C jaunes. Cravate noire. Dolman vert foncé; collet et parements rouge écarlate; galons et tresses rouge et jaune; boutons de métal jaune; écharpe rouge cramoisi à coulants jaune d'or, cordons jaune et rouge, glands jaune d'or. Pelisse et parements vert foncé; tresses et galons rouge et jaune; fourrure blanche. Culotte de peau jaune chamois, flèches et galons rouge et jaune. Bottes noires à galons et glands rouge et jaune, éperons d'acier. Porte-giberne de cuir noir. Sabretache rouge bordée de jaune d'or avec le chiffre du roi « G. R. » couronné et souligné en cordonnet jaune. Ceinturon de cuir fauve à bélières de même, orné de boucles et anneaux de cuivre. Sabre en cuivre à fourreau garni de cuir noir, sans dragonne. Carabine garnie d'acier. Shabraque vert foncé à festons rouge écarlate bordés à l'intérieur d'une tresse rouge et jaune; porte-manteau vert bordé de rouge; demi-shabraque de peau de mouton blanc; harnachement de cuir noir à frontal, mors et boucles de cuivre; étriers d'acier.

2^e type de 1795: le shako ne porte pas la petite grenade sous le plumet; les parements de la pelisse sont rouge écarlate; porte-giberne de cuir blanc; la couronne de la sabretache seule est en tresses rouge et jaune; sabre en acier à fourreau garni en cuir noir, éperons de cuivre. Les coins de la shabraque sont ornés d'une série de cercles accolés en tresses rouge et jaune; la bordure rouge du portemanteau est bordée à l'intérieur d'une tresse rouge et jaune. Frontal rouge, ornement de sous-gorge en cuivre, étriers de cuivre.

Un curieux dessin de Hamilton Smith donne un hussard de Choiseul sensiblement analogue au précédent, mais avec les différences suivantes: le shako est orné d'un mince galon blanc en haut et garni, en arrière, d'un couvre-nuque vert foncé; la pelisse a les parements vert foncé et les galons, attaches et tresses jaune d'or uni, les tresses au-dessus des parements ondulées. Le porte-mousqueton de cuir noir, orné de cuivre, supporte la giberne de cuir noir; le ceinturon de cuir noir est garni de boucles de cuivre. La culotte n'a ni trèfles ni galons, les bottes sont ornées de glands noirs et munies d'éperons d'acier. La sabretache est rouge, ornée du chiffre du roi et de la couronne en cordonnet blanc, et bordée, de l'extérieur vers l'intérieur, de galons jaune-vert-blanc. Shabraque vert foncé à dents de loup rouge écarlate liserées de jaune d'or; chiffre du roi jaune d'or aux angles. Porte-manteau vert foncé bordé d'un galon rouge écarlate bordé de jaune d'or sur les deux côtés, avec les lettres « H. D. C. » (Hussards de Choiseul) jaune d'or. Sabre garni en acier. Manteau roulé blanc.

2. ARTILLERIE LÉGÈRE. — *1^{er} type de 1794*: chapeau de feutre noir à bords relevés par deux ganses jaune d'or; chenille noire; plumet vert foncé; turban vert foncé à chaînettes de métal jaune. Cravate noire. Habit vert foncé; collet droit et échancré, parements en pointe, retroussis et pattes d'épaules rouge écarlate; galons, tresses et passepoils rouge et jaune; boutons de métal jaune. Veste écarlate coupée rond à tresses rouge et jaune. Culotte vert foncé à galons et trèfles rouge et jaune; bottes noires à galons et glands rouge et jaune, éperons d'acier. Porte-giberne et giberne de cuir noir. Ceinturon de même à plaque et boucles de cuivre. Sabre en cuivre, fourreau garni en cuir noir; pas de dragonne. Shabraque et harnachement comme le hussard du 1^{er} type.

2^e type de 1795: casque noir à visière, turban rouge à nœud jaune par derrière, chaînettes de cuivre, plumet blanc. Habit et culotte vert foncé; collet droit et échancré, parements en pointe, retroussis, pattes d'épaules, nids d'hirondelle et veste rouge écarlate; boutons de métal jaune; tresses, galons, passepoils et glands rouge et jaune, sauf pour la bordure des pattes d'épaules et nids d'hirondelle qui est seulement jaune. Porte-giberne et giberne noirs. Bottes noires à galons et glands rouge et jaune, éperons en acier. Ceinturon de cuir noir à plaque et boucles de cuivre. Sabre garni en acier, pas de dragonne. Harnachement et équipement du cheval comme pour le hussard du 2^e type, sans les ornements des coins de la shabraque.

Pour les officiers des hussards et de l'artillerie, même uniforme que pour la troupe, avec tous les galons, tresses, boutons, etc., en or; de même pour le harnachement. Insignes des grades en galons d'or pour les hussards, épaulettes pour les artilleurs; le tout comme en France en 1786. Echarpe anglaise cramoisie autour de la taille.

ETENDARDS inconnus.





ARTILLERIE LÉGÈRE
(1794)

HUSSARD
(1794)

HUSSARD
(1795)

ARTILLERIE LÉGÈRE
(1795)

RÉGIMENT DES HUSSARDS DE CHOISEUL

Régiment de Hussards de Rohan

1794-1797

Le premier régiment des hussards de Rohan est levé au service et à la solde de l'Angleterre par capitulation du 3 mars 1794. Il se compose de: un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, chirurgien, aumônier) et 8 compagnies de 3 officiers et 109 hommes chacune; son effectif total se monte à 900 hommes. Il doit en plus comprendre un détachement d'artillerie légère d'un officier et 36 canonniers.

La levée du corps doit être terminée en trois mois. Les commissions des officiers sont signées du duc d'York. Il est accordé au colonel 12 louis d'or par homme de recrue. Les chevaux doivent avoir 4 pieds 5 pouces au moins; toutefois, les chevaux de race polonaise ou hongroise, bien qu'ils ne répondent pas aux conditions de taille imposées, sont parfois acceptés.

Le colonel propriétaire est Charles-Alexis-Gabriel de Rohan, duc de Montbazou et de Bouillon, prince de Guéméné, ancien colonel d'infanterie; le colonel commandant est son frère, le prince Louis de Rohan-Guéméné. Le lieutenant-colonel est le marquis de Béthizy de Mézières, ancien colonel à l'armée de Condé.

A signaler que le maréchal de camp chevalier de Malseigne, aide de camp du roi de Prusse, le héros de l'affaire de Nancy en 1790, sert comme volontaire à l'état-major des hussards de Rohan.

Le régiment de Rohan-Hussards se lève aux dépens du régiment soldé par le cardinal de Rohan à l'armée de Condé et passé dans les forces autrichiennes en 1793. Dès mars 1794, on trouve de nombreux gentilshommes et officiers qui quittent les corps nobles de Condé pour passer dans le « nouveau corps de Rohan-Hussards »; celui-ci se serait formé à Düsseldorf, après avoir eu un dépôt à Ettenheim.

Le 1^{er} juillet 1794, l'effectif du corps se monte à 24 officiers et 717 hommes dont 36 artilleurs. En août, 2 escadrons (4 compagnies) ont rejoint à Oosterhout, dans les Flandres, l'armée anglaise du duc d'York. Ses chevaux sont signalés comme « petits mais bons ». Le corps se trouve peu après à Oisterwijk; réuni à son infanterie légère (dont nous parlerons par la suite), il fait partie de la brigade Linsingen et est sous les ordres du général hanovrien von Hammerstein qui commande l'avant-garde de l'armée (13 bataillons, 32 escadrons).

Le duc d'York s'étant retiré par Bois-le-Duc derrière la Meuse, le général von Hammerstein est bousculé, le 14 septembre, à Boxtel et le régiment se replie sur Grave. Le 22 septembre, Rohan repousse avec succès une attaque française sur cette ville et se conduit fort bien; ses patrouilles éclairent les défenses de l'île de Bommel, au nord de Bois-le-Duc. Le 2 octobre, avec Loyal-Emigrant, il contribue à repousser une tentative de franchissement de la Meuse par les Patriotes à Alphen.

Le 18 octobre, Pichegru passe la Meuse à Tuffelen et déloge Hammerstein de la position qu'il occupait entre Druten et Appeltern. Le général Fox manque d'être pris et n'est sauvé que par une charge brillante des hussards de Rohan sur le 9^e hussards républicain. Le cornette de Kergrée se distingue particulièrement le 19, en soutenant la retraite de l'infanterie, avec 40 hussards, « de 7 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, où le 37^e anglais a beaucoup souffert (sur la ligne de Druten) par la méprise d'uniforme de Rohan-Hussards au service de Sa Majesté britannique et de Lauzun-patriote ». Kergrée charge trois fois l'adversaire sur la

chaussée de Nimègue, culbute ce qui se trouve sur son passage et ramène des prisonniers; il est blessé et fait lieutenant sur le champ de bataille, en remplacement de Roemer, tué la veille. Le lieutenant commandant l'artillerie légère, le chevalier d'Escordal, est également blessé dans cette affaire.

Nimègue est menacé dès le 24 octobre. Le 1^{er} novembre, Rohan-Hussards est engagé au sud de la place contre les divisions Souham et Moreau. Il s'empare de deux canons et, par une charge vigoureuse avec les hussards de Béon, il dégage un régiment hanovrien cerné de toutes parts. Il y perd le capitaine de Bellard. Les Anglais abandonnent Nimègue le 3 novembre et la place est occupée le 7.

Le corps se replie derrière le Wahal, puis sur Deventer où se trouve le prince Louis de Rohan avec le dépôt. Celui-ci est transféré vers le nord. Le 1^{er} décembre, le régiment n'est que de 50 hommes en dessous de l'effectif-type, bien qu'il ait 213 hommes malades ou blessés sur 593 aptes au service. Le 19, Rohan est à Amersfoort, avec détachement à Schalkwijk. Le 28, le corps, sous les ordres de lord Cathcart, est engagé au sud des lignes de la Linge occupées par les Anglais, près de Tiel, contre les brigades Daendels et Osten qui, passant la Meuse sur la glace, se sont emparées de l'île de Bommel et progressent vers le nord. Il s'y conduit fort bien.

Au début de janvier 1795, 100 hussards de Rohan, oubliés à Buren, se joignent aux Uhlans britanniques et combattent avec eux à Geldermalsen. A cette époque, le comte de Signier, chasseur noble au corps de Condé, signale (25 décembre 1794): « Le régiment des hussards de Rohan qui avait été rejoint par le régiment de Montbazou (infanterie) s'est montré fort mal dans les différentes affaires qu'il a eues, ce qui est une cause que les volontaires y ont beaucoup souffert, s'étant ralliés à plusieurs charges où les hussards avaient lâché pied. Un officier d'Enghien qui y était volontaire vient d'arriver de ce corps on ne peut plus mécontent de la manière dont les cadets y étaient traités et en voulant surtout beaucoup au prince Louis (de Rohan) pour les avoir leurrés au point où il l'avait fait... »

Le 8 janvier, la division Souham passe le Wahal à Bommel et Tiel et vient occuper, le 10, les lignes de la Linge. Les Anglo-hanovriens se replient derrière le Rhin et le 15, derrière l'Yssel puis vers le nord à travers les provinces d'Over-Yssel, de Dreuilhe et de Groningue (janvier-février 1795). Rohan participe à cette retraite et se bat fort correctement. Sa réputation est cependant détestable: il est considéré, de même que les Uhlans britanniques, « comme le fléau du pays qu'il dévastait au lieu de le défendre ». Son lieutenant-colonel, M. de Béthizy, se distingue particulièrement, le 23 février, à la défense de Nienhuys (Neuenhaus en Hanovre) à laquelle participe également Loyal-Emigrant. Il y montre « beaucoup de sang-froid, de calme et de bravoure, et donne les ordres les plus précis ». La retraite s'exécute parfaitement bien par son ordre et sous la protection de ses hussards.

Le 25 février, au cours d'une reconnaissance, Rohan a un officier tué, un cornette blessé (le marquis de Rafélis de Saint-Sauveur), plusieurs hussards et chevaux blessés. Le cadet baron d'Oyron est blessé dans une affaire près de Bentheim.

On signale aussi un détachement de Rohan-hussards au combat de Nieuwe-Schanz, à l'embouchure de l'Ems, le 28 février, contre la division Macdonald qui a encerclé l'infanterie légère de Rohan, lui a pris son canon: seule une charge vigoureuse parvient à dégager.

D'après une note du maréchal de camp comte d'Eon de Cely, le dépôt du régiment se replie « le 9 février 1795, venant de Winschoten et Zuidbroek pour arriver à Bunde, sur des canaux au travers de ponts de bois très élevés où beaucoup de voitures se renversèrent et cassèrent dans les glaces. »

Le corps est cantonné en mars à Aurich dans l'Ost-Frise, puis en avril à Friesoythe en Oldenbourg, et enfin en mai dans la région de Celle en Hanovre. Les autorités anglaises le destinent à coopérer à la descente projetée en Bretagne: « Il paraissait alors, écrit le colonel comte Louis de Bouillé, que le premier corps de cavalerie dont on voulait se servir était le régiment des hussards de Rohan, dans la supposition que MM. de Rohan qui le commandaient, marcheraient à sa tête, et d'après l'influence que l'on pensait que leur nom devait leur donner en Bretagne. Mais cette disposition fut changée par la suite, pour plusieurs motifs dont le principal fut celui-là même qui aurait dû le plus décider en leur faveur... »

A la revue de mars 1795 passée par le capitaine inspecteur Gordon, les hussards de Rohan comprennent: 2 colonels, 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 6 capitaines, 16 lieutenants, adjudant, chirurgien, 704 cavaliers et 842 chevaux; un lieutenant d'artillerie et 30 canonniers. Le capitaine chevalier de Montullé est nommé, à cette époque, chef d'état-major de la cavalerie légère étrangère à la solde britannique, commandée par lord Cathcart.

Le régiment fait partie du camp de Schwarme près de Hoya, en juin-juillet, avec les Uhlans britanniques, les Hussards de Choiseul, de Hompesch et de Salm, sous les ordres du général major lord Cathcart. Le 15 juillet, il est passé en revue par le comte d'Artois qui lui annonce qu'il l'emmènera avec lui en France. « Mais, dit Louis de Bouillé, le corps de Rohan resta sur le continent avec son colonel, le prince de Rohan-Montbazou, qui se refusa sans doute à passer en Bretagne pour ne pas s'y trouver sous les ordres des chefs qu'on y avait déjà envoyés, particulièrement MM. d'Hervilly et de Sombreuil, ou en concurrence avec eux. »

Depuis le 12 juillet, en fait, le corps est prêt à s'embarquer. Le 16 août, à Stade, Rohan est à l'effectif de: colonel, lieutenant-colonel, major, 7 capitaines, 19 lieutenants, 9 cornettes, aumônier, adjudant, chirurgien et son aide, 10 quartiers-mâtres, 31 sergents, 6 trompettes et tambours (*sic*), 782 caporaux et hussards, dont 25 malades ou blessés, avec 820 chevaux; soit un total de 871 hommes pour un effectif au complet de 42 officiers, 42 sergents, 10 trompettes 1.064 caporaux et hussards, avec 1.036 chevaux. Depuis le mois de juillet, il n'a déserté que 3 hussards.

Le 12 juin 1795, les princes de Rohan avaient obtenu une nouvelle capitulation pour un second régiment de hussards, comportant 3 escadrons de chacun 2 compagnies (4 officiers et 101 hommes), soit au total, avec l'état-major, 637 hommes. Il est alloué 22 louis d'or par recrue habillée, équipée et armée; le service n'est pas limité à l'Europe. Les officiers sont presque tous anciens officiers de l'armée royale, 20 % sont allemands, ainsi que presque tous les cavaliers.

Il est très difficile de déterminer exactement l'encadrement supérieur des deux régiments à cette époque: on trouve toujours comme colonel propriétaire le prince Charles de Rohan, et comme colonel commandant le prince Louis. Les lieutenants-colonels sont: le baron du Tertre, nommé le 25 novembre 1795 (1^{er} régiment), mais il semble cependant qu'il ait été nommé auparavant, car dès le 11 mars, il signe des certificats comme lieutenant-colonel du régiment; le marquis de Breuilpont, nommé le 10 juin 1795 (2^e régiment). Les majors sont: M. de Walbach, nommé le 25 novembre 1795 (1^{er} régiment) et le marquis de Léaumont, nommé le 25 octobre 1795 (2^e régiment) et devenu lieutenant-colonel le 22 juin 1796. M. de Laubespain devient major des deux corps réunis le 22 juin 1796 et meurt peu après.

Le 2 août, le général David Dundas écrit: « A l'heure actuelle, une partie des hussards de Choiseul est prête à s'embarquer au 5 octobre, ainsi que les « York Rangers » de Ramsay, les « Löwenstein » et un nouveau régiment de hussards que Rohan a levé ».

Deux compagnies du « Nouveau Rohan » sont inspectées le 6 septembre à Stade et jugées « vraiment bonnes »; une 3^e compagnie est bientôt levée dans les mêmes conditions. Le 15, par ordre du colonel inspecteur Nesbitt, le lieutenant-colonel marquis de Breuilpont embarque la 1^{re} division (3 compagnies, 297 hommes) du « Nouveau Rohan » pour la conduire en Angleterre; ces trois compagnies étaient prêtes depuis le 29 septembre, mais démontées, et leur embarquement ne se fait pas sans peine, bien que les hommes aient été recrutés pour servir au-delà des mers. Elles arrivent à Yarmouth le même mois et sont envoyées peu après à Portsmouth.

Le 10 octobre, le « Vieux Rohan » est toujours en Allemagne, prêt à s'embarquer; il est au complet, comptant 40 officiers et 880 hommes (avec lui sont 4 officiers et 117 hommes du « Nouveau Rohan »). Mais le prince propriétaire a dû réformer sa capitulation et accepter, pour 8.000 livres, que son régiment puisse être envoyé aux Antilles. Du coup, lors de l'embarquement en décembre 1795, 2 compagnies se mutinent et s'échappent le sabre à la main. Voici ce que dit à ce sujet le cadet de La Frégeolière: « Aussitôt que l'ordre d'embarquement fut connu, un grand nombre de Français abandonnèrent leurs corps et se rendirent à l'armée de Condé. Une partie des officiers de la légion de Rohan était pour l'embarquement, l'autre fut contre, ainsi que les soldats qui, tous, voulaient se rendre à l'armée de Condé avec

armes, bagages et chevaux. Pendant qu'on délibérait, le gouvernement anglais fit, dans la nuit, cerner la légion par des régiments hanovriens; les hussards se révoltèrent, mais on les força de s'embarquer avec les officiers de bonne volonté; les plus mutins furent pendus sur le bord de la mer. »

« Vieux Rohan » débarque à Southampton et rejoint ensuite Portsmouth. Pendant ce temps, 2 nouvelles compagnies sont rassemblées pour le « Nouveau Rohan », à Stade, mais les 6 autres ne semblent jamais avoir été levées. Le total des hommes embarqués pour l'Angleterre est de 17 officiers et 445 hommes. A leur arrivée dans ce pays, les 2 régiments sont amalgamés en vertu d'une nouvelle capitulation du 26 novembre 1795. Cet amalgame est terminé le 15 décembre et le corps comprend 55 officiers de troupe et d'état-major et 1.119 hommes dont 660 provenant de « Vieux Rohan ». Une seule compagnie est réformée sur les 11 réglementaires.

Le 28 janvier 1796, 3 compagnies de Rohan-hussards sont prêtes à s'embarquer pour les Antilles. Avant la fin de février, tout le corps a quitté l'Angleterre et commence à figurer sur les rapports de Saint-Domingue dès le 3 mai 1796. Il est porté, en effectif-type, pour 1.333 hommes avec un petit détachement d'artillerie, et, à son arrivée dans l'île, il a 34 officiers et 740 hommes, puis le 12 juillet, 1.000 hommes en tout. Atteint par la maladie et la fièvre jaune, décimé par les noirs, il tombe à 600 hommes en novembre et à 39 officiers et 340 hommes au 1^{er} juin 1797. Le 8 juin 1796, il s'était distingué à l'attaque de Bombarde où il avait perdu 2 chevaux tués, et à l'affaire de Grand-Bois.

Le corps semble avoir reçu, en juillet et septembre 1796, quelques renforts, en particulier 2 de 70 hommes environ, venant de l'île de Wight. Quelques officiers semblent encore avoir recruté en Allemagne. Mais les pertes du régiment sont considérables: Rohan et Hompesch auraient perdu 1.800 hommes en 18 mois, et sur 54 officiers passés aux îles, 6 seulement seraient revenus indemnes. Les rapports de Saint-Domingue de novembre 1797 en signalent cependant encore 17 existants.

Le lieutenant marquis de Maleyssie remplit à Saint-Domingue les fonctions de « député inspecteur général des régiments étrangers au service de Sa Majesté britannique et major de brigade de la cavalerie allemande ».

Rohan-hussards semble bien avoir été licencié le 1^{er} juillet 1797 et ses débris incorporés dans « York hussars ». Les officiers reçoivent une gratification de 6 mois de paye et les blessés la demi-paye anglaise. Le cadet volontaire de Villecarré est mis à la demi-paye, puis pensionné à 40 livres en 1812, pour les blessures reçues à Saint-Domingue.

Des détachements de Hompesch et de Rohan-hussards apparaissent, à la fin de l'automne 1797, à Guernesey où ils forment un corps éphémère, dit « Guernesey's Hussars ». Il est probable que ces quelques hommes, au nombre d'une centaine du corps de Rohan, étaient des malades et blessés revenus de Saint-Domingue, « le cimetière des hommes blancs ». Le capitaine de Kergrée déclare « être revenu en Angleterre avec 4 autres officiers qui ont survécu au désastre de Saint-Domingue, avoir été conservé pour y commander les 2 corps de Galles et de Rohan (hussards du prince de Galles ou de Hompesch), reste des 2 régiments de 1.000 hommes chaque; il a commandé longtemps à Cowes (île de Wight), à Guernesey, à Elings Barracks, Lymington et est parti le dernier, après le transfert de ses hussards sur le continent, jusqu'en 1802, époque à laquelle il est rentré en France. »

Ceci semble bien confirmer une note du hussard Landsheit déclarant que les survivants de Rohan furent renvoyés en Allemagne afin de former un noyau avec lequel le prince de Rohan comptait reformer le régiment.

UNIFORME. — 1. HUSSARDS. — 1^{er} régiment: Shako en forme de tronc de cône évasé du haut, guirlandes, raquettes et glands pendant du côté gauche, ganse de cocarde et bouton jaunes, cocarde jaune au bord, noir au centre; plumet blanc. Cravate noire. Dolman bleu céleste à tresses et galons jaunes; boutons jaunes; collet droit échancré rouge écarlate bordé de jaune (parfois sur tout son pourtour, mais habituellement en haut seulement); parements en pointe rouge écarlate passepoilés de jaune et surmontés d'un trèfle ou d'une boucle jaune. Cein-



HUSSARD ET OFFICIER
DU 1^{er} RÉGIMENT

HUSSARD ET OFFICIER
DU 2^e RÉGIMENT

RÉGIMENTS DES HUSSARDS DE ROHAN

ture-écharpe cramoisi et jaune. Pelisse blanche à tresses, boutons et cordons d'attache jaunes; faux parements blancs (parfois rouges) passepoilés de jaune; fourrure noire. Culotte bleu céleste à galons et trèfles jaunes. Bottes noires à la hussarde à galons et glands jaunes, éperons d'acier ou de cuivre. Ceinturon de cuir fauve (parfois noir) à boucles et ornements de cuivre. Sabretache bleu céleste à galon jaune et chiffre couronné « G.R. » jaune (parfois souligné d'un cordonnet jaune). Porte-giberne de cuir blanc, giberne noire. Sabre à fourreau de cuir noir, garni et renforcé en fer. Mousqueton garni en cuivre. Les cheveux sont poudrés.

Shabraque à la hussarde en drap bleu céleste, doublée de rouge, bordée d'un galon écarlate découpé en dents de loup intérieurement passepoilé de jaune; demi-shabraque de peau de mouton blanche. Un document donne uniquement une shabraque en peau de mouton blanche. Porte-manteau bleu céleste avec extrémités circulaires bordées d'un galon rouge passepoilé de jaune à l'intérieur (parfois bleu céleste bordé de jaune). Harnachement de cuir noir à boucles, ornements, étriers et mors de bride en cuivre. Le frontal est soit noir clouté de cuivre, soit rouge. Fontes de pistolets en cuir noir.

Un document anglais donne le plumet jaune à base noire, le porte-giberne de cuir noir, le porte-manteau rouge avec les extrémités bleu de ciel bordées de jaune, la dragonne de cuir blanc.

Cet uniforme (bleu céleste à pelisse blanche et tresses jaunes) rappelle beaucoup celui des anciens hussards de Lauzun, devenu 6^e en 1791, à la différence des collets et parements, rouges pour Rohan et jaunes pour Lauzun (voir l'affaire de Druten le 19 octobre 1794).

Les officiers portent le même uniforme, avec tous les galons, tresses, boutons, cordons et ornements divers dorés. Les tresses du dolman sont encadrées d'un ou deux galons dorés plus ou moins larges. Les galons de grade se portent sur les manches du dolman et de la pelisse et aux fentes de la culotte, comme en France avant la Révolution. Le collet est parfois rabattu, parfois orné d'un bouton doré. Le harnachement est richement orné de clous dorés et de coquillages; les galons et tresses de la shabraque sont dorés.

2^e régiment: l'uniforme est sensiblement le même que le précédent en ce qui concerne le shako, le harnachement, l'armement, l'équipement, la ceinture-écharpe, les bottes, les tresses, galons et boutons, le collet et les parements. Le dolman est blanc, la pelisse rouge à fourrure noire, la culotte rouge. La sabretache est rouge avec les mêmes ornements jaunes que pour le 1^{er} régiment. La shabraque est en peau de mouton blanche, parfois bordée de rouge; le porte-manteau est rouge bordé jaune. Manteau roulé blanc.

Le document anglais déjà cité donne le plumet jaune à base noire, le porte-giberne de cuir noir, la dragonne de cuir blanc.

Un dessin de Hamilton Smith conservé aux estampes de la Bibliothèque nationale et représentant un « Emigrant Hussar Regiment 2nd of Rohan » donne les particularités suivantes: le shako est analogue à celui décrit ci-dessus, mais le plumet est noir à sommet jaune d'or et, à la base, se trouve un petit pompon sphérique blanc; le col est noir bordé de blanc; le porte-giberne est en cuir noir ainsi que le ceinturon qui est orné d'une plaque et de boucles de cuivre; la sabretache est rouge écarlate bordée d'un large galon jaune d'or, et, à l'intérieur, d'un mince galon blanc; au milieu le chiffre « G.R. » couronné en cordonnet blanc. Sabre garni en cuivre à dragonne de cuir noir. Le reste de l'uniforme est semblable à ce qui vient d'être décrit. Le harnachement est une peau de mouton blanche à festons rouge écarlate avec porte-manteau blanc bordé de rouge et les lettres « H.R. » (Hussards de Rohan) en rouge. Harnachement de cuir noir (non colorié sur le document) avec les ornements en cuivre. Le licol de parade est monté sur drap dentelé rouge écarlate. Manteau roulé blanc.

Même remarque que ci-dessus pour l'uniforme des officiers. En tenue de ville, ils portent le chapeau de feutre noir bordé de soie noire, glands des cornes, ganse de cocarde et bouton dorés, cocarde noire, plumet noir à sommet jaune d'or. Un portrait du temps représentant le capitaine marquis de Meslé le représente en pelisse chaussée blanche à fourrure noire, tresses et boutons dorés.

2. ARTILLERIE LÉGÈRE. — Casque de cuir noir avec (ou sans) bandes latérales de cuivre; turban jaune à chaînettes de métal blanc, chenille noire, visière et tour de la forme du casque

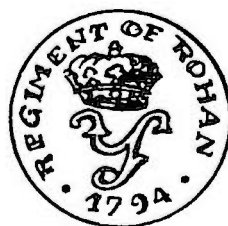
bordés de métal blanc; cocarde blanche avec ganse et plumet de même. Cravate noire. Habit court bleu céleste; collet droit échancré rouge écarlate passepoilé de jaune sur tout son pourtour (avec parfois un 2^e passepoil avec boucle au coin du collet); parements en pointe rouge écarlate passepoilés de jaune et surmontés d'un trèfle ou d'une boucle jaune; retroussis rouge écarlate passepoilés de jaune; pattes d'épaules rouge écarlate passepoilées de jaune, nids d'hirondelle rouges passepoilés de jaune, avec un bouton jaune au pied du collet. De l'épaule (droite ou gauche), près du collet, partent deux cordonnets à glands jaunes; pattes d'oie jaunes sur les basques. Boutons jaunes.

Le devant de l'habit, passepoilé de jaune, est ouvert, laissant voir la veste; l'habit lui-même est orné de chaque côté de deux groupes de deux boutons placés comme des boutons de revers; de chacun de ces boutons part une ganse jaune qui rejoint horizontalement le devant de l'habit; de ces extrémités partent obliquement d'autres ganses jaunes qui rejoignent, soit le bouton inférieur, soit le bouton supérieur, de sorte que ces ganses obliques se croisent à distance égale entre deux ganses horizontales. Chaque bouton est en outre garni d'une houpette jaune à franges. Le bas de l'habit est entièrement passepoilé de jaune.

Veste à la hussarde rouge écarlate avec boutons et tresses jaunes. Culotte bleu céleste avec nœuds hongrois et galons jaunes. Bottes à la hongroise taillées en pointe par devant, galonnées en jaune avec glands de même couleur, éperons d'acier. Porte-giberne de cuir noir (ou blanc), giberne noire. Sabre garni en acier. Shabraque à la hussarde de drap bleu céleste bordée d'un galon écarlate à dents de loup intérieures passepoilées de jaune; parfois dans l'angle postérieur, chiffre « G. R. » couronné en cordonnet jaune, au-dessous tresse double de même cordonnet. Demi-shabraque de peau de mouton blanche. Porte-manteau bleu céleste bordé de rouge ou rouge bordé de bleu céleste passepoilé de jaune à l'intérieur. Harnachement de cuir noir à boucles et ornements de cuivre; le frontal est soit noir clouté de cuivre, soit rouge. Sangle de cuir noir.

Les officiers ont le même uniforme, avec tous les galons, tresses, boutons, ornements, etc... dorés. Epaulettes dorées comme en France avant 1789. Echarpe cramoisi sur la veste.

ETENDARDS inconnus.



Régiment d'Infanterie légère de Rohan-Montbazon

1794-1795

La capitulation signée par les princes de Rohan avec le Gouvernement britannique le 3 mars 1794 prévoit la création d'un régiment d'infanterie légère de 6 compagnies (4 officiers et 138 hommes par compagnie), avec un état-major de 7 officiers (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien-major) et 2 sous-officiers. La levée doit être terminée en 3 mois et la première « finance » ne sera payée qu'après la revue de 3 compagnies par l'inspecteur anglais.

Le bataillon comporte une compagnie de grenadiers et une compagnie colonelle, qui appartient au propriétaire; ce dernier refuse de placer des gentilshommes comme bas-officiers, mais crée des places de cadets, qui perçoivent des hautes-payes et effectuent un service plus doux que les soldats. Les commissions des officiers sont signées du duc d'York.

Le corps est levé à Gand dès le 5 mars 1794; à cette époque, on trouve déjà des gentilshommes quittant l'armée de Condé et demandant des passeports pour se rendre dans les Flandres rejoindre le corps de Rohan. D'après une lettre du général Craig au ministre Dundas, le 18 avril, l'infanterie a recruté 450 hommes en une quinzaine de jours, et, le 1^{er} juin, son effectif est de 6 officiers et 527 hommes.

Le colonel propriétaire est le prince Charles de Rohan-Montbazon-Guéméné; le lieutenant-colonel (ou colonel commandant), le prince Victor de Rohan-Montbazon; et le major qui commande effectivement, M. de La Villéon de La Villevalio.

Le 5 août, l'infanterie légère de Rohan comporte 2 bataillons, de chacun 6 compagnies, avec une compagnie de grenadiers, une de chasseurs et une colonelle, soit un total de 869 hommes. « 33 prisonniers de guerre » (déserteurs?) apparaissent déjà sur les états de situation. Le corps est envoyé à l'armée du duc d'York et placé à l'avant-garde, division von Hammerstein, brigade Linsingen; il y est rejoint par 6 escadrons des hussards de Rohan le 19 août: cantonnements à Oisterwijk.

Le 30 août, le duc d'York s'est replié sur Bois-le-Duc, laissant son avant-garde aventurée sur la Dommel; l'infanterie de Rohan assiste au combat de Boxtel le 14 septembre, où la division Hammerstein est bousculée et forcée à la retraite sur Grave, Wychen et les lignes du Wahal. En septembre, le corps est à Nimègue.

Il n'a cessé de recruter, en particulier à l'armée de Condé, où ses recruteurs ont des incidents pénibles avec les gentilshommes, allant jusqu'aux coups de bâton et à la mise en prison pour débauchage.

En octobre, l'avant-garde (von Hammerstein) étend ses postes dans la presqu'île entre Batenburg et Tiel, gardant ses lignes de communication avec Grave. Le 19 de ce mois, les divisions Souham et Moreau passent la Meuse à Teffelen et menacent le corps de von Hammerstein renforcé de la brigade Fox, sur ses positions de Druten et du canal d'Oude-Watering. Souham bouscule son adversaire, fait capituler le 37th Foot et tombe sur l'infanterie de Rohan en position sur la digue d'Appeltern. Cette dernière troupe, attaquée par le 3^e hussards et la brigade Jardon, doit abandonner son poste, le reprend dans un élan magnifique et est finalement rejetée sur Nysterijk avec une grosse perte (300 tués et blessés, 72 prisonniers dont 66 seront fusillés comme émigrés). Rohan-infanterie s'est particulièrement distingué, a fait preuve d'un grand

courage et d'une grande fermeté, et, grâce à une charge à la baïonnette faite à propos, a empêché le général Fox d'être fait prisonnier. Le capitaine Jean de Barre de Saint-Jean s'est battu, avec 200 hommes, 3 canons et 40 dragons hanovriens, de 6 h. du matin à 2 h. après-midi, contre un ennemi dix fois plus nombreux; « il a ensuite marché contre la cavalerie française avec son artillerie, l'a repoussée et a fait sa retraite sur Horsen et Nimègue, ne perdant que 19 hommes ». Par contre, la gauche, sous les ordres du major de La Villéon, a été taillée en pièces.

Rohan-infanterie passe le Wahal, se replie sur Nimègue qui, investi le 27 octobre, est abandonné le 7 novembre; puis se porte sur Deventer où se trouve son dépôt. Son effectif ne compte plus alors que 500 hommes dont 200 malades; le 1^{er} décembre, celui-ci s'élève à 540 hommes.

Le 12, les républicains passent le Wahal, mais sont repoussés par les Hollandais; les Anglais sont en cantonnement entre Rhin et Yssel, sous le commandement du général Harcourt. Le 28, les brigades Daendels et Osten, de la division Delmas, passent la Meuse sur la glace et s'emparent de l'île de Bommel. Les Anglo-hanovriens s'installent sur la Linge et le Wahal; l'infanterie de Rohan est signalée à Vorthuisen avec détachement à Amersfoort.

Les Français ayant poussé le 5 janvier 1795 une reconnaissance sur Tiel, le parc d'artillerie anglaise qui s'y trouve, se débande et entraîne toute l'armée dans sa déroute, de l'autre côté du Rhin. Le 7, les Alliés décident de reprendre la ligne de la Linge. Le général Abercromby confie cette mission à la division de Burgh, mais celle-ci se heurte aux forces de Macdonald et est obligée de se replier. L'infanterie de Rohan participe à cette action. Le capitaine de Barre signale « qu'ayant exécuté l'ordre d'abandonner cette rivière (le Wahal) pendant la nuit du 6 janvier 1795, il reçut, le 7 au matin, l'ordre d'aller reprendre sa position et de se reporter à Dodewaert, ce qu'il exécuta sur le champ, accompagné de l'aide de camp du général de Burgh, sir Fitz-Gerald, qui, arrivé à ce point, lui donna l'ordre de marcher sur Tiel; le régiment de Rohan étant le seul corps arrivé, fut attaqué en tête dans sa marche par les Français qui avaient passé le Wahal sur la glace, et peu de moments après, son arrière-garde fut attaquée par une troupe qui passa la rivière entre lui et ses piquets; le capitaine de Barre dut prendre alors, et prit, une bonne position que l'ennemi ne put lui disputer et se battit sans perdre son terrain jusqu'au moment où le général de Burgh lui envoya l'ordre de se retirer, ce qu'il exécuta ».

Les Anglo-hanovriens se replient définitivement derrière le Rhin, puis, le 15, derrière l'Yssel; peu après, ils se décident à se retirer sur le Hanovre par les provinces d'Over-Yssel et de Groningue. Rohan-infanterie paraît s'être d'abord porté sur Harderwijk, puis ensuite sur Deventer. L'infanterie est éclairée et flanquée par les hussards, mais le froid est si vif et la neige si épaisse que de nombreux soldats gelés sont abandonnés faute de moyens de transport et d'ambulances. Les équipages des princes de Rohan servent uniquement au transport des blessés et des malades, mais les chevaux eux-mêmes tombent épuisés. 600 malades et blessés suivent dans des chariots, un peu en avant de l'arrière-garde. Pendant cette pénible retraite, Rohan-infanterie se livre à des actes de brigandage qui soulèvent la population contre lui. Vers Oldenzaal, à la frontière du Hanovre, les paysans s'arment, arborent des cocardes tricolores, mettent en fuite l'escorte et massacrent les blessés du convoi. L'infanterie de Rohan, commandée par le vieux capitaine Boudet, attaque la ville avec deux pièces de canon, s'en empare et se venge farouchement sur les paysans insurgés.

Le 11 février, une partie de l'infanterie de Rohan est à Ootmarsum, Oldenzaal et Hardenberg; elle a une petite affaire d'arrière-garde à Nienhuys (ou Neuenhaus) à cette date. A peu près à la même époque, dans la province de Groningue, à Winschoten, les républicains chargent un autre détachement de Rohan, lui prenant 2 caissons. Le 27, à Nieuwe-Schanz, près de l'embouchure de l'Ems, un détachement mixte d'infanterie et de hussards de Rohan et de Salm, avec une compagnie du 27th Foot britannique, 150 hommes en tout sous les ordres du capitaine de Barre, est attaqué par 1.200 fantassins et 300 cavaliers de la division Macdonald. Ce détachement résiste pendant 4 heures et n'est forcé qu'après un malheureux accident qui fait sauter « le dépôt de ses poudres ». Il perd deux canons de bataillon et n'est sauvé que par une brillante charge des hussards, conduits par lord Cathcart en personne.

Les Anglo-hanovriens passent l'Ems le lendemain et se retirent sur le Hanovre. Rohan

est cantonné dans la région de Celle. En mars 1795, il est passé en revue par le capitaine inspecteur Gordon; il comprend: lieutenant-colonel, 2 majors, 6 capitaines, 12 lieutenants, 6 enseignes, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien, 40 sergents, 60 caporaux et 744 soldats.

En mai, le régiment est à Stade, prêt à être embarqué. Il fait alors partie de la division de Sombreuil, destinée à débarquer en Bretagne, mais son colonel, le prince de Rohan, plus ancien que le comte de Sombreuil, refuse de servir sous les ordres de celui-ci et passe en Autriche avec une partie de son infanterie. Le capitaine vicomte de Pioger est son représentant à Londres pour les affaires du régiment (il est attaché aux hussards).

Bien que le recrutement en Allemagne, à Arolsen en Waldeck en particulier, se soit poursuivi depuis le début de l'année, il ne reste plus dans le régiment, après le départ du prince de Rohan, qu'un effectif à peine suffisant pour former un bataillon. Un deuxième bataillon est alors formé dans le Brisgau avec des cadres condéens, et placé sous le commandement du lieutenant-colonel marquis de Montbourcher. Dès qu'il apprend le désastre de Quiberon, le prince de Condé demande à la Cour de Londres que « les deux bataillons de Rohan qui sont maintenant dans le Brisgau, soient complétés en équipages de campagne et se joignent incessamment à son armée ». Mais le colonel commissaire Craufurd lui écrit aussitôt: « Nous n'aurons pas les deux bataillons de Rohan. Le fait est qu'ils n'existent pas. Il n'y en a que quelques centaines d'hommes, éparpillés partout, et ils ont déjà dirigé leur marche sur Stade où ils seront embarqués pour les colonies ».

Un dépôt est également formé à Francfort et mis sous les ordres du capitaine de Lansalut, qui vient des chasseurs nobles condéens.

Le 22 juin, le 1^{er} bataillon est embarqué à Stade, passe à Hambourg et arrive le 2 juillet à Portsmouth; il en repart le 9 pour Quiberon et débarque le 15 à Port d'Orange. Rohan est cantonné à Port-Haliguen et à Roch-Priol, puis à Kernavest; il est commandé par le major de La Villéon et comprend environ 300 hommes.

Il ne participe pas au combat de Sainte-Barbe le 16 juillet, mais le capitaine de Locmaria, qui sert en volontaire auprès de l'état-major de Puisaye, est blessé à l'attaque des lignes républicaines.

Dans la nuit du 20 au 21 juillet, la garde du fort Penthievre est assurée par 4 compagnies du régiment d'Hervilly, un petit détachement de Périgord et une compagnie (50 à 60 hommes) de Rohan. Celle-ci, placée, en majorité, dans la partie basse du fort, est chargée des patrouilles extérieures; le lieutenant de Beaumetz qui la commande, « jeune officier inexpérimenté », se décharge sur ses sous-officiers du service de ronde et s'endort dans le corps de garde. 300 grenadiers républicains, conduits par des déserteurs, escaladent le rocher et pénètrent dans le fort, grâce à la complicité des soldats de d'Hervilly. La compagnie de Rohan accourt au parapet, est attaquée à revers et précipitée sur la falaise ou massacrée par les traîtres de d'Hervilly. Sur 20 hommes placés dans le fort supérieur, 18 sont tués et seul, le cadet chevalier de Boisboissel rejoint le major de La Villéon, mais c'est pour expirer dans ses bras. Quelques officiers et volontaires parviennent à se sauver du fort inférieur.

Le reste de Rohan-infanterie, alerté, est rassemblé par Sombreuil au moulin de Saint-Julien; il est porté ensuite à Port d'Orange pour conserver ce point d'embarquement. Le major de La Villéon s'installe dans une vieille batterie, essaie de rallier à lui les chouans débandés et se rend rapidement compte qu'il est inutile dans cette position; il va donc retrouver Sombreuil au moulin et est placé à l'extrême-droite de la ligne.

Devant la défection des derniers soldats de d'Hervilly et de du Dresnay, la retraite est ordonnée sur le fort Neuf et Port-Haliguen; elle se fait en bon ordre et des volontaires de Rohan ramènent une coulevrine abandonnée au village de Saint-Julien. Mais la résistance s'avère bientôt vaine et Sombreuil capitule entre les mains de Hoche.

Le capitaine vicomte de Gouvello est blessé au cours des combats de la presqu'île, ainsi que le lieutenant de Maubeuge, les cadets de Gouzillon de Kermeneau, de La Tranchade, comte de Lubersac et de Piré.

Dès le 26 juillet, les commissions militaires commencent à fonctionner. M. de La Villéon est fusillé le 2 août à Quiberon; avec lui périssent 4 capitaines, 6 lieutenants, 3 enseignes,

un adjudant et de nombreux volontaires et cadets. Deux ou trois officiers parviennent à s'échapper grâce à des complicités féminines.

Les débris de Rohan-infanterie qui se sont échappés de Quiberon, au nombre de 13 officiers et 63 hommes (ou 84 hommes valides) et ont tout perdu (habillement, équipement, etc.), sont rassemblés à l'île d'Houat, puis transportés en août-septembre à l'île d'Yeu sur les navires qui portent le comte d'Artois. En septembre, l'effectif du régiment augmente un peu. On trouve à bord du « John », en rade de Quiberon, 8 officiers et 150 hommes. Un peu plus tard, cet effectif est de 250 hommes, ce qui incite à penser qu'un certain nombre d'officiers et de soldats, sans doute des recruteurs et des malades, sont arrivés d'Angleterre où ils étaient restés.

À l'île d'Yeu, le 2 octobre, Rohan est placé sous les ordres du comte de La Châtre, commandant l'infanterie à la solde anglaise et prend en subsistance les débris de Béon, Damas, Périgord et Salm. Les officiers et les volontaires sont tenus de résider avec les soldats dans les cantonnements.

Le 5, Rohan reçoit ses effets de campement et des vivres pour 5 jours. Le 7, il est passé une dernière fois en revue, ainsi que les corps qui lui sont rattachés par le comte de La Châtre et le colonel Clinton, inspecteur des corps français.

Malgré les rapports élogieux de l'amiral Warren, le corps est licencié le 8 octobre 1795 et ses soldats incorporés dans Loyal-Emigrant.

Rohan était alors commandé par le capitaine de Barre de Saint-Jean, aide-major du corps expéditionnaire. Il comprenait encore comme cadres: colonel (prince de Rohan), lieutenant-colonel (prince Victor de Rohan), quartier-maître, chirurgien et son aide, aumônier, 3 capitaines (dont un en Angleterre), 4 lieutenants (dont 2 en Angleterre) et 2 enseignes.

UNIFORME. — Bonnet cylindrique en feutre noir, dit « à la heyduque », garni sur le côté gauche d'une ganse de cocarde blanche avec un bouton, une cocarde noire (blanche à Quiberon) et un plumet blanc; sur le devant, plaque de feutre noir bordée de jaune avec étoile jaune au centre. D'après un document anglais, le bonnet aurait été muni d'une visière relevée, surmontée d'une étoile d'argent à 6 pointes. Cravate noire. Habit-veste de drap rouge écarlate; collet droit échancré bordé de blanc sur tout son pourtour; ce collet semble avoir été d'abord rouge, puis bleu clair; demi-revers ou bavaroise bleu clair bordée de blanc, avec 5 boutons; parements bleu clair bordés de blanc; ces parements semblent d'abord avoir été en botte avec 2 boutons, puis fermés latéralement par un seul bouton. Retroussis bleu clair bordés de blanc. Pattes d'épaules bleu clair bordées de blanc avec un bouton au pied du collet. Le devant de l'habit est passepoilé de blanc. Les boutons sont en métal blanc; ils présentent, en exergue, l'inscription: « Regiment of Rohan » et « 1794 », et au centre la couronne princière surmontant un chiffre en forme d' « Y » qui pourrait être les initiales « L. V. » stylisées du prince Louis-Victor (Mériadec) de Rohan.

Veste blanche à boutons d'argent. Culotte blanche. Guêtres noires. Buffleteries croisées de cuir blanc, avec plaque ovale en cuivre portant une fleur de lys gravée et l'inscription au-dessus: « *Regiment of Rohan* ». Giberne de cuir noir. Sabre-briquet à garde de cuivre et fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanc. Dragonne blanche.

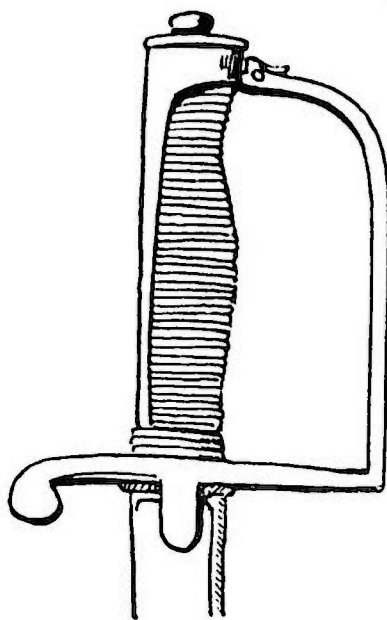
Les officiers semblent avoir porté le même uniforme avec insignes du grade en argent et les galons et passepoils argentés; et sans doute le chapeau à cocarde et plumets blancs; écharpe cramoisie sur la veste, autour de la taille.

DRAPEAUX inconnus.



L'air de Beauvais 1924

ARTILLERIE LÉGÈRE ET RÉGIMENT D'INFANTRIE LÉGÈRE DE
ROHAN - MONTBAZON



Chasseurs à pied de Hompesch

Première formation : 1794-1795

Le premier corps de ce nom est levé, conjointement avec 8 compagnies de hussards, par capitulation du 27 février 1794, pour le service britannique et à sa solde, par Charles baron de Hompesch-Bollheim, colonel de hussards en Prusse et chevalier de l'ordre « Pour le Mérite » ; le lieutenant-colonel est son frère, Ferdinand baron de Hompesch-Bollheim. Le major, qui semble avoir eu le commandement particulier des chasseurs à pied, est Georges Pfeilitzer, officier prussien.

Le corps doit comporter un état-major de 4 officiers (major, quartier-maître, adjudant, chirurgien-major) et 2 compagnies de chasseurs à pied, de chacune 3 officiers (capitaine, lieutenant, enseigne) et 102 soldats. Pour chaque chasseur habillé, armé et équipé, le colonel reçoit 15 louis et chaque homme perçoit un penny de plus par jour que l'homme du même grade dans l'armée régulière anglaise.

Le 15 mars, le capitaine Gordon, un des commissaires anglais à la levée des corps étrangers, écrit au colonel de Hompesch qu'il ne pourra lui fixer le lieu de son dépôt qu'après avoir déterminé l'emplacement de ceux des corps de Salm et de Rohan; ils devront être tous à portée les uns des autres pour qu'il puisse les visiter très souvent sans beaucoup de voyages. Le corps se serait formé à Schwarme en Hanovre, mais nous croyons plutôt que ce fut à Dortmund. Au 17 avril, Hompesch a rassemblé 120 hommes.

Le 25 juillet, les chasseurs sont à Wickrath dans le pays de Juliers; le 26, ils sont passés en revue par le capitaine Gordon qui s'en déclare satisfait. Les deux compagnies sont complètes: elles sont composées d'Allemands, d'Autrichiens et de Hollandais, presque tous déserteurs. Il n'y a pas un Français dans la troupe, mais le cadre d'officiers comporte de nombreux officiers du régiment de La Marck, dans lequel le lieutenant-colonel avait servi aux Indes.

Le 10 août, le corps reçoit l'ordre de rejoindre l'armée du duc d'York sous Breda; il passe le 13 à Kaldenkirchen, le 14 à Walbeck près de Gueldre, le 15 à Goch, le 16 à Genepp, traverse la Meuse, est le 18 à Oss, le 19 à Vught (sud de Bois-le-Duc) et rejoint le 21 le quartier général à Oosterhout. Il y est passé en revue par le duc d'York et se porte aux avant-postes à Vlymen, puis le 31 à Kaathoven.

Au 1^{er} septembre, il compte 7 officiers et 221 hommes; il fait partie de l'avant-garde commandée par le général hanovrien von Hammerstein, brigade Linsingen (émigrés et hessois).

Cette avant-garde tient les postes de la Dommel, de Boxtel à Saint-Oedenrode. Les deux compagnies sont sévèrement engagées au combat de Boxtel le 13 septembre; elles s'y conduisent fort vaillamment, résistant de l'aube à 3 heures de l'après-midi, sous un feu d'enfer et malgré la fuite éperdue des Hessois, aux assauts de la division Souham. Leurs pertes sont considérables: les trois quarts de l'effectif engagé, soit 120 hommes. La retraite se fait sur Middelrode. Le lieutenant comte de Villers-Marsbourg déclare qu'il retrouva, dans cette dernière ville, le major, 3 officiers et 16 chasseurs, « le reste de nos officiers et chasseurs, 300, étaient tués, blessés ou pris; 30 s'échappèrent des mains des Français et nous rejoignirent quelques jours après. Notre corps était détruit; n'ayant plus d'armes pour ce qui nous restait et ne pouvant plus faire de service, on nous renvoya sur les derrières de l'armée ». Le 15, Hompesch-chasseurs est à Grave, le 18 à Asperden et le 20 à Goch.

Peu de jours avant l'affaire de Boxtel, le colonel de Hompesch qui suivait en amateur la cavalerie de Latour, avait été fait prisonnier; il ne parvint à s'échapper qu'en juin 1795.

Au 1^{er} octobre, le dénombrement des corps donne l'état-major avec ses 4 officiers, 6 officiers de compagnie et 110 soldats, y compris les blessés; 97 étaient considérés comme prisonniers. Ces débris se rendent le 2 à Bommel, participent à la défense de Nimègue et sont envoyés à Klingenberg près d'Arnhem où ils séjournent pendant tout le mois sans participer aux opérations. Au 1^{er} décembre, l'effectif du corps est tombé à 94 hommes. Il est à Helsom avec son dépôt à Grol, entre Yssel et Rhin, corps du général Harcourt. Le 22, il est envoyé à Harderwijk sur le Zuyderzee et, le 13 janvier, commence son mouvement de repli sur la frontière. Le 14, il est à Deventer et Bathmen, le 15 à Almelo, le 20 à Hardenberg, le 21 à Coevorden et Dalem. Compris dans le corps de lord Cathcart qui marche sur la Frise, Hompesch-chasseurs est le 25 à Gasselte, le 28 à Finsterwolde, le 6 janvier 1795 à Nieuwe-Schanz et entre en territoire allemand à Weener. Du 8 au 13, passant par Loga, Weenusen, Aurich, Sandhorst et Leerhufe, il marche sur Dyckhusen où il cantonne. Cette retraite a été très pénible en raison du froid, et le corps a encore perdu un certain nombre d'hommes.

Le 15 mars, les deux compagnies sont portées sur Celle en Hanovre, par Oldenburg, Brême, Kirch-Linteln et Bergen; elles y arrivent le 31. On rassemblait dans cette ville et aux environs les débris des anciens et des nouveaux corps au service et à la solde anglaise pour les incorporer et compléter deux régiments qui étaient les « Hardy's Royal York Fusiliers » et les « Ramsay's York Rangers » dont les deux colonels étaient anglais.

Les débris de Hompesch-chasseurs, au nombre de 60 hommes avec quelques bas-officiers, sont incorporés dans le corps de Hardy; trois officiers y sont également placés. Les autres peuvent soit être envoyés dans d'autres corps, soit recevoir une gratification de licenciement de 8 mois de traitement à 8 livres par mois.

UNIFORME. — 1. *Premier type de 1794*: chapeau de feutre noir à bords relevés par deux ganses vertes et bordés de ganse verte; galon vert autour de la coiffe: chenille de peau d'ours noire, cocarde et plumet vert foncé. Habit-veste vert foncé; collet, revers, parements et passepoils de la fente du parement, retroussis et pattes d'épaules rouge écarlate; boutons blancs. Cravate noire. Veste blanche ronde à boutons de métal blanc. Culotte vert foncé; demi-guêtres noires. Equipement croisé et giberne de cuir noir. Sabre-briquet garni en cuivre, fourreau de cuir noir à ornements de cuivre. Carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir noir.

2. *Deuxième type de 1795*: même chapeau, mais sans ganse aux bords; turban écarlate à galon ou chaînette de métal blanc; cocarde et ganse blanches, plumet vert. Même habit, mais le collet, le parement en pointe, les revers, le devant de l'habit, les retroussis et les pattes d'épaules sont passepoilés de blanc. Même veste, même culotte, mêmes guêtres. Equipement croisé de cuir blanc. Sabre-briquet à fourreau de cuir fauve et orné de cuivre. Carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir fauve.

Les officiers ont le même uniforme, mais avec les insignes de grade en argent et l'écharpe cramoisie sur la veste; ils portent sans doute aussi le chapeau tricorne à cocarde verte ou blanche. Ceux des compagnies sont armés de la carabine.

DRAPEAUX inconnus.

Deuxième formation : 1796-1798

Un 2^e corps du même nom, appelé aussi parfois « Hompesch's Fuzileers », est levé par capitulation du 3 mars 1796 pour le service britannique et à sa solde, par Ferdinand baron de Hompesch-Bollheim, auparavant lieutenant-colonel des hussards et chasseurs à pied des régiments de son frère.

Le corps doit comprendre un état-major de bataillon de 13 officiers (colonel, lieutenant-colonel, major, 2 adjudants, quartier-maître-trésorier, aumônier, chirurgien-major et 2 aides, 3 officiers à la suite) et 4 sergents d'état-major (Staff-sergeants), avec un bataillon de 8 compagnies d'infanterie, de chacune 4 officiers (capitaine, 2 lieutenants, enseigne) et 115 hommes. L'armement sera une carabine du type de celle des « Schützen » prussiens, et 10 chasseurs par compagnie auront une carabine rayée d'un modèle spécial de précision, coûtant 24 livres (15 livres sont payées au fournisseur dès livraison, et le solde après l'expiration d'un délai de garantie de 6 mois).

Il semble que le corps ait été rapidement porté à 10 compagnies et que le nombre des chasseurs ait été fixé à 460, rassemblés en compagnies spéciales, contre 690 fusiliers. Au total: 1150 hommes.

Dès mars 1796, le colonel de Hompesch établit son principal dépôt à la commanderie de Laage, à trois lieues au-dessus d'Osnabrück, dont son oncle, le Grand Maître de l'ordre de Malte, est propriétaire. Les recrues y séjournent jusqu'à ce qu'elles puissent être embarquées à Cuxhaven d'où elles rejoignent Yarmouth, Southampton et l'île de Wight où le corps se forme. Des officiers sont envoyés à Essen pour y acheter l'armement, et à Münster pour la buffleterie; des centres de recrutement sont établis le long de la frontière de Hollande, à Francfort et à Hambourg.

Le corps semble s'être recruté assez rapidement; en juillet, il comprend déjà 6 officiers et 292 hommes à l'île de Wight; les armes sont livrées à la fin du mois ainsi que la buffleterie. Le 30 octobre, « Hompesch-chasseurs » est passé en revue par le colonel Nesbitt, inspecteur général, qui en fait un rapport des plus élogieux: les hommes, leurs armes et leur équipement sont dans un état excellent, et, en général, le régiment entier est superbe; il a dépassé son effectif-type de 40 hommes. Le général Abercromby qui doit l'emmener avec lui aux Antilles, le passe également en revue le 6 novembre, et parle avec éloge de ce « beau bataillon », de son bel armement, de son habillement neuf et bien ajusté, et de la qualité exceptionnelle de ses recrues. Hompesch, d'après lui, a certainement rempli les obligations de sa capitulation en homme d'honneur, et infiniment mieux réussi que les autres colonels des corps étrangers.

Abercromby demande que deux compagnies de chasseurs soient armées de « sabres du modèle de ceux donnés à Löwenstein ». Il a été question d'adjoindre au bataillon de chasseurs à pied une unité de chasseurs à cheval. Le colonel a, en effet, proposé, le 21 juillet, de lever un corps de 200 chasseurs à cheval, mais cette proposition ne fut pas acceptée. Toutefois, un peloton de 2 officiers et 38 cavaliers a existé à l'île de Wight à cette époque.

Le corps est embarqué pour les Antilles, sous le commandement du colonel, puis du major Hermann (qui y meurt le 13 septembre 1797). Le 1^{er} février 1797, il est à la Martinique, fort de 33 officiers et 900 hommes. Le 15 février, sous les ordres du général Abercromby, il prend part, avec Löwenstein, à la prise de la Trinité. Son effectif est alors de 32 officiers et 829 hommes. Il y reste en garnison lors du départ de ce général pour Porto-Rico. Le 1^{er} décembre, « Hompesch-chasseurs », réduit à 20 officiers et 584 hommes par suite des épidémies qui lui ont enlevé 12 hommes en août, 75 en septembre et 96 en novembre, est à Antigua.

Il y stationne jusqu'au 1^{er} mai 1798, date à laquelle l'effectif qui lui reste — 17 officiers et 528 hommes environ — est incorporé dans le 2^e bataillon du 60th Foot (Royal American) également à Antigua. Le 30 décembre 1797, il avait déjà passé à ce régiment 4 lieutenants et 5 enseignes (officiers vraisemblablement restés en Angleterre comme recruteurs ou chargés d'affaires).

L'uniforme du corps est le même que celui du corps d'infanterie légère qui suit.

Corps d'Infanterie Légère de Hompesch : 1796-1798

En septembre 1796, cependant que le second corps des Chasseurs à pied de Hompesch se forme à l'île de Wight et s'embarque pour les Antilles, les recrues continuent à arriver dans le dépôt d'Allemagne près d'Osnabrück. Un des officiers recruteurs de ce corps, le capitaine de Villers-Marsbourg, signale, à cette époque, que Ferdinand de Hompesch, tombé malade aux Antilles, était rentré précipitamment au dépôt et que « l'établissement de recrutement coûtant beaucoup et l'argent n'ayant jamais manqué », il avait obtenu du Gouvernement britannique une nouvelle capitulation pour lever un bataillon d'infanterie légère de 1.000 hommes et un régiment de chasseurs à cheval de 500 hommes, « ce qui attirait les recrues encore davantage ». Hompesch aurait également obtenu l'autorisation de créer sur le continent une compagnie de dépôt composée de 6 officiers et 24 sous-officiers.

L'*Army List* de janvier 1797 signale bien le corps de « Hompesch's Light Infantry », avec pour colonel propriétaire Ferdinand de Hompesch, dont la commission est datée du 8 octobre 1796 et qui est qualifié de brigadier général « sur le continent »; pour lieutenant-colonel, François de Rottenburg, officier supérieur de « Hompesch's hussars », commissionné le 25 juillet 1796; pour majors, Hermann qui passe peu après au second corps des chasseurs à pied, et H. Couper, venant de « York hussars »; les commissions de ces officiers sont datées des 5 et 7 juillet 1796.

Le corps garde les anciens recruteurs du second corps des chasseurs à pied, avec un centre supplémentaire à Pymont. En septembre 1797, les deux corps de chasseurs à cheval et d'infanterie légère sont formés. Les officiers ont été choisis parmi les émigrés français et les Allemands. Les hommes de troupe sont allemands, hongrois et autrichiens; il n'y a pas un seul Français. Les deux corps partent avec le lieutenant-colonel de Rottenburg pour l'Angleterre et débarquent à l'île de Wight. Les recrues sont alors acheminées de Reckum, à 6 lieues de Brême, sur Cuxhaven et la Grande-Bretagne.

En janvier 1798, le recrutement est arrêté. Une décision du Gouvernement britannique de décembre 1797 vient, en effet, de supprimer le corps d'infanterie légère de Hompesch et de l'incorporer au 60th (Royal American) où il forme le 5^e bataillon. Les officiers suivent en grande partie le sort de leurs hommes, à l'exception du colonel Ferdinand de Hompesch qui garde le commandement de son régiment de chasseurs à cheval. Le 30 décembre 1797, Rottenburg, nommé lieutenant-colonel, et 7 officiers sont affectés au 5^e bataillon et l'organisent en « rifles ». Ce sera le premier de l'armée britannique. Sont également affectés à la même date au 60th Foot, le lieutenant-colonel Craufurd, un major (de Virna), 7 capitaines, 11 lieutenants, 5 enseignes, 2 aides-chirurgiens et un aumônier provenant de « Hompesch's Light Infantry ». Le 20 mars 1798, le 60th Foot reçoit encore 2 capitaines, 3 lieutenants et 2 enseignes.

Le 5^e bataillon comprend, à cette époque, 10 compagnies: 4, formées en Angleterre, sont composées avec les soldats de Hompesch, et 6 autres sont aux Antilles, formées avec les débris du corps de Löwenstein.

Bien qu'à partir de cette époque, le corps doive être considéré comme une unité anglaise, nous retracerons brièvement l'histoire des compagnies stationnées sur le sol britannique. Trois compagnies, en garnison à Newport dans l'île de Wight, sont embarquées, le 11 mars 1798, pour Cove en Irlande. Elles débarquent le 20 et se portent sur Cork et Bandon où elles sont mises aux ordres du général Moore. Elles combattent contre les rebelles irlandais de Harvey à Enniscorthy le 21 juin et font ensuite la guerre de partisans dans les montagnes du côté de Blessington. Dans l'ensemble, le corps se conduit bien, mais se signale par les mesures impitoyables de répression qu'il prend à l'égard des insurgés. Les trois compagnies restent au camp de Rathdrum pendant la descente du général Humbert en août; elles sont embarquées à Cork en janvier 1799 pour les Antilles et débarquent à la Martinique où elles rejoignent le reste du 5^e bataillon.

UNIFORME. — Shako cylindrique de feutre noir orné d'une plaque de cuivre avec les initiales « G. R. » couronnées, turban rouge à galons jaune d'or autour de la coiffe; cocarde noire, plumet vert foncé. Habit-veste vert foncé; collet droit échancré, revers, parements en pointe, retroussis et pattes d'épaules rouge écarlate; culotte gris bleu à flèches et galons latéraux rouge écarlate; demi-guêtres noires. Porte-giberne et giberne de cuir noir. Ceinturon de cuir noir à plaque rectangulaire de cuivre. Sabre-baïonnette à garde de cuivre, fourreau de cuir noir orné de cuivre. Carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir noir. Les compagnies non équipées en « rifles » portent le fusil et le sabre-briquet du modèle ordinaire.

Les officiers ont la même tenue avec les insignes de grades anglais et l'écharpe cramoisie. Le capitaine de Villers-Marsbourg déclare: « L'uniforme était joli et élégant, vert avec la garniture d'argent, habit court, un pantalon bleu céleste, un shako noir avec plume verte en avant ». Sur une silhouette de cet officier, conservée au Musée royal de l'armée belge, le shako porte une plaque de cuivre doré, à bords rayonnants, avec le chiffre « G. R. » couronné; le turban autour de la coiffe est rouge galonné d'or; le plumet vert est fixé latéralement. Les revers, le dessous des revers et les parements sont ornés de galons et de trèfles en argent, en boutonnières sur les revers. L'épaulette, du type français, est en argent. Une miniature représentant le major Craufurd, de « Hompesch-chasseurs » le montre avec les épaulettes de l'infanterie légère, rouges bordées et frangées d'argent, avec chaînettes du même métal.

Il faut noter que l'uniforme des « rifles » du 60th (devenu le « King's Royal Rifle Corps ») est dérivé directement de cet uniforme du corps de Hompesch. Une tradition veut que l'insigne (badge) du K.R.R.C. (une croix de Malte noircie) soit également un souvenir de l'ancien corps de Hompesch dont le colonel touchait de près à l'ordre par sa parenté avec le Grand Maître.

DRAPEAUX inconnus.

Hussards de Hompesch : 1794-1798

Ce corps est levé, conjointement avec un corps de deux compagnies de chasseurs à pied, par capitulation du 27 février 1794, pour le service britannique et à sa solde, par Charles baron de Hompesch-Bollheim, colonel prussien; le lieutenant-colonel est son frère Ferdinand, qui quitte son emploi le 8 octobre 1796 pour prendre le commandement des corps d'infanterie légère et de chasseurs à cheval de son nom; il est remplacé par le comte d'Heillimer, major du corps.

« Hompesch's hussars » doit être levé en trois mois. Il doit comprendre un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, 2 adjudants, quartier-maître-trésorier, aumônier, chirurgien-major et son aide) et 3 escadrons de chacun 3 officiers (capitaine, lieutenant, cornette) et 81 hommes. Au total, 765 hommes.

On ne sait pas exactement où le corps s'est formé. Norbert Landsheit, qui servit dans le régiment et fut ensuite pensionnaire à Chelsea, prétend qu'il s'enrôla en 1793 à Celle et que le corps se forma à Schwarme en Hanovre; mais les dires de Landsheit sont assez sujets à caution. Hompesch se trouvait dans cette région en 1795. Le 15 mars 1794, le capitaine Gordon, commissaire britannique, écrivait au colonel de Hompesch qu'il ne pouvait encore lui fixer l'emplacement de son dépôt, mais qu'il serait à proximité de ceux de Salm et de Rohan (ce dernier se forma à Düsseldorf et le premier à Neuwied). Il est possible que celui de Hompesch ait été à Dortmund. En juillet 1794, M. de Villers-Marsbourg rencontre les corps de Hompesch à Wickrath dans le pays de Juliers.

Le corps se recrute au moyen de déserteurs allemands et autrichiens, et aussi d'émigrés français (les trois-quarts, dit Landsheit, ce qui semble exagéré); les officiers, par contre, com-

prennent un grand nombre d'anciens officiers de l'armée royale dans leurs rangs. Les chevaux ont été achetés en Pologne et en Hongrie.

Le 19 août, les hussards de Hompesch rejoignent le quartier général du duc d'York à Oosterhout. Auparavant, ils avaient été passés en revue avec les chasseurs à pied par le capitaine Gordon, soit le 26 juillet à Wickrath, soit au début d'août à Francfort. Gordon n'en fait pas grand éloge. Arrivé à l'armée, le corps est immédiatement dirigé sur l'avant-garde (généraux von Hammerstein et Düring) dans la région d'Oisterwijk; un escadron semble avoir été détaché à la brigade du général Linsingen avec les chasseurs à pied. A la fin d'août, l'ensemble du régiment est sur la Dommel, en avant le Bois-le-Duc, fort de 13 officiers et 215 hommes, plus 100 malades.

Les hussards de Hompesch participent, le 14 septembre, à l'affaire de Boxtel. Alors que, dans ce combat, les chasseurs à pied se distinguent, les hussards semblent ne pas avoir bien fait leur métier d'éclaireurs et avoir été la cause de la surprise qui oblige la division Hammerstein à battre en retraite. On dit aussi qu'ils furent pris de panique avec les hussards d'Irvin et entraînent les Hessois dans leur débâcle. Le corps ne perd que peu de monde au combat, sauf 30 prisonniers; encore s'agit-il peut-être de déserteurs, car, dans le courant du mois de septembre, 64 hommes passent à l'ennemi. Les hussards se replient sur Grave et Goch.

Peu de jours avant Boxtel, le colonel Charles de Hompesch avait été fait prisonnier, « en suivant en amateur l'armée autrichienne et la cavalerie de Latour », dit Bittard des Portes, « en retournant à Wickrath lorsqu'il avait été conduire ses quatre compagnies de hussards et nos chasseurs au duc d'York », dit le lieutenant de Villers-Marsbourg. Conduit à Mézières, il parvient à s'échapper en juin 1795.

« Hompesch's hussars » suit l'armée anglaise dans sa retraite derrière Rhin et Wahal; en novembre, il est renforcé par 150 recrues, ce qui le porte à 50 % de son effectif-type. « Il y eut plusieurs charges de cavalerie sur le Wahal, dit Villers-Marsbourg, entre autres de la part des hussards de Hompesch », probablement lors de la défense de l'île de Bommel. A cette époque, le lieutenant-colonel Ferdinand de Hompesch « se rend à Dormund en Westphalie où était le reste de la formation du corps des hussards de son frère ». Il doit s'agir des 150 recrues fournies en novembre qui rejoignent le corps en décembre à Putten, à deux lieues de Harderwijk, où sont cantonnés les chasseurs à pied.

En janvier 1795, le régiment se replie avec l'armée anglo-hollandaise sur le Hanovre; en février, un de ses piquets est taillé en pièces près d'Oldenzaal, avant le passage de l'Ems. En mars, le corps semble avoir été dirigé sur Celle en Hanovre; il est passé en revue dans cette ville par le capitaine Gordon et comprend: un colonel, un lieutenant-colonel, un major, 6 capitaines, 16 officiers subalternes, un adjudant, un chirurgien, 639 hommes et 720 chevaux.

Le 28 avril, Hompesch reçoit l'ordre de se compléter et de constituer un escadron supplémentaire. On cherche évidemment à l'envoyer aux Antilles où l'on manque de cavalerie. En mai, le lieutenant-colonel Ferdinand de Hompesch, avec 4 compagnies de ses hussards, est à Langlingen, à 3 lieues de Celle. En juin, le régiment est dirigé sur le camp de Schwarme près de Hoya où il retrouve Choiseul, Salm, les Uhlans britanniques, sous le commandement de lord Cathcart; il y est passé en revue par le comte d'Artois et le duc d'Angoulême.

A cette époque, Charles de Hompesch, libéré des prisons françaises, revient à son régiment et accepte de le conduire aux Antilles. Il est, en effet, persuadé que son régiment sera licencié s'il n'accepte pas cette destination. Villers-Marsbourg prétend qu'il obtint « une augmentation de son corps, qui était de 1.500 hommes bien montés et équipés. La destination de ce régiment était l'expédition de Saint-Domingue, mais on tenait cela caché aux soldats pour empêcher la désertion car ils redoutaient l'embarquement ».

Le 1^{er} septembre 1795, Charles de Hompesch est nommé brigadier général.

En octobre, « Hompesch's hussars », qui paraît avoir reçu une partie des hussards de Salm licenciés à Wildeshausen le 25 décembre précédent, compte à son effectif 39 officiers et 774 hommes. Il reçoit, le 17, l'ordre de rejoindre Stade où il doit être embarqué.

« Dans le courant de novembre, l'ordre arriva de ne garder que 50 chevaux par

compagnie, les meilleurs, et les officiers, un sur deux, suivant les grades; les chevaux des simples soldats furent vendus au profit du Gouvernement ». Le 6 décembre, le régiment s'embarque pour l'Angleterre sur des transports britanniques et met à la voile à la fin du mois sous l'escorte de quelques frégates. Mis en cantonnement à l'île de Wight, le régiment y aurait été passé en revue par le prince de Galles qui, ravi de sa belle allure, lui aurait permis de se placer sous son titre: « Prince of Wales's (Hompesch's) », mais on n'a aucune confirmation de cette anecdote. Il est certain toutefois que le corps est ainsi désigné sur les « Army Lists » de 1796 et 1797. Le marquis de Mortemart, lieutenant-colonel du régiment émigré de ce nom, écrit à ce sujet à son fils le 26 avril 1796, que « M. de La Belinaye vient d'être placé officier dans le nouveau régiment de M. d'Hompesch, qui a cédé au prince de Galles celui qui s'est embarqué à Stade en décembre 1795 ».

Sir John Moore inspecte le régiment à cette époque dans l'île de Wight où il est maintenu par défaut de transports; il n'est effectivement embarqué que le 10 mars, laissant à terre un grand nombre de malades, et met à la voile le 18. Un état antérieur à avril 1796, sans doute du 25 décembre 1795, donne les noms d'un major (Rottenburg), de 6 capitaines, d'un capitaine-lieutenant, de 7 lieutenants, de 7 cornettes et d'un major à la suite (Pfeilitzer). L'état d'avril 1796 donne: un colonel, un lieutenant-colonel, 2 majors (Heiliger et baron Joseph de Hompesch-Bollheim, frère du colonel), un aumônier, 2 adjudants, un chirurgien-major, 12 capitaines, 16 lieutenants et 14 cornettes. Un officier est employé comme recruteur sur le continent.

Après une mauvaise traversée de quatre mois, « Hompesch's hussars », fort de 32 officiers et 996 hommes, rejoint Saint-Domingue. Fortescue, dans son « *Histoire de l'armée anglaise* », signale qu'en décembre 1795, le général Forbes, commandant à Saint-Domingue, attendait l'arrivée de deux régiments de cavalerie étrangère, Hompesch et Irwin, soit 1.400 hommes. Dès son arrivée, le régiment est immédiatement engagé contre les noirs révoltés. En l'espace de quelques mois, il subit, par suite de la maladie et des combats incessants, des pertes importantes. Le 1^{er} décembre 1796, il ne compte plus à son effectif que 560 hommes et 318 six mois plus tard. Le colonel était resté en Angleterre, le lieutenant-colonel d'Heillimer et le major de Hompesch périrent à Saint-Domingue. De nombreux changements sont également constatés dans le personnel des officiers supérieurs: le lieutenant-colonel Heiliger est remplacé le 6 avril 1797, par le lieutenant-colonel Le Marchant, auquel succède, le 22 mai, le lieutenant-colonel Flood. Comme major, Heiliger est remplacé, le 25 novembre 1796, par le major Blondeau, venant des hussards de Choiseul, remplacé lui-même, le 25 décembre, par le capitaine Wright.

Le colonel Charles de Hompesch se rendit aux Antilles à une époque indéterminée, ainsi qu'en témoignent d'une part les mémoires de sa sœur Louise: « Mon père m'annonça le retour de mon frère Charles; il est revenu de Saint-Domingue en Angleterre après avoir fait le tour de l'Amérique septentrionale »; et, d'autre part, les mémoires du capitaine de Villers-Marsbourg.

Les récits laissés par les officiers survivants dépeignent avec exactitude les pertes subies et les souffrances endurées par « Hompesch's hussars » au cours de son séjour à Saint-Domingue: le cornette de La Terrière déclare qu'il « rentra à Londres en 1798 accablé d'infirmités provenant des événements de la guerre, après avoir vu périr presque tous ses camarades, au point que, de 40 officiers, il n'en restait plus que 5 ou 6 en Europe, et de 1.400 soldats, à peine 200 rentrèrent en Angleterre ». De même, le lieutenant Guibert signale qu'il est revenu en Angleterre le 1^{er} novembre 1797, « avec les débris de son corps qui, de 1.200 hommes, était réduit à 144 ». Le cornette Brunck déclare que, « sur 1.200 hommes du régiment, nous ne sommes revenus que 180, le reste ayant été tué par les noirs ou mort de misère ». Enfin le colonel de Hompesch lui-même évalue les pertes de son corps à 30 ou 40 officiers et 900 hommes; il n'a d'ailleurs pas pu lui envoyer de renforts, le recrutement pour les corps étrangers étant arrêté depuis le 1^{er} janvier 1797, sauf pour « York hussars ».

Les débris du corps sont effectivement ramenés en Angleterre à partir de novembre 1797 et licenciés, sans doute à Ealing près de Southampton, au début de 1798. Il semble qu'un détachement de 25 hommes, sans doute constitué avec des blessés et malades rapatriés de Saint-Domingue, ait été envoyé, dès octobre 1797, dans l'île de Guernesey. On trouve effectivement, de 1798 à 1800, un « Guernesey hussars » dont les officiers (le major Charles Wright, deux capitaines, un cornette et un quartier-maître) sont d'anciens Hompesch. Landsheit déclare que ces hussards de Guernsey, richement habillés, furent formés avec 100 officiers et soldats de Hompesch (et sans doute de Rohan), et envoyés à Guernesey pour y relever la « Yeomanry ». Ils entrèrent ensuite volontairement dans « York-hussars ». On retrouve aussi 5 officiers du régiment dans « Hompesch's Mounted Rifles » en 1798.

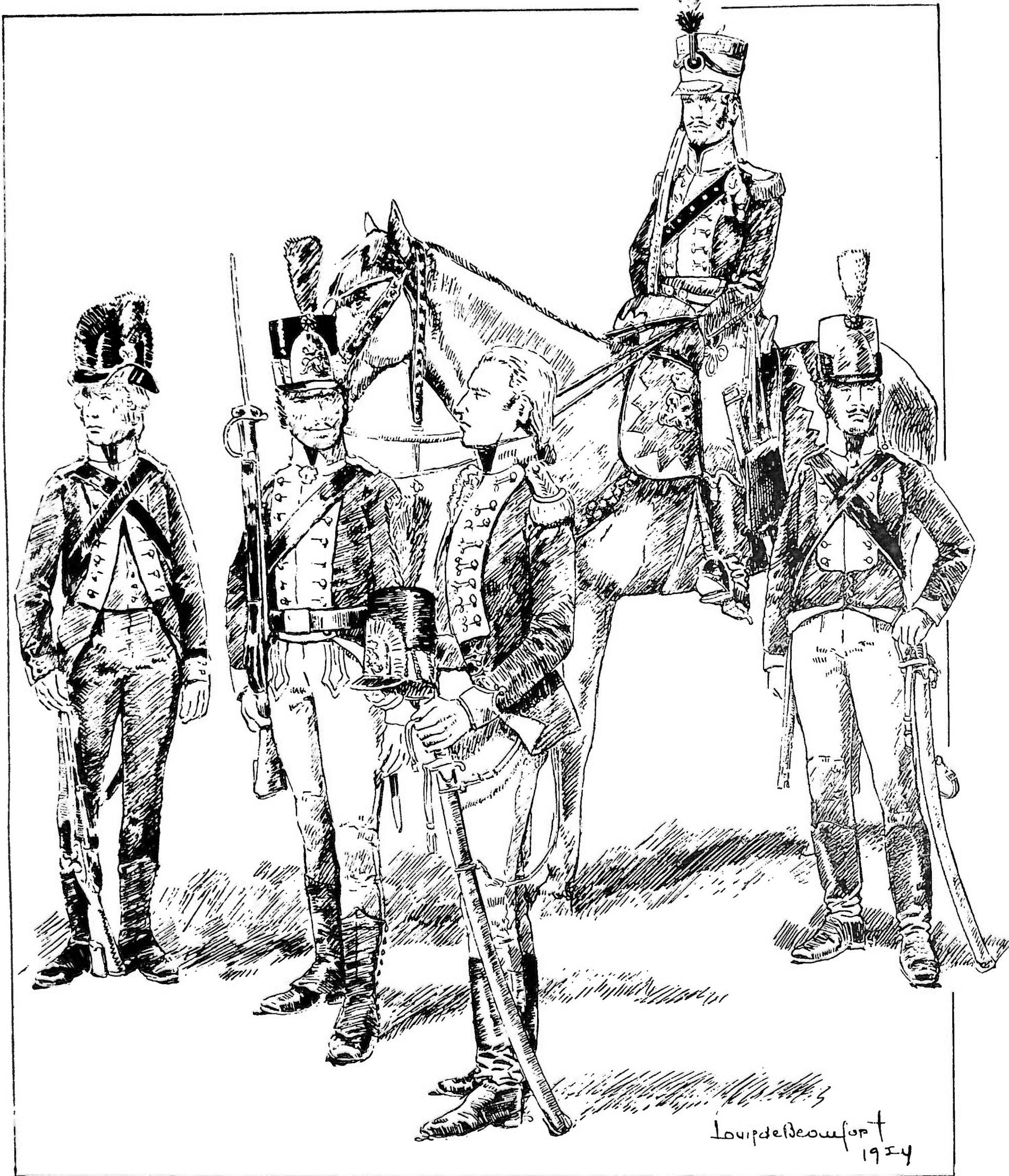
UNIFORME. — Shako tronconique, évasé du haut, rouge écarlate, à galons, tresses, glands et cordons, ganse de cocarde et bouton blancs, cocarde noire bordée de blanc à l'extérieur; plumet blanc ou blanc à sommet noir. Col noir bordé de blanc. Dolman vert foncé; collet droit échancré et parements en pointe rouge écarlate; tresses et galons blancs, boutons de métal blanc. Pelisse vert foncé, fourrure noire; boutons, galons et tresses blancs (un document donne les parements de la pelisse rouge écarlate). Echarpe-ceinture cramoisi à coulants blancs. Culotte rouge écarlate à flèches et galons latéraux blancs. Demi-bottes noires à galon et glands blancs, éperons en acier. Porte-giberne et carabine en cuir noir (un document le donne en cuir blanc), giberne noire. Ceinturon de cuir noir à boucles de cuivre, bélières de même (et aussi de cuir de Russie rouge avec boucles de métal blanc; de même pour les courroies de sabretache). Sabretache rouge bordée de blanc avec chiffre « G. R. » couronné blanc (le chiffre parfois souligné d'un mince galon blanc). La sabretache est aussi donnée rouge écarlate à galon vert bordé de blanc sur les deux bords, chiffre couronné et motif en-dessous blanc. Sabre garni en cuivre ou en acier, dragonne noire. Carabine garnie en cuivre.

Shabraque vert foncé avec bordure dentelée rouge écarlate liserée de blanc à l'intérieur et parfois chiffre « G. R. » blanc aux coins; demi-shabraque de peau de mouton blanche ou noire, bordée de festons rouge écarlate (parfois le harnachement se compose seulement d'une shabraque de peau de mouton blanche). Porte-manteau rouge écarlate avec les bouts bordés de blanc, ou comportant au centre un cercle vert bordé extérieurement de blanc et de rouge; parfois le porte-manteau est vert foncé avec un galon rouge écarlate bordé de blanc de chaque côté, et au centre, en blanc, les lettres « H. H. » (Hompesch's hussars). Manteau roulé blanc. Harnachement de cuir noir à ornements de cuivre, étrivières parfois en cuir blanc. Etriers et mors en acier.

Landsheit rapporte que lorsque le régiment prit le titre du prince de Galles, il adopta des boutons richement ornés avec les trois plumes du prince et sa devise « *Ich Dien* ». Il donne également une description de l'uniforme en 1796-1798, mais si confuse qu'il est difficile de déterminer si elle s'applique bien aux hussards de Hompesch ou à ceux de Rohan. La voici: « Ils étaient habillés avec des vestes d'ordonnance vertes, des culottes garnies de peau, des bottines et de longues jarrettières noires. Des plumes blanches étaient fixées sur le côté de leurs casques et la sabretache atteignait à peine le derrière de la hanche. L'uniforme des hussards du prince de Galles ou Hompesch était un shako rouge écarlate avec des galons, des dolmans bleus richement ornés, avec des pantalons de peau blanche et des bottes aux trois-quarts. La sabretache était rouge bordée de blanc et pendait très bas. Ils avaient des selles en peau de mouton ».

Les officiers avaient la même tenue que les hussards, avec les galons, tresses, glands, etc. en argent. Insignes de grades comme dans l'armée française avant 1789. Ils portaient l'écharpe cramoisi en soie autour de la taille.

ETENDARDS inconnus.



CHASSEUR A PIED
(1^{er} CORPS)

SOLDAT ET OFFICIER DU
CORPS D'INFANTRIE LÉGÈRE

OFFICIER ET CHASSEUR DU CORPS
DES CHASSEURS A CHEVAL

Chasseurs à cheval de Hompesch : 1796-1802

Ainsi que nous l'avons dit à la rubrique du 2^e corps de chasseurs à pied de Hompesch, Ferdinand baron de Hompesch-Bollheim, colonel de ce régiment, propose, le 21 juillet 1796, au Gouvernement anglais, de lever un corps de 200 chasseurs à cheval qui serait adjoint aux chasseurs à pied alors en formation à l'île de Wight. Cette proposition n'est pas retenue, mais on trouve cependant 2 officiers et 38 hommes montés dans le même cantonnement que celui des chasseurs à pied lorsque ceux-ci s'embarquent pour les Antilles à la fin de 1796.

Le capitaine de Villers-Marsbourg signale que c'est en septembre 1796 que Hompesch obtint une nouvelle capitulation du gouvernement britannique pour la levée d'un bataillon de 1.000 hommes d'infanterie légère et d'un régiment de 500 chasseurs à cheval. Il est donc probable que le détachement signalé ci-dessus faisait partie de cette première levée; Nesbitt et Abercromby signalent aussi son existence dans l'île de Wight et ajoutent qu'il ne suivit pas les chasseurs à pied aux Antilles. En février 1797, il y avait 230 chasseurs à cheval « prêts à mettre à la voile pour les îles Sous-le-Vent » (!) et l'état des corps étrangers pour l'année 1797 parle de 244 chasseurs à cheval destinés à être rattachés aux chasseurs à pied de Hompesch. Le colonel Nesbitt, le 19 avril 1797, signale que 3 compagnies de chasseurs à cheval ont effectivement été levées par Ferdinand de Hompesch.

Mais en janvier 1798, le gouvernement britannique décide de former avec « Hompesch's Light Infantry » le 5^e bataillon du 60th Foot (Royal American) et, sensiblement à la même époque, « Hompesch's chasseurs » est incorporé dans le 2^e bataillon du même régiment aux Antilles. Restent les chasseurs à cheval qui sont à l'île de Wight: par capitulation du 9 janvier 1798, ils sont formés en corps séparé sous le nom de « Hompesch's Mounted Rifles » et demeurent la propriété de Ferdinand de Hompesch. Ceci est d'ailleurs confirmé par le capitaine de Villers-Marsbourg qui déclare: « En janvier 1798... Hompesch n'avait plus que la propriété de ses 500 chasseurs à cheval... »

La commission du colonel est datée du 30 décembre 1797; celles du major, le comte van Bylandt, de 3 capitaines, de 6 lieutenants, de 4 cornettes, du trésorier, de l'adjutant, du chirurgien-major et de son aide, de l'aumônier sont de la même date. La majorité de ces officiers provient des anciens corps de hussards et de chasseurs à pied de Hompesch; ils sont allemands ou émigrés français. Le premier lieutenant-colonel n'est commissionné que le 8 mars 1798, c'est un Anglais, Robert B. Long, venant des « York Rangers ». Le 28 juin 1800, Long est remplacé par le major van Bylandt, remplacé lui-même par le major Wilson. Bylandt ayant démissionné en 1802 se voit remplacé comme lieutenant-colonel le 27 février par Wilson, remplacé lui-même comme major par le major Hamilton.

Le corps comprend un état-major de: colonel, lieutenant-colonel, major, trésorier, adjudant, chirurgien et son aide, vétérinaire, aumônier; 2 escadrons de 2 compagnies à 3 officiers (capitaine, lieutenant, cornette) et 114 sous-officiers et soldats (au total 477 hommes). Il est cantonné à Newport dans l'île de Wight et n'est pas monté.

Le 10 avril 1798, les trois compagnies du 60th (ex « Hompesch's Light Infantry ») et les « Hompesch's Mounted Rifles » reçoivent l'ordre de s'embarquer pour l'Irlande où des troubles ont lieu. Ils partent effectivement le 12 sur une frégate, arrivent à Cove le 14 et ne débarquent que le 20. Ils sont mis en marche sur Cork, puis le 21 sur Clonmel où ils reçoivent des chevaux, « ayant avec eux les selles et équipages nécessaires; toute la cavalerie irlandaise reçut l'ordre de fournir une certaine quantité par régiment de leurs meilleurs chevaux et, dans l'espace d'un mois, la cavalerie de Hompesch fut montée et était superbe par sa tenue et la beauté des hommes et des chevaux » (Villers-Marsbourg). Le corps est placé sous les ordres du brigadier général Moore, corps de bataille du général Lake. Le 15 juin, le colonel de Hompesch et ses deux escadrons sont dirigés sur New-Ross sur la Barrow, libéré depuis le 5 juin; ils taillent en pièces un parti de rebelles dans un engagement en avant de la ville. Les deux escadrons font partie du corps de Lake qui, avec ceux des généraux Johnson, Eustace, Duff, Wilford et Loftus, écrasent, le 21, les bandes insurgées de Perry, Byrne, Fitzgerald et Roche à

Enniscorthy et Vinegar Hill sur la Slaney. Le régiment, conjointement avec les compagnies d'infanterie légère du 60th (ex « Hompesch's L. I. ») arrivées le 18 à New-Ross venant de Waterford par eau, prend part à la marche de Moore sur Foulke's Mill et participe à la destruction, le 20 juin, à Gott's Bridge, de la bande du curé Philipp Roche.

Le 22, « Hompesch's Mounted Rifles » est réuni à Wexford occupé sans coup férir par Lake et Moore. Dans ces opérations, infanterie et cavalerie de Hompesch ont perdu 50 hommes et 5 officiers blessés. Le chef de l'insurrection, Harvey, est pendu à Wexford avec le chef Roche et 36 autres rebelles.

Le régiment occupe Wexford, puis le camp de Rathdrum, au nord d'Arklow; il participe à diverses expéditions, patrouilles et détachements dans la montagne, contre les rebelles du comté de Wicklow; au combat de Kilconnel Hill, le 26 juin, un chasseur est signalé comme blessé.

« Hompesch's Mounted Rifles » s'est fait remarquer en toutes circonstances par son intrépidité, son endurance et sa discipline; mais il semble avoir apporté une telle violence dans la répression de l'insurrection qu'il est considéré avec terreur dans le pays. Le 31 août, il comprend 6 compagnies de 3 officiers, 4 sergents, 4 caporaux, 1 trompette et 70 hommes chacune. Le major comte van Bylandt est signalé, à cette époque, comme se trouvant aux Antilles.

Le 22 août, le général Humbert, avec un millier de Français, débarque à Kilcummin, s'empare de Killala, puis de Ballina le 25. Renforcé par des Irlandais insurgés, il arrive devant Castlebar le 27. Dès l'annonce de ce débarquement, le général Hutchinson, commandant la province de Connaught, s'est porté sur cette ville. Le général en chef lord Cornwallis a alerté les corps de Lake et de Moore, et mis sur pied 150.000 hommes environ. « Hompesch's Mounted Rifles » est placé à Clonmel pour garder les communications avec Cork.

Le 27 août, Lake est bousculé à Castlebar et ses troupes s'enfuient en désordre, perdant 9 canons, un drapeau, tous les bagages et 300 hommes environ. Humbert séjourne à Castlebar jusqu'au 4 septembre, cependant que Cornwallis concentre ses forces sur Ballinamore et Kuvék-Hill. Le 2 septembre, Hompesch forme, avec les dragons « fencibles », la cavalerie du corps de Moore; le 4, Cornwallis entre à Castlebar abandonné par les Français en marche sur Sligo. Il lance à leur poursuite le lieutenant-colonel Craufurd avec les dragons « fencibles » « Fox Hunter » de lord Roden et les « Hompesch's Mounted Rifles ». Humbert, avec 2.000 hommes et 16 canons, atteint, le 5, Collooney après avoir bousculé les 350 hommes du colonel Vereker, et marche sur Dublin par le pont de Ballintra et Cloone. Au cours de sa marche, Craufurd le harcèle sans répit, lui propose, dès le 6, une capitulation, et le 7, à Ballinamore, exécute contre son arrière-garde commandée par l'adjudant général Fontaine, une charge brillante avec les « Hompesch's Mounted Rifles ».

Le 8 septembre, Humbert se porte sur Granard. Craufurd l'attaque encore et lui fait 200 prisonniers, puis, soutenu par l'infanterie de Lake arrivée à Cloone, l'attaque à nouveau à Ballinamuck et le force à se rendre avec toute sa troupe. Fontaine déclare que les troupes étaient épuisées et démoralisées et que « les derniers rangs eurent avec les hussards de Hompesch quelques pourparlers, ce qui donna à ces derniers le temps de recevoir des renforts ». De son côté, le capitaine français Jobit déclare que ce furent quelques chasseurs de Hompesch qui joignirent l'arrière-garde, demandèrent à parler au général en chef et reçurent un aide de camp d'Humbert qu'ils menèrent à leur colonel. Celui-ci proposa d'envoyer deux de ses officiers à la tête de la colonne française, puis d'entrer en conférence. L'adjudant général Sarrazin ayant été désigné comme parlementaire fut dirigé par le commandant des « Hompesch's » sur le général Lake. Le combat ayant repris, Sarrazin fut retenu prisonnier.

Lorsque Humbert capitule, Cornwallis arrive sur son flanc gauche. Au moment de la reddition, le corps du général Humbert ne comptait plus que 96 officiers et 748 soldats. Dans son rapport sur la journée, le général Lake signale particulièrement le zèle, le courage et l'habileté du lieutenant-colonel Craufurd et de la cavalerie placée sous ses ordres, « dont le détachement de Hompesch, sous le commandement du capitaine O'Toole ». Après la campagne, le corps de Hompesch est mis en garnison à Cork.

En juillet 1800, 7 officiers et 150 chasseurs, sous le commandement du capitaine vicomte de Chollet de Hedanges, sont embarqués à Cork pour se réunir aux forces du général Pulteney qui, après une tentative sur le Ferrol, du 25 au 27 août, et sur Cadix en septembre, rejoignent l'armée du général Abercromby dans la baie de Gibraltar en octobre 1800. Ce détachement de chasseurs fait partie, avec un autre détachement du 11th Light Dragoons, de la cavalerie de la Réserve, sous le major général Moore. Les « Hompesch's Mounted Rifles » sont alors commandés par le major Wilson arrivé d'Angleterre; Chollet est passé assistant quartier-maître général de l'armée.

Le détachement de « Hompesch's » débarque à Aboukir avec la Réserve le 8 mars, participe à la marche en avant sur le flanc de l'armée, le long du lac Maadieh, mais ne semble pas avoir été engagé dans le combat du 13 ni à la bataille du 21 où Abercromby est mortellement blessé et remplacé par Hutchinson. Le 2 avril, 30 chasseurs de Hompesch font partie du détachement du colonel Spencer envoyé en diversion sur Rosette. Mais trois vedettes du corps ayant déserté, Hutchinson, pour éviter que cet exemple ne devienne contagieux, ordonne, le 6 avril, que « Hompesch's Mounted Rifles » soit immédiatement démonté et renvoyé à Aboukir, « mesure nécessaire, mais particulièrement sévère pour un régiment dont les officiers et les soldats avaient fait preuve, jusque là, de courage dans toutes les occasions où ils avaient été engagés ».

Le 17 septembre, au camp sous Alexandrie, division Est, « Hompesch's Mounted Rifles », toujours attaché à la Réserve, a un effectif de: 2 capitaines, 2 officiers subalternes, 2 officiers de l'état-major, 9 sergents, un tambour (*sic*), 150 hommes disponibles, 11 malades, 2 détachés, soit un total de 163 hommes.

Le major Wilson s'est distingué le 17 mai en faisant capituler à Ramanieh un convoi français commandé par le chef de brigade Cavalier, qui avait razzié le Bahiré pour ravitailler Alexandrie. Le capitaine de Chollet, détaché auprès du Capitan-pacha et commandant un corps de Mamelucks, s'est distingué le 23 août devant Alexandrie qui capitule le 31.

Le détachement revient en Irlande vers le milieu de 1802; il retrouve à Cork la fraction du régiment qui y était restée depuis 1798. En août, il compte 376 présents et 13 malades, sur un effectif total de 461; 7 officiers sont absents, mais pas un homme de troupe.

Dans le courant de ce mois, le corps est envoyé à Portsmouth et y est licencié le 28 septembre. Son effectif, à cette époque, est de 420 présents; ses chevaux lui avaient été retirés au moment du départ d'Irlande. Les soldats, pour la plupart, demandent à retourner en Allemagne, et quelques-uns seulement passent au 20th Light Dragoons.

A la suite de la campagne d'Egypte, les officiers du corps qui y avaient participé avaient reçu du Sultan la médaille d'or de l'Ordre du Croissant, suspendue à un ruban orangé.

UNIFORME. — Shako cylindrique rouge écarlate à visière noire, plaque de cuivre sans ornement et turban noir autour de la coiffe; cocarde noire, plumet blanc à base rouge. Habit-veste vert foncé; collet droit échancré, demi-revers, parements en pointe, retroussis, pattes d'épaules et culotte rouge écarlate. Boutons jaunes. Cravate noire. Demi-bottes noires, éperons en acier. Equipement croisé noir. Sabre du modèle de cavalerie légère, à poignée et fourreau de cuivre, dragonne blanche. Carabine.

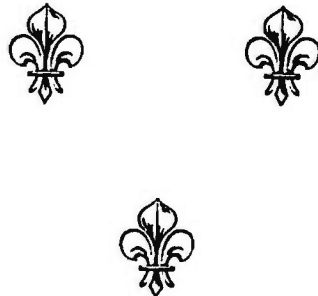
Harnachement inconnu, sans doute shabraque verte bordée de festons rouge écarlate; ou analogue à celui des dragons légers.

Officiers: Shako en tronc de cône évasé par le haut, rouge écarlate, avec un large galon, les cordons, raquettes et glands dorés; visière amovible d'un vert pâle brodée d'or; ganse et bouton de cocarde dorés; cocarde vert foncé bordée d'or; plumet blanc à base noire. Habit-veste vert foncé; collet droit, revers, parements (droits, semble-t-il), retroussis et culotte rouge écarlate. Passepoils aux collet, revers et parements dorés; ceux des coutures des manches et du dos dorés et cramoisî; boutons et boutonnières dorés aux revers. Epaulettes dorées selon le grade. Trèfles et galons latéraux de la culotte dorés. Echarpe cramoisî autour de la taille et sur l'habit. Demi-bottes à la hussarde de cuir noir avec glands dorés, éperons en acier. Bandou-

lière porte-giberne en cuir noir, bordée d'or et ornée de clous dorés; giberne noire bordée d'or. Ceinturon et bélières en cuir de Russie cramoisi clair; sabretache de cuir noir uni; boucles dorées. Sabre garni en acier, lame bleuie à ornements dorés, fourreau en acier. Dragonne dorée suivant le grade. Schabraque vert foncé à bordure festonnée rouge écarlate; aux pointes de l'avant et de l'arrière, chiffres couronnés « G. R. » en cordonnet rouge. Selle brune; harnachement de cuir noir clouté d'argent; sangle blanche; étriers et mors en acier.

Nous croyons devoir reproduire ici la traduction d'un document anglais contemporain qui donne bien l'allure générale du corps: « En 1802, les « Hompesch's Chasseurs à cheval » (*sic*) étaient cantonnés à Cork et je me souviendrai longtemps de l'impression produite sur moi lorsque je rencontrais un détachement de ceux-ci (démontés) marchant à travers les rues; le pas lourd de tant de talons de fer sur le pavé, accompagné du cliquetis régulier des fourreaux d'acier et du tintement des bandoulières des carabines, les traits solennels et fiers de leurs visages bronzés et moustachus, il y avait là pour moi quelque chose de délicieusement pittoresque et imposant ».

ETENDARDS inconnus.



Régiment des Hussards de Salm-Kirburg

1792-1795

Ce corps est levé, le 15 décembre 1791, en vertu d'une capitulation signée le même jour à Coblenz, et passée entre les Princes, frères du Roi, et Maurice-Gustave-Adolphe prince de Salm-Kirburg, ancien colonel attaché aux hussards d'Esterhazy; cette capitulation est ratifiée et complétée par une ordonnance des Princes, du 1^{er} janvier 1792, dont voici le résumé :

Le régiment des hussards de Salm-Kirburg est composé d'un état-major (colonel propriétaire, colonel commandant, colonel en second, lieutenant-colonel, major, quartier-maître-trésorier, 4 porte-étendards, 2 adjudants, chirurgien-major, aumônier, maréchal expert, trompette major, maîtres armurier, sellier, bottier et tailleur, soit en tout 20 hommes) et de 4 escadrons de chacun 2 compagnies (2 pelotons de 2 sections) de 89 hommes (capitaine propriétaire, capitaine commandant, lieutenant, sous-lieutenant, maréchal des logis en chef, 2 maréchaux des logis, brigadier fourrier, 4 brigadiers, 4 appointés, 72 hussards, trompette, plus 1 brigadier et 2 hussards chargés du recrutement et du transport des recrues de la compagnie).

Le régiment est la propriété du prince de Salm et passe à ses descendants en ligne directe ou à ses héritiers. La capitulation est signée pour 20 ans, avec permission pour le prince de passer à un autre service avec son corps. Celui-ci doit être au complet au 1^{er} avril 1792 et les privilèges des régiments allemands au service de France lui sont accordés. Le colonel propriétaire présente à tous les emplois d'officiers (étrangers, alsaciens et lorrains allemands en principe) qui sont ensuite agréés et brevetés par les Princes. Il perçoit 700 livres par homme habillé, armé, équipé et monté, soit 481.600 livres pour 688 hommes montés (sur un total de 723) et 250 livres par homme à pied, à charge pour les capitaines propriétaires des compagnies de remplacer à leurs frais les déserteurs. Les Princes fournissent à chaque homme une ration de pain par jour, le logement, les ustensiles et le bois de cuisson des aliments. Le fourrage et la viande ne sont fournis qu'en campagne seulement.

Le corps est commandé par le colonel propriétaire qui, en son absence, est remplacé par le colonel commandant; celui-ci, en temps ordinaire, est chargé des détails du corps et commande les deux premiers escadrons. Le colonel en second est également chargé des détails, commande le régiment en l'absence des colonels propriétaire et commandant, et, en temps normal, est mis à la tête des deux derniers escadrons. Le lieutenant-colonel est également rattaché à ces escadrons et est chargé de l'instruction des compagnies; il commande le régiment en l'absence des trois colonels. Le major est sous les ordres directs du colonel propriétaire et du colonel commandant. Il est chargé de la police, de la discipline, de la tenue et de l'instruction des compagnies et commande le régiment en l'absence des autres officiers supérieurs.

Chaque compagnie a comme capitaine propriétaire un « Etat d'Empire », représenté par un de ses princes. Celui-ci reçoit la solde de chef d'escadron et est obligé de tenir son unité au complet en hommes recrutés sur place parmi ses sujets. La compagnie est héréditaire dans les familles et peut être vendue à un autre Etat de l'Empire. Lorsque le capitaine propriétaire est trop jeune pour servir ou accomplir son service probatoire de trois ans comme officier subalterne, il est remplacé par le capitaine commandant qui peut accéder aux majorité et lieutenant-colonelle du corps.

A noter que l'aumônier est chargé « de l'instruction et de la surveillance des officiers nouvellement pourvus d'emplois, en raison de ses connaissances ».

Il ne peut être admis dans la troupe « aucuns Français, même sous le prétexte qu'ils seraient alsaciens ou lorrains ». Il existe, comme dans l'ancienne armée royale, une masse de linge et chaussure, une masse générale de recrutement, habillement, armement, équipement et remontes, et une masse pour le remplacement et l'entretien des ustensiles de campement. Les fonds sont gérés par un conseil d'administration composé des 5 officiers supérieurs, des 4 plus anciens capitaines et du quartier-maître.

Le corps se forme à l'armée de Condé qui se trouve à ce moment dans la région d'Ettenheim-Oberkirch, la municipalité de Worms ayant demandé au prince de Condé d'évacuer son territoire le 2 janvier 1792. Il est ramené ensuite sur Oberkirch près d'Offenburg, puis à Bingen en mars. En juillet, le dépôt est à Schadeck et le régiment à Siefersheim près Kreuznach. Le 3 août, les hussards de Salm, soit 200 hommes, en majorité anciens hussards français et impériaux, partent avec la « division de Condé » pour rejoindre le corps autrichien du prince Esterhazy sur le Rhin. Ils forment l'avant-garde avec la Légion de Mirabeau et les Chevaliers de la Couronne, sous le commandement du comte de Vioménil, maréchal de camp.

Le 5 août, ils participent à la démonstration faite sur Landau et, le 8 août, sont à Harthausen, passent le Rhin à Philipsburg le 9 et vont à Graben. Ils suivent ensuite le mouvement du corps de Condé sur Ettlingen, Rastatt et Bühl. Le 23 août, on trouve le régiment à Allmansweiler et le 28, les habitants du Petit-Kembs malmènent un de ses postes sur les bords du Rhin.

Le 1^{er} septembre, à Stollhoffen, Salm-hussards est inspecté par le comte de Vioménil. Il comprend un état-major de 15 officiers (colonel propriétaire, colonel commandant, colonel en second, colonel attaché, lieutenant-colonel, major, quartier-maître-trésorier, 3 porte-étendards, 2 adjudants, 2 aides-chirurgiens, aumônier) et 6 hommes (maréchal expert, trompette-major, maîtres sellier, tailleur, bottier, armurier); et deux escadrons de deux compagnies chacun, la première étant la « colonelle » du prince Maurice de Salm, et la seconde ayant pour capitaine propriétaire le prince de Salm-Salm. Ces deux compagnies ont un capitaine commandant. Les deux autres compagnies n'ont pas de « propriétaires » mais un seul capitaine. Le reste du cadre est de: lieutenant, cornette et volontaire officier. La force totale du régiment est de 13 bas-officiers, 114 brigadiers, hussards et trompettes présents, plus 7 en recrue, 9 détachés et 36 aux hôpitaux, soit un effectif total de 219 hommes avec 256 chevaux. Il y a 6 officiers à la suite, destinés aux compagnies non encore formées.

Le colonel commandant est le prince de La Tremoïlle, le colonel en second le baron de Grünstein, le colonel attaché le marquis de Bailly du Fresnay, le lieutenant-colonel le baron d'Orb, le major J. de Wizniewski. M. de Kübler de Fronhoff est porté sur l'état d'effectif comme major attaché.

Sur le nombre total des hommes des compagnies, 16 ont fait la guerre, 27 ont servi en France, 23 à l'étranger et 113 n'ont pas servi.

Au cours des mois de septembre et d'octobre, le corps reste sur les bords du Rhin, prêt à passer le fleuve pour entrer en Alsace. Il prend ensuite ses quartiers d'hiver en novembre dans la Souabe, région de Villingen. Le 9 novembre, Salm est fort de 33 officiers et 154 hommes, avec 29 bas-officiers et hussards détachés, en recrue ou à l'hôpital. En décembre, il cantonne dans les environs de Rottenburg; à l'effectif de 27 officiers et 59 cavaliers au 1^{er} décembre, il passe à celui de 25 officiers et 180 cavaliers au 1^{er} janvier 1793. En avril de cette année, le corps reçoit 29 bas-officiers et cavaliers de la « légion de Colbert », levée dans le comté de Nice en septembre 1792 par le marquis de Colbert-Cannet, qui avait rejoint Condé à Villingen en novembre, venant du Piémont, et avait été dissoute, faute de recrutement.

En bon Allemand, le prince de Salm inonde le prince de Condé de demandes d'augmentations de solde, de traitement, d'effectif. Il s'attire, le 1^{er} janvier 1793, cette fière réponse: « Vous calculez toujours, mon cher Prince, ce que vous jugez nécessaire à vos besoins, et jamais la réalité de notre pénurie; il est cependant encore plus aisé de se restreindre que de

créer de l'argent! » Et Condé ajoute qu'il fera ce qu'il pourra et lui demande de s'en rapporter à lui.

Salm-hussards, à l'effectif de 215 hommes et 248 chevaux, rejoint l'armée autrichienne du général Würmser dans la région de Heilbronn le 4 avril, passe le Rhin à Philippsburg le 14 et cantonne près de Germersheim. A cette époque, le corps de Condé est mis sur le pied autrichien et le régiment forme le 2^e escadron de la 5^e division de cavalerie (400 chevaux) avec l'escadron noble du comte de Mellet; le prince de Salm est reconnu comme major commandant d'escadron.

L'effectif-type du régiment est, au 17 avril 1793, de: capitaine commandant, capitaine en second, 2 premiers lieutenants, 2 sous-lieutenants, 2 maréchaux des logis, fourrier, sous-chirurgien, trompette, sellier, maréchal, 8 brigadiers, 2 sous-brigadiers, 180 cavaliers, soit un total de 203 hommes.

Au cours de la campagne d'Alsace en 1793, Salm, à l'avant-garde, se distingue: à Rülshheim le 17 mai; à Bellheim le 19 juillet, où un de ses piquets contribue à la reprise d'une redoute; à Jockgrim, le 20 août; à Hagenbach près de Wörth, le 21, où ses hussards prennent deux canons et ont un officier tué; le lieutenant Spitz y est blessé de 13 coups de sabre et de 3 coups de feu; au Bundenthal, le 12 septembre; à Nieder-Orbach, le même jour, où le prince de Salm se distingue en combattant à pied avec un piquet de ses hussards; à Bergzabern, le 24 septembre; à la prise des lignes de Wissembourg, le 13 octobre; à Wilsheim, le 8 novembre; à Berstheim, les 1^{er} et 2 décembre, où le sous-lieutenant marquis de Montagu enlève deux canons; au même village, les 8 et 9, lors de la retraite sur Haguenau où il fait l'arrière-garde. Le corps passe le Rhin, le 25, après l'abandon de l'Alsace, et va cantonner à Lahr, puis à Rottenburg sur le Neckar.

Dès le 16 octobre 1793, le prince de Salm avait offert au duc d'York, commandant en chef de l'armée anglaise, de transférer son corps de hussards à la solde britannique. Sa proposition n'est acceptée que le 22 février 1794 et, à cette époque, une capitulation est signée pour la levée d'un régiment de hussards à 8 compagnies et un détachement d'artillerie légère, soit 912 hommes, et d'un bataillon d'infanterie légère de 6 compagnies, soit 801 hommes. Le prince reçoit 35 livres sterling par hussard habillé, équipé, armé et monté, et il lui est permis de se remonter en chevaux hongrois et polonais à condition qu'ils aient une taille minimum de 4 pieds 5 pouces. Le colonel propriétaire nomme aux emplois et le duc d'York approuve et signe les commissions. Les officiers et la troupe reçoivent la solde britannique.

Le prince de Condé n'est guère satisfait de cet arrangement qui n'est favorable que pour les finances du prince de Salm, « ce régiment ayant été levé pour faire partie de son avant-garde ». Plusieurs officiers supérieurs et subalternes, ainsi qu'un certain nombre de hussards, refusent d'ailleurs de quitter l'armée, et le prince a l'idée d'en former le noyau d'un nouveau régiment. Le 28 mars, le prince de Salm lui écrit qu'il voudrait bien lui laisser le corps en entier, mais que « V.A.S. sentira qu'étant obligé aussi de songer à mes intérêts, je ne peux plus faire ce que je désirais le plus ». Il consent à laisser à l'armée un très faible noyau d'hommes et un assez grand nombre de chevaux, « sachant que ce serait le plus difficile à remplacer ».

Condé, devant cette mauvaise volonté, fait passer un ordre du jour très digne dans lequel il décide que, « n'étant pas en position de pouvoir indemniser des sacrifices qu'ils feraient pour rester à son armée, ceux de MM. les officiers, bas-officiers et hussards du régiment de Salm qui pourraient prendre ce parti, craignant en outre les regrets à venir que pourraient avoir ceux-mêmes qui s'y seraient décidés, en voyant les traitements accordés à ceux qui auraient passé à la solde de l'Angleterre, il ne pense pas devoir accepter la proposition de M. le prince de Salm de laisser sous ses ordres une portion de son régiment ». Le prince sera donc « libre de partir avec sa totalité conformément à sa nouvelle capitulation »; il ajoute que « le scrupule qu'il a eu doit pareillement engager le prince de Salm à agir de la même manière pour ne pas risquer d'en emmener quelques-uns qui, calculant moins leurs intérêts particuliers que d'autres raisons de convenances ou de délicatesse qu'ils pourraient avoir, pourraient abandonner à regret l'armée de S. A. S. ».

Condé oblige Salm, « dans le cas où la cour de Vienne ne consentirait pas à laisser partir son corps pour suivre la capitulation qu'il a faite avec l'Angleterre, à revenir sur ses pas comme il s'en est verbalement convenu avec S. E. le général Browne, commandant en chef l'armée » (7 avril 1794).

Salm-hussards, qui était au 6 mars de 203 hommes, officiers compris, quitte le corps de Condé le 10 avril, de son propre chef. Au duc de Bourbon qui lui ordonne de rester dans ses cantonnements jusqu'au retour du prince de Condé, alors à Heidelberg, Salm répond insolemment « que le Roi lui-même se sert du mot prier... qu'il le prie de se méfier de tous les rapports qu'on lui fait sur le prince de Salm ou le régiment de Salm, étant bien instruit qu'ils sont toujours envenimés ». Il ajoute qu'il a rempli, vis-à-vis de Mgr le prince de Condé, les engagements dont il est convenu, « qu'il n'a, ni son régiment, jamais prêté d'autre serment qu'au Roi de France, que le représentant du Roi est Monsieur, Régent de France, et, en son absence, Mgr le Comte d'Artois; que, délié par ce Prince de ce serment, il ne devait plus se regarder comme au service de France et qu'il continuera sa route ». Bourbon, lassé, le laisse partir. A cette époque, le colonel commandant est le baron de Rocque et le lieutenant-colonel, le comte de Moëllien.

Salm-hussards laisse, le 1^{er} mai 1794, à l'armée de Condé, 7 officiers, 3 bas-officiers, 3 brigadiers, 2 volontaires, 42 hussards et 21 chevaux; ils formeront le noyau des hussards de Baschi du Cayla. Le colonel laisse aussi près de 8.000 livres de dettes qu'il ne réglera pas, malgré une intervention du prince de Condé auprès du ministère anglais.

Après avoir quitté l'armée, le prince de Salm se porte avec son régiment à Neuwied sur les bords du Rhin. Pendant son déplacement, il l'a reconstitué à deux escadrons. Le corps est bien considéré, étant « bien monté et équipé, et ayant bon esprit ». Toutefois il semble que la population n'ait guère eu à s'en louer, car elle le surnomme les « *Faule Salmen* » (saumons pourris). La troupe est en grande partie formée de hussards allemands et les officiers sont presque tous émigrés français. Depuis le 31 mai 1794, le colonel commandant est le comte Charles de Sombreuil, ancien capitaine aux hussards d'Esterhazy, qui vient du service de Russie, a été décoré par le roi de Prusse de l'ordre « Pour le Mérite » pour sa belle conduite au combat de Montcheutin en 1792, et fait colonel de cavalerie par les Princes. Le lieutenant-colonel est M. de Froissy, le major le baron de Helle. Il lui est adjoint plus tard un second major, le vicomte de Caraman.

Le 19 août, deux escadrons et un détachement d'artillerie légère, soit 450 hommes, rejoignent à Oosterhout le quartier général du duc d'York, n'ayant perdu que deux hommes par désertion au cours de son trajet du Rhin aux Pays-Bas. Le 28, Salm-hussards se trouve aux avant-postes de l'armée anglaise sur la Dommel, en avant de Bois-le-Duc, division von Hammerstein. Il ne semble pas avoir été sérieusement engagé au cours de la retraite sur le Rhin et le Wahal, sauf le 26 octobre sous Nimègue où il fait une charge brillante, tue une cinquantaine d'adversaires et a un officier blessé, le capitaine de Montagu. A cette époque, il n'a perdu qu'une quarantaine d'hommes par désertion et une dizaine au combat.

Le 19 décembre, le corps cantonne à Holten et fournit, le 8 janvier 1795, au château de Soestdijk, la garde de la princesse de Galles. Lors de la retraite de l'armée anglaise de la province d'Utrecht, le 15 janvier, Salm se bat par un froid rigoureux, avec courage et sang-froid. Le 11 février, il est à Ootmarsum et Oldenzaal, puis il remonte vers le nord et a des engagements d'arrière-garde aux écluses de Bersterzel vers Nieuwe-Schanz le 28 et à Debasles (?) sur l'Ems. Le comte de Sombreuil, qui le commande, se distingue fort au cours de cette retraite.

Passé sur le territoire prussien, Salm-hussards, fort de 400 hommes environ, est dirigé sur Celle en Hanovre où il passe la revue du capitaine Gordon, commissaire anglais. Il a dû être rejoint à cette époque par les recrues restées au dépôt du Rhin, car il comprend: colonel, 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 6 capitaines, 16 officiers subalternes, adjudant, chirurgien-major, 704 hommes et 800 chevaux, un lieutenant et 30 canonnières. En mai 1795, il semble que le corps se soit mutiné et ne soit rentré dans l'ordre que grâce au sang-froid du lieutenant vicomte de Malartic de Montricoux.



INFANTERIE LÉGÈRE
(2^e CORPS)

ARTILLERIE LÉGÈRE

HUSSARD
(1795)

TROMPETTE

CORPS DE SALM-KIRBURG

Le régiment quitte la région de Celle en juin pour aller tenir garnison à Stade. Son colonel commandant, le comte de Sombreuil, est alors nommé par le ministère anglais, commandant de la seconde division d'émigrés qui doit se rendre à Quiberon; il embarque avec elle le 22 juin. Il devra capituler le 21 juillet, lors de la prise de la presqu'île, et sera fusillé à Vannes le 28 avec Mgr de Hercé, évêque de Dol.

Salm-hussards est envoyé au camp de Schwarme près de Hoya, avec les hussards de Rohan, de Choiseul, de Hompesch et les Uhlans britanniques, pour former un corps commandé par le duc de Choiseul et destiné à un troisième embarquement. Il est passé en revue le 11 juillet par le duc d'Angoulême, et le 15 par le comte d'Artois. Il est à quatre escadrons et ne doit pas s'embarquer. Le duc d'Angoulême déclare, dans une lettre, que les hussards de Salm vinrent lui demander à entrer dans Choiseul pour suivre le comte d'Artois ou, du moins, « qu'on échangeât les Français qui étaient dans Salm contre les Allemands qui étaient dans Choiseul ».

Windham, ministre de la guerre, avait fait faire auprès du lieutenant-colonel de Froissy, commandant les hussards, des démarches pour qu'il consente, malgré la capitulation, à être embarqué pour la Bretagne ou les Antilles; ces démarches furent renouvelées par le secrétaire d'Etat Dundas en octobre. Mais le régiment ayant nettement refusé, est immédiatement licencié à Wildeshausen le 3 décembre. Il compte à cette époque, un colonel, un lieutenant-colonel, 2 majors, un adjudant, un aumônier, un chirurgien-major, 9 capitaines, 16 lieutenants, 8 cornettes et 727 hommes. Un certain nombre de ses officiers et hussards sont incorporés dans Hompesch.

Le comte d'Ecquevilly, maréchal général des logis du corps de Condé, déclare qu'à la fin de 1795, il arriva à l'armée de nombreux hussards de Salm qui avaient quitté ce régiment, le Gouvernement anglais ayant pris le parti de démonter les hussards et de les embarquer ensuite pour les îles antillaises.

A noter que le 21 avril 1796, l'archiduc Charles écrivait au prince de Condé: « M. le prince de Salm-Kirbourg m'ayant communiqué le désir qu'il avait que son régiment fut incorporé dans le corps de Votre Altesse Sérénissime, en offrant de placer dans ses trois divisions les officiers surnuméraires des trois régiments émigrés, j'ai cru ne pas devoir me refuser à la demande qu'il m'a faite d'appuyer cette proposition ».

Salm avait la mémoire courte, et Condé ne donne naturellement pas suite à la demande.

UNIFORME. — Voici les articles de la capitulation du 1^{er} janvier 1792 traitant de l'armement, équipement et habillement du régiment des hussards de Salm:

« Article 25. — Au moyen de 700 livres que les Princes ont accordées pour monter, habiller, armer et équiper chacun des hommes dont le régiment sera composé, chaque brigadier, appointé ou hussard, sera armé d'une carabine garnie de sa bandoulière et porte-mousqueton, d'une paire de pistolets et d'un sabre garni de son ceinturon et d'une giberne. Les adjudants, maréchaux des logis, brigadiers fourriers et trompettes seront seulement armés d'une paire de pistolets et d'un sabre, ainsi que les maîtres ouvriers.

« Article 26. — Chacun des hommes ci-dessus désignés seront habillés d'une culotte hongroise de drap noir, dolman de drap rouge, et pelisse noire avec la fourrure d'agneau pour les brigadiers et hussards, de renard pour les maréchaux des logis, adjudants et brigadiers fourriers. Le shako sera de feutre noir, et la partie qui se déploie sera doublée en rouge et bordée d'un bord de laine noire. La sabretache sera rouge avec le chiffre du Roi en noir dessus; tous les agréments seront rouges sur le noir et noir sur le rouge; l'écharpe sera noire avec les nœuds rouges; les bottes seront faites à la hongroise et en cuir de veau; le porte-manteau sera en drap. M. le prince de Salm présentera aux Princes des modèles de ces différents objets pour être acceptés par eux. Il sera donné en outre à chacun des dits hommes un bonnet de police, un gilet d'écurie et un surtout de tricot; ceux des adjudants, maréchaux des logis et brigadiers fourriers seront en drap.

« Article 27. — Les chevaux seront équipés à la hongroise, avec une shabraque en peau

de mouton blanche et une couverture de laine sous la selle; l'on donnera aussi à chacun des hommes un manteau de drap.

« Article 28. — En outre des objets ci-dessus désignés, chacun des adjudants, maréchaux des logis, brigadiers fourriers, brigadiers, appointés, hussards et trompettes, et maîtres ouvriers, devra avoir pour son équipement particulier, 3 chemises, 2 cravates noires, 2 mouchoirs de poche, 2 paires de bas, un bonnet de nuit, un sac à poudre et sa houpe, 2 piques (peut-être peignes?), un ruban de queue, une brosse à habit, 2 brosses à bottes, une brosse à cuivre, un plumet pour le shako, une trousse à rasoir, cuir, dés, fil et aiguille, une alaine, un tire-bourre, une épinglette, un tournevis, un couvre-platine, un sac de toile pour avoine et distribution, une culotte hongroise de rechange, un cordon de sabre en cuir noir, une boîte à graisse et un pantalon, un sac pour ustensiles d'écurie, une étrille, une brosse à pansage, un peigne pour les crins, une éponge et une époussette, et 2 cordes à fourrage. Tous ces objets doivent être compris dans les frais d'engagement et renouvelés et entretenus par les hussards sur la masse de linge et chaussure qui sera déterminée ci-après.

« Article 29. — Tous les officiers sans exception seront armés d'un sabre et de deux pistolets; leur habillement sera en tout conforme à celui des hussards pour la forme et les couleurs, il n'en différera que pour la qualité du drap et galons qui seront en argent. Les différents grades seront distingués par différents galons, ainsi que cela a lieu dans les régiments de hussards qui sont au service de France. »

La description de cet uniforme est confirmée par une note de l'ancien adjudant-major des Cent-Suisses, Blondin d'Abancourt, qui déclare que les hussards de Salm ont « le dolman rouge, la pelisse et le pantalon noirs ».

Un état d'entretien extraordinaire pour le régiment des hussards de Salm, daté d'Haguenau le 9 novembre 1793, prévoit 50 manteaux, 150 pelisses, 150 pantalons et 150 paires de bottes.

C'est ainsi habillé que le régiment sert à l'armée de Condé en 1792-1793; lorsqu'il passe à la solde anglaise en avril 1794, son uniforme semble avoir été légèrement modifié. En voici la description:

1. HUSSARDS. — Shako de feutre noir à enroulement blanc bordé (ou non) d'une ganse noire d'un côté, et noir bordé d'une ganse noire de l'autre, avec à l'extrémité un gland blanc (parfois à franges rouge écarlate); cordons et glands blancs (un document les donne rouge écarlate); plumet (à droite ou à gauche du shako) blanc ou blanc à sommet cramoisé. Cheveux tressés en cadennettes, généralement poudrés. Col noir. Dolman rouge écarlate; collet droit et échancré noir bordé sur tout son pourtour d'un galon ou de deux passepoils blancs; parements en pointe noirs bordés d'un galon blanc avec un trèfle ou une boucle à la pointe (et parfois le parement comporte un simple galon en bordé blanc, avec, au-dessus, sur la manche, un autre galon blanc, ornementé de boucles et de trèfle); tresses et galons du dolman blancs, boutons de métal blanc. Ceinture-écharpe blanche à coulants noirs, cordons blancs à glands rouge écarlate et franges blanches (sur un document, l'écharpe est cramoisé à coulants jaune d'or). Pelisse de drap noir à fourrure blanche, boutons de métal blanc, tresses et galons, y compris ceux qui recouvrent les coutures du dos, rouge écarlate (un seul document les donne blancs); cordon d'attache de pelisse rouge écarlate (parfois blanc). Culotte à la hongroise en drap noir, à trèfles et galon latéral (parfois double) rouge écarlate (un seul document donne la culotte rouge écarlate à trèfles et galons latéraux noirs).

Bottes à la hussarde de cuir noir à galons et glands rouge écarlate (un seul document donne la botte unie sans galon ni gland), éperons en acier. Gants blancs. Ceinturon et bélières de cuir noir (ou fauve, ou blanc) à boucles de cuivre (noircies avec le ceinturon noir). Portegiberne et carabine de cuir blanc (un seul document le donne noir), giberne de cuir noir (ou blanc). Sabretache de drap rouge bordé d'un large galon noir passepoilé de rouge écarlate à l'extérieur, avec au centre le chiffre « G. R. » en cordonnet alternativement noir et blanc, souligné en noir. Un autre document donne la même sabretache mais avec galon en bordé blanc.

chiffre couronné « G. R. » blanc; enfin un troisième document montre la sabretache semblable à la précédente, mais le galon en bordé est noir liseré de blanc des deux côtés, et le chiffre couronné « G. R. » blanc est souligné par un entrelac de même couleur. Sabre garni en cuivre, dard du fourreau en acier; dragonne de cuir noir (parfois blanc). Mousqueton garni en cuivre. Manteau vert, roulé sous la shabraque.

Shabraque en peau de mouton blanche, avec (ou sans) bordé en dents de loup arrondies rouge écarlate; porte-manteau rouge écarlate bordé de blanc (ou bordé d'un galon noir liseré de blanc de chaque côté); un document donne le porte-manteau noir bordé de rouge écarlate. Harnachement de cuir noir à boucles et ornements de cuivre; mors et étriers en acier (le mors parfois en cuivre).

Les trompettes ont le shako noir à enroulement rouge écarlate d'un côté, noir de l'autre, les cordons et glands en fil blanc, le plumet rouge à sommet blanc; dolman noir à collet et parements rouge écarlate; tresses, galons et boutons blancs; écharpe comme les hussards; pelisse de drap rouge à fourrure blanche et tous les ornements blancs; culotte de drap rouge à ornements blancs. Le reste comme les hussards, même en ce qui concerne le harnachement, sauf le porte-manteau qui est noir bordé de rouge écarlate. Trompette de cuivre, avec cordons et glands rouge écarlate. Les trompettes semblent montés sur des chevaux pie.

Les officiers ont le même uniforme, avec les tresses, cordons, galons, glands, boutons, écharpe, etc., en argent; leurs grades sont marqués sur les manches du dolman et de la pelisse, et aux ouvertures du pont de la culotte, par des galons d'argent comme en France avant 1789. Leur harnachement doit avoir été la peau de tigre galonnée en argent et dentelée de rouge écarlate.

Il ne semble pas qu'il faille tenir compte d'une description anonyme représentant le « général » de Sombreuil à son arrivée à Quiberon, portant « un habit chamois soutaché d'argent, à retroussis rouges, shako de feutre noir garni de cordonnets et étoilé de la cocarde noire ».

Toutefois il faut signaler qu'un document hollandais de 1794 donne deux hussards anglais dont l'allure générale se rapproche de cette description, sans qu'il soit possible de les attribuer à Salm. Voici, à titre documentaire, ces uniformes:

1. *Officiers*: shako noir bordé d'argent, avec chiffre « G. R. » en argent par devant, enroulement rouge bordé d'argent, cordons et glands rouge et argent, plumet rouge. Dolman chamois à tresses et boutons d'argent, collet rabattu rouge bordé d'argent, parements ronds avec pattes rouges, bordés d'argent; ceinture-écharpe rouge à coulants argent; pelisse rouge à fourrure noire, tresses, galons et boutons d'argent. Culotte chamois avec charivari ou demiculotte rouge à galons et trèfles en argent; bottes noires. Sabre à garde d'acier. Shabraque écarlate bordée d'argent avec chiffres « G. R. » en argent aux pointes, peau de mouton blanche.

2. *Hussard fourrageant*: chapeau de cavalerie en feutre noir, porté en colonne, avec ganse, bouton et macarons des cornes blancs, plumet rouge; même dolman que l'officier, avec les ornements blancs, les parements en pointe bordés de blanc; ceinture-écharpe bleue à coulants blancs; pantalon de cheval brun avec bandes latérales et extrémités rouges, boutons blancs. Le harnachement paraît être une peau de mouton blanche bordée de rouge.

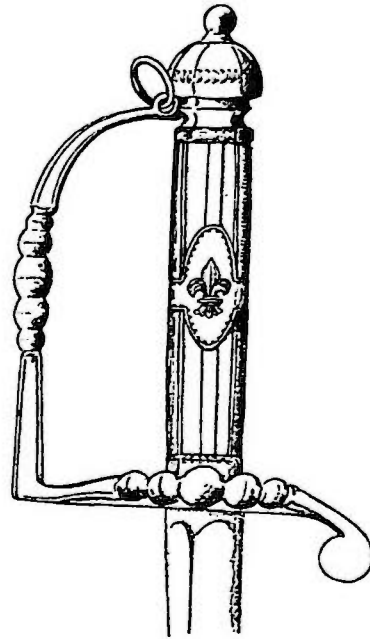
2. ARTILLERIE LÉGÈRE. — Chapeau de feutre noir à bords relevés sur les côtés (parfois par deux ganses blanches); chenille de crin noir; turban rouge écarlate à chaînettes de métal blanc et plumet blanc; un document donne, au-dessous du plumet, sur la coiffe et au-dessus du turban, à gauche, une cocarde blanche avec ganse noire et bouton de métal blanc. Col noir bordé de blanc. Habit-veste gris à retroussis noirs; collet droit échancré noir ou gris; revers noirs à 4 boutons de métal blanc (ces boutons accompagnés parfois de boutonnières de fil blanc); parements noirs coupés devant en forme de chevron renversé et accompagné de 3 boutons et boutonnières de fil blanc en forme de chevron renversé; pattes d'oie blanches sur les basques; pattes d'épaules noires liserées de blanc. Veste coupée rond grise à une rangée de boutons de métal blanc (la veste parfois en drap blanc). Culotte à la hussarde grise avec piques (ou trèfles) et passepoils latéraux noirs. Bottes à la hussarde avec galons et

glands noirs, éperons d'acier. Porte-giberne de cuir noir ou blanc, giberne de cuir noir. Ceinturon et bélières de cuir noir à boucles de cuivre. Sabre garni en cuivre ou en acier.

Shabraque en peau de mouton blanche bordée de rouge écarlate; porte-manteau gris galonné en blanc (un document donne les extrémités du porte-manteau noires bordées de blanc). Harnachement de cuir noir à boucles de cuivre (ou d'acier), mors de bride en cuivre (ou en acier); le frontal est parfois laqué rouge écarlate. Etriers en acier. Fontes de couleur fauve.

Les officiers ont le même uniforme, avec les boutons, galons, boutonnières, etc., en argent, les épaulettes en argent pour marquer les grades. Harnachement inconnu.

ETENDARDS inconnus.



Régiment d'Infanterie légère de Salm-Kirburg

1^{er} Corps — 1794-1795

2^e Corps — Juin-Décembre 1795

Ce corps est levé pour le service britannique et à sa solde par capitulation du 22 février 1794 lorsque le régiment des hussards de Salm passe de l'armée de Condé à la solde britannique; il doit être rattaché à ce corps et comporter un bataillon de six compagnies d'une force totale de 50 officiers et 801 hommes. Le colonel est le prince Maurice de Salm-Kirburg et le lieutenant-colonel commandant l'infanterie, le marquis de Bailly du Fresnay, colonel attaché aux hussards de Salm en 1792.

Le bataillon se forme sans doute à Neuwied sur les bords du Rhin, ou à Wehrstadt en Hesse, et en octobre, il rejoint le quartier général du duc d'York dans la région d'Arnhem. Le 24, le général Craig déclare que « jusqu'à présent, il n'a pas acquis une grande réputation ». Le 26 octobre, le bataillon est engagé aux abords de Nimègue où il a deux officiers blessés (le lieutenant comte de Montbas et le lieutenant comte de La Chapelle); en décembre, fort de 280 hommes, il se bat sur le Wahal aux côtés de Loyal-Emigrant et se conduit bien. Le 19, il est signalé à Tiel, avec son dépôt à Rathmen en Over-Yssel. Le 14 janvier 1795, Salm-Infanterie aide la brigade des Gardes anglaises à reprendre quelques postes perdus à Rhenen (ouest de Nimègue); il s'y distingue et a des pertes assez sérieuses dont le lieutenant de Kergariou qui est blessé. Le corps, sous la protection de ses hussards, se replie ensuite sur le Hanovre avec l'armée anglo-hanovrienne du général Harcourt, faisant partie du corps de bataille émigré du comte Etienne de Damas. Le 11 février, il est signalé à Oldenzaal et Ootmarsum, et le 28, remontant vers le nord, il défend courageusement avec Rohan les écluses de Bersterzel vers Nieuwe-Schanz et Ondeschanz. Dans ce dernier engagement, il est rejeté d'un moulin où il s'était retranché, par une vigoureuse attaque de Macdonald, y perd un canon et ne doit son salut qu'à la protection de ses hussards et de ceux de Rohan. Dans une affaire sur l'Ems, à Debasles (?), le 14 mars, Salm perd encore une pièce de canon et a un officier blessé (le lieutenant de Falletans).

Cantonné dans les environs de Celle en Hanovre, le corps est passé en revue, en mars, par le capitain Gordon, commissaire inspecteur anglais; il compte à cette époque: lieutenant-colonel, 2 majors, 6 capitaines, 12 lieutenants, 6 enseignes, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien-major, 40 sergents, 60 caporaux et 744 soldats. Peut-être lui a-t-on incorporé certains corps hollandais dissous.

Le régiment de Salm rejoint Stade au mois d'avril en vue d'un départ prochain pour la Bretagne. Que se passe-t-il à ce moment, c'est ce que nous n'avons pu exactement déterminer; le régiment devait compter en avril environ 850 hommes, sans les officiers. Or il ne s'embarque que 150 hommes environ. Que devient le reste? Il n'a pas été possible de le savoir. Peut-être est-il incorporé dans les deux corps d'York ou sert-il à former le noyau du deuxième corps de Salm dont il sera parlé ultérieurement.

C'est le comte Charles de Sombreuil qui est chargé de conduire à Quiberon la 2^e division dont l'infanterie de Salm fait partie. Le lieutenant-colonel de Bailly reste en Allemagne. Le 19 juin, Sombreuil passe, avec le colonel Nesbitt, inspecteur général, la revue de ses régiments, qui embarquent le 22 sur des transports, descendent l'Elbe, passent devant Altona,

Hambourg et Cuxhaven et, par le Pas-de-Calais, vont mouiller dans la rade de Portsmouth, le 2 juillet.

Salm en repart avec la division Sombreuil le 9, passe le 15 devant Belle-Isle et arrive le soir dans la baie de Quiberon. Il est débarqué le 17 à Port d'Orange et cantonné à Port-Haliguen et Roch-Priol. Le 21 juillet, jour de la prise du fort Penthièvre, Salm se porte avec les autres corps sur Saint-Julien où Sombreuil le place en arrière de la ligne principale et un peu à gauche pour prévenir un mouvement tournant. Les soldats de d'Hervilly et de du Dresnay ayant lâché pied, les corps refluent sur le fort Neuf près de Port-Haliguen où ils s'enferment et capitulent.

Beaucoup d'officiers et de soldats de Salm étant allemands ou se faisant passer pour tels, échappent aux condamnations à mort. On ne signale qu'un officier, un volontaire, un chirurgien et son aide fusillés (l'enseigne de Souyn, le volontaire de Laître, le chirurgien-major Javel et son fils, aide chirurgien).

Le 26 juillet, à l'île d'Houat, Salm-infanterie ne compte plus que 18 rescapés (3 officiers, 2 sergents, 13 fusiliers). Ceux-ci sont embarqués pour l'île d'Yeu où ils retrouvent Rohan-infanterie dans lequel ils sont placés en subsistance le 2 octobre. Le 8 août, Rohan et ses subsistants, Béon, Damas, Périgord et Salm sont incorporés dans Loyal-Emigrant.

Il faut noter qu'un second régiment de Salm-infanterie est levé par capitulation du 8 juin 1795 et par le même colonel prince Maurice de Salm-Kirburg. Il doit comprendre huit compagnies de 150 hommes et un détachement d'artillerie, et est sans doute destiné à servir aux colonies. Sa levée doit être terminée trois mois après la signature de la capitulation. Mais ce corps n'a qu'une existence éphémère car on ne peut jamais arriver à le porter à 400 hommes; encore un tiers déserte-t-il dans le trajet qu'il fait pour aller de la Hesse où il a été formé, sur la côte pour s'embarquer. Le 16 août, à Stade, la « 2^e division de Salm » est à l'effectif de: lieutenant-colonel, major, 2 capitaines, 6 lieutenants, 2 enseignes, aumônier, chirurgien-major, 13 sergents, 5 hautbois, 5 tambours, 191 caporaux et soldats dont 16 malades et 6 au dépôt; soit un total de 228 hommes pour un effectif-type au complet de 14 officiers, 18 sergents, 6 tambours et 384 caporaux et soldats (il s'agit évidemment de deux compagnies).

Devant la carence du recrutement et la mauvaise volonté des soldats, le colonel Nesbitt propose d'incorporer Salm dans le « régiment de la Tour ou Royal-Liégeois » dont il dit grand bien; et, le 13 décembre, en effet, une note de service amalgame Salm avec La Tour sous le titre de « Royal Foreigners », le mettant sur le même pied que les deux corps d'York, soit 8 compagnies de 150 hommes plus un détachement de 50 canonnières. Son quartier-maître et son adjudant conservent leurs fonctions dans le nouveau corps qui est le plus souvent désigné sous le nom de « La Tour ».

Les commissions du 2^e corps de Salm étaient datées du 25 juin 1795 et signées du duc d'York.

C'est peut-être ce régiment dont le dépôt s'embarque à Stade le 2 septembre 1795 pour l'île de Wight.

A noter que le 19 mai 1795, le colonel Woodford écrivait au prince de Condé: « Votre Altesse Sérénissime a daigné s'adresser à moi pour une demande contre le prince de Salm. Son corps n'est pas du ressort de mon inspection, étant regardé comme corps franc attaché à l'armée (anglaise) et non comme régiment français, et c'est le colonel Nesbitt, aide de camp du Roi, qui est chargé de cette partie. »

UNIFORME. — Trois types différents sont donnés pour ce corps. Il est difficile de déterminer à quelle époque exacte ces uniformes ont été portés. Voici la classification que nous adoptons:

1^{er} type: Chapeau de feutre noir à bords relevés et retenus par deux ganses blanches; turban d'étoffe rouge écarlate à galons ou chaînettes de métal blanc; chenille de peau d'ours noir; cocarde, ganse et plumet blancs. Cravate noire. Habit-veste à l'autrichienne rouge écarlate, boutonnant droit sur la poitrine par une rangée de boutons verticaux; collet droit échanuré,

retroussis et parements ronds, pattes d'épaules, le tout noir bordé de blanc; boutons blancs à fleur de lys. Veste et culotte blanches, demi-guêtres noires. Equipement de cuir blanc, giberne noire; sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir orné de cuivre. Fusil garni en cuivre à bretelle de cuir fauve. Cet uniforme correspond à celui décrété pour les corps dits « à cocarde blanche » levés en 1794.

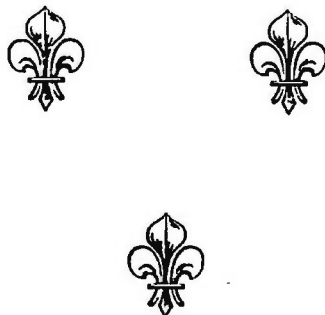
2^e type: Même chapeau, mais avec cocarde et plumet vert foncé; l'habit a le collet rouge; les revers, parements et pattes d'épaules sont noirs sans passepoils, les retroussis blancs. Les parements sont ouverts en chevron renversé et ornés au-dessus de 3 boutons et boutonnières blanches en V. Boutons blancs à fleur de lys. Veste blanche coupée rond, culotte grise. Le reste comme le précédent.

3^e type: Même chapeau que le 1^{er} type; même habit-veste que le 2^e type, mais avec le collet, les revers, les parements et les pattes d'épaules noirs passepoilés de blanc; boutonnières blanches se terminant en pointe, aux collet, revers et parements coupés comme au 2^e type et ornementés de même; passepoils des devants de l'habit et retroussis blancs. Fourreau de briquet en cuir fauve. Bretelle blanche au fusil. Le reste semblable au 2^e type. Il s'agit peut-être là de l'uniforme du 2^e corps de Salm.

Les officiers ont la même tenue, mais les ornements et les insignes de grades sont en argent; écharpe cramoisi sur la veste autour de la taille. Ils remplacent souvent le chapeau par le tricorne à cocarde noire et plumet blanc.

Le comte de Sombreuil, à Quiberon, semble avoir porté l'uniforme de l'infanterie de Salm; Janillion, témoin républicain oculaire, écrit: « Il avait un habit brodé couleur écarlate, pantalon blanc et bottes à retroussis jaunes, chapeau bordé et à plumes. »

DRAPEAUX inconnus.



Régiment d'Infanterie de Vioménil

1794-1795

Le 9 mai 1794, un acte du Parlement britannique autorise la levée, sous l'autorité du Roi, d'un certain nombre de régiments d'émigrés français, tant en Angleterre que sur le continent, « permettant aux sujets natifs de France de s'engager et servir comme soldats dans ces régiments destinés à agir sur le continent de l'Europe et sur certains autres points. »

L'acte, de plus, « donnait pouvoir à Sa Majesté d'accorder des commissions à des sujets français pour servir et recevoir des appointements en qualité d'officiers dans ces régiments, ou comme ingénieurs militaires sous certaines conditions ». Les corps en question portant l'uniforme anglais et le signe distinctif de l'armée royale française, sont dits « à cocarde blanche » et arborent des drapeaux blancs fleurdelysés. Les règlements relatifs à la formation de ces régiments sont discutés et mis au point par lord Grenville, ministre des affaires étrangères, William Windham, secrétaire d'état à la guerre, et le duc d'Harcourt, représentant du comte d'Artois, lieutenant général du royaume, au nom de Monsieur, Régent de France.

En conséquence, par capitulation du 1^{er} août 1794, et sur recommandation spéciale du comte d'Artois, Charles-Hyacinthe-Joseph du Houx comte de Vioménil, maréchal de camp, lève un régiment d'infanterie pour le service britannique et sous la cocarde blanche. Le lieutenant-colonel est le vicomte de Mory d'Honneinghem et le major, Louis de Laborde.

Une ordonnance du Régent de France, datée de 1794, est destinée à « donner invariablement aux corps français mis sur pied par Sa Majesté Britannique à l'époque du 1^{er} août 1794, de première et même création, le rang qu'ils doivent avoir entre eux, en prenant pour base l'ancienneté des grades d'officiers généraux dont leurs chefs sont maintenant pourvus. » Le régiment de Vioménil est mis sous le N^o 4.

Les commissions des officiers sont datées du 20 août 1794; ces officiers sont tous, obligatoirement, par ordre des Princes, d'anciens officiers de l'armée royale, brevetés avant 1789; il en est de même de beaucoup de sous-officiers.

Le corps doit être constitué avant la fin de l'année (en principe 3 mois après la réception des lettres de service) et comprendre un état-major de: colonel, lieutenant-colonel, major, quartier-maître-trésorier, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, ingénieur, 2 adjudants officiers, aumônier, chirurgien-major, 2 aides-chirurgiens, tambour-major, caporal tambour, 3 maîtres tailleur, cordonnier et armurier; et 2 bataillons de chacun 8 compagnies de fusiliers et une de grenadiers, plus un détachement d'artillerie. Le 1^{er} bataillon comprend une compagnie de grenadiers, les compagnies N^{os} 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15; le 2^e bataillon les compagnies 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 et 16, et une compagnie de grenadiers. Une de ces compagnies au moins est formée de gentilshommes (quoique cela ne soit pas régulier). Le cadre d'officiers comprend 18 capitaines, 36 lieutenants et 36 enseignes ou sous-lieutenants; il y a par compagnie de grenadiers ou de fusiliers: sergent-major, sergent fourrier, 3 sergents, 6 caporaux, 72 grenadiers ou fusiliers et un tambour. Le détachement d'artillerie se compose de: lieutenant, 2 sergents, 4 caporaux, 28 canonniers. L'effectif total du régiment est donc de 106 officiers et 1.551 sous-officiers et soldats, soit 1.657 en tout. Il peut être attaché un officier ingénieur à l'état-major.

Le régiment doit prêter serment de fidélité à S. M. B. et est assujéti à la discipline et

aux ordonnances et règlements de son armée. Il ne doit servir que sur le continent européen au cours de la présente guerre. Il n'est promis aucune demi-payé ou pension en cas de licenciement, mais les officiers, sous-officiers et soldats recevront une indemnité correspondant à deux mois d'appointements, et, au cas où le régiment serait cassé (*broken*), les hommes de troupe auront ces deux mois de paye pour pouvoir rentrer chez eux.

Si le corps n'est pas complet à l'époque fixée (1^{er} novembre 1794), le colonel et les officiers du régiment seront privés de leurs emplois; les sous-officiers et soldats seront incorporés dans d'autres régiments (cette clause ne fut pas appliquée).

Le colonel devra remplacer les hommes qui auraient été portés déserteurs après la constitution du corps et avant l'inspection finale.

Les hommes seront recrutés parmi les anciens soldats émigrés, les paysans, les déserteurs des troupes de ligne et, au besoin, parmi les prisonniers de guerre patriotes; ils s'engagent à servir « pour la durée de la guerre actuelle, plus un an après la cessation des hostilités ». Le colonel perçoit 3 livres 10 shillings par recrue et la même somme pour remplacer les soldats tués ou morts de maladie. Chaque recrue est payée 84 livres au maximum, rendue au dépôt, y compris les frais d'engagement, de route, etc. L'habillement, l'équipement, l'armement, l'hôpital, la chapelle (aumônerie) et le recrutement sont au compte du colonel.

Le débauchage des hommes servant dans les corps de S. M. B. est interdit; « l'on se rendra ceux qui seront reconnus avoir été déjà engagés, le tout en remboursant les frais encourus, si la chose a été faite en ignorance de cause ».

« Le Gouvernement facilitera le recrutement en Brabant, dans le Palatinat, l'électorat de Trêves et sur toute l'étendue des frontières de la France, des déserteurs des troupes de ligne ou des paysans qui désireraient servir, etc. Les fonds nécessaires seront fournis sur le pied fixé, remis au colonel: un tiers après l'expédition de l'ordre de lever le régiment; les deux autres tiers sur la demande des colonels qui justifieront provisoirement des progrès de leur travail pour le complètement de leurs corps. »

La taille minimum des recrues est fixée à 5 pieds 5 pouces anglais (1 m. 65); les hommes devront avoir été visités par le chirurgien-major et reconnus aptes.

Les officiers sont nommés par le colonel, mais le Roi ou le duc d'York peut mettre son veto aux nominations soumises par le chef de corps. Celui-ci ne doit, en principe, proposer que des officiers brevetés en France avant 1789 dans le grade immédiatement supérieur à celui qu'ils reçoivent au régiment. Le rang des officiers est établi selon le grade conféré par S. M. B. dans le régiment et immédiatement après les officiers plus anciennement commissionnés dans les régiments d'émigrés à la solde de l'Angleterre; ce rang d'ancienneté dans chaque grade et dans les différents corps sera fixé d'après la date de la commission ou brevet dont ils remplissaient les fonctions au 1^{er} janvier 1789. Le rang une fois établi est invariable, l'avancement dans le corps a lieu suivant ce rang.

À ce sujet, il est spécifié que « les officiers nommés à des emplois dans les nouveaux corps vont prendre rang dans l'armée anglaise et parmi les officiers anglais du jour de leurs brevets, ils rouleront avec eux de cette époque pour le service et pour les commander; en conséquence, on ne peut donner le rang à des officiers que l'on nommerait aux emplois qui vaueraient, sur ceux qui les occupaient précédemment, parce qu'ils ne pourraient jamais le prendre sur les officiers anglais; ainsi le sergent-officier, même quand il serait capitaine et qu'il serait nommé sous-lieutenant, ne sera jamais que le dernier de la colonne des officiers de ce grade ».

Au fur et à mesure qu'une compagnie est constituée, une avance de fonds est remise pour faire face à la dépense résultant de la formation de la compagnie suivante. L'état-major du régiment est porté sur les rôles de paye lorsque la moitié au moins d'un bataillon est acceptée.

Le colonel a 12.000 livres d'appointements, le lieutenant-colonel 9.000, le major 8.000, le capitaine de grenadiers 1.500, celui de fusiliers 1.300, le lieutenant de grenadiers 1.000 et celui de fusiliers 900, l'enseigne de grenadiers 800 et celui de fusiliers 700; les officiers reçoivent en plus les « allowances » (1.338 livres pour un lieutenant), mais qui ne sont payées que le jour où le régiment est au complet; ils ont le logement, le bois et la lumière aux frais du

Gouvernement. Les appointements commencent à courir à la date des lettres de service (20 août 1794 en principe).

Le sergent-major a une solde journalière de 34 sols, le fourrier de 32, le sergent de 30, le caporal de 22, le grenadier ou tambour de 18 et le fusilier de 16; il y a augmentation de 2 sols par jour pour toutes les hautes-payes des deux compagnies de grenadiers. La solde des sous-officiers et soldats commence à compter du jour de leur arrivée au dépôt. Le montant de la solde et des appointements est payée au colonel tous les deux mois et d'avance.

Le soldat reçoit le logement, une livre et demie de pain blanc par jour (soit par la boulangerie du corps, soit par accord avec les boulangers locaux) et un habillement complet par an. En campagne, il touche, indépendamment de la solde, une ration de viande, de riz et d'eau-de-vie.

Le remplacement des effets perdus dans le service et des hommes tués à la guerre ou morts de leurs blessures est au compte du Gouvernement; pour les déserteurs ou autres hommes perdus, au compte du colonel.

L'hôpital régimentaire est établi aux frais du chef de corps par les soins du chirurgien-major et de ses aides; le local est fourni par le Gouvernement anglais et à ses frais. Le soldat y reçoit du vin de Bordeaux ou tout autre de même qualité.

En principe, il ne sera pas admis de volontaires ou cadets dans le corps, mais « des jeunes gens auxquels on s'intéressera ».

Les sergents-majors, fourriers et sergents seront appelés sous-officiers; tous les hommes qui étaient bas-officiers au moment de leur émigration et qui seront munis de bons certificats auront au moins le même grade dans le régiment. Les anciens officiers qui seront agréés comme sous-officiers ne prêteront pas le serment exigé mais donneront seulement leur parole d'honneur de servir pendant toute la durée de la guerre et un an au delà, sauf s'ils ont obtenu de l'avancement dans un autre corps. Les punitions des sous-officiers sont les arrêts, la prison et la perte de l'emploi, à l'exclusion des amendes. Les dépenses du fourrier (registres, papiers, encre, plumes, etc.) sont prises sur la masse générale et réglées par le major.

Il y aura « 24 tambours » (*sic*) qui battront les sonneries réglementaires françaises; « on est convenu d'avoir une musique de 12 musiciens, mais un musicien tiendra lieu d'un soldat; pour la paye, il y aura retenue au marc la livre sur les appointements des officiers ».

On installera un charpentier par compagnie de grenadiers et un par division (deux compagnies de fusiliers).

Le soldat instruit pourra travailler à l'extérieur; dans ce cas, « il payera son service suivant une somme réglée par l'état-major; les ouvriers travaillant directement pour le régiment payeront aussi leur service ».

Le colonel Woodford est nommé « inspecteur général des corps d'émigrants français à la solde de S. M. B. ». Il est chargé de nommer des commissaires qui résideront dans les places de dépôt ou lieux d'assemblée, pour examiner les recrues et passer les arrangements définitifs des différents corps quand ils seront complets. L'agent général des corps français est « Robert Lukin, à l'office de M. Windham, secrétaire d'état de la guerre »; l'agent du régiment est le banquier Bethmann, puis les frères Maaskopf, à Francfort.

En attendant, Woodford a autorisé les colonels « à traiter provisoirement l'article de l'établissement, à faire des marchés pour tous les objets, tant ensuite aux commissaires anglais à les étendre ou à les restreindre selon qu'ils en jugeraient bon ».

On annonce aussi que l'impératrice de Russie accordera 400 roubles à tous les émigrés qui sont dans ses états et qui les quitteront pour prendre du service dans les corps soldés par l'Angleterre.

Dès le 13 août 1794, le lieutenant de Thiboult du Puisact écrit, de Düsseldorf: « Les émigrés français sont occupés des formations anglaises et chacun intrigue pour y être placé... Beaucoup de chefs ayant l'agrément du Gouvernement anglais donnent des emplois d'avance. Ceux d'officiers sont déjà donnés; il a fallu, pour les obtenir, être des amis ou des protégés de ces chefs. Il ne paraît pas que l'ancienneté du service ait été le principal titre auprès d'eux, c'est donc pour les places de sergents que la foule intrigue ».

Et le comte de Signier, chasseur noble à l'armée de Condé, signale dans son journal à la date du 16 août: « Plusieurs des régiments qu'on va lever au service de l'Angleterre commencent à se promener, puisque ceux des officiers devant y entrer qui étaient à cette armée viennent de recevoir ordre de rejoindre ceux de MM. de Vioménil et de Mortemart ». Ce qu'il confirme encore pour le régiment de Béthizy le 22 août.

Malgré tous les avantages consentis, Vioménil-infanterie a beaucoup de peine à se recruter, à partir de septembre 1794, dans le margraviat de Bade, en Hanovre, en Suisse, parmi les prisonniers républicains, les dépôts hollandais et le corps de Condé. Le prince de Condé, chef de ce dernier corps, se plaint très vivement des nombreuses tentatives de débauchage de ses hommes menées par les recruteurs du comte de Vioménil. Le 22 mars 1795, dans son journal, il écrit : « On arrêta le même jour un embaucheur qui se trouva un gentilhomme sergent dans le régiment de Vioménil et qui avoua tout; ce régiment me tourmentait sans cesse, c'était le troisième de ses sergents que je prenais sur le fait depuis deux mois, me débauchant mes soldats; ils s'attaquaient toujours à la légion de Mirabeau, parce que le colonel dont je ne devais pas attendre un pareil procédé, avait connu toute la valeur de ces braves gens ».

Ces difficultés de recrutement ne sont pas, du reste, particulières à Vioménil-infanterie. Elles sont ressenties par tous les colonels des régiments à solde anglaise et à cocarde blanche. Malgré les assurances données par le Gouvernement britannique, ceux-ci signalent en effet qu'ils « sont cependant repoussés et renvoyés de partout, les recruteurs insultés, troublés dans leurs travaux; comment, dans ces conditions, remplir les obligations imposées par le Gouvernement et être complets en trois mois, si l'on n'a de facilité sur rien et des entraves partout? »

Aussi les colonels se rabattent-ils sur les déserteurs des troupes coalisées et de l'armée de Condé; le 22 mars, de Pymont, Woodford publie un ordre interdisant à tout officier des régiments à cocarde blanche « d'habiter les cantonnements de l'armée de Condé ou d'approcher son quartier général de trois lieues sans une permission par écrit du prince »; ils sont, dans ce cas, tenus d'obéir strictement à ses ordres.

En octobre 1794, on achète 1.400 capotes aux fournisseurs autrichiens de Bohême, 1.000 paires de souliers et des couvertures de laine. En décembre, des guêtres et des bonnets de police sont accordés au corps, mais les frais d'une chapelle pour l'aumônier ne peuvent être admis (sauf aux frais du colonel, ainsi que nous l'avons vu). A cette époque, dans ses mémoires encore inédits, le comte de Vioménil déclare son régiment « composé d'excellents officiers, de fort bons bas-officiers et de soldats de la meilleure espèce ». Le lieutenant de Toustain-Frontebosc déclare que « l'union, la concorde qui régnaient dans ce corps, étaient merveilleuses. L'on n'aurait jamais pu croire que des individus de toutes les provinces de France, provenant de toutes les armes et ne s'étant jamais vus, aient pu conserver entre eux une intelligence parfaite; elle s'est maintenue jusqu'au moment de notre licenciement. Ce régiment représentait vraiment une famille dont le général de Vioménil était le père ».

Toutefois, en novembre 1794, le comte de Signier signale qu'un gentilhomme a quitté le corps de Vioménil où il était sergent « à cause de la sévérité des ordonnances à l'égard des gentilshommes sous-officiers dans ce corps. Plusieurs ont pris le même parti que cet officier ».

Au 1^{er} juin 1795, le régiment prête serment au roi d'Angleterre. Son effectif est, selon le lieutenant de Toustain, entièrement français et se monte à 266 hommes. Le détachement d'artillerie ne semble jamais avoir été constitué, le Grand Maître de l'Artillerie britannique ayant demandé en novembre 1794 au colonel de verser ses artilleurs dans le régiment de Rotallier-artillerie de nouvelle levée.

Le 11 juillet 1795, le ministère anglais décide de ne garder à son service, parmi les corps à cocarde blanche, que les régiments de Castries et de Mortemart; sur demande du prince de Condé, les 5 autres, dont Vioménil, doivent être versés dans son corps (qui vient de passer à la solde britannique) et placés momentanément sous ses ordres. Woodford, résidant alors à Pymont, est autorisé à accorder jusqu'à 6 mois de solde comme gratification aux officiers qui ne seraient pas replacés.

Le 17 août, le commissaire anglais écrit au prince pour lui dire qu'il va mettre en marche les 5 régiments sur son quartier général; il en profite pour lui recommander ces gentilshommes

avec lesquels il a vécu pendant un an: « Je les ai vus, dit-il, opposer une patience sans bornes, un zèle infatigable à toutes les difficultés qui entravaient leurs efforts, pour se mettre en état de servir leur Dieu et leur Roi ». Il sera, au moins, dans leur malheur, « un fidèle témoin de leurs vertus », car il n'y a pas eu, depuis leur création, une seule plainte formulée contre les 7 régiments confiés à ses soins, « qui, en tout lieu, en Hollande même, ont concilié le respect et l'amitié des habitants partout où ils ont été ».

La marche-route prévoit 2 divisions, la 1^{re} formée des régiments de Montmorency-Laval et d'Autichamp (200 officiers, 600 hommes, 300 chevaux), la 2^e de ceux de Broglie, de Vioménil et de Béthizy (300 officiers, 650 hommes, 300 chevaux). En principe, la 1^{re} division partira le 2 septembre et la 2^e le 4, relevant la 1^{re} dans ses cantonnements. Mais, en fait, Vioménil quitte Dillemburg, dans le Pays de Nassau, où a été établi son dépôt dès l'origine, le 1^{er} septembre, cantonne à Wersdorf, puis à Giessen le 2, à Fulda le 5, à Hammelburg le 6. Il semble avoir atteint Rottenburg vers le 25 et y trouve le régiment de Laval déjà cantonné. De ce fait, il est envoyé à Reutlingen dont son colonel menace de faire enfoncer les portes si elles ne s'ouvrent pas devant lui. Il y séjourne, y fait encore quelques recrues et compose sa musique de musiciens bohêmes: « On la faisait jouer tous les soirs, ce qui charmait les habitants de cette ville ».

Le 1^{er} septembre, le comte de Signier déclare: « Il paraît décidé que les régiments anglais à cocarde blanche ont ordre de rejoindre notre armée où ils doivent être arrivés pour la fin du mois. Je crois qu'en général tous les officiers de ces régiments seront bien contrariés de cet ordre ».

Le 14 octobre, le capitaine inspecteur Gardiner avertit le prince de Condé que les troupes impériales devant venir occuper la région de Rottenburg, le comte de Würmser a assigné aux cinq régiments des cantonnements sur le lac de Constance. Vioménil se portera donc le 19 sur Ueberlingen, Montmorency et Autichamp le 21 sur Lindau, Broglie et Bethizy le 23 sur le comté de Montfort.

A cette époque, d'après le colonel de Vioménil, son régiment est composé « d'un bataillon de la force de 527 hommes », ce qui paraît exagéré.

Le fourrier des chasseurs nobles de Condé, Thiboult du Puisact, écrit à la date du 23 octobre: « Les corps rouges sont en marche pour les environs de Constance. Ils sont aux ordres du prince (de Condé). Quelques-uns prétendent cependant qu'il n'est pas encore décidé si ces corps doivent être de l'armée et que les chefs ne rendent compte au prince que jusqu'à nouvel ordre ». Et il ajoute le 27: « M. de Solémy est parti pour Constance. On prétend qu'il va pour décider ceux des corps anglais qui voudront prendre ce parti, à venir ici, attendu qu'ils vont être licenciés de suite ».

De son côté, le chasseur noble de Signier écrit le 20 octobre: « Il paraît moins certain que nous voyions à notre armée les régiments à cocarde blanche qui viennent de recevoir des ordres pour partir de la Forêt Noire pour se rendre du côté de Constance où probablement ils vont passer l'hiver ».

Cependant, par ordre du 24 octobre 1795, les cinq régiments sont licenciés. Les sous-officiers et soldats auront « le choix d'entrer dans l'armée de Condé ou de servir dans un bataillon destiné pour l'île de Corse, dont les compagnies, fortes de 100 hommes, seront commandées par un capitaine, 2 lieutenants et 2 sous-lieutenants. Les sergents qui désireront servir dans l'armée de Condé auront une gratification de 25 shillings, les caporaux de 20 et les soldats de 15. Ceux qui resteront pour la formation du nouveau régiment auront, les sergents 20 shillings, les caporaux 15 et les soldats 10 ».

Le bataillon, qui sera effectivement constitué, appartiendra au régiment éphémère de Jerningham, qui, par le Tyrol, Mantoue et Civita-Vecchia, est expédié en Corse en avril 1796 et devient le 2^e bataillon du régiment Edward Dillon, dont la formation a été autorisée le 16 novembre 1795.

Les officiers supérieurs qui seront réformés et non employés recevront une gratification de quatre mois de leurs appointements à dater du 24 octobre. Les officiers qui resteront comme tels dans l'armée de Condé et qui conserveront leur grade actuel ou en obtiendront un supé-

rieur ne recevront point de gratification. Mais ceux qui entreront dans l'armée de Condé avec un grade inférieur à celui qu'ils ont dans ce moment, recevront: ceux qui étaient capitaines, 2 mois d'appointements; ceux qui étaient lieutenants et sous-lieutenants, 3 mois d'appointements. Les officiers de ces corps qui entreront dans l'armée de Condé comme volontaires auront: les capitaines, 3 mois d'appointements; les lieutenants et sous-lieutenants, 4 mois d'appointements.

« Les officiers âgés de 50 ans qui étaient maréchaux de camp au service de France avant le 1^{er} juillet 1789, comme aussi ceux qu'une mauvaise santé ou une nombreuse famille pourraient empêcher de servir, recevront 6 mois de leurs appointements ».

En plus, les officiers des cinq régiments licenciés percevront leur indemnité de logement jusqu'au 24 novembre.

Les colonels, appuyés par le commissaire anglais, demandent au prince de Condé de constituer avec les débris de leurs corps un régiment spécial ou, au moins, une compagnie spéciale dans les chasseurs nobles. Mais le prince refuse net, donnant comme motif que la création d'un corps de cette nature attirera des réclamations certaines et nombreuses parmi ses gentilshommes et que, d'ailleurs, le Gouvernement anglais ne tient pas à la création de nouvelles unités. Il est certain qu'il n'a pas vu d'un bon œil la création de ces régiments qui lui ont enlevé d'excellents cadres en 1794 et qu'il les abandonne maintenant sans regrets à leur sort funeste. Il se contentera de les incorporer, officiers et volontaires, comme chasseurs nobles.

Le 31 octobre, le capitaine Gardiner écrit au prince de Condé pour lui recommander encore ces gentilshommes dont il a pu apprécier le dévouement et pour lesquels il est intervenu à plusieurs reprises auprès de son Gouvernement. Il pensait que le prince aurait daigné les placer comme officiers dans ses troupes, et il regrette que la chose soit impossible; dans ces conditions, dit-il, « je ferai ce qui dépendra de moi pour bien remplir ma pénible mission et si, guidé par l'intérêt que m'inspire le malheur, j'allais, en faveur des officiers de ces régiments, au-delà de mes instructions, le motif me rendrait excusable et je me flatterais d'obtenir l'aveu de Votre Altesse et de la Noblesse française ».

Le 24 novembre, Thiboult du Puisact écrit dans son journal: « Les régiments rouges anglais ont été licenciés vers le commencement de ce mois, avec la liberté de venir ici ou d'entrer dans un bataillon formé pour la Corse. Il en arrive quelques individus, on en attend encore chaque jour ». Et le 30: « Il arrive quelques officiers et gentilshommes des corps anglais ».

UNIFORME. — La capitulation définit ainsi l'uniforme des régiments « à cocarde blanche »: rouge doublé de blanc, veste et culotte blanches, sans aucun autre ornement que les marques de distinction des grades. Les couleurs qui doivent distinguer les différents régiments seront déterminées ci-après par le Gouvernement ».

Voici la description de l'uniforme du régiment de Vioménil:

Chapeau de feutre noir, de forme ronde, à bords un peu relevés des deux côtés par deux ganses blanches (et parfois bordés de blanc); chenille de peau d'ours noir; turban d'étoffe rouge (parfois blanche et parfois bleue) à chaînettes de métal blanc, autour de la forme; cocarde blanche retenue par une ganse blanche et un bouton de métal blanc monté sur bois, du diamètre de 8 lignes françaises (0,018 m/m.) et portant le N° 4, le tout légèrement incliné en avant. Plume blanche (c'est-à-dire petit plumet court). Col noir bordé de blanc; ruban de queue « de padoue de fil ». Habit-veste à l'autrichienne, les pans de devant retroussés, en drap rouge et fermé par un rang de 8 boutons placés verticalement; l'habit descend jusqu'à la ceinture et cache complètement la veste. Collet droit échancré, parements fermés sur le devant par deux boutons verticaux, retroussis, passepoils du devant de l'habit et des parements, pattes d'épaules retenues par un bouton près du collet, le tout blanc. Boutons de métal blanc timbrés d'une fleur de lys. Veste et culotte blanches, de drap en hiver, de toile en été; guêtres en drap noir en hiver, avec petits boutons jaunes, montant jusqu'à la jarretière de la culotte seulement; de toile grise en été (les documents iconographiques donnent les guêtres longues, montant au-dessus du



OFFICIER

GRENADIER.

FUSILIER EN CAPOTE

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE VIOMÉNIL

genou). Souliers à cordon. Equipement de cuir blanc, giberne noire. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir fauve, parfois noir, garni en cuivre. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanc. Capote grise à l'autrichienne, avec passepoils du collet et des pattes d'épaules blancs, boutons de métal blanc.

Réglementairement, le baudrier devait être muni d'une plaque ovale de cuivre « conforme au modèle venu d'Angleterre », mais les documents iconographiques n'en donnent pas.

Pour les grenadiers, le chapeau est orné sur le devant du turban et sous la chenille d'une grenade de métal blanc; épaulettes blanches à franges, retenues par une bride de même couleur. « Pas de dragonnes pour les bas-officiers, caporaux et grenadiers, le Gouvernement anglais n'en envoyant pas ». On en trouve cependant sur certains documents.

Le choix de cet uniforme de type spécifiquement anglais semble avoir été une erreur; un officier émigré écrivait, en effet, en 1795: « Cinq déserteurs de la République m'ayant reconnu pour un officier de l'armée française, me demandèrent de les conduire à quelque officier des nouveaux régiments à habits blancs et à cocarde blanche soldés par l'Angleterre. Je les conduisis au duc de Castries, mais trois sur cinq refusèrent de s'enrôler, « tant que nous ne verrons pas, déclarèrent-ils, nos habits blancs au lieu de votre casaque rouge ».

Pour les officiers: chapeau à 3 cornes, ganses et glands des cornes en or, bouton de métal doré à fleur de lys, cocarde et plumes blanches. « Il y aura un modèle pour la retapure au choix des colonels. Ce dernier est le seul qui aura un plumet à son chapeau. La houppe des chapeaux est en or mélangée de soie noire; la cocarde est en basin ». Col noir bordé de blanc. Habit long en forme de frac, descendant jusqu'au pli du genou, boutonnant droit jusqu'à la ceinture, de drap écarlate; 8 boutons de métal blanc à fleur de lys sur le devant de l'habit, dont 4 seulement (du 2° au 5° en partant du haut) sont boutonnés. Collet droit échancré, parements fermés par deux boutons verticaux, retroussis, passepoils du devant de l'habit et des parements, le tout blanc. Les retroussis sont ornés de fleurs de lys en drap blanc. Veste blanche à basques, avec poches de côté et un rang de boutons de métal blanc. Culotte blanche. Bottes à l'anglaise avec retroussis de cuir jaune, mais on trouve des documents qui donnent aux officiers la guêtre courte en laine noire avec boutons dorés. Baudrier laqué blanc pour les officiers des compagnies, ceinturon de même pour les officiers de l'état-major. Le ceinturon comporte une plaque de métal argenté, aux armes de France; elle est de forme rectangulaire, à angles abattus, et porte les armes de France en ovale dans une couronne de laurier. Epée, fabriquée à Solingen, à garde de cuivre doré, fourreau de cuir noir garni en cuivre doré. Les officiers de compagnie, sous les armes, portent le fusil et la baïonnette, avec « de petites gibernes attachées autour du ventre avec un ceinturon ».

Les officiers portent les épaulettes « à la française », mais il semble qu'elles aient été pareilles pour tous les grades. Par contre les dragonnes sont en or plein pour les officiers supérieurs, capitaines et aides-majors; en or avec une barre de soie rouge pour les lieutenants et sous-aides-majors; en or avec deux barres pour les sous-lieutenants et adjudants. Canne à bout doré et dragonne d'or suivant le grade. En service, hausse-col doré avec armes de France en argent.

Redingote (ou surtout) de la couleur de la capote des soldats, garnie de boutons uniformes, « faite à l'autrichienne ».

Souliers avec boucles uniformes en métal argenté.

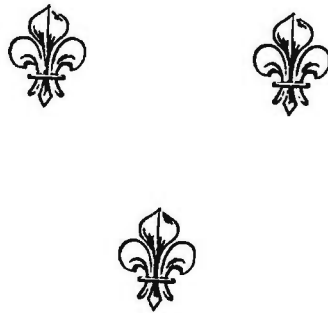
« Pas d'écharpes jusqu'à ce qu'on passe en Angleterre ou que l'on se trouve en ligne avec l'armée anglaise et que cela soit exigé par le commandant de l'armée britannique ». Toutefois, d'après le lieutenant de Toustain, les officiers de Vioménil auraient porté l'écharpe noire et leur petit uniforme aurait été « un frac bleu avec le collet rouge et la redingote à boutons blancs ».

Les chirurgiens-majors et aides-chirurgiens « auront le même uniforme qu'en France, avec une distinction pour le chirurgien-major », c'est-à-dire: habit de drap gris ardoise clair, sans revers, doublé de même couleur; collet droit de même drap; parements de velours noir; pattes de poches en long avec 3 boutons; veste et culotte écarlate. Les boutons sont ceux du

régiment de Vioménil. Chapeau comme les officiers. Le chirurgien-major a sur les devants de l'habit 12 boutonnières en or de chaque côté, 3 sur le parement et 3 à chaque poche. Les aides-chirurgiens n'ont que 6 boutons aux devants de l'habit et 6 boutonnières de filé d'or de chaque côté, détachées par 1, 2 et 3.

Aucun renseignement sur l'uniforme des tambours (sans doute à la livrée du Roi).

DRAPEAUX. — D'après la capitulation, ils sont « blancs à 3 fleurs de lys d'or ».



Régiment d'Infanterie de Montmorency-Laval

1794-1795

Ce corps est levé par capitulation du 1^{er} août 1794 pour le service britannique et avec autorisation de porter la cocarde blanche, par le maréchal de camp Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency duc de Laval, qui en devient colonel. Il prend le N° 6 parmi les régiments levés le 1^{er} août 1794.

Le régiment doit se composer, avant la fin de l'année, comme le régiment de Vioménil, d'un état-major et de 2 bataillons de chacun 9 compagnies dont une de grenadiers, avec un détachement d'artillerie, et comprendre en tout 106 officiers et 1.551 hommes. Au 23 juillet de cette année, le cadre prévu et proposé à Londres, avec les noms des officiers, était de: colonel, lieutenant-colonel, major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, trésorier, 18 capitaines, 36 lieutenants, 36 enseignes ou sous-lieutenants.

Le lieutenant-colonel est le maréchal de camp vicomte de Laval et le major, le vicomte de Mercy. Un ingénieur, le vicomte de Damoiseau, est attaché le 1^{er} décembre à l'état-major.

Les commissions des officiers sont datées du 1^{er} août 1794. Les conditions de recrutement et d'organisation sont les mêmes que celles fixées pour le régiment de Vioménil.

Le 20 août 1794, aucun emplacement n'a été fixé pour le dépôt qui doit, en principe, être placé dans les environs de Coblenz. Aussi le colonel recommande-t-il à ses officiers de se rendre dans cette ville le plus rapidement possible, en y amenant des hommes de recrue (au moins 3). En septembre, le duc de Laval est à Bonn et il n'a toujours pas obtenu de lieu de rassemblement.

Le 4 octobre, 200 hommes environ (officiers, sous-officiers et quelques recrues) rassemblés à Düsseldorf, sont envoyés à Dorsten sur la Lippe, à cinq lieues à l'est de Wesel; ils ont dû quitter la ville dans les 24 heures par suite du recul des Autrichiens devant les Français. Le colonel qui a assisté le 7 au bombardement de la ville, les rejoint le 8. Le peu de recrues que l'on a fait est envoyé à un village situé à une lieue de Dorsten où est cantonné l'état-major du régiment. Le sous-aide-major de Négrier est chargé de la formation de ce dépôt. Mais l'établissement dans la petite ville de Dorsten étant mauvais et précaire, « les 200 malheureux individus à tout instant menacés d'en être mis dehors pour faire place à un dépôt de malades autrichiens », le colonel duc de Laval se rend souvent en Hollande pour faire avoir un cantonnement à son régiment et il obtient de placer son corps et son dépôt à Utrecht.

Montmorency-Laval-infanterie part de Dorsten le 20 novembre 1794, passe par Bochoit, Doesborg et Arnhem, et arrive à Utrecht où il est mis en quartier. Le 24 décembre, il est passé en revue par le commissaire britannique capitaine Gardiner. C'est à dater de cette revue que le rang des officiers est définitivement fixé; le colonel les exerce « à la décomposition du pas oblique, puis à l'intonation ». On est obligé d'emprunter des fusils au régiment de Hohenlohe pour apprendre le maniement d'armes aux recrues.

Devant la progression rapide des Français en Hollande, le colonel commissaire Woodford donne l'ordre au régiment de Montmorency-Laval de se tenir prêt à battre en retraite sur le Hanovre. Le 11 janvier 1795, le corps quitte Utrecht, est à Voorthuisen le 12, à Apeldoorn le 13, à Wesepe le 14, ayant dû changer sa route « à cause de l'armée anglo-hanovrienne qui

se retirait de ce côté ». Le régiment, colonel en tête, est à Almelo le 17, à Oldenzaal le 18, à Bentheim le 19, à Rheine le 20, à Ibbenbüren les 21 et 22, à Langenich le 23, à Dissen le 24, à Halle le 25, à Bielefeld le 26 et le 27, à Lago le 28, à Lemgo le 29, à Bartrup le 30 et à Pymont le 31.

Les cantonnements dans cette petite ville d'eaux de la principauté de Waldeck sont établis par les capitaines comte de Sainte-Aldegonde et chevalier de Rebourguil. Les hommes sont logés chez l'habitant et les chambres des officiers sont taxées.

Au 1^{er} juin, le corps ne comporte que 150 hommes. Les sous-officiers sont, en majorité, d'anciens officiers de l'armée royale; encore le colonel doit-il en congédier quelques-uns pour désobéissance. Il est juste de dire que la situation faite à ces sous-officiers était fort pénible du fait de la sévérité des ordonnances et règlements, et des officiers. Une note du comte de Signier, chasseur noble du corps de Condé, signale que « les officiers qui composent le corps de M. de Laval se plaignent, dit-on, beaucoup des vexations qu'ils y éprouvent et maudissent beaucoup la manière dure et hautaine avec laquelle on les y traite; les trois chefs qui commandent ce corps étant trois Montmorency y font renaître les vexations que chacun d'eux en particulier faisait éprouver en France à ceux qui étaient sous leurs ordres ». Il y avait, en effet, cinq Montmorency au corps, le colonel, le lieutenant-colonel et trois capitaines.

Le colonel, « homme si connu par son despotisme, sa hauteur et son peu de jugement », ordonne, le 23 mars 1795, que soient appliquées en matière de salut par les sous-officiers les prescriptions de l'ordonnance de 1788 qui les obligent à « s'arrêter face en tête et à porter la main au chapeau à la rencontre d'un officier ». Les 66 sous-officiers, presque tous gentilshommes, « forcés par le malheur de prendre une place pour vivre », trouvent ce salut humiliant et demandent, par la voix de leurs capitaines, à en être dispensés. Le duc se fâche, les traite de rebelles et oblige plusieurs sergents à démissionner, ce qui provoque des incidents multiples et de nombreux cartels.

Plus tard, un de ces sous-officiers tentera d'entrer dans les rangs de l'armée de Condé; il ne sera pas admis, « sur la demande du duc de Laval, pour avoir refusé avec cinq autres gentilshommes de se soumettre à un règlement ridicule et flétrissant de ce colonel, règlement qu'il avait d'autant moins le droit de faire et d'ordonner dans son corps qu'il n'avait pas même été soumis à M. le Régent ou à M. le lieutenant général du Royaume ».

Le corps tente vainement de se compléter en avril. Le capitaine marquis de Lâge de Volude est envoyé à Hambourg pour faire divers achats pour le régiment. Déjà le lieutenant chevalier de Sagarriga de Réart a fait des acquisitions de drap de capote.

Le 7 mai, Montmorency-Laval prête le serment de fidélité au roi George d'Angleterre en présence du colonel Woodford, et le 3 août, au roi Louis XVIII devant le maréchal de Broglie et l'inspecteur général britannique.

Le 11 juillet, le Gouvernement anglais, devant la carence de leur recrutement, décide de supprimer les régiments à cocarde blanche, à l'exception de Castries et de Mortemart. Laval-infanterie quitte d'ailleurs Pymont le 22 août dans la 1^{re} division, avec d'Autichamp. La comtesse de Valon d'Ambrugeac écrit à cette date: « Départ du régiment de Montmorency ce matin de Pymont pour se rendre à l'armée de Condé. La fille du concierge du château a suivi le tambour-major. Les parents ont couru après, ils l'ont ramenée chez eux; après l'avoir enfermée dans une chambre, elle a sauté par la fenêtre et s'est tué roide ». Heureusement ce drame d'amour militaire est agréablement rectifié le lendemain: « Le tout est faux, car la jeune fille a été menée au régiment qui faisait route pour se rendre à l'armée de Condé et on la maria en route ».

Le corps se rend à Brakel et Beverungen le 24, à Ehle le 29, à Fritzlar les 30 et 31, à Rotman et Remsfeld le 2 septembre, à Kirschen les 3 et 4, à Schlitz le 5, à Schmalnau le 6, à Ober-Leichsterbach les 7 et 8, à Hammelburg le 9, à Karlstadt le 10, à Heidingsfeld les 11 et 12, à Tauberbischofsheim le 13, à Merchingen le 14, à Ohrnberg le 15, à Heilbronn et Bockingen les 16 et 17, à Bietingheim le 18, à Ludwigsburg et Cannstadt le 19, à Stuttgart et Waldenbuch les 20 et 21, à Tübingen et Weilheim le 22 et Rottenburg sur le Neckar le 23.

Montmorency-Laval occupe dans cette dernière localité un couvent abandonné; peu

après, il doit céder la place à une ambulance de campagne de l'armée de Clerfayt et est fort mal logé au couvent des RR. PP. Capucins qui lui ont pourtant cédé jusqu'à leur église. Le colonel est envoyé auprès du Roi à Verone.

Le 21 octobre, le corps quitte Rottenburg (8 compagnies de fusiliers, une de grenadiers) et se rend à Hart et Ragendingen; le 22, il est à Burladingen et Hausen; les 23 et 24, à Veringenstadt et Veringendorf; le 25, à Altheim et Waldhausen; le 26, à Buchau et Kappel; les 27 et 28, à Ebersbach et Aulendorf. Il arrive à Altdorf-Weingarten, au nord du lac de Constance le 29.

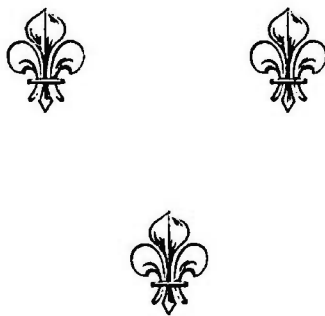
Le 31 octobre, le colonel duc de Laval reçoit une lettre du commissaire Gardiner lui annonçant le licenciement du régiment le 24 octobre, date à laquelle cessera le paiement des appointements et de la solde. Par contre, le fourrage et le logement seront payés jusqu'au jour où le licenciement aura été effectué par lui sur place. Ce qui a lieu à Altdorf le 3 novembre 1795.

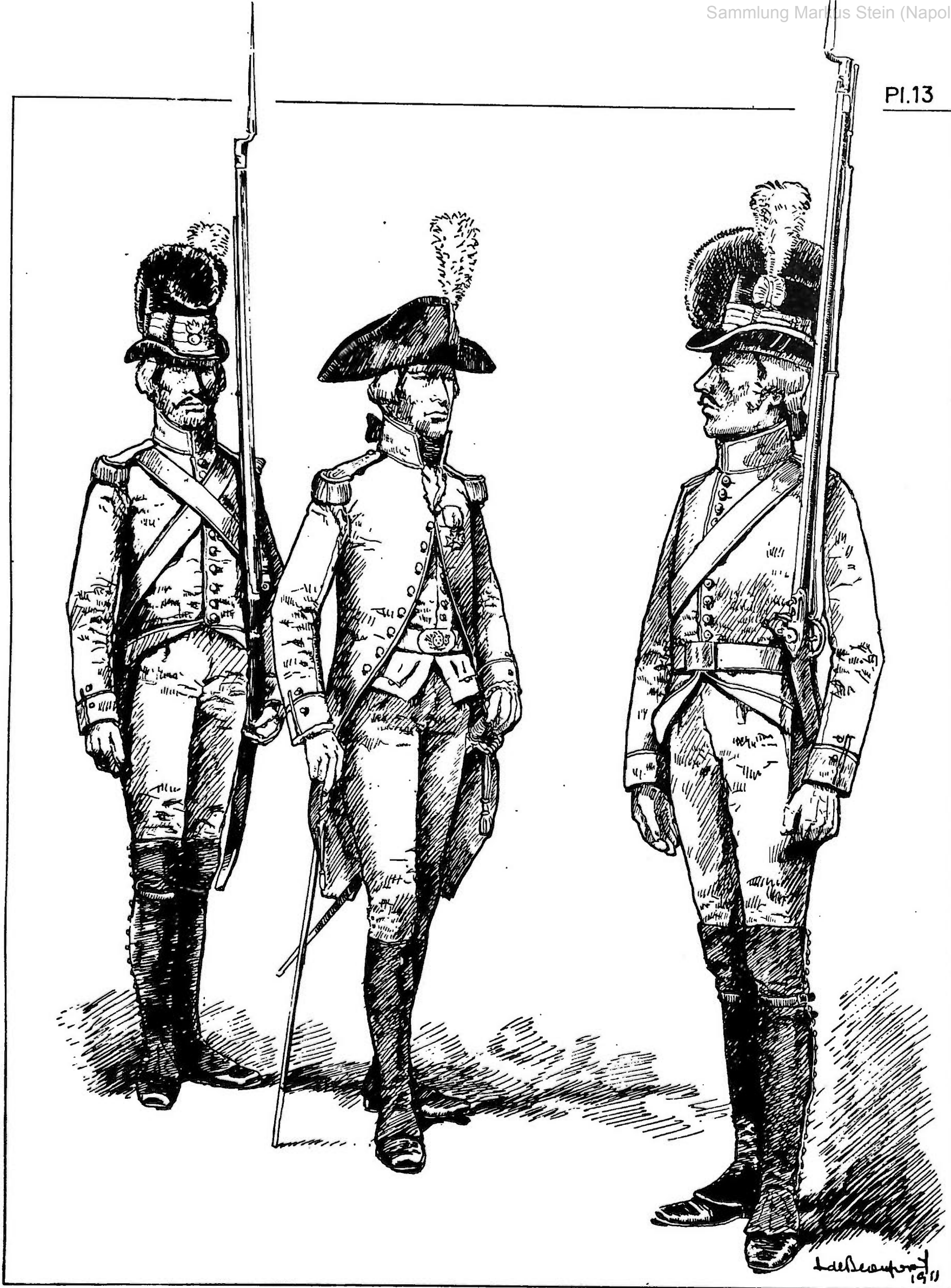
La majeure partie des officiers et sous-officiers gentilshommes (30 au moins) rejoignent le corps de Condé, alors sur les bords du Rhin, et sont incorporés dans les Chasseurs nobles. Les soldats, pour la plupart, servent à former un bataillon du régiment éphémère de Jerningham, noyau du 2^e bataillon du régiment Edward Dillon. Au 19 novembre 1795, le régiment est complètement dissous.

UNIFORME. — L'uniforme est le même que pour le régiment de Vioménil, avec les différences suivantes: le turban du casque-chapeau est rouge à chaînettes de métal blanc; bouton de cocarde de métal blanc avec le N^o 6; les collet, parements, retroussis et pattes d'épaules sont de couleur jaune d'or; passepoils blancs. La bandoulière porte-sabre est parfois remplacée par un ceinturon porté sur l'habit, en cuir laqué blanc, avec plaque rectangulaire en cuivre uni. Mêmes distinctions pour les grenadiers.

Les officiers sont habillés comme ceux de Vioménil, mais en remplaçant la couleur blanche des collet, parements, fleurs de lys des retroussis par la couleur jaune d'or. Il n'est pas question d'écharpe noire.

DRAPEAUX, comme pour Vioménil.





GRENADIER

OFFICIER

RÉGIMENT D'AUTICHAMP

FUSILIER

RÉGIMENT DE MONTMORENCY-LAVAL

Régiment d'Infanterie d'Autichamp

1794-1795

Ce corps est levé par capitulation du 22 août 1794 pour le service britannique et avec autorisation de porter « la cocarde blanche », en vertu de l'acte du Parlement du 9 mai de cette même année, par le maréchal de camp Jean-François-Thérèse-Louis de Beaumont marquis d'Autichamp, ancien commandant en second de la Gendarmerie de France, commandeur de Saint-Louis. « De grande taille, de belle figure militaire et superbe à cheval », il avait réussi par ses talents et sa fermeté de caractère, à faire du corps de la Gendarmerie, qui s'était « embourgeoisé », un corps d'élite soumis à une discipline sévère, exacte et « plus militaire que sa formation même ». Son lieutenant-colonel est le maréchal de camp comte d'Autichamp, et le major, le comte d'Ozé de Richemont.

La capitulation du corps est la même que celle du régiment de Vioménil. Il doit se composer, avant la fin de l'année, d'un état-major, de 2 bataillons de chacun 9 compagnies dont une de grenadiers, et d'un détachement d'artillerie; en tout, 1.657 officiers, sous-officiers et soldats. Les commissions des officiers sont datées du 1^{er} août 1794. Le corps prend le N° 3 parmi ceux levés à cette dernière date.

Autichamp-infanterie se forme en août 1794 à Deventer en Over-Yssel (Hollande). Le recrutement s'avère très difficile, d'autant que le colonel a dû promettre de ne recruter aucun sujet, militaire ou non, des Provinces-Unies. Il compose donc son corps de déserteurs français et allemands et d'anciens soldats des légions hollandaises et condéennes.

Le régiment suit l'armée anglo-hollandaise dans sa retraite sur le Hanovre et s'établit le 2 février 1795 à Lemgo en Lippe-Detmold. Le commissaire anglais colonel Woodford veut le faire déménager pour faire place à celui de Mortemart, mais M. d'Autichamp lui fait dire « qu'il n'est pas habitué à être balotté » et refuse de partir; Woodford cède. Le 4 mai, le cadre comporte: colonel, lieutenant-colonel, major, quartier-maître-trésorier, ingénieur, 2 adjutants, chirurgien-major et 2 aides, aumônier, officier d'artillerie (sans troupe, semble-t-il), 18 capitaines, 36 lieutenants, 36 sous-lieutenants, 2 sergents-majors de grenadiers, 15 sergents-majors de fusiliers, 18 sergents fourriers de grenadiers, fusiliers, etc., au total 102 hommes de troupe. Les appointements du capitaine sont de 1.900 livres, ceux du lieutenant de 1.100 et ceux du sous-lieutenant de 900. Le 1^{er} juin, le régiment n'a que 90 soldats; le 3, son effectif total se monte à 102 officiers, 189 sous-officiers et soldats. Les sous-officiers sont, en grande majorité, d'anciens officiers de l'ancienne armée royale.

Le 20 juin, le chef de corps n'arrivant pas à trouver de recrues, le gouvernement anglais donne l'ordre de cesser complètement l'embauchage et, le 11 juillet, il décide de licencier les régiments à cocarde blanche, sauf Castries et Mortemart. En septembre, Autichamp, qui fait partie de la 1^{re} division avec Laval, est dirigé sur Rottenburg-am-Neckar, puis le 21 sur Lindau et le lac de Constance. A cette époque, le comte d'Artois fait venir à Londres le colonel et 23 officiers dans le but de les envoyer aux armées de Bretagne et de Vendée. Une indemnité journalière de 5 louis avait été promise aux capitaines et de 4 aux lieutenants pour leur permettre de subsister. Cette promesse ne semble pas avoir été tenue, car, le 9 juin 1796, le marquis

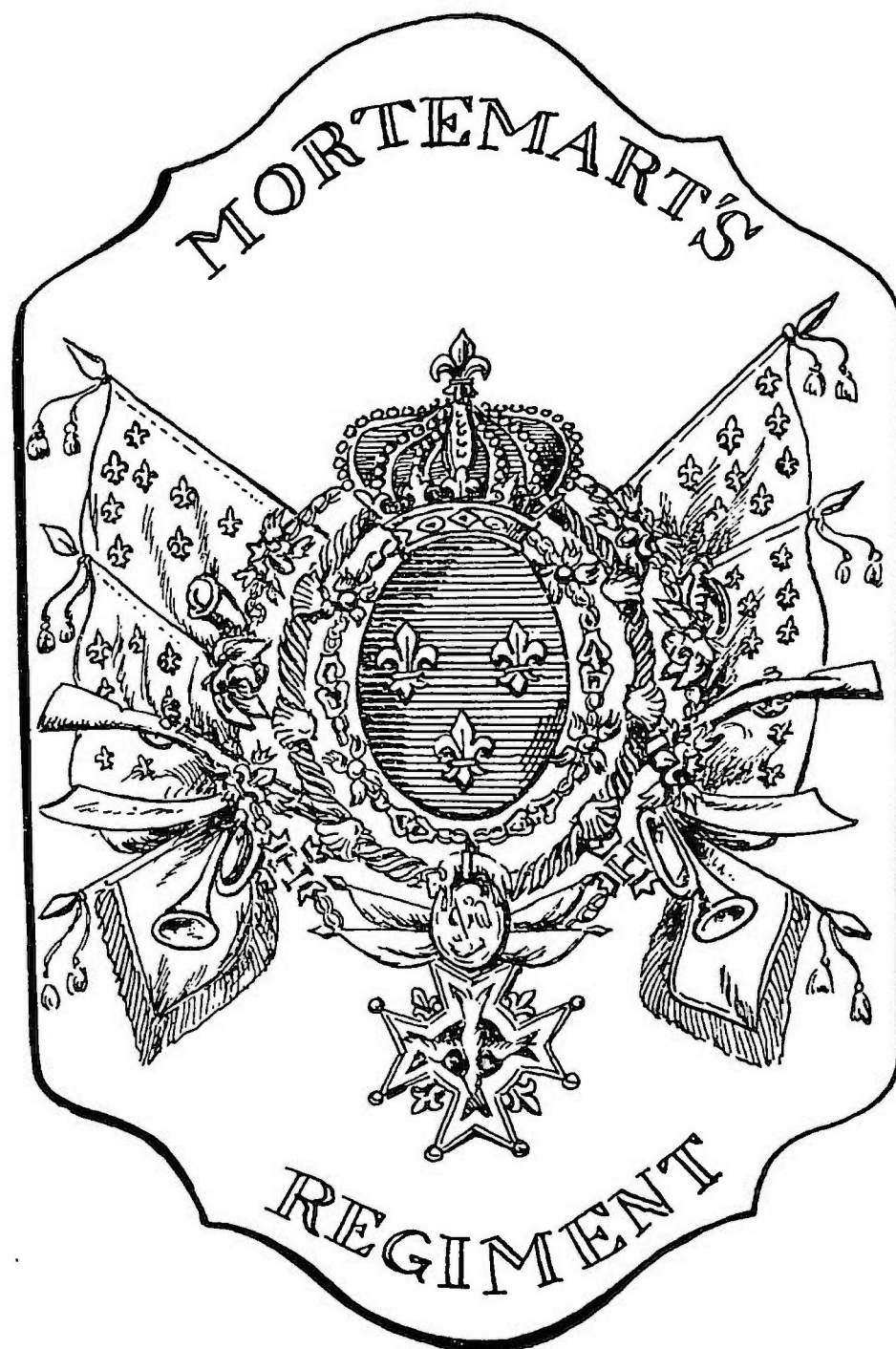
d'Autichamp déclarait que, vu son manque de ressources personnelles, il ne pouvait continuer à avancer cette indemnité à ses officiers sur ses propres fonds.

Autichamp-infanterie est licencié à Tett nang par le commissaire capitaine Gardiner, le 24 octobre 1795. Les officiers rejoignent presque tous les chasseurs nobles de l'armée de Condé; les soldats sont incorporés dans les mêmes conditions que ceux de Vioménil. Le 10 novembre 1795, le corps est entièrement dissous.

UNIFORME. — Même uniforme que pour Vioménil, mais avec les différences suivantes: le turban du chapeau est rouge à chaînettes de métal blanc; bouton de cocarde avec le N° 3; les collet, parements, retroussis et pattes d'épaules sont de couleur bleu de ciel; passepoils blancs. Mêmes distinctions pour les grenadiers.

Les officiers ont le même habillement que ceux de Vioménil, mais la couleur distinctive des collet, parements et fleurs de lys des retroussis est bleu de ciel. Pas question d'écharpe.

DRAPEAUX, comme pour le régiment de Vioménil.



Régiment d'Infanterie de Béthizy

1794-1795

Ce corps est levé par capitulation du 1^{er} août 1794 pour le service britannique et avec autorisation de porter « la cocarde blanche », par le maréchal de camp Eugène-Eustache comte de Béthizy de Mézières, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, qui vient de l'armée de Condé. Le lieutenant-colonel est le vicomte de Béthizy et le major, le comte de Montmorency-Laval.

Le corps doit être formé, avant la fin de l'année, et composé d'un état-major, de 2 bataillons de chacun 9 compagnies dont une de grenadiers, et d'un détachement d'artillerie, en tout 106 officiers et 1.551 hommes. La capitulation est la même que pour le régiment de Vioménil et les commissions des officiers sont datées du 1^{er} août 1794. L'état de situation du cadre est adressé de Nimègue à Londres à cette dernière date et comprend déjà: colonel, lieutenant-colonel, major, quartier-maître, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, ingénieur, 2 adjudants, aumônier, chirurgien-major, 2 aides, officier d'artillerie, 14 capitaines, 18 premiers lieutenants, 18 seconds lieutenants, 35 sous-lieutenants.

Le corps prend le N° 5 parmi les régiments créés le 1^{er} août 1794.

Il se constitue en septembre à Montfoort; le 15 décembre, la comtesse de Valon d'Ambrugeac, dont le mari vient d'y être nommé capitaine, écrit: « Partie d'Utrecht avec mes effets dans une diligence du pays pour me rendre à Montfoort où est le cantonnement du régiment de Béthizy, où tous les officiers, depuis le colonel jusqu'au dernier sous-lieutenant, sont à demeure. Les logements sont horribles et chers... Montfoort est un petit village à trois lieues d'Utrecht, bien pauvre; la vie est à bon marché, il n'y a pas grand'chose, la société ne consiste qu'au seul régiment de Béthizy: le colonel et sa femme, le vicomte et la vicomtesse de Béthizy, le comte de Laval... la société est très bonne, beaucoup de gens très aimables ».

Le 28 décembre, à l'annonce que les Français avaient passé le Wahal et pris l'île de Bommel, « l'on nous fit faire nos malles, ainsi que tout le régiment, pour attendre l'ordre de partir... les dames de Béthizy sont parties le 29... A Montfoort, l'attente où nous étions que les Patriotes n'y vinssent faire une escarmouche, n'était pas gaie, le régiment n'étant point armé et d'ailleurs, si peu de soldats qu'il n'y a pas de quoi faire le service de jour ».

Béthizy quitte Montfoort le 11 janvier par la neige et la glace, se rend à Utrecht, repart le lendemain pour Voorthuysen où il séjourne le 13, et arrive à Deventer le 16. De là, il se rend en cantonnement à Pymont, avec centres de recrutement à Corbach, Karlsruhe et Müllheim. Les difficultés de recrutement pour ce corps sont aussi grandes que pour les deux corps précédents. Le 1^{er} juin 1795, il ne compte que 104 hommes de troupe. Un autre état de situation, établi à la même date, lui donne comme effectif 98 officiers, 5 grenadiers, 70 fusiliers et 8 tambours. Au cours du mois précédent, 70 hommes ont déserté.

Le 1^{er} juin, Béthizy prête serment au roi George entre les mains de l'inspecteur général Woodford, assiste le 4 juillet à Lügde à un service pour le repos de l'âme du jeune roi Louis XVII et prête serment à Louis XVIII le 3 août, en présence du maréchal de Broglie et de Woodford.

Mais la mauvaise situation des effectifs a incité, le 11 juillet, le Gouvernement britannique à prévoir le licenciement de Béthizy en même temps que celui des autres corps « à co-

carde blanche ». Il quitte en conséquence Pymont, dans la 2^e division, le 27 août, pour se rendre à l'armée de Condé, et arrive à Rottenbourg le 25 septembre, « distribué dans cinq villages », dont Schwalldorf et Hirrlingen, avec son état-major à Hechingen. Le 23 octobre, il est destiné à aller à Lindau, mais le commissaire Gardiner le maintient « dans ces maudits villages ». Le 1^{er} novembre, il est « licencié en totalité ainsi que tous les sept régiments à cocarde blanche à la solde de l'Angleterre, et ce licenciement est à compter du 24 octobre 1795. Les capitaines ont trois mois d'appointements et les lieutenants quatre, à commencer du 24 octobre ». C'est le commissaire Pool qui effectue le licenciement; une seule compagnie part le 11 novembre « pour se rendre à Lindau au régiment anglais qui se forme des débris des régiments à cocarde blanche réformés. Il restera toujours en Europe, on le croit destiné pour la Corse » (Mme de Valon). Le reste de Béthizy, commandé par le capitaine d'Ambrugeac, quitte ses cantonnements le 21 et se rend à l'armée de Condé, près de Müllheim, où il arrive le 29. Le colonel, les officiers et sous-officiers gentilshommes sont incorporés dans les chasseurs nobles.

La caisse régimentaire avait été volée le 9 novembre. Le 20 de ce mois, « on a reçu la moitié du traitement que l'Angleterre fait aux officiers du régiment. L'autre moitié sera remise après que M. de Béthizy aura rendu ses comptes ».

UNIFORME. — Même uniforme que celui de Vioménil, avec les différences suivantes: le turban du chapeau-casque est rouge à chaînettes de métal blanc; bouton de cocarde avec le N^o 5; les collet, parements, retroussis et pattes d'épaules sont de couleur jaune brillant (« *bright yellow* »); passepoils blancs. Mêmes distinctions pour les grenadiers.

Les officiers ont le même uniforme que ceux de Vioménil. Mais la couleur distinctive de leurs collet, parements et fleurs de lys aux retroussis est le « jaune brillant ». Pas question d'écharpe.

DRAPEAUX, comme pour le régiment de Vioménil.





HOMPESCH - HUSSARS
(1794)

GRENADIER
RÉGIMENT DE BROGLIE

FUSILIER
RÉGIMENT DE BÉTHIZY



Régiment d'Infanterie de Broglie

1794-1795

Ce corps est levé sur intervention directe du comte d'Artois, par capitulation du 10 octobre 1794, pour le service britannique et avec autorisation de porter « la cocarde blanche » par Victor-François duc de Broglie, maréchal général des camps et armées du Roi, chevalier de ses Ordres.

Mais étant donné le grand âge du maréchal (76 ans), son fils, Auguste-Joseph de Broglie, prince de Revel, est désigné, par mesure de bienveillance, comme colonel commandant du régiment.

Le corps, qui reçoit le titre de « Premier Régiment d'infanterie française à la solde de Sa Majesté Britannique », doit comprendre: un état-major (colonel, colonel commandant, lieutenant-colonel, major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, ingénieur, quartier-maître-trésorier, 2 adjudants, aumônier, chirurgien-major et 2 aides; tambour-major, caporal tambour, 3 maîtres tailleur, cordonnier et armurier) et 2 bataillons de chacun 9 compagnies dont une de grenadiers, plus un détachement d'artillerie. Le cadre des officiers de compagnie est de 18 capitaines, 36 lieutenants et 36 enseignes ou sous-lieutenants. Il y a par compagnie de grenadiers ou de fusiliers: sergent-major, sergent fourrier, 3 sergents, 6 caporaux, 72 grenadiers ou fusiliers et un tambour. Le régiment pourra comporter 4 cadets gentilhommes par compagnie, avec paye de sergent. Le détachement d'artillerie se compose d'un lieutenant, de 2 sergents, de 4 caporaux et de 28 canonniers. L'effectif total du régiment est donc de 107 officiers et de 1.551 hommes de troupe.

La capitulation est la même que celle fixée pour le régiment de Vioménil.

Dès le 10 septembre 1794, le maréchal avait envoyé, de Düsseldorf, l'état d'encadrement en officiers de son régiment. Cette liste, qui avait fait l'objet de « beaucoup d'intrigues et de menées de la part de tout ce qui l'entourait », « était un mystère et le fut longtemps parce qu'on la faisait varier continuellement ». Approuvée le 17 novembre par le comte d'Artois, elle comprenait comme lieutenant-colonel le maréchal de camp marquis de Verteillac et comme major, le comte O'Mahony.

Presque tous les capitaines et lieutenants désignés ont un grade semblable ou inférieur à celui dont ils avaient le brevet en France. Les sous-lieutenants avaient fait campagne dans les

armées des Princes ou de Condé, anglaise ou impériale. « Ils y ont presque tous été blessés et y ont mérité par leur bonne conduite et leur courage les témoignages les plus honorables de leurs chefs... » Aucun officier d'artillerie n'a été désigné.

Les commissions du maréchal de Broglie et du colonel commandant, son fils, sont antérieures au 1^{er} août 1794 par mesure gracieuse du Roi d'Angleterre, « pour maintenir le rang du corps vis-à-vis des autres ». Les commissions des autres officiers sont du 10 octobre 1794, avec effet du 10 septembre pour le traitement.

Le maréchal reçoit un traitement personnel de 1.000 livres sterling ou 24.000 livres de France. Le colonel commandant perçoit une solde mensuelle de 1.000 livres et 96 livres pour le logement; le lieutenant-colonel, 750 livres et 18 livres; le major, 666 livres et 15 livres.

Le régiment semble s'être formé à Schwelm, à dix lieues de Düsseldorf où s'était retiré le maréchal de Broglie lors du bombardement de cette ville en octobre 1794. On manque de renseignements précis sur les débuts du corps: un auteur déclare qu'il se forma près de Brême. Le lieutenant comte de Terssac spécifie, dans ses mémoires, que « ce fut au mois de mars 1795 que le maréchal rassembla à Pymont les officiers qu'il avait nommés pour former son régiment ». Le cadet des Robert de Maisoncelle, dans son carnet d'étapes, signale qu'il rejoignit Pymont et Lügde, le 4 avril 1795, ayant quitté Dortmund le 30 mars, passant par Unna, Soest, Erwitte, Paderborn et Detmold. La présence du corps à Lügde est confirmée par une note du chevalier de Sagarriga, capitaine dans Montmorency-Laval, qui spécifie que pendant ce temps, le maréchal de Broglie était au château de Pymont.

Le 19 décembre 1794, le maréchal transmet, de Schwelm, un état de situation du corps indiquant qu'une 3^e aide-majorité est accordée par faveur spéciale de Sa Majesté Britannique au prince Victor-Amédée de Broglie, son fils, qui lui servira en même temps d'aide de camp.

Le prince Victor-Amédée ne remplira, du reste, ces fonctions que pendant peu de temps, car le prince Auguste-Joseph, son frère, meurt le 26 janvier 1795 à Schwelm, et il est désigné le 3 juin suivant pour le remplacer comme colonel commandant. A la même date, la 3^e aide-majorité sera donnée au prince Auguste de Broglie, petit-fils du maréchal.

En mars 1795, Broglie-infanterie est à Pymont, dans la principauté de Waldeck. Il y est passé en revue par le capitaine Gardiner, commissaire anglais. A cette occasion, l'inspecteur ne comprend et ne fait payer le prince de Revel qu'en qualité de lieutenant-colonel, le marquis de Verteillac comme major, et le comte O'Mahony n'est pas compris dans la revue. Le 27 janvier 1795 seulement, la situation est rétablie officiellement; mais l'ordre de réforme du régiment arrive avant la notification au capitaine Gardiner, et les trois officiers supérieurs ne sont pas payés de leurs appointements réels du 1^{er} septembre 1794 au 26 janvier 1795 (en particulier O'Mahony ne touche rien).

Le maréchal de Broglie s'installe avec sa famille à Pymont le 21 février.

En avril 1795, on achète à Londres du basin blanc pour les cocardes uniformes des officiers, et des boutons uniformes; le lieutenant de Terssac est envoyé à Hambourg, le 26 mars, pour divers achats d'habillement et d'équipement; d'autres officiers sont à Cassel et Francfort pour le même objet. De nombreux officiers sont en recrue en Allemagne.

En mai 1795, le régiment prête serment au roi George d'Angleterre en présence du colonel Woodford et le 3 août, au roi Louis XVIII en présence du maréchal de Broglie et de l'inspecteur général britannique. Le 4 juillet, « le maréchal a fait faire à Lügde un service pour le jeune roi Louis XVII où tous les régiments de Broglie, Béthizy et Montmorency ont assisté.

Le 1^{er} juin 1795, le régiment ne comporte que 250 soldats. Le 20 du même mois, le cadre comprend: colonel, colonel commandant, lieutenant-colonel, major, 2 aides-majors (et non 3), 2 sous-aides-majors, 2 adjudants, quartier-maître, 18 capitaines, 36 lieutenants, 37 sous-lieutenants.

Le Gouvernement anglais, constatant l'impuissance des colonels à trouver des recrues, se décide, le 11 juillet 1795, à licencier les corps « à cocarde blanche », à l'exception de ceux de Castries et de Mortemart. Broglie-infanterie est dirigé alors sur la Souabe, en vue de son incorporation dans l'armée de Condé, que la Grande-Bretagne vient de prendre à sa solde.

Broglie-infanterie part le 26 août de Pyrmont, dans la 2^e division avec Vioménil et Béthizy, « complet en officiers, mais très faible en soldats »; il passe par Fürstenau le 26, Hoxter et Beverungen le 27, Karlshafen et Trendelburg le 30, Hof-Geismar, Grebenstein, Meimbressen le 31, Zierenberg et Hoof le 1^{er} septembre, Möllrich le 2, Fritzlar et Homberg, puis Remsfeld le 4, Kirchheim le 5, Schlitz le 7, Fulda le 8, Brückenau le 9, Hammelburg le 11, Arnstein le 13, Würzburg et Haidingsfeld le 14, Tauber-Bischoffsheim le 15, Unter-Wittstadt et Krautheim le 16, Heilbronn le 19, Besigheim le 20, Ludwigsburg et Cannstadt le 22, Stuttgart et Waldenbuch le 23, Tübingen le 24, Rottenburg le 25. Il cantonne ce jour-là dans les villages environnants.

Le 25 octobre, Broglie est licencié à Seebronn par le capitaine Gardiner dans les mêmes conditions que les autres corps à cocarde blanche. Les officiers et volontaires rejoignent pour la plus grande part l'armée de Condé (92 au moins, dont le colonel commandant) où le prince « leur offre un sac et un fusil », ainsi qu'il l'écrivait au commissaire anglais chargé du licenciement.

La dissolution du régiment semble avoir été une catastrophe pour la famille du maréchal de Broglie qui avait largement profité des libéralités anglaises: traitement particulier, places d'officiers accordées à de nombreux fils, petits-fils, gendres, neveux, etc. Le 13 février 1796, la maréchale écrit: « Ici l'on est à bout de voies, le régiment ôté, le traitement, dit-on, aussi; l'on s'est maladroitement conduit avec le commissaire anglais qu'on a mis contre soi; l'on a écrit à tous les ministres anglais sans en recevoir de réponse; l'on se lamente et l'on s'aigrit tout le jour, ce n'est pas chose agréable à voir, mais ce qu'il y a de pis, c'est l'idée qu'un de ces jours toute cette famille va se trouver sans pain absolument ».

Cette situation pénible pour le maréchal de Broglie, ce héros couvert d'honneurs et d'années, le vainqueur de Sondershausen, de Bergen et de Corbach, ne l'empêche pas de penser à ses compagnons d'armes. A maintes reprises, il insiste auprès du Gouvernement anglais pour faire attribuer un supplément d'indemnité de réforme aux officiers de son régiment âgés ou infirmes, et pour faire indemniser de leurs avances ceux qui ont aidé, de leurs propres deniers, à la formation du régiment.

UNIFORME. — Le chapeau est le même que celui du régiment de Vioménil, avec turban d'étoffe rouge à chaînettes blanches; le bouton de cocarde porte le N^o 1. Même habit, mais le collet est parfois rabattu; les collet, parements, retroussis et pattes d'épaules sont de couleur violette; passepoils blancs. Pour le reste, comme au régiment de Vioménil.

Les grenadiers ont les mêmes distinctions qu'au régiment de Vioménil; leur chapeau est un peu plus haut, orné sur le turban, sous la chenille, d'une grenade d'argent, le bord du devant relevé et bordé d'un galon dentelé blanc. Le collet est généralement rabattu.

Les officiers ont la même tenue que ceux du régiment de Vioménil, mais la couleur distinctive de leurs collet, parements et fleurs de lys est le violet. Pas question d'écharpe.

Le procès-verbal de constatation de décès de M. du Pac de Marsolies, officier recruteur dans le régiment de Broglie, tué en duel à Altona en 1796, le donne vêtu « de fins bas blancs, de bottes élégantes, d'une culotte blanche à boutons jaunes, d'une chemise avec manchettes, d'un habit bleu foncé à boutons jaunes avec col et parements rouges, tricorne et canne ».

DRAPEAUX. — D'après la capitulation, ils sont « blancs à trois fleurs de lys d'or ».



Régiment d'Infanterie de Castries

1794 - 1802

Ce corps est levé par capitulation du 1^{er} août 1794 pour le service britannique et avec autorisation de porter « la cocarde blanche » par Armand-Charles-Augustin de la Croix duc de Castries, fils du maréchal, maréchal de camp, ancien major de la Gendarmerie de France, « noble et de dispositions généreuses, mais colère à l'excès ». Le lieutenant-colonel est le baron de Pont-l'Abbé, maréchal de camp, « dur et peu aimable »; le major, le chevalier de Maillier.

Le corps doit être formé d'un état-major et de 2 bataillons de 9 compagnies dont une de grenadiers, plus un détachement d'artillerie (qui ne sera effectivement jamais constitué), soit 106 officiers et 1.551 hommes. Sa capitulation est la même que celle du régiment de Vioménil. Les commissions des officiers sont datées du 1^{er} août 1794. Dès le 12 août, le duc de Castries avait adressé de Cologne ses propositions pour la nomination des officiers: colonel, lieutenant-colonel, major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, ingénieur, quartier-maître-trésorier, 2 adjutants, chirurgien-major et 2 aides, aumônier, 18 capitaines.

Le corps prend le 8^e rang parmi les corps d'infanterie levés à la solde anglaise le 1^{er} août 1794.

Castries se forme en novembre-décembre à Enschede en Over-Yssel (Hollande), sous le contrôle du colonel Woodford, commissaire britannique pour les corps à cocarde blanche. Le 1^{er} décembre, il compte 101 officiers et 177 hommes. Le 1^{er} janvier 1795, la composition du corps est la suivante: colonel, major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, quartier-maître-trésorier, 2 adjudants, ingénieur, aumônier, chirurgien-major et son aide, 18 capitaines, 36 lieutenants, 36 sous-lieutenants (11 officiers en recrue, 4 n'ont pas rejoint). Il manque au complet du cadre le lieutenant-colonel, un aide-chirurgien, le tambour-major, le caporal tambour, les trois maîtres ouvriers. Les compagnies de grenadiers comptent un sergent-major, un sergent fourrier et 4 sergents; les compagnies de fusiliers, 12 sergents-majors, 7 sergents fourriers, 37 sergents, 28 caporaux, 127 fusiliers, un tambour. Le détachement d'artillerie a son lieutenant et 2 sergents. Au total: 103 officiers et 219 hommes de troupe dont 36 en recrue. Il est arrivé 62 recrues, mais il est mort un homme, 15 ont déserté et 3 ont été congédiés. « Les capitaines sont tous d'anciens officiers supérieurs et beaucoup de gentilshommes ont des places de caporaux ou même d'hommes de troupe ».

Le régiment participe à la retraite de l'armée anglo-hollandaise sur la Westphalie et le Hanovre. Castries reçoit comme garnison Detmold en Lippe où il stationne dès février 1795. Il y est bien reçu par le prince régnant, « timide et embarrassé, mais très bon », par son grand maréchal, le baron de Donop, et par son grand veneur, « excellent homme », le baron de Blomberg. Il s'y recrute à force, particulièrement en Palatinat, Bade et Hanovre. A ce sujet, le marquis de Mortemart, lieutenant-colonel du régiment de ce nom, écrit le 24 mai de Blomberg: « M. de Castries est, après mon frère, le colonel le plus aimé de son régiment. Il a eu raison de vous dire qu'il avait au moins 100 hommes de plus que nous, je ne crois pas qu'il ait exagéré... il se grossit beaucoup, mais j'avoue que je n'ai nul regret de ne pas augmenter à sa manière; toutes ses nouvelles recrues sont des Allemands et mon frère défend absolument à tous ses recruteurs de lui en envoyer aucun... c'est énorme la désertion qu'il éprouve, quoiqu'il

emploie pour conserver ses hommes des moyens dont mon frère ne voudrait pas user. Tout son régiment est consigné, c'est-à-dire qu'aucun soldat ne peut sortir de la ville de Detmold... Il y a aussi beaucoup de désertion dans leurs caporaux et même dans leurs sous-officiers... »

Le 1^{er} juin, le corps compte 306 soldats et 50 « on command » avec 107 officiers et 174 sous-officiers, dont beaucoup sont d'anciens officiers de l'armée royale. En raison du bon esprit du corps et du recrutement intensif accompli depuis plusieurs mois, Castries n'est pas compris, ainsi que Mortemart, dans le licenciement des corps à cocarde blanche décidé le 11 juillet 1795.

Le 18 juillet, le régiment est dirigé sur Brême pour être embarqué avec les corps destinés à l'expédition de Quiberon; mais un retard causé par les inondations et par un changement de disposition des convois anglais le fait diriger sur Hambourg. Il évacue la citadelle de cette ville, campe près de Harbourg, puis est dirigé sur Stade où il arrive le 4 août. Il embarque le 18 novembre, se faisant toujours remarquer par sa bonne conduite et sa discipline.

Mis en garnison à Yarmouth en Angleterre, Castries est renforcé en février 1796 par les débris des régiments d'Hervilly et d'Hector, revenus de l'expédition de Quiberon. Le 28 février, il quitte Portsmouth pour Guernesey, avec Mortemart, sur les navires « le Hornet », « la Liberty » et 8 transports. Il est ensuite expédié le 14 mars à Jersey sur « le Druid », « le Hornet », « la Liberty » et les transports et mis en garnison au château de St-Ouen.

Le 1^{er} janvier 1796, Castries est réduit à un seul bataillon. Voici sa composition à Jersey: Etat-major (colonel, lieutenant-colonel, major, aide-major, sous-aide-major, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien-major et son aide, tambour-major, 3 maîtres tailleur, cordonnier et armurier), 10 compagnies dont une de grenadiers et une de chasseurs nobles, composées de: capitaine, 2 lieutenants, 2 enseignes ou sous-lieutenants, sergent-major, fourrier, 3 sergents, 6 caporaux, tambour, 72 soldats. Soit un total de 60 officiers et 844 hommes. Mais le corps n'a pu parvenir à se compléter et ses compagnies ne sont que de 70 hommes y compris les officiers; il reste à la suite du régiment 6 officiers du 2^e bataillon réformé, ce qui porte la force du corps à 750 hommes environ. « Tous les officiers de ce corps sont français, choisis parmi les officiers les plus intelligents de l'armée française et jouissant tous en France au moment de la révolution d'un grade supérieur à celui dont ils jouissent au service de S. M. Britannique... Les chasseurs nobles et plus de la moitié des sergents sont gentilshommes et presque tous d'anciens officiers au service de France et plusieurs sont chevaliers de Saint-Louis. Le reste des sergents et tous les caporaux sont des sujets distingués dans la classe du Tiers-Etat, choisis parmi les plus intelligents et les plus braves de ceux qui ont émigré pour la bonne cause. L'esprit de ce régiment est excellent, la plupart des officiers et des hommes qui le composent ont fait la guerre et plusieurs se sont distingués et ont reçu des blessures... Ce régiment vient d'être complètement armé, équipé et habillé à neuf. Il est parfaitement discipliné et exercé, et il ne lui manque que quelques soldats de plus (ce dont on s'occupe) pour faire un corps d'élite en état de rendre les services les plus essentiels dans l'armée où il sera employé ».

Le corps est autorisé à recruter sur le continent en juin 1796; à cet effet, il envoie des recruteurs à Hambourg sous la direction du capitaine de Kerlerrec, de Mortemart. Il est accordé 16 livres sterling par homme. Le 28 juin, il compte 74 officiers et 686 hommes présents.

Castries termine l'année 1796 à Jersey, une proposition faite pour l'envoyer en Corse n'ayant pas eu de suite. Puisaye l'avait également réclamé sans succès au comte d'Artois et à Windham pour la Bretagne. Il est envoyé en Angleterre, le 5 décembre, et débarque à Falmouth. Le roi Louis XVIII a accordé, au cours de l'année 1795, deux plaques de vétérance à deux sergents du corps, Sauvage et Dupont.

Castries-infanterie est affecté à la division auxiliaire anglaise (15.000 hommes environ) du général sir Charles Stuart, alors au Portugal. Le 5 janvier 1797, il embarque à Falmouth, avec Mortemart et Loyal-Emigrant, sur des transports convoyés par l'escadre de l'amiral Parker. Son effectif est de 65 officiers et 686 hommes de troupe. Une nouvelle réforme lui a enlevé pendant son séjour en Angleterre une dizaine d'officiers. Ceux-ci peuvent se retirer avec six mois de solde et rester en Grande-Bretagne, ou suivre le régiment comme volontaires à la compagnie des chasseurs nobles ou comme officiers à la suite.

Castries arrive dans l'embouchure du Tage le 29 janvier 1797, y reste neuf jours sur les transports et est débarqué le 6 février à Paço d'Arcos d'où il est dirigé sur Cascaes. A peine arrivé, il recrute quelques déserteurs espagnols et allemands provenant spécialement des Gardes wallonnes. Il est passé en revue, le 18 mars, avec toute la « brigade française » (Loyal-Emigrant et Mortemart) par le général Stuart qui témoigne de son contentement par un ordre du jour élogieux, mais ordonne que le recrutement soit limité dorénavant aux Français et aux Allemands. La désertion sévit dans le corps qui, en deux mois, perd 100 hommes. Castries va camper près de Cintra à la fin d'avril 1797, retourne ensuite à Cascaes et revient au camp d'Abrunheira avec Mortemart, Loyal-Emigrant et les corps venus de Corse, le 20 juin.

Le 24 août, 10 lieutenants du régiment sont réformés (un officier par compagnie). En septembre, il a un effectif de 40 officiers et 1.120 soldats. Le 25 août, le duc de Castries et les officiers du régiment donnent à Cintra un bal particulièrement brillant où sont conviées 50 dames de la plus haute société portugaise. Castries quitte le camp d'Abrunheira le 26 octobre et s'établit à Lisbonne.

A la fin de décembre, le régiment est réduit à 700 hommes, afin de le mettre sur le même pied que les régiments anglais. Trois capitaines, l'aide-major et un lieutenant sont également réformés. Le colonel, le lieutenant-colonel et le major prennent chacun une compagnie; un capitaine-lieutenant commande la compagnie colonelle. Les officiers réformés reçoivent huit mois de solde ou sont inscrits comme volontaires dans la compagnie des chasseurs nobles dont ils prennent l'uniforme.

Le général Stuart quitte le Portugal en juin 1798: il avait d'abord été particulièrement sévère en ce qui concerne ses appréciations sur les corps émigrés placés sous ses ordres, tant au point de vue de leur discipline que de leur gestion intérieure, déclarant que les officiers avaient tendance à négliger leur service en raison de l'attitude de modération politique prise par le Directoire, ce qui les incitait à rentrer en France. Il faut reconnaître toutefois que les successeurs de Stuart, Fraser en particulier, spécifient par la suite que, sous son influence, les corps émigrés se sont considérablement améliorés au point de vue de la discipline et de la valeur militaire.

Castries passe encore les années 1799 et 1800 au Portugal, perdant 12 hommes par maladie; le 15 mars 1799, le duc de Caylus remplace comme lieutenant-colonel le baron de Pont l'Abbé. La même année, l'effectif du corps est réduit à 620 hommes.

En juin 1801, le corps participe à la campagne contre l'Espagne, dite « de l'Alemtejo », mais n'a pas à combattre. Il quitte Lisbonne le 25 mai et se porte sur Santarem, Abrantès et Ponte de Soro où il arrive le 30 mai pour apprendre la retraite de l'armée portugaise du maréchal général duc de la Foës. De ce fait, il est porté, avec Mortemart, sur Abrantès le 1^{er} juin pour y protéger la retraite, « en faisant une route de sept lieues ». Il recrute encore quelques déserteurs espagnols et rejoint Lisbonne par Santarem; il va cantonner à Luz, à 5 km. de la capitale.

Le 25 juillet 1801, la compagnie de chasseurs nobles est renvoyée en Angleterre et incorporée dans la compagnie indépendante des invalides étrangers.

Castries est ramené en Angleterre en août 1802 et débarqué à Portsmouth. Il est licencié dans les environs de cette ville, à Helsea Barracks, le 24 août 1802.

Un dépôt des régiments de Castries et de Mortemart, puis plus tard des autres corps étrangers, avait été établi dès février 1794 à Lymington. Le dépôt, chargé de recruter, en particulier à Guernesey et en Allemagne, avait rassemblé un nombre assez considérable d'Allemands, si bien qu'on envisagea à un certain moment d'en former un bataillon supplémentaire pour le 60th Foot (Royal American).

UNIFORME. — A l'origine, le corps porte le même uniforme que les autres régiments « à cocarde blanche » et nous en renvoyons la description à celle du régiment de Vioménil, avec les différences suivantes: le turban du chapeau est rouge à chaînettes de métal blanc; bouton de cocarde avec le N° 8; la couleur distinctive des collet, parements, retroussis, pattes d'épaules est le jaune clair (paille), passepoils blancs. Mêmes distinctions pour les grenadiers

qu'à Vioménil. Les officiers ont également le même uniforme, avec les collet, parements et fleurs de lys des retroussis jaune paille. Il n'est pas question d'écharpe, mais certainement, lorsque le régiment vint en Angleterre, les officiers passèrent sous l'habit, sur la veste et autour de la ceinture, une écharpe cramoisie.

La couleur distinctive jaune paille est donnée sur une représentation d'époque, conservée à Berlin; il semble bien toutefois que le corps, d'après sa capitulation, ait porté la couleur « vert pâle » (*light green*). Ceci est d'ailleurs confirmé par une lettre du colonel Woodford au capitaine Patton, qui parle pour le régiment de Castries de « parements et collets verts ». Mais cette lettre est postérieure à l'expédition de Quiberon; elle demande pour les régiments de Castries et de Mortemart, 2.000 habits-vestes, vestes et culottes, à parements et collets verts ou noirs, 256 habillements pour sergents et 40 pour tambours, qui doivent être noirs, 2.000 chapeaux ronds pour soldats, 256 pour sergents, 2.000 plumets blancs, 256 pour sergents, 350 yards de galon d'argent et 160 yards de galon de fil blanc.

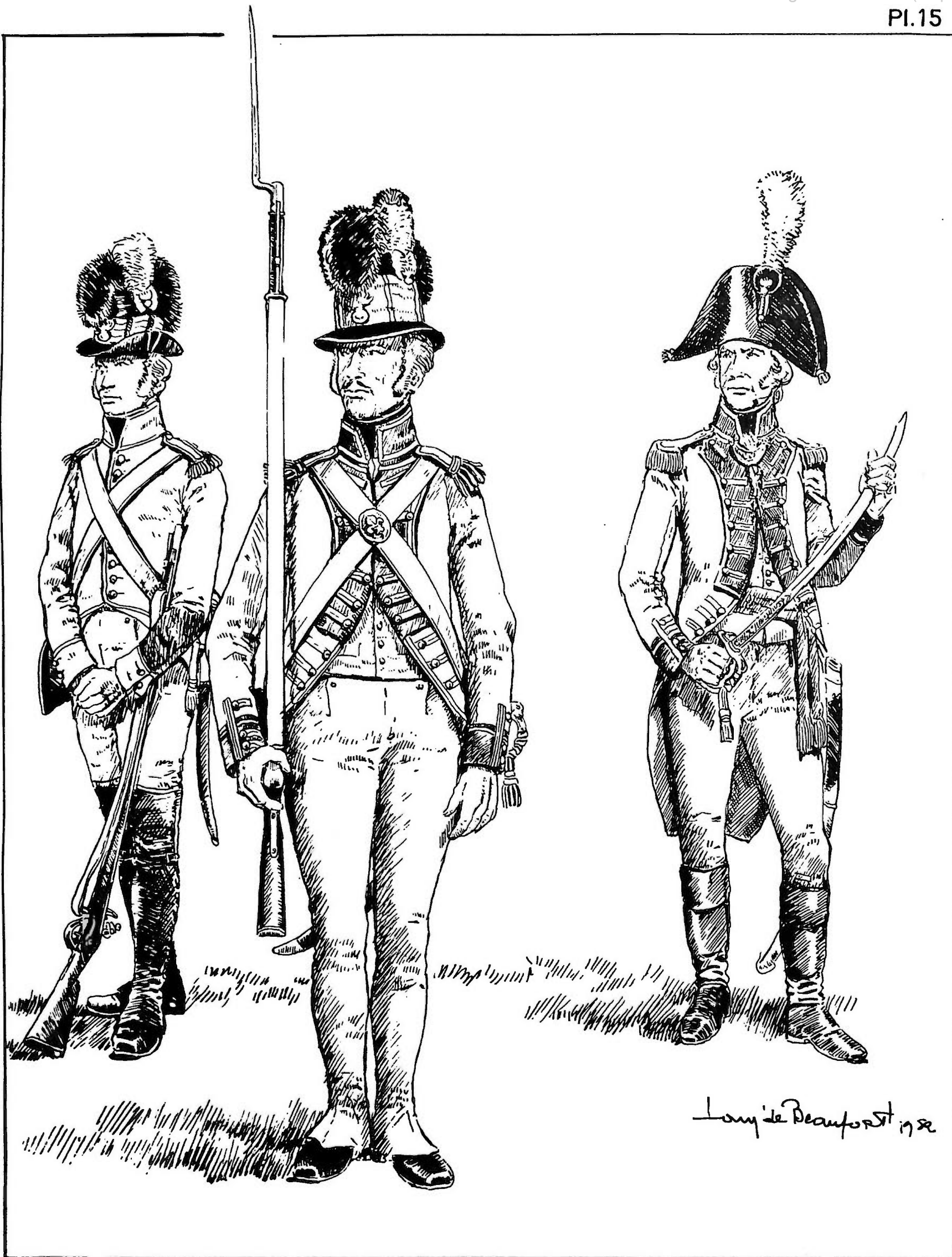
C'est dans cette tenue que le régiment était à Jersey et au Portugal. Il y conserva la cocarde blanche et ses drapeaux blancs; un ordre du général Fraser, cependant, réglemente le port d'un « instand » noir sur la cocarde blanche. En mars 1797, le régiment reçoit des revers et son uniforme est entièrement modifié.

Chapeau de feutre noir, les bords droits, non bordés et non relevés par des ganses; chenille de peau d'ours noir; turban d'étoffe rouge à galons verticaux blancs, placé autour de la coiffe, cocarde blanche maintenue par un petit bouton de métal blanc sur le haut de la coiffe; plumet blanc. Habit-veste court de drap écarlate; collet droit et échancré par devant, vert clair, bordé sur tout son pourtour d'un galon blanc avec passepoil vert. Revers se terminant en pointe près du collet et carrément en bas, en drap vert, avec bordé de galon blanc et passepoil vert sur tout son pourtour, sauf dans le bas des revers. Ceux-ci sont ornés de 7 boutonnières de fil blanc et 7 boutons blancs à 3 fleurs de lys, celui près du collet détaché et les autres par 2. En dessous des revers et de chaque côté de l'habit, sont 3 boutonnières de fil blanc avec un bouton à l'extrémité de chacune; parements verts bordés d'un galon blanc et d'un passepoil vert tout autour, la fente du parement fermée par deux boutons verticaux avec boutonnières blanches sur le parement et un bouton et une boutonnière semblables au-dessus; cette fente est formée par trois passepoils blanc, vert et rouge, le rouge vers l'extérieur. Retroussis de drap vert avec galon blanc et passepoil vert sur les bords. Pattes d'épaules vertes bordées de blanc, sans boutons. Veste coupée rond sans basques, avec poches en travers et une rangée de boutons blancs. Culotte-guêtre de toile blanche. Equipement de cuir blanc, plaque de cuivre ovale ornée d'une fleur de lys florencée gravée en creux, et avec parfois l'inscription « Castries's Regiment ». Giberne de cuir noir. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau noir et garnitures de cuivre. Fusil « Tower » garni en cuivre, à bretelle de cuir blanc. Cravate noire liserée de blanc.

Les grenadiers portent une grenade blanche sur le devant du turban et sous la chenille du chapeau; ils ont aussi une petite grenade de métal blanc placée sur la cocarde. Leurs épaulettes sont blanches liserées de rouge, à franges mêlées de rouge et de blanc; attentes blanches liserées de rouge. Le sabre-briquet est à tête de lion; sa dragonne est blanche liserée de rouge à franges rouges et blanches. Réglementairement, ils sont les seuls à porter le sabre.

Les officiers ont la même tenue, mais remplacent souvent le chapeau à chenille par un chapeau tricorne de feutre noir à ornements d'argent et plumet blanc, tous les galons d'argent sur l'uniforme, les épaulettes de même métal du type français, et le hausse-col de cuivre doré à ornements d'argent. Ils ont l'écharpe cramoisie passée sur la veste autour de la taille, l'habit long en tenue de cérémonie. Les officiers de grenadiers ont le sabre à garniture et dragonne dorées, les autres l'épée ornementée de même. On possède dans une collection particulière une cocarde d'officier en drap d'argent, le centre en fil blanc, avec au milieu une plaque de cuir bouilli en forme de cocarde noire, sur laquelle est fixée une grenade d'argent: il s'agit sans doute de la cocarde d'un officier de grenadiers de Castries ou de Mortemart.

Lors de l'adoption du shako dans l'infanterie anglaise en 1800, le régiment de Castries remplace ses chapeaux de feutre à chenilles par la nouvelle coiffure cylindrique en cuir noir, dont la plaque est en cuivre, de forme rectangulaire à pans coupés en forme d'accolade. Au



GRENADIER
(1794)

GRENADIER
(1798)

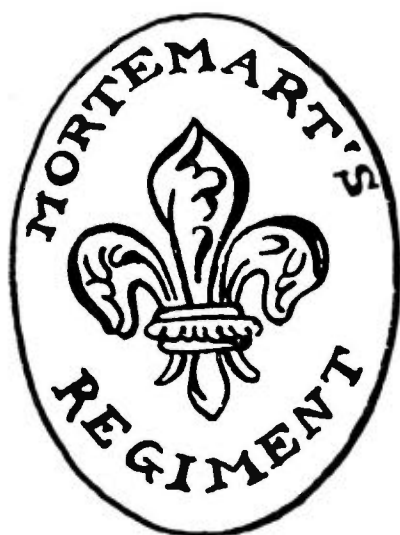
OFFICIER DE GRENADIERS
(1798)

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE CASTRIES

centre, les armoiries de France couronnées, posées sur un trophée de drapeaux et d'étendards et sur des trophées militaires (fusil, tambour, trompette, etc.), entourées des colliers des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Michel et de la Toison d'Or. Au-dessus: « Castries's » et au-dessous: « Regiment ». Cordons et garnitures de fil blanc ou d'argent, plumet blanc à base rouge, vert pour les chasseurs.

DRAPEAUX. — En principe, blancs aux armes de France. Au Portugal, le corps avait encore ses drapeaux blancs.





Régiment d'Infanterie de Mortemart

1794-1802

Ce corps est levé par capitulation du 1^{er} août 1794 pour le service britannique et avec autorisation de porter « la cocarde blanche », par le maréchal de camp Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart duc de Mortemart; le lieutenant-colonel est le maréchal de camp marquis de Mortemart, le major, le comte d'Andrezel.

Le corps doit être formé d'un état-major et de 2 bataillons de 9 compagnies dont une de grenadiers, plus un détachement d'artillerie, soit 106 officiers et 1.551 hommes. Sa capitulation est la même que celle du régiment de Vioménil et il prend le 7^e rang parmi les corps d'infanterie levés au 1^{er} août 1794. Les commissions des officiers sont datées du 1^{er} août 1794.

Le régiment se forme à Almelo en Over-Yssel (Hollande) en septembre; la première situation est datée de Doetinghem, petite ville hollandaise sur l'Yssel, au sud-est de Doesburg; à cette époque, le corps comporte: colonel, major, sous-aide-major, quartier-maître, adjudant, chirurgien-major et son aide, musiciens, tailleur. Il y a 2 compagnies de grenadiers et 16 compagnies de fusiliers, en 2 bataillons, avec 8 capitaines, 14 lieutenants, 20 sous-lieutenants, 6 sergents-majors, 11 fourriers, 20 sergents, 10 caporaux, 40 soldats; plus 35 officiers en recrue. Au 1^{er} décembre, le colonel écrit au ministre Windham: « Partout les officiers que nous envoyons sont bannis, chassés, même arrêtés et mis en prison; sous de vains prétextes, les convois de recrues que nos sous-officiers nous amènent sont arrêtés, obligés de faire des détours immenses et très onéreux, et ce n'est pour ainsi dire que le sabre à la main qu'on peut parvenir à nous en amener quelques-uns ».

Le régiment participe à la retraite de l'armée anglo-hollandaise sur la Westphalie et le Hanovre, « par un froid des plus rigoureux, mourant de faim, n'ayant pour guider sa marche que les cadavres gelés des camarades qui ont succombé dans les colonnes qui le précèdent ». Le 22 janvier 1795, il arrive à Lingen sur l'Ems, formant l'arrière-garde de tous les corps, et de là, est envoyé à Lemgo, puis à Pymont dans la principauté de Waldeck. Le village étant déjà occupé par les régiments de Montmorency, de Béthizy et de Broglie, il est envoyé à Blomberg dans la Lippe (5 février 1795) où il se trouve fort mal cantonné. A la date du 1^{er} janvier, l'effectif du régiment était de: colonel, lieutenant-colonel, major, quartier-maître, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, ingénieur, 2 adjudants, aumônier, chirurgien-major et

2 aides, tambour-major, caporal tambour, maître tailleur, 18 capitaines, 36 lieutenants, 36 sous-lieutenants, 18 sergents-majors, 16 fourriers, 52 sergents, 22 caporaux, 128 soldats et 3 tambours. Au total, 257 officiers et soldats. Sept hommes, tous allemands, avaient déserté pendant la retraite, mais à Blomberg, 25 recrues avaient été incorporées. Au cours de l'hiver, le corps parvient à recruter un certain nombre d'hommes mais en perd à peu près autant par désertion, surtout chez les Allemands. Aussi le colonel donne-t-il l'ordre de ne plus en embaucher. « L'esprit est excellent chez les sous-officiers et les caporaux, et il ne déserte presque aucun Français, pas même des prisonniers ».

Le 1^{er} juin 1795, le corps comprend 105 officiers et 314 hommes. La bonne discipline qui règne dans le régiment, ainsi que les bons résultats obtenus par les officiers pour obtenir des recrues, font qu'il n'est pas touché par l'ordre du 11 juillet 1795 licenciant un certain nombre de régiments à cocarde blanche. Le 18 juillet, Mortemart reçoit l'ordre de marcher sur Brême pour y être embarqué avec les troupes destinées à l'expédition de Quiberon; mais, retardé par diverses circonstances, il est dirigé sur Harbourg où il embarque le 26 novembre. Il passe à Stade le 30, fort de 400 hommes, officiers compris, sur les navires « la Junon », « la Nancy », « l'Isabelle », etc. Le corps a une musique régimentaire.

Arrivé en Angleterre le 14 décembre, après avoir subi une violente tempête, Mortemart est laissé 25 jours à Yarmouth où il est renforcé par trois compagnies provenant des régiments du Dresnay, d'Hervilly et d'Hector, retour de Quiberon, et un peu plus tard, par quelques hommes des hussards de Choiseul. Il est ensuite envoyé à Portsmouth, puis à Guernesey où il arrive le 28 février 1796 sur les navires « le Hornet », « la Liberty » et huit transports; il ne débarque que le 12 mars.

Le 1^{er} janvier, il est, comme le régiment de Castries, réduit à un seul bataillon de 10 compagnies dont une de grenadiers et une de chasseurs nobles, au total 60 officiers et 844 hommes; mais ses compagnies ne sont qu'à 56 hommes, officiers compris, avec 25 officiers à la suite, soit un total de 600 hommes environ. Il est bien composé et bien discipliné. Il a d'abord été question, comme pour le régiment de Castries, d'envoyer le régiment en Corse, mais ce projet est abandonné. Le colonel duc de Mortemart, le 9 janvier, a été présenté au roi d'Angleterre qui l'a fort bien reçu. Le 5 avril, le régiment est passé en revue sur l'Hyvreuse par le gouverneur général Dalrymple, et le 27, par le major de l'île de Jersey, le colonel Saumarez. Il est cantonné dans des baraques à 5 km. de la ville et « réussit fort bien dans l'île (de Guernesey), fort aimé des habitants, des régiments anglais en garnison et des autorités civiles et militaires ». Il recevra d'ailleurs, au moment de son départ, des certificats élogieux du bailli et du lieutenant gouverneur.

Le colonel rejoint le 4 juin; on trouve un certain nombre de femmes et d'enfants attachés au corps. En juin 1796, les régiments de Castries et de Mortemart sont autorisés à faire des recrues sur le continent; aussi le capitaine de Kerlrec est-il envoyé dans ce but à Hambourg en juillet. En août, le régiment compte un peu plus de 700 hommes, employés en grande partie aux travaux de défense de l'île. À plusieurs reprises, Puysaye demande au comte d'Artois et au ministre Windham que les régiments de Castries et de Mortemart soient envoyés en Bretagne, mais sans succès. Le 19 novembre, le régiment est embarqué sur trois transports, sous l'escorte du vaisseau de guerre « l'Atlantic », met à la voile le 21 et arrive en rade de Spithead le 23, d'où il est envoyé à Falmouth. Il subit là une nouvelle réforme qui lui enlève 12 lieutenants et un sous-aide-major, comme il est advenu pour Castries.

En décembre 1796, Mortemart est désigné avec Castries et Loyal-Emigrant pour faire partie de la division auxiliaire anglaise du général sir Charles Stuart envoyée au Portugal. Il embarque à Falmouth le 6 janvier suivant, convoyé par l'escadre de l'amiral Parker, et arrive dans l'embouchure du Tage le 29 janvier. Débarqué à Paço d'Arcos le 6 février, « en tenue aussi parée que possible et devant une grande foule de bonne compagnie », il est mis en garnison au fort St-Julien, à 3 heures de marche du centre de Lisbonne, et l'état-major à Oeiras.

Dès son arrivée, il recrute une centaine d'hommes en 8 jours, provenant de déserteurs espagnols, allemands, gardes wallonnes et français de la légion de St-Simon. Le 21 février 1797, l'effectif du régiment est de 637 hommes de troupe, et le 7 mars, de 681 avec 10 officiers

à l'état-major et 40 dans les compagnies. Depuis son arrivée, il a fait 196 recrues dont 100 qui sont de « superbes grenadiers ».

Le 18 mars, la « brigade française » (Loyal-Emigrant, Castries et Mortemart) est passée en revue par le général Stuart, « très honnête et obligeant », qui la complimente vivement, mais donne l'ordre de ne recruter désormais que les Français ou les Allemands. Le corps va camper près de Cintra à la fin d'avril, revient à Oeiras en mai et retourne au camp d'Abrunheira le 20 juin avec Castries et les corps nouvellement arrivés de Corse. En mai-juin, Mortemart a fait 146 recrues, à 16 livres sterling par homme. Le 24 août, 10 lieutenants du régiment sont réformés (un officier par compagnie) et la solde des officiers est diminuée (un demi-shilling pour les capitaines, un penny pour les lieutenants, 8 pence pour les sous-lieutenants). En octobre, les soldats sont assimilés à leurs camarades britanniques et perçoivent un shilling par jour avec retenue de 6 pence pour leurs rations. Le 28 octobre, le régiment quitte « la bruyère très pierreuse et très vaste » d'Abrunheira et retourne à Lisbonne où il est cantonné, avec 5 compagnies à Cascaes (dans le fort « bâti sur un rocher au milieu du port »). Le corps jouit « d'une excellente réputation dans le pays, qui s'est répandue en Angleterre »; aucune réclamation contre lui, pas de désertion.

A noter que la ration du soldat au Portugal est, par jour, d'une livre et demie de pain de munition, une livre de bœuf et un tiers de bouteille de vin, pourquoi on lui retient 12 sols de France; les rations sont les mêmes pour les officiers auxquels on ne retient que 5 sols.

A la fin de décembre, Mortemart subit une réforme qui le met rigoureusement sur le pied anglais: 50 sergents, 50 caporaux, 20 tambours et 580 soldats; 3 capitaines, un lieutenant et l'aide-major sont réformés. Le colonel, le lieutenant-colonel et le major prennent chacun une compagnie (« spéculation économique, car on n'augmente en rien leurs appointements et on gagne ceux de 3 capitaines ») et un capitaine-lieutenant commande la compagnie colonelle. Les officiers réformés ne peuvent rester au corps qu'en prenant le service et l'uniforme de chasseur noble.

En mai 1798, le général Stuart annonce son intention de quitter le commandement de « l'armée auxiliaire anglaise »; il est regretté par les officiers de Mortemart: « Il mérite une haute considération pour la discipline qu'il a maintenue dans toute son armée et qui est parfaite au delà de tout ce qu'on aurait pu croire les Anglais capables. Nous devons personnellement le regretter, parce qu'il rendait justice à nos corps qui ont été très bien depuis qu'ils sont au Portugal, parce qu'il prenait essentiellement part à nos intérêts et parce qu'il a toujours veillé avec le plus grand soin à l'exact paiement et à tout ce qui intéressait son armée. »

Mortemart passe encore les années 1799 et 1800 au Portugal, sous les ordres du général Fraser, toujours en garnison à Lisbonne. En 1799, son effectif est réduit à 48 sergents, 45 caporaux et 495 soldats. A la fin de décembre 1800, le régiment est toujours à Lisbonne, à la caserne « Val de Preiro ». Les officiers subalternes de la compagnie de chasseurs nobles sont tous d'anciens officiers supérieurs de l'armée royale. Les chasseurs nobles, qui portent tous les insignes de sergent, touchent la paye de ce grade (34 sous par jour) et les rations de pain, de viande et de vin correspondantes; 11 sont chevaliers de St-Louis. Le régiment a des sapeurs, une musique et nous possédons sa marche militaire.

Au début de 1801, Mortemart, destiné à servir de garnison à Porto menacé par l'armée franco-espagnole, est embarqué à Lisbonne sur des navires marchands nolisés par les Anglais, mais il n'y reste que 8 jours et revient à Lisbonne, le plan de campagne ayant été modifié. En juin, Mortemart participe, avec la « brigade française », à la courte campagne dite « de l'Alemtejo » contre l'Espagne. Il quitte Lisbonne par eau le 24 mai, et, par Velada, Santarem où il se réunit aux autres régiments de la division du général Fraser, Abrantès, arrive le 30 à Ponte de Soro. Il y apprend que l'armée portugaise du maréchal général duc de la Foës est en pleine retraite. Il y a pourtant là, avec les auxiliaires anglais, 30.000 hommes, 4.000 chevaux et 20 canons. Mortemart reçoit l'ordre de couvrir la retraite avec les dragons légers anglais et se retire sur Abrantès après une marche très fatigante de 17 heures. A Abrantès, le régiment est chargé de la défense de la tête de pont construite par les ingénieurs anglais. Il y reste jusqu'au 1^{er} juin et va ensuite camper à Gavião, à 4 lieues d'Abrantès. Il semble que pendant

son séjour dans la tête de pont, Mortemart n'ait eu que quelques escarmouches au cours desquelles les Portugais auraient perdu 250 hommes environ. Le duc de la Foës est d'ailleurs relevé de son commandement et remplacé par le comte de Goltz, puis par le comte de Vioménil. Une grande reconnaissance portugaise ayant été surprise à Flor de Rosa, le commandement local prescrit la retraite de tous les éléments au sud du pont d'Abrantès. Le 8 juin, Mortemart-infanterie repasse le pont et va camper entre le Tage et Abrantès, laissant au sud de la rivière ses grenadiers avec les chasseurs et grenadiers des autres régiments. Il incorpore à ce moment 25 déserteurs espagnols.

Au cours de cette campagne où les deux adversaires ont fait preuve de la plus grande incapacité, le régiment a toutefois montré une endurance parfaite et un moral excellent. Le lieutenant-colonel marquis de Mortemart, commandant la « brigade française » au cours de cette campagne, écrit à son frère: « Faites sentir combien mal fondées étaient toutes les inquiétudes que des êtres mal pensants se plaisaient à dire qu'on devait prendre de nos régiments. Non seulement on peut compter sur leur discipline et leur valeur, mais aussi sur leur sûreté puisqu'en pays ouvert (ce qu'il y a de plus scabreux), par une retraite, nous n'avons pas perdu un seul homme par désertion. Pas un homme de nos régiments n'est resté en arrière, tous ont témoigné la plus grande ardeur, la meilleure volonté et ont été flattés d'avoir le poste d'honneur et d'être les protecteurs de l'armée portugaise... »

Le corps reste environ un mois à Abrantès et, à la paix, rentre à Lisbonne d'où il est envoyé à Luz, à 4 km. de la capitale. Le 25 juillet 1801, la compagnie de chasseurs nobles est renvoyée en Angleterre où elle est incorporée dans la compagnie indépendante des invalides étrangers.

Mortemart est ramené en Angleterre en août 1802 et débarque à Portsmouth (Helsea-Barracks) où il cantonne. Le 24 août, il est licencié. On donne à chaque officier deux ans de paye entière et dix guinées de gratification; officiers et soldats peuvent être transportés gratuitement dans un port du continent; chaque soldat et sous-officier reçoit trois mois de solde et deux guinées de gratification. Le corps, au moment de son licenciement, comptait en effectif 662 hommes.

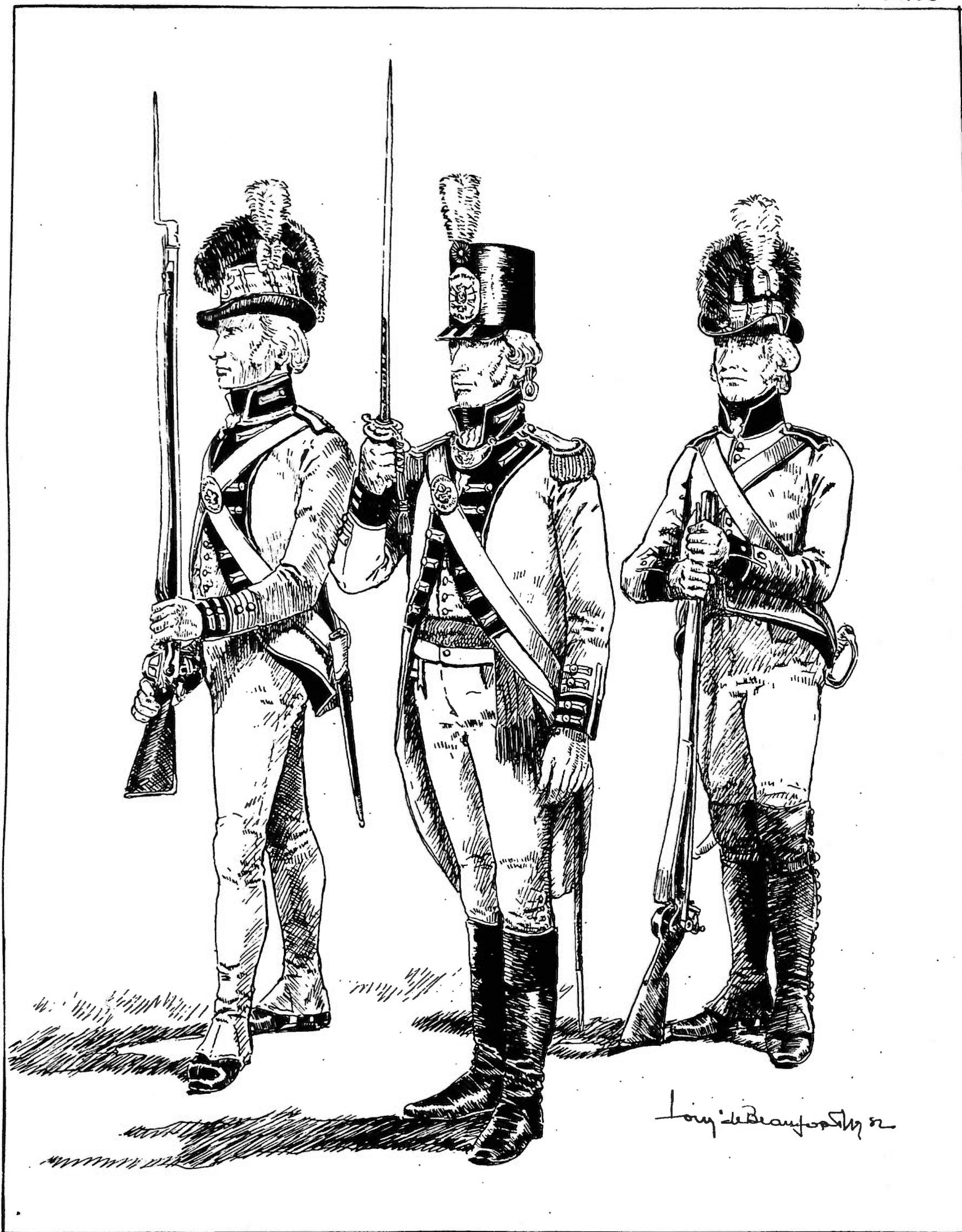
Le comte d'Artois avait demandé, sans succès, que les régiments de Castries, de Mortemart et de Loyal-Emigrant soient maintenus au service britannique: « Tous les officiers et sous-officiers ont abandonné leur patrie pour servir la cause des Rois... leur nouvelle lettre de service faite depuis peu de temps, leur permet de servir partout, par exemple au Canada ».

UNIFORME. — A l'origine, le régiment portait le même uniforme que les autres régiments « à cocarde blanche »; nous renvoyons donc à l'article du régiment de Vioménil, avec les différences suivantes: le turban du chapeau est de drap rouge avec chaînettes de métal blanc ou bandes de drap noir; le bouton de cocarde est en métal blanc avec le N° 7; le collet, les parements, les retroussis, les pattes d'épaules sont de couleur noire; passepoils blancs. Le reste comme à Vioménil, ainsi que pour les distinctions propres aux grenadiers.

Pour les officiers, comme au régiment de Vioménil, mais la couleur distinctive des collet, parements et fleurs de lys des retroussis est le noir. Il n'est pas question de l'écharpe, mais il est bien probable qu'à partir du moment où le régiment revint en Angleterre, les officiers prirent l'écharpe cramoisi passée sur la veste autour de la ceinture. Le reste comme pour Vioménil.

Lorsque le corps est à Guernesey, il a encore la même tenue; la lettre du colonel Woodford citée pour le régiment de Castries s'applique également à Mortemart. En mai 1796, le lieutenant-colonel marquis de Mortemart charge son fils Victor, en résidence à Altona, d'acheter des peaux d'ours pour les chapeaux de son régiment; celui-ci annonce, le 7 juin, qu'il a fait un marché à Hambourg pour 580 peaux d'ours à 12 shillings la pièce. Il procure aussi 2.000 aunes de toile blanche de Hambourg pour chemise.

Au Portugal, le régiment conserve la cocarde et les drapeaux blancs (lettre du marquis de Mortemart à son fils, du 16 février 1797). Un ordre du général Fraser, cependant, spécifie par la suite que les corps doivent porter un « instand » noir sur la cocarde blanche. En mars



GRENADIER
(1798)

OFFICIER
(1800)

FUSILIER
(1795)

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE MORTEMART

1797, le régiment reçoit des revers et son uniforme est entièrement modifié et « rendu plus parant » (lettre du lieutenant-colonel de Mortemart à son fils, du 21 février 1797). Le 21 mars, le même officier commande encore à son fils à Altona « 300 peaux d'ours pour les chapeaux du régiment » que l'on coupera et arrangera à Lisbonne; elles devront avoir 4 pieds de France de long sur 3 de large, ce qui donnera de 27 à 30 crinières; il en faudrait donc 11. Comme les queues doivent avoir 16 pouces de long, il faut tâcher que les peaux soient dans les mesures de 16, 32 ou 48 pouces de long et quelque chose de plus pour le jeu de la coupe; on vous recommande de plus de les choisir d'un beau noir. La toile de l'emballage pourra servir de doublure pour les queues ». Dès le 9 mai, Victor de Mortemart passe marché pour 13 peaux faisant 300 crinières noires, épaisses, pour le prix de 14 louis. Ces peaux arrivent au corps le 7 octobre. Une nouvelle commande de 20 peaux est passée en mars 1798. « Notre genre de coiffure ayant eu ici beaucoup de succès et étant imité par les Portugais », le colonel a dû en céder et il compte réaliser un beau bénéfice sur la vente. Le marché est conclu le 30 avril pour 26 louis. En septembre, marché pour des toiles; en novembre, nouveau marché pour 18 peaux d'ours à 33 livres. Quant aux chapeaux, ils doivent être commandés en Angleterre.

L'uniforme du régiment, modifié en 1797, n'arrive au Portugal que plus d'un an après, car le 28 juillet 1798, le duc de Mortemart écrit au capitaine Gardiner: « J'espère que le nouvel habillement est actuellement en route; je vous prie de faire fournir à M. le lieutenant de Dourdon les moyens les plus prompts pour nous l'envoyer et des acomptes pour payer nos fournisseurs ».

Voici la description de cet uniforme: chapeau de feutre noir à bords plats non relevés et non bordés; chenille de peau d'ours noir; turban de drap rouge bordé de blanc et orné de bandes transversales obliques blanches; cocarde blanche sans ganse maintenue par un bouton de métal blanc sur le haut de la coiffe; plumet blanc. Habit-veste court écarlate, ouvert largement par devant et agrafé aux revers. Collet droit échancré noir passepoilé de blanc sur tout son pourtour et orné d'une boutonnière blanche et d'un bouton de métal blanc; revers noirs se terminant en pointe le long du collet et carrément vers le bas, passepoilés de blanc sur les bords et ornés de sept boutonnières blanches et boutons blancs, une détachée près du collet et les autres par deux. Parements noirs passepoilés de blanc, fermés par une fente passepoilée de blanc qui se prolonge sur l'avant-bras, avec deux boutonnières blanches et boutons sur le parement, et deux de même au-dessus. Retroussis noirs passepoilés de blanc; pattes d'épaules noires bordées de blanc. Boutons blancs à trois fleurs de lys. Cravate noire bordée de blanc. Veste blanche de forme ronde, à une seule rangée de boutons de métal blanc. Culotte blanche. Demi-guêtres noires. Équipement de cuir blanc, plaque de cuivre ovale, ornée d'une fleur de lys florencée gravée en creux, avec l'inscription en exergue: « Mortemart's Regiment ». Giberne noire. Sabre-briquet à garde de cuivre, la lame courbe, longue de 650 m/m., large de 40, portant gravés d'un côté, les armes de France, un soleil et l'inscription: « Régiment de Mortemart / Armée britannique », et de l'autre: « Pour Dieu et mon Roy ». Fourreau de cuir noir, garni de cuir; porte-baïonnette de même. Fusil « Tower » garni en cuivre à bretelle de cuir blanc.

Les grenadiers portent une grenade blanche sur le turban du chapeau, par devant, et en dessous de la chenille; la cocarde est ornée également d'une petite grenade en métal blanc. Les épaulettes semblent avoir été blanches à passepoil noir, sans franges et sans boutons. Réglementairement, seuls les grenadiers portent le sabre-briquet, les fusiliers n'ayant que le porte-baïonnette suspendu au baudrier. À noter toutefois qu'un document d'époque, faisant partie de la collection C. C. P. Lawson, donne un grenadier de Mortemart avec la grenade sur le turban du chapeau, le plumet blanc (alors qu'il devrait être à sommet rouge), pas de grenade métallique sur la cocarde; les pattes d'épaules blanches bordées de noir, pas de moustaches, pas de sabre-briquet, mais la baïonnette dans un fourreau de cuir noir garni en cuivre, suspendu au baudrier. La dragonne du sabre pour les grenadiers devait être blanche.

Les chasseurs ont le plumet blanc à sommet vert; pour le reste, ils ont le même habillement et équipement que les grenadiers, sauf la grenade du turban et de la cocarde.

Les chasseurs nobles ont tous les distinctions des sergents (qui nous sont inconnues).

L'enseigne de Rochechouart décrit ainsi son uniforme: « Notre uniforme était rouge,

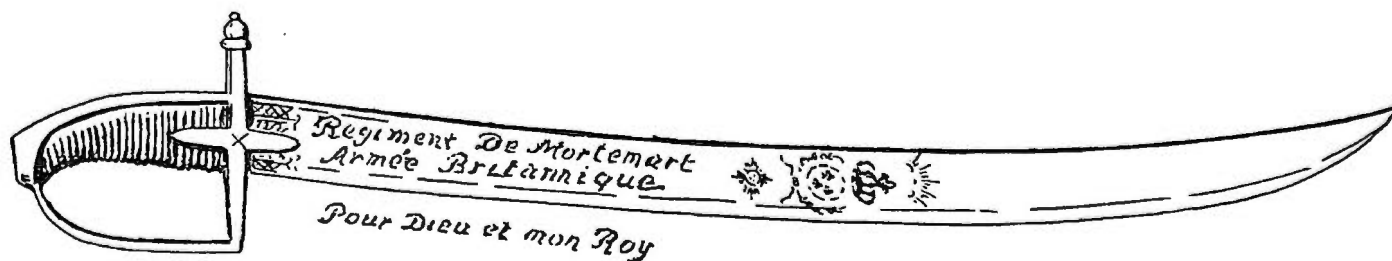
revers, parements et collet de velours noir, avec des galons de laine blanche; boutons d'argent portant trois fleurs de lys; pour coiffure, un petit casque en feutre avec une crête en fourrure noire, une cocarde blanche, un plumet vert pour les chasseurs, rouge pour les grenadiers et blanc pour les fusiliers; une plaque de cuivre sur le baudrier portant cette légende en français: « Régiment de Mortemart ».

La même description est donnée par l'émigré Blondin d'Abancourt.

Les officiers portent la même tenue que la troupe, mais les galons, boutonniers, etc., en argent. Ils ont, de plus, les épaulettes à la française pour distinguer les grades (en argent) et le hausse-col du modèle réglementaire en 1789. Pour le reste, la tenue est semblable à celle des officiers anglais et comporte probablement l'écharpe cramoisi passée sur la veste autour de la ceinture. Les officiers ont aussi un habit long. Leur arme est une épée à garde dorée, ornée d'une dragonne d'or selon le grade, fourreau en cuir noir garni de cuivre doré. Cette épée est suspendue à un baudrier de cuir blanc laqué ou à un ceinturon porté sur la veste. Plaque rectangulaire de cuivre doré à pans coupés, portant les armes de France ou analogue à celle de la troupe, mais dorée.

Lors de l'adoption du shako dans l'infanterie anglaise en 1800, le régiment de Mortemart remplace ses chapeaux de feutre à chenilles par la nouvelle coiffure cylindrique à visière de cuir noir; la plaque est de forme rectangulaire, à pans abattus et découpés en accolade, en cuivre, de 160 mm. de haut sur 100 de large, ornée des armoiries de France couronnées, entourées des colliers des ordres du St-Esprit, de St-Michel et de la Toison d'or, sur des faisceaux de drapeaux et d'étendards fleurdelysés, et des trophées d'armes. Au dessus des armoiries; « Mortemart's » et au dessous: « Regiment ». Cordon de shako et garnitures blanches; plumet blanc à base rouge.

DRAPEAUX. — En principe, d'après la capitulation, blancs aux armes de France. Au Portugal, le corps avait encore ses drapeaux blancs qu'il ne dut quitter qu'en prenant la cocarde noire, par dessus la blanche.



Régiment toulonnais d'Infanterie Royal-Louis

1793-1794

Le 29 mai 1793, Lyon se met en insurrection contre la Convention, suivie par Bordeaux et Marseille, sous l'influence des Girondins proscrits; le principe d'une « armée départementale du Midi » est adopté d'urgence: elle devra, une fois constituée, se diriger sur Bourges ou le Calvados pour rejoindre les forces fédéralistes du général de Wimpffen.

Toulon reçoit aussitôt des émissaires de Lyon et de Bordeaux, mais résiste tout d'abord; ce n'est que le 13 juillet que les sections nomment un « Comité général », composé en majorité d'anciens officiers de marine, et emprisonnent les représentants Bayle et Beauvais. Le 20 août, les chefs terroristes sont livrés à la guillotine, et les postes de confiance donnés à des royalistes.

Le 27 juillet, l'avant-garde de l'armée fédéraliste marseillaise, placée sous les ordres du lieutenant-colonel Rousselet, est prise de panique à Avignon, dans une échauffourée contre les forces du général Carteaux. Le chevalier de Villeneuve-Tourette rassemble à nouveau les troupes de Marseille et de Toulon, les porte à Arles et Cadenet, mais il est mis en déroute le 19 août à Lambesc et Salon; lâché par ses hommes, Villeneuve ne peut défendre Marseille où Carteaux entre le 25.

Pendant que ces événements se déroulent à Marseille, une flotte anglo-espagnole, sous les ordres de l'amiral lord Hood, fait son apparition au large de Marseille et de Toulon. Le 24 août, le comité général de Toulon entre en contact avec l'amiral et lui demande son appui. Celui-ci, avant toute intervention de sa part, pose les conditions suivantes: la constitution républicaine sera remplacée par le Gouvernement monarchique tel qu'il existait en 1789; le drapeau blanc sera arboré; les fonctionnaires civils et militaires resteront en place; les approvisionnements seront assurés et des renforts débarqués; un inventaire des vaisseaux et du matériel naval et militaire sera mis à la disposition des coalisés.

Ces conditions ayant été accueillies favorablement, l'amiral Hood accepte, le 28 août, de prendre Toulon « en dépôt pour Louis XVII », avec le concours des Espagnols, des Napolitains et des Sardes. Le 29, sa flotte (31 vaisseaux) entre dans la rade et débarque 3.000 hommes environ. Les points importants de la place sont aussitôt occupés par le corps de débarquement qui assure également le service intérieur. La garde nationale n'est employée que pour la forme. Le contre-amiral Goodall est nommé gouverneur de Toulon.

Il y a dans la ville, à cette époque, environ 18.000 hommes de troupes françaises (premier bataillon de ligne de l'armée départementale, formé de détachements embarqués sur les vaisseaux des régiments de Maine, Barrois, La Marck, Isle de France, La Marine, etc.; gardes nationales soldées des Bouches-du-Rhône; régiments de marine et canonniers-matelots; garde nationale de Toulon, etc.).

Au début de septembre, les forces débarquées par les coalisés sont de 4.000 Espagnols et 2.000 Anglais auxquels viendront s'ajouter plus tard environ 2.000 Sardes et 6.000 Napolitains. Or le général Grey estime qu'il faut au moins 50.000 hommes pour défendre Toulon, et le Gouvernement anglais n'envoie aucun renfort. Se méfiant de la garde nationale, lord Mulgrave, brigadier général qui commande à Toulon depuis le 7 septembre les forces anglaises, s'entend avec M. de Villeneuve-Tourette pour former un régiment d'infanterie de ligne qui sera

soumis à la discipline française et pourvu d'officiers brevetés par Monsieur, Régent de France, et pris à la solde de l'Angleterre.

A cette nouvelle, de nombreux émigrés réfugiés en Suisse et en Italie se font inscrire à Gênes chez le marquis de Marignane, représentant des Princes; mais lord Hood fait savoir que « la rentrée des émigrés ne peut s'effectuer sans ordre exprès de sa cour et se contente de donner espoir que quelques-uns pourront peut-être, plus tard, se faire admettre dans le nouveau corps en formation ». Les Espagnols prennent la même position.

Lord Mulgrave forme le nouveau corps avec des éléments composant le « 1^{er} bataillon de ligne de l'armée départementale » dont nous avons parlé plus haut, composé d'anciens soldats, « hommes éprouvés », et aussi avec des gardes nationaux soldés du bataillon des Bouches-du-Rhône, et lui donne comme inspecteur le chevalier de Villeneuve-Tourette.

Un arrêté du comité général des sections, du 11 septembre, ratifie l'organisation du régiment qui reçoit le nom de « Royal-Louis »; il est spécifié: « 1) que le corps sera divisé en bataillons pour partager avec les forces alliées le service militaire intérieur et extérieur de la place; — 2) que chaque bataillon sera de 600 hommes et la compagnie de 100; — 3) que le corps sera mis aux lois et à la discipline militaires françaises et à la solde anglaise; — 4) que le commandant recevra les ordres des chefs supérieurs alliés. Le Royal-Louis est « levé au nom et pour le service de Louis XVII, approuvé par Monsieur, Régent de France, comme premier bataillon des troupes de ligne et devient ainsi le premier bataillon breveté par lui du consentement des puissances coalisées. Enfin il y eut une capitulation signée par le chevalier Gilbert Elliot au nom des trois commissaires de S. M. B., basée sur les pièces envoyées au nom de Monsieur et signées par MM. les maréchaux de Broglie et de Castries » (Mémoire du chevalier de Boisgelin).

Le régiment doit être considéré comme régiment de ligne anglais, avec les mêmes solde et appointements. Le commissaire britannique Elliot écrit d'ailleurs une lettre à ce sujet, approuvée par Monsieur, à la date du 4 décembre 1793, à l'inspecteur de Villeneuve: « Le bataillon « Royal-Louis », dit-il, est à la solde de l'Angleterre sous les ordres du commandant des troupes de Sa Majesté Britannique et sera employé pour le service de Sa Majesté Louis XVII ». Monsieur, d'ailleurs, a autorisé la levée d'un second bataillon et de tous ceux que les Alliés jugeront à propos de faire, se bornant à demander que l'on ne mît à leur tête que des officiers connus et de réputation dans les troupes » (30 septembre, 12 et 29 octobre 1793).

Le commandant du 1^{er} bataillon levé est le capitaine Hustin, du régiment d'Isle-de-France-infanterie, qui reçoit le grade de major, « parce qu'il n'y a pas, à part les généraux, d'officiers occupant un poste plus élevé dans l'armée anglaise ». Le bataillon est passé en revue par lord Mulgrave et le capitaine de vaisseau Elphinstone (plus tard lord Keith) le 12 octobre 1793, et pris en solde à cette date. Les commissions des officiers sont aussi datées de cette époque. Le bataillon comporte: un état-major (major commandant, aide-major, adjudant, quartier-maître, paymaster, aumônier, chirurgien-major et son aide), 4 compagnies comprenant chacune un capitaine, 2 lieutenants, un enseigne ou sous-lieutenant, 4 sergents, 6 caporaux, 4 charpentiers, 2 tambours et 100 soldats. On y ajoute, en novembre, une compagnie de grenadiers, puis une autre compagnie de fusiliers. L'effectif total du bataillon doit s'élever à 480 officiers et hommes de troupe. Il n'en comptait, au moment de la revue, que 395.

Le chevalier de Boisgelin déclare que « les compagnies d'abord formées à 120 hommes, le furent ensuite à 130 ».

Dès le 29 août, Carteaux marche sur Toulon, repousse, le 7 septembre, les Anglo-Espagnols, s'établit à Ollioules et commence le siège de la ville. Le 1^{er} octobre, une partie de Royal-Louis assiste au combat du Mont-Faron et participe à la brillante contre-attaque qui rejette le général Lapoype du sommet, lui mettant 5 à 600 hommes hors de combat. On signale encore Royal-Louis à la malheureuse affaire du 15 octobre au cap Brun, où 250 hommes, retranchés dans une batterie avec 200 Anglais, soutiennent avec héroïsme une violente attaque des républicains; le reste du bataillon et 100 hommes du 30th Foot, conduits par le capitaine Elphinstone, viennent les dégager au moment où ils manquent de cartouches. Finalement, les Français, revenus en force, s'emparent de la batterie. Royal-Louis, dans cette affaire, perd le capi-

taine Thomassin, « officier fait au choix des autres officiers », et le lieutenant de Simony de Broutières. Le capitaine de Burel et le lieutenant chevalier d'Arnaud sont blessés et l'enseigne Kern fait prisonnier. Onze soldats sont tués, 17 blessés et 12 faits prisonniers. Le bataillon a « fait preuve de courage et de détermination » et lord Mulgrave lui témoigne « son estime et son amitié ». C'est à la suite de cette affaire qu'il donne l'ordre de formation des compagnies de grenadiers et de chasseurs (cette dernière ne semble pas avoir été formée).

Royal-Louis (250 hommes) assiste encore à la sortie des 29 et 30 novembre, sur la batterie de la Convention, et perd dans la poursuite malencontreuse 20 hommes tués ou disparus, dont un lieutenant. Le général anglais O'Hara, gouverneur de Toulon depuis le 1^{er} novembre, est pris dans cette affaire. En décembre 1793, Gilbert Elliot prétend que les seuls hommes de la garnison de Toulon sur lesquels on puisse compter sont en tout 4.000, soit 2.000 Anglais, 1.700 Piémontais et 300 Français de Royal-Louis.

Le corps participe encore aux dernières opérations de la défense; le lieutenant d'Arnaud de Foard est blessé le 15 décembre, sans doute à la défense du fort Mulgrave. M. de Boisgelin déclare « qu'à la seule attaque de la batterie des Arènes et du fort de Malbousquet, sur 300 hommes, 77 y furent tués ou blessés ». En 2 mois, le bataillon dut être renouvelé en entier, et le général David Dundas, en relatant les différentes phases de la défense, parle très favorablement de Royal-Louis et des 2 compagnies indépendantes de chasseurs (voir à la rubrique des « French chasseurs »).

Lorsque l'évacuation de la place est décidée le 17 décembre, le capitaine de grenadiers chevalier de Boisgelin de Kerdu propose d'aller reprendre avec ses hommes le fort Mulgrave tombé le 14 décembre. Mais la décision est irrémédiablement prise. Le 19, l'arsenal est détruit par le capitaine de vaisseau Sidney Smith et le port évacué, sous la protection de Royal-Louis qui embarque le dernier, abandonnant 107 hommes à Toulon dont 80 blessés à l'hôpital. D'après une relation, son effectif aurait été au 24 décembre de: major commandant, 3 capitaines, 3 lieutenants, enseigne, adjudant-major, aumônier, chirurgien-major, 7 sergents, 6 caporaux, 3 tambours, 120 hommes. Une autre situation porte que 500 hommes auraient été embarqués sur la flotte de Hood. Ce qui est certain, c'est que le corps est disloqué à son arrivée aux îles d'Hyères. Le capitaine de Guerpel de Bar, les lieutenants Vautrain et Fortais, l'enseigne de Tassy et 150 hommes embarquent sur « le Pompée » et « le Puissant » le 16 décembre 1793 et rejoignent l'Angleterre le 16 mai 1794. D'autres détachements servent de garnison à des navires de guerre, en particulier le lieutenant Desplagnes, l'enseigne de Guillabert et 92 hommes restent à bord du « Terrible » du 25 décembre 1793 au 30 juillet 1794.

Enfin, le 29 décembre, lord Hood débarque à l'île d'Elbe 2.000 réfugiés toulonnais et la garnison du « Commerce de Marseille », soit 350 hommes du Royal-Louis avec le major Hustin; celui-ci écrit le 5 janvier 1794 au maréchal de Castries pour lui demander les pouvoirs du Régent pour breveter ses officiers. Il a envoyé à Livourne le chevalier de Boisgelin « pour terminer par écrit la capitulation du régiment arrêtée verbalement par les ministres plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique et que les circonstances seules ont empêché de finir ».

Le corps est atteint à l'île d'Elbe par une épidémie de fièvre qui lui enlève le chirurgien, son aide, le quartier-maître et un certain nombre de soldats. Le major Hustin meurt le 13 février et est remplacé par le capitaine de Boisgelin, « appelé de la manière la plus flatteuse par les officiers eux-mêmes ». Au 23 de ce mois, Royal-Louis compte 24 officiers et 306 hommes, mais il n'est pas certain que ces chiffres comprennent les hommes servant comme garnison de navires et ceux qui ont été envoyés directement en Angleterre.

La portion du corps restée à l'île d'Elbe participe à l'expédition dirigée par lord Hood sur la Corse; elle ne semble pas avoir pris part à la prise de Saint Florent ni à celle de Bastia (22 mai 1794). Par contre un détachement du régiment (capitaine, 3 lieutenants, enseigne, 4 sergents, 2 tambours, 6 caporaux et 94 soldats) avec 50 canonniers toulonnais, se distingue au siège de Calvi du 24 juin au 10 août 1794. Le corps s'y comporte brillamment, faisant preuve de bonne volonté, de courage et de discipline. Il mérite les éloges de l'amiral Hood, du commodore Nelson et du général sir Charles Stuart sous les ordres duquel il a été placé. Il a 2 officiers et

une vingtaine d'hommes mis hors de combat. Le capitaine de Louet est breveté major par le général Stuart à Bastia le 13 octobre 1794, pour sa belle conduite à Calvi.

Le 24 octobre, le major de Louet signale que « son monde est en partie sur le grabat et l'autre en prison » à Saint Florent où il tient garnison. Dès le 30 juin, le secrétaire d'état à la guerre Henry Dundas avait écrit à sir Gilbert Elliot, devenu vice-roi de Corse, que le régiment de Royal-Louis devait être incorporé dans les nouveaux corps d'émigrés formés en Angleterre; celui-ci tente de faire revenir le ministre sur sa décision, déclarant que « l'expérience qui a été faite, prouve que les troupes formées d'émigrés pouvaient rendre en Corse ou ailleurs de très grands services », mais finalement le général Stuart fait embarquer, le 18 octobre, à Bastia, les débris du corps toulonnais qui arrivent à Portsmouth le 12 novembre, après une quarantaine à Southampton.

Le détachement du capitaine de Guerpel comptait, à Netley près de Southampton, au 25 juin 1794, 8 officiers et 363 hommes. Ce détachement est rassemblé avec celui venu de Corse, à Lyndhurst pour être fusionné avec le nouveau régiment d'Hervilly le 12 décembre. Le major de Boisgelin élève à cette occasion une véhémence protestation, déclarant que « c'est punir le corps au lieu de le récompenser que de le détruire en l'incorporant ». Il n'y a jamais eu aucune plainte contre Royal-Louis, il faudrait qu'il soit rassemblé et ses comptes apurés. Formé au nom de Louis XVII, ce sont les princes seuls qui doivent décider de son sort.

Il n'en est tenu aucun compte et Boisgelin lui-même passe avec son adjudant, le quartier-maître, le paymaster, le chirurgien et son aide, 2 capitaines, 6 lieutenants et 6 enseignes dans le nouveau régiment d'Hervilly. Les comptes du régiment toulonnais, soit 613 livres sterling, sont définitivement clos le 28 juillet 1796.

On trouve trace aussi à Toulon d'une « Compagnie de Guides » formée le 4 septembre 1793 sur ordre du comité général des sections, qui invite le chef de la légion de la Garde nationale à procéder à sa formation. Il doit désigner 5 hommes par bataillon, d'une fidélité éprouvée et connaissant bien les chemins pour pouvoir conduire les détachements alliés aux ouvrages extérieurs de la place.

Le commandement en est donné au capitaine Panon, assisté du lieutenant Artaud.

Cette compagnie rend de bons services au cours du siège, en particulier le 30 novembre à l'attaque du fort Malbousquet. Trois guides tombent, au cours des combats, aux mains des républicains qui les fusillent aussitôt. Les Anglais témoignent que la compagnie « a servi avec un zèle et une activité exemplaires. »

UNIFORME. — Le corps aurait reçu l'ancien uniforme de Picardie-infanterie, mais avec les distinctions bleu de roi au lieu de bleu céleste. Voici la description de l'uniforme de « Royal-Louis » :

Chapeau tricorne de feutre noir à ganse noire, cocarde blanche (à partir du 1^{er} octobre 1793) et bouton de cuivre timbré de 3 fleurs de lys avec le N° 1. Cravate noire liserée de blanc. Habit de coupe 1791, blanc à doublure de même; collet droit bleu de roi, revers, parements et pattes de parements bleu de roi; pattes d'épaules blanches liserées de bleu de roi; poches en travers liserées de bleu de roi. Fleurs de lys aux retroussis bleu de roi. Veste et culotte blanches; guêtres noires ou blanches. Equipement de cuir blanc et croisé; giberne noire. Les grenadiers ont le bonnet à poil en peau d'ours noir, à plaque de cuivre ornée d'une fleur de lys, cordons, raquettes et glands de fil blanc, fond rouge à croix blanche, visière mobile de cuir noir et plumet rouge; épaulettes rouges à franges; grenades rouges aux retroussis; sabre-briquet garni en cuivre avec dragonne rouge. Le fusil est du modèle français 1777, garni en fer, bretelle de cuir blanc.

Les bas-officiers et caporaux ont les mêmes distinctions de grades qu'en 1786; les tambours ont la livrée du Roi.

Les officiers ont les boutons dorés, les épaulettes et la dragonne de leur grade en or (selon le règlement de 1786), le hausse-col de cuivre doré avec les armes de France en argent, le ceinturon de cuir blanc à plaque dorée passé sur la veste, ou en bandoulière; l'épée à garde dorée,

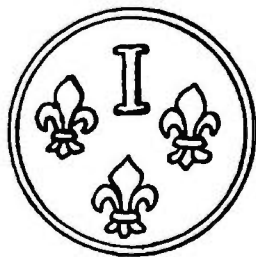
les bottes noires à revers fauves. Il est probable que leurs collet, revers, parements et pattes de parements étaient passepoilés de blanc.

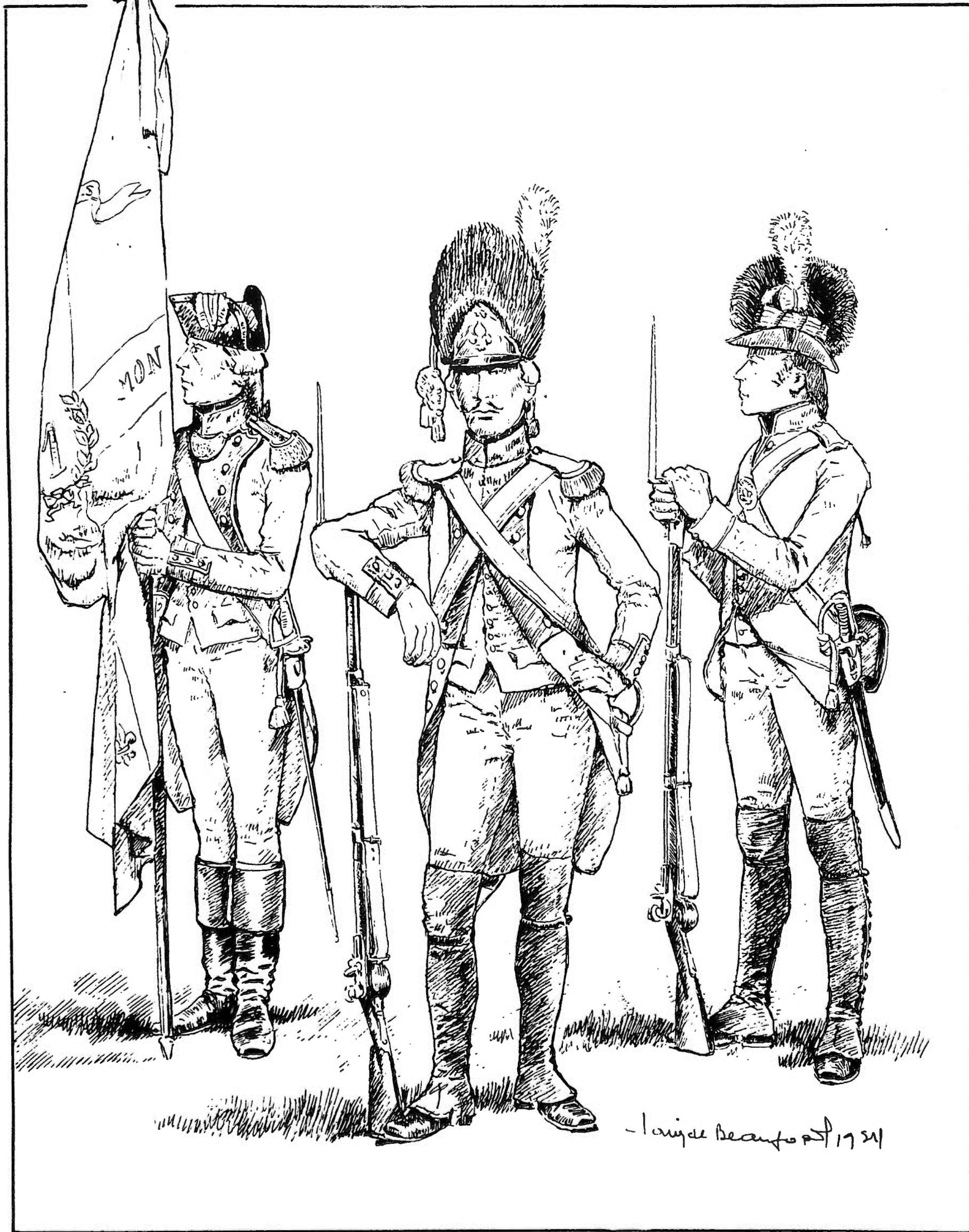
« L'uniforme des bataillons qui seront créés après le premier n'aura d'autre différence que dans les revers, parements et collets qui seront blancs à raison de leurs rangs, c'est-à-dire que le 2^e bataillon aura revers et parements bleus et collet blanc, et ainsi de suite jusqu'au 4^e. »

DRAPEAU. — Le drapeau blanc est officiellement arboré à Toulon le 1^{er} octobre 1793, lorsque les troupes se trouvent prêtes à marcher contre les républicains.

D'après le major de Boisgelin, le « Royal-Louis » n'aurait reçu un drapeau qu'après s'être distingué au combat (sans doute après le 15 octobre).

Ce drapeau est blanc à croix blanche; au centre, le chiffre « I » en or, dans une couronne de laurier verte fruitée et nouée de rouge; sur les branches de la croix, l'inscription en or: « Dieu » (sur la branche verticale supérieure), une fleur de lys et « et » (sur la branche horizontale de gauche), « mon » et une fleur de lys (sur la branche horizontale de droite), « Roi » et une fleur de lys (sur la branche verticale inférieure). Au-dessus de l'inscription de la branche verticale supérieure, une banderole blanche liserée d'or avec, en lettres d'or, « Royal-Louis ». Cravate blanche, pique de cuivre doré, hampe de bois naturel.



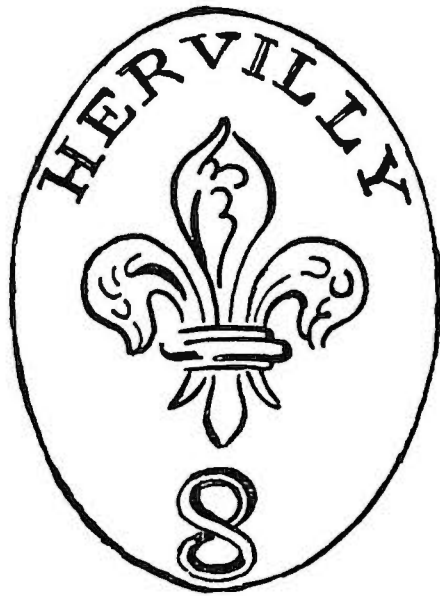


PORTE - DRAPEAU

FUSILIER DU RÉGIMENT
D'HERVILLY

GRENADIER

RÉGIMENTS D'INFANTRIE DE ROYAL-LOUIS ET D'HERVILLY



Régiment d'Infanterie d'Hervilly

1794-1795

En vertu de l'acte du Parlement du 8 mai 1794 autorisant la levée d'un certain nombre de régiment d'émigrés français à la solde de la Grande-Bretagne, Louis-Charles Le Cat comte d'Hervilly, ancien colonel de Rohan-Soubise-infanterie, maréchal de camp et colonel de la cavalerie de la Garde constitutionnelle du Roi en 1791, obtient la propriété d'un des nouveaux corps.

De petite taille, de teint basané, d'une nature irascible et brouillonne, « jaune, atrabilaire, rongé d'ambition et déterminé à parvenir à tout prix », d'Hervilly avait médiocrement fait la guerre d'Amérique comme aide de camp du comte d'Estaing. Au moment des premiers troubles révolutionnaires, son royalisme s'était courageusement manifesté et son rôle auprès de Louis XVI avait été brillant. Il avait séduit Catherine II qui l'avait nommé général-major, et gagné la sympathie de Pitt qui l'avait fait breveter colonel d'état-major dans l'armée anglaise.

D'Hervilly sera, par son incompétence et son irascibilité ridicule, un des responsables du drame de Quiberon.

Le régiment qui porte son nom doit être formé, en 3 mois, d'un état-major de 20 personnes (colonel, lieutenant-colonel, major, quartier-maître-trésorier, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, ingénieur, 2 adjudants, aumônier, chirurgien-major et 2 aides, tambour-major, caporal-tambour, 3 maîtres tailleur, cordonnier et armurier) et de 2 bataillons de chacun 8 compagnies de fusiliers et une de grenadiers, chaque compagnie à 89 hommes, officiers compris (capitaine, 2 lieutenants, 2 enseignes), plus un détachement d'artillerie (lieutenant, 4 sergents, 4 caporaux, 28 canoniers). L'effectif total du corps est fixé à 106 officiers et 1.551 hommes, soit 1.657 en tout.

Les commissions des officiers sont datées du 1^{er} août 1794; pour le reste, la levée doit se faire dans les mêmes conditions que pour le régiment de Vioménil. Le régiment prendra le 10^e rang parmi les corps d'infanterie levés au service de l'Angleterre.

Le lieutenant-colonel nommé par le Gouvernement anglais est le comte d'Ailly; la majorité est donnée au baron de Pont-l'Abbé, maréchal de camp.

Ce dernier élève aussitôt une protestation auprès de M. d'Hervilly, déclarant qu'il lui est difficile de servir sous les ordres d'un officier qui est son cadet et moins élevé en grade que

lui en France. Le colonel intervient alors auprès de M. d'Ailly qui consent, de bonne grâce, à la permutation des grades dans le régiment. D'ailleurs, Pont-l'Abbé ayant obtenu la place de lieutenant-colonel du régiment de Castries au début de décembre 1794, démissionne le 25 décembre et est remplacé, sur demande du duc de Castries, par le baron de Damas-Cornaillon.

Le corps établit aussitôt son dépôt à Lindhurst, près de Southampton; sur le continent, son centre de recrutement est à Kaiserswerth, à 2 lieues au-dessus de Düsseldorf, sur le Rhin. Le capitaine comte de Précý, l'héroïque défenseur de Lyon en 1793, est chargé du recrutement en Allemagne et en Suisse, avec 2 lieutenants et 3 enseignes. Le détail du dépôt de Kaiserswerth est confié provisoirement au capitaine aide-major de Saint-Cren. Celui-ci écrit bientôt à son colonel « pour qu'il obtienne du ministère anglais un autre lieu de dépôt que Kaiserswerth qui ne pouvait contenir que très peu de recrues, qui n'y étaient même pas bien vues par la Régence ». Le lieutenant-colonel de Pont-l'Abbé insiste aussi dans ce sens le 31 août: « C'est plutôt un gros bourg qu'une ville, j'appréhende que, pour la confection de l'équipement et de l'habillement de votre corps, vous n'y trouviez point les ouvriers dont vous pourriez avoir besoin. Toutes les maisons sont remplies de Français émigrés. Peut-être auriez-vous pu vous procurer un lieu de rassemblement plus avantageux ». L'avance des armées républicaines sur la Chartreuse, Liège et Düsseldorf oblige, en septembre, le dépôt à se déplacer sur Nimègue.

La formation du régiment commence le 17 août 1794 au moyen de l'incorporation des réfugiés toulonnais, et dès le 25 juin, 8 officiers et 353 hommes de l'ancien « Royal-Louis », qui résidaient à Netley, avaient formé le noyau du nouveau régiment d'Hervilly. Celui-ci en conservera souvent le nom et sera indifféremment appelé « d'Hervilly » ou « Royal-Louis ». Le 5 septembre, le corps compte 562 hommes; le 25 octobre, un bataillon de 800 hommes est presque complet. Le 12 décembre, d'Hervilly reçoit 200 hommes du régiment toulonnais venus de Corse, et le 30, son effectif s'élève à 93 officiers et 866 hommes. Le recrutement a principalement porté, avec l'autorisation du Gouvernement anglais, sur les prisonniers de guerre patriotes, qui sont placés « en masse » dans le régiment, à prix d'or souvent. Le lieutenant de Derval, du régiment de du Dresnay, signale en effet le 6 juin 1795, que « M. d'Hervilly donne jusqu'à 3 guinées argent comptant et en promet jusqu'à 4 et demi », et, ajoute-t-il, « ils ne font pas un homme par jour, l'un portant l'autre ».

Dès le 14 mai 1794, le lieutenant-colonel de Pont-l'Abbé écrivait au colonel: « Comme la levée projetée de plusieurs corps à la solde de l'Angleterre nécessitera la réception des déserteurs, ne croiriez-vous pas parer à cet inconvénient en destinant des places de sous-officiers à des lieutenants, et en attachant à chaque compagnie des cadets-gentilshommes faisant le service d'appointés. Ces cadets-gentilshommes seraient pris et choisis parmi les sous-lieutenants ». On parviendrait ainsi « plus sûrement et plus tôt à discipliner et faire servir avantageusement des déserteurs ». On emploierait aussi de cette manière un grand nombre d'officiers émigrés.

Cette disposition, qui ne semble pas avoir été adoptée, justifie, par la suite, de nombreuses réclamations, « les officiers des régiments de ligne ne voyant pas sans peine aux places de lieutenants des officiers qui ne le sont que depuis 6 ou 8 ans, et qui, cependant, commandent des capitaines titulaires et chevaliers de Saint-Louis, qui ne sont que sergents ».

Le lieutenant comte de Mauléon, chargé de l'instruction des recrues, signale qu'il a « engagé 2.600 hommes français en 2 mois de temps, étant sur pied nuit et jour ». Les officiers de d'Hervilly, Hector et du Dresnay se rendent, en effet, dans les corps de garde des prisons où les geôliers leur amènent les soldats républicains; ils leur vantent les avantages offerts et, s'ils acceptent, les répartissent entre les trois corps. Parfois, déguisés en employés aux écritures, ils se tiennent dans le bureau du commissaire de la prison et se rendent compte de la valeur morale des prisonniers au cours de l'interrogatoire d'identité.

À Porchester, on interroge ainsi plus de 6.000 prisonniers, de janvier à avril 1795. D'autre part, le volontaire de Laveirgne, sergent au 60th Foot en septembre 1794, est « incorporé avec une partie de la compagnie à laquelle il est attaché, dans Royal-Louis et ensuite dans d'Hervilly ». En novembre, l'aide-major de Saint-Cren rejoint Lindhurst avec quelques recrues, venant de Hollande, cependant qu'à la même époque, un petit dépôt de recruteurs est encore signalé à Utrecht, avec l'aide-chirurgien Begny.

Le 18 janvier 1795, le colonel d'Hervilly se plaint aux autorités militaires anglaises que, depuis l'arrivée de certains officiers à son corps, le recrutement s'est ralenti, et il demande que l'on fasse prendre des renseignements à leur sujet.

Par la suite, d'Hervilly ne cesse de compléter ses rangs au moyen de l'enrôlement en bloc de prisonniers de guerre. En juin 1795, l'effectif du régiment s'élève à 100 officiers et 1.332 hommes. Il semble que ce recrutement, éminemment sujet à caution, ait tout de même fini par émouvoir le colonel comte d'Hervilly, car le 12 mai 1795, il écrit au ministre Windham: « Ce n'est qu'avec un sentiment de peine infinie que, dans le dénombrement des troupes royales, on trouve un grand nombre de prisonniers républicains incorporés dans le régiment de Royal-Louis et dans les légions d'Hector et de du Dresnay; un mélange semblable ne peut être que très préjudiciable. Ces prisonniers doivent être d'autant plus enracinés dans leurs opinions démocratiques qu'ils ont plus souffert pour leur cause. Ils trouvent un expédient pour revenir sur le sol de France et ils s'en emparent. Mais rendus à la côte, qui nous garantit de leur fidélité? Ils seront en face de leurs officiers et de leurs camarades et ne peuvent-ils pas ou nous abandonner ou tourner contre nous les armes que vous leur donnez? »

« Le cabinet veut faire descendre 7 ou 8.000 hommes en Bretagne. Qu'il patiente un peu et nous aurons bientôt assez d'émigrés pour compléter le nombre; mais accepter parmi nous des prisonniers dont personne ne connaît la moralité, c'est introduire un ennemi dans nos rangs; et quand M. Pitt aura réfléchi à ce que j'ai l'honneur de lui soumettre, j'ose penser qu'il donnera des ordres contraires; car c'est exposer à bien des hasards malheureux toutes les chances de l'expédition et tous les sacrifices que l'Angleterre s'impose. »

Le recrutement des prisonniers ayant continué à Quiberon même, il est possible que cette lettre soit apocryphe et ait été écrite par la suite pour réhabiliter en quelque sorte la mémoire du colonel d'Hervilly.

Malgré cela, le capitaine comte de Saint-Paër ayant proposé au colonel de lui amener des hommes recrutés en Allemagne, le ministre Windham écrit le 28 mai à d'Hervilly que « les offres de M. de Saint-Paër ne peuvent être acceptées à cause de l'attention dûe aux autres corps en levée sur le continent ». Le 30 mai, il ajoute que « cet officier devra se mettre en communication avec les colonels Nesbitt et Woodford et que les hommes qui devaient être incorporés dans d'Hervilly pourront entrer dans des corps sur le continent ».

Le 28 décembre 1794, le détachement d'artillerie est supprimé et son lieutenant M. de Vauzlemont est versé dans une compagnie de fusiliers. Le poste d'ingénieur est supprimé à la même date.

Le régiment d'Hervilly est désigné en mai 1795 pour faire partie de l'expédition dirigée par le comte de Puisaye sur les côtes de Bretagne. Son colonel est choisi par lui comme maréchal général des logis, c'est-à-dire chef d'état-major. Le secret est si bien gardé que, le 1^{er} juin, le capitaine de La Chapelle de Béarnès écrit à son fils: Les régiments Royal-Louis, du Dresnay et d'Hector ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir; mes ballots sont tous faits. M. d'Hervilly, qui est encore à Londres, nous mande que nous allons à Guernesey ou à Jersey, plusieurs officiers du régiment nous en mandent autant... Quant aux bruits d'une descente possible, je n'y crois pas et d'après l'état actuel des choses et les dispositions générales, je ne vois rien qui me porte à l'espérer... »

La Chapelle ajoute: « Le régiment va toujours à l'ordinaire; plusieurs bas-officiers ont été faits officiers (ce sont des gentilshommes servant dans les rangs subalternes). M. d'Hervilly nous a fait payer nos logements, ce qui est arrivé fort à propos pour parer aux dettes pressées. Il se donne beaucoup de mouvement pour nous faire obtenir les « allowances », mais inutilement jusqu'ici et nous n'y comptons pas... »

Le 8 juin, d'Hervilly, à l'effectif de 80 officiers et 1.238 hommes, s'embarque à Portsmouth sur des transports et des vaisseaux de guerre. Il laisse à son dépôt une vingtaine d'officiers et une centaine de soldats, sous le commandement du capitaine vicomte de Balleroy. Le convoi met à la voile le 16 juin au matin, assiste au combat naval du 23 juin et mouille dans la rade de Quiberon le 25 du même mois.

C'est au cours de cette traversée que Puisaye et d'Hervilly prennent connaissance des instructions contenues dans des plis cachetés, datés du 6 juin 1795 : les corps émigrés (d'Hervilly, d'Hector, du Dresnay, Loyal-Emigrant, Rotalier-artillerie et les Ingénieurs) sont mis sous les ordres du colonel comte d'Hervilly qui conserve ses fonctions de chef d'état-major du corps expéditionnaire. Cette dualité de commandement sera funeste au succès du débarquement.

Le 26 juin, à 11 heures du soir, les troupes émigrées sont embarquées sur des bateaux plats et mises à terre le 27 à l'aube sur la plage de Carnac. Le premier détachement comprend Loyal-Emigrant et d'Hervilly, « très nombreux, mais n'ayant pas l'attitude disciplinée de La Châtre, et cependant plein d'entrain ». Le débarquement se fait sans difficulté, une troupe de 200 républicains ayant dû se replier devant le feu des canonnières anglaises et les attaques des chouans de d'Allègre et de Tinténiac. Ceux-ci, avec la population, font fête aux émigrés qui ont déployé leurs drapeaux. Mais d'Hervilly, maussade, effectue, avec deux compagnies de son régiment, une reconnaissance totalement inutile, ce qui le met dans une colère qu'il manifeste à l'occasion d'une altercation entre un de ses sergents et trois paysans. Le régiment, qui a la garde des munitions, est mis en cantonnement à Carnac.

Le lendemain, d'Hervilly fait dire une messe dans l'église de Carnac pour la bénédiction des drapeaux et la proclamation de l'avènement de Louis XVIII; son régiment, d'après Puisaye, est le seul qui ait conservé la cocarde noire. Quelques jours après, deux fusiliers désertent : repris par les chouans, l'un est grâcié et l'autre fusillé sur le front des troupes.

Le 2 juillet, dans la nuit, d'Hervilly avec du Dresnay et Rotalier-artillerie, traverse Plouharnel et se porte à l'aube sur le fort Penhièvre, cependant qu'Hector et Loyal-Emigrant débarquent dans la presqu'île. Le fort est sommé par d'Hervilly, et le commandant de la place, le capitaine Maire, intimidé, se rend à discrétion, suivi bientôt par le commandant de la presqu'île, le chef de bataillon Delise. Deux compagnies de d'Hervilly s'installent dans la partie basse du fort, cependant que le reste retourne à Carnac.

Une centaine de matelots des équipages des vaisseaux pris par lord Bridport le 23 juin et de soldats du détachement chassé de Carnac, plus 300 hommes de la garnison de la presqu'île, sont incorporés dans d'Hervilly. Ce sont de très mauvais éléments qui tourneront casaque par la suite. Le 5 juillet, d'Hervilly fait rentrer son régiment dans la presqu'île.

Les royalistes y sont donc tous enfermés le 6, cependant que Hoche occupe les lignes de Sainte-Barbe. Le 7, le régiment d'Hervilly fait partie de l'attaque de nuit sur les positions républicaines; il se conduit bien malgré la défaillance de la compagnie de Blainville. Son corps d'officiers s'affirme dans cette affaire et montre autant de sang-froid que d'énergie, et, sans la carence du colonel, les retranchements républicains auraient été enlevés. Le lieutenant de Champflour des Moulins est blessé mortellement par un boulet; l'aide-major marquis de Jumilhac et le lieutenant de Priellé sont blessés. Le lieutenant Le Charron se distingue dans ce combat où le régiment subit des pertes sérieuses.

Le 11 du même mois, le colonel d'Hervilly attaque de nouveau avec les 1.500 hommes de son régiment et un millier de chouans, le camp de Sainte-Barbe; il parvient à s'emparer d'un petit camp avancé établi au pied de la falaise. Mais l'ennemi, revenu en force, l'oblige à la retraite. Le régiment s'établit en cantonnement à Keraud.

À l'attaque du 16 juillet, d'Hervilly est placé à la gauche de du Dresnay qui marque le centre de la ligne. Dès que l'artillerie républicaine ouvre le feu, le régiment subit des pertes sérieuses, mais reste ferme. L'aide-major de Saint-Cren, le lieutenant en second Vautrain et l'adjudant de Pieussan sont tués. Et lorsque d'Hervilly se décide à ordonner la retraite, la confusion est telle que l'ordre n'arrive pas aux autres corps. C'est en allant le porter lui-même que le colonel est mortellement blessé d'un biscaïen dans le côté qui le renverse sans connaissance.

Au cours de la retraite, les deux compagnies de grenadiers de d'Hervilly, sous les ordres du capitaine chevalier de Boissieu de Boisnoir, se déploient pas échelons et contre-attaquent avec courage; M. de Boissieu est blessé au bras mais parvient à ralentir la poursuite de la cavalerie républicaine.

Dans cette affaire, le régiment se conduit bien dans l'ensemble; ses pertes s'élèvent à six officiers tués, une dizaine blessés et une centaine d'hommes mis hors de combat.

Pour remplacer ses grenadiers, le lieutenant-colonel d'Atilly fait mettre les compagnies de fusiliers en ligne sous le feu, les deux drapeaux sont ainsi criblés de balles.

Dans la nuit du 19 au 20 juillet, 33 hommes désertent, dont les sergents Litté et Mauvage; ils proposent à Hoche de guider les troupes républicaines par la falaise et de les aider à s'emparer par surprise du fort Penthièvre, un soir où le régiment d'Hervilly sera de garde. Un ancien marin, Goujon, déserteur de d'Hervilly, servira de guide.

A cette date, l'effectif du régiment est encore de 900 hommes environ. Le quartier général de d'Hervilly est à Keraud, le 2^e bataillon à Kerhostin. Le 1^{er} bataillon presque en entier (4 compagnies) est de garde au fort sous le commandement du capitaine marquis de Graves de Durfort. A minuit, 300 grenadiers républicains escaladent le rocher que surmonte le fort supérieur, et pénètrent dans la place, aidés par des traîtres de d'Hervilly; ils massacrent la compagnie de Rohan qui se trouve dans le fort inférieur et hissent le drapeau tricolore. Le 2^e bataillon du régiment alerté débouche de Kerhostin au pas de course et va se placer à la droite du camp retranché, dans l'intervalle entre la redoute et la mer. Mais au premier contact avec les troupes républicaines qui débouchent du fort, les grenadiers et fusiliers de d'Hervilly retournent leurs armes contre leurs officiers. Le major d'Atilly est tué net, ainsi qu'un capitaine, un adjudant, cinq lieutenants et trois enseignes.

Le lieutenant Le Charron écrit: « Quoiqu'enrôlés dans les prisons d'Angleterre, nos soldats jusqu'alors s'étaient bien montrés aux quatre affaires que nous avons eues depuis le débarquement à Carnac; mais découragés par notre dernier échec, ils nous abandonnèrent ». Et le comte de Contades ajoute: « Royal-Louis est la cause de tous nos malheurs. Il a même fallu le courage et la constance de ses officiers pour la conserver aussi longtemps. Presque tous ont payé de leur vie la confiance qu'ils avaient à tort en ces scélérats ».

Cependant le capitaine comte de Beaufort parvient à rassembler autour du drapeau que lui a amené le sergent-major Kibre, une centaine d'hommes qu'il dirige sur Port d'Orange où les malades et blessés sont embarqués. De là, il rejoint Sombreuil qui tente de résister au moulin de Saint-Julien.

Le colonel d'Hervilly, mourant, est embarqué à Port Haliguen par l'enseigne de La Nougarède; il succombera pieusement à ses blessures le 14 novembre 1795, à Londres.

A Saint-Julien, au moment où Sombreuil va ordonner l'attaque, les corps de d'Hervilly et de du Dresnay, placés à l'extrême-gauche, passent aux républicains, tuent ou blessent leurs officiers. Les royalistes se réfugient au fort Neuf, où, faute de munitions, ils capitulent.

Le major de Damas se noie en se jetant à cheval dans la mer pour tenter de s'échapper.

Les prisonniers sont dirigés sur Auray. Dès le 27 juillet, les commissions militaires commencent à fonctionner; avec Sombreuil est fusillé le lieutenant de La Landelle de Roscanvec, détaché aux chouans. Six capitaines, six lieutenants, neuf enseignes, deux sous-aides-majors et l'aumônier sont fusillés les jours suivants.

D'Hervilly est le corps qui, à part Rotalier-artillerie, présente le plus grand nombre de survivants du désastre. Le 22 juillet, l'amiral Warren signale dans ses rapports, 30 officiers et 177 hommes de ce corps présents à l'île d'Houat. Le 26 juillet, l'effectif se monte à 307 hommes en tout. Il faut remarquer toutefois que 37 officiers et 107 hommes ne participèrent pas à l'expédition et sont cependant portés sur la liste des survivants. Le tout est mis sous le commandement du plus ancien capitaine, le vicomte de Balleroy.

Le comte de Contades écrit: « Il fut décidé qu'on ferait camper les troupes à Houat. Royal-Louis tenait de si mauvais propos à bord qu'il fut ordonné de ne débarquer que les soldats fidèles de ce régiment. Les officiers avaient d'abord fort approuvé cet arrangement. Ils firent réflexion ensuite qu'en ne laissant descendre que les soldats dont ils étaient sûrs, ils se réduiraient à rien et souscriraient pour ainsi dire à leur réforme. Ils firent donc débarquer la moitié du régiment par ordre de compagnie et sans choix, et nous fûmes encore une fois entourés de ces mêmes soldats qui nous avaient trahis à Quiberon et qui ne s'étaient embarqués que machinalement, par peur ou faute d'occasion de passer à l'ennemi. Ils ne dissimulaient pas le regret qu'ils en avaient. L'on fit tracer un camp et l'on y établit les troupes. Heureusement, il n'y avait rien à craindre, car s'il s'était présenté une apparence de force, nous eussions été enle-

vés sur-le-champ. Les soldats le disaient hautement. Le soir, je me suis amusé quelquefois à aller les écouter le long des tentes; tous généralement regrettaient de n'avoir point passé à l'ennemi et promettaient bien, si l'occasion s'en présentait, de ne pas tomber dans la même faute ».

Les débris du corps ne suivent pas le comte d'Artois dans sa tentative sur l'île d'Yeu. En effet, le général Doyle aussi bien que l'amiral Warren, se trouvent d'accord pour licencier le régiment « en raison de son attitude et de ses propos démocrates ». D'Hervilly retourne en Angleterre le 23 septembre sur « la Lédà ». Deux compagnies sont incorporées le 25 octobre dans le régiment de Castries, les volontaires et les cadets gentilshommes dans la compagnie des chasseurs nobles de ce régiment.

Les comptes du régiment d'Hervilly sont définitivement arrêtés au 24 décembre; encore certains sous-officiers et soldats n'y sont-ils pas compris, étant jugés trop peu dignes de confiance et méritant le renvoi dans les prisons. C'est le capitaine marquis Le Tourneur qui reste chargé des affaires du régiment à Londres jusqu'en 1814.

Les officiers sont licenciés avec cinq mois d'appointements à titre de gratification.

UNIFORME. — Le régiment d'Hervilly porte le même uniforme que les autres régiments « à cocarde blanche »; on renvoie donc, pour sa description, à celui du régiment de Vioménil, avec les différences suivantes: le turban du chapeau est rouge à chaînettes de métal blanc; le bouton de ganse de cocarde porte le N° 10; la couleur distinctive affectée aux collet, parements, pattes d'épaules et retroussis est le ventre de biche; passepoils blancs. La plaque de l'équipement est ovale, en cuivre, avec une fleur de lys florencée gravée, au-dessus le mot « Hervilly » et au-dessous le numéro de la compagnie. Capote du type britannique. Mêmes distinctions pour les grenadiers.

Les officiers sont vêtus comme ceux de Vioménil, mais la couleur distinctive ventre de biche est affectée aux collet, parements et fleurs de lys des retroussis. Echarpe cramoyse qui dut être enlevée à Quiberon.

Le 31 août 1794, le lieutenant-colonel de Pont-l'Abbé écrit à son colonel: « Il est fort à désirer que l'Angleterre fournisse un bon armement. Comme les draps rouges sont en Angleterre d'une qualité supérieure, rendez-moi le service de m'apporter le drap nécessaire pour deux habits ».

DRAPEAUX. — D'après la capitulation, ils étaient blancs à trois fleurs de lys d'or.

Un « drapeau blanc » d'Hervilly est sauvé à Quiberon le 21 juillet par le lieutenant de Presles, de Rotalier-artillerie; l'autre est remis par le lieutenant Le Charron et le sous-lieutenant de Tassy à des matelots qui le placent au fond d'une chaloupe dans laquelle se trouve le duc de Lévis, grièvement blessé au pied.





Régiment d'Infanterie de du Dresnay

1794-1795

Le 22 mai 1793, Louis-Marie-René-Ambroise marquis du Dresnay, gentilhomme breton, ancien lieutenant des Chevaux-légers de la Garde du Roi et maréchal de camp en 1791, est nommé par le comte d'Artois, « commandant pour le Roi dans la province de Bretagne », en remplacement du marquis de La Rouërie, décédé à la Guyomarais le 30 janvier 1793. Depuis le mois d'avril, il avait reçu l'ordre du Gouvernement anglais d'organiser, avec le lieutenant général Craig, la correspondance entre les îles normandes et les royalistes de Bretagne et de Normandie. Il reçoit également du Gouvernement britannique l'autorisation de réunir en un corps de troupe de 20 compagnies de 60 hommes chacune, les émigrés français réfugiés dans les îles qui, à cette occasion, reçoivent une solde d'un shilling par jour. Le 25 juillet, ils sont gratifiés de 12 sols, « ce qui suffisait à peine pour vivre ».

En novembre, du Dresnay se plaint au duc d'Harcourt du silence des Princes qui le laissent sans instructions. Il a acheté sur son crédit personnel des habits et des chapeaux pour les dix compagnies qu'il organise à Jersey, et il ne trouve d'appui sérieux que chez le comte de Puisaye. Ces compagnies, dont une d'artillerie, sont formées le 21 novembre et touchent leur armement. Le 25, les chefs de section et d'escouade sont nommés, les exercices réglés de 10 heures à midi. Le corps de « royalistes volontaires », rassemblé à Jersey, reçoit à la même époque, venant de Portsmouth, 120 émigrés presque tous bretons. Il est continuellement maintenu en état d'alerte, prêt à être embarqué pour un débarquement en France et il compte environ 400 hommes.

Au cours de l'hiver, plusieurs officiers ou volontaires de du Dresnay sont détachés en mission ou chargés de la correspondance en Bretagne et en Normandie.

Le 11 mai 1794, le « corps noble de volontaires royalistes de du Dresnay » participe à une grande parade militaire à Saint-Hélier et à la baie de Grouville. Il est caserné au château de Montorgueil.

Le 1^{er} août, le marquis du Dresnay reçoit du Gouvernement britannique le commandement de l'un des régiments dits « à cocarde blanche » qui doivent être levés pour son service et à sa solde. La capitulation est semblable à celle du régiment de Vioménil. Le corps doit comprendre un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, adjudant, quartier-maître, chirurgien-major et 2 aides, aumônier, tambour-major, caporal-tambour, 3 maîtres tailleur, cordonnier et armurier, plus un ingénieur) et 2 bataillons de chacun

8 compagnies de fusiliers et une de grenadiers, plus un détachement d'artillerie. Le cadre d'officiers des compagnies est de 18 capitaines, 36 lieutenants et 36 sous-lieutenants. En tout, 106 officiers et 1.551 soldats. Du Dresnay prend pour lieutenant-colonel le comte de Talhouët-Grattonnaye et pour major, le marquis de Kergariou de Coëtillo.

Les commissions des officiers sont datées du 1^{er} août 1794; la plupart sont gentilshommes bretons, avec un nombre assez important d'officiers de marine. Le corps prend le 9^e rang parmi les corps d'infanterie levés à la solde anglaise au 1^{er} août 1794.

Du Dresnay revient à Jersey le 11 août pour choisir son cadre d'officiers parmi les volontaires inscrits à son ancien corps; mais comme il a obtenu du Gouvernement anglais le droit de recruter ses soldats parmi les prisonniers républicains, il se heurte à la mauvaise volonté des gentilshommes: « Il y en eut beaucoup de mécontents, vu qu'il n'avait pas suivi l'ancienneté de services quoique la cour lui en eût donné l'avis en lui laissant néanmoins la liberté de choisir ses officiers. Quelques émigrés furent chez lui, lui dire des injures et il y en eut un qui lui proposa la « petite douleur »... Le 7 septembre, une adresse fut présentée au gouverneur par un grand nombre d'émigrés, « afin d'obtenir de n'être pas dans la légion de M. du Dresnay qui devait recruter dans les prisons, vu qu'il serait désagréable pour MM. les Gentilshommes qui sont faits pour commander, d'être assassinés et de servir avec des hommes qui ont mal pensé jusqu'à présent et dont la conduite n'est pas intacte... » (Journal d'Olivier d'Argens).

D'autre part, le marquis du Dresnay a l'ambition d'être nommé chef de l'expédition projetée en Bretagne; n'est-il pas maréchal de camp, commandant en Bretagne, colonel d'un régiment à la solde anglaise et d'un rassemblement considérable de Bretons et de Normands à Jersey? Mais les intrigues de Puisaye lui font, d'abord, retirer, le 15 octobre, ses pouvoirs par le comte d'Artois, puis son commandement à Jersey par le ministre Windham. Ses volontaires sont incorporés dans les cadres de Léon et de du Trésor en janvier 1795.

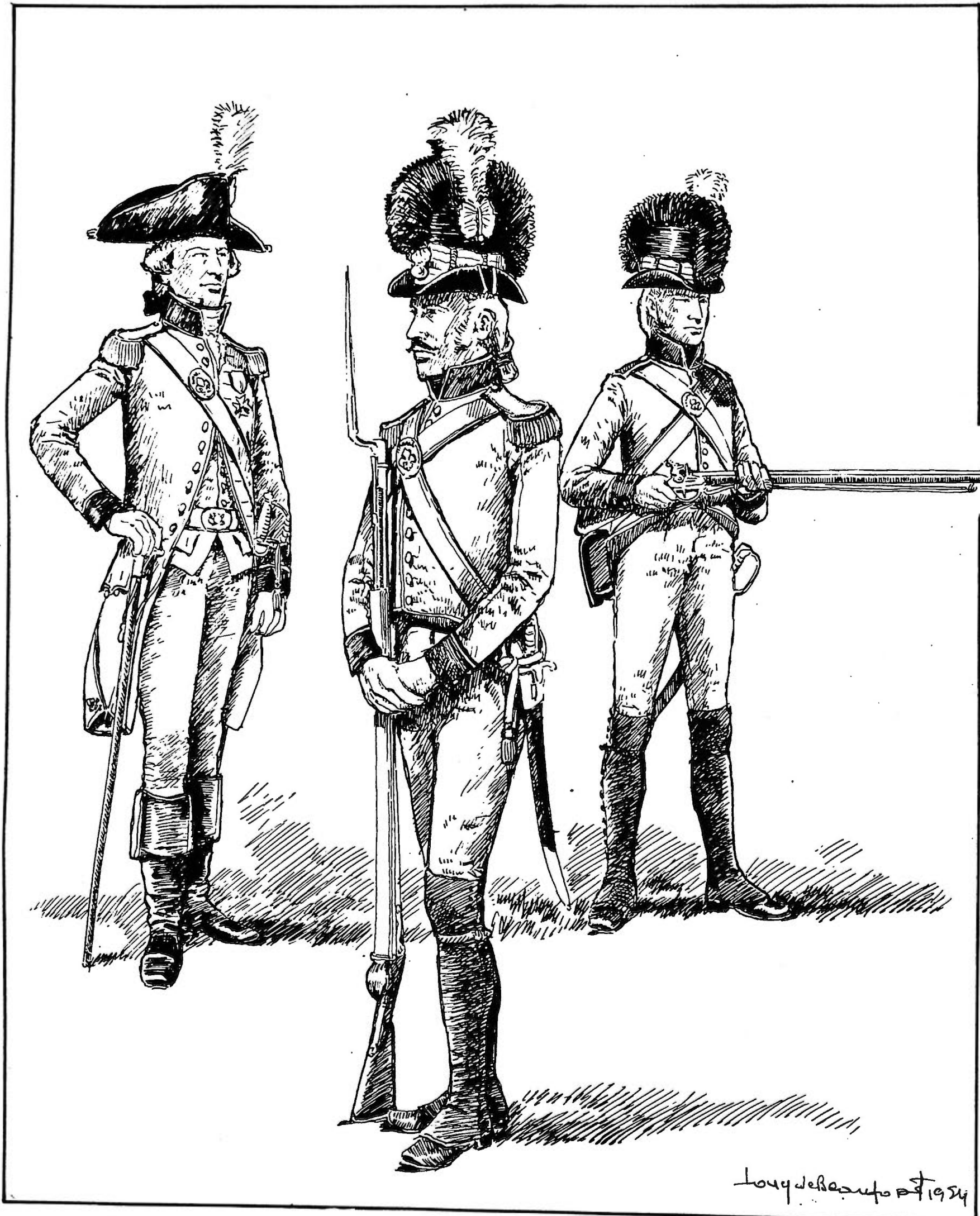
Toutefois, du Dresnay a eu le temps de composer son cadre d'officiers et de sous-officiers, qui se rassemble à Romsey près de Southampton. A la fin de 1794, le régiment compte 106 officiers, 52 sous-officiers et 250 soldats. Le recrutement se fait assez difficilement et porte surtout sur les prisonniers républicains bretons et marins, dont l'état d'esprit n'est pas fameux. Le lieutenant de Derval écrit le 6 juin: « Le recrutement va bien lentement et je crains bien de ne pouvoir rembourser tous les hommes que je dois à Monsieur d'Hector de longtemps. L'esprit des prisonniers est tranquille, mais ne sortant pas, même pour beaucoup d'argent. Il y a M. d'Hervilly qui donne jusqu'à 3 guinées argent comptant et en promet jusqu'à 4 et demie, et ils ne font pas un homme par jour, l'un portant l'autre; fort heureusement que je n'y dois point de recrues, ni qu'il ne nous en doit pas ». On recrute aussi en Allemagne, avec un centre à Pyrmont.

Le 25 mars, du Dresnay-infanterie comprend 403 hommes en état de servir, non compris les officiers et sous-officiers; au mois de juin, il est d'environ 600 hommes.

Lorsque l'expédition est prête à partir, Puisaye fait retenir à terre le marquis du Dresnay, d'ailleurs malade à Londres, dont il se méfie, sous prétexte d'une mission aux îles anglo-normandes. Resté avec 40 de ses officiers à Romsey, le colonel écrit de Lymington le 12 juillet à Windham que ses 48 (*sic*) officiers laissés comme lui loin de leur corps sont presque tous grands propriétaires en Bretagne et il termine ainsi: « Je vous conjure, au nom de l'honneur et de la justice, de ne pas prolonger un tourment que nous n'avons pas mérité ».

Le 8 juin, le régiment de du Dresnay, sous le commandement du lieutenant-colonel de Talhouët, embarque à Southampton. Le 16 juin, escorté par l'escadre de l'amiral Warren, il se dirige sur la rade de Quiberon où il arrive le 25.

Débarqué à Carnac le 26, il va cantonner à Kergouillaid. Le 3 juillet, du Dresnay participe à la sommation du fort Penthièvre, par le nord. Il est ramené dans la presqu'île le 5 et prend part à l'attaque de nuit que prononce d'Hervilly le 6 contre la position de Sainte-Barbe où il protège la retraite avec Hector. Le 13 juillet, le comte de Talhouët écrit au marquis du Dresnay: « L'esprit du régiment est toujours très bon, et je pense même que les sujets sur lesquels nous avons des soupçons reviennent à l'opinion de véritables royalistes. Il a montré la plus grande volonté à la reddition du fort Penthièvre et depuis, dans une reconnaissance sur



OFFICIER

GRENADIER

FUSILIER

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE DU DRESNAY

Sainte-Barbe, où nous essayâmes un feu de mousqueterie et de canon, il eut la meilleure contenance. Nous avons fait une centaine de recrues; dans ce moment-ci, il s'en fait difficilement... Nous ne pouvons recruter que dans les compagnies dites des Chouans. Nous n'avons eu que 10 blessés, M. Grenier (le vicomte de Giron-Grenier, lieutenant) et 9 hommes. Il n'y a aucune blessure dangereuse... J'ai été obligé de faire un grand nombre de sergents, et malheureusement nous avons peu de sujets susceptibles de bien remplir ces places... »

Le 16 juillet, du Dresnay prend une part sérieuse à l'attaque des lignes de Sainte-Barbe; au début de l'action, il marque le centre, encadré à droite par Hector et par d'Hervilly à gauche. Il appuie ce dernier régiment dans l'attaque de front sur le grand camp retranché et tombe sous un feu nourri d'artillerie et de mousqueterie. Ses pertes sont lourdes. Son lieutenant-colonel, le comte de Talhouët, après avoir déclaré au début de l'action à de jeunes officiers qui briguaient comme un privilège de leur âge des postes particulièrement périlleux: « Nous sommes tous du même âge aujourd'hui! », est grièvement blessé en tête de son régiment et massacré à coups de crosse par les républicains. Sept officiers dont le major comte de Kergariou et le lieutenant chevalier du Dresnay, fils du colonel, sont également tués ainsi que 91 sous-officiers et soldats. Le nombre des blessés est très élevé. Parmi ces derniers figurent 4 officiers et de nombreux volontaires.

Le 21 juillet, du Dresnay dont l'effectif monte encore à 300 hommes environ, est alors commandé par le capitaine vicomte de Roquefeuil et se trouve à Quiberon. Lors de la prise du fort Penthievre, il rejoint la division Sombreuil du côté du moulin de Saint-Julien, mais lorsque le jeune chef veut attaquer, les soldats du régiment fusillent leurs officiers et mettent bas les armes. Le peu qui reste fidèle capitule au fort Neuf.

Le 26 juillet, les débris de du Dresnay rassemblés à l'île d'Houat et commandés par le capitaine aide-major de Tromelin-Le Dal se montent à 8 officiers et 37 soldats (ou 35 hommes valides). Ils sont présentés le 13 septembre au comte d'Artois à son arrivée dans la baie de Quiberon, avec la deuxième expédition dans les rangs de laquelle sont 100 hommes du régiment de du Dresnay. Le colonel, en effet, a obtenu d'être embarqué une première fois le 15 juillet, mais il a été remis à terre le 4 août pour attendre des ordres. Le 22 août, il est de nouveau embarqué avec les officiers et hommes de troupe de son dépôt et arrive à l'île d'Houat le 11 septembre.

Mais le général Doyle et l'amiral Warren jugeant, à juste titre d'ailleurs, les soldats de d'Hervilly, d'Hector et de du Dresnay douteux et même dangereux, l'ensemble est réembarqué le 17 septembre et regagne Southampton le 11 octobre. Le 24 du même mois, du Dresnay qui ne compte plus que 72 officiers, 18 sous-officiers, 8 caporaux, 3 grenadiers et 37 fusiliers (8 fusiliers étaient passés en France le 25 septembre), est licencié et incorporé dans Mortemart. Les officiers reçoivent une gratification de 4 mois de solde, pouvant aller jusqu'à 6 mois s'ils sont âgés, blessés, infirmes ou chargés de famille.

Le colonel du Dresnay avait remplacé ses officiers supérieurs tués au combat, sans doute vers le 1^{er} août 1795: le lieutenant-colonel fut le marquis de Sainte-Suzanne et le major, M. de La Monneraye.

UNIFORME. — L'uniforme du régiment de du Dresnay est le même que celui des autres régiments à cocarde blanche, et nous renvoyons pour la description générale au régiment de Vioménil. Même chapeau avec turban écarlate à chaînettes de métal blanc, même bouton de cocarde en métal blanc mais avec le N° 9; même uniforme avec la couleur distinctive vert foncé aux collet, parements et retroussis, ainsi qu'aux pattes d'épaules; passepoils blancs. Equipement croisé de cuir blanc, avec plaque ovale en cuivre portant une fleur de lys florencée, gravée en creux et au-dessus « Du Dresnay » et au-dessous le numéro de la compagnie.

Les grenadiers ont les mêmes distinctions: grenade au turban, épaulettes blanches à franges, sabre à tête de lion, etc. Notons qu'une lettre sans date, du capitaine du Vergier de Kerhorlay signale qu'ayant dans sa compagnie un grenadier qui a « tenu des propos républicains et manqué au sergent », il lui fait « arracher la grenade par le nègre tambour ».

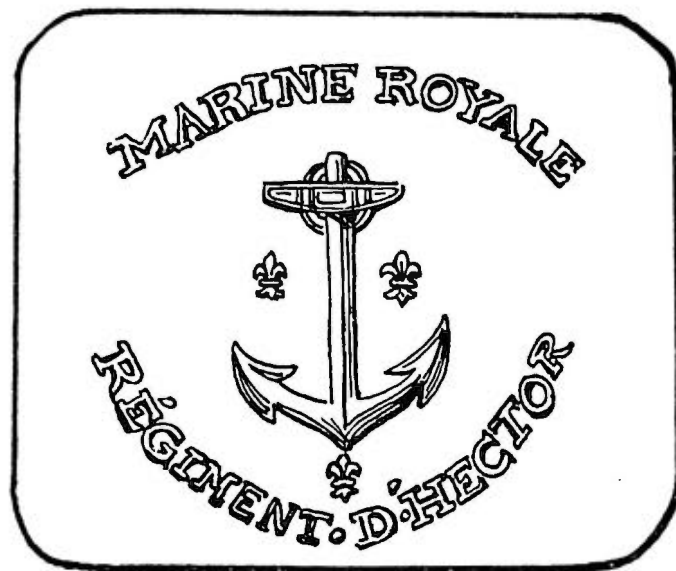
Dans la même lettre d'ailleurs, le capitaine du Vergier signale que « nous n'avons pas de cocarde ».

Les officiers ont le même uniforme que ceux du régiment de Vioménil, avec la couleur distinctive vert foncé sur les collet, parements et fleurs de lys des retroussis. On ne signale pas d'écharpe.

La capote de la troupe est du type anglais et non autrichien.

DRAPEAUX. — En principe blancs à trois fleurs de lys d'or; il y en avait un par bataillon et ils furent bénis le 12 juillet 1795 par Mgr de Hercé, évêque de Dol, à Quiberon. Ils furent sauvés le 21 juillet par Nicolas Datry, ancien marin toulonnais.





Régiment d'Infanterie d'Hector ou de la Marine Royale

1794-1795

En septembre 1794, un projet de formation d'un corps composé d'officiers et de marins français émigrés, est soumis au ministre de la guerre Windham qui l'accueille favorablement. Il existe en effet, à Londres, un grand nombre d'anciens officiers de la Marine royale qui bénéficient de pensions et qui peuvent rendre de grands services par leurs connaissances navales dans un débarquement sur les côtes de France. Le roi George III, consulté, donne son approbation le 17 octobre, et le 22, le ministre Windham envoie à Jean-Charles comte d'Hector, lieutenant général des armées navales, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, des lettres de service pour lever un régiment d'infanterie dit « de la Marine royale » dont les officiers doivent être exclusivement choisis parmi ceux de l'ancienne marine française. La capitulation, datée du 1^{er} octobre, est semblable à celle résumée pour le régiment de Vioménil et les commissions des officiers sont de cette date, sauf pour le colonel qui prend rang du 1^{er} août 1794 comme les autres colonels des régiments « à cocarde blanche ».

Hector aura, parmi les nouveaux corps levés à la solde anglaise, le 2^e rang.

Le 8 octobre, le comte d'Artois écrit de Nimègue à son ami le comte de Vaudreuil: « Le comte d'Hector a obtenu un corps de canonnières-marins; cela placera beaucoup d'officiers et c'est toujours une ressource ». Il ajoute, le 28 du même mois: « Tu sais sûrement à présent qu'on n'aura point les vaisseaux français et M. d'Hector a obtenu un corps de canonnières-marins sur le pied de notre régiment... »

Le corps se compose d'un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, adjudant, quartier-maître, chirurgien-major et 2 aides, aumônier, tambour-major, caporal tambour, 3 maîtres tailleur, cordonnier et armurier, plus un ingénieur, poste qui sera supprimé le 28 décembre) et 2 bataillons de 8 compagnies de fusiliers et une de grenadiers, plus un détachement d'artillerie qui sera supprimé le 28 décembre 1794. Le cadre des officiers des compagnies est de 18 capitaines, 36 lieutenants et 36 enseignes ou seconds lieutenants.

Le lieutenant-colonel est le comte de Soulange, chef d'escadre, le major le vicomte de Saint-Riveul, chef de division des armées navales. Les capitaines de compagnie sont chefs de division, capitaines ou majors de vaisseau; les enseignes sont lieutenants de vaisseau.

Il n'y a que 5 officiers de l'armée de terre servant comme officiers dans le régiment: M. de Maubert, ancien capitaine de canoniers garde-côtes, corps qui dépend d'ailleurs de la Marine; M. de Kerever, ancien capitaine d'infanterie; le comte du Breignon, ancien mousquetaire; M. de Caqueray de Lorme, ancien garde du corps; M. de La Haye-Montbault, ancien officier de dragons.

Le corps doit se former en Angleterre; Newport lui est affecté comme dépôt (dans l'île de Wight). Le comte d'Hector est autorisé par le Gouvernement britannique à recruter ses hommes parmi les marins républicains prisonniers sur les pontons de Portsmouth et présentant des garanties suffisantes; il peut aussi prendre des soldats « parmi les gens de Toulon, actuellement au dépôt de Southampton et qui se sont confiés à la bienveillance de M. Doran, capitaine au régiment d'Hervilly ».

Le 2 décembre, le dépôt est envoyé à Buckland, au nord de Lymington, en bordure de la New-Forest; les officiers logent dans l' « Old Manor House », les soldats dans les bâtiments de la ferme. Le 27, le ministre donne l'autorisation d'ajouter au régiment « une compagnie entièrement composée d'officiers ayant appartenu à la Marine royale » et sa solde lui sera rétribuée à partir du 1^{er} novembre 1794. « Il n'y a pas d'objection à ce qu'ils soient logés comme des sous-officiers, lorsque la chose sera possible ». On appelle cette compagnie « colonelle » et elle devient la première du régiment. Le second lieutenant chevalier d'Andigné déclare que « comme M. d'Hector avait encore beaucoup plus de sujets que de places, il joignit à son régiment une compagnie de gentilshommes formée des élèves de la Marine et des lieutenants de vaisseau qui n'avaient pu être placés comme officiers ». Le commandement de cette compagnie est donné au capitaine de Carné de Trécesson, chef de division.

Le 9 janvier 1795, Windham envoie au colonel la liste des officiers nommés. Le 28 février, malgré les difficultés causées par les recruteurs des régiments de Charmilly, d'Hervilly et de Rotalier, le régiment d'Hector compte déjà 175 hommes. Le colonel se plaint, à cette époque, à Dundas des difficultés causées par les officiers de d'Hervilly qui l'empêchent de recruter « parmi les gens de Toulon actuellement en dépôt à Southampton ». Le capitaine Doran, qui en a la charge, « s'oppose à ce que ces marins prennent parti dans le corps de la Marine royale et ne leur permet de s'engager que pour le corps d'Hervilly ». Sans doute le ministre donne-t-il des ordres en conséquence, car, le 2 mai, 500 hommes presque tous anciens marins toulonnais ou prisonniers de guerre sont portés à l'effectif. Le recrutement n'en reste pas moins difficile. M. de Derval, lieutenant dans du Dresnay, écrit en effet: « M. d'Hector a donné ordre à son officier recruteur de pousser l'engagement jusqu'à 2 livres sterling et ne donne aucun vêtement, chose qui est presque impossible, vu qu'ils sont des hommes qui n'ont ni souliers ni chemises ».

Le recrutement se fait aussi en Allemagne où réside le capitaine baron de Suzannet; le service est assuré, pour l'ensemble, par 7 lieutenants et un enseigne. M. de Maubert, précédemment cité, est spécialement chargé du recrutement sur les pontons et dans les prisons.

Le 25 mai, Hector reçoit l'ordre de se tenir prêt à se rendre à Southampton pour passer à Jersey ou Guernesey. Le 2 juin, Windham demande qu'il s'embarque plutôt à Lymington, le dépôt devant rester dans cette ville. Le 4 juin, il est décidé que le régiment s'embarquera effectivement dans ce port, le major devant rester à terre pour commander le dépôt, régler la comptabilité et presser l'envoi de nouvelles armes accordées au corps (les fusils donnés en mars sont si longs qu'on ne peut même faire l'exercice avec eux, et le 23 mai, le ministre donne l'ordre de les changer).

Le 11 juin, le comte d'Hector écrit à Windham que son régiment est prêt à s'embarquer dès que les transports arriveront; il annonce aussi que, déférant aux ordres du ministre, il restera en Angleterre, ce qui est pour lui le sacrifice le plus pénible qu'on puisse lui demander. Le comte de Puisaye, en effet, nommé commandant en chef de l'expédition de Bretagne, a suggéré au ministère anglais d'en tenir écartés le comte d'Hector et le marquis du Dresnay, colonels des

régiments de leurs noms, dont il se méfie en raison de leurs caractères et de leur valeur militaire assurément très supérieure à la sienne (qui est pratiquement nulle). Hector essaie encore de faire revenir Windham sur cette décision. Le 4 juillet, il lui écrit de Londres « qu'il servira sans peine sous les ordres de M. de Puisaye », qu'il connaît parfaitement « la baie de Quiberon et ses débouchés, ayant été employé deux ans dans cette partie ». Enfin, le 11 juillet, il demande encore à accompagner le comte d'Artois; mais il tombe malade, sans doute de chagrin d'avoir dû abandonner son régiment.

Le 12 juin, Hector, qui a embarqué la veille seulement, quitte Lymington, « à bord des vaisseaux de guerre et frégates anglaises qui servaient d'escorte au convoi » (2 vaisseaux de 74, 1 de 64, 2 de 44, 1 de 38, 4 frégates, 2 lougres, 2 cutters, 6 chaloupes canonnières ou « gun-boats »). « Les officiers de marine anglais voulant faire honnêteté à notre corps en avaient obtenu l'agrément du Gouvernement, car jamais les troupes d'embarquement ne passent à bord des vaisseaux... Toute la flotte mit à la voile le 13, sans savoir le lieu de notre destination; tout le monde s'imaginait que c'était pour les îles de Jersey ou de Guernesey; mais nous ne fûmes pas plutôt en mer que, par la direction de la route, nous jugeâmes que c'était pour les côtes du Poitou ou la baie de Quiberon » (récit du second lieutenant de La Morélie des Biards). Le régiment d'Hector, à l'effectif de 700 hommes environ (une compagnie d'officiers, 2 compagnies de grenadiers, 5 compagnies de fusiliers) est commandé par le lieutenant-colonel comte de Soulange, qui a été, le matin du départ, se présenter avec 5 de ses officiers, au comte de Puisaye, sur le vaisseau amiral « la Pomone », où un détachement du corps a d'ailleurs été embarqué.

Le convoi, protégé par l'escadre de sir John Warren, ne semble effectivement être parti que le 16; il rencontre près d'Ouessant l'escadre de lord Bridport, double la pointe du Raz et assiste, le 23, au combat naval dans la baie d'Audierne contre l'escadre française de Villaret-Joyeuse. Une centaine de marins ayant été faits prisonniers sont, sur leur demande (?), incorporés dans Hector, Hervilly et du Dresnay. L'escadre et le convoi longent Belle-Isle, doublent le cap des Cardinaux à la pointe nord de l'île d'Hoedic et arrivent le 25 juin, à la fin de la journée, dans la baie de Quiberon où ils mouillent à une lieue de la côte.

Resteront employés sur la flotte: le capitaine comte de Vaugiraud de Rosnay, sur « la Pomone »; le sous-aide-major de Vossey; le lieutenant de Carrey d'Asnières et l'enseigne Le Bihannic de Tromenec.

Hector est débarqué le 27 à l'aube à Carnac, avec du Dresnay, après Loyal-Emigrant, d'Hervilly et Rotalier. Il y est admirablement reçu par la population et les chouans de Tinténiac, du Bois-Berthelot et Cadoudal. Hector est envoyé en cantonnement à Kerallan et Kergouelle. Le 28, il assiste à la cérémonie de Carnac où ses drapeaux sont bénis et où il remplace la cocarde noire par la blanche. Quelques-uns de ses officiers ou volontaires sont détachés provisoirement à l'encadrement des chouans.

Le 1^{er} juillet, le régiment est envoyé avec deux canons pour soutenir les chouans du comte de Vauban sur Locoal-Mendon, mais, par ordre du comte d'Hervilly, commandant les régiments émigrés et maréchal général des logis de l'armée, il rentre le lendemain à Kerguillaud près de Carnac. Le 2, Hector participe à la démonstration sur le fort Penthievre. La compagnie des officiers, avec Loyal-Emigrant, 150 « marines » anglais et 2.000 chouans, sous le commandement de Puisaye en personne, débarque sur la presqu'île. Le reste d'Hector quitte Carnac à l'aube, passe à Plouharnel et, avec d'Hervilly et du Dresnay, sous le commandement de d'Hervilly, attaque le fort par le nord. Celui-ci se rend sans conditions. Hector reçoit encore quelques recrues, anciens marins incorporés dans la garnison. Puisaye nomme gouverneur de la presqu'île le capitaine marquis de Sainneville, « nomination reçue avec beaucoup de sensibilité et de reconnaissance ». Un certain nombre de volontaires (18) sont promus par Puisaye seconds lieutenants avec rang du 1^{er} juin 1795.

Lorsque l'annonce de ces premiers succès arrive en Angleterre, Windham écrit, le 15 juillet, au colonel d'Hector pour lui annoncer que des ordres sont donnés d'envoyer à son régiment les armes, vêtements et équipements nécessaires pour le porter à son complet de 1.600 hommes; et le 25, il commande pour les corps d'Hector, d'Hervilly et de du Dresnay,

7.696 chemises et paires de chaussures, 3.848 paires de bas et de guêtres, autant de cols et de culottes et 500 baudriers pour sergents.

Le 5 juillet, d'Hervilly fait rentrer les régiments émigrés dans la presqu'île; le 6, des chouans ayant été bousculés par un retour offensif de Hoche sur les lignes de Sainte-Barbe, une contre-attaque de nuit est prononcée par d'Hervilly avec 4.000 émigrés, 600 chouans et 4 canons. Hector y subit « des pertes de plusieurs officiers », dit M. de La Morélie des Biards (on ne relève cependant que la mort de l'enseigne de Carneville), et protège la retraite qui se fait à l'aube. Enfin, le 16 juillet, le régiment se distingue particulièrement au cours de la malheureuse tentative contre les lignes de Sainte-Barbe, dans laquelle d'Hervilly est mortellement blessé. M. de La Morélie déclare: « Depuis que l'art de la guerre est connu, jamais régiment ne s'est trouvé dans une position pareille en exécutant les ordres de celui qui le commande! » Hector, à la droite du dispositif d'attaque, doit, pour rejoindre du Dresnay qui forme le centre, « courir 20 à 25 minutes au pas de charge parallèlement aux retranchements des Carmagnols, à la distance d'une demi-portée de fusil... formé en pelotons et l'arme au bras... sur un terrain aussi uni qu'une glace, 12 à 15 pièces d'artillerie chargées à mitraille faisant un grand ravage dans ses rangs ». Lorsque Hector rejoint du Dresnay, il se trouve en face de 10 à 12.000 patriotes rangés en bataille qui l'accueillent par un feu de file roulant qui l'oblige à une retraite précipitée. Devant la poursuite de la cavalerie républicaine, le comte de Soulange déploie la compagnie des officiers qui ralentit la charge ennemie, étant soutenue par le feu des chaloupes canonnières anglaises et par les deux compagnies de grenadiers d'Hervilly et les tirailleurs de Loyal-Emigrant. Le capitaine de Trécession est tué et la presque totalité de sa compagnie détruite. Dans cette affaire, le régiment perd 68 officiers mis hors de combat, dont 17 tués (7 capitaines, 1 adjudant, 2 lieutenants, 7 enseignes) et 51 blessés (le lieutenant-colonel, 5 capitaines, 16 lieutenants et 29 enseignes). Sur 440 hommes engagés, 228 sont mis hors de combat, « le reste étant détaché dans différents postes ».

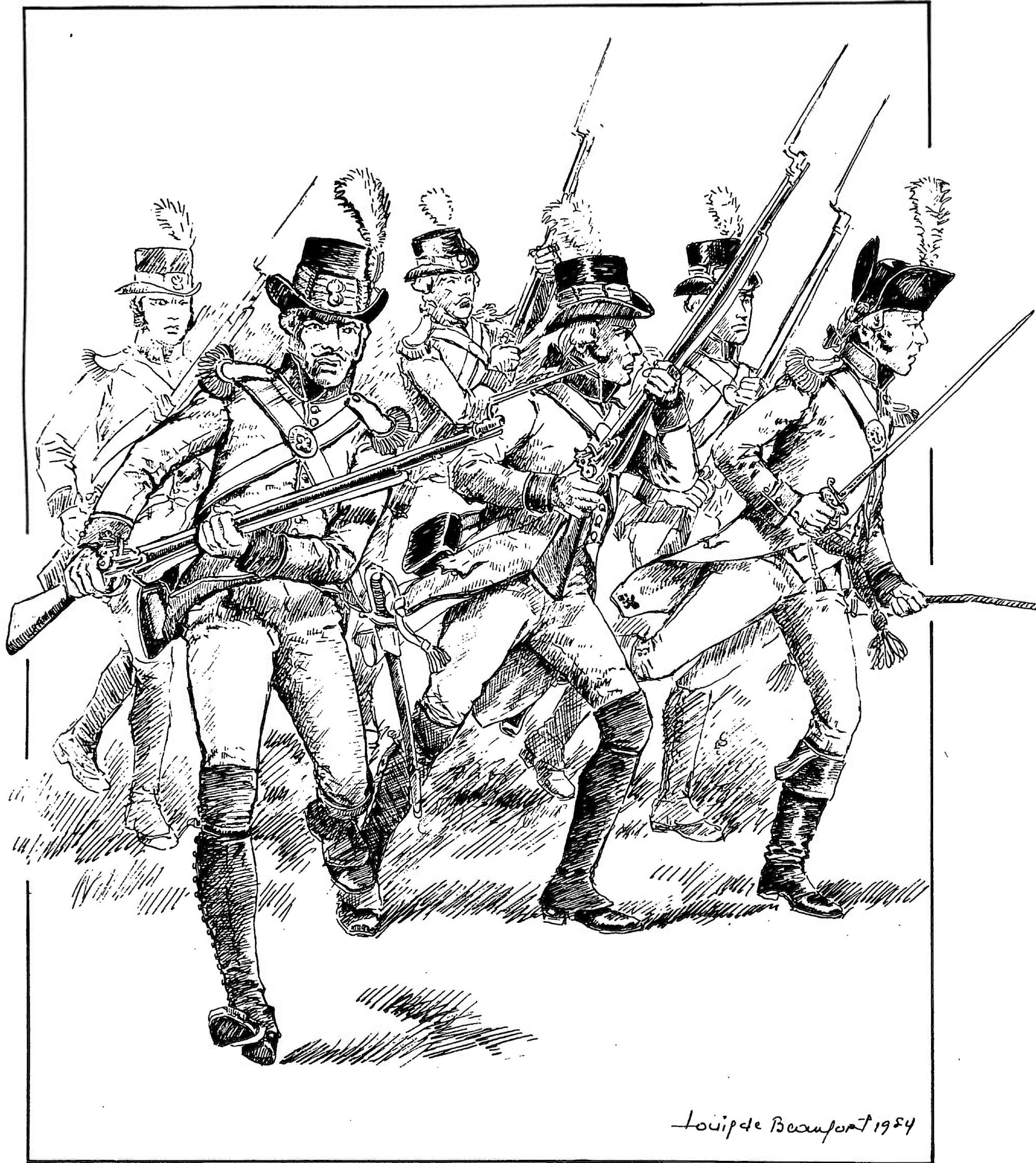
Le comte de Contades, major général, écrit à ce propos: « L'intrépidité de la Marine faisait un furieux contraste avec la faiblesse des chouans. Ses braves officiers ne cessaient point d'encourager leurs soldats sous le feu le plus terrible et ils les avaient tellement électrisés que, presque entièrement détruits, ils ne laissaient en arrière que les morts et les blessés. Le chevalier de La Laurencie, les deux cuisses emportées par un boulet, d'une main donnait sa bourse à ses grenadiers et de l'autre, en rendant le dernier soupir, leur montrait le chemin du droit et de l'honneur. On entendait les officiers crier de toutes leurs forces: « En avant, soldats! Nous en avons vu bien d'autres, ce n'est rien que cela! Marchons et montons les premiers sur les retranchements! » Le feu était terrible et la mitraille faisait sur le terrain sablonneux l'effet d'une pluie d'orage après une longue sécheresse ».

La Laurencie déclara à ses soldats qui voulaient l'emporter: « Il ne s'agit pas de moi, laissez-moi mourir ici; si vous voulez me servir, retournez vous battre! » Il fut achevé par les républicains.

Hector rentre dans ses cantonnements de la presqu'île à Port Haliguen. Il lui reste encore environ 200 hommes valides, rassemblés en quatre compagnies. Le 21 juillet, le fort Penthièvre est enlevé par surprise et trahison dans la nuit: Hector quitte son cantonnement de Port Haliguen à 4 heures du matin et se porte sur le fort; sa tenue est parfaite, mais il manque de cartouches. Il prend position au moulin de Saint-Julien, à l'extrême-droite de la ligne de bataille du comte de Sombreuil, puis à la gauche de Rohan qui est venu le remplacer. Les soldats de du Dresnay et de d'Hervilly ayant lâché pied ou passé à l'ennemi en fusillant leurs officiers, la retraite est ordonnée sur le fort Neuf et Port Haliguen. C'est là qu'a lieu la capitulation.

Il faut signaler que, d'après le chevalier d'Andigné, « Hector avait à sa disposition un nombre de canots suffisant pour embarquer tout son monde. C'était une attention honnête de sir John Warren pour les officiers de la Marine française qui composaient le corps ». Mais le lieutenant-colonel de Soulange, quoique blessé, voulut partager le sort de Sombreuil et de ses troupes ».

Un acte admirable d'héroïsme est aussi accompli par le lieutenant Gesril du Papeu et l'aide-major de Guerry de Beauregard qui, après la capitulation, se jettent à la nage pour aller



GRENADIER

VOLONTAIRE DE LA COMPAGNIE
COLONELLE

OFFICIER

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA MARINE ROYALE ou D'HECTOR

faire cesser le feu de la frégate la « Lark » qui gênait les républicains; ayant donné leur parole, ils reviennent auprès de leurs camarades dont ils partagent le sort malheureux.

Le lieutenant de Vossey tente de sauver le capitaine de Sainneville qui, dans l'eau jusqu'à la ceinture, faisait embarquer des femmes et des enfants: « J'ai été nommé gouverneur de la presqu'île, lui répond le vieux soldat, je m'embarquerai le dernier ». Il sera fusillé à Auray le 1^{er} août. Le quartier-maître de Jouvencel sauve à la nage la caisse du régiment contenant plus de 300 livres sterling.

Les officiers prisonniers du régiment d'Hector sont conduits le même soir à Auray avec, à leur tête, le comte de Soulange; ils sont condamnés à mort par les commissions militaires réunies à partir du 27 juillet, et exécutés à partir du 31 à Vannes, Auray et Quiberon, au nombre de 60 environ (lieutenant-colonel, 2 aides-majors, adjudant, chirurgien-major, 8 capitaines, 24 lieutenants, 21 enseignes). Seuls parviennent à s'échapper des prisons les enseignes d'Antrechaux et de Chaumareix (ce dernier sera le déplorable commandant de « la Méduse »).

Les sous-officiers et soldats qui avaient fait preuve, pour la plupart, de fidélité et de courage, sont presque tous réincorporés dans les rangs républicains. Le 26 juillet, les débris d'Hector, rassemblés à l'île d'Houat, se montent à 18 officiers et 61 hommes (ou 56 valides), sous le commandement du capitaine de Vaugiraud, officier de liaison auprès de l'amiral Warren. Le 29, on fait partir pour l'Angleterre une partie du convoi qui est dans la baie de Quiberon, avec les blessés seulement, dont ceux d'Hector; ils sont rapatriés à Portsmouth où ils trouvent le comte d'Artois prêt à partir pour l'expédition de l'île d'Yeu. Par un état d'Hector, établi à la date du 15 août et déposé au Record Office, on est renseigné sur le nombre d'officiers et de soldats embarqués à l'île d'Yeu: 41 officiers et 74 sous-officiers et soldats. Sur cet état figure la mention suivante: « 22 août, embarqués 81, renvoyés en prison 8 ».

Le 13 septembre, on présente au comte d'Artois à l'île d'Houat les survivants d'Hector. Ces survivants, d'après Doyle et Warren, « ne pouvant plus être d'aucune utilité et étant des gens sur lesquels on ne saurait compter », sont rapatriés en Angleterre le 23 sur « la Lédà » avec le reste de d'Hervilly et de du Dresnay. Le tout est licencié le 24 octobre 1795 et incorporé dans Castries et Mortemart.

Le 14 août, un état des anciens officiers du régiment d'Hector présente: colonel, major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, quartier-maître, 2 adjudants, aumônier, chirurgien-major et son aide, 11 capitaines, 35 lieutenants et 8 enseignes.

Le 21 janvier 1796, il existe encore quelques anciens soldats d'Hector et d'Hervilly qui sont qualifiés « mauvais et d'une attitude dangereuse; il vaudrait mieux les embarquer sur des navires que de les laisser en cantonnement sur la côte ».

UNIFORME. — L'uniforme du régiment est le même que pour les autres corps à cocarde blanche; on se reportera donc à la description faite pour le régiment de Vioménil, avec toutefois les différences suivantes: le chapeau ne semble pas avoir comporté de chenille, car une lettre du ministre de la Guerre du 3 juin 1795 spécifie que « les queues de renard sur le chapeau ne sont pas autorisées ». Le turban est rouge à chaînettes de métal blanc; le bouton de cocarde est en métal blanc avec le N° 2. La couleur distinctive affectée aux collet, parements, pattes d'épaules, retroussis, est le gris de fer; passepoils blancs. Les grenadiers ont les mêmes distinctions que pour Vioménil.

Les soldats de la compagnie « colone le » ou des officiers portent l'habit long comme les officiers, avec un liseré gris de fer d'un pouce (33 m/m.) de largeur sur les retroussis, devant et derrière.

Quant aux officiers, ils ont la même tenue que ceux des autres régiments à cocarde blanche, mais avec la couleur distinctive gris de fer aux collet, parements et fleurs de lys des retroussis. Leur plaque de ceinturon est rectangulaire à pans coupés et arrondis, en cuivre doré, portant, gravés, une ancre cantonnée de trois fleurs de lys, au-dessus « Marine royale » et au-dessous « Régiment d'Hector ». Lorsqu'ils portent l'épée en baudrier, leur bandoulière est ornée

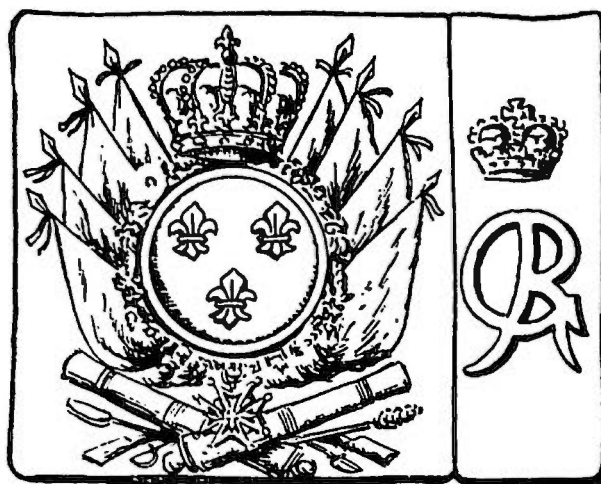
d'une plaque ovale en cuivre doré portant le même dessin. L'épée est à garde dorée avec, sur le plateau, une ancre, une mappemonde et trois fleurs de lys. Echarpe de soie cramoisi.

A noter que pour la troupe, les boutons de métal blanc sont timbrés d'une ancre et de trois fleurs de lys; la plaque de bandoulière est ovale, en cuivre, ornée d'une fleur de lys florencée gravée en creux, avec au-dessus le mot « Hector ».

DRAPEAUX. — D'après la capitulation, ils étaient blancs à trois fleurs de lys d'or.

A Quiberon, les drapeaux d'Hector sont sauvés par le lieutenant vicomte de La Baume-Pluvinel et par l'enseigne chevalier Morel d'Escure.





Régiment d'Artillerie de Rotalier

1794-1802

A la suite de l'acte du Parlement du 9 mai 1794 autorisant la levée d'un certain nombre de régiments d'émigrés français tant en Angleterre que sur le continent, des propositions sont faites au ministère anglais de la Guerre pour la formation d'un corps d'artillerie française, par le colonel de Quiefdeville (voir à cette rubrique), et par Pierre-Alexis Petitjean comte de Rotalier, ancien major au régiment d'artillerie de Metz et lieutenant-colonel en 1791. Le duc de Richmond, maître général de l' « Ordonnance » (direction de l'artillerie et du matériel) est favorable à ce projet et, le 21 août 1794, donne son accord au secrétaire d'état Dundas pour la formation d'un régiment spécial d'artillerie française, assimilé, pour la plus grande part, aux formations similaires anglaises.

La compétition entre MM. de Quiefdeville et de Rotalier amène alors le ministère et la direction de l'Ordonnance à prévoir la levée de deux demi-bataillons d'artillerie: le premier, confié à M. de Quiefdeville, sera recruté sur le continent et fournira des détachements pour alimenter en canonniers les régiments d'infanterie française dits « à cocarde blanche » (une compagnie d'artillerie prévue pour deux régiments, soit quatre bataillons en tout); le second, sous les ordres de M. de Rotalier, sera formé en Angleterre et comprendra le parc d'artillerie de l'ensemble du corps.

Le 1^{er} novembre 1794, le Ministère de la Guerre publie « l'ordre pour la formation d'un corps d'artillerie française émigrée ». Il stipule effectivement la formation de 2 demi-bataillons comprenant chacun: un état-major de 8 personnes (lieutenant-colonel, 2 majors, adjudant, quartier-maître, chirurgien, sergent-major, sergent quartier-maître) et 4 compagnies de 116 hommes (capitaine, capitaine-lieutenant, 2 premiers lieutenants, 2 seconds lieutenants, 4 sergents, 4 caporaux, 6 bombardiers, 93 canonniers, 3 tambours). En outre, chaque compagnie comporte un commissaire quartier-maître, un sergent-conducteur, 4 caporaux-conducteurs, un maréchal ferrant, un forgeron, un bourrelier, un charron et un charpentier; 30 des canonniers sur 93 sont conducteurs, rassemblés à l'origine en une « compagnie numérotée de conducteurs attachés à la compagnie d'artillerie du capitaine ». Il existe au corps 2 capitaines, 2 capitaines lieutenants et 6 premiers lieutenants à la demi-payé et surnuméraires, destinés à servir de réserve immédiate de commandement.

Le corps comporte 560 chevaux, soit 70 par compagnie. Le matériel, sans doute constitué avec des pièces françaises de prise, comporte 8 pièces de campagne, dont 2 de 8 et 6 de 4.

Le corps doit être complet 4 mois après la parution de l'ordre de création. Il est traité comme les formations anglaises de même nature sous le rapport de la paye et de la discipline.

Le colonel reçoit 3 livres 10 shillings par homme habillé, équipé et armé, et la même somme pour remplacer les tués ou morts de maladie, à l'exclusion des déserteurs. Le recrutement doit porter sur « les paysans, les déserteurs, soldats des troupes de ligne prisonniers de guerre » ; de plus, le colonel peut réclamer aux régiments d'émigrés français tous les hommes qui ont servi précédemment dans l'artillerie française de terre et de mer. L'engagement est contracté « pour la durée de la guerre et un an après ». Les officiers sont présentés par le colonel et acceptés par le roi; leurs brevets sont datés du 1^{er} novembre 1794 et ils ne doivent pas recevoir un grade plus élevé que celui qu'ils avaient en France. L'ancienneté par grade des officiers du corps est fixée d'après la date à laquelle ils ont été nommés en France dans ce grade. Leur rang avec les officiers britanniques est réglé par la date des brevets délivrés en Angleterre.

Disons tout de suite que M. de Quiefdeville ne réussit pas à lever son demi-bataillon sur le continent. Le 8 mai 1795, il demande, en raison de son grade et de son ancienneté, à prendre la place de M. de Rotalier à la tête du demi-bataillon d'artillerie que celui-ci a formé. Le 11, le ministre Dundas décide de ne pas donner suite au projet de levée du demi-bataillon de Quiefdeville et d'accorder au colonel et à son adjudant une gratification de 3 mois d'appointements.

Le comte de Rotalier, par contre, commence immédiatement à lever son demi-bataillon aux « Iron Hill Barracks » à Lyndhurst. Le noyau du corps est formé d'un détachement d'artilleurs français casernés en juin 1794 à Netley et comprenant 98 canoniers de marine rapatriés de Toulon le 15 mai 1794 sur les vaisseaux français « l'Aréthuse », « le Pompée », « le Puissant » et la frégate « la Perle », après l'évacuation du port le 18 décembre 1793. Le recrutement se fait ensuite principalement parmi les prisonniers de guerre français et les marins du commerce qui, pour la plupart, sont déjà exercés au maniement du canon. Les régiments d'infanterie « à cocarde blanche » doivent également renvoyer de leurs rangs les anciens artilleurs et les adresser à M. de Rotalier, mais ceci ne se fait pas sans susciter de grandes difficultés. Quant aux sous-officiers, ils sont pris parmi les anciens cadres d'artilleurs toulonnais et un assez grand nombre d'officiers ou de gentilshommes, anciens artilleurs ou marins.

Le 29 novembre 1794, le capitaine Neville, trésorier du « Royal Artillery » établit un contrôle d'effectifs du corps de Rotalier. On y trouve 4 compagnies: N° 1, commandée par M. de La Noësèche; N° 2, par le chevalier du Fort; N° 3, par M. de Lagarrigue; N° 4, par M. de Marsilly. L'effectif du corps est, à cette époque de 203 hommes. Il s'élève à 360 en décembre et atteint en janvier le chiffre fixé par l'ordonnance de formation.

A noter que vers la fin de 1794, un petit dépôt de recrutement de 2 majors et un chirurgien avait été formé pour engager des hommes sur le continent lorsque tous les moyens de recrutement auraient été épuisés en Angleterre. En avril, le régiment de Rotalier passe de Lyndhurst à Christchurch.

Au mois de juin, le corps, qui doit participer à l'expédition projetée sur les côtes de Bretagne, est fort de 600 hommes environ. Son cadre d'officiers est complet: lieutenant-colonel commandant (de Rotalier), 2 majors (vicomte de Beaujeu et du Molard), 2 capitaines et un lieutenant commissaires, adjudant, quartier-maître, 2 chirurgiens et leur aide, aumônier, 4 quartiers-mâtres commissaires, commissaire aux approvisionnements avec son aide, 4 capitaines commandants, 4 capitaines lieutenants, 8 premiers lieutenants, 8 seconds lieutenants. Les compagnies portent soit le nom de leur capitaine, soit le numéro d'ordre établi selon l'ancienneté de leur chef.

Le 7 juin, Rotalier-artillerie est embarqué à Yarmouth (île de Wight). Il emporte son matériel, soit 10 pièces de campagne (dont 2 pour l'armée de Charette) avec caissons, ustensiles, harnais, munitions et 600 barils de poudre de 120 livres chacun. Il met à la voile le 17 et arrive le 25 dans la baie de Quiberon; débarqué le 27 juin à Carnac, il forme aussitôt un petit parc à Saint-Colomban. Sur 200 chevaux embarqués, 25 seulement sont en état de servir et 20 affectés aux attelages des pièces et chariots; des émigrés déguisés en paysans partent aussitôt en remonte à l'intérieur du pays.

Le 1^{er} juillet, un détachement de Rotalier fait une démonstration avec le régiment d'Hector sur Mendon. Le 3, l'artillerie appuie les troupes qui attaquent le fort Penthièvre. Elle est ensuite mise au repos dans la presqu'île et ses cadres sont chargés d'assurer le service des pièces du fort. Lors des combats des 6 et 7 juillet, celles-ci soutiennent de leur feu les troupes qui attaquent le camp retranché des républicains.

Lors de la retraite, M. de Rotalier la soutient avec deux pièces de canon qui emploient le tir à la prolonge, ce dont il est vivement blâmé par M. d'Hervilly. Celui-ci, d'ailleurs, semble avoir été fort mal avec son artilleur, lui infligeant même des arrêts pour une ridicule histoire de cantonnements.

Le 16 juillet, lors de la grande attaque de Sainte-Barbe, huit pièces de Rotalier-Artillerie marchent avec l'infanterie sous les ordres du colonel. Malgré les avis de celui-ci, d'Hervilly les maintient en première ligne au cours de l'attaque et les force même à quitter leur position pour se porter au milieu des tirailleurs. Au cours de cette mise en batterie, sous un feu violent, les attelages de cinq pièces sont abattus. L'infanterie ayant lâché pied, les canons sont chargés par la cavalerie républicaine. Officiers et artilleurs se défendent courageusement et ne sont sauvés que par une charge à la baïonnette de Loyal-Emigrant qui les dégage et leur permet de ramener trois pièces à la prolonge, les derniers chevaux ayant été tués. Dans cette affaire, le fils du colonel, le lieutenant vicomte de Rotalier, est grièvement blessé aux côtés de son père, ainsi que le lieutenant de Vente et le quartier-maître commissaire de La Roche. Le lendemain, Puisaye nomme le colonel de Rotalier maréchal de camp, pour sa belle conduite.

Le parc d'artillerie est toujours cantonné à Portivy; il comprend encore trois pièces de campagne, 20 pièces de siège et le régiment est fort de 566 hommes. Deux pièces de gros calibre tirées des navires anglais, servies par des artilleurs de Rotalier, sont envoyées le 19 juillet dans l'îlot de Tévice, à 800 toises de l'endroit où la mer devient guéable à marée basse. Lors de la prise par trahison du fort Penthièvre, le 21 juillet, le détachement d'artillerie destiné à servir les pièces du fort et commandé par le lieutenant de La Bothelière, après avoir essuyé de lourdes pertes, se replie dans le camp retranché et ouvre le feu avec deux pièces de canon sur une colonne républicaine; le général Botta est tué. Mais La Bothelière doit se replier sur Portivy où se trouve le parc qui a dû être abandonné, faute de moyens de transport, et dont le commandant, le capitaine de Verton a encloué les canons sous le feu.

M. de Rotalier, ses officiers et ses artilleurs ne pouvant plus servir à rien, parviennent en grande partie à s'embarquer sur des chasse-marées et des chaloupes pour rejoindre la flotte anglaise. Ils ne laissent entre les mains des républicains que le capitaine de Boucheron de Russey, blessé le 21 juillet, le lieutenant de Langle et l'officier volontaire de Buissy, attaché au parc, qui sont fusillés par la suite. On cite aussi M. du Lys, officier d'artillerie chargé des munitions, qui se serait noyé le 21 juillet en cherchant à s'embarquer.

Malgré 40 recrues faites par le corps parmi les républicains faits prisonniers au fort Penthièvre lors de sa prise, Rotalier accuse une perte de 4 officiers et 166 hommes sur un total engagé de 30 officiers et 220 hommes avec un officier et 44 hommes à l'hôpital. Il est d'ailleurs possible qu'un certain nombre de déserteurs aient été comptés par le colonel de Rotalier comme tués ou disparus afin que la prime de 3 livres 10 shillings lui soit allouée. Les officiers perçoivent 1.608 livres 3 shillings, et les soldats 510 livres à titre de compensation pour la perte de leurs effets et chevaux.

Le rapport de l'amiral Warren montre que 46 officiers et 393 hommes s'échappèrent de Quiberon. Le colonel de Rotalier parle de 44 officiers et 387 hommes. Un autre état du 26 juillet donne 322 hommes valides.

Les débris de Rotalier sont laissés à bord des transports en rade de Quiberon, « n'ayant souvent pour nourriture que du biscuit rempli de vers, de la viande salée et de l'eau infecte que l'on ne rendait potable qu'en y mettant du rhum, exposés par le mauvais temps à chasser sur nos ancres, à être jetés sur la côte et à y être fusillés le lendemain... » Un certain nombre d'hommes cependant sont débarqués à l'île d'Houat.

Un fort détachement du corps formé de 6 officiers et 144 hommes sous le commandement du major de Beaujeu, participe, depuis le 12 septembre, à l'expédition du comte d'Artois

et du général Doyle à l'île d'Yeu. Le 4 octobre, il reçoit son matériel de campement (une tente par officier supérieur et capitaine, une pour 2 lieutenants, une pour 15 hommes, une marmite pour 6 hommes, un bidon par homme); et le 8, 2 obusiers, 2 pièces de 8 et 4 pièces de 4, « avec tous leurs attirails, munitions et tout le nécessaire pour tirer ». Mais il ne percevra les chevaux d'équipage et leurs harnais que sur nouvel ordre.

En même temps, le commandant de l'artillerie française (Beaujeu) forme un magasin pour « 10.000 fusils, mousquetons, espingoles et autres armes, poudre et balles à proportion, pierres à fusil, mousquet et pistolet, tournevis et tire-bourres, monte-ressorts, bayonnettes, sabres, outils de toute espèce, tels que haches, pelles, pioches et serpes; tous les effets d'habillement et d'équipement tels qu'habits, vestes, culottes, chemises, guêtres, souliers, chapeaux, gibernes, havresacs, ceinturons et bidons ».

Le 19 octobre, le « corps de l'artillerie française » se rend dans ses cantonnements avec armes et bagages. Le 29, on y attache, à la suite, trois volontaires qui prennent rang après les lieutenants présents au corps. Ils seront « employés aux différentes batteries et fortifications qui seront construites dans l'île, dans le cas où il manquerait des officiers français ou anglais pour ce service ». Le 8 novembre, une pièce de 4 avec ses servants est attachée à la cavalerie de l'île, rassemblée sous les ordres du colonel anglais Clinton.

Le détachement de l'artillerie française (de Beaujeu) rentre en Angleterre en novembre et rejoint le dépôt du corps à Lymington.

Rotalier se reconstitue au cours des premiers mois de l'année 1796; il fait quelques recrues, mais perd 35 déserteurs et, en somme, il semble qu'on n'ait pas cherché à le porter à son effectif complet. Quelques officiers participent à des opérations et croisières sur les côtes de Bretagne au cours des années 1795 et 1796, en particulier le capitaine-lieutenant comte de Rotalier, fils aîné du colonel, sur le vaisseau de 74 « le Robuste », et le lieutenant de Marionnels, dans les îles de la côte bretonne.

En octobre 1796, Rotalier-artillerie est désigné pour aller servir aux Antilles, mais sa destination est bientôt changée et il fait partie de l'armée auxiliaire anglaise que le général sir Charles Stuart emmène au Portugal. Un ordre du 1^{er} novembre 1796 le réduit à 3 compagnies de 78, 77 et 76 hommes, plus 10 surnuméraires, au lieu de 4 compagnies de 61, 63, 57 et 63 hommes. Sont réformés avec gratification de 6 mois d'appointements, 2 majors, un capitaine commandant, 2 capitaines-lieutenants et un aumônier; des promotions sont faites à l'intérieur du corps. Le lieutenant-colonel commandant est toujours le comte de Rotalier; les 2 majors restants sont le chevalier de La Tullaye et le comte de Rotalier déjà cité, tous deux nommés le 1^{er} novembre 1796; les capitaines commandants les 3 compagnies, nommés à la même date, sont MM. de La Bothelière, du Vaizeau et de Presles.

À cette date, le corps comporte: lieutenant-colonel, 2 majors, 8 capitaines, 20 subalternes, 45 sous-officiers, 210 soldats, plus 12 femmes attachées au régiment. Le matériel, qui est français et en bronze, consiste en un canon de 12, 5 de 8, 13 de 4 et 4 obusiers de 6 pouces. Le tout est embarqué à Lymington le 14 décembre et, à cette occasion, le colonel demande que son régiment soit placé sur des vaisseaux de guerre plutôt que sur des transports, ses hommes étant pour la plupart d'anciens canonnières de marine ou d'anciens marins qui pourraient rendre de grands services à bord. Rotalier laisse à Lymington un petit dépôt commandé par le lieutenant de Bois-Hamon. Le corps débarque à Lisbonne le 2 janvier 1797 et est aussitôt mis en garnison dans la capitale.

Les rapports du général Stuart concernant le régiment sont d'abord nettement défavorables. Les hommes laissent fort à désirer par leur conduite, les officiers sont querelleurs et duellistes acharnés; il a fallu prendre des mesures spéciales pour imposer une stricte discipline dans le corps. Une rixe avec les ouvriers de l'arsenal doit être sévèrement réprimée. Nous verrons par la suite, que cette situation ne paraît guère s'être améliorée au cours des années suivantes.

Le 1^{er} janvier 1798, la compagnie mixte franco-maltese d'artillerie du capitaine Pagandet, qui était arrivée de Corse et de l'île d'Elbe en juin 1797, et attachée le 26 à Rotalier en gardant son autonomie, est incorporée dans ce corps qui comporte de nouveau 4 compagnies; aucun ordre officiel toutefois ne régularise cette formation. En septembre de cette même année,



CAPORAL
DU RÉGIMENT DU ROTALIER-ARTILLERIE

OFFICIER

ARTILLEUR
DE LA COMPAGNIE
FRANCO-MALTAISE

ARTILLEUR
DES COMPAGNIES
TOULONNAISES

CORPS D'ARTILLERIE ÉMIGRÉE

des désordres intérieurs survenus dans le régiment font « suspendre la compagnie du capitaine de La Bothelière, de son rang et de sa paye pour six mois » ; un officier subalterne de cette compagnie est congédié et le capitaine du Vaizeau, suspendu de son grade pour une durée indéterminée, démissionne le 20 mars 1799. Le 1^{er} janvier 1800, la compagnie du Vaizeau est cassée et son personnel réparti dans les trois autres compagnies sur pied. Rien n'a pu, jusqu'à présent, faire connaître les graves motifs ayant entraîné ces décisions.

Le 1^{er} janvier 1799, le corps comprend : pour l'état-major, lieutenant-colonel commandant (de Rotalier), 2 majors (de La Tullaye et de Rotalier fils), aide-major, quartier-maître, aumônier, chirurgien et son aide, quartier-maître commissaire aux attelages et un surnuméraire, sous-garde des munitions, 3 conducteurs des munitions ayant rang d'officier, sergent-major, sergent quartier-maître, soit 16 hommes. — Pour la troupe, 4 capitaines commandants (Pagandet, de La Bothelière, de Presles et du Vaizeau), 4 capitaines en second, 8 lieutenants en premier, 8 lieutenants en second, 3 sergents gentilshommes, 9 autres sergents, 16 caporaux, 16 bombardiers, 240 canonniers, 4 tambours, 4 sergents conducteurs, 4 caporaux conducteurs, 24 conducteurs, 4 ouvriers en fer et 4 ouvriers en bois, soit 352 hommes. Le régiment perd 11 hommes décédés de 1797 à 1801.

En février 1800, Rotalier est envoyé à Feitoria près de Saint-Julien. En avril 1801, le quartier général est à Barquinha, les compagnies de Presles et de La Bothelière sont à Belem, et celle de Pagandet à Lisbonne. Le corps ne semble pas avoir participé à la campagne dite de l'Alemtejo contre l'Espagne, ses compagnies étant restées en garnison à Barquinha, Santarem et Belem. En septembre, l'ensemble est réuni à Belem, puis retourne à Lisbonne en février 1802 et à Cintra où il campe en juin de la même année. À cette époque, une lettre du ministère de la Guerre au général Frazer, successeur de Stuart, ordonnait le retour en Angleterre de la totalité des forces britanniques, « à l'exception de l'artillerie française émigrée du colonel de Rotalier ».

L'ambassadeur du Portugal à Londres, en effet, avait pressenti le Gouvernement anglais pour que le corps fut transféré au service de Sa Majesté Très Fidèle; mais l'affaire traîne en longueur et finalement échoue. Le licenciement du corps commence dès le 1^{er} juillet 1802 au Portugal même, et le reste de la troupe est embarqué le 2 à Lisbonne, pour arriver à Gosport le 9 août. C'est là qu'a lieu, le 24 août, le licenciement définitif : M. de Rotalier reçoit trois ans de paye de gratification, les officiers deux ans, les sous-officiers et canonniers un mois, plus leur passage gratuit sur le continent et 2 livres 2 shillings d'indemnité de voyage; de plus, ceux qui avaient rejoint le corps dès sa formation perçoivent deux mois de paye supplémentaires. On estime que 40 % des soldats reprirent du service dans les corps étrangers à la solde britannique.

Le dépôt, qui était passé en juin 1801 de Lymington à East Cowes, était commandé, depuis le 25 février 1801, par le lieutenant Cazotte, fils de l'auteur du « Diable amoureux ».

UNIFORME. — Chapeau tricorne de feutre noir à cocarde blanche avec rosette noire au centre; ganse et bouton or; houppe rouge écarlate. Habit bleu de roi; collet, revers, parements et doublure rouge écarlate; boutonniers aux collet, revers et parements, de laine jaune; pattes d'épaule bleu de roi liserées d'écarlate. Cravate noire liserée de blanc. Veste bleu de roi, culotte de même; guêtres noires à boutons de drap noir. Bandoulière de cuir noir; sabre à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Pistolets à crochet pour être passés à la ceinture.

Les sergents portent les boutonniers en or et un galon d'or au collet, l'épaulette en or pour ceux de l'état-major seulement. Les habits des sergents de conducteurs de charrois ont les mêmes distinctions mais pas de revers. Les caporaux ont les boutonniers de laine jaune et deux épaulettes jaunes; de même pour les caporaux des conducteurs, mais sans revers. Les bombardiers ont la tenue des caporaux, mais sans épaulettes. Les tambours portent la tenue des canonniers, mais avec des nids d'hirondelle, sans doute écarlate, aux épaules. Les charretiers ont l'habit bleu sans revers, la veste et le pantalon ou des culottes avec guêtres de drap brun. Le maréchal ferrant est habillé comme les charretiers, mais avec les épaulettes jaunes; de même pour les forgerons, selliers, charrons et charpentiers, mais sans épaulettes. Les conducteurs de munitions sont habillés comme les sergents conducteurs de charrois.

Les officiers ont la même tenue, mais leurs boutons et boutonnieres sont dorés; ils portent les épaulettes de leur grade du type et selon les modèles réglementaires français de 1786. Ceinturon de cuir blanc à plaque fleurdelysée. Épée à garde de cuivre doré et dragonne d'or du grade. Plumet blanc au chapeau. Ils semblent avoir porté des capotes grises, ce qui leur valut, de la part des républicains, le surnom de « perdrix grises ». Bottes à la hussarde à galons et glands dorés.

Il existe une plaque de cuivre doré attribuée au régiment de Rotalier et portant les armes de France sur un trophée d'artillerie et de drapeaux, et sur le passant, le chiffre « G. R. » couronné.

DRAPEAUX inconnus.



Compagnies Franco-Maltaises d'Artillerie

1^{re} Compagnie : 1793-1798

2^e Compagnie : 1795-1796

3^e Compagnie : 1795-1796

En juillet 1793, Paoli, commandant militaire de la Corse, est déclaré traître à la République et mis hors la loi par la Convention. Le patriote corse demande alors à l'amiral Hood l'alliance de l'Angleterre et l'envoi de troupes pour lui permettre d'expulser les forces françaises stationnées dans l'île. Cet appel est entendu du Gouvernement britannique qui se décide à envoyer dans l'île un corps expéditionnaire de débarquement placé sous les ordres du lieutenant général sir Charles Stuart.

Parmi les troupes que le Gouvernement britannique envoie en Corse figurent les artilleurs de terre et de marine qui avaient coopéré avec les forces anglo-espagnoles à la défense de la place de Toulon.

Au moment de l'évacuation de cette ville, ces forces avaient été transportées le 18 décembre 1793 aux îles d'Hyères. Elles furent ensuite embarquées sur des transports convoyés par l'escadre anglo-hispano-napolitaine de l'amiral Hood et débarquèrent à Porto-Ferraio, dans l'île d'Elbe, le 23 janvier 1794.

Les artilleurs de terre et de marine qui en faisaient partie furent rassemblés en une compagnie d'un effectif de 70 hommes environ, sous le commandement du capitaine Pagandet, ancien officier au 2^e régiment d'artillerie de marine, au département de Toulon.

Cette compagnie participe alors aux opérations qui aboutirent à l'expulsion des Français de l'île.

Elle prend part, en février, au siège de Saint-Florent qui est abandonné par le général Gentili au bout de trois semaines, puis à celui de Bastia qui capitule le 22 mai. Avec de nouvelles troupes débarquées le 24 juin, 50 canonniers de marine et un détachement de « Royal-Louis » participent aux opérations qui aboutissent le 10 août à la prise de Calvi et, en particulier, à la prise du fort des Capucins, du Monachesco (pris le 6 juillet), du fort Mozello et du rocher Saint-François (18 juillet). Au cours de ces opérations, le lieutenant Montillet se distingue tellement « qu'il reçoit sur le champ de bataille même, un drapeau blanc fleurdelysé, par le général en chef Stuart ».

Le commodore Nelson, qui dirige les forces de la Marine débarquées devant Calvi, écrit le 26 juillet: « Le général Stuart m'a prié de dire que les canonniers débarqués ici appartenaient au « Commerce de Marseille » et que leur femmes et enfants, leurs familles et leurs effets étaient à bord de ce vaisseau; qu'ils étaient dans la plus grande inquiétude, désirant savoir ce qu'on allait faire d'eux, s'ils devaient regagner leur navire ou si on allait débarquer leurs familles, etc., à terre ».

Le 18 octobre 1794, de Bastia, le lieutenant général Stuart annonce au secrétaire d'état à la guerre, Dundas, qu'il a conservé l'artillerie française dont les services sont absolument indispensables en Corse. A la même date, il rend compte au duc de Richmond, grand maître de l'artillerie, que, pour remplacer en partie les artilleurs et artificiers perdus à Toulon et en Corse,

Sammlung Markus Geis (Napoleon Online)

il a formé « une compagnie d'artillerie avec des soldats de la marine française, émigrés, dont il a eu l'occasion d'apprécier les services devant Calvi et dont il a tout lieu d'attendre une très grande assistance ». Elle se compose de 70 hommes environ, 3 officiers compris, et sa solde est la même que celle de l'infanterie anglaise. « Cette paye, ajoute-t-il, n'est pas proportionnée aux mérites de ces soldats et elle est inférieure à celle qu'ils touchaient en France; mais je n'ai pas osé la mettre sur le même pied que celle de mes hommes, avant d'avoir eu l'honneur d'apprendre de Votre Grâce que vous croyiez devoir maintenir leurs services ».

Cette approbation est donnée le 13 novembre par le duc de Richmond à Dundas, mais il ajoute que « cette compagnie d'émigrés français devrait être organisée comme celles du demi-bataillon d'artillerie émigrée que doit former dans ce pays (l'Angleterre) le lieutenant-colonel de Rotalier ». Dundas, de son côté, approuve le 18 novembre et en fait part le 5 décembre à sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse: « Sa Majesté, considérant l'insuffisance du détachement du régiment d'artillerie royale affecté à l'île (de Corse), trouve la formation d'une compagnie d'artillerie émigrée française absolument nécessaire et autorise Votre Excellence à former cette compagnie le plus vite possible, suivant un plan à peu près pareil, autant que les circonstances le permettront, à celui qui a été adopté ici (pour le corps de Rotalier) ».

À partir de cette date, on trouve la compagnie portée sur les listes de l'armée anglaise sous le titre de « *Royal French Marine Artillery Independent Company* », et plus souvent de « *French Canoneers* ». Son effectif est de: capitaine commandant (Pagandet), 2 lieutenants (Revel et Montillet), 3 sergents, 5 caporaux, 64 canoniers; les commissions des officiers sont datées du 25 décembre 1794.

Elliot rend compte à Dundas de cette formation par lettre du 17 janvier 1795: « Suivant les instructions de Sa Majesté, nous avons pris des mesures pour compléter la compagnie d'artillerie française et la mettre sur le pied qu'indique votre dépêche du 5 décembre ». Toutefois, le nombre des artilleurs dans l'île étant notoirement insuffisant, Elliot ajoute qu'il s'est décidé, avec l'approbation du lieutenant général Trigge, « à élever de 100 hommes la compagnie d'artillerie française, sans rien ajouter pourtant à la liste des officiers ». Il obtient aussi, le 28 février, l'autorisation de créer une seconde compagnie française ou corse. Le ministre ajoute: « Si pour ce corps, vous trouviez avec peine des officiers convenables, cette difficulté pourrait être immédiatement écartée en envoyant d'ici un nombre suffisant d'officiers émigrés ».

La compagnie est signalée comme ayant participé à diverses expéditions intérieures en Corse; elle est forte, en juin 1795, de 63 canoniers et 2 bombardiers. On la trouve encore à la prise de Porto-Ferraio le 9 juillet 1796 et à celle de Capraja le 18 septembre. Le 20 octobre 1796, jour de l'évacuation de la Corse par les Anglais, elle est transportée à l'île d'Elbe, non sans perdre quelques hommes, sans doute par désertion. Elle semble avoir participé à l'occupation de Piombino par le colonel Wemyss en novembre.

Le général de Burgh, commandant les forces britanniques à Porto-Ferraio, ayant décidé d'évacuer cette place en juin 1797, les corps émigrés sont envoyés au Portugal rejoindre l'armée auxiliaire anglaise du général sir Charles Stuart. La compagnie française d'artillerie débarque à Lisbonne le 21 juin. Elle comprend à cette époque 5 officiers (capitaine, capitaine-lieutenant, 2 premiers lieutenants, second lieutenant) et 58 hommes. L'augmentation du cadre correspond sans doute à une augmentation de la troupe (peut-être l'effectif de 100 hommes décidée en janvier 1795) qui dut avoir lieu le 1^{er} mai 1795, les commissions des nouveaux officiers étant datées du 5 mai.

À côté de cette compagnie française, on trouve encore en Corse une compagnie maltaise pour laquelle les renseignements sont peu précis.

Bien que le Grand Maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ait refusé au Gouvernement britannique le droit de recruter sur le territoire de la Religion, de nombreux Maltais, séduits par la solde et les avantages concédés par l'armée anglaise, sont tentés de s'engager dans le corps expéditionnaire de Corse. De plus, les menées de la France en Méditerranée exigent qu'une personne de confiance soit placée auprès du Grand Maître. À la suite de pourparlers engagés à Londres entre le duc de Portland et le bailli de La Tour-Saint-Quentin, représentant de l'ordre en Grande-Bretagne, le vice-roi Elliot désigne, le 4 octobre 1794, le chevalier

de Sade, ancien lieutenant de vaisseau, pour se rendre à Malte présenter l'Acte d'Union de la Corse, demander des munitions et toutes sortes de secours.

Sade part de Bastia sur la corvette « la Flèche » le 4 octobre, mais dès le 1^{er} décembre, Elliot rend compte à Portland qu'il n'a presque rien obtenu et que, manifestement, l'ordre ne veut pas prendre une part active à la guerre ni venir en aide aux Anglais sur terre comme sur mer. Toutefois, il accepterait de mettre quelques vaisseaux et troupes à la disposition des Britanniques contre versement de 100.000 livres sterling, ce qui est exagéré. Dans ces conditions, Elliot rappelle Sade.

Cependant, le 2 décembre, Portland insiste auprès d'Elliot pour que les négociations ne soient pas interrompues, mais au contraire activement menées. Il doit obtenir 4.000 hommes de troupe promis par le bailli de La Tour-Saint-Quentin. Sade, renvoyé à Malte, n'obtient que très peu de choses: le 5 mai 1795, il ramène sur le vaisseau « le Sincère » 140 Maltais qui vont former cette seconde compagnie d'artilleurs étrangers demandée par Elliot le 17 janvier.

Le commandement en est donné au chevalier de Sade, par commission du 5 mai, date de la levée officielle de la compagnie. Celle-ci a la même composition que la compagnie française et, comme elle, évacue la Corse en octobre 1796 pour faire partie des forces du général de Burgh à l'île d'Elbe. La compagnie d'artillerie maltaise rejoint Lisbonne le 21 juin 1797; elle comprend, à cette époque, 4 officiers et 71 hommes; il semble que beaucoup de ses soldats aient déserté lors de l'évacuation de la Méditerranée. Les contrôles du régiment de Rotalier donnent 6 officiers provenant de cette compagnie maltaise: capitaine (de Sade), capitaine-lieutenant (de Romette), 2 lieutenants en premier, 2 lieutenants en second.

Dès leur arrivée au Portugal, les deux compagnies française et maltaise sont réunies en une seule qui est rattachée au régiment d'artillerie de Rotalier, en conservant son autonomie propre. Elle est commandée par le capitaine Pagandet. Ce n'est que le 1^{er} janvier 1798 qu'elle est définitivement incorporée dans le corps pour constituer une 4^e compagnie dont la formation n'est d'ailleurs consacrée par aucun acte officiel.

Une 3^e compagnie fut également formée en Corse à peu près à la même époque que la compagnie d'artillerie de Pagandet.

En effet, le 18 octobre 1794, le lieutenant général Stuart demandait l'autorisation de former en Corse une compagnie d'artificiers qu'il mettrait sous les ordres du capitaine Nepean, du « Royal Artillery ». Le duc de Richmond, grand maître de l'artillerie, écrivait en conséquence à Dundas, le 13 novembre: « Comme pour le moment on ne peut pas trouver d'artificiers dans l'île, je pense qu'il serait bon de permettre au capitaine Nepean d'en lever une compagnie avec des émigrés ou des Italiens, pour l'utiliser dans les fabriques de Corse ». Cette décision est approuvée par Dundas le 5 décembre.

Cette compagnie dite « d'ingénieurs et d'artificiers étrangers » comprend 93 hommes. Ses services sont inconnus et elle disparaît lors de l'évacuation de la Corse en octobre 1796.

UNIFORME. — Au début, la compagnie toulonnaise porta l'uniforme de l'artillerie de marine française: chapeau de feutre noir gansé de noir, à cocarde blanche, ganses noires et bouton doré portant une ancre, houppe en carotte rouge écarlate. Cravate noire bordée de blanc. Habit bleu de roi; collet droit échancré ou renversé monté sur un collet droit, rouge écarlate passepoilé de blanc; parements bleu de roi passepoilés de rouge, avec pattes en accolade rouge écarlate passepoilées de blanc et ornées de 3 boutons; revers bleu de roi passepoilés de rouge avec 7 boutons et 3 au-dessous à droite; poches en travers passepoilées de rouge avec 3 boutons; retroussis rouge écarlate passepoilés de blanc et ornés d'une ancre et d'une fleur de lys en drap bleu; pattes d'épaules bleu de roi passepoilées de rouge (sans doute épaulettes rouges à franges pour les bombardiers). Veste de drap écarlate à 12 boutons de cuivre et 3 aux poches en travers. Culotte bleu de roi. Guêtres blanches ou noires (peut-être demi-guêtres comme les canonniers-matelots). Bandoulières de cuir noir; giberne noire ornée d'une ancre en cuivre; sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre.

Les officiers ont la même tenue, mais leurs boutons sont dorés et leur chapeau gansé de velours; leurs grades sont marqués par des épaulettes dorées sur fond écarlate; ceinturon de cuir

blanchi ou noirci sur la veste soutenant l'épée à garde et dragonne dorée; plaque de ceinturon dorée avec une ancre. En été, ils peuvent porter la veste, la culotte et les bas blancs.

En Corse, chaque sous-officier, canonnier et tambour de la compagnie d'artillerie française reçoit, tous les deux ans, un habillement complet, consistant en: habit, veste, culotte, paire de bas, paire de guêtres ou paire de pantalons; chapeau, chemise, col, chaussures; et tous les douze mois, un habillement de travail complet consistant en: chapeau rond, paire de bleus, veste de flanelle, pantalon de coutil russe, pantalon de flanelle, culotte de serge, chemise et paire de bas.

Il existe un document donnant un artilleur français au Portugal et qui pourrait représenter un sous-officier de cette compagnie. Son uniforme est le suivant: chapeau rond relevé sur le côté droit, bordé d'un galon vert foncé; galon vert foncé autour de la coiffe, plumet vert; cocarde blanche et ganse vert foncé. Habit bleu de roi; collet écarlate bordé d'argent; revers écarlate bordés d'argent; parements écarlate liserés de vert foncé, la fente passepoilée de vert foncé; boutons blancs; doublure blanche; pattes d'épaules en argent sur fond écarlate; de même pour les attentes d'épaulettes. Grenade blanche sur le bras droit. Cravate noire liserée de blanc. Veste blanche à boutons de toile. Culotte bleu de roi; demi-guêtres noires à boutons de drap noir, galons vert foncé. Bandoulière blanche; sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Canne en bois naturel.



Régiment d'Infanterie légère de Périgord

1794-1795

Ce corps est levé, sous la cocarde noire, par capitulation du 10 juillet 1794, et pour le service britannique, par Joseph-Archambaud de Talleyrand comte de Périgord, ancien colonel en second des chasseurs à cheval d'Alsace, aide de camp du comte d'Artois, frère cadet du futur prince de Bénévent.

Le régiment doit être composé d'un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien-major, paymaster) et de 6 compagnies d'infanterie légère de chacune 4 officiers (capitaine, lieutenant, 2 enseignes) et 138 hommes, dont une au moins de volontaires gentilshommes. Sa formation doit être terminée en trois mois et il est stipulé qu'il peut être employé hors d'Europe.

Le lieutenant-colonel et le major du corps sont le comte Boson de Talleyrand-Périgord et le comte Duprat.

Le corps commence à se former dès octobre 1794 en Hollande. En novembre, le colonel recrute lui-même à La Haye. C'est ainsi qu'il embauche un laquais, ancien soldat de bonne mine, en fait aussitôt un sergent recruteur, avec 40 sols par jour, un habit de drap fin et 1.200 livres pour aller en recrue à Nimègue. « Il se trouva à y commander des volontaires et caporaux qui étaient d'anciens officiers du régiment de Vintimille qui s'en plaignirent au colonel ». Le laquais fut alors établi vagemestre du corps. En décembre, le dépôt est à Elburg, dans la province de Gueldres, sur le Zuyderzee; il ne comporte qu'une seule compagnie de 150 hommes, bien que les officiers soient en nombre suffisant pour en encadrer quatre. Le War Office accepte, à cette date, que Périgord-infanterie ne soit formé qu'à deux compagnies, alors qu'il aurait pu considérer que les clauses de la capitulation n'avaient pas été respectées et incorporer de ce fait les soldats dans d'autres corps.

Le régiment participe, pendant l'hiver de 1794-1795, à la retraite de l'armée anglo-hollandaise sur la Westphalie et le Hanovre, sans avoir été engagée. Le 1^{er} mars 1795, le corps comprend: colonel, lieutenant-colonel, major, 2 capitaines, 4 lieutenants, 2 enseignes, 3 membres du petit état-major, 4 sergents, 12 tambours, 205 soldats présents, 10 malades, 33 en recrue. Périgord dut s'augmenter assez rapidement, en particulier au moyen de l'incorporation d'anciens soldats hollandais du régiment de Bedaulx, car, à la revue passée par le capitaine Gordon, inspecteur des troupes étrangères, dans le courant du même mois, il comprend: lieutenant-colonel, 2 majors, 6 capitaines, 12 lieutenants, 6 enseignes, adjudant, quartier-maître, 40 sergents, 60 caporaux, 744 soldats. Mais ces chiffres semblent nettement exagérés.

De mars à juin, Périgord est en garnison à Stade et mis sous les ordres du comte de Sombreuil nommé commandant de la division d'infanterie émigrée destinée à passer en Bretagne. M. de Périgord, plus ancien et plus âgé que lui, refuse de servir sous ses ordres et s'embarque pour Londres.

Le 19 juin, le régiment (3 compagnies) est passé en revue par Sombreuil et le colonel Nesbitt. Le 22, il embarque à Stade sur des transports pour descendre l'Elbe, passe à Hambourg et Altona, et rejoint Cuxhaven où se forme un convoi de 50 voiles. Après avoir mouillé 24 heures sur la rade des Dunes, le convoi arrive le 2 juillet en rade de Spithead près Portsmouth.

Périgord reste à bord des navires où sont embarquées de grandes quantités d'armes, de munitions et de provisions de bouche. Le 9 juillet, la flotte appareille, passe devant Belle-Isle le 15, défile devant l'escadre de l'amiral Bridport et jette l'ancre le même jour dans la baie de Quiberon entre Port-Haliguen et le fort de Conguel. Sombreuil et Boson de Périgord vont alors à terre rendre visite à l'amiral Warren et au comte de Puisaye.

La division Sombreuil débarque le 17 à Port d'Orange après le meurtrier combat de Sainte-Barbe livré la veille. Ses chirurgiens, dont le chirurgien-major Desvignes, participent aux soins des blessés de ce combat. Le régiment est cantonné à Port-Haliguen et Roch-Priol, à l'extrémité sud de la presqu'île. Il comprend environ 150 hommes, en majorité volontaires gentilshommes, en trois compagnies.

Le 20 juillet, un détachement de 15 hommes du corps est envoyé de garde au fort Pen-thièvre. Celui-ci est pris dans la nuit par surprise, grâce à la trahison des soldats du régiment d'Hervilly. Le détachement, composé d'anciens officiers et de gentilshommes ayant participé à la retraite de Hollande, est presque entièrement massacré sur la plate-forme du fort. Le lieutenant du Fossey se distingue dans cette affaire et, par sa présence d'esprit, parvient à sauver une partie de la troupe. Sont tués dans ce combat: les enseignes marquis de Saint-Orens et de Roman-guy, les volontaires de Gimel (les deux frères), et Tristan de l'Hermite.

Le conseiller procureur du Roi de Préseau de Ménaige, capitaine de cavalerie et officier au corps, disparaît au cours des combats. Le lieutenant vicomte de Lamoignon est grièvement blessé à la jambe, déposé dans un canot par son frère, capitaine au régiment, qui retournera ensuite se battre avec Sombreuil. Le capitaine comte de Mesnard est blessé et parvient à s'échapper le 22 juillet.

Au moment de la surprise du fort, le régiment, dont le cantonnement a été porté à Saint-Julien, est alerté le premier par un hussard de Warren, à 3 heures du matin. Il est immédiatement mis en marche sur Saint-Pierre, Kernud et Le Roc, et mis en bataille par son lieutenant-colonel dans une lande à gauche de la sortie de ce dernier village.

Sombreuil concentre la défense autour de la butte du moulin de Saint-Julien. En arrière de la ligne principale, et pour prévenir un mouvement tournant, sont placés Salm et Périgord. A la suite de la défection des soldats de d'Hervilly et de du Dresnay, la retraite est ordonnée sur Port-Haliguen et le fort Neuf. Périgord entre dans le fort par l'éboulement du mur non terrassé. Le lieutenant-colonel de Périgord place ses hommes derrière le second mur, mais les munitions manquent. 5 à 600 gentilshommes s'enferment dans le fort.

La capitulation ayant été décidée par Sombreuil, le lieutenant-colonel de Périgord fait mettre bas les armes à son régiment et se jette à l'eau, ne voulant pas être fait prisonnier; il est recueilli par une chaloupe anglaise. Suivant une autre version, il aurait été envoyé par Sombreuil auprès de l'amiral Warren pour faire cesser le feu des navires anglais.

Les officiers et soldats du corps, au nombre de 100 environ, faits prisonniers, sont conduits le 21 juillet à Auray et incarcérés dans la prison de la ville; 18 périssent à Auray et Vannes, dont les capitaines de Lamoignon (le 2 août), Villavicencio de Castries (le 31 juillet), les lieutenants de Compreignac et de Meynard, blessé le 21 juillet (le 31 août), etc.

Le sous-lieutenant de Villeneuve de La Roche-Barnaud, dont les deux frères ont péri sous les balles, parvient à s'échapper, ainsi que plusieurs de ses camarades, dont la plupart passent aux chouans.

Les débris de Périgord sont transférés par les Anglais à l'île d'Houat le 22 juillet. Sur la liste du 26 juillet, il ne reste que 16 survivants.

Le 4 août 1795, le colonel Archambaud de Périgord, resté en Angleterre, demande au ministre Windham qu'on lui accorde, pour recruter son régiment, « une partie des chouans qui ont suivi les Français échappés au désastre de Quiberon ». Mais il n'obtient pas satisfaction. Archambaud de Périgord s'embarque le 25 août à Portsmouth avec le comte d'Artois et débarque avec lui, le 13 septembre, à l'île d'Houat, où il retrouve les débris de son régiment. Peu de jours avant, le 16 août, son frère Boson s'est fait, avec M. de Contades, l'interprète des émigrés pour demander que Puisaye soit mis en état d'arrestation à bord d'un navire et déféré à un

conseil de guerre à l'arrivée du comte d'Artois. L'amiral Warren refuse. Puisaye passe en Bretagne le 2 septembre.

Les débris de Périgord sont embarqués le 13 septembre sur un transport anglais et emmenés à l'île d'Yeu; ils participent à la sommation de Noirmoutier le 25 septembre et débarquent à l'île l'Yeu le 30. Le 2 octobre, ils reçoivent la subsistance « sur le pied de la capitulation du régiment de Rohan » et sont compris dans sa feuille de décompte. Le 4, Périgord touche ses effets de campement et le 7 il est mis sous les armes avec Rohan, Salm, Béon et Damas en vue de passer une dernière revue. Le corps ne comprend plus que: un sergent-major, 2 sergents de volontaires, 2 tambours et 7 soldats.

Il est licencié par ordre du 8 octobre 1795 à l'île d'Yeu, et incorporé dans Loyal-Émigrant. Les officiers passent dans les régiments de Cadres ou rejoignent les chouans. Le corps expéditionnaire rejoint l'Angleterre le 16 décembre 1795.

En janvier 1796, le colonel de Périgord réclame au gouvernement britannique une somme d'environ 80.000 francs pour la perte des effets, uniformes et équipements destinés à 830 hommes, débarqués avec le corps à Quiberon et abandonnés lors du réembarquement.

UNIFORME. — Casque de feutre noir sans visière, orné sur le devant d'un « bugle » ou cornet d'infanterie légère en métal doré; queue de renard fauve placée transversalement sur la bombe du casque et fixée sur les côtés par une petite cocarde noire et jaune. Habit-veste rouge écarlate; collet, parements, revers, retroussis et pattes d'épaules noirs; larges passepoils jaune d'or au collet sur tout son pourtour, aux revers, aux parements, aux devants de l'habit, aux retroussis et aux pattes d'épaules. Boutons jaunes à fleur de lys. Veste ronde à boutons de métal jaune. Cravate noire bordée de blanc. Culotte blanche, guêtres noires. Équipement de cuir blanc, giberne noire. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil orné de cuivre, bretelle de cuir fauve.

Les officiers portent le même uniforme, mais les galons et ganses sont en or, ainsi que les boutons; épaulettes du grade du type français de 1786; hausse-col en cuivre doré, avec les armes de France en argent. Echarpe cramoisi sur la veste autour de la taille. Demi-bottes noires. Épée à garde de cuivre doré, fourreau de cuir noir garni de cuivre doré. Dragonne d'or du grade.

DRAPEAU inconnu.





HUSSARD ET COLONEL

SOLDAT

HUSSARDS DE WARREN

LÉGION DE PÉRIGORD

Hussards de Warren

1795

Ce corps, qui eut une existence éphémère, est levé dans la presqu'île de Quiberon, sur la demande du général en chef des forces royalistes, le comte de Puisaye, qui se plaignait du manque de cavalerie dans le corps expéditionnaire. Par courtoisie, Puisaye donne au régiment le nom du commandant de l'escadre anglaise, sir John Borlase Warren, Baronnet, K. B. Il semble que ce corps, dont le commandement est attribué à Erasme-Gaspard comte de Contades, aide de camp de Monsieur, ait été constitué au début de juillet 1795.

Il comprend à l'origine, 63 hommes que recrute le capitaine comte de Marconnay-Mornay, attaché alors à l'état-major général du corps expéditionnaire. Ce recrutement est effectué parmi les chouans et les soldats du régiment d'Hervilly auxquels leur colonel avait promis de les faire passer dans la cavalerie dès que l'occasion s'en présenterait, parce qu'ils provenaient des armes montées. On les encadre avec quelques anciens officiers, servant comme tels ou comme sous-officiers. M. de Marconnay rassemble aussi un nombre correspondant de chevaux de petite taille et d'aspect médiocre, pris parmi la remonte du pays. « Nous avons, dit Contades, de quoi en équiper 4.000! »

Le petit escadron rend quelques services au cours des combats et opérations de guerre comme guides, vedettes, estafettes et patrouilleurs. Il se distingue le 21 juillet, au cours de la défense de la presqu'île, en faisant le coup de pistolet contre les tirailleurs ennemis.

Après le désastre de Quiberon, il reste 9 survivants des hussards de Warren. Contades déclare qu'après la perte de la presqu'île, « sir John Warren, désirant vivement faire quelque chose pour moi et croyant d'Hervilly mort, voulait demander son régiment pour moi. Je n'en voulus pas pour bien des raisons. Il me nomma alors colonel commandant de son régiment de hussards et en demanda la permission à Monsieur qui voulut bien y consentir. Marconnay fut nommé lieutenant-colonel, M. Le Gras major, et on compléta deux compagnies en officiers ».

Toutefois, Contades n'est porté sur l'Army List anglaise que comme lieutenant-colonel, à la date du 16 septembre 1795, et Le Gras comme capitaine.

A l'île d'Houat, on avait embarqué le 13 septembre, pour l'expédition de l'île d'Yeu, 40 hussards de Warren qui sont débarqués dans l'île le 30. Ils y restent jusqu'à la fin de l'expédition, et sur l'état d'embarquement du 12 décembre, figurent 5 officiers et 20 hommes du corps.

A l'île d'Yeu, le 2 octobre, un ordre oblige officiers et volontaires du régiment à résider dans leur « établissement »; ils recevront leur subsistance aux Uhlans britanniques. Le 10, Monsieur autorise « les volontaires français des différents cadres qui obtiendront des emplois dans le corps des hussards de Warren commandé par M. de Contades, à les prendre; mais du moment qu'ils seront entrés dans ce corps, ils ne toucheront plus d'appointements dans les cadres ».

Le corps envoie des estafettes au quartier général français, mais « étant réputé anglais », prend l'ordre chaque jour à midi chez l'adjudant général britannique. Le 31 octobre, un officier et 7 hommes prennent poste pour trois jours à l'anse des Fontaines, à la gauche du cantonnement de la Meule, avec 1 caporal et 5 hussards de Choiseul. Ce poste fournit des patrouil-

les sur la côte et dans les anses. Le 8 novembre, la cavalerie de l'île, dont Warren, est mise sous les ordres du colonel Clinton, avec une pièce de 4 de l'artillerie française.

Le régiment est dissous à son retour en Angleterre le 24 janvier 1796, et les soldats incorporés dans d'autres unités émigrées. Les officiers et volontaires passent dans les régiments de cadres et aux chouans.

UNIFORME. — Shako cylindrique de feutre noir; ganse, cocarde et plumet blancs. Dolman rouge écarlate; collet et parements en pointe bleus; tresses et galons noirs; boutons blancs; ceinture tressée rouge et jaune (il semble que ce soit une bande jaune entre deux rouges); culotte gris-bleu; bottes à la hussarde de cuir noir à éperons d'acier. Porte-giberne de cuir noir. Sabre de hussard garni en fer; ceinturon noir; la sabretache en cuir noir — ou rouge bordée de blanc, avec le chiffre « G. R. » couronné blanc. Shabraque de peau de mouton naturelle, harnachement de cuir noir.

Janillion, témoin oculaire républicain, écrit à propos des combats dans la presqu'île: « Je me rappelle avoir vu quelques hussards vêtus de rouge et coiffés de petites toques de même couleur ».

D'après une miniature représentant le colonel de Contades, les officiers portent le dolman à la hussarde écarlate, collet écarlate, parements bleu clair; pelisse bleu clair à fourrure fauve; tresses, galons et boutons en argent. Ceinture argent et bleu clair. Le collet est bordé sur tout son pourtour d'un double galon en argent. La cravate est noire, bordée de blanc. Les grades sont marqués par des galons d'argent sur les manches et aux piques de la culotte, comme en 1786. Sans doute les officiers portent-ils le shako noir à enroulement noir et bleu céleste, galons, cordons et glands en argent, plumet blanc; la culotte bleu de ciel à galons d'argent; la sabretache écarlate ornée d'argent. Le sabre est du modèle des officiers de hussards, en cuivre doré, avec dragonne dorée, selon le grade. Aucune donnée sur le harnachement.

ETENDARD inconnu.





Régiment d'Infanterie Edward Dillon

1795-1814

A la fin de l'année 1794, William Windham, ministre de la guerre, signale au secrétaire d'état Dundas qu'un grand nombre d'émigrés français résident en Italie du Nord et qu'il serait fort intéressant de les rassembler en corps de troupe pouvant coopérer à la défense de la Corse. Il suggère, en conséquence, l'envoi d'un des colonels des anciens régiments irlandais au service de France, qui doivent former la « Brigade catholique irlandaise » dont le recrutement s'avérait difficile. Cette suggestion n'est pas retenue immédiatement, mais, le 27 janvier 1795, Windham écrit à sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse, qu'on destine à la défense de l'île un régiment dont le commandement sera donné au colonel Edward Dillon, « excellent officier, homme modeste et raisonnable, avec lequel il sera satisfait d'avoir à agir ». Ce régiment sera levé sur les confins de la Suisse et de l'Italie. Des instructions seront envoyées à Livourne ou Civita-Vecchia afin de faire embarquer les compagnies ou les hommes de recrue de ce régiment aussitôt qu'on les aura rassemblés, sous la surveillance de quelques officiers et sous-officiers résidant en Corse. Effectivement, le 1^{er} février 1795, le comte Edward Dillon, ancien colonel du régiment de Dillon et de Provence-infanterie, à cette époque attaché au régiment Henry Dillon, 3^e de la « Brigade catholique irlandaise », est commissionné colonel au service d'Angleterre et chargé de lever un régiment d'infanterie étrangère de son nom dans le nord de l'Italie, avec mission de le conduire en Corse.

La composition du régiment est fixée comme suit: un état-major comprenant: colonel, lieutenant-colonel, major, quartier-maître, adjudant, aumônier, chirurgien-major et son aide; un bataillon de 6 compagnies dont une de grenadiers. Pour recruter son bataillon, il est accordé au colonel la somme de 14 livres sterling pour chaque sous-officier et soldat habillé, équipé et armé, « conditions bien meilleures, écrit Elliot, que celles faites aux autres recruteurs ». Les hommes devront avoir 5 pieds 5 pouces anglais et moins de 30 ans pour ceux qui n'ont pas déjà servi. Les commandements se feront en anglais, « pour rendre hommage à la brigade irlandaise qui, s'étant distinguée dans plusieurs rencontres, avait acquis une gloire impérissable à Fontenoy ».

Le quartier d'assemblée est fixé à Livourne. Il semble, d'après un certificat donné en 1797 par Edward Dillon au capitaine comte de Faverney, que celui-ci « aurait contribué sous

ses ordres à la formation du corps depuis le mois d'octobre 1794 ». Quoi qu'il en soit, il est certain que le régiment était formé, en janvier 1795, à Livourne.

Les officiers, proposés par le colonel et approuvés par le Roi, sont tous émigrés français ou anciens officiers irlandais au service de France. En 1814, Edward Dillon écrivait: « Je levai, avec l'approbation de Sa Majesté (le Roi de France) le régiment de Dillon que j'ai commandé jusqu'à ce jour... je n'ai jamais proposé à un emploi vacant dans ce régiment sans prendre les ordres du Roi ou de Monsieur, frère du Roi, ce qui a été souvent une ressource pour des sujets dont Sa Majesté désirait améliorer le sort. Tous les officiers français ont donc servi dans ce régiment par ordre du Roi. Le commandement en chef (anglais) a jugé à propos d'y placer souvent des sujets de Sa Majesté Britannique et des étrangers de différentes nations; il en est résulté, par la suite, que le nombre d'officiers français a considérablement diminué ». Sur 187 officiers, chapelains et chirurgiens, 23 sont Anglais, 6 Allemands et 15 Italiens ou Corses.

Elliot ne semble pas avoir approuvé le choix fait par le colonel. Il déclare « avoir trouvé tous les officiers français absolument ingouvernables et dépourvus complètement de la prudence et de la modération voulues pour mener à bonne fin une affaire aussi délicate que celle de la levée de troupes en Italie ».

Les hommes de troupe ont été recrutés parmi les Italiens du nord et du comté de Nice et parmi les recrues corses destinées primitivement à 6 compagnies franches que Gilbert Elliot devait lever en Corse et en Italie.

Le lieutenant-colonel est le frère du colonel, Franck-Théobald Dillon, et le major, William-Patrick Doran, sortant tous deux du régiment H. Dillon de la « Brigade catholique irlandaise ». Les commissions des trois officiers supérieurs sont datées du 1^{er} février 1795.

En août 1795, le régiment s'embarque par détachements pour Bastia. Le 13 du même mois, le commodore Nelson envoyait en Corse trois déserteurs français, recrues du corps de Dillon, par le brick « Le Tarleton ».

En octobre, l'effectif théorique du corps est largement dépassé. Le colonel est alors autorisé à lever un second bataillon. Ce second bataillon est formé en Corse en avril 1796 avec les hommes de Jerningham encadrés par des officiers et volontaires français des cinq régiments émigrés « à cocarde blanche » dissous.

On sait, en effet, qu'à la fin de 1795, les régiments « à cocarde blanche » de Vioménil, Autichamp, Béthizy, Broglie et Laval-Montmorency avaient été licenciés. 270 hommes, étrangers, provenant de ces régiments, avaient été rassemblés par le capitaine sous-inspecteur Gardiner, un des commissaires anglais chargés du licenciement, et versés dans le régiment formé par le maréchal de camp chevalier Jerningham de Barford, qui avait pris pour lieutenant-colonel le duc de Caylus.

Un petit bataillon avait été ainsi formé à Langenargen, sur les bords du lac de Constance, puis dirigé sur Civita-Vecchia par le Tyrol, Mantoue et Livourne, où il arrive le 21 mars 1796.

Le 18 mars, Windham écrit à Elliot que le capitaine Gardiner, avec le régiment suisse de Roll et la plus grande partie du 2^e bataillon de Dillon, était maintenant en marche pour la Corse, s'il n'était pas déjà parvenu à destination. Dès son arrivée, le corps sera mis, pour le casernement, le fourrage et l'organisation militaire, sur le même pied que les autres troupes stationnées dans l'île. Les soldes, les comptes de rassemblement, les contrôles de comptabilité et tout ce qui a trait aux finances continuera à rester entre les mains du capitaine Gardiner et de ses employés.

Pendant ce temps d'ailleurs, le recrutement se poursuit pour le bataillon de Corse; le 4 décembre 1795, en effet, le commodore Nelson écrit à Elliot que l'amiral Parker vient de lui donner l'ordre de recevoir à son bord toutes les recrues que l'on pourra lever pour le corps de Dillon en Corse. Il ajoute que, personnellement, il a levé et expédié plus d'hommes pour le corps que les officiers du régiment eux-mêmes.

Le bataillon de Jerningham, qui devait former le 2^e bataillon d'Edward Dillon, comprenant 6 à 700 « beaux hommes », quitte Livourne pour Civita-Vecchia et s'y embarque pour Bastia où il arrive le 22 avril. Lady Elliot écrit à cette époque: « Le régiment de Dillon

est très bien composé. Il y a un vieil officier, chevalier de Saint-Louis, qui est simple soldat, et un autre dont le fils est son propre sergent. Il faut qu'ils aient réellement du caractère... Nous avons comme enseignes et capitaines des ducs et des princes qui avaient autrefois 10 ou 15.000 livres de rentes par an. J'affirme que je me trouve malheureuse au milieu d'eux et que je considère comme une impertinence d'être à mon aise... » Et son mari écrit au duc de Portland le 6 juin: « Le corps du colonel Dillon, commandé par celui-ci en personne, est une troupe peu commune; sa conduite à Bocognano a mérité mes plus chauds remerciements et lui a acquis pour toujours une grande réputation. Parmi les officiers, les uns ont longuement servi dans les armées du dernier Roi de France, les autres sont des jeunes gens de famille remarquables par leurs qualités et leurs mérites personnels. Cependant, il est de mon devoir d'observer que la manière dont ce régiment a été levé pourrait nous donner quelques inquiétudes, s'il devait constituer une des plus grandes forces de l'île. Quelques soldats sont des Français et non de la meilleure espèce. Le 1^{er} bataillon est composé en grande partie d'Italiens; ceux-là ne sont nullement attachés à notre cause, et il faut nous attendre à les voir désertir si l'occasion se présente; au risque même de dangers plus grands, nous ne devons pas avoir trop confiance en eux, si jamais des événements plus critiques encore pouvaient nous y engager ».

Sir Gilbert Elliot disait d'Edward Dillon « qu'il était un gentleman accompli, possédant des qualités solides et précieuses » et sa femme le traitait de « gentilhomme tout-à-fait bien élevé, ayant un petit air d'ennui qui n'est pas sans charmes ».

Le duc de Caylus est nommé lieutenant-colonel du 2^e bataillon, et Francis Burke en devient major. Les deux bataillons sont sur le pied de 750 hommes chacun, mais le 1^{er} juin, le premier a un déficit de 110 hommes et le second, qui a perdu 25 déserteurs en mai et passé 30 hommes au premier, est incomplet de 60 hommes. Le corps reste classé comme régiment d'émigrés, bien que ses recrues soient en majorité Allemands, Italiens et Slaves. Il participe à diverses opérations dans l'île contre les insurgés et se distingue, en particulier, à Bocognano en juin et à la prise de l'île de Capraja le 18 septembre avec le commodore Nelson. Cependant, le 8 septembre, Elliot se plaint au duc de Portland de la désertion qui a réduit de beaucoup le régiment de Dillon.

Le 20 octobre 1796, lors de l'évacuation de Bastia par les Anglais, il perd de nombreux prisonniers (ou déserteurs). Un rapport de Saliceti au Directoire, en date du 29 octobre, signale qu'à Bastia, le général Gentili a fait prisonnier 8 à 900 Anglais, « parmi lesquels presque tout le régiment de Dillon composé d'émigrés ». Le 1^{er} décembre, le 1^{er} bataillon a un déficit de 300 hommes, et le second de près de 150, surtout des déserteurs lors du transport effectué entre la Corse et l'île d'Elbe.

En février 1797, Dillon est en garnison à Porto-Ferraio dans l'île d'Elbe, et ses bataillons ne peuvent présenter plus de 500 hommes à la revue. Le corps est commandé par le lieutenant-colonel Dillon, le colonel ayant regagné l'Angleterre le 8 juin 1796. D'après un état de situation, Dillon aurait compté à Porto-Ferraio, le 1^{er} février 1797, 25 grenadiers et 53 fusiliers présents, 32 grenadiers et 271 fusiliers absents, mais sans doute ne s'agit-il que d'un seul bataillon.

Au cours de son séjour à l'île d'Elbe, Dillon parvient à se débarrasser d'une centaine d'hommes, si mauvais qu'il avait fallu les condamner à la prison et aux travaux forcés. Le général de Burgh, commandant les troupes dans l'île, avait estimé ne pas devoir faire passer, aux yeux des Portugais chez qui on devait se rendre, de pareils forbans pour des émigrés français.

Lors de l'évacuation de la Méditerranée par les troupes anglaises, Dillon est, en effet, dirigé sur le Portugal où il arrive le 21 juin 1797, et est envoyé au camp d'Abrunheira près de Cintra. Très éprouvé par les maladies au cours de son trajet en mer, il est mis en cantonnement à Lisbonne. Il compte 35 officiers et 798 soldats. Inspecté par le général Stuart, commandant l'armée auxiliaire anglaise au Portugal, celui-ci écrit au ministre Dundas, le 2 juillet: « qu'il n'a jamais vu de régiments moins dignes du nom de britanniques que ceux de Roll et de Dillon ». Neuf officiers sont absents du corps sans permission et une fièvre épidémique y sévit à un tel point qu'à peine 300 soldats sont présents sous les armes. C'est le 12 juillet

qu'une nouvelle formation, décidée le 24 juin, est appliquée et le corps comporte désormais 10 compagnies de chacune 4 officiers (capitaine, 2 lieutenants, enseigne) et 112 hommes, avec un état-major de 10 officiers (colonel, lieutenant-colonel, major, quartier-maître, 2 adjutants, aumônier, chirurgien-major et 2 aides). Il y a, en plus, un lieutenant-colonel à la suite.

Le 1^{er} septembre, Stuart, revenu sur son jugement, déclare que Dillon s'est beaucoup amélioré sous tous les rapports et, en juin 1798, le général Fraser, qui a remplacé Stuart, le signale comme « en excellent ordre ». Il compte à cette époque, 23 officiers et 649 hommes avec 36 femmes, 25 enfants, 20 domestiques et 9 chevaux. 24 hommes meurent au Portugal de 1797 à 1799.

En août 1799, Dillon passe à Minorque pour renforcer la garnison de Port Mahon. Son effectif est de 31 officiers et 607 hommes. En 1800, les rapports signalent que les trois régiments étrangers de Roll, Dillon et Stuart's Minorca sont bien disciplinés et parfaitement propres au service.

La capitulation, signée par le colonel Edward Dillon en 1795, n'avait pas spécifié que le corps pourrait être employé hors du continent européen; toutefois, le colonel le met volontairement à la disposition du Gouvernement anglais pour l'expédition projetée en Egypte. Il est donc envoyé à Cadix et se trouve à Gibraltar le 24 octobre 1800, faisant partie, avec Roll et Stuart's Minorca, de la 5^e brigade (brigadier général sir John Stuart) du corps expéditionnaire du général sir Ralph Abercromby. Il compte à cette époque 2 officiers supérieurs, 6 capitaines, 13 officiers subalternes, 6 officiers de l'état-major, 50 sergents, 22 tambours, 530 soldats présents, 44 malades: au total, 574 hommes.

Dillon n'est pas engagé lors du débarquement d'Aboukir le 8 mars 1801, mais ayant été mis à terre le soir, il prend part à la marche à travers les sables, le long de la mer, en seconde ligne, sur la redoute de Mandara. Le 13 mars, à l'aile gauche de l'armée, le long du canal d'Alexandrie, Dillon, avec la 5^e brigade, repousse une vive attaque des Français, enlève une batterie et s'empare d'un pont sur le canal. Ses pertes s'élèvent à 50 hommes sur 470 engagés; 3 officiers sont blessés (capitaine de Renaud, lieutenant baron de Montureux et enseigne de Canillac). Il est spécialement cité dans l'ordre du jour de l'armée du 14 mars avec les 90th et 42nd Foot. Au combat du 21 mars sous Alexandrie (bataille de Canope), la 5^e brigade, d'abord en réserve, est lancée sur la gauche de l'armée française, près du camp Romain. Elle repousse par un feu bien dirigé et ajusté, les attaques furieuses de la cavalerie et maintient ferme ses positions. Dans cette affaire, Dillon perd 70 hommes et a 5 officiers blessés (capitaines de Renaud, de Pont, chevalier d'Héral, lieutenants de Laury d'Esplots et d'Avrillé). La brigade perd 3 officiers et 63 hommes tués, 17 officiers et 250 hommes blessés, mais elle enlève un drapeau et un canon. Le 25 avril, l'effectif du régiment était le suivant: lieutenant-colonel, major, 5 capitaines, 7 lieutenants, 5 enseignes, 4 officiers de l'état-major, 45 sergents, 18 tambours, 422 soldats présents, 118 malades; au total, 540 hommes.

Le 8 août, Dillon, fort de 393 hommes et laissé devant Alexandrie, fait partie de la 3^e brigade ou brigade étrangère du général Stuart, avec Stuart's Minorca, Roll et Watteville-suisse. Le 31 août, il assiste à la reddition de Menou. Le 13 septembre, il présente un effectif de 25 officiers, 39 sergents, 20 tambours, 412 hommes présents et 93 malades; sa brigade comporte, en plus, le 50th Foot. Il est encore cité dans l'ordre du jour du brigadier général Hope, commandant la brigade étrangère, du 2 mai 1802, pour sa bonne conduite et son exacte discipline. En octobre 1803, il est toujours à Alexandrie, fort de 450 hommes, dans la brigade étrangère du colonel de Dürler, de Roll-suisse.

À noter que la majorité des officiers de Dillon reçurent à cette époque, la médaille d'or de la décoration turque du Croissant, suspendue à un ruban orangé (parfois médaille d'or émailée de rouge avec croissant et étoile d'émail blanc, bonnet turc d'émail vert fileté d'argent, turban blanc, croissant d'or).

Dillon passe à Malte en 1803; il est conservé au service britannique par ordre du 4 avril de cette année, en raison de ses bons services en Egypte qui lui ont mérité l'honneur du « Sphinx »; mais à cette époque, la majorité de ses hommes ayant terminé leur engagement, sont renvoyés et remplacés par de nouvelles recrues de toutes nationalités, Italiens, Espagnols,

Albanais, Grecs et Turcs. Son commandement aussi se modifie: le 27 avril 1803, l'honorable Proby est nommé lieutenant-colonel et remplacé, le 29 septembre, par lord Beresford, qui se retire à son tour le 28 août 1804. Son remplaçant est le comte de Perponcher-Sedlnitzki, nommé major au corps le 26 janvier 1804 à la place de W. Doran mis à la demi-paye. Perponcher est remplacé comme major le 11 novembre 1805 par le capitaine de Renaud, le blessé d'Egypte.

Dillon reste à Malte jusqu'à la fin de 1808; il se conduit très bien le 3 avril 1807 lors de la mutinerie du régiment de Froberg au fort Ricasoli, en faisant preuve de « zèle et entrain ». Son colonel profite de cette insurrection pour se débarrasser des éléments troubles de son corps, en particulier des Grecs. Par contre, il reçoit, à la date du 11 juin 1807, et provenant de Froberg licencié, le major baron von Eben und Brunnen, 2 lieutenants et 2 enseignes. En septembre, Dillon forme la garnison de Malte avec un bataillon du 27th Foot et 2 régiments maltais, en tout 4.000 hommes.

En 1808, le corps passe en Sicile; il y recrute et son effectif est, en juin 1809, de 500 hommes, en janvier 1810, de 761 et en novembre 1810 de 1.123. Le 7 mars 1811, le capitaine Thomas Burke remplace le major de Renaud promu lieutenant-colonel; et à la même date, le baron Eben est remplacé par le capitaine de Boutaud. Le 6 décembre 1810, le lieutenant-colonel Watson remplace le lieutenant-colonel de Perponcher, passé au service du Portugal. Le corps semble avoir participé à quelques petites expéditions en Calabre au cours de ces années.

En 1812, les 2^e, 3^e, 4^e, 6^e et 8^e compagnies de Dillon forment avec 3 compagnies de Roll-suisse, un bataillon de guerre sous le commandement du major suisse Mohr. Ce bataillon, dit « de Roll-Dillon », garde son administration séparée et les 2 corps peuvent conserver leurs cadres d'officiers au complet, à la condition de se soumettre, à la première occasion, à l'obligation de combler les vacances des soldats au moyen de prisonniers de guerre. En juin, Roll-Dillon est envoyé en Espagne dans l'armée anglo-sicilienne (20.000 hommes) du général Maitland. Il arrive à Mahon le 29 juillet et le 10 août à Alicante.

Roll-Dillon prend part, sous les ordres du général Murray, au combat de Castella le 13 avril 1813 contre l'armée du maréchal Suchet et perd 30 hommes dans cette affaire où les Français sont repoussés sur le Xucar. Le 31 mai, le bataillon fait partie du corps expéditionnaire de 16.000 hommes que Murray destine au siège de Tarragone. Embarqué à Alicante, il est mis à terre le 3 juin et est détaché aussitôt avec d'autres régiments et l'artillerie nécessaire pour assiéger le fort San Felipe de Balaguer, près d'Hospitalet, qui commande la route de Tortose à Tarragone. Battu en brèche dès le 5 juin, le fort capitule le 7 à la suite de l'explosion d'une poudrière; mais devant l'arrivée des corps de secours amenés par Suchet de Tortose et par le général Maurice Mathieu de Barcelone, Murray lève le siège de Tarragone le 12 juin, ramasse le 18 à Hospitalet le corps de troupe laissé à Balaguer et regagne Alicante le 24.

Dillon, malgré ses beaux états de service en Egypte et en Espagne, malgré la fidélité montrée lors de l'insurrection de Froberg, est considéré par les Britanniques comme une « mauvaise troupe », ses hommes ayant trop de propension à désertir. En effet, de 1811 à 1813, il en perd près de 300. C'est sans doute pour cette raison qu'il cesse d'être employé au cours de la campagne suivante.

Le gros du régiment (état-major, 1^{re}, 5^e, 7^e, 10^e, 11^e, et 12^e compagnies, soit 1.469 hommes) resté en Sicile, est embarqué à Palerme au printemps de 1813 pour Carthagène; il y relève le régiment suisse de Watteville envoyé au Canada. La 9^e compagnie, ou compagnie légère, ne rejoint qu'un peu plus tard: en octobre 1813, malgré une désertion considérable, elle compte 60 hommes de plus qu'un an auparavant.

Le régiment de Dillon est donc rassemblé en entier à Carthagène au début de 1814; il ne participe pas aux opérations de lord Bentinck sur Tarragone, Barcelone et Gerone, mais est signalé comme formant la garnison de Tarragone en avril 1814. Le capitaine comte de Grimaldi est nommé commandant de la place. Le 20 janvier 1814, le lieutenant-colonel Watson s'étant retiré, est remplacé par M. Wyndham; le 27 octobre 1814, le major de Boutaud s'étant également retiré, se voit remplacé par F. Calvert.

Transporté à Gibraltar, le corps est licencié par ordre du 24 décembre 1814, licencié-

ment qui ne semble pas avoir été effectif avant le 15 janvier 1815. La majorité des officiers reçoit la demi-payé ou deux ans de payé entière.

Le 5 août 1814, le colonel Edward Dillon avait écrit au roi Louis XVIII « qu'il y avait, au service de l'Angleterre, deux régiments de même nature, composés d'un certain nombre d'officiers français, qui ont tous deux servi constamment depuis vingt ans, je veux dire Dillon et les Chasseurs britanniques ». Encore signale-t-il que ce dernier corps « n'a pas de colonel français et est commandé par un officier général anglais qui ne peut avoir rien de commun avec le service de France ».

UNIFORMES. — Le premier uniforme porté par le corps est le suivant: chapeau de feutre noir à ganse de cocarde blanche, cocarde noire, bouton blanc, plumet rouge à sommet blanc. Habit-veste rouge écarlate; collet jaune bordé de blanc, demi-revers et parements jaune d'or; retroussis blancs; pattes d'épaules jaunes bordées et frangées de blanc; boutons de métal blanc. Cravate noire. Veste et culotte blanches, demi-guêtres noires. Equipement de cuir blanc, plaque de cuivre, giberne noire. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir orné de cuivre. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanc.

En 1800/1803, le régiment prend l'uniforme de l'infanterie anglaise: shako cylindrique noir à plaque de cuivre, cocarde noire, plumet rouge à sommet blanc, blanc pour les grenadiers. Cravate noire. Habit rouge doublé de blanc; collet jaune d'or bordé d'un « lace » ou galon blanc à filet central gris foncé; parements jaune d'or à 2 boutons et boutonnières en forme de « bastion » ou de fer de lance du même galon; le devant de l'habit orné de 7 boutons et boutonnières doubles du même galon et de la même forme; épaulettes jaune d'or bordées de blanc à courtes franges blanches; pour les grenadiers, « wings » de drap rouge à galons et bourrelets blancs. Culotte blanche ou pantalon gris, demi-guêtres noires. Equipement de cuir blanc à plaque ovale de cuivre, giberne noire; musette en toile écrue, bidon en bois peint en bleu, cordon noir. Sac de peau de veau naturel, manteau roulé gris foncé. Fusil garni en cuivre et bretelle en cuir blanc. Depuis 1802, le régiment porte l'honneur du « Sphinx ».

Les officiers ont la même tenue, mais généralement l'habit long avec revers jaune d'or passepoilés de blanc et ornés de boutons et boutonnières d'argent de forme rectangulaire; le collet jaune d'or est passepoilé de blanc et orné d'un bouton et d'une boutonnière d'argent; de même, les parements sont passepoilés de blanc avec 2 boutons et boutonnières d'argent. Epaulettes d'argent, écharpe cramoisi à la taille. Culotte blanche, demi-bottes noires. Sabre garni en cuivre doré, porté au ceinturon ou baudrier de cuir blanchi avec plaque dorée. Dragonne dorée. Pour coiffure, en général, le chapeau avec cocarde noire, ganse, bouton et glands des cornes en argent, plumet rouge à sommet blanc. Hausse-col de cuivre doré en service.

En 1811-1814, le régiment garde sensiblement cette tenue: le shako, du type coupé, est noir à cordons et raquettes blancs, plaque de cuivre avec le chiffre couronné du Roi et le Sphinx au-dessous; plumet rouge à sommet blanc pour les fusiliers, blanc pour les grenadiers, vert pour les chasseurs. Cravate noire liserée de blanc. Habit rouge écarlate doublé de blanc, patte de poche en long passepoilée de blanc, avec 3 boutons et boutonnières du galon réglé; collet jaune d'or bordé d'un « lace » à filet central gris foncé, sur tout son pourtour; parements jaune d'or à 4 boutons et boutonnières de même galon. Sur le devant de l'habit, 8 boutons et boutonnières doubles en forme de « bastion », placées à distance égale et du galon réglé. Epaulettes jaune d'or bordées de blanc à courtes franges blanches, « wings » rouge et blanc pour les grenadiers, vert foncé pour les chasseurs. Pantalon blanc ou gris avec guêtres grises à boutons de même. Bandoulières de cuir blanc à plaque ovale de cuivre, giberne noire. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanchi; fourreau de baïonnette de cuir noir garni en cuivre; pour les grenadiers, sabre-briquet garni en cuivre. Bidon peint en gris-bleu, courroie blanche; musette et sa courroie de toile blanchie. Havresac gris, manteau roulé gris foncé, courroies blanches.

Les sous-officiers ont sur la manche droite trois galons en chevron renversé blancs sur fond jaune d'or; écharpe cramoisi à partie centrale bleue; bandoulière porte-épée de cuir blanc avec épée à garde de cuivre et fourreau de cuir noir garni en cuivre. Hallebarde à hampe de bois brun. Le reste comme la troupe.



FUSILIER
(1794 - 1800)

GRENADIER
(1800 - 1810)

FUSILIER
(1811 - 1814)

RÉGIMENT EDWARD DILLON

Les officiers portent le shako noir à cordons, raquettes etc... d'argent, plaque de cuivre doré, plumet rouge à sommet blanc, ou tout blanc, ou tout vert suivant la compagnie; en petite tenue, ils ont le chapeau de feutre noir avec glands des cornes en argent, cocarde noire avec ganse d'argent, bouton ou petit sphinx de métal doré, plumet des couleurs définies ci-dessus. Ils portent soit l'habit court ou « jacked » comme la troupe, avec les retroussis blancs et la patte de poche en long passepoilée de blanc avec 3 boutons argentés; collet jaune d'or avec bouton et boutonnière en argent; revers jaune d'or avec 12 boutons et boutonnières de même; parements de même avec 2 boutons et boutonnières de même; 2 boutons à la taille et 2 dans les plis passepoilés de blanc. Soit l'habit long, semblable, mais avec pattes de poches en travers à 3 boutons; 2 boutons à la taille avec passepoil blanc descendant jusqu'au bas de l'habit.

Echarpe cramoisi sur l'habit autour de la taille; culotte blanche et bottes noires à la hussarde avec galons et glands en argent, ou pantalon blanc ou gris avec guêtres grises. Hausse-col de cuivre doré, avec chiffre « G. R. » couronné dans une mince couronne de chêne et de laurier, le tout gravé; cordons et rosettes jaune d'or (portés en service seulement). Bandoulière de cuir blanc avec plaque ovale en cuivre doré, ou ceinturon de même avec plaque carrée dorée.

Les insignes de grade sont marqués par des épauettes en argent; pour les officiers de grenadiers et de chasseurs, « wings » écarlate bordés d'un galon avec franges et chaînettes d'argent. Sabre de type oriental ou sabre à garde de cuivre doré et dragonne en or, fourreau de cuir noir garni en cuivre doré.

Manteau carrick à pèlerine, collet droit, parements en botte, poches en long à 3 boutons, 2 rangs de 8 boutons par devant, le tout en drap gris; doublure en drap blanc.

DRAPEAUX inconnus. Voir au régiment de Roll.





Régiment d'Infanterie allemande de Waldstein

1795-1798

Dans le courant de mai 1795, le comte Ferdinand-Ernest de Waldstein-Dux, seigneur de Wartemberg, grand panetier héréditaire de Bohême, chambellan de l'Empereur, commandeur de l'ordre teutonique et conseiller intime du grand maître archiduc Maximilien III, prince électeur de Cologne, se brouille pour des raisons politiques avec son maître. Il obtient, le 26 mai, grâce à l'entremise de ses amis, le premier ministre baron de Thugut et le comte Stahremberg, ambassadeur d'Autriche près la cour de Londres, l'agrément de lever un régiment d'infanterie allemande de son nom et conclut avec le colonel Nesbitt, commissaire britannique, une capitulation signée le 27 juillet 1795 et prenant effet du 12.

Le comte de Waldstein semble avoir été le type du grand seigneur « européen » de l'époque, intelligent et cultivé, apparenté avec tous les grands de l'Europe, cousin du prince de Ligne, en relations continues avec Pitt et Thomas Jefferson, grand ami de Mack, Stahremberg et Lascy.

Le corps doit comporter un état-major de 10 officiers (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien-major et 2 aides, officier à la suite) et 2 sous-officiers; et 8 compagnies dont une de grenadiers, de chacune 5 officiers (capitaine, 2 lieutenants, 2 enseignes) et 150 hommes. Cinq compagnies doivent être formées pour le 1^{er} octobre et le corps complété au 1^{er} novembre. Les hommes doivent avoir moins de 20 ans et la taille de 5 pieds 5 pouces au moins. Il est accordé pour chaque recrue habillée, équipée et armée, 16 livres sterling. Les officiers semblent avoir été pris en solde au 24 mai 1795.

En juillet 1794, à Cologne, Waldstein, par l'intermédiaire du duc de Lévis, a fait la connaissance de la famille émigrée de Lostanges; il s'attache à elle, particulièrement à la comtesse, née Le Noir de Rouvray, et à la comtesse de La Ferronnays, née de Lostanges, « intrigante sans être jolie », qui finit par le dominer complètement. Dès qu'il reçoit l'agrément de lever son régiment, Waldstein nomme lieutenant-colonel le comte d'Hargicourt, maréchal de camp, et major le comte de Lostanges, époux et frère de ses amies; celui-ci remplace d'ailleurs, le 5 août 1795, le comte d'Hargicourt comme lieutenant-colonel. L'abbé de Lostanges, grand vicaire de Dijon, frère du major, est nommé aumônier, et le comte de La Ferronnays, l'autre mari, est fait premier capitaine au corps.

Robert Craufurd semble bien avoir remplacé Lostanges comme major, mais ne rejoint pas.

La difficulté est de trouver un dépôt pour former le régiment et des centres de recrutement et d'embarquement; le Gouvernement hanovrien particulièrement le comte de Kielmansegge et le secrétaire intime Rudloff, empêche l'établissement du corps dans ses états. Il refuse aussi de laisser des officiers recruter et préparer l'embarquement à Harbourg, Stade ou Bremerlehe. C'est alors que le prince régnant de Waldeck, « amateur du beau sexe » et séduit par les charmes de Mme de La Ferronnays, « qui finit par avoir tant d'empire sur son esprit qu'elle obtenait tout de lui », autorise Waldstein à placer son dépôt à Pymont et fait tout ce qu'il peut pour l'aider.

Grâce à son influence, le corps se recrute assez facilement parmi ses sujets; tous les officiers sont Français émigrés, grâce aux Lostanges. Au mois d'octobre, Waldstein-infanterie compte 200 hommes. Mais le colonel n'a pas d'argent pour payer ses soldats, et les commissaires britanniques ne semblent guère mettre de bonne volonté pour faciliter la levée du corps. Toutefois, en décembre, le colonel Craufurd (père du major) demande des fonds pour le régiment qui est endetté, le comte d'Hargicourt ayant même mis ses bijoux en gage pour assurer la paie de la troupe. Les recrues arrivent cependant et les difficultés d'argent ne font que croître. En janvier 1796, Waldstein est prêt à renoncer quand il est avisé qu'il peut envoyer un officier de confiance toucher l'argent nécessaire pour payer 4 compagnies formées. Il se décide d'ailleurs à partir pour Londres afin de négocier.

En réalité, le colonel Nesbitt n'est guère disposé à payer la somme importante que représentait la levée du corps (15 à 20 livres par homme) avant que les soldats n'aient rejoint et n'aient été mis en sécurité dans un port d'embarquement, puis dûment inspectés avant d'être incorporés. Waldstein, lui, désire que cette inspection et cette incorporation aient lieu à Pymont, mais Nesbitt refuse, craignant qu'un grand nombre de soldats ne soient portés déserteurs dans le trajet jusqu'à la côte. C'est naturellement l'opinion de Nesbitt qui prévaut et, le 5 mars, il écrit au ministre Dundas que le régiment ne sera officiellement incorporé dans l'armée anglaise qu'à son arrivée dans un port. Mais qu'il a cependant consenti à l'admettre s'il peut présenter un effectif de 700 hommes. Or le chirurgien-major du corps n'a incorporé réellement que 368 hommes sur les 1.158 de l'effectif-type. Sa décision est donc parfaitement fondée.

Il est également certain que de nombreuses désertions se produisent parmi les soldats, attirés par les recruteurs d'autres régiments. Les 1^{er} et 5 avril, des mutineries éclatent dans le corps, les officiers sont menacés et battus. La répression est sévère (4 soldats sont fusillés) et la confiance entre les officiers et la troupe n'existe plus. Waldstein-infanterie n'est plus qu'un rassemblement désordonné et insignifiant de 400 hommes à peine sur 1.100. Ceci est confirmé par le capitaine de Villers-Marsbourg, de « Hompesch's », qui signale: « Waldstein s'était très mal conduit à Pymont, y ayant eu une révolte et ayant laissé des dettes de toutes parts. »

En mai, des transports sont attendus pour embarquer le régiment, mais les soldats continuent à désertir en grand nombre, sur l'annonce que le roi d'Angleterre pourra les envoyer où il le jugera bon, en particulier aux Antilles. Waldstein toutefois, prévoit la levée d'un second bataillon et distribue déjà les commissions d'officiers, datées du 20 mai 1796, mais ne devant prendre effet que du jour où le 1^{er} bataillon aura été définitivement admis à la solde. De grandes difficultés se présentent aussi lors de la marche à travers le Hanovre. Enfin, à la fin de juillet, Waldstein est embarqué à Brême et, escorté par la frégate « la Proserpine », arrive à Yarmouth.

En août, il est envoyé à l'île de Wight (Cowes et Newport) et, en septembre, 12 officiers et 267 hommes sont portés sur un rapport concernant les corps étrangers, comme « undisposed of » et destinés à être embarqués pour les îles Sous-le-Vent ou St-Domingue. Le comte de Waldstein était retourné discrètement sur le continent pour recruter; « il payait, paraît-il, jusqu'à 10 guinées par homme, envoyait en congé les douteux et les mécontents et ne vendait pas les charges d'officiers ».

Le régiment est en garnison à West-Cowes où, en novembre, il est inspecté par le général Abercromby qui déclare que les hommes sont « d'une bonne espèce et propres au service, bien habillés et équipés ». C'est à cette époque qu'il dut être transformé en corps d'infanterie légère



CHASSEUR
(1797)

OFFICIER SUPÉRIEUR
(1796)

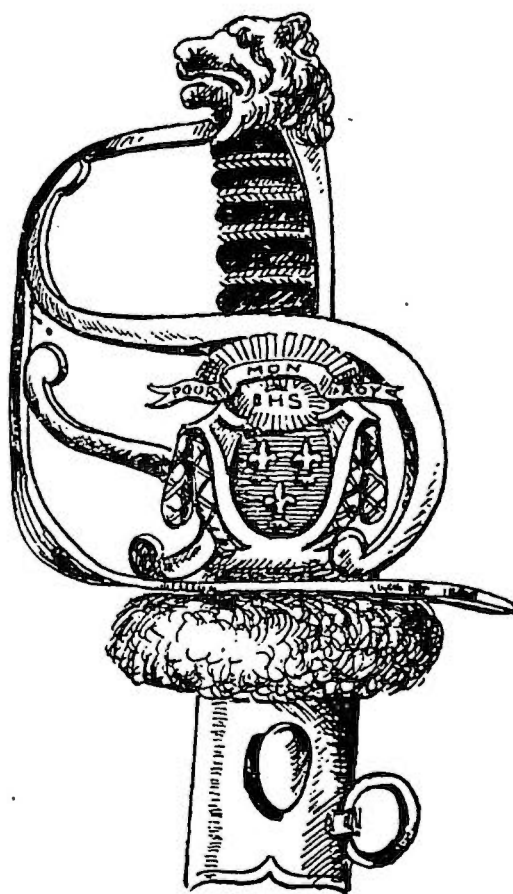
FUSILIER
(1796)

FUSILIER
(1795)

RÉGIMENT D'INFANTERIE ALLEMAND DE WALDSTEIN

et plumet noirs à gauche. Habit-veste vert foncé; collet droit et échancré, demi-revers en bava-
roise, parements en pointe, retroussis, pattes d'épaules bleu céleste; le collet, les revers, les pare-
ments sont passepoilés de jaune d'or ainsi que les devants de l'habit. Les revers sont parfois
ornés de 5 boutonnières carrées jaunes. Boutons de métal jaune. Cravate noire. Culotte bleu
céleste à piques et galons latéraux jaune d'or. Demi-guêtres noires. Equipement de cuir noir à
plaque ovale et épinglettes de cuivre; giberne noire. Carabine garnie en cuivre et bretelle de cuir
noir. Sabre-baïonnette garni en cuivre.

DRAPEAUX inconnus.





Régiments de Cadres

1^{er} Cadre : 1794-1796

2^e Cadre : 1794-1796

3^e Cadre : 1795-1796

4^e Cadre : 1795-1796

Ainsi que nous l'avons vu au chapitre du régiment de son nom, le marquis du Dresnay a rassemblé depuis le mois d'avril 1793, à Jersey, un corps de troupe de 20 compagnies de 60 hommes chacune, formé d'émigrés français et destiné à constituer les cadres de futurs régiments bretons, normands ou vendéens, en cas d'une descente en France.

« On parlait ces jours derniers, écrit un correspondant anonyme, de Jersey, le 15 juin 1793, de former en compagnies les émigrés qui sont ici. Le nombre est d'environ 400 en état de porter les armes, sans y comprendre les domestiques et les ouvriers qui peuvent monter à 200 au plus. On n'a qu'un cri pour cette formation, surtout si elle était suivie de mouvements actifs et si l'on attachait une solde à cette espèce d'organisation. L'état de détresse auquel on est généralement réduit est inexprimable... »

Au mois d'août 1794, du Dresnay, qui a rassemblé environ 400 hommes, est nommé au commandement d'un régiment « à cocarde blanche » ; il doit quitter Jersey pour aller s'occuper des affaires de son nouveau corps à Londres. Le Gouvernement anglais, sur le conseil du comte de Puisaye, décide alors de former dans les îles anglo-normandes, une série de « régiments de cadres », sur le type de l'ancien corps de du Dresnay.

D'après Puisaye, « un des premiers objets de l'établissement de ces corps fut d'offrir un moyen de vivre à un nombre d'émigrés dont la situation paraissait ici telle qu'ils ne puissent trouver qu'agréable une honorable manière de subsister, quoique modique, jusqu'à ce que, par la suite, on vit jour à une expédition en France. Si un événement aussi heureux avait jamais lieu et qu'on parvint à former des régiments des habitants de ces contrées, il n'y a pas de doute que le désir du Gouvernement (anglais) est de prendre de préférence pour officiers de ces mêmes régiments, ceux qui, soit comme officiers, soit comme soldats, font partie de ce corps, et de les placer aussitôt que possible dans une situation convenable à leur rang et à leur mérite ».

— Le premier « cadre », formé de gentilshommes bretons, est donné, le 6 décembre 1794, à Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon, ancien colonel attaché à

Royal-Piémont-cavalerie. Windham lui écrit à cette date: « J'ai l'honneur de vous avertir qu'il a plu à Sa Majesté de vous nommer major commandant d'un des corps de cadres et d'ordonner que vous devez recevoir la même paye et les mêmes « allowances » que celles accordées aux officiers de même rang pour les nouveaux régiments français ».

Chaque cadre doit comprendre: major commandant (commandant 4 régiments de 2 bataillons, soit une brigade, en France), aide-major (adjudant général de brigade en France), adjudant (sous-adjudant général), quartier-maître (quartier-maître de brigade), aumônier (aumônier principal de brigade), chirurgien-major et son aide, 4 capitaines (colonels de régiments), 4 lieutenants (lieutenants-colonels), 4 enseignes (majors), 4 sergents-majors (capitaines d'artillerie), 4 sergents fourriers (quartiers-maîtres de régiments), 8 sergents (aides-majors), 20 caporaux (capitaines de compagnies), 20 appointés (lieutenants), 240 volontaires (enseignes, etc.) et 4 tambours. Au total: 319 hommes.

Les officiers, brevetés par le roi d'Angleterre et par le « conseil militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne », ne peuvent recevoir de grades supérieurs à ceux qu'ils avaient en France, ceci sans aucune exception, sauf pour les anciens officiers vendéens ou chouans, sur présentation de leurs titres. La nomination des officiers est présentée par le major commandant et acceptée par le duc d'York qui signe la commission anglaise; le rang en France est donné par un brevet signé de Puisaye. Le chevalier de Tinténac est envoyé à Jersey pour y établir une commission de trois gentilshommes (comte de Breil de Nevet, vicomte de Pontbellanger, chevalier de La Marche) chargée de recevoir les offres de ceux qui se présenteront.

Dans l'exercice général de la discipline militaire pour les délits graves, les officiers et volontaires des cadres relèvent des règlements de la juridiction militaire britannique; mais, dans le cas où les délits ne relèveraient pas de la cour martiale, en particulier lorsqu'il s'agit du renvoi d'un gentilhomme servant comme soldat, il est institué un tribunal intérieur, composé de l'état-major du cadre, d'un officier breveté, d'un sous-officier de chaque grade et des plus anciens volontaires de la compagnie de l'accusé.

Très rapidement, le corps se recrute parmi les Bretons de l'ancien « du Dresnay » et des volontaires venus d'Angleterre et d'Allemagne. La formule d'engagement est cependant critiquée, « notamment la promesse d'oublier tout intérêt et toute haine personnels, de traiter avec ménagement tout chef républicain qui rendrait une place ou amènerait sa troupe, et tout soldat qui déserterait ». Il faut une mise au point de Puisaye lui-même (25 décembre 1794) pour calmer les esprits.

Le 9 avril, le cadre est fort de 232 volontaires, non compris les 12 officiers des 4 compagnies et les tambours. On projette d'y incorporer des bas-bretons enfermés dans les prisons anglaises et sur le continent. D'autant que les émigrés résidant en Angleterre hésitent à venir s'incorporer aux cadres, craignant qu'ils ne soient point employés. Ils préfèrent « entrer dans les nouveaux corps levés à la solde de l'Angleterre sur le continent où l'on fait entrevoir de grands avantages, d'y être placés comme officiers et bien payés ».

Le 27 avril, le prince de Léon signale à Puisaye que le tableau de formation de son corps d'infanterie qui comprenait primitivement 4 compagnies, est réduit à 3 de 100 hommes chacune, soit: capitaine, 2 lieutenants, 3 enseignes, sergent-major, fourrier, 4 sergents, 6 caporaux, 81 volontaires, tambour avec un état-major de: major commandant, aide-major capitaine, quartier-maître-trésorier lieutenant, adjuvant (*sic*), sous-lieutenant, aumônier, chirurgien-major et son aide, soit un effectif de 307 hommes. Le prince proteste contre cette diminution qu'il attribue à une « basse intrigue ». Cette composition est cependant maintenue, bien que M. de Léon ait « écrit sur le continent à tous les officiers qui sont maintenant en route sur la foi de la composition qui lui avait été accordée ».

Le 14 mai, le prince demande à Puisaye l'expédition de ses brevets « français et anglais ». En général, la correspondance du major commandant montre combien il se préoccupe exclusivement de l'intérêt des gentilshommes et officiers bretons, réclamant pour eux les places vacantes et autres avantages, de préférence aux émigrés des autres provinces. Il y est d'ailleurs poussé par l'esprit particulariste de ses compatriotes qui, « dès qu'ils seront arrivés en Bretagne, n'auront d'autre désir que d'y rétablir leurs Etats, et, armés, ils voudront y faire la loi...



FOREIGN - VETERANS

RÉGIMENT DE WOOD

CADRES DE LÉON ET DE QUIEFDEVILLE

ils ne parlent que de leurs grands seigneurs de Bretagne, de leurs privilèges, de ce que peuvent les Bretons, de ce qu'ils étaient sous leurs anciens ducs, qu'ils n'ont point été conquis par la France, etc... »

Le prince de Léon réclame aussi le droit personnel de présentation des officiers, conformément à l'article 5 de sa capitulation; il rappelle qu'après formation entière, le major commandant, si des emplois viennent à vaquer, présentera au duc d'York les officiers méritant pour l'avancement, mais que leur nomination dépendra entièrement du généralissime. Cette prérogative semble bien lui avoir été rendue.

Le 27 mai, le cadre de Léon « n'a encore aucune espèce d'organisation ni de service déterminé, ce qui fait raisonner bien des personnes ». Aussi le 1^{er} juin, le prince demande-t-il à rejoindre d'urgence son corps à Jersey sur un bâtiment de l'Etat, car « il porte une somme considérable d'argent pour la fourniture et la paie de son cadre »; la chose lui étant refusée, Léon se rend à Weymouth d'où il prendra le paquebot-cutter pour Jersey.

Le 24 juin, le cadre de Léon, 300 hommes en tout, est désigné pour faire partie de l'expédition de Bretagne dans le 2^e détachement. Le 21 juillet, il est à Cawsand-Bay, dans l'île de Wight. « Avant l'embarquement, écrit le volontaire de la Cartrie, on avait fait passer un ordre général pour que tous les hommes qui ne jouiraient pas d'une excellente santé fussent laissés dans l'île pour y former le noyau d'un second corps de débarquement qui ne serait mobilisé que plus tard ».

Le 7 août, Léon est à Southampton et fait partie du convoi qui emmène, le 25, le comte d'Artois et le général Doyle à Quiberon. Il arrive le 12 septembre dans la baie, en repart le 23, participe à la sommation de Noirmoutier le 27 et débarque à l'île d'Yeu le 2 octobre. Les détachements ou « brigades » des cadres (Léon, du Trésor, Williamson) sont mis sous les ordres du maréchal de camp vicomte de La Tour du Pin-La Charce. Officiers et volontaires doivent résider et coucher dans leurs cantonnements et fournir une garde de police d'un lieutenant et 24 hommes. Le 4 octobre, les cadres touchent leurs effets de campement et sont désignés, le 10, pour envoyer des patrouilles (un sergent ou caporal et 6 hommes) dans le bourg d'Yeu et environs.

Le 12, une revue générale est passée par le colonel inspecteur Clinton, à la suite de laquelle la « division française » est envoyée avec armes et bagages, stationner aux postes de la Meule et du Château. Le 31, le détachement des Fontaines, à la gauche du cantonnement de la Meule, est relevé par celui des hussards de Warren.

Le 1^{er} novembre, on recense les objets de toute nature reçus de l'état-major anglais; les armes et buffleteries des volontaires qui ont quitté le cadre sont rassemblées dans chaque brigade et déposées en lieu sûr. Les gentilshommes sont dans un triste état, « mal alimentés, exténués, n'ayant d'autres lits que des bottes de paille, les vêtements et le linge en loques, couverts de vermine ». Le service qu'ils doivent accomplir sous une pluie battante, ne contribue pas à améliorer leur situation. Lorsque l'île est abandonnée en novembre, Léon retourne à Jersey, « mettant 12 jours pour atteindre le port, à cause du mauvais temps ».

Le 24 décembre, le cadre compte 262 hommes en tout, ayant reçu des renforts d'autres corps émigrés dissous (37 hommes de du Dresnay, 32 hommes des hussards de Choiseul, etc). Il passe les six premiers mois de 1796 à Jersey et, en août, est envoyé à Southampton. Il est fort de 283 hommes dont 86 gentilshommes volontaires qui reçoivent du Gouvernement une pension de 1 shilling par jour, lorsque le corps est dissous au camp de Ryde dans l'île de Wight, le 7 novembre 1796.

— Le 2^e « cadre » levé à la même date que celui du prince de Léon (6 décembre 1794), est un cadre « normand », donné à Louis-Jean-David comte du Trésor de Bactot, ancien colonel commandant de Lorraine-dragons et maréchal de camp en 1792, qui a aidé le marquis du Dresnay à former son corps à Jersey. Il a la même composition et le même but. Le colonel Dresnay a formé son corps à Jersey. Il a la même composition et le même but. Le colonel dirige à Jersey même la formation de ses cadres et sa correspondance porte l'empreinte d'une personnalité active et d'un désintéressement profond.

Le 20 Janvier 1795, il écrit à Puisaye que « notre organisation me semble instante, les

jours vont devenir beaux et si elle était seulement commencée, je pourrais m'occuper de l'instruction dont nous avons grand besoin ».

Il ajoute « qu'on vient de faire ici une levée d'hommes qui retardera forcément notre formation, j'ai été loin de m'en plaindre parce que je l'ai considérée comme le résultat d'un ordre supérieur et que, par vous sans doute, elle a été jugée nécessaire ou utile à l'intérêt commun auquel doit toujours céder l'intérêt particulier ». Et il conclut: « Je suis tellement pénétré de ce principe que si je croyais être plus utile que je le suis en servant comme soldat, je le serais demain ».

A la même date, du Trésor signale: « Nous ne sommes pas ici aussi nombreux qu'on pourrait le croire. M. du Dresnay a pris sur nous tout son corps d'officiers et la majeure partie de ses sergents ». Il reste environ 300 hommes pour du Trésor et Léon. Le premier réunit à son corps « tout ce qui n'est pas breton », en particulier les Poitevins et les Angevins.

Les cadres de du Trésor, comme d'ailleurs ceux de Léon, détachent de temps en temps un certain nombre d'officiers, tant pour passer en France que pour assurer la correspondance. Le 21 février, du Trésor envoie deux officiers à Londres pour intensifier son recrutement, même en s'adressant aux Condéens. Le major commandant écrit à cette occasion à Puisaye: « Je ne perdrai pas un instant pour presser tout ce qui a trait à notre organisation. Si j'avais ici mes officiers, ce travail ne demanderait pas 24 heures. Je vais, avec ce que j'ai, faire le fond de 4 compagnies et les organiser de manière qu'en recevant d'un jour à l'autre ordre d'embarquer, nous serons dans le cas de partir et d'agir, et je vous promets que vous trouverez dans nous des têtes, des bras et du courage. Demain, on travaille à nos habits et sous peu, cela sera prêt. Ce qui me donne le plus d'inquiétude, ce sont les fournitures que j'attends de Londres, telles que les armes, les sabres, etc., pour lesquelles nous éprouvons des retards impatientants ».

Et il ajoute: « On vient de me dire, mais je suis loin d'y croire, que M. le prince de Léon sollicite le grade de major général afin de pouvoir commander son corps et le mien; il aurait assurément grand tort, car je suis bien éloigné de songer à me prévaloir de mon ancienneté sur lui ».

Le 25 mars, il est signalé à Puisaye que le ministre Windham a déclaré que « la distinction des provinces n'est pas ordonnée, qu'elle n'est que tolérée. Cette explication a produit ici cet effet que les gentilshommes bretons qui, par habitude et aussi par principe, ne se divisent jamais, restent en général attachés à M. le prince de Léon; les gentilshommes normands ainsi que ceux des autres provinces pouvant disposer d'eux plus librement, ont pu s'inscrire sous les ordres du prince de Léon, de manière que le nombre des gentilshommes pour M. du Trésor est peu considérable ». Comme M. d'Oilliamson lève aussi un corps normand, il risque de ne plus avoir personne.

Le 14 avril, du Trésor avertit Puisaye que « son petit état-major est rempli et approuvé, à l'exception de l'aide-major et du chirurgien ». Cinquante hommes passent encore en France avec M. de La Vieuville. Le 23, il demande à être reçu à la tête de son corps, ce qui lui permettra de l'organiser définitivement. Le 24 avril, le cadre comporte 254 hommes en tout: « Ce rassemblement paraît parfaitement composé et bien conduit, l'esprit en est excellent et on peut espérer qu'il fera d'excellente besogne ». M. du Trésor s'est gardé de solliciter des places pour « tous les freluquets de la Cour » et ne demande que « de bons et loyaux chevaliers ».

La formation définitive est effectuée le 11 mai 1795. Non sans mal! Les départs pour la Bretagne des chefs royalistes enlèvent un assez grand nombre d'officiers, désireux de « jouer un rôle particulier et ne voulant pas se réunir à la masse générale ». Les esprits sont livrés à une oisiveté fâcheuse qui engendre « défiance, rivalités de provinces et ambitions d'individus »: les Bretons « semblent faire bande à part, ne parlent que d'eux, blâment toutes les provinces et paraissent vouloir s'attribuer le mérite des circonstances et ne les partager avec personne ».

De plus, « M. le prince de Léon s'est peu occupé de notre formation et d'envoyer à notre chef (du Trésor) tout ce qui lui était nécessaire, et ce chef, qui est un très honnête homme, ne voulant tromper personne, croit qu'on ne le trompera pas ».

Le 27 mai, on a formé 4 compagnies et on y a placé « les officiers et sous-officiers

nommés en activité, mais il manque les officiers dont le Gouvernement britannique s'est réservé la nomination et il serait nécessaire qu'ils rejoignent au plus tôt ».

Le cadre, comme celui de Léon, est réduit peu après à 3 compagnies. « Il s'exerce trois fois la semaine, deux fois à la théorie, deux fois à la pratique; les individus commandent tour à tour et l'esprit est bon ». Le 2 juin, du Trésor réclame les brevets de ses officiers.

Le cadre de du Trésor participe à l'expédition de l'île d'Yeu, fort de 250 hommes environ. C'est le capitaine chevalier de Payen, commandant le détachement, qui est chargé des détails de la « division française ». En 1796, le cadre est à Jersey; en août, il est embarqué pour l'Angleterre et licencié au camp de Ryde le 7 novembre, fort de 113 hommes. « On nous a fait partir de Jersey, écrit un volontaire le 25 août, ainsi que les femmes, enfants, vieillards, et avec une dureté inimaginable ». On avait pensé un moment conserver les cadres pour les envoyer au Portugal, encadrer des déserteurs espagnols.

— Le 3^e cadre, levé à Guernesey, est composé de gentilshommes normands et donné à Marie-Gabriel-Eléonore comte d'Oilliamson, maréchal de camp, qui a repris l'orthographe anglaise de son nom, Williamson. C'est Puisaye qui a proposé à Windham de former deux rassemblements complémentaires et de même composition que les cadres précédents, pour y incorporer les émigrés qui n'ont pas été placés dans Léon et du Trésor.

Dès le 23 février 1795, Oilliamson propose les nominations des officiers de son état-major et fournit une première liste des officiers et volontaires des compagnies (19 officiers et 288 hommes). L'organisation du rassemblement semble avoir été plus facile qu'à Jersey, sans doute en raison de l'absence des dissentiments entre Bretons et Normands. Le cadre est complet en peu de jours (le « régiment » de Chambray est formé en 24 heures) et la mise sur pied définitive n'est retardée que par les difficultés de transports entre l'Angleterre où se trouvent de nombreux volontaires (150 environ) et Guernesey où s'établit le dépôt.

Le 2 mars 1795, le comte d'Oilliamson est nommé officiellement major commandant du cadre de son nom.

La paye des officiers nommés commence à la même date, si ils sont acceptés par le roi d'Angleterre; celle des officiers non brevetés et des volontaires, du jour de leur engagement, et, s'ils sont engagés à Londres, du jour de leur arrivée à Southampton pour embarquer (avec une guinée et demie de frais de voyage et le passage franc de Southampton à Guernesey). Les soldes sont de 8.000 livres par an pour le major, 1.950 pour le capitaine 1.100 pour le lieutenant, 900 pour l'enseigne, 36 sols par jour pour le sergent-major, 34 sols pour le fourrier, 32 sols pour le sergent, 24 sols ou un shilling pour le caporal, l'appointé ou le volontaire.

Le major commandant reçoit, pour la fourniture des habits et choses nécessaires à son corps, 5 livres 50 par sergent-major, 4 livres 13 shillings 8 par tambour, 3 livres 14 shillings par caporal, 3 livres 13 shillings 9 par volontaire. Il sera délivré 2 shillings supplémentaires pour leur fournir une épée; le chirurgien aura une boîte d'instruments et de remèdes. Le logement et une « allowance » de charbon et lumière seront fournis aux frais du Gouvernement.

Le corps ne peut, en raison de sa composition même, avoir de masse « puisqu'elle se prend sur les retenues qu'il est impossible de faire et sur d'autres objets qui tiennent au grand nombre d'hommes dont les autres corps sont composés, où par une bonne administration, la plus légère économie sur toutes les parties se rapportant à la masse forme une somme souvent considérable et avec laquelle il est possible de faire face à une dépense extraordinaire ». Le comte d'Oilliamson sera donc remboursé de ses frais extraordinaires tels que: hôpitaux, malades en route, supplément de solde dans l'attente de transports à Southampton, chapelle, frais de transport de fournitures, frais de bureau.

En principe, les « allowances » des officiers ne sont payées que du jour où le corps est complet et a passé la revue finale. La somme totale des appointements pour les quatre compagnies s'élève à la somme de 213.668 livres de France.

Les principaux centres de rassemblement sont établis à Southampton, Brême et Bremerlehe sur le continent.

A noter qu'une des compagnies, donnée au comte de Contades, doit servir de cadre à un

régiment de cavalerie. Contades, qui se rend à Guernesey en mars, déclare d'abord « qu'il se hâta de se tirer d'un séjour où M. d'Oilliamson parlait subordination et exercice, et où il ne prévoyait plus que représentations et mécontentements ». Il écrit d'ailleurs à Puisaye pour lui demander de faire ajouter à son cadre « un régiment d'infanterie de plus pour former une brigade de quatre régiments d'infanterie et un de cavalerie ». Cette augmentation n'est pas accordée.

Cent volontaires partent de Southampton pour Guernesey le 6 avril, sous l'escorte d'un bâtiment de guerre; d'autres s'embarquent le 9 sur le paquebot. Les suivants rejoindront isolément. Le comte de Contades écrit, le 27 avril, de Guernesey: « Je suis parfaitement content d'environ 100 officiers que j'ai ici. Il y a du zèle sans impatience et je suis bien persuadé qu'ils serviront à merveille ».

Comme Léon et du Trésor, Williamson participe à l'expédition de l'île d'Yeu, fort de 280 hommes environ. A signaler que 40 volontaires du cadre font partie du premier détachement à Quiberon en juin-juillet 1795 et sont employés comme officiers de chouans. A l'île d'Yeu, les volontaires de Williamson, obligés de camper, de faire le service de soldats, outrés contre leurs chefs, « prononcent des propos de la plus grande indécence ». Par ordre général daté de Port-Breton le 13 novembre 1795, Monsieur met en prison, jusqu'à nouvel ordre, cinq volontaires du cadre de Williamson « qui ont refusé le service pour lequel ils étaient commandés et ont abandonné la garde avec laquelle ils étaient partis du cantonnement, en tenant les plus mauvais propos et les plus indécents pour des gentilshommes français ».

Le 24 octobre, le corps compte 27 officiers et 342 hommes, soit environ 80 de plus qu'au 24 juin. Ceux-ci proviennent, en grande partie, d'un renfort arrivé de Bremerlehe à Portsmouth en août 1795. En décembre, 60 hommes sont passés en Normandie.

Au cours de l'année 1796, Williamson reste à Guernesey. Au printemps, 150 hommes des cadres sont rassemblés à Jersey pour passer en France avec MM. de Bourmont, d'Andigné, de Frotté et de Scépeaux. Une lettre du marquis de Mortemart, lieutenant-colonel du régiment de ce nom, signale, le 23 juin: « MM. des Cadres continuent d'être mal. J'en suis très fâché, parce que je crains que cela ne finisse par leur nuire infiniment. Ils sont, en cet instant, dans un moment de crise; on dit qu'il est question de leur demander un serment, et comme les têtes françaises se montent facilement, il est déjà question de le refuser avant de le connaître. On dit encore qu'on veut les obliger à aller en Bretagne ou à l'armée de Condé ou en Canada. Et vous jugez qu'il y en a beaucoup à qui, vu leur âge ou leur position, aucun de ces partis ne conviendrait. Nous avons pris vis-à-vis des chefs anglais une toute autre manière d'être, et, en affichant le zèle et la bonne volonté, nous avons très bien réussi. Nous regrettons pour leurs avantages que MM. des Cadres n'en aient pas fait autant ».

Comme les autres corps, Williamson est envoyé en Angleterre en août; le marquis de Mortemart écrit à ce propos, le 29 juillet: « MM. des Cadres partent pour l'Angleterre. On fait partir des îles tous les Français, laïcs, prêtres ou femmes qui ne tiennent pas à des corps. Cet ordre qui s'exécute avec rigueur, cause une grande désolation, surtout à Jersey... » Il impute cette décision à la crainte d'un débarquement français aux îles, et aussi au mauvais esprit qui règne dans les cadres vis-à-vis des autorités britanniques. Williamson est dissous à Ryde le 7 novembre 1796, comptant encore 249 hommes dont 81 passent « aux chouans ».

— Le 4^o cadre est donné, le 1^{er} mai 1795, à Armand-Jean comte d'Allonville, maréchal de camp. Il doit être formé en Allemagne dans les mêmes conditions que les autres, avec des officiers et gentilshommes de toutes provinces. Une première liste a été établie dès le mois de mars 1795 et le corps a son quartier général à Dortmund.

Le rassemblement doit se faire à Brême où la solde sera payée dès la date d'arrivée; le capitaine comte de Noinville, officier supérieur à l'armée de Condé, présentera les arrivants au commissaire et au consul britanniques. L'embarquement et les frais de transport de Bremerlehe à Guernesey sont à la charge du Gouvernement, ainsi que le logement (en nature ou en argent), le pain et la viande. En arrivant à Guernesey, on doit se présenter au capitaine marquis de Beauvoir qui y réside.

« Par la capitulation des corps français à la solde de l'Angleterre que le ministre vient d'adresser, ces corps ne peuvent être employés que sur le continent d'Europe ».

Le 14 juillet, 350 hommes environ des cadres d'Allonville sont rassemblés à Brême, prêts à être embarqués. Ils partent de Bremerlehe le 28 juillet, laissant à Brême un petit dépôt commandé par le comte de Caumont. Un second convoi est acheminé sur l'Angleterre le 2 août. Du 3 au 13 septembre, le corps est en rade de Plymouth. D'après une note du fourrier de Trélan, il « débarqua à Guernesey le 21 septembre avec 186 officiers ou volontaires; ils y avaient été précédés le 12 par les dames, demoiselles, enfants et domestiques émigrés français attachés à la division d'Allonville, au nombre de 12 dames et demoiselles, 3 enfants, 9 femmes de chambre et 4 domestiques mâles ».

Le 4 avril 1796, le comte d'Allonville fait la demande d'une « plaque de vétérance » pour le sergent Landry, qui est accordée par le comte d'Artois. Le 14, il reçoit 17 chevaliers de Saint-Louis. En juillet, le corps compte encore 350 hommes.

En août 1796, il est envoyé en Angleterre et, le 7 novembre, il est licencié à Ryde, fort de 160 hommes, en même temps que les autres cadres.

UNIFORMES. — On sait très peu de choses sur les uniformes de ces troupes.

1. *Cadres de Léon*: les volontaires auraient porté « un uniforme vert, les habits et culottes étant de la même couleur ». Toutefois, on possède le portrait d'Hingant de Saint-Maur, volontaire dans Léon. Son uniforme est le suivant: chapeau à cocarde blanche, ganse et bouton doré, plumet blanc; cravate noire liserée de blanc; habit rouge écarlate, collet droit échancré bleu foncé à double passepoil d'or, revers écarlate passepoilés d'or, parements bleu foncé passepoilés d'or; pattes d'épaules de même et retroussis blancs à fleurs de lys dorées. Bourrelets d'épaules et franges dorées; boutons jaunes. Veste blanche à boutons de drap, culotte et bas blancs. Epée à garde de cuivre doré avec dragonne dorée.

Une lettre de Puisaye du 24 décembre 1794, définit l'uniforme destiné aux officiers servant dans les armées royales de l'Ouest: « Habit rouge, boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe blanche en bandoulière; la veste vert pâle, la culotte de peau, le pantalon vert garni de basane, la redingote verte, le chapeau rond surmonté d'une queue de renard blanc, avec un panache blanc; pistolet à deux coups ».

2. *Cadres de du Trésor*: le comte du Trésor écrit en mai 1795 à Puisaye: « J'apprends que vous avez regretté que j'aie choisi pour mon corps l'uniforme vert; j'ai été principalement déterminé dans le choix de cette couleur parce que j'ai cru qu'elle était adoptée par votre armée. S'il en est autrement, je vous prie de changer cette disposition... »

On avait commencé à confectionner les habits en février 1795; ils ne durent donc pas être modifiés. Le 16 mai, du Trésor écrit encore à Puisaye: « Vous avez décidé que les épaulettes seraient en argent faux et les dragonnes en coton ou laine; mais elles étaient presque toutes faites et il n'y a que 10 shillings de différence du vrai au faux. Je crois que cela ne vaut pas la peine de rompre le marché ».

3. *Cadres de Williamson*: on aurait distribué aux cadres de Williamson en 1796 des fusils, gibernes et cartouches et des « vestes grises d'un côté, vertes de l'autre ». M. de Contades déclare aussi, le 5 mai 1795, que « si les bottes manquent, surtout l'été, de grandes culottes les remplaceront parfaitement bien ».

4. *Cadres de d'Allonville*: ils reçurent des uniformes gris avec écharpes blanches et boutons uniformes timbrés de trois fleurs de lys.

D'une manière générale, le Gouvernement anglais fournissait aux officiers et volontaires des cadres, l'épée, les épaulettes, l'habillement complet et équipement; on engageait les volontaires à se munir de « chemises, bas, souliers et d'une cravate noire et unie en forme de col ».

Le comte du Trésor écrit le 20 mai 1795: « Je vois avec douleur que nos officiers et volontaires ne doivent pas porter ici les épaulettes du grade qu'ils doivent occuper en France ».

Mais un certificat du 20 octobre 1815, délivré au volontaire de Tracy, des cadres de du Trésor, signale qu'il « avait rang de capitaine dans ce cadre et en portait l'épaulette ».

Les boutons attribués aux cadres semblent généralement avoir comporté les armes de France soutenues par deux chouettes, en argent.

On trouve aussi des armes avec insignes chrétiens et royaux sur la garde qui peuvent être attribués aux officiers des régiments de cadres; les lames portent également les armes de France, soutenues par des chouettes, avec les devises: « *In sapientia robur* » ou « *Sic reflorescent* ». Elles proviennent généralement du fourbisseur « *Knubley, sword cutler, Charing Cross, London* ». On trouve également des lames portant les armoiries du propriétaire du sabre, mais soutenues par les chouettes et avec les devises chouanniques.

Un état des « objets demandés pour un débarquement protégé de vive force par l'intérieur » donne la nomenclature suivante: habits d'officiers verts avec des épaulettes du sous-grade (*sic*) en argent; habits verts courts; vestes et culottes; fusils; havresacs; paires de guêtres; ceintures à cartouches; chapeaux; chemises; paires de souliers; habits de tambours; caisses; sabres de grenadiers ou de chasseurs, avec bandoulières en noir; aigrettes rouges ou vertes; paires d'épaulettes rouges ou vertes; pistolets; habillements de cavalerie; trompettes avec banderoles; selles; brides, etc., si possible. Pièces de drap vert foncé et rouge, avec boutons à tête de clou dorés et argentés, étoffes pour doublures, cuirs pour bottes et souliers, éperons ».

Ces fournitures sont effectivement embarquées pour Jersey le 21 mars 1795.

On trouve aussi des états de fournitures pour « l'infanterie et la cavalerie aux ordres de Monsieur » qui donnent des « habits de drap blanc avec autant de vestes de même et pantalons gris ou d'autres couleurs pour l'infanterie », des « habits de drap vert, vestes blanches, pantalons de drap gris ou bleu, redingotes très amples pour tenir lieu de manteaux, de drap vert et gris pour la cavalerie », des « chapeaux à cocardes blanches », des « paires de guêtres de drap noir pour l'infanterie et la cavalerie si on ne peut avoir de bottes ».

Un autre état, sans date, comporte: tentes pour officiers, tentes pour sous-officiers et soldats, couvertures, faisceaux d'armes, manteaux d'armes, chevalets, cordeaux de campement, pelles, pioches, haches, serpes avec étuis, piquets de tente, maillets de bois.

Sur d'autres états d'embarquement, on relève: casquets (*sic*) avec aigrettes blanches, chapeaux avec plumets, habits, vestes et culottes blanches, culottes de peau, redingotes, boutons uniformes, ceintures de cuir, guêtres, écharpes blanches, bottes, souliers, éperons avec courroies, équipements complets en buffleterie, sacs, bidons, marmites, selles de dragons avec brides; fusils anglais avec baïonnettes, carabines anglaises avec baïonnettes, gros mousquets (*blunderbuss*), mousquets dit « danois », espingoles, fusils à 2 coups pour les chefs, pistolets, pistolets à 2 coups pour les chefs, sabres de dragons avec ceinturons, sabres de cavalerie en forme de cimeterre, épées gravées et dorées pour les chefs, poignards.

Le 17 février 1795, un officier des cadres écrit à Puisaye: « Les fusils dont nos Messieurs sont armés qui sont de bons fusils de rang, sont trop lourds et surtout trop longs pour armer une troupe légère de ce genre, à laquelle il faudrait des fusils à 2 coups, sinon de bonnes carabines; les pistolets ne sont pas mauvais, mais ils sont extrêmement gros, les ceintures sont commodes et les poignards bien faits ».

DRAPEAUX. — Le comte du Trésor écrit à Puisaye le 20 janvier 1795: « M. le prince de Léon m'a marqué que nous avons chacun un drapeau et m'a proposé de le distinguer par les couleurs de nos provinces. Je lui ai répondu que l'oriflamme était blanche et qu'elle me semblait avoir plus d'analogie avec nos sentiments et les principes que nous professons. Déterminez sur cela, M. le Comte, tout ce que vous jugerez convenable; quelque soit notre drapeau, il sera toujours, sous vos ordres, le ralliement de l'honneur ».

Le 16 mai, il signale que « les drapeaux que l'on devait nous livrer jusqu'au 10 de juin, seront prêts à cette époque ».

Dans l'état des fournitures cité plus haut, on lit: « Drapeaux blancs imbrodés, sans bâtons » et aussi: « fanions écartelés de la couleur des uniformes de la brigade ».

DÉCORATION. — Les officiers et volontaires passant à l'armée royale de Bretagne, Normandie, etc, portent généralement des croix de Saint-Louis d'un modèle spécial: du diamètre de 55 mm. en carton fort recouvert de velours blanc et bordé de fil d'argent; au centre, une fleur de lys en métal argenté. Sur les branches de la croix, en fil d'argent, l'inscription: « Pr » (*Pro*, sur la branche verticale supérieure), « De » (*Deo*, sur la branche horizontale de droite), « Re » (*Rege*, sur la branche horizontale de gauche), « Pa » (*Patria*, sur la branche verticale inférieure). La croix est attachée à un mince ruban couleur de feu par un cordonnet d'argent tressé.



Cadres d'Artillerie de Quiefdeville

1793-1796

En septembre 1793, le Gouvernement anglais fait appel aux Princes, frères du Roi, et leur demande de lui désigner un certain nombre d'officiers de l'ancien corps royal de l'artillerie destinés à servir à l'armée du duc d'York comme conseillers techniques ou à former des cadres pour une expédition projetée sur les côtes de la Manche. Il semble qu'à cette époque, les Princes, sur les conseils du maréchal de Broglie et du marquis de Bouillé aient choisi le lieutenant-colonel de La Grée pour désigner les officiers, et le lieutenant-colonel François-Charles de Quiefdeville de Belmesnil, sous-directeur à Maubeuge, pour les commander. Voici la lettre qui fut adressée à cette occasion: « Je vous préviens, Monsieur et cher camarade, qu'il y a lieu de présumer qu'il vous sera adressé d'ici à peu près la fin du mois, des ordres pour vous rendre dans un endroit qui vous sera indiqué et qu'il sera pris des arrangements pour que vous touchiez sur votre route, le plus près possible du lieu où vous habitez, une somme suffisante pour en faire les frais. L'opération pour laquelle doit se faire ce rassemblement exigeant le secret, et les finances de Leurs Altesses Royales ne leur permettant pas d'employer tous les officiers d'artillerie, Elles exigent de votre part le plus grand secret pour tout le monde et même vis-à-vis de vos camarades. Vous désobéiriez donc à M. le Régent et à M. le Lieutenant général du Royaume si, faisant part à quelqu'un de l'avis que je vous donne, vous ne vous conformiez pas à Leurs ordres. — Signé: de La Grée, lieutenant-colonel du régiment d'Auxonne. »

M. de Quiefdeville passe effectivement en Angleterre avec un certain nombre d'anciens officiers d'artillerie en novembre 1793, cependant que d'autres vont servir en volontaires dans les états-majors de l'armée anglaise sur le continent, et que d'autres attendent des ordres complémentaires chez eux.

Les officiers d'artillerie rassemblés par M. de Quiefdeville à Portsmouth, participent à l'expédition sur Granville et les côtes de la Manche, dirigée par lord Moira en décembre 1793. L'armée vendéenne s'étant retirée sur Laval, cette expédition n'eut pas de succès. Ils sont ensuite mis en garnison dans l'île de Wight où ils perçoivent, depuis le 2 janvier 1794, une solde régulière, bien que non officiellement reconnue. En janvier 1794, deux officiers du rassemblement, MM. de Sages du Houx et de Marsilly sont détachés avec un transport à Ostende pour y établir une sorte de bureau de recrutement, mais sans être reconnus officiellement et sans autorisation régulière. Sans doute faut-il rattacher ce fait à la proposition adressée par M. de Quiefdeville au ministre de la Guerre britannique pour la levée d'un régiment d'artillerie émigrée, proposition qui fut retenue après la parution de l'acte du Parlement du 9 mai 1794, autorisant la levée de corps d'émigrés à la solde anglaise, en Angleterre et sur le continent.

En mai de cette année, la plupart des officiers d'artillerie rassemblés en Angleterre et ceux qui attendent chez eux des ordres des Princes, se réunissent à Ostende; un certain nombre de ces derniers ne peuvent d'ailleurs rejoindre par suite de la suppression des passeports. La liste des officiers formant ce rassemblement indique: un colonel (de Quiefdeville), 3 majors (de Perthuis, chevalier de Quiefdeville, Le Pelletier de Glatigny), 33 capitaines, 33 lieutenants dont l'un n'a pas rejoint et un autre est absent.

Les cadres d'artillerie semblent avoir suivi l'armée du duc d'York dans sa retraite. On signale la présence d'officiers d'artillerie ayant pris part aux opérations de Menin, de Bois-le-

Duc, aux défenses d'Ostende, de l'île de Walcheren, des lignes du Wahal, de Coevarden en 1794. 1795. Après le passage de l'Ems, le rassemblement d'artillerie se réfugie au Hanovre, se trouve à Harsfeld en mars 1795 et s'embarque à Bremerlehe en août pour repasser en Angleterre, laissant deux capitaines et quatre lieutenants malades sur le continent. Le dépôt de recrutement formé à l'origine à Ostende, était déjà rentré en Grande-Bretagne dès la fin de 1794.

Le 1^{er} novembre 1794, l'ordre donné pour la formation d'un corps d'artillerie française émigrée, attribue à M. de Quiefdeville la charge de lever sur le continent un demi-bataillon de 4 compagnies de 130 hommes environ, destiné à alimenter les détachements de canonnières des régiments à cocarde blanche et à former un corps de bataille d'artillerie. Il ne semble pas que M. de Quiefdeville soit parvenu à recruter son corps, et le 11 mai 1795, le secrétaire d'état à la guerre Dundas décide de ne pas donner suite à la levée du demi-bataillon. Le colonel et son aide de camp, le capitaine de Tardy de Montravel, reçoivent une gratification de trois mois d'appointements qui leur est payée le 15 mai.

Un certain nombre d'officiers du rassemblement de Quiefdeville entre alors dans le demi-bataillon formé par le lieutenant-colonel de Rotalier en Angleterre. Le reste est rassemblé à Portsmouth et participe à l'expédition de l'île d'Yeu avec le comte d'Artois et le général Doyle. Le rassemblement comporte un colonel, 24 capitaines et 24 lieutenants, qui sont embarqués le 25 août et arrivent à l'île d'Yeu le 30 septembre pour en repartir le 5 novembre. Le capitaine d'Anoville se noie le 8 novembre dans la baie de Quiberon. Le 22 novembre, le rassemblement se trouve sur le transport « le Loyal Briton » en rade de Portsmouth et débarque peu après. Le 1^{er} janvier 1796, il est licencié et chaque officier reçoit six mois de paye comme gratification.

Le 10 mars 1797 résident à Londres un major (Le Pelletier de Glatigny), 7 capitaines et 4 lieutenants.

En décembre 1799, quatre officiers de l'ancien corps de l'artillerie, le baron des Lyons de Monceaux, Le Pelletier de Montéran, de Montbelloy et de Vermandovillers, passent à l'armée royale de Bretagne par ordre du comte d'Artois; ils y servent pendant les années 1799 et 1800 et, à la pacification, sont embarqués de l'île d'Houat pour Jersey où ils arrivent le 4 avril 1800.

M. de Quiefdeville étant devenu en 1797 brigadier et inspecteur de l'artillerie portugaise, un certain nombre d'officiers de l'ancien cadre de son nom passent au service de cette puissance. On cite parmi eux: le major de Chalup, le major comte de Clermont-Crèvecœur, le major de Tardy de Montravel, le major du Moiron, le capitaine de Montpezat de Lestelle, les deux frères des Mazis comme capitaines, etc...

UNIFORME. — Aucun renseignement spécial n'est donné par les documents contemporains sur l'uniforme porté par les officiers des cadres d'artillerie de Quiefdeville. Il est probable que, comme au corps de Condé, ils durent porter l'ancien uniforme du corps royal de l'artillerie de France avant la Révolution: chapeau de feutre noir, cocarde blanche, ganse et bouton dorés, plumet blanc. Col noir. Habit bleu de roi, doublure et retroussis écarlate à fleurs de lys dorées; collet, revers bleu de roi passepoilés d'écarlate, parements écarlate, pattes de poches en travers liserées d'écarlate, boutons et épaulettes dorés. Veste et culotte bleu de roi. Epée à garde, garnitures et dragonne dorées. Bottes de cuir noir à revers fauve.



Cadres d'Ingénieurs militaires

1793-1801

Dès septembre 1793, le Gouvernement britannique demande officieusement aux Princes français, frères du Roi, de lui désigner un certain nombre d'officiers de l'ancien corps royal du Génie, susceptibles de servir à l'état-major du duc d'York ou de participer à des expéditions projetées sur les côtes de France. Les Princes, d'accord avec le maréchal de Broglie, chargent le colonel Lenglé de Moriencourt, ancien sous-brigadier à Bergues, de la mission de rassembler ces officiers français; il s'adjoit le chevalier du Portal, capitaine au corps, attaché à la même sous-direction.

Deux détachements d'ingénieurs sont immédiatement envoyés, l'un au quartier général de l'armée anglaise sous la conduite de M. du Portal, l'autre à celui de l'armée hollandaise. De plus, le colonel de Moriencourt rassemble à Ostende, en décembre 1793, une « brigade d'ingénieurs » dont les officiers doivent servir de conseillers techniques et seront, soit répartis dans les différents états-majors de l'armée anglaise aux Pays-Bas, soit attachés à l'expédition destinée à opérer sur les côtes de Bretagne. Cette brigade comporte: colonel commandant (Lenglé de Moriencourt), major (du Portal), 4 capitaines, 3 capitaines en second, 4 lieutenants.

Pour aider les Vendéens, en effet, les ministres Pitt et Dundas décident de s'emparer, de concert avec eux, d'un port sur la Manche, Saint-Malo, Cancale ou Granville. Une expédition est donc projetée dont le commandement est donné à lord Moira, un des soutiens les plus sûrs du parti royaliste français en Angleterre. Moira rassemble un assez grand nombre d'officiers émigrés destinés à former des cadres pour l'armée vendéenne, dont une quinzaine du corps royal du Génie. Il réunit à Portsmouth une flotte de 16 vaisseaux de guerre et 27 transports, sur lesquels 8 régiments d'infanterie anglaise sont embarqués. Malheureusement l'amiral Mac Bride qui commande cette escadre, ne reçoit ordre d'appareiller que le 17 novembre, c'est-à-dire trop tard, car les Vendéens ont échoué le 14 novembre dans leur attaque sur Granville et, le 19, ils sont à Fougères, en marche sur Laval.

Moira, qui n'a pas encore terminé tous ses préparatifs et qui se heurte à des vents contraires, ne peut quitter Portsmouth que le 1^{er} décembre. Le 2, il mouille à Guernesey et va ensuite longer les côtes du Cotentin, espérant que l'armée vendéenne ne s'est pas éloignée du rivage. N'obtenant aucune réponse à ses signaux, Moira regagne Guernesey, va encore faire une démonstration sur les côtes du Calvados le 7 décembre; puis, apprenant l'échec définitif des projets royalistes en Bretagne, il regagne Portland en Angleterre avec ses troupes, le 14 décembre 1793 et le 3 janvier 1794.

Les cadres d'officiers du Génie, venant d'Ostende, qui ont pris part à cette expédition, sont mis en garnison dans l'île de Wight et à Southampton, en attendant d'être employés. L'acte du Parlement du 9 mai 1794 leur donne une existence officielle et leur solde journalière est de 10 shillings par jour pour le colonel, 8 pour le major, 6 pour le capitaine, 5 pour le capitaine en second et 3 pour le lieutenant. Un certain nombre d'officiers avaient déjà rejoint, en avril 1794, le détachement laissé à l'armée du duc d'York.

Dans les Pays-Bas, en effet, plusieurs officiers du Génie se sont particulièrement distingués au cours de la campagne de 1793-1794; ce sont: le baron de Moncriff au siège de Dun-

kerque; le chevalier de Saint-Paul et M. de Lenecquesaing de La Prée, à Menin et à Nieuport; M. du Frasnois, tué à la sortie de Menin; M. de Fulaines-Bergères à Ostende, etc...

Lorsque la grande expédition en Bretagne se dessine, le ministère anglais se décide à régulariser la situation des officiers du Génie. Une note du 2 juin 1795 des capitaines Pioger de Saint-Perreux et Suasse de Kervegan, adressée au comte de Puisaye, lui demande d'intervenir « pour l'organisation totale de la brigade des officiers du Génie commandée par M. de Lenglé... Cette expédition est d'autant plus nécessaire que le traitement provisoire qu'ils reçoivent est trop peu considérable pour qu'ils puissent faire aucun préparatif pour la campagne; d'ailleurs, cette brigade étant alors payée par l'Ordonnance (direction anglaise de l'artillerie et du matériel), M. de Puisaye en disposera plus facilement ».

La brigade est organisée à cette époque et les brevets sont datés du 1^{er} avril 1795. Elle comprend: lieutenant-colonel (Lenglé de Moriencourt), major (du Portal), 5 capitaines, 5 capitaines lieutenants, 6 lieutenants. En juin, « la brigade des officiers du Génie devant être munie de tous les instruments nécessaires à leur métier et dont l'achat exigera une somme assez considérable, MM. de Suasse et de Pioger auront recours au besoin à leurs camarades. Quant aux fonds que M. le comte de Puisaye a eu la bonté d'offrir à ses officiers pour le reste de leur armement et de leur équipement, et pour l'équipement de leurs domestiques, ils proportionneront leur dépense à ce qu'il voudra bien leur accorder ». Ces deux officiers sont d'ailleurs attachés à l'état-major particulier de Puisaye.

La brigade du Génie est embarquée dans l'île de Wight le 12 juin 1795 à bord du transport « le Middleton »; le convoi arrive dans la baie de Quiberon le 25. Débarqué le 29, le capitaine d'Ivory dresse le lendemain le plan de la presqu'île et du fort Penthièvre. Après la prise de ce fort le 3 juillet, le capitaine Testas de Folmont est nommé major de la citadelle. C'est le colonel de Moriencourt, aidé de ses officiers, qui remet le fort en état. Il prétend en faire « un second Gibraltar » et donne au système de défense une extension exagérée. Le major du Portal fait transformer l'enceinte palissadée en une véritable redoute et trace en avant une demi-lune et deux redans. Un peu légèrement, Lenglé et du Portal « garantissaient la place pour six semaines à partir du jour de l'occupation du fort », mais ils ont le grand tort de ne pas la mettre à l'abri d'une surprise en coupant la falaise par un large fossé.

Au combat des lignes de Sainte-Barbe, le 8 juillet, le colonel de Moriencourt sert comme volontaire à l'artillerie de Rotalier, ainsi que le lieutenant de Villazy qui y est tué, et le capitaine-lieutenant de Missy qui est blessé; le lendemain, le colonel est nommé aide-maréchal général des logis de l'armée. Lors de la prise de la presqu'île, le 21, 5 officiers du Génie sont faits prisonniers et fusillés par la suite: le colonel de Moriencourt, le major du Portal, les capitaines du Cheyron de Beaumont et Testas de Folmont, le lieutenant Le Mouton de Néhon.

A noter que les capitaines Suasse de Kervegan et Pioger de Saint-Perreux étaient à bord du vaisseau de 64 « le Standard », capitaine Ellison, qui alla sommer Belle-Isle le 24 juin.

Les officiers du Génie font partie de l'expédition du comte d'Artois et du général Doyle à l'île d'Yeu. Le 5 octobre, trois chevaux équipés sont fournis par les Uhlans britanniques et les hussards de Warren, chaque jour, alternativement, aux ingénieurs « auxquels ils seront nécessaires pour le service ». Lorsque la brigade des Ingénieurs, en novembre 1795, rentre en Angleterre, elle est mise en garnison à Southampton et réorganisée le 1^{er} décembre suivant. Le chevalier d'Ivory en prend le commandement comme lieutenant-colonel, avec M. de Pioger comme major; il y a 5 capitaines et 5 capitaines-lieutenants.

Le 16 janvier 1796, toute une série d'officiers du Génie (un colonel, un major et 7 capitaines), détachés pour la plupart à l'armée du duc d'York et non portés sur la liste de la brigade, sont mis à la demi-paye anglaise.

La brigade des Ingénieurs est embarquée le 15 décembre 1796 sous les ordres du colonel d'Ivory, à Falmouth, et rejoint au Portugal l'armée auxiliaire anglaise du général sir Charles Stuart. Le chevalier d'Ivory signale dans un rapport que, dès leur arrivée, les officiers du Génie sont employés « à reconnaître le pays jusqu'aux frontières d'Espagne, et à lever la carte des rives du Tage et des contrées adjacentes, à mettre les places les plus exposées en état de défense. Le général Stewart (*sic*) forma un petit corps d'armée pour une expédition sur l'île de Minorque

et attaquer Mahon et le fort Saint-Philippe; un détachement du corps fut employé à cette expédition qui eut tout le succès désiré. Quelques temps après, un autre corps d'armée envoyé d'Angleterre, commandé par le général Abercromby, se rassembla à Lisbonne pour une expédition en Egypte; nous fournîmes un détachement du corps. A peine fut-il parti que le ministre de l'Ordonnance demanda des officiers du corps pour envoyer à Saint-Domingue, en me confiant que les officiers que je désignerais seraient chargés d'opérations importantes » (Rapport du chevalier d'Ivory).

Sont en effet envoyés aux Antilles les officiers ingénieurs ci-après: le capitaine-lieutenant comte de La Chaussée; le lieutenant chevalier de La Houssaye, passé comme ingénieur dans « La Tour's Royal Foreigners »; le capitaine de Préval, passé dans Löwenstein; le capitaine chevalier du Fougeray, mort au Cap de Bonne Espérance en 1795, et enfin le major Pioger de Saint-Perreux, mort aux Antilles en 1797.

M. d'Ivory dit aussi qu'il lui fut demandé des officiers de sa brigade pour l'Inde. Lors de la paix générale, le Gouvernement portugais propose aux officiers du Génie français de rester à son service, mais ils refusent tous et le corps, ramené en Angleterre, est licencié en juillet 1802.

UNIFORME. — On n'a aucun renseignement sur l'uniforme porté par les officiers du Génie au service de l'Angleterre. Il est très probable qu'ils durent, comme au corps de Condé, conserver l'uniforme qu'ils avaient en France en 1786: chapeau tricorne de feutre noir, gansé de noir, à cocarde blanche, ganse et bouton dorés, plumet blanc; habit bleu de roi à longues basques; collet, revers et parements de velours noir souvent passepoilés de rouge; doublure, veste et culotte rouge écarlate; boutons dorés à cuirasse et pot en tête; épaulettes et dragonne dorées du grade; épée à garde dorée, portée à un ceinturon de cuir blanc à plaque de cuivre dorée. Bottes à l'anglaise de cuir noir à revers fauves. Redingote et manteau bleu de Roi.





Compagnies indépendantes d'Invalides étrangers

1801-1814

Ces compagnies, dites « Foreign Invalids Independent Companies », sont créées en Angleterre en juillet 1801 (ordre du 25). Elles ont pour origine les compagnies des vétérans et des volontaires de Loyal-Emigrant dans lesquelles les compagnies de chasseurs nobles des régiments d'infanterie de Castries et de Mortemart ont été incorporées.

Ces 4 compagnies se trouvaient en Angleterre après leur retour du Portugal.

Seuls les bas-officiers ou volontaires gentilshommes et les officiers de tous grades, émigrés français, sont admis à faire partie de ces unités. Il semble que le Gouvernement britannique ait voulu, par cette création, récompenser les bons services, les blessures et l'ancienneté des émigrés à sa solde qu'il ne pouvait incorporer dans les compagnies nationales d'invalides ou de vétérans. De Londres, le 10 septembre 1801, le comte de La Châtre, colonel de Loyal-Emigrant, écrivait la lettre suivante aux officiers et gentilshommes de son régiment admis dans les compagnies:

« J'ai cru, Monsieur, faire quelque chose d'avantageux pour vous en vous plaçant dans la compagnie de vétérans qui ne fait plus partie de mon régiment, mais qui vous procure un sort assuré et que vous méritez par votre bonne conduite ».

La paye est de 1 shilling 3 pence par jour, avec 2 shillings et demi de logement par semaine et s'il réside au lieu du rassemblement, l'invalidé percevra un shilling de plus; son décompte d'habillement est de 3 pence par jour. Il peut résider où bon lui semblera en Angleterre ou dans les îles Normandes, ne fait aucun service et n'est pas tenu de porter l'uniforme. Il est, en quelque sorte, en position de retraite.

La première compagnie est donnée, le 25 juillet 1801, au capitaine de Burel, qui se retire en 1802 et est remplacé par le comte de Cerisy. Celui-ci est remplacé également en 1807 par le vicomte de Gouvello.

La seconde compagnie semble avoir été toujours commandée par un lieutenant. Son premier chef est M. de Souvré qui se retire en 1802 et est remplacé par le lieutenant Grange.

Chaque compagnie a pour cadres: capitaine pour la première, lieutenant comman-

dant pour la seconde, avec 2 lieutenants pour la première (du Vivier et Fenin) et un pour la seconde (baron d'Agrain), un enseigne par compagnie (chevalier de Kerlerec et N...).

La première compagnie se forme le 25 juillet 1801 à Lymington et la seconde dans l'île de Wight, sensiblement à la même époque. Elles sont, toutes les deux, licenciées le 24 mai 1814. Les traitements sont maintenus par le Gouvernement britannique jusqu'au 23 mars 1815. Au reste, beaucoup de vétérans étaient déjà rentrés en France avec le roi Louis XVIII en mai 1814.

Le 7 décembre 1824, le vicomte de Gouvello écrit au Ministre de la Guerre: « L'intérêt que Votre Excellence prend à tous ceux qui ont quelques titres aux bontés de Sa Majesté m'est un sûr garant de votre bienveillance pour le corps de vétérans que j'avais l'honneur de commander en Angleterre. Ce corps, composé en grande partie d'officiers et des débris du régiment de La Châtre, de ces braves qui surent s'immortaliser à la sortie de Menin et à Quiberon, revenus à travers tous les écueils de la révolution près de S. M. Louis XVIII pour y retrouver Père et Patrie, et lui donner de nouvelles preuves de leur dévouement. Tels sont les individus pour lesquels je réclame votre intérêt pour leur faire obtenir, ainsi qu'aux illustres Vendéens, des armes d'honneur, ce qui, comme ils le disent, conserverait dans leurs familles le souvenir de leur amour pour la Maison des Bourbons, leur désintéressement lorsqu'il s'agit de conserver la Monarchie. Je dois dire à Votre Excellence que ce corps a toujours reçu de Sa Majesté Louis XVIII et de S. A. R. Monsieur, aujourd'hui Charles X, les témoignages du plus grand intérêt ». Le Ministre répond le 17 à M. de Gouvello que la chose est impossible, « les armes d'honneur étant réservées aux officiers et volontaires des provinces de l'Ouest ».

UNIFORME. — L'uniforme de ce corps est un habit rouge à collet, parements, retroussis et pattes d'épaules bleu de roi; boutons blancs; galons coupés carrément, blancs avec bande centrale rouge écarlate; culotte blanche; guêtres noires; chapeau à cocarde noire. Les officiers ont la même tenue, mais avec les galons en argent et les insignes de grades britanniques, écharpe cramoisie.

La plaque de ceinturon comporte le chiffre du roi « G. R. » couronné, dans une couronne de laurier, et au-dessus une banderole avec l'inscription: « *Foreign Veterans* ».



Légion de la Grande Anse

1793-1794

Chasseurs Britanniques de Saint-Domingue

1794-1796

Légion Britannique

de Saint-Domingue ou de Montalembert

1796-1798

L'île de Saint-Domingue, occupée par la France depuis 1664, comptait en 1789 environ 30.000 blancs, à peu près autant de mulâtres et 450.000 noirs. Dès l'origine de la Révolution, les colons blancs réclament l'admission immédiate aux Etats Généraux des députés des îles. Ils en arrivent à proclamer, sous la souveraineté royale, leur autonomie, à se soulever contre les forces militaires et navales de la métropole pour affirmer leur liberté, et à ouvrir leurs ports aux navires et marchandises étrangers.

Dès le 22 octobre 1789, les mulâtres exigent, au nom des principes de la liberté, la reconnaissance de leurs droits. Les colons blancs s'y opposent. Le 28 mars 1790, au nom de ces mêmes principes, l'Assemblée nationale constituante décrète que, dans les colonies, les mulâtres et les noirs affranchis seront appelés au rang de citoyens et jouiront des mêmes droits que les blancs.

L'île est alors profondément divisée et troublée. L'Assemblée, inquiète, envoie, le 12 octobre 1790, 12 bataillons aux îles, mais ces troupes, travaillées par l'esprit démocratique, se mutinent. Le 15 mai 1791, l'Assemblée décrète que les gens de couleur nés de parents libres, seront admis dans les assemblées coloniales.

Devant la résistance des colons blancs qui refusent d'appliquer le décret, les mulâtres appellent les esclaves noirs à l'insurrection et, le 22 août 1791, commence le grand massacre des blancs, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent. La masse noire, déchaînée et ramenée à ses instincts les plus primitifs, emporte tout, blancs, mulâtres, noirs libres. En deux mois, 2.000 blancs et 8.000 gens de couleur sont assassinés dans des conditions affreuses. Tueries, massacres, pillages, viols, tortures, anéantissement par le feu des richesses et des cultures, c'est un raz de marée sanglant qui emporte tout dans sa sauvage fureur!

La métropole, pour réprimer la révolte, envoie deux commissaires, Polverel et Sonthonax, vaniteux, incapables, ignorants et bornés. Le dernier, avocat sans causes, joue les dictateurs, fait le démagogue: il ouvre les prisons et appelle, dans ses proclamations, les noirs à la liberté et au pillage. Le général Galbaud, qui a pris le commandement supérieur des troupes, se révolte contre tant d'incapacité, et ses forces, aidées de miliciens noirs, s'emparent du Cap Français et

y mettent le feu (21 juin 1793). Mais il doit bientôt abandonner la place à Sonthonax en raison de la faiblesse de ses effectifs, et se réfugier aux Etats-Unis. Le règne du démagogue qui a proclamé la liberté des noirs s'armant pour la défense de la République, continue jusqu'à son rappel en France, en mai 1794. Il laisse les bataillons français aux mains du général Lavaux.

Pendant ce temps, le sud de l'île, en particulier la riche région de Jérémie, dite « la Grande Anse » (5.000 blancs, 100.000 noirs), a résisté à la furie révolutionnaire, vaincu les bandes de mulâtres et dépêché des émissaires à la Jamaïque pour demander l'aide du Gouvernement anglais. Ces députés sont envoyés à Londres et, appuyés par l'ancien intendant de la Marine Malouet, reçus par Pitt. Ce sont trois riches propriétaires de Saint-Domingue, le colonel de Montagnac, M. de Charmilly et le baron Jean-Charles de Montalembert de Sers, ancien enseigne des cheveau-légers de la garde du Roi, mestre de camp attaché à Berry-cavalerie depuis la réforme de la maison du Roi.

Le 5 avril, lord Grenville prévient les députés que le Roi d'Angleterre promet de secourir l'île et d'y rétablir l'ordre « jusqu'au retour d'une autorité légitime en France ». Les colons repartent pour la Jamaïque et, en juin, le général sir Adam Williamson, gouverneur de cette possession, est autorisé par le secrétaire d'état à la guerre Dundas à signer une capitulation mettant provisoirement Saint-Domingue sous la protection de Sa Majesté Britannique jusqu'à la paix générale, et laissant aux colons leurs lois, leurs usages, leurs privilèges et leur religion. En échange, ils feront serment d'allégeance à Sa Majesté Britannique et faciliteront la paisible possession de la Grande Anse de Jérémie où doit se faire la première descente. Ce traité est effectivement signé le 13 septembre.

Auparavant, les trois députés avaient obtenu à Londres l'approbation du Régent de France, Monsieur comte de Provence, apportée par le vicomte de Gand qui ajoute « que le Régent est persuadé qu'ils resteront toujours Français et fidèles à ses droits sur Saint-Domingue ».

Le 19 septembre 1793, 700 hommes avec 4 canons, sous les ordres du lieutenant-colonel Whitelocke, embarqués le 4 sur l'escadre du commodore Fox, arrivent sans encombre à Jérémie. Le 22, le Môle Saint-Nicolas se rend à Fox. Le 3 octobre, le poste des Irois est occupé et, dans le courant de décembre, Saint-Marc, les Gonaïves, Jean-Rabel, Léogane, Jacmel, Saltrou se rendent aux Anglais. Mais les forces britanniques sont trop faibles (200 hommes au Môle et 400 à Jérémie environ). Aussi les colons français forment-ils à Jérémie, Le Môle et Saint-Marc, avec les anciennes milices de l'île et des volontaires, des corps irréguliers locaux, composés de blancs, de mulâtres et de noirs. À Jérémie en particulier, le noir Jean Kina lève une troupe nègre de 3 à 400 hommes qui prend aussitôt la campagne.

C'est à ce moment (octobre 1793) que se constitue, dans les districts de Jérémie et de Léogane, la « légion de la Grande Anse », formée, avec l'agrément du général Williamson, par le baron de Montalembert. Celui-ci était passé avec 30 colons dans la partie espagnole de l'île, mais le président-directeur ayant refusé ses services, il était revenu à Jérémie sur une flottille anglaise. Son corps, qui semble s'être recruté parmi les créoles de la région (peut-être aussi avec des mulâtres) comporte: 1) un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, quartier-maître, chirurgien-major); 2) 12 compagnies d'infanterie commandées chacune par: capitaine, lieutenant et sous-lieutenant; 3) une compagnie d'artillerie commandée par un lieutenant; 4) ultérieurement, une formation de cavalerie. Le tout représente environ un millier d'hommes.

Le colonel, ainsi que nous l'avons vu, est le baron Jean-Charles de Montalembert, le lieutenant-colonel M. de Charmilly et le major, le comte de Beauissier.

La légion de la Grande Anse, qui semble avoir été, dès l'origine, la formation la plus sûre et la mieux disciplinée des corps locaux, participe aux diverses actions qui, dans le sud de la colonie, mettent les différents postes côtiers aux mains des Anglais. Elle est, en février 1794, à la prise de Tiburon par les troupes du major Brent Spencer, et à celle de l'Acul (à six milles de Léogane) et de Grand Goave. Il semble bien que certains de ses détachements aient buiron le 16 avril, à celle de l'Acul le 3 mai, à la prise du fort Bizoton le 31 mai, à celle de la capitale le 4 juin et au combat du camp de Néret.

A la prise du poste de la Croix-des-Bouquets le 25 août, la légion de la Grande Anse subit des pertes sérieuses ainsi que le régiment noir du colonel Dessources. Le colonel de Montalembert plante le drapeau anglais sur le poste des Baniques (Banica) et déclare au capitaine vicomte de Bruges: « Quel plaisir si, au lieu d'être celui-ci, nous avons hissé celui que vous et moi chérissons! » Le lieutenant d'artillerie Onffroy se distingue en août 1794 en sauvant avec 16 soldats un riche convoi attaqué par des forces très supérieures et en ramenant le corps d'un officier mortellement blessé.

Le général Jomini, dans son « *Histoire des guerres de la Révolution* » parle de la présence, à la prise du Port-au-Prince, de « la légion de Montalembert, composée de blancs de la Grande Anse ».

La légion de la Grande Anse n'est pas le seul corps formé à cette époque. Le général Williamson, lui-même, fait lever environ 3.000 hommes de forces locales (blancs et noirs), mais il faut des officiers pour les commander et il convient de les prendre dans le pays parce qu'ils doivent parler « créole ». Ce sont d'anciens officiers de milices, pour la plupart braves et relativement compétents, mais généralement sans honnêteté ni principes. « Le résultat, dit Fortescue dans son « *Histoire de l'armée britannique* », fut coûteux au-delà de toute estimation. Des hommes de caractère ou sans caractère demandèrent et obtinrent la permission de lever des corps dans les districts auxquels ils appartenaient. De tels individus reçurent des primes, des habillements et des rations pour leurs soldats, des grades et de larges appointements pour eux-mêmes. Bientôt, alléguant la nécessité de faire des patrouilles et insistant sur l'efficacité de la cavalerie dans les plaines, ils adjoignirent à leurs corps des formations à cheval et leur donnèrent le nom de « légions ». Ils enrôlaient leurs nègres comme soldats, les envoyaient cultiver leurs terres ou celles qu'ils avaient confisquées à leur profit, mettaient la solde dans leur poche et distribuaient ou retenaient les rations à leur discrétion. Ayant, en outre, cette force armée à leur disposition, ils pouvaient l'utiliser pour assouvir leurs vengeances et rancunes personnelles par le pillage et la contrainte. On peut aisément comprendre que de tels individus n'étaient pas peu nombreux! Ces maux n'atteignirent cependant pas des proportions extraordinaires au début, mais il est significatif que le baron de Montalembert, excellent homme à l'origine, devenu par la suite un des plus coupables, fut le premier à lever une « légion ». Un essaim d'émigrés, ou, comme les appelait Williamson, « d'aventuriers récemment secoués des basques des princes français exilés » se jetèrent sur Saint-Domingue à cette époque. »

Fortescue, dont le nationalisme farouche exagère parfois, donne cependant une idée assez exacte de l'état anarchique de l'île en 1794. On relève ainsi une poussière de corps dont nous donnons une simple énumération: Chasseurs du prince de Galles (colonel vicomte de Bruges, lieutenant-colonel Basile, major Toulzac), régiment de cavalerie coloniale du prince de Galles (colonel Hellain-Garnier), chasseurs royaux du colonel vicomte O'Gorman, chasseurs du Nord (colonel Cockburn, lieutenant-colonel comte de Rouvray, major de Brotte), chasseurs royaux de la Reine ou régiment de la Reine ou volontaires du colonel Dessources (colonels de Pestre, de Montignac, majors de Dion, Descaffres-Ronesque et Aussenac), chasseurs royaux de la Petite-Rivière ou du prince Adolphe (colonels de La Chaussée et de La Chapelle), chasseurs de la Couronne, Gendarmes royaux anglais (colonel marquis de Contades), chasseurs d'York, régiment des Maréchaussées et Guides du Royal-Maréchaussée (colonel Cadouche, lieutenant-colonel de Boyer de La Gautraye), légion royale de Saint-Marc (major de Favernay), 1^{er} régiment colonial du Roi (colonel Lewes, lieutenant-colonel de Fiard), chasseurs de Clarence (colonel chevalier de La Serre), régiment ou légion du colonel Lapointe dit régiment de cavalerie du duc d'York, bataillon de l'Arcahaye (commandant de Pestre), compagnie des volontaires du Général, régiment noir de Jean Kina, régiment noir du comte de Buissy, régiment de cavalerie d'Ernest, etc...

A cette multitude de corps s'ajoutent les milices du Môle Saint-Nicolas, de l'Arcahaye, du Mirebalais, de Jacmel, du Môle-Bombarde et de Jean-Rabel, de Léogane, de Port-au-Prince, de la plaine de Cul-de-Sac, du camp de Rivaux, de l'Anse-à-veau, les dragons des Grands Bois, etc..., etc...

Après la prise du Port-au-Prince le 4 juin 1794, le lieutenant-colonel de Charmilly

est envoyé à Londres par le général Williamson pour apporter aux ministres Pitt et Dundas une pétition des propriétaires de Saint-Domingue. Ils demandent le renforcement de tous les corps coloniaux, 5 à 600 officiers émigrés pour les encadrer. De plus, il faudrait recruter environ 2.000 hommes parmi les paysans, déserteurs et prisonniers français pour en former une « légion britannique » solide, qui serait placée dans la ligne et aurait la solde anglaise. Les officiers seraient commissionnés par le Roi et il serait alloué 16 guinées par recrue. Charmilly se fait fort, par un ami alsacien, de recruter immédiatement 400 hommes à 5 guinées par tête. Il demande aussi une avance de fonds importante pour les dépenses préliminaires, et déclare que l'avance consentie à la colonie par le Gouvernement doit être de 300.000 livres par an, remboursables par une taxe sur la production qui rapportera environ 2 millions chaque année.

Pitt et Dundas, séduits, finissent par donner, le 9 décembre, des capitulations pour un régiment de cavalerie (Uhlans britanniques de Charmilly) et un régiment d'infanterie (chasseurs de Saint-Domingue ou de Montalembert).

Pendant ce temps, la légion de la Grande Anse continue à se battre dans l'île. Elle participe les 6 et 7 octobre à la défense de Léogane, reprise par le mulâtre Rigaud (où le lieutenant d'artillerie de La Tullaye est blessé au cou), puis à la protection de Jérémie après la prise de Tiburon le 29 décembre. La mortalité sévit d'une façon effroyable; les 7 bataillons anglais en opérations à Saint-Domingue ne comptent plus qu'à peine 1.100 hommes valides contre 700 malades ou blessés. Voici ce que dit à ce sujet le commandant de la milice de Tiburon, M. Onffroy de Varennes: « Tous les malheureux colons de Saint-Domingue peuvent attester s'il y eut jamais service plus fatigant et plus meurtrier que ne le fut celui de la milice de ce malheureux pays lors de l'insurrection des noirs. Les troupes de la ligne, levées parmi les colons et noirs, pouvaient seules résister à de semblables fatigues. Mais celles qui venaient d'Europe disparaissaient en un clin d'œil ».

Les chasseurs britanniques de Saint-Domingue dont la levée a été autorisée le 9 décembre 1794, s'organisent au début de 1795. Leur composition est la suivante: un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, capitaine aide-major, quartier-maître, adjudant, aumônier, chirurgien-major et son aide), 10 compagnies d'infanterie, à l'effectif total de 60 sergents, 80 caporaux, 12 tambours et 1.000 soldats. Chaque compagnie est commandée par: capitaine, capitaine en second, lieutenant, lieutenant en second, enseigne, enseigne en second, chaque grade étant doublé en raison du mauvais climat des îles et du service pénible qui doit y être fait. Il y a aussi une compagnie d'artillerie (ou deux) qui semble avoir été maintenue et comporter un cadre important (major, 4 capitaines, un capitaine-lieutenant, 3 lieutenants, 3 enseignes et un chirurgien). En principe, tous les officiers ont déjà servi à Saint-Domingue et sont royalistes français; 30 proviennent de la légion de la Grande Anse et leurs commissions, à tous, sont datées du 9 décembre 1794. Le corps peut se recruter en Europe; le colonel propriétaire reçoit 6 guinées par homme, auxquelles viennent s'ajouter 10 guinées par soldat embarqué pour les Antilles.

Le colonel est le baron de Montalembert; le lieutenant-colonel, le comte de Beauissier et le major le vicomte de Bruges. L'artillerie est sous les ordres du major comte de Boisgelin de la Vieville.

L'infanterie de la légion de la Grande Anse devient donc « chasseurs britanniques de Saint-Domingue ». Tout l'état-major est en activité dans l'île, ainsi que les capitaines, lieutenants et enseignes en pied.

Le général Lavaux tient toujours le nord de l'île et le Cap Français, à l'exclusion du Môle Saint-Nicolas. Il a pris comme alliés les chefs noirs et mulâtres, Toussaint Louverture, Rigaud et Dessalines, dont les bandes redoutables, « endurcies aux fatigues, habituées aux intempéries du climat, suppléaient à la valeur brillante du guerrier européen par le courage féroce de l'homme sauvage et par le fanatisme le plus exalté » (Jomini). Une petite guerre moins meurtrière qu'accablante pour les Européens, s'engage entre les postes des deux partis et se prolonge jusqu'à la paix avec l'Espagne (22 juillet 1795). A partir de cette époque, Lavaux, tranquille sur ses arrières, expulse les Anglais des sources de l'Artibonite, les replie sur Saint-Marc, cependant que Toussaint s'établit aux Verrettes, à la Petite-Rivière, sur l'Ester et

aux Gonaïves. Le chef noir échoue toutefois devant Saint-Marc et le mulâtre Rigaud prononce sans succès une attaque sur le Port-au-Prince, puis doit rapidement en lever le siège.

Les Anglais, minés par la maladie et harcelés par les noirs, se renferment dans la stricte défensive des points les plus importants comme stations militaires et comme comptoirs commerciaux (Saint-Marc, Le Môle, Port-au-Prince, Jérémie). Le 22 décembre 1795, l'amiral Parker débarque 1.500 Anglais sous les ordres du général-major Bower, et autant de forces supplétives locales devant Léogane. Bower bombarde le fort « Ça Ira », mais doit se retirer sur le Port-au-Prince devant la résistance énergique de la garnison et les menaces d'infiltration sur ses arrières. Les « chasseurs britanniques de Saint-Domingue » participent à ces diverses opérations dans le sud de l'île. On les signale en particulier au combat de Mindin où le lieutenant de Beauchamp est blessé au bras.

Un rapport du mois d'août 1795 fait apparaître à Saint-Domingue un effectif de 450 hommes pour les chasseurs britanniques; 300 hommes sont en Angleterre prêts à être embarqués. Les deux tiers des bas-officiers et soldats sont français et la grande majorité, d'anciens prisonniers de guerre recrutés sur les pontons.

En novembre de cette année, les Uhlans britanniques de M. de Charmilly sont licenciés et incorporés, en principe, dans le corps de M. de Montalembert. Ils y sont, en fait, rattachés pour former sa cavalerie. M. de Montalembert a demandé, en effet, l'augmentation de sa troupe et sa transformation en légion de toutes armes. Il a réclamé aussi l'établissement d'un dépôt sur le sol britannique, ce qui lui est refusé en janvier 1796, « de tels dépôts étant les écuries d'Augias, le réceptacle et le prétexte à toutes sortes d'abus, de fraudes et de motifs d'oisiveté pour les officiers qui ne cherchent qu'à éviter tout service actif ». Le 2 février 1796, un renfort de 300 hommes est embarqué pour rejoindre Saint-Domingue. Le 1^{er} juin de la même année, le corps compte 79 officiers et 975 hommes.

Le 19 de ce même mois, le baron de Montalembert obtient une nouvelle capitulation pour 6 compagnies de cavalerie légère, 2 compagnies d'artillerie, 10 compagnies d'infanterie légère, réunies sous le nom de « Légion britannique de Saint-Domingue ». Le corps doit comporter un effectif total de 103 officiers et 1.735 hommes. Il comprend: 1) état-major général: colonel, second colonel, lieutenant-colonel; 2) cavalerie, avec un état-major (major, 2 adjutants, aumônier, chirurgien et son aide) et 6 compagnies commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un cornette; il y a quelques cornettes « à la suite ». La 1^{re} compagnie appartient au colonel qui est remplacé à sa tête par un capitaine-lieutenant; 3) infanterie, avec un état-major (major, second major, 2 capitaines aides-majors, 2 adjutants, quartier-maître, aumônier, chirurgien et 2 aides) et 10 compagnies, commandées chacune par un capitaine, un capitaine en second, un lieutenant, un lieutenant en second, un enseigne, un enseigne en second; 4) artillerie, commandée par un major, assisté d'un adjudant, d'un quartier-maître, d'un chirurgien et de son aide, avec deux compagnies commandées chacune par deux capitaines, un capitaine-lieutenant, deux lieutenants, deux seconds lieutenants.

Le colonel est le baron de Montalembert; le colonel en second, le vicomte de Bruges; le lieutenant-colonel, le comte de Beauissier; la cavalerie est commandée par le vicomte d'Alzon, major des Uhlans de Charmilly, l'infanterie, par le major chevalier de La Serre, assisté du major en second comte O'Gorman. L'artillerie a pour chef le comte de Boisgelin. Il semble que le major commandant la cavalerie ait été assisté par un autre major, le comte de La Gondie. La commission du baron de Montalembert est datée du 9 décembre 1795.

Au cours de l'année 1796, le corps reçoit d'Angleterre un grand nombre de recrues. 14 officiers et 381 cavaliers, 9 officiers et 213 fantassins sont embarqués en septembre à l'île de Wight. En novembre, le général Abercromby passe à Newport (île de Wight) la revue d'un contingent destiné au corps. Il juge les fantassins « de qualité nettement inférieure » mais, par contre, les 37 cavaliers sont « robustes et aptes au service ». La légion n'atteint cependant jamais que la moitié de son effectif théorique.

A noter que le 27 août 1796, en vertu d'une décision du duc d'York, les Allemands qui servent dans le régiment des Uhlans britanniques du colonel Louis de Bouillé sont incor-

porés dans la légion de Montalembert, où ils forment quatre compagnies qui seront prises en compte le 25 août.

A Saint-Domingue, les Anglais, toujours enfermés dans les postes côtiers du sud et de l'ouest, sont en proie à une épidémie horrible de fièvre jaune et n'ont, pour s'opposer aux attaques de Lavaux, Toussaint Louverture et Rigaud, que des débris squelettiques de régiments, malgré les renforts reçus du corps expéditionnaire de 27.000 hommes amené en avril 1796 aux Iles du Vent par le général Abercromby. « Il n'y a moyen, écrit Malouet le 2 mars 1796, de faire aucune opération offensive aux Iles du Vent pendant les quatre mois de l'hivernage; et quoiqu'il n'y ait pas le même inconvénient à Saint-Domingue, les grandes chaleurs et l'insalubrité pendant qu'elles durent, n'en sont pas moins à éviter. Les Anglais, jusqu'à présent, y ont perdu les quatre cinquièmes des troupes qu'ils y ont envoyées, en y dépensant un argent extrême. Maîtres à peu près de la cinquième partie de la colonie, cette conquête leur coûte 60 et 10 millions (*sic*). Cela est incroyable, mais n'en doutez pas: c'est à qui volera le plus entre les Français et les Anglais. Nul ordre, nul contrôle dans l'administration, nulles formes comptables; on n'a pas idée d'un tel désordre! » Et il ajoute, le 25 août: « Je n'ai presque plus d'espérance pour Saint-Domingue; les armées, les trésors de l'Angleterre y fondent comme cire, par l'impéritie, le brigandage, par les divisions des Français et des Anglais... »

Au Môle Saint-Nicolas, les trois-quarts des officiers et des équipages des bâtiments de la station périssent. La mortalité est encore plus grande parmi la garnison: des régiments de 1.000 hommes sont réduits à 50 et, n'ayant plus de place pour enterrer les morts dans le cimetière, on jette les corps à la mer. On signale la légion de Montalembert aux affaires sous Léogane le 13 mars, aux Irois le 14 mai, au Mirebalais, à Grand Bois, à Banica, etc...

Cette situation ne s'améliore pas au cours de l'année 1797. Les Anglais voient leur influence se restreindre dans l'ouest et le sud « où l'impudente incorporation des cipayes noirs de l'infâme Lapointe avec les soldats de Praloto et les blancs orgueilleux que l'aristocratie égarait, cause un mécontentement général. Une douzaine de bataillons, amalgame bizarre de Français renégats, de noirs et de soldats britanniques, abîmés par les fièvres, défendent encore le Môle Saint-Nicolas et le Port-au-Prince, tremblants d'y être bientôt forcés par les redoutables moyens dont Toussaint et Rigaud disposent alors » (Jomini).

La légion britannique est signalée au combat de Trianon le 22 mars, où le capitaine-lieutenant du Palis est blessé au bras. Et à la défense et retraite mémorable du Mirebalais le 29 mars, où une garnison de 500 hommes passe, les armes à la main, à travers une bande de 12.000 noirs. Au cours de cette action, le capitaine d'artillerie comte de Beaunay est grièvement blessé.

Le 2 mai 1797, le cadre d'officiers est le suivant: 1) état-major: colonel, second colonel, lieutenant-colonel; 2) infanterie: premier major, second major, 2 aides-majors, quartier-maître, 5 capitaines, 10 capitaines en second, 9 lieutenants, 8 lieutenants en second, 3 enseignes; 3) artillerie: major, 4 capitaines commandants, capitaine en second, 2 lieutenants en premier, 2 lieutenants en second; 4) cavalerie: major, capitaine aide-major, adjudant, 10 capitaines commandants, 7 lieutenants en premier, 6 lieutenants en second, 9 cornettes.

A la fin de 1797, les Anglais ne possèdent plus à Saint-Domingue que Jérémie, le Port-au-Prince, le Môle Saint-Nicolas et les côtes environnantes. Affaiblis par les maladies encore plus que par les combats, ils cherchent à traiter avec Toussaint Louverture qu'ils méditent de rallier à leur cause. Le général Maitland témoigne d'une grande considération pour lui et ne manque pas une occasion de flatter sa vanité, espérant qu'il prendra le pouvoir et signera des traités commerciaux avantageux avec la Grande-Bretagne. Le Gouvernement anglais estime, en tous cas, que les avantages de sa demi-conquête ne compensent pas le sacrifice de 30.000 hommes et de 20 millions de livres sterling de frais généraux.

Dans le cours de cette année, la légion britannique passe pour avoir été licenciée le 24 juin (avec suspension de la solde au 8 mai), faute d'effectifs et de recrues. Mais une note du capitaine d'artillerie Onffroy spécifie que la légion n'est réformée qu'en mai 1798 et que les officiers et soldats forment 3 nouveaux corps, les « Hussards britanniques », les « Grenadiers britanniques » et l'« Artillerie britannique » (5 compagnies), qui n'eurent qu'une existence éphémère.



OFFICIER

SOLDAT

TAMBOUR

FUSILIER

CHASSEURS BRITANNIQUES
DE MONTALEMBERT

2^e BATAILLON DE DILLON - INFANTERIE

Le Port-au-Prince, cerné par les bandes de Toussaint Louverture (15.000 hommes) est évacué avec les honneurs de la guerre par les Anglais le 8 mai, ainsi que Jérémie le 17 août. Et enfin, le brigadier général Spencer évacue le Môle Saint-Nicolas, où se trouve l'artillerie britannique, dans le courant de septembre 1798. Il ne reste plus un soldat anglais dans l'île au 3 octobre de cette année. Les débris de la légion de Montalembert disparaissent au cours de cette évacuation; beaucoup d'officiers sont mis à la demi-paye à la date du 11 octobre 1798.

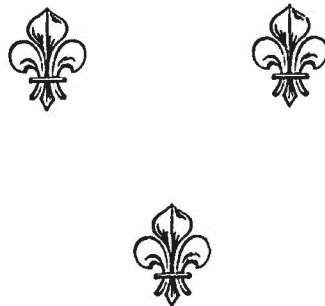
UNIFORME. — L'uniforme de l'infanterie de la légion de Montalembert est le suivant: chapeau colonial anglais dit « rond », à haute forme et petits bords, en feutre noir recouvert d'une housse blanche, ou en feutre blanc; cocarde noire à gauche. Habit-veste de drap rouge écarlate; collet droit échancré, de même couleur; demi-revers ou « bavaroises » jaune d'or; parements ronds noirs fermés latéralement par deux boutons. Retroussis et doublure blancs. Boutons de métal blanc. Pattes d'épaules à courtes franges, rouge écarlate; les caporaux ont les épaulettes en laine de coton blanche. Veste ronde et culotte blanches; la culotte est généralement remplacée par un pantalon de toile blanche, avec petites guêtres blanches ou grises. Avec la culotte, demi-guêtres noires. Equipement croisé de cuir blanc, giberne de cuir noir. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil garni en cuivre à bretelle de cuir blanc.

La cavalerie doit conserver l'uniforme porté par le corps des Uhlans britanniques de M. de Charmilly.

Uniforme inconnu pour l'artillerie.

Les officiers d'infanterie ont la même tenue que la troupe, avec petit plumet noir au chapeau, boutons et épaulettes en argent, ceinturon de cuir blanc à plaque de cuivre, et sans doute l'écharpe anglaise en soie cramoisi. Sabre à garde dorée et dragonne de même.

DRAPEAUX. — On ne possède qu'une note à leur sujet: « Les drapeaux continueront à être des couleurs anglaises ».



Régiment des Uhlans Britanniques de Saint-Domingue ou de Charmilly

1794-1795

Pierre-François Venault de Charmilly, ancien mousquetaire, capitaine de milices et riche colon à Jérémie dans l'île de Saint-Domingue, est député en mars 1793 par les habitants de cette île auprès du Gouvernement anglais pour demander son aide contre les révolutionnaires et les noirs révoltés. Charmilly est un intrigant qui a déjà été envoyé à Paris en 1791 auprès du duc de Brissac et de l'Assemblée nationale. Un auteur anglais (Fortescue) le qualifie de « parfait coquin, extrêmement habile et retors ». Quoiqu'il en soit, il parvient à se mettre dans les bonnes grâces du secrétaire d'état à la guerre, Dundas. Celui-ci lui promet l'intervention des troupes anglaises et lui demande de se rendre à la Jamaïque auprès du général gouverneur de l'île, sir Adam Williamson qui sera chargé de l'opération. Le 19 septembre, les Anglais débarquent à Jérémie et s'emparent des parties sud et ouest de Saint-Domingue en quelques mois. Charmilly revient en Angleterre dans le courant de 1794.

Des corps locaux de colons, planteurs, noirs et mulâtres se sont formés sur l'initiative de quelques chefs militaires et viennent en aide aux Anglais dans leurs opérations. Le plus important est la « légion de la Grande Anse » dont le baron de Montalembert est colonel et M. de Charmilly lieutenant-colonel. À peine arrivé à Londres, Charmilly s'entremet pour faire capituler cette formation, tant en son nom qu'en celui du baron de Montalembert. Il obtient ainsi, le 9 décembre 1794, une capitulation pour l'infanterie (Chasseurs britanniques de Saint-Domingue) avec le baron de Montalembert, et une pour la cavalerie (Uhlans britanniques de Saint-Domingue) avec lui-même.

Le corps portera le nom de « Uhlans britanniques de Saint-Domingue ». Il sera aussi appelé « Dragons de Charmilly », « Lanciers d'Osmond » et « Cavalerie de la légion britannique de Saint-Domingue ». Il devra être formé en quatre mois, recruté en Europe et servir, en principe, aux Antilles. Le colonel propriétaire reçoit 10 guinées pour chaque homme transporté aux îles, en plus de 6 guinées d'argent de levée.

L'état-major comprend: colonel, lieutenant-colonel, major, aide-major, adjudant, aumônier, aide-chirurgien. La troupe est répartie en dix compagnies. Chaque compagnie comprend: capitaine, capitaine en second, lieutenant, lieutenant en second, cornette, cornette en second, 4 sergents, 8 caporaux, trompette, hautbois, 50 cavaliers environ. L'effectif total du régiment est de 650 hommes, officiers compris.

Le cadre des compagnies a été doublé en raison du mauvais climat et du service particulièrement pénible que le corps doit accomplir aux Antilles. Les commissions des officiers sont datées des 9 et 27 décembre 1794.

D'autres états signalent que le régiment aurait soit comporté 3 escadrons de 500 hommes, soit 10 compagnies formant un total de 715 hommes.

Il semble que ce corps de cavalerie soit destiné à incorporer un noyau déjà existant à Saint-Domingue, car on trouve, sur l'état de situation de la formation, en plus du colonel,

3 capitaines, 4 lieutenants, 4 cornettes, 8 sergents, 4 caporaux, 2 trompettes et 50 cavaliers servant à la légion de la Grande Anse.

Le colonel est M. de Charmilly dont nous venons de parler; le lieutenant-colonel, le vicomte d'Osmond; le major, le comte de Mauger, remplacé le 21 mai 1795 par le vicomte d'Alzon.

Le comte de Montlosier, réfugié à Londres, écrit à cette époque: « Le colonel Charmilly avait obtenu du Gouvernement la formation d'un régiment dont la destination pouvait être, disait-on, pour Saint-Domingue, mais qui, en attendant, pendant longtemps et peut-être pour toujours, pouvait en avoir une autre... Peu de temps après, cette destination toute éventuelle se détermina. J'eus à cet égard les plus dangereux pressentiments ».

Le corps établit son dépôt à Hamble près de Southampton. Il se recrute principalement à Porchester parmi les Français prisonniers de guerre et fait une concurrence active aux autres corps émigrés alors en formation en Angleterre, en payant des primes d'engagement majorées. Le 2 février 1795, l'effectif est de 30 officiers, 6 quartiers-mâîtres, 26 sergents, 30 caporaux, 6 trompettes et 540 hommes. Le 10 février 1795, le lieutenant-colonel d'Osmond demande que le pain soit fourni en nature; le 10 mars, il écrit: « Nous augmentons beaucoup en nombre et nous n'avons ni prison ni corps de garde... C'est bien nécessaire cependant ».

Le capitaine aide-major marquis de Royère déclare qu'il commandait effectivement le dépôt, « le colonel ne quittant jamais Londres et ne connaissant rien aux chevaux ». — « J'ai eu, ajoute-t-il, jusqu'à 1.200 hommes d'infanterie et 600 cavaliers à instruire et à faire manœuvrer. Il me fallait presser le recrutement, car le climat de Saint-Domingue et la fièvre jaune faisaient une grande consommation d'hommes dans notre légion et dans toute l'armée anglaise ».

Le 3 août, des ordres sont envoyés au corps pour son départ immédiat à Saint-Domingue; 250 hommes sont prêts à s'embarquer et le dépôt en conserve encore 200 autres qui ne sont pas en état de servir. Il manque 200 hommes au complet. Le 29 du même mois, l'effectif pour la troupe est de 182 hommes à Saint-Domingue (dont les 64 provenant de la légion de la Grande Anse) 257 en Angleterre, 211 manquants. Sur les 546 hommes de Charmilly et de Montalembert qui sont en Angleterre, 200 sont étrangers non Français, 320 Français dont 235 recrutés parmi les prisonniers de guerre et prêts à être embarqués pour Saint-Domingue. Dix-sept bas-officiers de Charmilly, alors en Angleterre, sont d'anciens officiers ou gentilshommes royalistes. Il semble bien que le corps n'arriva jamais à se compléter et que ses éléments furent rapidement jugés indésirables; aussi le Gouvernement anglais décide-t-il, le 24 septembre, de le licencier à la date du 8 décembre 1795.

158 officiers, bas-officiers et soldats ont été envoyés à Saint-Domingue (un départ a lieu le 6 mai); le reste est incorporé dans la légion de Montalembert. Le 21 septembre, le colonel de Charmilly avait réclamé les primes de levée pour 362 recrues.

Le dépôt de Hamble continue cependant à fonctionner comme centre de recrutement pour le corps de Montalembert sous les ordres du capitaine de Royère.

Les officiers non replacés et non incorporés reçoivent la demi-paye de leur grade pendant la durée de la guerre, à moins qu'ils ne reçoivent une nouvelle affectation; au 12 décembre, le corps n'existe plus. Toutefois, le 3 janvier 1796, le comte d'Argout de Veyssilière, capitaine faisant les fonctions d'assistant-paymaster, contresigne un état de 4 sergents, 20 caporaux, 1 trompette, 2 maréchaux-ferrants et 119 cavaliers renvoyés dans « les prisons de Sa Majesté à Porchester »; il devait sans doute s'agir de prisonniers de guerre raccolés sur les pontons et auxquels on n'osait pas se fier comme à Quiberon.

Passent dans la cavalerie de la légion de Montalembert à Saint-Domingue le major d'Alzon (à la date du 6 juin 1795), l'aumônier, l'aide-major, l'adjutant (à la date du 9 décembre 1795), un aide-chirurgien (le 6 mai 1795), 4 capitaines, 6 lieutenants, 5 cornettes (à la date du 3 mars 1796 pour la plupart).

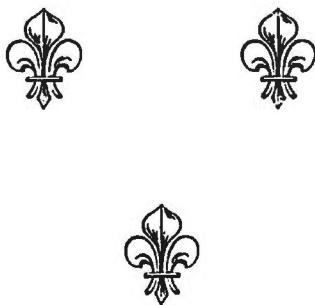
Le colonel de Charmilly, en 1806, rend les comptes de son régiment, qui se balancent à un total de 18.633 livres; ces comptes sont jugés par le ministre « très irréguliers et incomplets ».

UNIFORME. — Casque du modèle des dragons légers à cette époque, noir à visière et à chenille d'ours noir, turban écarlate à chaînettes de métal; cocarde noire et plumet blanc. Habit-veste rouge écarlate; retroussis et doublure bleu de roi; collet droit et échancré rouge écarlate; revers jaune d'or à 7 boutons; parements ronds noirs. Boutons de métal blanc. Culotte et pantalon bleu de roi. Bottes à la hussarde, conformes à celles des dragons légers anglais. Bandoulière porte-giberne de cuir blanc, giberne noire. Ceinturon de cuir blanc à plaque ou boucle de cuivre. Sabre du type britannique en acier. Mousqueton, paire de pistolets (pas de lance).

« L'accoutrement du cheval et les armes du cavalier seront fournis par le Gouvernement, le tout suivant l'ordonnance du Roi pour les autres régiments de cavalerie légère ». Le harnachement serait donc une selle anglaise de cuir fauve, sans housse-croupelin, avec deux fontes à pistolet recouvertes de peau d'ours noir. Le reste du harnachement en cuir noir à boucles de cuivre.

Un « article d'habillement » signale pour les maréchaux des logis: « un habit court, gilet, casque, paire de bottes, manteaux, deux grandes culottes ou paire de pantalon en toile, sabre, paire de pistolets, ceinturon et plaque ou boucle, mousqueton et porte-mousqueton ».

GUIDONS. — « Les guidons continueront à être des couleurs anglaises, comme elles ont été envoyées par le général Williamson ».



2^e Bataillon de Dillon-Infanterie Irlandaise

1793-1796

Le 23 novembre 1791, le 87^e régiment d'infanterie de ligne, ci-devant Dillon-irlandais, est inspecté à Arras par le maréchal de camp de Caulaincourt. Il est commandé par le colonel Jacques O'Moran et comporte deux bataillons de chacun une compagnie de grenadiers et 8 de fusiliers. Sa tenue « est très irrégulière, sa discipline médiocre ainsi que sa subordination ». Il lui manque 24 officiers sur 54. Ses hommes ne sont plus irlandais, mais liégeois pour la plupart.

Le 26 décembre, le 2^e bataillon est désigné pour s'embarquer à destination de Saint-Domingue. Le 7 janvier 1792, il est au Havre, commandé par le lieutenant-colonel Richard O'Shée et comprend ses 9 compagnies réglementaires, en tout 629 hommes, officiers compris. Ce jour-là, il est inspecté par le maréchal de camp de Boisgelin et part le 11 pour les Antilles où il arrive trois mois après.

Dès son arrivée, il participe à la lutte contre les nègres révoltés, perd 10 officiers et tombe, en 1793, par suite des combats, de la désertion et de la maladie, à un effectif de moins de 200 hommes. Il a été en garnison au Cap Français, au Fort Dauphin et au Môle Saint-Nicolas, le « Gibraltar des Antilles ».

Le 19 septembre, la flottille anglaise du commodore Fox, avec les troupes du lieutenant-colonel Whitelocke à bord, occupe Jérémie où elle a été appelée par les colons en majorité royalistes. Le 22, Fox se porte sur le Môle et y débarque le capitaine d'artillerie de Neux qui prend contact avec le capitaine O'Farell, « officier actif et énergique », commandant le bataillon du 87^e depuis juillet 1792, et gouverneur du Môle. Les troupes sont sous les armes en prévision d'une attaque supposée des noirs révoltés.

Dans la nuit, O'Farell ouvre le port aux Anglais. D'après ses dires, ses convictions royalistes l'avaient déjà poussé par deux fois à tenter de remettre la place aux Espagnols; il le faisait maintenant aux Britanniques, leur livrait ses nombreux magasins à la condition expresse que la ville serait conservée au Roi de France.

A cette date, le bataillon de Dillon (qui reprend son ancien nom) passe à la solde anglaise. Il comporte un major, 8 capitaines, 16 lieutenants et sous-lieutenants, 4 hommes du petit état-major, et environ 150 soldats; 53 hommes et quelques officiers demandent à rentrer en France. Le 22 septembre, O'Farell est breveté major par le Roi d'Angleterre.

Le bataillon se distingue dans les combats de la colonie en 1794 et 1795, en particulier en septembre 1794 à Saint-Marc où, avec 80 Anglais, 300 Espagnols, la milice locale et un corps nègre, sous le commandement du capitaine Brisbane, il repousse de violentes attaques des républicains et des 10.000 soldats noirs de Toussaint Louverture, qui sont finalement repoussés sur l'Artibonite. En août 1795, Dillon, par suite des combats et des maladies, ne compte plus que 58 hommes. Le 1^{er} novembre, son effectif remonte à 106 et, en avril 1796, il est à nouveau réduit à 19 officiers et 52 hommes. Malgré ce faible effectif, il n'est pas incorporé dans le 3^e régiment (Henry Dillon) de la « Brigade catholique irlandaise », alors aux Antilles, en raison de sa « bonne conduite constante ». Au 1^{er} septembre 1796, il compte encore un major, 4 capitaines, 4 lieutenants, 3 enseignes, un aumônier, un quartier-maître, un chirurgien et 5 sergents.

En novembre, Dillon est pratiquement inexistant; ses onze officiers restant sont alors envoyés dans les corps coloniaux locaux (corps d'York, chasseurs de Clarence, des Gonaïves, régiment de la Reine, légion de Saint-Marc, etc.) et les hommes dispersés.

UNIFORME. — Le bataillon a conservé, lors de son départ pour Saint-Domingue, son ancien uniforme du type de 1786, avec quelques modifications. On peut le décrire ainsi: le tricorne est remplacé par le chapeau rond du type colonial anglais, en feutre noir ou blanc, avec cocarde noire et parfois un petit plumet blanc. Habit long rouge écarlate doublé de blanc, collet de même; revers jonquille, parements de même couleur, ouverts en chevron renversé avec deux boutons et boutonnières en V sur le parement et deux au-dessus; boutons jaunes N° 87 et boutonnières jaunes; poches en travers liserées de jonquille; pattes d'épaules rouge écarlate liserées de jonquille et à franges pour les grenadiers. Gilet et pantalon de toile blanche; petites guêtres blanches ou grises. Equipement de cuir blanc, giberne noire; sabre-briquet garni en cuivre avec dragonne rouge pour les grenadiers. Fusil garni en cuivre avec bretelle blanche.

Les tambours sont encore à la livrée de Dillon: habit rouge avec la distinction jonquille répartie comme pour la troupe; ils ont le galon de livrée (cramoisi à chaînette blanche, comme celui du Roi) en bordé sur l'habit, sur les revers, les parements, les coutures, et, de plus, sept bandes de galon sur les manches, 3 agréments sous les revers, deux sur chaque parement, trois sur chaque poche et trois au-dessous. La caisse est en cuivre, avec cercles rouges.

Les officiers ont la même tenue que la troupe, avec les boutons et boutonnières dorés, les épaulettes en or suivant le grade, le hausse-col en cuivre avec une fleur de lys en argent, le ceinturon de cuir blanc à plaque de cuivre doré sur la veste, l'épée à garde de cuivre doré avec dragonne dorée du grade, les bottes noires à revers fauve ou les pantalons blancs, avec petites guêtres blanches.

DRAPEAU. — Le bataillon est parti avec son drapeau du modèle ancien, noir et rouge par quartiers, avec couronnes dorées dans les cantons, croix centrale rouge bordée de blanc, avec au centre la harpe dorée d'Irlande, et la devise en lettres dorées: « *In / hoc / signo / vinces* »; les drapeaux du modèle de 1791 ne sont remis qu'en avril 1792, et le 2^e bataillon ne reçoit sans doute jamais le sien à Saint-Domingue.

Après le licenciement, le drapeau est remis à lord Charles Dillon, chef de la famille, d'après les dires, de la comtesse de La Tour du Pin, née Dillon. Il vient d'être déposé par le viscount Dillon au National Museum de Dublin (29 décembre 1949).



Régiment d'Infanterie de Mauger

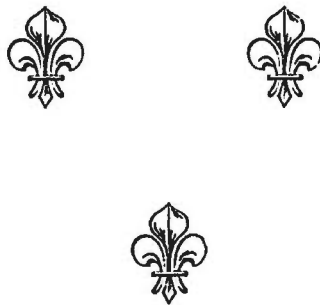
1795

Une capitulation est conclue, le 12 mai 1795, entre le Gouvernement britannique et Eléonore-Pierre-Laurent-Guillaume comte de Mauger, ancien capitaine réformé dans Royal-Navarre-cavalerie, major des Uhlans britanniques de Saint-Domingue (Charmilly) et propriétaire dans cette île. Cet officier s'engage à lever en Allemagne un régiment d'infanterie de huit compagnies de chacune 150 hommes, soit un effectif total de 1.252 hommes, officiers compris; il devait ensuite le conduire aux Antilles d'où lui-même revenait.

Le corps est porté sur une liste des corps étrangers au service britannique, à la date du 11 juillet 1795; mais bien que le colonel se soit fait fort « de recruter son régiment parmi les anciens soldats des régiments de Nassau et de Bouillon faits prisonniers en mars 1793 », il ne parvient à rassembler à Göttingen que quelques individus et doit renoncer, « la force des circonstances l'ayant empêché de suivre sa destination ». Le régiment de Mauger est définitivement licencié en octobre 1795.

On cite comme colonel à la suite de ce corps éphémère, le marquis du Hallay-Coëtquen.

UNIFORME et DRAPEAUX inconnus.



French Chasseurs ou Chasseurs Français

1793-1798

Pendant l'occupation de Toulon en 1793, les Anglais forment avec des hommes recrutés sur place, deux compagnies de 100 chasseurs à pied environ, placés sous le commandement d'officiers anglais.

La première, formée le 31 octobre, est donnée au capitaine Hunter, avec les lieutenants Hay et Grant et l'enseigne Parkin. La seconde, formée le 6 novembre, est confiée au capitaine Haviland Smith, avec le lieutenant Foster et l'enseigne Croft.

Les deux compagnies se conduisent fort bien au cours des événements du siège et sont mentionnées d'une façon très favorable dans une dépêche de David Dundas du 21 décembre 1793. Après l'évacuation, elles accompagnent l'amiral Hood en Corse et sont employées à la réduction de cette île, puis y restent en garnison. Le 11 juin 1794, Hunter est remplacé par Colin Campbell, et le 12 novembre, John Mac Lean succède à Haviland Smith. Mac Lean semble avoir pris le commandement effectif des deux compagnies qui sont souvent mentionnées sous son nom et sous celui de « Corsican chasseurs » (chasseurs corses), ce qui tend à prouver que le recrutement des soldats se faisait parmi la population de l'île. Leur nom officiel est « Compagnies indépendantes de chasseurs français ». En 1794, tous les officiers sont encore anglais, sauf l'enseigne Lamy, de la 2^e compagnie, qui semble d'ailleurs n'avoir jamais rejoint.

Lors de l'évacuation de la Corse en octobre 1796, les chasseurs passent à l'île d'Elbe où ils reçoivent, en 1797, quelques recrues allemandes et italiennes du régiment corse de Smith réformé. Le corps d'officiers, à cette époque, comporte quelques noms français, ceux du lieutenant Rossi, du lieutenant de Gualy et de l'enseigne de Jonville. Le 27 décembre 1796, le capitaine Welsford a remplacé Campbell.

Après l'évacuation de l'île d'Elbe, le corps est dirigé sur Lisbonne où il arrive le 24 juin; il est fort de 6 officiers et 77 hommes. Peu après, il a un effectif de 4 officiers et 85 hommes. À cette époque, les deux compagnies sont rassemblées en une seule dont le capitaine Mac Lean prend le commandement.

Le 24 juin 1798, le corps est dissous et les soldats sont incorporés dans Loyal-Emigrant alors au Portugal; les officiers (2 capitaines, 2 lieutenants, un enseigne) sont placés dans d'autres régiments de ligne anglais (5th, 67th Foot) ou mis à la demi-payé.

UNIFORME inconnu.



Régiment d'Infanterie Corse de Smith ou Régiment de l'Union

1795-1797

Ce corps est levé en Corse en avril 1795 pour le service britannique et à sa solde par le major George Smith, du 25th Foot, qui vient de se distinguer au siège de Bastia et qui reçoit, le 4 avril, le rang de major commandant avec brevet, dans l'armée, du 6 mai. La proposition de levée de ce régiment corse avait été faite dès janvier 1795, et le vice-roi Elliot recommandait spécialement Smith au ministre Dundas par lettre du 17 janvier.

Le corps doit être recruté localement parmi les habitants de l'île et comprendre: un état-major (major, commandant, major en second, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien et son aide) et cinq compagnies de 130 hommes environ. Les 5 capitaines sont anglais; sur 11 lieutenants, 9 sont corses et 5 sur les 8 enseignes. Dans l'état-major, seul l'aide-chirurgien est corse. Le major en second est Haviland Smith, nommé le 4 avril 1795. A la même date d'ailleurs, on trouve aussi George Vigoreux nommé major au corps. Les agents du régiment sont « MM. Cox et Greenwood, à Craig's Court ». Le régiment porte le nom de « Smith's Corsica Regiment » et parfois celui de « Union Regiment of Foot ».

Cette levée ne reçoit pas l'approbation du ministre Dundas qui écrit au vice-roi le 13 mai à ce sujet: « Le corps du major Smith, dont on a décidé la formation, sans moi d'ailleurs, entraîne des frais inutiles pour l'Etat. Ce corps va avoir 5 guinées ou 5 livres sterling par homme, avec vente de plusieurs commissions, tandis que divers autres corps qu'on lève en ce moment en Corse, ne toucheront que 3 guinées, sans vente de commissions ni autres avantages dont doit jouir le corps de Smith. Il serait heureux et peut-être possible qu'on modifiât ce traité malheureusement conclu. »

Smith est revenu en Corse le 9 mai avec ses lettres de service, et Elliot donne aussitôt les ordres nécessaires pour permettre le recrutement de son régiment. Il se réjouit ouvertement de la mesure prise qui aura, pense-t-il, d'excellents résultats et fera un effet des plus agréables aux habitants de l'île.

Le 12 juin, Elliot revient sur la question dans une lettre à Windham. Il estime, contrairement à la note ministérielle citée plus haut, que les conditions de recrutement du corps de Smith ne peuvent porter aucun préjudice au service de la Corse et que les primes d'encouragement ne sont pas exagérées. Les opérations du major Smith ne doivent pas se limiter en Corse et, sur le continent, étant donné le nombre des levées actuelles, on ne peut avoir d'hommes à moins de 5 livres chacun. Pour les Corses, il a réduit la somme à 3 guinées et Smith est prêt à lui faire toutes les concessions désirables. Si la prime donnée par Smith est plus forte que celle des bataillons corses, c'est qu'il enrôle des hommes sans fixer le moment de leur libération, alors que dans les bataillons corses, la durée du service n'est que de trois ans ou jusqu'à la fin de la guerre.

En août 1795, le commodore Nelson signale, de la baie de Vado, qu'il a « accepté pour le corps de Smith l'engagement de 13 ou 14 Corses, jeunes et forts, déserteurs génois »; il a, de même, reçu de M. Murray, alors consul à Gênes, quelques recrues pour le même corps

qu'il a fait partir de Livourne sur le cutter « le Vaneau ». Le 24 septembre, de Livourne, Nelson envoie encore 9 hommes, et 2 hommes le 4 décembre.

Le 16 septembre 1795, le corps est fort de 20 officiers et 654 hommes dont 600 environ sont corses et le reste français, italiens ou allemands. On ne sait pas exactement le rôle qu'il joue en Corse au cours de ces années; mais il ne semble pas avoir joui d'une très bonne réputation. Toutefois, en octobre 1795, Elliot le cite dans son rapport sur la réorganisation des bataillons anglo-corses: « J'ai confiance, écrit-il, dans un mélange d'officiers et de sous-officiers anglais et corses. J'ai lieu, en effet, d'avoir bon espoir dans les excellents résultats obtenus par le major Smith dans son « régiment de l'Union » et que les Corses peuvent faire de très bons soldats, même dans leur propre pays ».

Le 19 octobre 1795, le ministre refuse toutefois de porter le corps de Smith à 1.000 hommes, et le 16 novembre, il déclare ne pas pouvoir accorder le rang de lieutenant-colonel à cet officier.

Le 4 mars 1796, en raison des événements de Sardaigne, Elliot rappelle de Balagne « l'Union regiment du major Smith » et l'envoie à Bonifacio « pour augmenter les moyens de défense de cette forteresse ». — « J'aurai ainsi, ajoute-t-il, l'avantage d'avoir un officier anglais des plus vigilants, des plus actifs et des plus intelligents, avec un régiment qui, quoique composé de Corses, est de beaucoup supérieur au bataillon corse qui, jusqu'ici, avait tenu garnison dans cette ville ».

Le 24 juin 1796, l'effectif du corps est tombé à 546 hommes. En octobre, lors de l'évacuation de la Corse par les Anglais, il refuse de s'embarquer et ses soldats désertent « en masse » ou reçoivent leur congé; il en est de même de beaucoup des officiers corses (7 lieutenants, 3 enseignes et l'aide-chirurgien).

A l'île d'Elbe, le 19 novembre 1796, une série de promotions et de nominations ont lieu dans le corps pour combler les vides laissés par les démissions; il y a ainsi 6 enseignes promus lieutenants et 7 enseignes nommés (dont 10 Corses ou Français).

La dissolution du régiment et son incorporation dans les régiments émigrés d'infanterie sont proposées en mai 1797 par le général sir Charles Stuart, sans doute en raison des difficultés de recrutement. Les officiers sont versés dans des régiments de ligne (9th, 14th, 22th, 50th, 56th et 83rd Foot) ou mis à la demi-paye. Les soldats sont incorporés dans Dillon ou les « French chasseurs ».

UNIFORME. — On sait peu de choses de l'uniforme de ce régiment; il portait un chapeau tricorne en bataille avec un petit plumet blanc et la cocarde noire, avec ganse blanche. Habit rouge avec collet, parements et retroussis jaunes; boutons blancs. La veste et la culotte blanches, les guêtres noires. Équipement croisé de cuir blanc. Sabre-briquet garni en cuivre et fusil de même.

Les officiers ont le même uniforme avec les distinctions en argent, l'écharpe cramoyse autour de la taille, sur la veste.

DRAPEAUX inconnus.



Corsica Light Dragoons ou Dragons légers Corses

1794-1795

Sur ordre du général en chef sir Charles Stuart, un corps de dragons légers, recruté localement, est levé en Corse en novembre 1794. Il se compose de deux pelotons de trois officiers (capitaine, lieutenant en premier, lieutenant en second) et 35 dragons chacun. Le commandement de ces pelotons est donné aux capitaines Moore et Campbell, avec les lieutenants en premier Hay et Kennedy, et les lieutenants en second Antonio et Peraldi. Les commissions sont datées du 12 novembre 1794.

Le rôle de cette troupe est mal connu. Il ne semble pas qu'elle ait donné grande satisfaction dans sa manière de servir, car, dès juillet 1795, le vice-roi Elliot déclare qu'il n'y a pas lieu de la conserver; sur les 40 ou 50 hommes engagés ou incorporés dans le corps, il n'en reste qu'une douzaine, le reste a déserté. Les dragons légers corses sont donc licenciés en septembre-novembre 1795; les officiers anglais sont versés dans les régiments de ligne (13th Light Dragoons, 20th, 18th et 51st Foot) et les officiers corses dans le régiment de Smith.

Le « maître d'équitation » était un certain Duvernay, réfugié toulonnais.

A noter que le 29 février 1796, le duc d'York écrit à Elliot: « Il semble résulter de la lettre de Votre Excellence datée du 7 que vous n'aviez pas encore reçu à ce moment les ordres de Sa Majesté au sujet de la réduction des deux pelotons de dragons légers qu'on avait l'intention de former en Corse et qui étaient levés en partie. J'ai communiqué, il y a quelques jours, au secrétaire d'état, l'approbation que Sa Majesté a donnée à cette mesure; vous avez bien agi en la réduisant... »

UNIFORME inconnu.



Gendarmerie Royale Anglo-Corse

1794-1796

On a peu de renseignements sur cette troupe; toutefois, une lettre du vice-roi Gilbert Elliot au ministre Windham, du 4 mars 1796 spécifie: « Le corps des Gendarmes doit être noté à part. Levé dès le début (de l'occupation anglaise) et composé de quatre compagnies de 50 hommes, commandées chacune par un officier supérieur, il a rendu de très grands services, ses attributions convenant au goût des Corses. La solde de ces soldats est relativement élevée, mais si l'on songe qu'on ne leur fournit ni casernes, ni chauffage, ni bêtes pour les bagages, ni rations, on reconnaîtra que ce sont encore les troupes les moins chères. On en a trouvé le nombre insuffisant; on a donc décidé d'ajouter 400 hommes en huit compagnies au corps des Gendarmes... »

On voit donc que ces quatre compagnies de 50 hommes durent être formées à l'origine avec les anciens gendarmes républicains qui passèrent automatiquement au service du roi d'Angleterre dès février 1794, et repassèrent ensuite à celui de la république après l'évacuation de 1796, selon les traditions du corps de servir le régime établi, quel qu'il soit.

Une liste des officiers du « Corps royal de la Gendarmerie », parue dans la « *Gazetta corsa* » du 23 juillet 1796, fait apparaître la composition suivante: premier lieutenant-colonel (Colonna di Leca, commissionné le 8 novembre 1794), second lieutenant-colonel (Peraldi, commissionné du 24 février 1796), 12 capitaines (commissionnés du 6 novembre 1794 au 3 juillet 1796), 24 lieutenants (commissionnés du 11 novembre 1794 au 26 juillet 1796), 12 *alfieri* ou enseignes (commissionnés du 16 mars au 18 juillet 1796).

Les Gendarmes royaux anglo-corses participent aux expéditions contre les « rebelles » de l'île, en particulier à l'affaire de Bocognano en avril 1796. Deux compagnies de gendarmes (64 hommes), « troupes bien plus aptes aux opérations intérieures que les bataillons corses », sont laissées à Bocognano, où certaines irrégularités ont été commises. Cette troupe est mal accueillie, cernée dans sa caserne, et n'est délivrée que par l'arrivée d'un renfort de 50 gendarmes de Corte. Les habitants ayant consenti peu après à les laisser partir, comme le spécifiait un ordre du vice-roi, assassinent lâchement, « par vendetta », le capitaine et le lieutenant Casabianca, oncle et neveu, et désarment la troupe.

La compagnie d'Ajaccio est commandée par le capitaine Casanova et le lieutenant Bartoli.

Il semble que le commandant général des « 32 compagnies franches de gendarmerie et de milices » de la Corse ait été, en 1796, le comte de Colonna-Cesari Rocca, dont Napoléon disait: « Il n'est militaire que par son extérieur ».

UNIFORME inconnu.

Compagnies indépendantes ou Compagnies franches Corses

1796

Le vice-roi Gilbert Elliot écrit au duc de Portland le 28 août 1796: « J'ai été obligé de lever dans ce but (la surveillance des côtes) de 1.000 à 1.500 Corses sous la forme de « compagnies indépendantes » pour servir une année, à moins que la guerre ne soit d'une plus courte durée ».

« L'organisation de ces compagnies, ajoute-t-il, est des plus simples. Elles vont constituer une sorte de milice territoriale; échelonnées sur toute la côte, elles serviront dans tous les districts et elles seront stationnées principalement là où elles seront levées. Cette combinaison paraît avoir pour avantage de permettre à ces troupes de profiter de leur grande connaissance des lieux et, peut-être même, nous osons l'espérer, d'empêcher, jusqu'à un certain point, toute désertion; de plus, elle les mettra continuellement à même de remplir leur devoir. Quelques-unes de ces compagnies tiendront garnison dans les places les plus importantes de l'intérieur du pays ».

Ces unités se composaient généralement de: capitaine commandant, lieutenant, enseigne, 2 sergnts, 3 caporaux et 57 soldats.

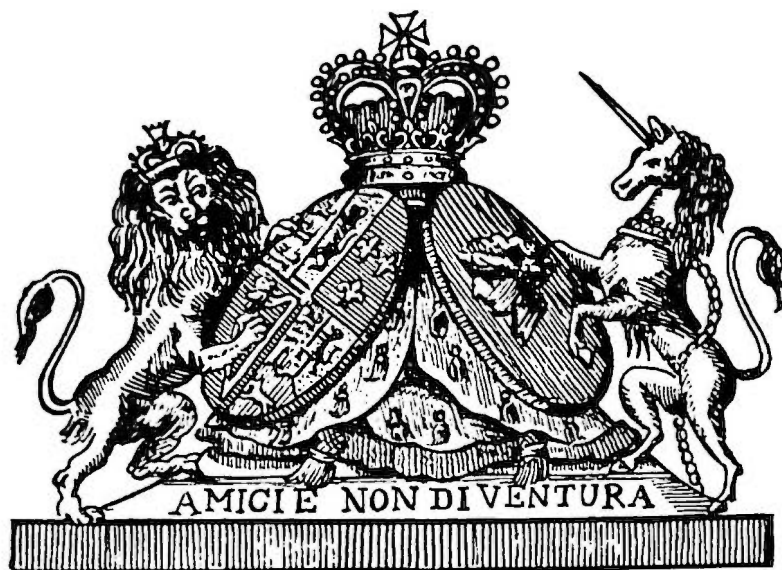
Une commission donnée par le vice-roi à Bastia, le 15 août 1796, au capitaine Pinelli, spécifie: « qu'ayant jugé nécessaire pour le bien du service de Sa Majesté de lever immédiatement diverses compagnies indépendantes de sujets natifs de Corse pour agir de concert avec les troupes régulières de Sa Majesté en Corse... ledit capitaine est autorisé, par la présente, à recruter autant d'hommes, par battement du tambour ou autrement, en quelque lieu que ce soit du royaume de Corse qu'il jugera nécessaire pour compléter sa compagnie qui doit être établie selon des conditions fixées par le règlement spécial ».

Une autre de ces compagnies est donnée le 13 août de la même année au capitaine di Ciamanacce, et son enseigne est le sieur Bartoli fils.

Ces compagnies indépendances disparaissent toutes au moment de l'évacuation de la Corse par les forces anglaises en octobre 1796.

UNIFORME inconnu.





Bataillons royaux Anglo-Corses

1794-1796

En octobre 1794, la Corse est pratiquement entre les mains de bandes irrégulières qui se sont constituées localement à l'appel de Paoli. Ces bandes indisciplinées terrorisent la population et causent de graves soucis au commandement local anglais qui n'a à sa disposition qu'un contingent de 700 hommes environ.

Le général sir Charles Stuart espère mettre fin aux désordres causés par ces bandes en les transformant en unités régulières bien commandées. Le 16 de ce même mois, Gilbert Elliot, vice-roi de Corse, écrit à ce sujet au ministre Dundas: « On (le général sir Charles Stuart) a proposé de lever des troupes corses, d'en constituer des régiments réguliers et de les discipliner, sans perdre un instant. Il s'agirait de 1.500 hommes ». « Ces troupes, ajoute-t-il, seront sans doute extrêmement utiles dans certaines branches du service, mais on ne doit pas oublier que les Corses, avec leur caractère et leurs habitudes, ne sont pas capables de se soumettre immédiatement à une stricte discipline comme les habitants des autres nations; ils seront probablement moins aptes que d'autres soldats au service de garnison. D'ailleurs, pour lever et pour dresser de nouveaux régiments, il faut dans le pays compter sur un certain temps ».

Le 11 novembre, il écrit encore au duc de Portland: « Nous avons décidé la formation d'un régiment corse composé de trois bataillons de 500 hommes chacun. J'ai l'honneur de vous faire parvenir un projet de l'organisation de ces bataillons, une liste des officiers, une copie des lettres de service délivrées aux lieutenants-colonels et le règlement des batteries... Dans six semaines, j'espère voir ce corps complètement organisé... »

Trois de ces bataillons sont immédiatement mis sur pied; leur commandement est donné aux lieutenants-colonels Quenza (1^{er} bataillon), Colonna di Leca (2^e) et Giampietri (3^e). Ils reçoivent l'ordre du secrétaire d'état Pozzo di Borgo, le 11 novembre 1794, de se mettre « sous les ordres du lieutenant général Stuart, commandant en chef les troupes de Sa Majesté britannique ». Le colonel Green est nommé inspecteur général des troupes corses.

Chaque bataillon, commandé en principe par un lieutenant-colonel, est autonome et s'administre lui-même. Son effectif est de 529 hommes. Il comprend un état-major (lieutenant-colonel, major, adjudant, aumônier, chirurgien, quartier-maître-trésorier, sergent-major, sergent quartier-maître, tambour major) et dix compagnies. Dans chaque compagnie, il y a un capitaine, un lieutenant, un enseigne, 3 sergents, 3 caporaux, 3 tailleurs, 3 cordonniers, un

ouvrier en fer et 42 soldats. La solde fixée est légèrement inférieure à celle des troupes anglaises (4 frs par jour pour le capitaine, 3 pour le lieutenant, 17 sous pour le sergent, 13 pour le caporal, 9 pour le soldat). « La paye des officiers, dit Elliot, est de beaucoup inférieure à celle de l'armée anglaise; elle est pourtant supérieure à celle de l'armée française et elle dépasse l'attente des Corses qui, je suis heureux de le constater, s'en trouvent très satisfaits ainsi que de toutes les autres dispositions ». La ration de pain (3 sous par jour) est fournie en nature, ainsi que le bois pour le chauffage et la cuisine; les soldats couchent à deux dans le même lit. Pour chaque homme de recrue, il est alloué 3 livres 10 shillings. Les 10 shillings sont destinés au capitaine pour les frais d'enrôlement et de transport et pour les risques de désertion. Les trois livres sont pour la recrue. L'engagement est souscrit pour trois ans et, en tous cas, pour la durée de la guerre actuelle, pour une prime moins forte que celle allouée aux recrues du régiment corse de Smith ou de l'Union (voir plus haut). Le texte du serment est le suivant: Je jure d'être fidèle et de prêter obéissance à Sa Majesté George III, de défendre honnêtement Sa Personne, Couronne et Dignité contre tous ses ennemis et opposants, quels qu'ils soient; jure d'observer et d'obéir aux ordres de Sa Majesté, du Vice-Roi, des Généraux et des Officiers sous les ordres desquels j'ai été placé par Sa Majesté ».

Le 25 novembre, les officiers des trois nouveaux bataillons corses sont occupés à lever leurs troupes; les lieutenants-colonels font savoir qu'on a déjà enrôlé 600 hommes et que les cadres seront bientôt complets. Elliot pense lever un 4^e bataillon pour porter à 2.000 le nombre des soldats corses dans l'île. Le 11 décembre, un des bataillons est complet, et le 17 janvier 1795, le vice-roi peut écrire à Dundas: « Les trois bataillons corses sont presque au complet, mais la rigueur inusitée de l'hiver nous a empêchés de passer l'inspection de deux d'entr'eux. Celui qui a déjà été inspecté sera conduit à Bastia pour tenir garnison dans cette ville, ainsi qu'à Saint-Florent (sans doute le 3^e) ». Le 28 février, le ministre félicite Elliot au nom du Roi pour la levée des bataillons qui « augmenteront considérablement les moyens de défense de l'île. »

Le 3 janvier 1795, le ministre de la guerre écrit au vice-roi pour lui recommander de presser la levée des bataillons; peu après, il le félicite encore « pour la rapidité et l'économie avec laquelle ces troupes ont été levées ». Le recrutement semble en effet avoir été assez facile, particulièrement pour les officiers; mais les questions de préséance et de rivalités locales font naître des difficultés. Elliot s'en plaint à Dundas: « Les prétentions de tout Corse, noble ou non, sont montées à un degré partout ailleurs inconnu. Non seulement on a, comme dans tous les autres pays, à compter avec la vanité ou l'égoïsme des gentilshommes, mais il faut tenir tête à la population entière. Pas un berger qui ne se reconnaisse le droit de dire qu'il a servi la « Patria » et qui ne croit mériter le rang d'officier dans les troupes corses, pas un gentilhomme qui ne se considère comme négligé s'il n'a pas le commandement d'un bataillon. »

Le 19 mars 1795, les trois bataillons corses sont complètement organisés et leurs cadres sont presque complets. Le 3^e bataillon, d'abord en garnison à Bastia, est transféré par mesure disciplinaire à Corte, le 4 août, avec détachements à Saint-Florent, la tour de Vizzavona et Vivario; son magasin reste à Bastia. Il est commandé par le lieutenant-colonel Giampietri et le major Morati. Son organisation définitive semble avoir été terminée le 7 mai 1795.

Le bataillon du lieutenant-colonel Quenza (1^{er}) est en garnison à Bonifacio; celui du lieutenant-colonel Colonna di Leca (2^e) à Ajaccio (il y est encore au 15 mars 1796) avec le major Peretti della Rocca.

Le 1^{er} mai, une ordonnance de sir Gilbert Elliot, datée de Bastia, et contresignée par John Drinkwater, secrétaire du département militaire, promulgue le « Règlement militaire corse », divisé en 14 sections, sorte de service intérieur pour les bataillons anglo-corses: il traite de l'enrôlement, de la désertion et des mutineries, des revues, du culte divin, de la justice, des quartiers, etc... À noter que les officiers anglais d'un rang supérieur à celui de capitaine ont commandement et préséance sur les officiers corses quels qu'ils soient, et que ceux qui ont le grade de capitaine et au-dessous, ont commandement et préséance sur les officiers corses de la même catégorie (art. XI).

Toute personne qui détient, achète ou reçoit d'un soldat ou déserteur des armes, vêtements, coiffures ou autres fournitures appartenant au roi ou à quelque soldat l'ayant payé par

retenue sur sa solde, ou qui les aurait fait teindre, sera condamné à une amende partagée entre le dénonciateur et l'officier auquel appartient le soldat. Tout capitaine d'une compagnie est chargé des armes, des équipements, des munitions et des autres effets militaires appartenant à la compagnie qu'il commande et doit en rendre compte au lieutenant-colonel commandant, en toute circonstance. D'après une note du major Morati, du 3^e bataillon, datée de Bastia le 12 mai, les uniformes semblent avoir été en grande partie confectionnés sur place par des tailleurs civils. C'est le quartier-maître du bataillon qui est responsable de la fabrication.

En avril 1795, le ministre Dundas avait écrit au vice-roi pour le féliciter du succès qu'il avait remporté dans la levée de la milice et des bataillons corses. Il estimait que, étant donné le départ de prochains renforts de Portsmouth, il n'était pas nécessaire de lever le 4^e bataillon. La levée de ce bataillon est seulement autorisée en juin, époque à laquelle le lieutenant-colonel Frediani reçoit ses lettres de service. D'après une note du vice-roi en date du 12 juin, ce serait le major Smith qui aurait été chargé de cette levée. Le 19, le ministre Dundas transmet à Elliot les félicitations du roi pour le bon recrutement des troupes corses et la levée du 4^e bataillon; il ajoute toutefois « qu'il paraît désirable que Votre Excellence résiste, autant que possible, à toute démarche faite par les colonels corses, dans le but d'obtenir des avantages qui ne leur ont pas été expressément accordés par leurs lettres de service... »

Au cours de son voyage à travers la Corse en juin 1795, le vice-roi Elliot est escorté par 70 soldats du 51st Foot et 60 corses du bataillon Giampietri, sous les ordres du capitaine Colonna. À Ajaccio, un bal est donné en son honneur par les officiers du 2^e bataillon corse.

Cependant le moral de ces troupes n'est pas extraordinaire. Le 3^e bataillon, en garnison à Bastia, montre à certains moments, des symptômes d'indiscipline et on pense même que ses hommes ont l'intention de commettre des désordres dans la ville. Les Corses échangent quelques coups de fusil avec des soldats anglais à propos d'une question de priorité à la fontaine; les querelles sont fréquentes entre les deux troupes. On ne peut compter sur les officiers et la seule mesure possible est, comme nous l'avons indiqué plus haut, le déplacement du corps à Corte. Bastia respire! Le 2 septembre, à la Mezzana, à 10 milles d'Ajaccio, une compagnie du 4^e bataillon, nouvellement levé, qui se rend à Cervione rejoindre le reste du corps, est assailli par les habitants et ses officiers molestés.

Pour toutes ces raisons, le ministre et même le duc de Portland, recommandent à Elliot de ne pas compléter le 4^e bataillon; ils vont plutôt tenter d'envoyer des renforts uniquement anglais et mettre de l'ordre dans le commandement militaire de l'île où de sérieuses difficultés se sont élevées entre le général en chef et le lieutenant-colonel sir John Moore.

Mais le 4 septembre 1795, Elliot rend compte que le 4^e bataillon anglo-corse est complet.

Il semble que la désertion ait cependant sévi assez fortement dans les 4 bataillons. En effet, une situation de 1795 présente pour le bataillon Giampietri l'effectif suivant: lieutenant-colonel, major, trésorier, 8 capitaines, 7 lieutenants, 8 enseignes, adjudant, quartier-maître, aumônier, chirurgien, 26 sergents, 24 caporaux, 9 tambours, 226 soldats; et en août, pour le bataillon Quenza: lieutenant-colonel, 6 capitaines, 14 officiers subalternes, 308 bas-officiers et soldats. En 1795, on signale 70 déserteurs au bataillon Giampietri. Un rapport établi le 15 janvier 1796 donne le chiffre total de 94 déserteurs ayant emmené 37 fusils. Les « pieves » qui ont donné le plus de déserteurs sont celles de Casacconi, de Casinca et de Tavagna. Aussi commence-t-on à douter de la fidélité des Corses. On se demande « s'il serait prudent de les employer en nombre trop supérieur aux troupes anglaises ». On les trouvait « depuis peu, particulièrement trop portés au changement, trop attirés vers la France pour que, dans les moments critiques, on put se reposer sur eux ».

Moore a été rappelé et le duc de Portland a autorisé Elliot à « prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles et convenables pour le maintien de la subordination et de l'obéissance dans tous les corps corses ». Il pourra « sans tarder et à sa discrétion, renvoyer de ces bataillons, qu'il croit nécessaire de réduire, tous les officiers commissionnés ou brevetés qu'il lui plaira et même licencier les corps en entier, ou avoir recours à toutes autres dispositions, ainsi qu'il en a le droit comme capitaine général des forces de Sa Majesté Britannique ».

Trois cents hommes du bataillon Giampietri (3^e) participent toutefois, en octobre 1795, à quelques opérations dans la « pieve » de Bozio pour le recouvrement des impôts, avec des détachements de gendarmerie et du 51st Foot, sous le major Pringle. À la suite de ces troubles, Elliot reconnaît la nécessité d'une réforme: « Toute subordination de Corse à Corse, écrit-il le 5 octobre, est illusoire. Les officiers sont, en général, unis à leurs soldats par les liens de la parenté ou d'autres. Dans ce pays, où toute obligation privée prime toujours le plus important des devoirs publics, on ne doit pas s'attendre à une sérieuse discipline quand elle est exercée de frère à frère, de cousin à cousin. Bien plus, loin de pouvoir compter sur la vigilance de ceux qui doivent seuls répondre de la discipline et du bon ordre de ces troupes, il y a lieu de craindre la connivence et l'accord avec ceux qu'ils sont chargés de surveiller ».

« Les officiers, choisis à l'origine parmi les amis de Paoli, se sont montrés incapables, et maintenant que Paoli est parti, ils sont devenus douteux et l'on ne peut plus compter sur eux. Durant les troubles de cette dernière période, les troupes corses ont donné de fortes marques de mécontentement et d'indiscipline ».

Aussi Elliot écrit-il au ministre Windham le 5 octobre, puis au duc de Portland: « Quant aux bataillons corses, notre avis mûrement réfléchi est qu'on n'a rien à attendre d'eux, à moins qu'on ne les place sous le commandement et la conduite immédiate des officiers anglais. Aussi ai-je proposé de réduire à deux les quatre bataillons, de porter l'effectif de ces deux bataillons à 500 ou 600 hommes chacun et de les placer sous le commandement de deux lieutenants-colonels anglais, avec adjudants, quartiers-maîtres, fourriers, sergents-majors et même plusieurs sergents anglais. J'ai confiance dans ce mélange d'officiers et sous-officiers corses et anglais... Les Corses peuvent faire de bons soldats, même dans leur propre pays ».

Elliot ajoute d'ailleurs que le 3^e bataillon, le premier levé, a, dans la nomination de ses officiers, subi le plus l'influence des circonstances. « Il n'en a pas été de même du 4^e bataillon, formé plus tard que les autres, à un moment où la politique, le caractère et les visées des différents partis du royaume s'étaient dessinés plus distinctement, après la rentrée, d'ailleurs, de plusieurs émigrants royalistes; ce bataillon a été presque entièrement exempt des défauts auxquels il a été fait allusion; il n'a pu cependant être affranchi des inconvénients qui découlent des mœurs et du caractère général du pays dans un corps entièrement corse ».

La proposition de sir Gilbert Elliot semble avoir été retenue, car les lieutenants-colonels Montresor et Pringle sont nommés au commandement des deux nouveaux bataillons et chargés de leur formation. Un certain nombre d'officiers subit la réforme, mais il est « ajouté un lieutenant à chaque compagnie et chaque bataillon est augmenté de deux compagnies de flanc ». Les dépenses seront ainsi diminuées de 3.500 livres environ. Il restera, sans compter le régiment de Smith, 2.100 Corses environ à la solde britannique.

Le lieutenant-colonel Green démissionne de ses fonctions d'inspecteur général des troupes corses, fonctions qui deviennent inutiles. Pringle prend le 1^{er} bataillon et Montresor le second.

En avril 1796, Pringle est à Corte, puis passe à Ajaccio où il procède à la réforme des bataillons corses. Tout s'est bien passé à Corte, mais à ce moment éclatent les troubles de Bolognano qui nécessitent un assez grand déploiement de forces. Il ne semble pas que des éléments corses y aient participé. En juin, les deux bataillons corses, commandés par Pringle et Montresor, occupent, durant plusieurs semaines, le poste de Vivario qui peut être considéré comme frontière, et y font « un service aussi fatigant, avec non moins de zèle que d'ardeur, jusqu'à l'arrivée des autres troupes ». Aucun cas de désertion n'est signalé, mais depuis son retour à Corte, le 1^{er} bataillon perd un grand nombre d'hommes. Elliot, qui signale le fait au duc de Portland le 6 juin, ajoute: « Les réformes que ces corps ont subies sont trop récentes, il est vrai, pour qu'on puisse espérer déjà leur voir produire tous leurs effets; mais j'ai pleine confiance dans le mérite des deux officiers distingués qui se trouvent à la tête de ces troupes, et je ne doute pas qu'ils n'exercent sur elles une influence salutaire ».

Le 6 juin, les deux bataillons sont à Corte sous les ordres de Pringle, avec le 51st Foot. Une partie du 2^e bataillon se trouve à l'expédition dirigée sur l'île d'Elbe en juillet 1796,

pour s'emparer de Porto-Ferraïo avec le concours de l'escadre du commodore Nelson; le lieutenant-colonel Montresor est nommé commandant de l'île.

Devant les menaces que font peser sur la Corse les succès de l'armée d'Italie, et la présence d'une forte escadre espagnole en Méditerranée, le Gouvernement anglais décide d'abandonner l'île en octobre 1796; les troupes sont regroupées dans les ports et quittent le sol corse en octobre pour l'île d'Elbe qui devient la base militaire et navale de l'Angleterre en Méditerranée.

Mais la plupart des officiers et des hommes ont refusé de s'embarquer. Les deux bataillons anglo-corses sont alors dissous. Seuls quelques officiers supérieurs, dont le lieutenant-colonel Giampietri, accompagnent les forces anglaises.

UNIFORME. — Chapeau tricorne de feutre noir; ganse blanche, bouton blanc, cocarde noire, plumet blanc. Cravate noire liserée de blanc. Habit rouge écarlate; collet, revers et parements bleu de roi; retroussis blancs; passepoils blancs. Pattes d'épaules rouges liserées de blanc. Veste rouge à boutons de métal blanc. Pantalon-culotte bleu de roi. Demi-guêtres noires. Manteau-redingote de toile brune à capuchon doublé de blanc. Équipement de cuir noir croisé, giberne noire. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni de cuivre. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir noir. Bidon peint en bleu clair.

Les caporaux sont distingués par des épaulettes (sans doute blanches à franges).

La première mise délivrée le 7 mai 1795 au 3^e bataillon comporte: 490 paires de chaussures, paires de guêtres, chapeaux, plumets, cocardes, cravates, cols d'uniforme, chemises; 49 yards de drap rouge, 44 1/2 de drap bleu pour les sergents, 439 yards de drap rouge et autant de drap bleu pour les soldats, 986 yards de petite laine pour doublure, 142,13 yards de toile et 30 paires d'épaulettes pour les caporaux, 1.472 douzaines de grands boutons, 1.026 de petits.

L'état des fournitures distribuées comporte: manteaux à capuchon, matelas, couvre-pieds, couvertures, marmites, bancs, tréteaux, planches de châlits, haches, cognées, coins de fer, pelles ou bêches.

Le major Morati signe, à la même époque, un « calcul de la quantité de drap et autres articles nécessaires pour confectionner l'habit, la veste, les pantalons et la redingote d'un soldat » (la verge anglaise est de 3 pouces d'Angleterre, l'aune de Paris est de 46 pouces d'Angleterre 3/4, qui est actuellement de 0 m. 0254).

« Drap rouge pour un vêtement conforme au modèle, 1/4 de verge ou une aune de France moins 3/4 de pouce, 1/4 de verge valant 45 pouces. — Drap bleu pour les revers, les parements et le collet, 1/4 de verge et 9 pouces. — Drap rouge pour le devant de veste, 3/8 de verge ou 13 demi-pouces. — Soie blanche pour le derrière de veste, la doublure de l'habit et les passepoils, 2/4 de verge ou 81 pouces. — Toile brune pour la doublure des manches, les poches du vêtement, de la veste et du pantalon, 2 verges ou 72 pouces. — Drap bleu pour les pantalons, 1/4 de verge ou 45 pouces. — Drap brun pour la redingote, 5 verges 3/4. — Soie blanche pour la doublure du capuchon de la redingote, 1/4 de verge. — 36 gros boutons et 4 petits pour l'habit, 10 petits boutons pour la veste, 12 petits pour les pantalons, 10 gros boutons pour la redingote; 2 agrafes pour l'habit. Les 2 gros boutons pour la ceinture de pantalon sont compris dans les 36 de l'habit, car pour celui-ci 34 seulement sont nécessaires. »

DRAPEAUX. — D'après l'acte constitutionnel du 15 juin 1794, le drapeau corse devait porter « la tête de Maure unie aux armes du Roi d'Angleterre ».



Royal Corsican Rangers ou Francs-Tireurs royaux Corses

1^{er} Corps : 1799-1802

2^e Corps : 1804-1817

En septembre 1798, les forces anglaises enlèvent Minorque dans les Baléares aux Espagnols, alliés de la République française. Le Gouvernement britannique utilise alors cette nouvelle base pour y concentrer des troupes et des réfugiés politiques de tous pays, dont un assez grand nombre de Corses. Certains de ceux-ci ont été obligés de quitter leur île soit à la suite des persécutions qui leur avaient été infligées par le directoire du Liamone dont Campi est le secrétaire général, soit parce qu'ils avaient été obligés de fuir la justice de leur pays. « Les guerres familiales, dit Frédéric Masson, soit par les crimes qu'elles causaient, soit par la terreur qu'inspiraient les vengeances prochaines, peuplaient les îles voisines au moins autant que le maquis, et il fallait vivre ».

Quoi qu'il en soit, à cette époque, le Gouvernement britannique admet le principe de la levée d'une compagnie de chasseurs ou francs-tireurs, de 2 à 300 hommes, formée au moyen de ces réfugiés et émigrés corses, et charge le capitaine Masseria, dont la commission est datée du 25 juin 1799, du recrutement et de la première organisation de l'unité.

Le 1^{er} septembre, les « Corsican Rangers » figurent pour la première fois sur les rapports mensuels et comprennent 165 hommes. Au 1^{er} octobre, ils sont passés à 7 officiers et 226 hommes, par conséquent complets.

Le 1^{er} juillet 1800, le capitaine Hudson Lowe, du 50th Foot, est nommé major commandant du corps. Lowe avait servi en Corse avec son régiment pendant l'occupation anglaise de 1794 à 1796, y avait appris le français et l'italien et s'était lié avec des personnalités jouissant d'une certaine influence. C'est ainsi qu'il fut choisi pour commander le nouveau corps.

Celui-ci est d'abord destiné à faire partie d'un corps expéditionnaire de 12.000 hommes, sous les ordres du général Abercromby, qui doit envahir la Provence avec les forces autrichiennes de Mélas et les émigrés du général Willot. Mais la destination de ce corps est

changée et c'est sur l'Égypte, encore occupée par Menou avec 25.000 hommes, qu'il va être dirigé.

Le rassemblement de ce corps, formé d'excellentes troupes, se fait à Gibraltar. Le 24 octobre, on y trouve les « Francs-tireurs corses » dans le corps de réserve commandé par le major général Moore avec le brigadier général Oakes comme adjoint (23th, 28th, 42nd, 58th Foot, Hompesch's Mounted Riflemen et 11th Light Dragoons, soit 3.000 hommes).

Abercromby quitte Gibraltar le 22 décembre, se porte sur Rhodes, jette l'ancre dans la baie de Makri en Asie-Mineure où il débarque ses troupes pour les exercer. Le 22 février 1801, il se dirige sur Aboukir avec 17.000 hommes en huit brigades, convoyés par la flotte de l'amiral Keith. Il arrive le 1^{er} mars en vue d'Aboukir.

Le 7 mars, l'état de situation donne pour les « Corsican rangers » : un major, 2 capitaines, 6 officiers subalternes, un aide-chirurgien, 9 sergents, 3 tambours, 209 hommes présents sous les armes, 18 malades. Major commandant : Hudson Lowe ; les officiers sont tous corses, l'aide-chirurgien anglais.

Le corps est considéré comme « une troupe solide, bien entraînée et courageuse ».

Le 8 mars, la réserve de Moore est débarquée à 3 heures 1/2 du matin avec les Gardes et divers autres régiments, sous la protection des canonnières. Elle résiste victorieusement aux attaques de la division Friant et de la cavalerie française, parvient à les repousser et permet ainsi au reste de l'armée de débarquer. Les « Corsican rangers », placés à la gauche de Moore avec les 42nd et 58th, se distinguent particulièrement et perdent 4 hommes tués, 2 sergents, 1 tambour et 21 hommes blessés. Le capitaine Panatieri est blessé.

Lorsque l'armée anglaise se porte sur la redoute de Mandara, le 11 mars, le lieutenant Guitiera, avec l'aide-chirurgien Smith et 13 rangers, est surpris par un détachement du 3^e régiment de dragons français et fait prisonnier après une belle défense.

Le 13 mars, les « Corsican rangers » avec deux canons précèdent le long de la mer, sur le flanc droit, la réserve de Moore et sont engagés contre les troupes des généraux Friant et Lanusse. Au cours de ce combat, l'enseigne Guslami est blessé.

Enfin, le jour de la bataille décisive du 21 mars, dite de Canope, la réserve de Moore occupe les ruines du « Camp romain », à l'aile droite de l'armée, couverte par six pièces de canon. Elle est vivement pressée par les Français, mais ne cède pas et parvient même à les rejeter, après une lutte acharnée au cours de laquelle le général Abercromby est mortellement blessé et le général Moore grièvement. Les « Corsican rangers », placés sur une hauteur derrière le « Camp romain », ne semblent pas avoir été engagés, sinon par leur feu.

Le 24 avril, le major général Hutchinson, qui a pris le commandement de l'armée, décide de se porter avec une partie de celle-ci, sur les troupes du général Lagrange vers Ramanieh et Damanhour. Le reste, sous le major général Coote, est devant Alexandrie, défendue par Menou. Les « Corsican rangers » font partie de la réserve de Hutchinson, sous le colonel Spencer (avec les 2nd, 58th et les compagnies de flanc du 40th) ; ils se portent sur El-Hammet, Deirout et Elaft où les forces de Lagrange sont battues et doivent abandonner leurs positions le 9 mai. Hutchinson, qui a fait sa jonction avec l'armée turque du Capitan pacha et les mamelucks d'Osman-bey, se porte sur Le Caire. Les Corses se distinguent encore le 13 mai au village de Mehallet-Daout. Le 21 juin, Hutchinson est à Gizeh et le 22, le général Belliard, enfermé dans la capitale, demande la suspension des hostilités ; il capitule le 28, et le 9 juillet, évacue Le Caire.

L'armée anglo-ottomane quitte la ville le 15, arrive à Ramanieh le 25 et se porte sur Alexandrie le 13 août. Les « Corsican rangers » reprennent leur place dans la réserve de Moore. Le général Menou se décide à capituler le 31 août.

Le 13 septembre, un état de l'armée donne pour les « Corsican rangers » un effectif de : 2 officiers supérieurs, 4 capitaines, 3 officiers subalternes, 7 membres de l'état-major, 7 sergents, 3 tambours, 147 rangers présents sous les armes, 51 malades. Le corps est considéré par ses chefs comme ayant bien servi, et les généraux sont satisfaits de ces excellents tireurs. Moore disait à Lowe : « Quand vous êtes aux avant-postes, je suis sûr d'une nuit tranquille ». Après

la campagne, les « Corsican rangers » reçoivent l'honneur du « Sphinx » sur leurs boutons, tambours, etc., et les officiers la décoration turque du Croissant (médaille d'or suspendue à un ruban orangé).

Le 1^{er} janvier 1802, les Corses sont envoyés à Malte et dissous le 1^{er} juillet. Le 1^{er} août, il n'existe plus que 4 officiers et 7 rangers présents au corps. Toutefois, ce corps ayant donné au commandement anglais toute satisfaction va bientôt revivre à nouveau.

En effet, un an plus tard, le 14 septembre 1803, Hudson Lowe, qui avait été placé major au 7th Foot, reçoit des lettres de services « pour lever un corps étranger qui devait être composé d'hommes du même pays que celui qu'il avait précédemment commandé ». Lowe a été choisi spécialement « en raison du doigté dont il a fait preuve dans le maniement des Corses, si difficiles à mener et réfractaires à toute discipline ». Sa tâche présentera de grandes difficultés, la Corse étant sous la domination française et la Sardaigne neutre.

La commission de Lowe comme major commandant est datée du 15 octobre 1803, ainsi que celles d'un certain nombre de lieutenants et d'enseignes; 7 officiers sont tirés de l'ancien corps (capitaine Morati, lieutenants Guitiera, Girolami, Arata, Panatieri, enseignes Gentili et Susini). Le bataillon doit comporter dix compagnies de 60 hommes environ, tous corses, et la majorité des officiers doit être de la même origine.

Lowe se rend en Sardaigne et la Cour de Piémont, qui y est réfugiée, n'ayant pas consenti officiellement à ce qu'il réunisse ses recrues en territoire sarde, il adopte « secrètement » l'île de la Madeleine comme point de rassemblement. De là, ses agents parcourent la Corse, communiquent avec la Madeleine par un système de signaux et assurent le passage des engagés. Son principal officier recruteur semble avoir été le capitaine comte de Rivarola.

Lowe court la Méditerranée, de Naples en Sicile, de Malte en Sardaigne, et enrôle des réfugiés de toutes origines, des soldats piémontais et italiens. Au bout d'un an d'efforts, son unité est mise sur pied, et, le 25 octobre 1804, elle est définitivement admise au service britannique sous le nom de « Royal Corsican rangers » ou « Francs-tireurs royaux corses ».

Ce corps comprend: un état-major (lieutenant-colonel commandant, major, adjudant, quartier-maître, paymaster, chirurgien et 2 aides) et dix compagnies de 60 hommes. Il reçoit la même paye et la même formation que les unités britanniques.

Lowe est nommé lieutenant-colonel commandant le 25 octobre 1804, avec rang du 25 juin. Le major, nommé le 28 février 1805, est John Mac Combe. Sur 10 capitaines, 6 sont corses; de même, 11 lieutenants sur 12, 4 enseignes sur 9, le quartier-maître et l'adjudant. Les autres officiers sont anglais, allemands ou italiens.

Le corps se forme à Malte et son effectif, le 1^{er} novembre 1805, s'élève à 709 hommes. A cette date, le corps (674 hommes) est embarqué pour Naples où il rejoint le corps expéditionnaire du lieutenant général Craig. La reine Caroline, en effet, bien qu'ayant fait signer à son mari le roi Ferdinand IV, un traité de neutralité avec la France le 15 octobre, s'est ralliée en secret à la coalition austro-anglo-russe. Elle a appelé les forces de l'Angleterre et de la Russie à son aide, et, le 22 novembre 1805, 7.000 Anglais venus de Sicile (300 dragons légers, 500 artilleurs, 4.670 Anglais et 1.900 étrangers) débarquent à Castellamare, cependant que 13.000 Russes et 1.500 Monténégrins venant de Corfou prennent terre à Naples. L'ensemble de ces forces est placé sous le commandement du général russe Lascy. Les Alliés considèrent que cette expédition fera une heureuse diversion aux opérations d'Allemagne.

Le 9 décembre, l'armée combinée se porte en avant: 7.000 Napolitains, sous l'émigré comte Roger de Damas, occupent les Abruzzes; les Russes sont à Sulmona, les Anglais sur le Bas-Garigliano, avec les avant-gardes, sous Lowe, à Itri et Fondi.

Les Autrichiens, battus une première fois à Ulm (20 octobre 1805), sont écrasés à Austerlitz le 2 décembre suivant, malgré l'intervention de l'armée russe. Le traité de Presbourg signé le 26 décembre, libère les forces françaises dont une partie (40.000 hommes) est envoyée à Naples sous le commandement de Joseph Bonaparte secondé par Masséna. L'armée française franchit le Garigliano le 8 février. A cette nouvelle, les Anglais s'embarquent avec une telle précipitation qu'ils manquent mettre en péril leurs alliés russes. Le corps expéditionnaire de Craig s'enfuit en Sicile. La cour de Naples se réfugie à Palerme.

Le 15 février, Joseph Bonaparte entre à Naples et est proclamé, le 30 avril, roi des Deux-Siciles.

Les Francs-tireurs corses n'ont pas suivi les troupes anglaises en Sicile. Ils se sont repliés avec l'armée napolitaine en Calabre et là, passent sous les ordres de sir John Stuart, général actif, intelligent, bon manœuvrier, bien secondé par l'amiral sir Sidney Smith, le vainqueur de Saint-Jean-d'Acrc, marin audacieux et expérimenté.

A cette époque, quelques officiers corses sont détachés comme instructeurs auprès des corps siciliens que les Anglais veulent former et qui se révèlent détestables.

Cependant la Calabre est bientôt occupée par la division du général Reynier. Toutefois, Gaëte, défendu par le prince de Hesse-Philipstahl et bien ravitaillé par Smith, tient toujours.

L'amiral tente alors de désorganiser les arrières français en lançant des chefs de « masses » dans les villages; il s'empare, le 15 mai, de Capri que Lowe, avec cinq compagnies des « Royal Corsican rangers » vient occuper en juin. En même temps, le général Stuart se décide à faire une diversion en Calabre en vue de secourir la place de Gaëte. Dès le 17 février, il concentre à Messine 5.300 hommes et 16 canons. Le 1^{er} juillet, il débarque à Santa-Eufemia et s'y établit solidement, protégé par la flotte de Smith. Cinq compagnies des « Royal Corsican rangers », sous le major Mac Combe, font partie de la brigade du lieutenant-colonel Kempt, avec les compagnies légères des différents régiments de l'armée. Reynier, qui s'est porté de Reggio à Monteleone, attaque, le 4 juillet, les positions anglaises à Maïda; il est complètement battu. Placés à l'aile droite, les Corses arrêtent, par le feu nourri et bien ajusté de leurs carabines, la violente attaque de la brigade Compère (42^e de ligne et 1^{er} léger); une charge à la baïonnette met les Français en déroute et les rejette sur Catanzaro, Cotrone, Carigliano et Cassano, harcelés par les bandes calabraises. Les Anglais perdent 45 tués dont 3 Corses et 283 blessés dont 5 Corses; les Français, 500 tués, 300 blessés et 1.100 prisonniers.

Cette victoire, la première remportée sur le continent européen par les Anglais sur les troupes napoléoniennes, a un grand retentissement. Stuart est fait comte de Maïda, un quartier de Londres prend ce nom, et les Francs-tireurs corses, par ordre du 19 février 1809, ajouteront le mot « Maïda » à l'honneur du « Sphinx » qu'ils ont hérité du premier corps. Le major Mac Combe reçoit la médaille d'or créée le 22 février 1808 pour les chefs de corps ayant commandé au cours de cette journée.

Le corps participe ensuite à la prise de Monteleone et au siège de Scylla du 7 au 23 juillet; mais le manque de munitions et la maladie due à la chaleur et au climat putride (1.200 malades dans les corps expéditionnaires) obligent Stuart à regagner la Sicile le 26 août.

Le 1^{er} août, les Francs-tireurs corses sont à l'effectif de 656 hommes. En septembre, le corps est au complet à Capri.

Lowe a commencé à mettre l'île en état de défense: ports de Marina Grande et de Mulo entourés de murs et de maisons fortes, construction de fortins et de redoutes aux points névralgiques, de forts armés de canons à Santa Maria Cetrella au pied du mont Solaro, à San Michele, au palais de Tibère, établissement de murailles aux points possibles de débarquement, etc. Il organise aussi un service de renseignements fort important avec Naples, ce qui correspond à son tempérament.

Le 1^{er} décembre 1806, les Corses sont à l'effectif de 728 hommes.

Le 15 juillet 1808, Murat remplace Joseph au trône de Naples; il arrive dans sa capitale le 6 septembre. Sa première impulsion le pousse à s'emparer de Capri d'où les Anglais le narguent. Entre temps, Lowe a reçu des renforts le 16 septembre: la garnison de l'île comprend 684 hommes des « Royal Corsican rangers », 669 hommes du régiment d'infanterie « Royal Malta » sous le major Hamill, une dizaine d'artilleurs anglais, soit 1.361 hommes, officiers non compris. « Les Corses, écrit le général Bunbury, adjudant général des forces anglaises en Méditerranée, bien qu'il y en eut quelques-uns parmi eux en qui on put difficilement avoir confiance, constituaient un corps courageux et bien instruit, commandé par des officiers intelligents ».

D'accord avec Saliceti, son ministre de la police, Murat prépare l'expédition dont il

confie le commandement au général Lamarque, son chef d'état-major. Elle comprendra d'abord 1.900 hommes répartis en trois colonnes d'attaque sur Tragara et Mulo, sur la Marina Grande et sur la falaise ouest, vers le Limbo. La flotte comprendra une frégate, une corvette, 26 chaloupes canonnières, 10 felouques armées; toutes les barques de pêche et toutes les échelles des allumeurs de réverbères sont réquisitionnées pour une heure déterminée. Les préparatifs sont terminés pour le 3 octobre.

Lowe en a été prévenu dès cette date, de grand matin. Il a confié la défense d'Anacapri et de la falaise ouest au major Hamill et a gardé avec lui son régiment pour la défense de Capri et des ports.

Le 4, l'expédition est lancée. Une diversion opérée sur la Marina Grande, Tragara et le Mulo est repoussée par le feu précis des Francs-tireurs corses. Le débarquement est opéré par l'adjutant général Thomas et 40 hommes au nord de la falaise ouest, dans une faille étroite, à Orrico près de Damecuta. Suivis par Lamarque, des Français parviennent à s'installer au pied du mur de défense en pierres sèches construit par les Anglais.

Lowe a envoyé en renfort à Hamill les trois compagnies Church, Nicholson et Susini des « Royal Corsican rangers ». Sous leur feu meurtrier, les Français ne peuvent déboucher avant la nuit. Mais à 8 heures du soir, Lamarque fait attaquer le centre anglais, formé des quatre compagnies du « Royal Malta », et l'enfonce; le major Hamill est tué et Anacapri est enlevé et pillé. Les quatre compagnies maltaises, formées de très médiocres soldats, se rendent.

La compagnie Church qui a été coupée, se lance dans la nuit et après des péripéties curieuses, rejoint à Capodimonte la compagnie Nicholson près de l'escalier des Phéniciens. Les deux compagnies se portent ensemble sur le fort de Santa Maria Cetrella, y retrouvent la compagnie Susini et, rappelées par Lowe, descendent sur Capri par un chemin à pic taillé dans la falaise. Dans cette affaire d'Anacapri, les Français perdent 109 hommes dont 10 tués; les Anglais 12 tués dont 2 officiers, 14 blessés et 681 prisonniers.

Le lendemain, les Maltais réfugiés au fort du Monte Solaro se rendent. Lamarque fait établir des canons pour bombarder Capri depuis la terrasse. Assiégé dans la ville, Lowe refuse de se rendre; il compte sur l'arrivée de renforts de Sicile. Les Français s'emparent de la Marina Grande le 5 octobre. Une escadre sicilienne arrive en vue de l'île, mais ne fait rien. Capri est sérieusement bombardé et encerclé.

Le 13 octobre, les forces de Lamarque sont ravitaillées, malgré la présence de l'escadre anglaise. Le 15, les assiégeants prononcent une attaque: les capitaine Church et enseigne Cuppon y sont blessés. Le même jour, un convoi arrive de Sicile, amenant le lieutenant-colonel Buckley avec 300 hommes qui ne peuvent débarquer, en raison du mauvais temps, que 150 « Marines » et une centaine d'hommes du régiment suisse de Watteville-infanterie.

La brèche est ouverte depuis le 15 et la situation de Lowe critique; les renforts annoncés de Sicile (600 hommes, de l'artillerie, du génie, sous les ordres du major général Mac Farlane) n'arrivent pas. Il entre en négociations le 15 et capitule le 16 avec les honneurs de la guerre.

Le 17, les renforts de Sicile arrivent. De nombreux incidents se produisent entre les Corses au service d'Angleterre et ceux au service de Naples; le capitaine Girolami, qui commande au fort de la « Villa de Tibère », refuse d'amener le drapeau anglais et de hisser au-dessus le drapeau tricolore. Le jeune volontaire Carabelli refuse énergiquement de suivre son oncle, capitaine dans les troupes napolitaines, qui lui offre une sous-lieutenance. Toutefois, au cours de l'évacuation, un sergent et 86 rangers désertent.

Pendant la défense de Capri, les pertes du bataillon ont été les suivantes: le 6 octobre, 10 caporaux et soldats tués, un officier (lieutenant Boccheciampe), un cornet, 12 caporaux et soldats blessés; un sergent, 30 caporaux et soldats disparus. Du 12 au 15 octobre: 6 hommes tués, 2 officiers blessés (capitaine Church et enseigne Cuppon), 13 hommes blessés. Lowe signale comme s'étant particulièrement distingués: le major Schummelkettel, les capitaines Church, Arata, Nicholson, Susini, Guitiera; les lieutenants Zerbi, Boccheciampe, Hartsenbühler, La Guidara; les enseignes Agostini, Corbara, Cuppon, von Bibra; le paymaster Cleeve, l'adjutant Lowen.

Le 26 octobre, les « Royal Corsican rangers » débarquent à Melazzo en Sicile.

Le 4 juin 1809, 442 hommes des Francs-tireurs corses, sur un effectif de 730, font partie de l'expédition décidée par le général Stuart comte de Maïda sur les îles d'Ischia et de Procida. Après neuf jours de traversée, l'ancre est jetée le 24 dans la baie de Gaëte. Le lendemain, le feu des navires de guerre réduit au silence les batteries d'Ischia; le 26, le major général Oswald s'empare de Procida et fait la garnison prisonnière. Le même jour, la flotte anglaise remporte un important succès. Mais celui de l'expédition même est de courte durée. Devant une concentration des troupes et de la flotte napolitaine, les îles sont évacuées le 26 juillet et le corps expéditionnaire ramené en Sicile. C'est Lowe qui a signé la capitulation d'Ischia.

Les « Royal Corsican rangers » font encore partie des forces britanniques que le major général Oswald dirige sur les îles Ioniennes en octobre 1809 (1.800 hommes dont 32 officiers et 620 hommes des Rangers). Les îles de Céphalonie et de Zante sont prises le 1^{er} octobre, Ithaque le 8 et Cérigo le 12. C'est encore Lowe qui signe la capitulation. Le 16 avril 1810, Sainte-Maure est contrainte à capituler après neuf jours de bombardement; les Francs-tireurs corses (550 hommes) sous les ordres de Lowe, se sont distingués dans cette affaire.

Peu après, le corps participe encore à l'occupation de Parga sur la côte, et de l'île de Paxos. Lowe reçoit alors le gouvernement provisoire de Sainte-Maure, Céphalonie et Ithaque qu'il conserve jusqu'en février 1812. Il a été nommé colonel le 1^{er} janvier de cette année et quitte son régiment.

Les Francs-tireurs corses restent en garnison dans les îles Ioniennes de 1812 à 1815. En décembre 1811, le nombre des compagnies du corps est porté à 12 et son effectif atteint 1.543 hommes. À noter qu'un assez grand nombre de leurs officiers (14) servent de cadres aux deux régiments d'infanterie légère grecque formés en 1809.

Corfou est occupé par les Anglais le 26 avril 1814. Des états de service d'officiers signalent que le corps (ou partie du corps) aurait été à Livourne et Gênes en 1814-1815, se serait trouvé à Zante en 1814 et aurait participé à la prise de Naples en 1815.

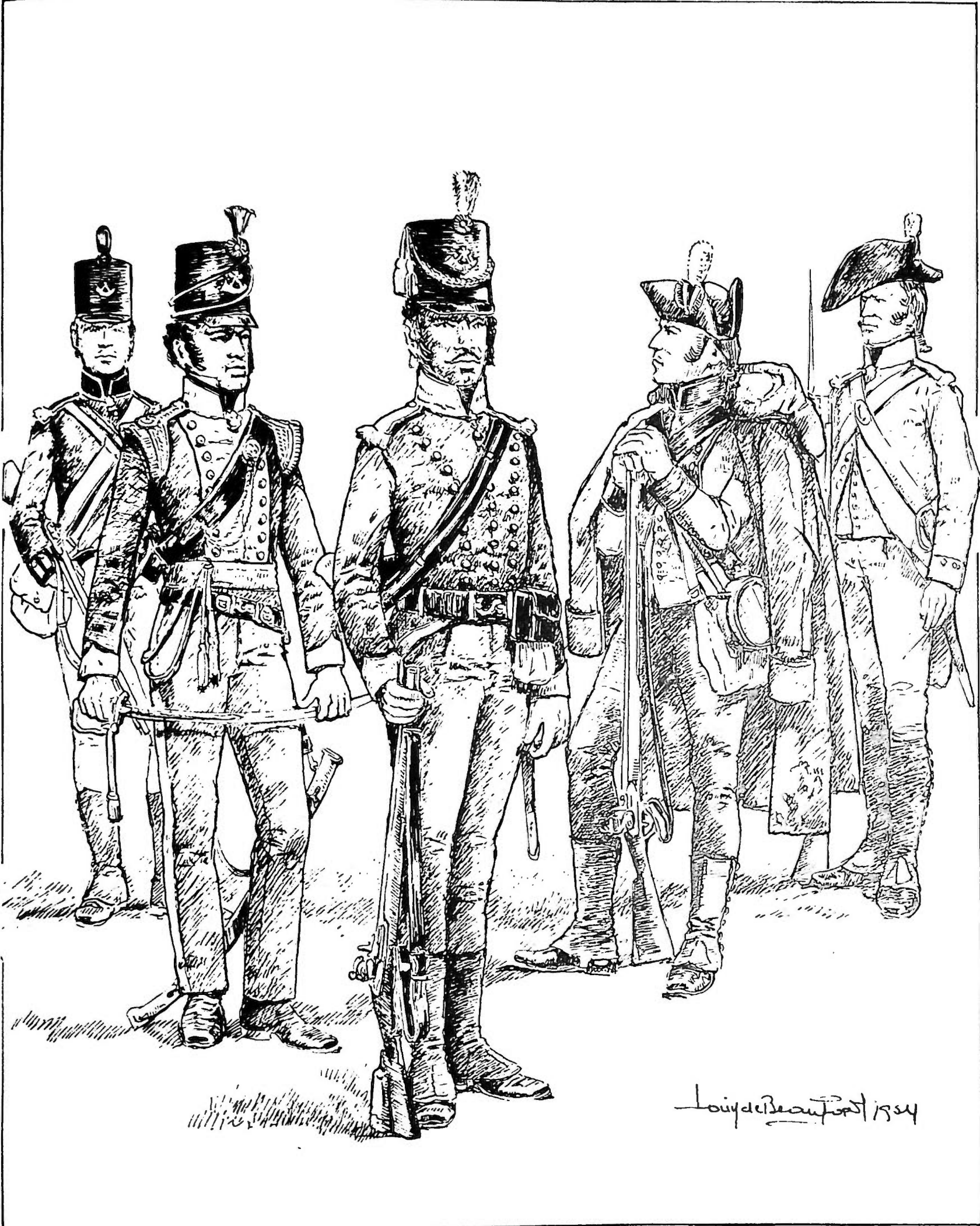
Le corps est dissous à Corfou au début de l'année 1817. Les officiers sont mis à la demi-paye à la date du 28 mars 1817 et rentrent en Corse, pour la plupart, sans rien demander au Gouvernement royal français.

Les officiers supérieurs du corps ont été les suivants: lieutenant-colonel Walker, le 16 avril 1807; lieutenant-colonel baron Tuyll, le 13 juin 1811; lieutenant-colonel Ansley, le 28 février 1812; lieutenant-colonel Barclay, le 28 février 1812. Le major Schummelkettel est nommé au corps le 11 juin 1807 et passe lieutenant-colonel le 10 août 1815; le major Mackay, le 7 mars 1811; le major Johnstone, le 16 mai 1811; le major Rossi, le seul Corse devenu officier supérieur, le 10 août 1815.

UNIFORME. — Un premier document donne pour les « Corsican rangers » l'uniforme suivant: chapeau bicorne de feutre noir à cocarde noire, ganse blanche, bouton blanc et plumet court blanc; habit vert foncé, collet droit échancré noir, liseré de blanc sur tout son pourtour, parements en botte noirs ornés de 3 boutons et boutonnières blanches coupées carrément; le devant de l'habit est fermé par 8 boutons blancs et passepoilé de noir, retroussis noirs, pattes d'épaules noires liserées de blanc avec petites franges blanches. Culotte blanche; demi-guêtres noires. Equipement croisé de cuir blanc, avec plaque ovale de métal blanc. Giberne de cuir noir, sabre-briquet à garde de cuivre. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanc.

Il semble que pendant l'expédition d'Égypte en 1801, le corps ait porté le petit shako cylindrique noir à cocarde noire, « bugle » ou cornet d'argent et petit plumet vert; l'habit comme ci-dessus avec la culotte gris-bleu; équipement de cuir noir. Les officiers portent le petit chapeau haut-de-forme de feutre noir, à plumet blanc et cocarde noire en usage dans les troupes anglaises aux colonies, tous leurs galons et ornements sont en argent et ils ont l'écharpe cramoisie autour de la taille.

Le 2^e corps prend l'uniforme des « riflemen » du 60th Foot: shako cylindrique noir à cocarde noire, « bugle » de métal blanc, plumet vert, cordons et glands verts. Cravate noire liserée de blanc. Habit-veste vert foncé à trois rangs de boutons blancs; collet droit échancré



CHASSEUR
(1^{er} CORPS)

OFFICIER ET CHASSEUR
(2^e CORPS)

SOLDAT

FUSILIER

ROYAL - CORSICAN - RANGERS

BATAILLONS ROYAUX
ANGLO - CORSES

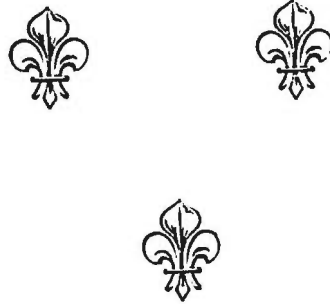
RÉGIMENT
DE SMITH

C RSES

rouge écarlate, parements et retroussis de même couleur. Pattes d'épaules rouge écarlate. Culotte gris bleu avec demi-guêtres noires. Equipement de cuir noir; giberne noire. Carabine Baker à balle forcée de 20 balles à la livre, garnie en cuivre avec bretelle de cuir noir. Sabre-baïonnette garni en cuivre. Le bouton de métal blanc est orné du « Sphinx », honneur du 1^{er} corps, en dessous le mot « Maïda », le tout entouré d'une jarretière avec l'inscription: « Royal Corsican rangers » et au-dessus la couronne d'Angleterre.

Les officiers portent le même uniforme, mais très ornementé, garni parfois de revers rouge écarlate, de « wings » ou bourrelets d'épaules en chaînettes d'argent sur fond rouge, de pantalons gris à bandes d'argent. Ils ont l'écharpe anglaise cramoisi autour de la taille et les boutons et galons du shako et de l'uniforme sont en argent.

DRAPEAU inconnu.



Régiment d'Infanterie Maltaise de Corn

1795

Dès le 27 janvier 1795, le ministre Windham écrivait à sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse, qu'il avait l'intention de lever un corps de Maltais de deux bataillons pour servir en Corse et que le commandant désigné était le chevalier de Corn de Queyssac, capitaine à la suite de la cavalerie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « jeune homme contre lequel il n'y a apparemment rien à dire si ce n'est que son unique titre consiste à avoir été choisi par le Grand Maître ».

Le 16 février, le chevalier est avisé que Sa Majesté britannique approuve la levée par lui de ce corps, « aussitôt que la capitulation aura été approuvée par le vice-roi de Corse qui doit s'assurer de l'entier consentement et de l'appui du Grand Maître de l'Ordre. Une clause que le chevalier n'a pu accepter sera insérée: les officiers seront tous membres de l'ordre de Malte », et prêteront serment au roi George. Corn a reçu une avance de 300 livres sterling pour frais de voyage des officiers se rendant à Malte et il est invité à se porter de sa personne immédiatement en Corse pour traiter de la capitulation. Gilbert Elliot est avisé de cette décision par le duc de Portland le 20 février; c'est à lui à « déterminer, suivant les circonstances de l'île, si les compagnies devront être formées et amenées en Corse avant qu'un bataillon entier soit au complet ». Il doit aussi envoyer à Malte un officier anglais comme commissaire « pour passer en revue et inspecter le bataillon ou les compagnies aussitôt qu'elles seront formées et pour s'occuper des détails concernant le régiment ».

Elliot signale le 2 avril 1795 que « les conditions qui ont été faites à Dillon et de Corn sont bien meilleures (que celles consenties pour les compagnies d'émigrés), quoique les colonels soient chargés d'habiller et d'équiper leurs hommes ».

Mais le 10 juin, il écrit au duc de Portland: « J'ai le regret d'informer Votre Grâce que le chevalier de Corn n'a pu obtenir du Grand Maître de Malte l'autorisation de lever le régiment suivant la mission dont il était chargé. Le chevalier de Corn voulait être autorisé à lever en secret au moins un bataillon. Il prétendait, en effet, que le Grand Maître n'avait pas voulu, il est vrai, consentir ouvertement à une pareille mesure, mais qu'il était disposé à ne pas s'y opposer... Je suis convaincu, pour ma part, qu'en fait, le Grand Maître nous laissera toujours agir... Mais il ne se reconnaît pas le droit de laisser faire le chevalier de Corn sans instructions du ministère ».

Entre temps, le secrétaire d'état Dundas écrit au vice-roi le 19 juin pour lui demander où en est la levée du régiment de Corn auquel le ministre tient beaucoup. Le 24 juin, Windham écrit lui-même à Elliot: « Le chevalier (de Corn) a été très exact, quand il vous a fait connaître qu'il ne s'était pas cru autorisé à faire une stipulation expresse pour exclure de ce régiment tous les officiers qui n'étaient pas chevaliers de Malte; mais je serais très heureux d'apprendre que, dans sa réponse à Votre Excellence, le Grand Maître a été favorable à cette clause, qui, d'après moi, a une grande importance pour le service ».

« M. de Corn, ajoute-t-il, me paraît avoir été moins exact en parlant à Votre Excellence d'un lieutenant supplémentaire dans chacune de ses compagnies. Je n'ai pu songer à approuver une telle addition que si Votre Excellence la jugeait nécessaire, en considération des circonstances particulières du pays où le corps était destiné à servir. Que cette nécessité existe ou non.

puisque Votre Excellence a cru devoir consentir à ce que le corps de M. de Corn eut un 4^o officier par compagnie, il ne saurait se produire d'objection à ce sujet ».

Windham désigne aussi le capitaine Stewart, du 25th Foot, pour aller inspecter le corps à Malte.

Il n'eut pas lieu de le faire, le régiment n'ayant pas été levé. Le 20 juillet 1795, Windham écrit au vicomte de Corn du Peyroux, major du régiment de Corn, chargé des intérêts de son parent à Londres: « Ayant remis aux ministres votre lettre du 13 ainsi que plusieurs communications du vice-roi de Corse et du chevalier de Corn, je dois vous informer qu'il n'est pas considéré comme opportun de procéder plus loin quant à la levée proposée par le chevalier de Corn et que sa capitulation avec le Gouvernement doit être considérée comme entièrement annulée ».

Le 25 du même mois, Windham écrit encore au même pour lui signaler qu'il a bien reçu sa lettre du 23 et qu'il lui est impossible d'admettre qu'il ait aucun titre à une réclamation contre le Gouvernement au nom de son parent: « Vous souffrez de causes auxquelles le Gouvernement n'a d'autre part que d'en souffrir lui-même ».

UNIFORME et DRAPEAU inconnus.



Régiment d'Infanterie de Wood

Ce corps est absolument inconnu. Aucune capitulation ne semble avoir été accordée à ce nom par le Gouvernement britannique; mais on le trouve mentionné dans les états de services d'officiers émigrés: « enseigne dans la légion de Wood le 6 juin 1795, la quitte le 4 août 1795 », « officier au régiment de Wood, armée anglaise, en 1795 », « sous-lieutenant dans la légion du colonel Wood au service de l'Angleterre le 12 ou 22 septembre 1795, en recrutement à Gelnhausen », « enseigne au régiment du colonel Wood qui n'a pu se former ».

Le marquis de Seignelay sert comme « capitaine et lieutenant-colonel au régiment de Wood, service d'Angleterre, en 1796 ».

Peut-être s'agit-il du « Wood » qui fut un des commissaires anglais préposés au licenciement du corps de Condé en avril-mai 1801?

Quoiqu'il en soit, il semble bien que ce corps ait existé puisqu'une gouache contemporaine, portant « Régiment de Houd » en donne les caractéristiques.

UNIFORME. — Casque de feutre noir à visière bordée de cuivre, chenille de peau d'ours noir, turban rouge écarlate à galons jaune d'or, plumet blanc à gauche. Cheveux poudrés. Cravate noire bordée de blanc. Habit de drap écarlate, assez court (tombant à mi-cuisses) à revers incurvés. Collet droit échancré noir passepoilé de jaune, avec boutonnière marquée de chaque côté par un passepoil jaune disposé en pointe; revers noirs passepoilés de jaune, les 6 boutons placés sur chaque revers réunis par 2 au moyen de petites ganses jaunes, de la façon suivante: les boutons sont disposés par groupe de 2 et de chacun d'eux part une ganse qui rejoint horizontalement le bord du revers; de cette extrémité de la ganse sort une autre ganse qui rejoint obliquement soit le bouton supérieur, soit le bouton inférieur, de façon que ces ganses obliques se croisent à distance égale entre les 2 ganses horizontales. Parements noirs passepoilés de jaune et fermés latéralement par 2 boutons. Retroussis noirs bordés de jaune. Epaulettes à franges jaune d'or. Boutons jaunes. Veste ronde à un rang de boutons jaunes; culotte blanche; demi-guêtres noires taillées en pointe par devant. Équipement croisé de cuir blanc, giberne noire; sabre-briquet garni en cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil avec garnitures de cuivre et bretelle de cuir blanc.



Régiment d'Infanterie légère de Montjoye-Frohberg

1806-1807

Le 25 mars 1806, Gustave-Bruno chevalier de Montjoye-Frohberg, ancien capitaine au régiment d'Alsace-infanterie et chevalier de Malte, « ami de Dumouriez et du duc d'Orléans », conspirateur monarchiste recherché dès 1804 par la police française, obtient du Gouvernement britannique une capitulation pour la levée d'un régiment d'infanterie légère étrangère, comportant un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, paymaster, chirurgien-major et son aide) et 8 compagnies de 3 officiers et 150 hommes chacune. Le corps, en principe, doit se recruter à Trieste, parmi des Suisses et des Allemands, comme le sont presque tous les officiers, avec quelques Anglais et deux ou trois émigrés français.

Le lieutenant-colonel est J.-S. Baines, le major le baron Eben und Brunen, remplacé le 6 novembre 1806 par le capitaine Schummelkettel.

Le régiment ne peut parvenir à se recruter à Trieste; aussi le colonel se rend-il à Constantinople où il rassemble rapidement 5 à 600 hommes, rebut de la population, qu'il expédie à Malte où son régiment doit se former. Ils y sont rejoints par une centaine de Dalmates ramassés à Corfou. Le gros de l'effectif est composé de Turcs, de Bulgares, de Serbes, de Grecs, d'Albanais et de Monténégrins, avec quelques Polonais, Hongrois, Suisses et Français.

Devant cet hétéroclite mélange racial, la discipline doit être et est sévère. Malgré cela, un officier écrit le 31 mars 1807: « Le régiment est fort beau, nos gens se conduisent bien et paraissent contents, leur instruction fait des progrès surprenants ». Frohberg est cantonné au fort Ricasoli.

Mais le calme n'est qu'apparent. La révolte gronde intérieurement. Quelle en est la cause? D'après un ouvrage anglais, ce serait un coup de canne donné par un officier au travers de la figure d'un tambour. D'après le colonel de Rovéréa, les hommes auraient décidé de se mutiner parce qu'ils avaient été trompés dans leur engagement.

Le samedi 2 avril 1807, deux soldats grecs viennent avertir les officiers qu'une mutinerie se prépare et dénoncent les meneurs; huit officiers présents en saisissent deux et pendant qu'ils les interrogent, 150 à 200 hommes prennent les armes, massacrent l'officier du poste (l'enseigne de Perravex) et enlèvent les seules cartouches qui sont au fort.

Les officiers sont assaillis, sans pouvoir prendre la parole pour calmer les mutins. Le major Schummelkettel, le capitaine de Muralt et l'enseigne Prochaska sont blessés; le capitaine de Watteville et l'adjudant Schwartz « qui avait été employé au recrutement et s'était compromis », sont tués. Les autres officiers se réunissent aux vingt artilleurs anglais du capitaine Fead et à quelques Français et Suisses de Frohberg qui refusent de suivre les révoltés; ils sont bientôt désarmés et emprisonnés.

Les mutins forcent le capitaine Fead à charger ses canons et mortiers et les pointent sur La Valette; ils hissent le pavillon russe et ferment les portes du fort. Ils déclarent qu'ils ne capituleront que si on les ramène chez eux sur des navires russes. Le général Villettes, officier énergique qui commande à Malte, sachant que les révoltés n'ont que trois jours de vivres,

décide de ne rien brusquer et de les amener à composition par la famine. Il se contente de faire cerner le fort par un cordon de troupes. A l'intérieur du fort, la majorité de la troupe, revenue à de meilleurs sentiments, se décide à secouer le joug des quelques meneurs qui ont pris la tête de la révolte. Le 8 avril, 400 d'entre eux tuent les sentinelles, délivrent leurs officiers et viennent offrir à Villettes leurs services contre leurs anciens camarades.

Bientôt il ne reste plus dans le fort Ricasoli que huit des meneurs qui ouvrent délibérément le feu sur la ville avec des mortiers (ils ne causent guère de dégâts). Le 11, le comte de Clermont, enseigne dans Froberg, avec 30 volontaires du régiment, 30 artificiers maltais et 6 artilleurs anglais, escalade les remparts et prend possession de la place. Six des révoltés mettent le feu au magasin à poudre qui fait sauter une grande partie des ouvrages. Ces énergumènes finissent cependant par être tous pris, après des aventures assez mouvementées.

Quinze des mutins sont pendus aussitôt et quinze fusillés sur la place de Floriano.

350 hommes du régiment sont enfermés sur deux pontons et sont remis entre les mains de la prévôté pour être traduits en conseil de guerre; le reste, environ 300 Hongrois, Polonais, Français et Grecs, est envoyé à Messine dans la citadelle. Le 6 juin, le conseil de guerre décide la dissolution du régiment de Montjoye-Froberg. Les sous-officiers et soldats demeurés fidèles sont répartis dans les régiments étrangers de leur choix. Les 350 détenus sont absous et conduits sur le continent (à Trieste) pour retourner librement chez eux « parce qu'il est reconnu que leur engagement a été contracté selon des formes inusitées au service de Sa Majesté britannique ».

UNIFORME et DRAPEAU inconnus.





Régiment des Chasseurs Britanniques

1801-1814

Le 1^{er} mai 1801, à la suite de la paix de Lunéville, l'armée de Condé est définitivement licenciée à Windisch-Feistritz en Styrie. Mais l'Angleterre qui l'a prise à sa solde depuis 1800 n'a pas encore fait sa paix avec la France. Tout en indemnisant au mieux de ses intérêts les officiers et gentilshommes, elle désire conserver à son service une partie des troupes soldées en les encadrant solidement.

Le corps créé à cet effet est destiné à servir en Méditerranée. Au début, il est question de l'adjoindre au régiment suisse que l'on forme avec les débris des corps de Rovérea, Salis, Bachmann et Courten; mais on décide ensuite d'en former un bataillon séparé dont les officiers et soldats jouiront « du traitement et avantages accordés aux troupes nationales anglaises ». Chaque compagnie comportera: capitaine, lieutenant, enseigne, 5 sergents, 5 caporaux, 97 soldats, 2 tambours, soit 112 hommes. La solde journalière sera de neuf shillings cinq pence pour le capitaine, cinq shillings huit pence pour le lieutenant, quatre shillings huit pence pour l'enseigne, un shilling 6 pence $\frac{3}{4}$ pour le sergent, un shilling deux pence $\frac{1}{4}$ pour le caporal, un shilling pour le soldat et un shilling un penny $\frac{3}{4}$ pour le tambour. Sur cette somme, il est déposé quelques pence par jour entre les mains du capitaine « pour être employés pour fournir au soldat des bas, souliers et chemises selon l'usage du service britannique ». Le rang des officiers sera celui de l'emploi pour lequel ils seront brevetés par Sa Majesté britannique et courra du jour où la paye anglaise commencera à leur être attribuée.

Les soldats s'engageront pour six ans; ils auront les mêmes rations que les troupes anglaises, les mêmes qualité et quantité tant pour les vivres que pour l'habillement; la prime d'engagement est de trois louis et le soldat recevra un louis, s'il s'est bien conduit, au commencement de sa deuxième année de service. Si le corps est licencié avant les six ans d'engagement, il recevra une gratification de huit mois de paye et une somme destinée à couvrir les frais de son retour au pays; s'il est blessé ou infirme, il aura une pension à vie ou une somme d'argent une fois payée.

Le corps ne sera employé « qu'en Europe ou dans la Méditerranée, les îles et les côtes de cette mer ».

Les régiments des Grenadiers de Bourbon et d'Infanterie de Durand fourniront chacun deux compagnies, le régiment des Dragons d'Enghien une compagnie. Une sixième compagnie sera fournie par les compagnies suisse et française du Quartier général. 97 hommes des corps nobles seront également affectés à ce bataillon. Le prince de Condé écrit à ce sujet le 15 mai 1801 : « L'intention du gouvernement était que ce fut moi qui nommât les officiers des compagnies. Eh bien, je n'en ai pas nommé un seul ! Ce sont, par la forme qu'on a exigée, les soldats qui ont nommé leurs officiers, ce qui est démocratique autant qu'il est possible. C'est l'officier qui a eu le plus d'adresse, et surtout le plus d'argent pour attacher des hommes qui a été nommé de droit... Vous imaginez toute l'intrigue et la confusion que cela a mis dans le corps ».

Ce bataillon reçoit le nom de « Chasseurs britanniques » ; il est donné au colonel inspecteur général des troupes étrangères, John Ramsay, qui vient de licencier l'armée de Condé. Il prend pour lieutenant-colonel le chevalier Le Forestier, maréchal de camp, dont la commission est datée du 25 avril 1801. Il n'y a pas d'autre officier supérieur. L'Etat-Major comporte en outre : capitaine aide-major, quartier-maître, paymaster, aumônier, chirurgien-major et deux aides. Les commissions des officiers sont du 1^{er} mai 1801 ; elles ne sont que temporaires (simple lettre du 30 mai signée de Ramsay).

La troupe est composée « en général d'Allemands et de Suisses », dit un auteur anglais ; M. de Castres, officier du Génie à l'armée de Condé, déclare qu'il n'y eut « que 450 ou 500 soldats, la plupart étrangers recrutés en Allemagne et en Pologne, qui se déterminèrent à s'embarquer ». Quant au prince de Condé, il écrit « qu'on n'a eu, en soldats, que les plus mauvais sujets ». Il y eut, en tous cas, au moins une centaine de Suisses provenant de l'ancienne compagnie du Quartier général. Les commandements continuèrent à se faire en Français.

Rassemblées dans divers cantonnements particuliers, les compagnies sont acheminées sur Trieste. Une protestation du gouvernement consulaire auprès de l'Autriche fait hâter l'embarquement et les Chasseurs britanniques arrivent à Malte au début de juin. Ils repartent de La Valette le 22 juillet avec le régiment suisse de Watteville et débarquent à Aboukir le 3 août 1801. Le 9 de ce mois, ils sont portés dans la réserve du major général Moore et du brigadier général Oakes, avec les « Corsican rangers » et six régiments anglais. Ils sont forts de 595 hommes.

Les Chasseurs prennent part aux dernières opérations du siège d'Alexandrie qui amènent Menou à capituler le 31 août. Le 13 septembre, l'effectif du corps est de : officier supérieur, 5 capitaines, 19 subalternes, 6 officiers et hommes de l'état-major, 31 sergents, 14 tambours, 543 hommes sous les armes, 99 malades. Il fait partie de la brigade Stewart, division Cradock, avec les 18th, 89th et Watteville.

Peu après, le bataillon est incorporé dans la « brigade étrangère » avec Roll et Dillon, sous le brigadier général Hope. Ses officiers reçoivent, pour la plupart, la médaille d'or de la décoration turque du Croissant. C'est en Egypte que des instructeurs de Dillon apprennent au corps les commandements anglais.

Une fraction importante du régiment semble avoir quitté l'Egypte dès novembre 1801, car on trouve des certificats signés du lieutenant-colonel commandant datés du fort Ricasoli à Malte en décembre 1801. Le général Hope, dans son ordre du jour du 2 mai 1802 à Alexandrie, parle « des difficultés dépendant d'un changement de service et de l'adoption d'un système de discipline qui était nouveau (aux Chasseurs) ; la manière avec laquelle elles ont été surmontées par l'intelligence et l'activité des officiers et par le zèle de chaque individu mérite sa plus grande reconnaissance ». Le reste du corps s'embarque le 15 octobre 1802 et le 25, il est au complet à Malte, à l'effectif de 32 officiers et 632 hommes.

De là, le bataillon est envoyé en Angleterre, débarque à l'île de Wight le 20 avril 1803 et est mis en garnison à Torquay (Devons). En juillet, il est envoyé à Jersey où il reçoit des soldats des régiments émigrés dissous en 1802 (Loyal-Emigrant, Mortemart, Castries, etc.) et quelques émigrés résidant dans l'île. Lors de la rupture de la paix d'Amiens, les Français royalistes réfugiés dans l'île offrent leurs services au gouverneur, le général Gordon. Celui-ci

« les remercia de leur zèle et sur la demande qu'ils lui firent des corps et de la manière dont il voulait qu'ils servissent, il les laissa absolument les maîtres. Ils écrivirent au colonel des « Chasseurs de Condé », régiment arrivé depuis peu d'Égypte. Cet officier reçut avec beaucoup du comte de Botherel au prince de Condé du 24 juillet 1803). A la fin de cette année, les Chasseurs britanniques sont envoyés à Malte, avec dépôt à Lymington. Le capitaine aide-major du Faure de Prouillac, « excellent officier, d'une bonne réputation militaire », est nommé major du corps le 8 octobre 1803.

En 1804, les Chasseurs britanniques deviennent un régiment composé d'un bataillon de dix compagnies dont une de grenadiers et une légère. Depuis décembre 1801, les officiers sont commissionnés par le roi George. Le 27 septembre 1805, le lieutenant-colonel Le Forestier se retire avec demi-payé; c'était un excellent officier, l'un des plus estimés du corps de Condé. Le corps est commandé par le major du Faure. L'agent du régiment à Londres est John Ridge, à Charring-Cross.

Le régiment (562 soldats) fait partie du corps expéditionnaire du général Craig destiné à protéger le royaume de Naples, avec le corps russe du général Lascy, venu des îles Ioniennes. Il débarque le 22 novembre 1805 à Castellamare et Torre de l'Annunziata et est mis en garnison à Portici et Torre del Greco. Les officiers, en particulier les chevaliers de Saint-Louis, sont présentés à la famille royale et le régiment est passé en revue par le prince Léopold, second fils du Roi. Devant la menace d'une invasion du royaume par les 40.000 hommes de Masséna, les Anglais se réembarquent le 14 janvier 1806 et jettent l'ancre le 22 dans la baie de Messine. Les Chasseurs y sont mis en garnison dès que le roi Ferdinand IV, qui s'y est réfugié, donne l'autorisation aux forces anglaises de débarquer (17 février 1806).

Craig ayant été remplacé par l'entrepreneur John Stuart, celui-ci décide une expédition en Calabre, appuyée par la flotte du téméraire Sidney Smith. Les Chasseurs britanniques n'assistent pas à la bataille de Maida le 4 juillet, mais trois de leurs compagnies avec trois du 61st Foot prennent part au siège de Reggio qui capitule le 9 juillet entre les mains du général Broderick. 315 prisonniers de guerre sont incorporés dans le corps qui est porté ainsi à 867 soldats. Le corps expéditionnaire regagne la Sicile à la fin d'août - début septembre.

En 1807, la Turquie s'est laissé gagner à la cause française par Sébastiani, général et ambassadeur de France à Constantinople. Les Anglais décident de lancer une expédition en Égypte. Fox, qui a remplacé Stuart, désigne le major général Mackenzie Fraser pour diriger le corps expéditionnaire (31st, 35th, 78th, Roll-swiss, Chasseurs britanniques, Chasseurs royaux siciliens, 20th Light dragoons, artilleurs, soit 5.000 hommes environ) qui part de Messine le 5 mars sur cinquante transports. Le convoi arrive à Alexandrie le 16, le débarquement a lieu en partie le 17. La place capitule le 25, à la suite de l'arrivée de la flotte anglaise de l'amiral Duckworth, venant des Dardanelles, où elle a fait une démonstration sur Constantinople.

Le 31, le brigadier général Meade emmène sur Rosette le 31st Foot et les Chasseurs britanniques, avec quelques pièces d'artillerie; cette expédition est commandée par le major général Wauchope. Les hauteurs d'Aboumandour sont occupées sans opposition mais, dans Rosette même, une embuscade est tendue par les janissaires albanais de Mehemet-Ali retranchés dans les maisons, et les Anglais sont criblés de balles et de mitraille. Le général Wauchope est tué raide, le général Meade grièvement blessé et le détachement doit se replier sur les portes de la ville. « Il est particulièrement honorable, pour la réputation des régiments qui furent, subitement jetés dans la confusion d'un carnage, de signaler qu'ils restèrent en excellent ordre, firent sous le commandement du lieutenant-colonel Bruce, leur retraite d'une façon très martiale, en emportant leurs blessés. Les Albanais se lancèrent aussitôt à leur poursuite, mais ne purent les entamer et durent se contenter de massacrer quelques malheureux traînards » (Bunbury).

Le détachement perd 4 officiers et 181 hommes tués, 19 officiers et 263 hommes blessés; les Chasseurs britanniques perdent en tout 300 hommes. Le capitaine baron de Sérocourt et le lieutenant Amiel sont tués; 9 officiers sont blessés, dont le capitaine de Calonne, qui meurt de ses blessures à Malte le 21 août 1808. L'enseigne de Mongelas se distingue en « délivrant

un certain nombre de prisonniers et de blessés que les Turcs mutilaient et qui lui durent la vie ».

Le régiment ne participe pas à la seconde tentative sur Rosette sous le major général William Stuart, dans le courant d'avril; il reste en garnison à Alexandrie et s'augmente en juin d'une cinquantaine d'hommes provenant du régiment de Montjoye-Frohberg qui vient d'être cassé à Malte. Le 11 de ce mois, le lieutenant-colonel Baines, provenant de ce régiment, prend le commandement des Chasseurs britanniques; il a amené avec lui deux capitaines, un lieutenant et deux enseignes. Le général Fox, commandant en chef en Méditerranée, ne ménage pas ses éloges au régiment pour sa conduite à Rosette et déclare qu'il a servi « avec un courage et une fidélité irréprochables ».

Les Anglais évacuent Alexandrie le 8 septembre et les Chasseurs britanniques retournent en Sicile où ils restent en garnison en 1808. Le 21 avril de cette année, le lieutenant-colonel Baines est remplacé par l'Honorable J.-B. O'Neill. Murat remplace Joseph comme roi de Naples et sir John Stuart reprend le commandement des forces anglaises en Méditerranée.

En 1809, les Chasseurs britanniques (550 hommes) avec six compagnies du 10th Foot et huit du 21st, font le 12 juin, sous le commandement du colonel Haviland Smith, une tentative sur le fort de Scylla; mais le 21st est surpris par les Français, perd un capitaine et se laisse enlever 100 hommes. Devant l'arrivée de renforts, la petite expédition doit se réembarquer rapidement, abandonnant ses canons et approvisionnements. Le 10 août, le capitaine comte du Hautoy (grièvement blessé à Rosette) est nommé major du corps; le 29 mars 1810, le lieutenant-colonel Kennedy remplace O'Neill.

Une partie du régiment (dont au moins la compagnie de grenadiers) participe à l'expédition de 1.600 hommes que le major général Oswald emmène à la conquête des îles Ioniennes, sur l'escadre du commodore Spranger, le 23 septembre 1809; il semble aussi avoir assisté à la prise de Sainte-Maure le 16 avril 1810, défendue par le général Camus et 800 hommes.

Les Chasseurs participent aussi à la défense de la côte est de la Sicile, en particulier les 17 et 18 septembre, lors d'une descente à San Stefano, de 4.000 hommes sous les ordres du général Cavaignac, venant de Mili; un certain nombre de prisonniers faits à cette occasion (Hongrois, Polonais, Russes, etc.) sont incorporés dans les Chasseurs.

Le 15 août, lord William Bentinck remplace John Stuart. Le 23, le commandement du régiment passe au lieutenant-colonel Eustace, « excellent officier, de grand talent ».

A la fin de l'année, les Chasseurs britanniques sont embarqués pour l'Espagne; ils arrivent à Cadix en novembre, forts de 1.740 hommes en douze compagnies. Ils ont reçu encore un certain nombre de recrues provenant des prisonniers faits à Baylen dans le corps de Dupont. Ce recrutement cosmopolite se révèle d'ailleurs fort mauvais et le lieutenant-colonel Eustace éprouve de sérieuses difficultés dans son commandement. Les désertions sont fréquentes et nombreuses: 26 des prisonniers de Baylen rejoignent l'armée française peu de temps après leur incorporation. Il faut toute l'énergie et la capacité des officiers pour arriver à faire de ce ramassis d'hommes de toutes nationalités une troupe solide et disciplinée.

Le 27 janvier 1811, les Chasseurs britanniques arrivent à Lisbonne; ils laissent deux compagnies à Cadix. Elles y resteront jusqu'en janvier 1813, date à laquelle elles rejoindront le quartier général de Wellington. Ces deux compagnies servent généralement avec le bataillon de « recrues étrangères » (devenu le 8/60th Foot). Deux compagnies restent au fort Saint-Julien et font 300 hommes de recrue à Lisbonne et environs. Le major du Faure est nommé lieutenant-colonel le 7 mars et est remplacé comme major par le capitaine chevalier de Combremont (blessé à Rosette).

Par ordre du 5 mars 1811, les Chasseurs britanniques sont attachés à la 7^e division (major général Houston), 1^{re} brigade (avec les 51st, 85th Foot, infanterie légère de Brünswick-Oels, sous le colonel Cuyler du 85th). La 2^e brigade du colonel Doyle comporte les « 2nd Cala division le surnom de « Mongrel » (chien bâtard). Elle quitte Lisbonne le 13 mars, se porte par eau sur Villafranca et se lance à la poursuite de Masséna qui, affamé, a dû quitter ses positions devant Torres-Vedras. Elle passe à Leyria, Ponte-Amezela, Carapina où elle rejoint l'armée

le 30 et stationne à Villamayor. Le 4 mai, premier jour de la bataille de Fuentes d'Onoro ou Almeida, la division est placée à l'extrême-droite avec les 1^m et 3^e, un peu en arrière du village occupé par la division légère de Robert Craufurd. Le deuxième jour, elle est envoyée sur Pozo-Velho avec la brigade portugaise d'Ashworth, deux bataillons anglais et une partie de la cavalerie. Les Chasseurs britanniques coopèrent à la défense du village contre la brigade Maucune et la cavalerie de Montbrun. Postés derrière les haies et un petit mur de pierres sèches, ils arrêtent par leur feu nourri et précis les charges de la cavalerie française qui allait s'emparer de l'artillerie de la division Houston, qui peut alors battre en retraite et se rétablir derrière le Turo-nes. Wellington écrit dans ses dépêches: « J'ai spécialement remarqué les Chasseurs britanniques qui, sous les ordres du lieutenant-colonel Eustace, se sont conduits avec la plus grande fermeté au combat ». Le régiment perd une soixantaine d'hommes; le lieutenant de Thiballier de Dommarie se signale à la tête des tirailleurs et est mis à l'ordre de l'armée.

La 7^e division se dirige ensuite sur Portalegro au sud du Portugal; elle participe au siège de Badajoz, investi depuis le 7 juin par Wellington et Beresford. Un détachement des Chasseurs, avec 50 hommes du 51st et 50 hommes du 85th, plus quelques Portugais, prend part aux attaques du fort San Christoval sur la rive droite de la Guadiana, dans les nuits des 6 et 9 juin. Les pertes anglaises dans les fossés du fort sont considérables (300 hommes environ), sans que la place ait été enlevée. L'enseigne Gouin du Fief est grièvement blessé dans la seconde attaque. Le 10 juin, Wellington lève le siège de Badajoz et se replie sur Portalegro, puis sur l'Agueda.

La 7^e division est cantonnée vers Campa Mayor, puis, à la fin de juillet, vers Villamayor; le soldat Wheeler, du 51st, signale que dans cet endroit, « plusieurs soldats du régiment des Chasseurs britanniques et du corps de Brünswick-Oels furent fusillés pour désertion »; il déserte en effet 139 hommes en 1811, quelquefois une douzaine par nuit. Un rapport français du 21 août signale que « le bataillon de Chasseurs britanniques est composé de déserteurs allemands, flamands et hollandais, les déserteurs des autres nations n'y sont pas admis ». Wellington a décidé, en conséquence, que les prisonniers français enrôlés dans le corps ne doivent pas être employés aux avant-postes ni même être envoyés au contact de l'ennemi, mais conservés à l'arrière pour la garde des communications. Le 6 août, la 7^e division est à Pena-Maçor où elle prend ses quartiers d'hiver.

En 1812, les Chasseurs font partie de la brigade du major général Sontag (51st, 68th, corps de Brünswick-Oels). La 7^e division marche sur la Sierra de Gatta et assiste en seconde ligne à la prise de Ciudad Rodrigo le 19 janvier. En février, elle se rend à Burbo, Elvas et de là, au corps du lieutenant général Graham qui couvre le siège de Badajoz (enlevé le 7 avril). Le 19 mars, la 7^e division est engagée la première devant Lerena: les Chasseurs y sont cause d'un désordre en ouvrant le feu par erreur sur la cavalerie anglaise. La division marche ensuite sur Albuera le 5 avril, puis sur Villa-Velha, Castel-Branco et Salamanque. Le 21 juin, elle est engagée contre les forces de Marmont qui se sont retirées de Salamanque: le soldat Greene, du 68th, déclare que, dans ce combat, « le 68th et les Chasseurs britanniques formaient un solide carré; mais les Chasseurs étant un régiment formé d'hommes de toutes les nations de l'Europe et de beaucoup de déserteurs de l'armée française, nous craignons, si on nous attaquait, de voir rompre nos rangs ». Il ajoute que le cheval du major Rice ayant été tué, fut dépecé en quelques instants par des Chasseurs britanniques qui vendirent la viande à leurs camarades et aux Portugais pour 4 pence 1/2 la livre!

Salamanque capitule le 28 juin. La 7^e division, commandée par le général Hope, se porte sur Medina del Campo et se trouve, le 22 juillet, en 2^e ligne lors de la bataille de Salamanque-les-Arapiles remportée sur Marmont. Les Chasseurs britanniques la suivent dans sa marche sur Madrid qui est occupée le 12 août; ils participent, le 16, à l'attaque du Retiro avec le 51st Foot, puis occupent l'Escorial, Valladolid et Burgos. Wellington commence le siège du château de Burgos; mais ayant appris que l'armée de Portugal menace de le couper, il se met en retraite le 20 octobre. Les Chasseurs britanniques ont un combat d'arrière-garde à Olmos, sur les lignes de Burgos, où le major du Hautoy est grièvement blessé. Ils se retirent ensuite avec l'armée sur Valladolid, Tordesillas, Rueda, Salamanque,

tiennent les lignes du Douro et de la Tormès en novembre et retraitent sur Ciudad-Rodrigo le 14 novembre devant la poussée des armées françaises réunies. Les quartiers d'hiver sont pris dans la région de Moimento au Portugal.

Au cours de cette dure et pénible retraite, le corps s'est bien comporté. Il a déserté 171 hommes en tout en 1812, ce qui n'est pas trop considérable pour la composition hétéroclite du régiment. Depuis décembre, celui-ci est effectivement commandé par le major du Hautoy qui se révèle un très bon chef. L'esprit des officiers — émigrés ou fils d'émigrés en majorité — est excellent; un adjudant de chasseurs à cheval, fait prisonnier près de Madrid, qui en rencontre deux en juillet 1812 à Valencia de Alcantar (entre Caceres et Abrantès) ne peut assez se louer de leur conduite chevaleresque et de leur humanité; ils se présentent comme « Français, officiers d'honneur au service de Sa Majesté Britannique depuis quinze ans dans une légion considérée comme l'élite de l'infanterie anglaise, composée d'étrangers et en majeure partie de Français... » Des recruteurs travaillent aussi pour le corps parmi les prisonniers français à Santarem et dans certaines villes du Portugal.

En mai 1813, la 7^e division est commandée par le lieutenant général comte Dalhousie; elle comprend trois brigades (51st, 68th, 82nd, Chasseurs britanniques; trois régiments d'infanterie portugaise; trois régiments allemands de la légion hanovrienne et du corps de Brünswick). Le 14, la division se porte, avec l'armée de Wellington, en avant du Douro, à Villanova, la suit ensuite à Zamora, Toro, Tordesillas, Valladolid, Palencia pour arriver à Burgos le 13 juin. Le manque de vivres est terrible dans cette marche: Greene signale qu'il vit « des Chasseurs britanniques faire bouillir des peaux de bœuf jusqu'à ce qu'elles soient tendres et les manger ensuite ». Le 21 juin, à Vittoria, la 7^e division, avec les 3^e, 4^e et la division légère, est au centre de la ligne anglaise et attaque les collines où se trouve le centre de la droite française qui est bousculée. Les Chasseurs britanniques délogent les Allemands de la Confédération du Rhin de La Hermandad et perdent 140 hommes. Le lieutenant Lenhardt meurt de ses blessures le 5 juillet.

Soult prend le commandement de l'armée française le 1^{er} juillet. Wellington arrive le 5 à Pampelune et pousse sur les Pyrénées. La 7^e division est envoyée sur la vallée de Bastan, puis à Vera et Echalar, sur la rive droite de la Bidassoa; mais Soult ayant forcé le col de Roncevaux le 25, l'armée se replie sur Pampelune. Les Chasseurs semblent avoir eu une affaire à Maya et Irurita dans la vallée de Bastan (avec le 82nd) où les troupes doivent charger à la baïonnette pour se dégager. Le lieutenant Boussingault est blessé dans cette affaire.

A la bataille des Pyrénées, le 30 juillet, sous Pampelune, la brigade Inglis (51st, 68th, 82nd, Chasseurs britanniques) attaque à Sorauren la division Conroux du corps de Clauzel et la met en pleine déroute, enlevant le village et faisant 1.400 prisonniers. Le corps perd le capitaine de Tournefort et 50 hommes tués; les capitaines de Brem et de Saulx, le major de Combremont, deux lieutenants et de nombreux soldats sont blessés.

La 7^e division se met à la poursuite de Soult dans la vallée de la Bidassoa; le 2 août, elle attaque la gauche de Clauzel à Ibantelly, puis s'installe près d'Echalar-Zugarramurdi. Le 30, la brigade Inglis est désignée pour marcher en direction de Saint-Sébastien. Elle participe à la bataille de la Bidassoa le 31 où Soult essaie de débloquer Saint-Sébastien assiégée par Graham, et combat dans la région de Lesaca-San Antonio, en soutien des Portugais. Elle est rejetée sur les hauteurs de la rive gauche, perdant 270 hommes et 22 officiers. Le major du Hautoy et le lieutenant comte de Choiseul-Beaupré sont blessés dans cette affaire. Du Hautoy sera fait chevalier de l'Ordre du Bain en 1815. Le capitaine Frederick, à la tête de deux compagnies de son régiment (51st) et d'une compagnie de Chasseurs britanniques, s'empare, par une charge vigoureuse à six contre un, d'une colline occupée par l'adversaire.

Le 7 octobre, lors de l'attaque des lignes de la Bidassoa, la 7^e division est en réserve au pont d'Echalar; par contre, le 10 novembre, à la prise des lignes de la Nivelle, elle attaque avec les 3^e et 4^e divisions, les redoutes de Sare, les ponts d'Amotz, d'Arostegua, d'Urgary et passe la rivière à Saint-Pée. Ses pertes sont importantes. C'est dans cette bataille que les Anglais utilisent pour la première fois les « shrapnells ».

Au combat du 9 décembre sur la Nive, la 7^e division, sous les ordres du général Walker,

est à Sainte-Barbe, prête à appuyer la division Hope dans son attaque entre la Nive et la mer. Elle s'empare du pont et du château d'Urdains et des hauteurs de Sainte-Barbe, puis reste en réserve le lendemain, lors de la contre-attaque de Soult qui échoue. Les Chasseurs britanniques sont postés à la Croix d'Alots et se portent ensuite sur Ustaritz. Le lieutenant Boussingault est encore blessé dans le combat du 9 décembre.

Au cours de cette année 1813, la désertion a particulièrement sévi parmi les soldats: 224 s'en vont ainsi, dont 150 en une seule nuit au mois d'août. Le lieutenant de Précorbin de Foulogne est blessé au siège de Saint-Sébastien où il servait sans doute comme volontaire.

Le 1^{er} janvier 1814, les Chasseurs britanniques font toujours partie de la brigade Inglis, 7^e division (6.049 hommes sous les armes); ils tiennent les lignes de l'Adour, puis, à Hasparren, celles de la Joyeuse. Le 15 février, la division est portée par Beresford sur la Bastide-Clairence, ce qui amène Soult à repasser derrière le gave d'Oléron. Le 17, Beresford (divisions Walker, Cole, Alten, cavalerie de Vivian) passe la Bidouse et la tient jusqu'à l'Adour. Le 23, Walker enlève au général Foy Hastings sur l'Adour et franchit le gave d'Oléron, forçant le maréchal Soult à se replier sur Orthez.

Le 27 février, à la bataille d'Orthez, les Chasseurs britanniques se signalent dans l'attaque de la 7^e division, en appui de celle de Cole, sur les hauteurs de Saint-Baës, de Laslande et de Bergé. Dans cette sanglante affaire où les Anglais ont 2.300 hommes hors de combat, les Chasseurs perdent le lieutenant Mylius et une centaine d'hommes. Soult se replie derrière l'Adour, puis le longe jusqu'à Aire. Wellington est à Saint-Sever le 1^{er} mars, poussant Beresford sur Mont-de-Marsan.

Le duc d'Angoulême est arrivé à Saint-Sébastien le 1^{er} février et s'est rendu au quartier général de Wellington à Saint-Jean-de-Luz; il est muni de pouvoirs du Roi pour le représenter dans les provinces du Midi. Wellington l'autorise à rester au milieu de son armée, mais sans uniforme ni décorations. A Saint-Sever, le 6 mars, Bontemps-Dubarry, émissaire des royalistes de Bordeaux et du maire Lynch, vient presser le généralissime anglais de marcher sur la ville; celui-ci se décide alors à envoyer une forte reconnaissance vers Bordeaux: divisions Walker et Cole, brigades de cavalerie de Vivian et Vandeleur, soit 12.000 hommes sous Beresford. Celui-ci part le 8 mars et entre à Bordeaux le 12 avec le duc d'Angoulême. Le maire Lynch et le comte Louis de La Rochejaquelein ont préparé l'entrée du prince qui est accueilli avec un grand enthousiasme; il est entouré d'une garde d'honneur urbaine et de détachements des Chasseurs britanniques.

La division Walker reste à Bordeaux sous les ordres de lord Dalhousie qui doit s'opposer à toute incursion du général Decaen et de « l'armée de la Garonne » organisée à Libourne; elle y est encore lorsque Napoléon abdique le 11 avril. On trouve aussi un petit dépôt des Chasseurs britanniques à Mont-de-Marsan, commandé par le lieutenant vicomte de Gousencourt.

En souvenir de leur entrée à Bordeaux, les officiers du régiment reçoivent la décoration du « Brassard de Bordeaux » en juillet 1814. Un ancien capitaine des Chasseurs, le colonel de Lafitte de Courteuil, est nommé commandant de la place le 21 mai 1814. Les capitaines de Prévot et chevalier de Cueille meurent des blessures reçues au cours de la campagne de 1814.

Les troupes alliées commencent à quitter la France dès le 30 mai. Les Chasseurs britanniques s'embarquent à Bordeaux en juillet; des détachements du corps servent de garnison au vaisseau « le Ramillies » qui croise sur les côtes américaines. Enfin, par ordre du 23 septembre 1814, le corps est dissous définitivement à Lymington le 5 octobre.

Les officiers reçoivent la demi-paye de leur grade et un certain nombre de pensions pour blessures; ils sont encore en majorité français. La liste complète des cadres du régiment fait apparaître 61 Français, 21 Anglais, 11 Allemands, 8 Suisses, 6 Italiens, 6 de nationalités diverses. A leur retour en France, quelques-uns des anciens Chasseurs reprennent du service, mais la grande majorité est mise à la retraite.

UNIFORMES. — A la formation, le corps est « habillé en vert, collet jaune, avec des habits et accoutrements russes ». Au moment de la campagne d'Égypte, il semble que les Chas-

seurs aient eu l'uniforme suivant: shako cylindrique noir, cor de chasse de métal argenté, cocarde noire, plumet vert. Habit-veste vert foncé à collet droit noir ou jaune; demi-revers ou bavaroise, parements en pointe, pattes d'épaules, retroussis noirs; boutons de métal blanc. Culotte grise, demi-guêtres noires. Bandoulière de cuir noir, ceinturon et giberne de même. Carabine et sabre-baïonnette garnis en cuivre. Bretelle de cuir noir.

En 1803, le régiment prend l'uniforme de l'infanterie légère: shako comme ci-dessus, avec plumet blanc pour les grenadiers, vert pour les « légers »; plaque de cuivre, cocarde noire. Habit rouge; collet, parements bleu de ciel, retroussis blancs. Le galon distinctif blanc avec filet rouge en haut, bleu en bas, borde le collet et les parements qui sont eux-mêmes agrémentés de deux boutons et boutonnières de ce galon. Le devant de l'habit porte, depuis le 23 avril 1804, sept boutonnières doubles, terminées en pointe, du même galon. Pattes d'épaules bleu de ciel liserées de blanc, avec petites franges blanches. Veste et culotte blanches, demi-guêtres noires. Equipement de cuir noir.

Les officiers ont le même shako ou le chapeau de feutre noir à cocarde noire, ganse d'argent et plumet blanc ou vert selon la compagnie; l'habit est galonné d'argent, orné parfois de revers, avec la culotte blanche et les bottes noires. Les épauettes sont en argent avec un petit cor de chasse du type français en cuivre doré; hausse-col de cuivre doré, écharpe cramoisie autour de la taille; bandoulière de cuir blanc, épée à garde et dragonne dorées.

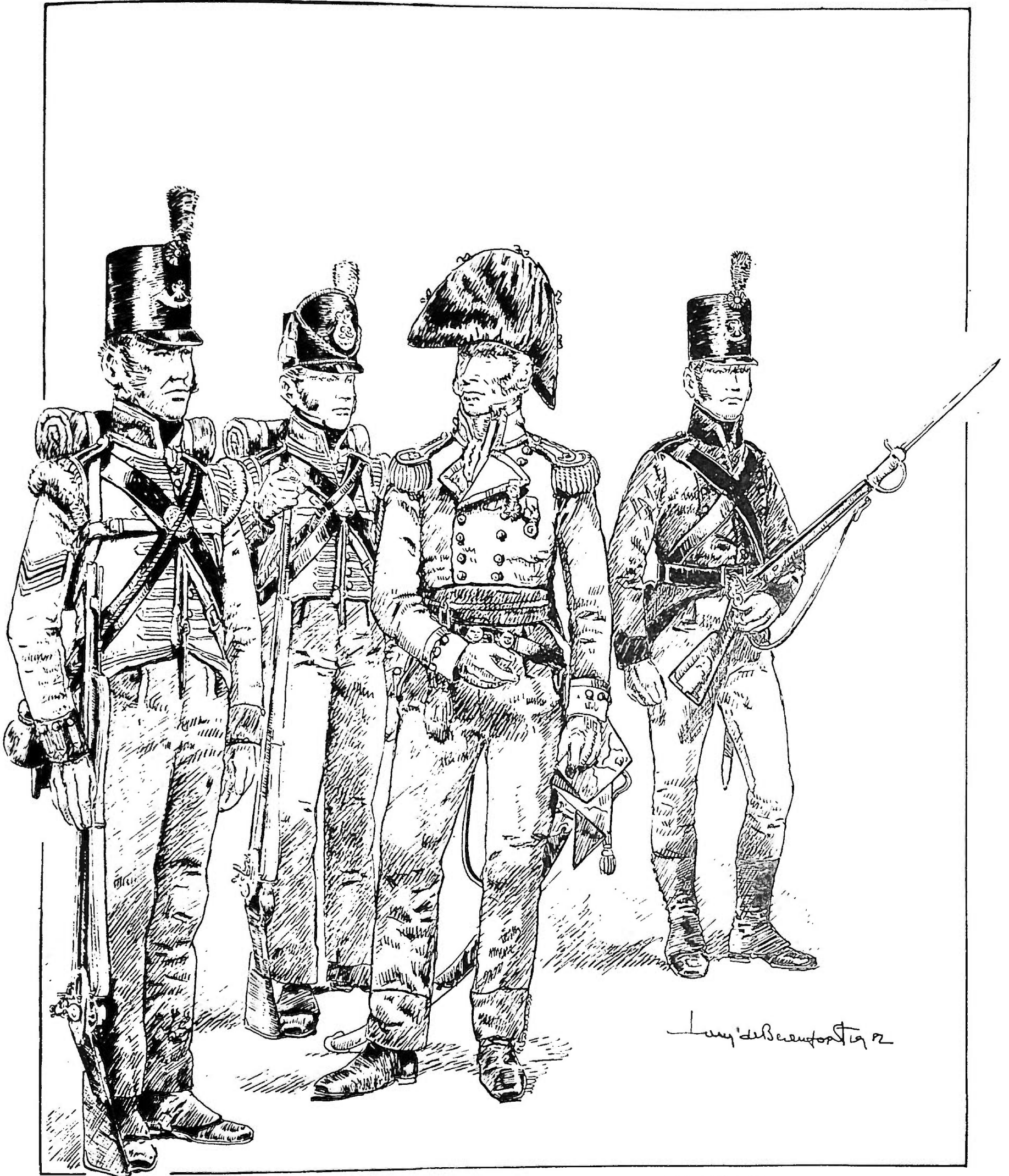
En 1812-1814, la tenue des Chasseurs britanniques est restée à peu près la même; ils ont conservé le shako cylindrique avec cor de chasse doré, cordons et glands en fil vert, cocarde noire, plumet vert; les grenadiers ont le shako coupé à plaque de cuivre, cordons et glands blancs, plumet rouge à sommet blanc. Habit rouge doublé de blanc; collet bleu de ciel bordé sur tout son pourtour du « lace » ou galon distinctif, qui est resté « tricolore »; parements bleu de ciel avec trois boutons et boutonnières à extrémités en pointe, du « lace » réglé; le devant de l'habit orné de 10 boutons et boutonnières doubles du « lace », par un. Pattes d'épaules bleu de ciel liserées de blanc, avec bourrelets rouges à galons distinctifs et « wings » blancs pour les grenadiers et verts pour les chasseurs. Les retroussis bordés d'un « lace ». Pattes de poches en long liserées de blanc, avec quatre boutons et boutonnières du « lace ». Pantalon blanc ou gris, guêtres grises à boutons gris. Equipement de cuir noir à plaque de cuivre; giberne de cuir noir. Fusil et sabre-briquet pour les grenadiers, garnis en cuivre; bretelle de cuir noir. Havresac noir, manteau roulé gris, courroies de cuir blanchi, épinglette à cordons de cuir blanchi. Musette et courroies blanchies; bidon en bois bleu avec lettres blanches « C. B. » et courroies fauve, ou gourde de bois naturel avec cordon brunâtre.

Les « corporals » portent sur le haut du bras deux galons du « lace » en chevron renversé, sur fond bleu clair.

Les sous-officiers (« N.C.O. ») ont des galons de grade en chevron renversé, blancs sur fond bleu de ciel, sur le haut de la manche droite; écharpe cramoisie avec partie centrale bleu de ciel, autour de la taille; épée à garde de cuivre portée à une bandoulière de cuir noir; hallebarde à manche en bois naturel.

Les officiers ont la même tenue que la troupe, avec les plaques, cors, etc... dorés, et les galons, cordons, boutons, etc... argentés. Leur habit, soit court, soit long, est orné de revers bleu de ciel à dix boutons argentés, bordés d'argent; le collet, bordé d'argent sur tout son pourtour, est orné de chaque côté d'un bouton argenté; parements bordés d'argent avec trois boutons d'argent; doublure blanche; les pattes de poches en long sur l'habit court, en travers sur l'habit long, avec passepoil blanc et quatre boutons. Veste crème ou blanche; culotte blanche et bottes noires à galons et glands d'argent, ou pantalons blancs ou gris garnis souvent de cuir fauve.

Les officiers ont le shako à plaque (ou cor de chasse) dorée, cordons, glands, etc... en argent, plumet selon les compagnies; ils ont aussi le chapeau noir à cocarde noire, ganse et glands des cornes en argent, plumet comme pour le shako; en campagne, le chapeau est recouvert de toile cirée noire. Ils ont l'écharpe cramoisie autour de la taille, l'épée à garde de cuivre doré ou le sabre à l'orientale porté à un ceinturon ou une bandoulière de cuir noir à



CAPORAL
DE CHASSEURS

GRENADIER

OFFICIER SUPÉRIEUR

CHASSEUR
(1801)

(1812 - 1814)

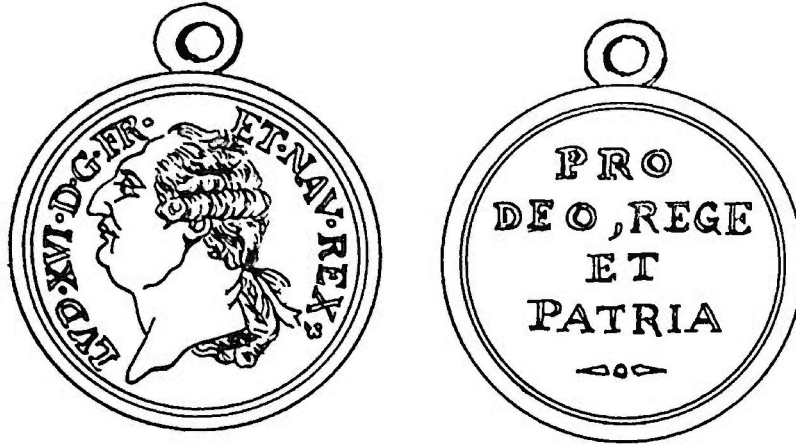
CHASSEURS BRITANNIQUES

ornements dorés. Epaulettes en argent selon le grade, avec un petit cor de chasse en cuivre doré, du type français. Hausse-col de cuivre doré avec le chiffre « G. R. » couronné, dans une couronne de laurier, le tout gravé; rubans et rcsettes bleu de ciel. Dragonne dorée.

Manteau carrick à pèlerine, collet droit, parements en botte, poches en long à trois boutons, deux rangs de huit boutons par devant, le tout en drap gris; doublure blanche.

DRAPEAUX inconnus.





Légion de Béon

1793-1795

François-Frédéric comte de Béon, sous-lieutenant des Gardes du corps du Roi, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, propose en février 1793 au Stathouder de Hollande, avec l'assentiment de Monsieur, Régent de France, la levée d'un corps d'émigrés français dont il aurait la propriété. Reçu avec affabilité par le prince, Béon obtient, le 4 mars 1793, la capitulation demandée. On prétend que les charmes de la comtesse de Béon auraient beaucoup contribué à la faveur accordée à son époux.

Le corps devra comporter un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, chirurgien-major, aumônier); le colonel est capitaine propriétaire de la 1^{re} compagnie, le lieutenant-colonel de la 2^e et le major de la 3^e; dans chacune de ces compagnies, il y a un capitaine commandant et un seul lieutenant. Il y a six compagnies comportant chacune: capitaine, 2 lieutenants, enseigne, 3 chefs de section, 6 chefs d'escouade, de 67 à 87 chasseurs. Les commandants de compagnie seront tous anciens lieutenants-colonels ou majors en activité de service en France, et les autres grades remplis par des capitaines. Les chefs de section et d'escouade seront promus selon leur rang et leur ancienneté de service et auront un traitement pécuniaire progressif.

Les officiers sont nommés par le Stathouder sur présentation du colonel. La solde est assurée par la province de Hollande; elle est, comme pour les soldats nationaux, « de 14 florins 1 sol par mois de 42 jours, soit 14 sols 1/2 de France, plus 2 sols payés par le Régent de France ». Chaque homme sera habillé, équipé et armé, le logement fourni en nature, sous la seule retenue de la masse de casernement. L'engagement sera sans limitation; en cas de licenciement général, officiers et soldats percevront une gratification de trois mois de paye. Les blessés, estropiés, mutilés, recevront la pension des militaires hollandais.

La troupe est armée à la légère et fera le service des chasseurs à pied. Il est expressément spécifié dans la capitulation que le corps de Béon « sera employé à part ou adjoint à tel corps de troupe que Leurs Hautes Puissances (les Etats de Hollande) trouveront à propos ». Le quartier d'assemblée est fixé à Nimègue.

Le lieutenant-colonel est M. d'Anceau de Laveland et le major, le chevalier de L'Huilier de Rouvenac. Les commissions des trois officiers supérieurs sont datées du 25 mai 1793. L'agent d'affaires du corps est M. van Dachne, à La Haye.

Les deux premières compagnies se forment rapidement à Nimègue sous la direction du capitaine des Aigues de Salles, dont le brevet hollandais est daté du 7 mars 1793; beaucoup

de chasseurs sont anciens officiers et gentilshommes émigrés. Dès le 23 mai, on trouve les deux compagnies à Bruxelles, groupées sous le commandement du capitaine des Aigues. Elles sont envoyées peu après à Menin.

Au début de mai, le comte de Béon demande au Stathouder, dont il a décidément la faveur, et obtient, la levée de « 200 chevaux dont Son Altesse connaît l'utilité et la justice », car son infanterie, ainsi soutenue, « pourra tout entreprendre ». En conséquence, une nouvelle capitulation est signée le 25 mai 1793 pour « un corps de cavalerie légère de 200 maîtres commandés par d'anciens officiers supérieurs, faisant partie du corps commandé par M. le comte de Béon, dont le rassemblement se fait à Nimègue ».

Le colonel recevra 210 florins par homme habillé, équipé, armé et monté. Les deux compagnies de cavalerie, formant escadron, seront sur le même pied que la cavalerie hollandaise, jouiront des mêmes prérogatives et proportionnellement des avantages accordés à l'infanterie de Béon. Les maîtres prendront rang entre eux et l'ancienneté sera exactement observée pour les places de maréchaux des logis et brigadiers. Le colonel sera capitaine propriétaire de la 1^{re} compagnie, dite « Lijf-compagnie », qui comportera: capitaine commandant, lieutenant, cornette, cornette surnuméraire; l'autre compagnie aura pour cadres: capitaine, 2 lieutenants, cornette. En plus, il y aura un adjudant de cavalerie attaché à l'état-major de la légion.

Le 10 juin, les deux compagnies de chasseurs reçoivent le baptême du feu à Wattlelos-Tourcoing, dans la brigade van Geusau et perdent 6 hommes; le 11, elles se portent sur Ypres, division du prince Frédéric d'Orange. En août, les deux compagnies de hussards, respectivement de 88 et 90 chevaux, quittent Nimègue pour Oudenarde et le Brabant, et sont mises à la disposition de l'archiduc Charles à Bruxelles. On compte de nombreux gardes du corps dans leurs rangs. Peu après, le major d'Anceau amène en Flandre la 3^e compagnie de chasseurs nouvellement formée.

Les deux compagnies d'infanterie contribuent à la défense de Menin, évacué le 13 septembre après la blessure du prince Frédéric (la 3^e n'est pas encore engagée). A cette époque, l'escadron de hussards quitte Bruxelles, après une revue flatteuse passée par l'archiduc Charles et le vieux maréchal Bender, puis rejoint Maubeuge par Enghien et Mons. Il est embrigadé avec les hussards autrichiens de Barco, division de Bellegarde. Le 2 octobre, dans une sortie de la cavalerie de la place, refoulée avec pertes, les hussards de Béon s'emparent, sans le reconnaître, du trop célèbre représentant Drouet, l'homme de Varennes. Le 5, infanterie et cavalerie sont rassemblés sous Maubeuge, région de Bettignies, aux avant-postes hollandais. Les 13 et 15 octobre, le corps prend part aux combats de Berlaymont et de la Haie d'Avesnes, et le 16 à la bataille de Wattignies. A cette époque, son effectif est de 480 hommes (en moyenne 75 par compagnie de chasseurs et 90 par compagnie de hussards).

Le corps du prince héréditaire d'Orange se retire sur Mons, Namur, Huy et Liège, avec l'infanterie de Béon, qui prend ses quartiers d'hiver à Tignée en décembre. La cavalerie reste avec le corps autrichien qui surveille la Sambre, de Thuin à Charleroi.

Dur métier pour ces jeunes gentilshommes, traités « comme de simples houzards, portant tout avec eux sur leurs chevaux, les pansant et allant au fourrage, couchant à la belle étoile et n'ayant que 6 sols de Hollande par jour avec le pain de munition! »

A Charleroi, un officier hollandais ayant fait arrêter un gentilhomme de Béon comme déserteur, une vive altercation qui dégénère en émeute éclate entre les volontaires du corps et les officiers hollandais. La légion est envoyée alors à Malonne, à une lieue de Namur, sous la menace d'être cassée aux gages. Seule l'intervention du maréchal de Broglie auprès du Stathouder la sauve du licenciement.

En avril 1794, les trois compagnies de chasseurs sont aux avant-postes vers Beaumont (division Reuss), avec leur escadron qui participe à l'affaire du 22 sur Consolre - Solre-le-Château-l'Epine. Le 27, à Bousignies, une charge vigoureuse des hussards de Béon disjoint la cavalerie française et la rejette sur son infanterie; mais les émigrés sont assaillis à leur tour et ne sont dégagés que par les chasseurs autrichiens et les hussards de Barco. Le colonel de Béon a deux chevaux tués sous lui, 80 gentilshommes sont tués et presque autant blessés. Le corps est envoyé à Binche pour se refaire, puis rejoint sur la Sambre pour en défendre les passages.

Le 10 mai 1794, les hussards de Béon combattent à Thuin contre la brigade Marceau et celle de Hardy, puis quittent leur cantonnement de Rouvroy pour protéger le quartier général. Le 12, les Français attaquent sur le front Grand-Reng-Puissant-Croix-lès-Rouveroy. Le prince de Reuss se porte à leur rencontre avec l'infanterie de Béon soutenue par les hussards de Barco, et les force à reculer, leur infligeant une perte de 400 hommes. Pendant ce temps, la cavalerie charge les Français près de Jeumont et les force à se retirer derrière la Sambre. Le colonel a encore deux chevaux tués sous lui et un troisième blessé; 14 volontaires sont tués, 26 blessés avec 12 chevaux tués et 29 blessés. Béon assiste encore à la défaite de la division Despeaux le 21 mai à Erquelines-Binche. Dans cette affaire, le hussard de Sommevesles traverse un escadron de dragons français et reçoit douze blessures.

Le 2 juin, Charleroi est débloqué. A cette date, Béon fait partie de la division Reuss du corps du prince héréditaire, et est détaché comme réserve à Marchiennes-au-Pont. Dans le combat de Fleurus le 16, Béon, qui forme brigade avec le corps de Damas, division Riese, corps de Beaulieu, s'empare de la ferme de Wamfercée et de Velaine.

Le 18, la brigade Béon-Damas est placée dans la division autrichienne Sztaray en avant de Genappe qu'elle doit évacuer le 21 devant la cavalerie de Jourdan pour se replier sur Waterloo.

Béon assiste à la deuxième bataille de Fleurus les 27, 28 et 29 juin, dans le corps du prince d'Orange, division Reuss, région Fontaine-l'Evêque-Trazegnies-bois de Monceau-sur-Sambre. Il assiste au combat de Mont-Palissel contre la division Kléber et se replie sur Soignies, Halle, protégé par sa cavalerie et les dragons de Bylandt. Le corps du prince héréditaire s'établit sur la ligne Braine-Wauthiers-Braine-l'Alleud, puis à Mont-Saint-Jean le 6 juillet. Le 7, Béon défend énergiquement cette position contre la division Lefebvre, se replie ensuite sur Bruxelles et Aerschot, va défendre le canal de Louvain (corps du prince héréditaire, de Wespelaër à Muïsen).

Les 12.000 hommes de la division Lemaire attaquent le 15 juillet; Béon et Damas résistent pendant quatre heures, jusqu'à épuisement des munitions. Les pertes sont importantes et la retraite s'effectue sur Nijlen. De là, l'armée hollandaise gagne Turnhout, Hoogstraeten, Meer, Golder, Breda; à l'arrivée des Anglais, elle gagne Oosterhout. Le 4 septembre, on trouve dans son ordre de bataille un escadron et trois compagnies d'infanterie de Béon, soit 494 officiers et soldats. Le dépôt est à Heusden.

On signale encore quelques engagements en septembre, à Rijsbergen-sous-Breda, à Sprang le 12 septembre, où la cavalerie de Béon donne aux hussards noirs hollandais le temps de se dégager. Puis l'infanterie de Béon, à l'effectif de 350 hommes environ, se porte à Bois-le-Duc pendant que la cavalerie, avec le colonel, se rend à Wagenberg aux avant-postes.

Le 23 septembre, Bois-le-Duc, défendue par le prince de Hesse-Philipstahl, vieillard de 80 ans (« issu d'une race de héros, l'âge avait glacé ce sang dans ses veines ») est investie par Pichegru; le 27, le fort Crèveœur capitule sans combat. Trois attaques prononcées contre la place par les divisions Delmas et Souham restent infructueuses. Mais le gouverneur décide, le 9 octobre, de se rendre, en stipulant que « la capitulation ne peut concerner en rien les émigrés qui se trouvent dans la place ». Aussi, le 12 octobre, lors de la sortie de la garnison, 80 officiers et soldats de Béon sont massacrés; les autres, cachés sous l'uniforme hollandais, retraitent sur Grave et le camp de Nimègue. Un état de la légion de Béon au 15 octobre spécifie: « La légion, forte de 494 hommes, perdus 272, restent 222; échappés de Bois-le-Duc, 19 officiers, aumônier et chirurgien; ils ont reçu chacun de la part du Gouvernement 20 florins ».

Le 5 octobre, Béon est à Bommel. Le 1^{er} novembre, sa cavalerie délivre sur le Wahal un régiment hanovrien cerné par les républicains. Les débris de l'infanterie passent de Nimègue à Arnheim le 7 novembre. Le colonel est allé à La Haye demander au Stathouder que le corps, complètement épuisé par le service d'avant-postes, soit envoyé à Nordwick pour s'y rassembler et s'y refaire. La cavalerie est commandée par le capitaine duc de La Force. Peu après, Damas et Béon sont envoyés à Utrecht, puis en décembre sur les lignes du Grebbe, entre les provinces d'Utrecht et de Gueldre.

Devant l'invasion de la Hollande, le Stathouder, avant de passer en Angleterre, délève Béon et Damas de leur serment. Ces deux corps rejoignent alors l'armée anglaise du général Harcourt qui retraite, par Zutphen et Zwolle, sur la Drenthe, la province de Groningue et l'Ems en janvier 1795, par un froid des plus rigoureux. Le dépôt de la cavalerie de Béon ne quitte Utrecht que le 12 janvier. Le corps, en février, est cantonné dans la région d'Osna-brück, puis à Hoya, et le 9 de ce mois, son colonel signe une capitulation avec le Gouvernement britannique pour deux compagnies de hussards et six d'infanterie, chacune de 115 hommes, officiers compris. Toutes les commissions des officiers de la cavalerie sont datées du 21 janvier 1795. La capitulation hollandaise de Béon avait été cassée par la république batave le 14 février 1795.

Le 1^{er} mars, l'effectif du corps est le suivant: a) Chasseurs à cheval (*sic*): colonel, major, capitaine, 4 lieutenants, 2 cornettes, 2 bas-officiers, 2 quartiers-mâtres, 8 sergents, 2 trompettes, 113 cavaliers équipés en état de servir, 101 recrues non équipées, 121 chevaux; — b) Infanterie légère: 2 capitaines, 4 lieutenants, 2 enseignes, 8 sergents, 2 tambours, 160 soldats, 56 recrues non équipées. Béon est passé en revue par le capitaine Gordon, commissaire adjoint, qui l'admet définitivement à la solde anglaise. A cette époque, il passe en garnison à Stade sur la Schwenge; le corps s'y fait remarquer par sa générosité envers les émigrés non militaires.

Le major de la cavalerie est alors le vicomte de Gironde.

En mai, l'infanterie de Béon est désignée pour faire partie du corps que le colonel de Sombreuil emmènera en Bretagne; la cavalerie fera partie d'un autre détachement commandé par le comte de Choiseul. Le 19 juin, l'infanterie est passée en revue à Stade, descend l'Elbe, passe devant Hambourg et Cuxhaven et arrive à Portsmouth le 2 juillet.

Elle en repart le 9, passe devant Belle-Isle le 15 et mouille le soir dans la baie de Quiberon. Dans la matinée du 17, la division Sombreuil est débarquée à Port d'Orange; Damas et Béon sont entassés dans un hameau de Saint-Julien. Béon, fort de 250 hommes environ, est commandé par le lieutenant-colonel d'Anceau.

Lors de l'invasion de la presqu'île, le 21 juillet, Sombreuil porte en avant Damas et Béon qui tiraillent avec les républicains, mais doivent se replier, faute de munitions, sur le moulin de Saint-Julien. Dans le repli suivant, sur le fort Neuf et Port Haliguen, Béon forme l'arrière-garde et le capitaine comte de l'Huillier de Rouvenac est tué. Les débris de Béon capitulent avec Sombreuil au Fort Neuf.

Condamnés à mort par les commissions militaires, les officiers et volontaires de Béon sont, pour la plupart, fusillés à Auray avec leur lieutenant-colonel, le 31 juillet 1795. Un témoin oculaire qui les vit aller à la mort, les décrit ainsi: « Le major d'Anceau, commandant de cette légion, marchait en tête; à son côté était son neveu (Philippe de Caffarelli), officier du même corps. Ils étaient suivis des autres officiers marchant également deux à deux. Le calme de la résignation se peignait dans leurs traits, la fierté sur leur maintien; tout, enfin, annonçait chez eux une conscience pure et une vie sans tache. La mort qu'ils avaient tant de fois bravée dans les combats allait enfin couronner leur glorieuse carrière ».

Il ne s'échappa de Quiberon qu'un capitaine, un enseigne, le quartier-maître, 6 sergents, 8 cadets, 2 caporaux, 19 soldats, soit 38 hommes (ou 35 hommes valides) qui se réfugient à l'île d'Houat et sont embarqués pour l'expédition de l'île d'Yeu; le 2 octobre, ils sont mis en subsistance au régiment de Rohan et reçoivent, le 5, leurs effets de campement. Le 7 du même mois, Béon, avec Rohan, Salm, Périgord et Damas, est passé en revue une dernière fois et incorporé le lendemain dans Loyal-Emigrant.

Le 24 octobre, les volontaires ou officiers sortis des régiments ci-dessus nommés sont « invités à remettre au bureau général de l'infanterie française la note des vivres et fourrages qu'ils ont reçus avant le jour de leur licenciement dans les différents corps où ils étaient, et en même temps, la note du jour où ils ont reçu des rations dans le corps de Loyal-Emigrant s'ils y sont entrés, soit dans d'autres corps, et soit enfin dans la division de M. le duc de Lorge (officiers ne tenant à aucun corps) ».

La cavalerie, restée en Allemagne, cantonne à Hohne près de Celle où se trouve le colo-

nel; son dépôt est commandé par le capitaine marquis de Boysseulh. Le cadre comporte: colonel, major, 2 capitaines, 4 lieutenants, 2 cornettes, adjudant, aumônier, chirurgien et son aide, avec quelques officiers surnuméraires chargés du recrutement. Des menaces de dissolution pesant sur le corps, les volontaires décident de passer « en masse » dans le corps des Uhlans britanniques et n'en sont empêchés que par une intervention spéciale du comte d'Artois (20 juin 1795). En octobre, l'effectif de Béon est de 16 officiers et 173 hommes; le corps doit, soit être embarqué, soit être incorporé dans Damas, ce qui provoque une protestation véhémement de son colonel le 13 novembre. Finalement, la cavalerie de Béon semble avoir été licenciée purement et simplement le 24 décembre 1795 (ou le 15 juin 1796).

Le comte Etienne de Damas, dans une note datée de juin 1796, écrit: « Béon s'est dissous lui-même. Il n'y restait que 17 chevaux. M. de Béon était absent, l'Angleterre abandonna les 17 chevaux (à leurs cavaliers), sur lesquels M. de Béon avait les mêmes droits (de propriétaire) que le comte Etienne de Damas. Mais elle lui conserva un traitement énorme pendant la guerre... »

Une lettre non datée du colonel de Béon au prince de Condé spécifie bien que son corps « a été licencié après le retour de la malheureuse affaire des côtes de Bretagne »; qu'il se rendit aussitôt chez le duc d'York et le ministre de la Guerre, qui révoquèrent le licenciement en raison des excellents services de la légion. « Le comte de Béon se hâta d'aller apprendre cette nouvelle à son corps qui était dans l'électorat de Hanovre, mais malheureusement, il arriva trop tard, le licenciement ayant été fait avant que l'on eut reçu les seconds ordres du bureau de la Guerre, et chaque individu ayant pris son parti. Il ne retrouva donc qu'environ 180 volontaires qu'il envoya à l'armée de Condé ».

Béon propose au prince de reconstituer son régiment sur le même pied que les hussards de Damas qui viennent d'y arriver; si la chose est impossible, il demande « la permission de servir comme soldat sous les drapeaux du prince de Condé ». Aucune suite n'est donnée à ces deux propositions.

UNIFORMES. — 1) INFANTERIE OU CHASSEURS: Un premier document, tiré d'un manuscrit conservé au musée de l'armée néerlandaise à Zeist, donne l'habit long bleu clair à collet droit, revers et parements orange; retroussis blancs; pattes d'épaules bleu clair liserées de blanc; sept boutons aux revers, par deux et celui du haut détaché; deux boutons sur le côté du parement; boutons blancs; veste blanche; culotte bleu clair. La coiffure n'est pas indiquée.

Cet uniforme se rapproche de celui qui est donné dans le manuscrit du bourgeois de Bruges, Coppieters, avec aquarelles de Gregorius, conservé au Musée royal de l'armée belge: chapeau tricorne noir à cocarde orange; col noir; habit long bleu outremer; collet, revers et parements orange; boutons blancs, sept aux revers, trois aux parements sur le bord (en botte); retroussis blancs; veste blanche, culotte bleue. Demi-guêtres noires à glands orange. Double buffleterie de cuir noir. Fusil. Sabre garni en cuivre.

Un autre uniforme est donné par le manuscrit de Brecht, autrefois conservé à Berlin, celui de Job et un dessin de ma collection: chapeau de feutre noir, la forme légèrement en pointe, le bord gauche relevé par deux ganses blanches; plumet blanc; turban mince ou cordonnnet tressé autour de la coiffe, rayé blanc et orange. Col noir. Habit-veste bleu clair; collet droit échancré bleu clair bordé de jaune sur tout son pourtour; revers orange agrafés de haut en bas, bordés de jaune avec cinq boutons jaunes (un document les donne blancs); pattes d'épaules orange liserées de jaune; parements en botte orange liserés de jaune et garnis de trois boutons (un document donne le parement fendu sur le côté et fermé par deux boutons); retroussis orange bordés de jaune, fermés par un bouton. Veste ronde blanche (sur un document, chamois, et sur un autre, bordée d'un liseré jaune, avec un liseré jaune de chaque côté des boutons). Pantalon bleu clair (sur un document, à piques jaunes aux ouvertures du pont). Demi-guêtres noires (sur un document, bordées de jaune). Buffleteries de cuir noir; giberne de cuir noir à plaque de cuivre. Carabine garnie en cuivre; bretelle de cuir noir (sur un document, fauve). Sabre-briquet à garde et dard en cuivre, fourreau noir.

Pour les officiers, même uniforme, mais avec toutes les garnitures jaunes en galons dorés. Echarpe orange au service hollandais, cramoisi au service anglais. Epée à dragonne d'or ou sabre d'infanterie légère.

2) CAVALERIE OU HUSSARDS: Le manuscrit de Zeist donne un premier uniforme curieux: habit court bleu clair, coupé droit par devant, formant plis par derrière, garni de chaque côté par devant de neuf boutons blancs; collet droit orange; parements fendus sur l'avant-bras, orange, laissant voir le drap de l'habit-veste bleu clair et trois boutons blancs; retroussis blancs largement bordés d'orange. Veste bleu clair. Culotte bleu clair à trèfles sur le pont et bande latérale blancs. Pas de coiffure indiquée.

La comtesse de Valon d'Ambrugeac décrit ainsi l'uniforme des cavaliers de Béon: « Casque à la romaine, veste à la houzarde bleu céleste, pantalon de même, revers orange, doublure orange, shabraque de même couleur ».

Le manuscrit de Job donne l'uniforme suivant: shako cylindrique noir à turban bleu clair fendu par devant et retenu en haut du shako par des cordonnets en chevron blancs; plumet blanc. Col noir. Habit-veste bleu clair; collet droit orange, échancré par devant et bordé sur tout son pourtour d'un galon blanc; le devant de l'habit bordé de blanc et garni de cinq doubles tresses blanches terminées chacune par un bouton blanc et une petite houppe blanche; pattes d'épaules orange liserées de blanc; retroussis orange liserés de blanc; cordonnet blanc sur la poche figurée en long et sur tout le pourtour de l'habit-veste, y compris la fente du dos. Parements en pointe orange liserés de blanc, avec boucle à la pointe. Veste ronde chamois. Culotte bleu clair à trèfles aux ouvertures du pont et bande sur le côté blancs. Demi-bottes noires à galons et glands blancs. Eperons en acier. Bandoulière blanche; giberne de cuir noir, ceinturon en cuir noir à plaque de cuivre, double bélière noire à boucles de cuivre; sabre tout en acier. Demi-shabraque de peau de mouton gris; housse bleu clair à dentelures orange liserées de blanc vers l'intérieur; à l'extrémité, chiffre (F. B.?) en cordonnet blanc. Portemanteau bleu clair bordé d'orange. Harnachement de cuir noir à boucles d'acier. Etriers d'acier. Selle de cuir brun. On ne voit pas de mousqueton.

Une aquarelle originale de Hamilton Smith conservée au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris donne l'uniforme des « Emigrants hussars of the légion de Béon, 1794 »: le shako est analogue à celui décrit ci-dessus, mais il n'est pas fendu par devant et est muni d'une visière mobile de cuir noir; plumet blanc à droite (alors qu'il est figuré à gauche sur le manuscrit de Job); cordons, tresses et glands de fil blanc, le cordon orné d'une cocarde orange à la hauteur de la pelisse. Col noir bordé de blanc. Habit-veste de drap bleu clair avec le collet et la bavaroise orange (non passepoilés de blanc) alors que les parements et les retroussis sont de même couleur mais passepoilés de blanc (sans boucles aux parements); boutons blancs; pattes d'épaules bleu clair bordées de blanc. Pelisse bleu clair à fourrure brune; tous les ornements, dont le cordon d'attache, blancs. Charivari en drap bleu clair garni de cuir noir, avec bandes latérales de couleur orange et boutons de métal blanc; la patte de poche en accolade passepoilée d'orange à 3 boutons de métal blanc. Bottes noires à éperons d'acier. Gants blancs. Porte-giberne de cuir noir avec garnitures en cuivre, giberne de cuir noir. Mousqueton garni en cuivre; sabre à garde d'acier, dragonne de cuir noir; pistolets garnis en cuivre. Le harnachement est semblable à celui décrit ci-dessus, mais les dents-de-loup orange ne sont pas passepoilées de blanc, pas de chiffres aux angles, la peau de mouton est bordée de dents-de-loup orange. Manteau roulé blanc sous la shabraque. Harnachement en cuir naturel, mors et étriers d'acier.

Le manuscrit de Brecht à Berlin donne l'uniforme de Béon au service anglais: shako en tronc de cône évasé vers le haut, bleu clair, avec cordon blanc en haut tout autour de la coiffe, guirlande et glands blancs; bouton blanc, ganse blanche, cocarde noire bordée de blanc, plumet blanc. Col noir. Dolman bleu clair; collet droit échancré orange bordé de blanc sur tout son pourtour; sur le devant du dolman, quinze doubles tresses blanches avec trois rangs de boutons blancs; parements en pointe orange liserés de blanc, avec trèfles en cordonnet à la pointe; pelisse bleu clair avec les mêmes tresses et boutons, fourrure noire; au-dessus de la fourrure de la manche, cordonnet et trèfle blanc. Ceinture blanche à coulants orange. Culotte bleu clair à



HUSSARD
(SERVICE DE HOLLANDE)

HUSSARD
(SERVICE D'ANGLETERRE)

CHASSEUR

INFANTERIE
(1^{er} TYPE)

LÉGION DE BÉON

piques et liserés blancs sur le côté; demi-bottes noires à galons et glands blanc, éperons d'acier. Bandoulière blanche, ceinturon avec bélières porte-sabre et porte-sabretache de cuir rouge et boucles d'argent. Sabretache bleu clair bordée de blanc, filetée de bleu clair, avec le chiffre « G. R. » couronné, en cordonnet blanc. Sabre garni d'acier, fourreau de cuir noir. Shabraque de peau de mouton blanc bordée d'orange. Fontes de pistolets de cuir fauve, courroies noires, boucles d'acier. Portemanteau bleu clair bordé orange, fileté de blanc à l'intérieur. Harnachement de cuir noir, boucles d'acier, frontal orange. Ornaments du poitrail, des croisillons de tête, étriers en acier.

Hamilton Smith donne un hussard légèrement différent: shako du type français noir à flamme bleu clair, plumet blanc. Dolman, pelisse, culotte bleu clair; tresses, boutons et galons jaunes; collet et parements orange; fourrure de pelisse noire; ceinture cramoisi et jaune. Sabretache bleu clair bordée jaune, chiffre et couronne jaune, bandoulière en cuir noir, sabre garni en cuivre, dragonne blanche; mousqueton garni d'acier. Demi-shabraque de peau de mouton blanc festonnée d'orange; housse bleu clair à festons jaunes. Portemanteau bleu clair bordé de blanc et d'orange à l'extérieur. Harnachement de cuir noir garni en cuivre.

Le volontaire comte de Neuilly qui sert dans Béon en sortant des gardes du comte d'Artois à Coblenz, écrit: « Notre uniforme était galant, entièrement bleu de ciel, avec collet et parements orange, toutes les tresses du shako, du dolman et de la pelisse étaient en argent... » Le volontaire Blondin d'Abancourt, mousquetaire à Coblenz, décrit ainsi son uniforme: « Je fus placé dans un escadron qui portait la tenue des hussards, en drap bleu clair, galons et ganses orange... »

DRAPEAUX et ÉTENDARDS inconnus.

MÉDAILLE. — D'après les mémoires inédits du volontaire d'infanterie Le Carlier de Veslud, les soldats de Béon portaient une médaille en argent, avec, sur l'avvers, l'effigie de Louis XVI et sur le revers, les mots: « *Pro Deo, Rege et Patria* ». Cette médaille était suspendue à un ruban blanc liseré de noir.





Légion de Damas

Infanterie : 1793-1795

Cavalerie : 1793-1798

Le comte Etienne-Charles de Damas-Crux, ancien colonel du régiment de Vexin-infanterie, sert pendant le siège de Maëstricht en février 1793, de chef d'état-major du corps d'émigrés français levé pour la défense de la place. Réfugié en Hollande, il demande, le 22 mai 1793, au Stathouder l'autorisation d'organiser une légion d'émigrés français et rappelle « les services que les Provinces Unies sont en droit d'attendre du régiment de Maëstricht » qu'il se fait fort de reconstituer.

Le prince répond aimablement que le corps peut dorénavant se former librement, que le Conseil d'état en ratifiera le projet de capitulation et que les Provinces Unies acceptent avec empressement le concours de braves soldats qui ont déjà droit à leur reconnaissance.

La demande du comte de Damas avait été soumise auparavant à Monsieur, Régent de France, qui l'avait approuvée. Le projet de capitulation, établi par le lieutenant général comte de Blangy et le frère du colonel, est approuvé par le Stathouder le 25 mai 1793, date officielle de la prise en charge du corps par la Hollande.

Le corps qui prend le nom de « Légion de Damas » comprendra un état-major (colonel, lieutenant-colonel, 1^{er} major, 2^d major, 2 adjudants, quartier-maître, aumônier, chirurgien-major) et deux compagnies de chasseurs à pied, payées par la province de Frise, avec quatre compagnies de fusiliers, payées par la province de Zélande. Les deux premières seront formées d'anciens officiers ou de gentilshommes, et les places d'officiers, de chefs de section et de chefs d'escouade leur seront aussi réservées dans les compagnies de fusiliers. « Toutefois, des bas-officiers distingués qui auraient émigré avec leurs officiers et que leur conduite rendrait recommandables, seront susceptibles de places de chefs d'escouade dans les compagnies de fusiliers et pourront être promus par la suite à celles de chefs de section desdites compagnies. Les fusiliers seront des soldats engagés qui éviteront aux chasseurs ce que le service peut avoir de plus pénible, comme les corvées, les remuements de terre; à la guerre, les gardes, les fatigues, etc., »

« Un contrôle général établissant l'ancienneté de chacun sera adressé le 15 juillet suivant; cette ancienneté ne comptera qu'avec des services effectifs (à ancienneté égale, l'âge déterminera le rang). Une fois les premières nominations faites, tous les remplacements se feront

de grade à grade d'après les tableaux d'ancienneté de service du corps entier. Ainsi le premier lieutenant du corps deviendra capitaine de la compagnie vacante, comme le plus ancien des chasseurs deviendra chef d'escouade de chasseurs ».

On admettra dans les fusiliers des volontaires bourgeois et d'anciens soldats ayant fait la campagne de 1792, à l'exclusion de déserteurs. L'engagement est sans aucune limitation. Les fautes graves contre la discipline ou la subordination seront jugées par le conseil des officiers supérieurs et capitaines du corps, qui pourra prononcer l'exclusion et la radiation.

Pour le reste de la capitulation, elle est analogue à celle du corps de Béon. L'effectif moyen des compagnies est de 90 hommes. Le quartier d'assemblée est fixé à Maëstricht.

A noter que le capitaine titulaire de compagnie (officiers supérieurs y compris) est propriétaire de la totalité de sa compagnie, sans exception; il reçoit la totalité des fonds de subsistance, même les appointements des officiers qu'il est chargé de payer. Il administre sa troupe comme il l'entend, achète lui-même les habillements, effets de linge et chaussures, les chevaux et les équipages, engage les hommes, les congédie, les remplace, etc... Il répond de sa compagnie vis-à-vis du Conseil d'état et de la Province qui le paye, quitte même à l'entretenir sur sa fortune personnelle ou son crédit si les fonds viennent à manquer.

La commission du colonel de Damas est datée du 31 mai 1793; le lieutenant-colonel est E. Stack, le major en premier le comte de Rouault de Gamache, le major en second E. Mac Carthy. Les commissions de ces trois officiers supérieurs sont du 31 mai 1793. Le colonel est capitaine de la première compagnie (Lijf-compagnie) de chasseurs; le major en premier, capitaine de la 2^e compagnie de chasseurs. Le lieutenant-colonel est capitaine de la première compagnie de fusiliers à laquelle est attaché le major en second. Le cadre des compagnies de chasseurs comporte: capitaine commandant, premier lieutenant, enseigne; de même pour la première compagnie de fusiliers. Pour les autres compagnies, il se compose de: capitaine, premier lieutenant, second lieutenant, enseigne.

L'agent militaire du corps est M. van Dachne à La Haye.

Un grand nombre d'officiers irlandais se présente dès l'origine pour servir dans le corps. Le colonel en prend 2 comme officiers supérieurs, 3 comme capitaines, 5 comme lieutenants, 2 comme enseignes. Ces officiers ont une certaine peine à se faire obéir des jeunes volontaires nobles et des bas-officiers, anciens officiers de l'armée royale. Il semble bien d'ailleurs que les 2^e et 4^e compagnies de fusiliers furent alors formées avec d'anciens soldats émigrés des régiments irlandais au service de France.

Au mois d'août, le corps est à peu près complet et comprend environ 80 hommes par compagnie. Au mois de septembre, il part rejoindre l'armée de Clerfayt qui bloque Maubeuge, corps du prince héréditaire d'Orange. La comtesse de Valon d'Ambrugeac écrit à la date du 8 octobre: « A 11 heures du matin est arrivée à Mons la légion de Damas, dit régiment de Maëstricht, composée de quatre compagnies de 100 hommes et deux de chasseurs. A 5 heures du soir, ils eurent ordre de partir tout de suite pour servir sous Maubeuge. Ce fut des cris de Vive le Roy! Ils étaient d'une grande joie. Les habitants de Mons n'avaient jamais vu tant de joie pour aller à l'ennemi! »

Après la bataille de Wattignies, Damas va prendre ses quartiers d'hiver près de Liège, à Seraing sur la Meuse.

C'est à cette époque que le comte de Damas demande et obtient la permission de lever un escadron de deux compagnies de hussards, avec la même composition et le même traitement que ceux de l'Etat. Il est nommé capitaine de la 1^{re} compagnie et la seconde est donnée au marquis de Nantouillet.

En février, Damas qui vient d'être affecté à la division Riese, quitte Seraing pour Namur, y reste quinze jours, puis se rend à Fosses. En mars, la légion est envoyée à Thuin aux avant-postes du corps du prince héréditaire. Elle est mise à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite au cours d'une attaque prononcée par les Français sur la ville, puis dans une expédition dirigée par le lieutenant-colonel Stack sur Erquelines où elle prend deux canons. En avril, la légion de Damas (deux bataillons, un escadron) est aux avant-postes sur la Lesse, région de Dinant. C'est là qu'elle livre, le 26 mai, un brillant combat où elle subit de grosses

pertes et doit se replier sur Bouvignes, Rivière, Profondeville, Wépion et Namur. Après une semaine de repos, le corps est envoyé à Florennes pour observer Philippeville.

Le 10 mai, l'armée française investit Charleroi et Damas prend part à de nombreux combats d'avant-postes. Le 2 juin, sous les ordres du prince d'Orange, il prononce une attaque sur Jemeppe-sur-Sambre qui réussit parfaitement, puis se replie sur Ransart, cependant que les républicains repassent la Sambre en désordre. Damas, ensuite, est envoyé à Roeux, dans la direction de Mons.

Rappelé devant Charleroi, le corps participe à la bataille du 16 juin dans la division Riese, corps de Beaulieu (un bataillon, deux escadrons ou compagnies); formant brigade avec Béon, il est placé à l'aile gauche, vers Wanfercée et Velaine, dont il s'empare. Il passe, après la bataille, dans la division Sztaray et se porte en avant de Genappe. Mais la cavalerie de Jourdan ayant franchi la Sambre le 18 juin, déborde la division qui est obligée de se replier sur Waterloo. Au cours de ce repli, la légion et les hussards de Bercheny se distinguent tout particulièrement par leur belle attitude devant l'adversaire. Le 22, Damas passe dans la division Haddick et se porte sur Genappe. Le 26, à la seconde bataille de Fleurus, la légion fait partie de la colonne du général Latour, s'empare de Trazegnies, Souvret, du bois de Monceau et de Marchiennes-au-Pont, rejetant la division Montaigu derrière la Sambre. Toutefois Latour est obligé de se replier sur Nivelles après la capitulation de Charleroi.

Béon et Damas, qui font partie de la brigade van Geusau, se portent le 29 sur Soignies et Mons, mais retraitent avec le corps du prince d'Orange sans avoir pu assister au combat de Mont Palissel remporté sur Kléber. Les deux corps passent à Soignies, Halle, Braine. Le 6 juillet, Damas est au château de Hougoumont, et le 7, se bat furieusement avec Béon à Mont-Saint-Jean pendant quatre heures contre la division Lefebvre. Il se replie ensuite sur Bruxelles, puis sur Aerschot et le canal de Louvain, de Wespelaer à Muizen. Le corps a perdu beaucoup de monde par le feu et la maladie.

Le 15 juillet, la division Lemaire attaque le canal et Damas doit se retirer, suivi de Béon, faute de cartouches; une des compagnies de chasseurs perd la moitié de son effectif, les pertes sont nombreuses dans les fusiliers. C'est dans ce combat qu'est tué le volontaire de Bennes dont la jeune femme sert également dans la légion comme chasseur sous le nom de chevalier de Haussay et sera un des rescapés de Quiberon. La retraite se fait sur Lier, Nijlen, Herentals, puis sur le Brabant hollandais par Turnhout, Hoogstraeten, Meer, Breda. Le camp de Béon-Damas est porté de Breda sur Oosterhout à l'arrivée des Anglais; peu après, Damas est rappelé à la défense de Breda, mais est envoyé par le prince héréditaire, en août, à Gertruydenberg, puis à Bois-le-Duc où il retrouve Béon.

Le 18 septembre, on trouve Damas à Grave; son escadron, qui en a été détaché depuis les affaires de Fleurus, le rejoint après avoir perdu dans un brillant combat sous la ville, son major le chevalier de Segonzac. Peu après, le corps est envoyé à Venloo le 10 octobre, puis le 21 à Nimègue.

Le 27, il est passé en revue à Arnheim par le Stathouder. A cette époque, Damas comprend: a) état-major: colonel, lieutenant-colonel, major, adjudant, quartier-maître, chirurgien-major, aumônier, tambour-major, prévôt, 3 fraters; b) compagnies de chasseurs, la Colonelle (3 officiers, 85 hommes, 42 hommes perdus) et la Majore (3 officiers, 75 hommes, 48 hommes perdus); c) quatre compagnies de fusiliers ou mousquetaires: la Lieutenant-colonelle (3 officiers, 48 hommes, 40 hommes perdus), la compagnie Mac Dermott (4 officiers, 40 hommes, 58 hommes perdus), la compagnie Moore (4 officiers, 35 hommes, 71 hommes perdus), la compagnie de Boulon (4 officiers, 56 hommes, 43 hommes perdus). Soit en tout, pour l'infanterie, 343 hommes avec une perte de 302 hommes depuis le 1^{er} août. On ne possède pas la situation des deux compagnies de hussards.

Sur ces 302 hommes, 150 environ sont morts au feu et de maladie. Les effectifs se sont maintenus normalement dans les compagnies de chasseurs, mais les compagnies irlandaises ont eu de nombreux déserteurs, particulièrement parmi les Liégeois qui en faisaient le fond. De plus, le voisinage de l'armée anglaise, mieux payée et ayant de meilleures rations, est à redouter; la formation de la « Brigade catholique irlandaise » doit enlever au corps une grande partie de

ses officiers. Le comte de Damas propose donc la création de deux dépôts de recrutement en Allemagne et en Suisse, ainsi que la suppression des compagnies nobles, pour attacher douze gentilshommes à chaque compagnie de fusiliers, comme cadets, sans augmentation de traitement.

Le major de Segonzac est remplacé par le major van Raveld qui meurt peu après de ses blessures et est remplacé lui-même, le 22 novembre, par le vicomte de Montjustin.

Pendant le siège de Nimègue, l'escadron, sous la conduite de son colonel, se distingue particulièrement le 5 novembre au cours d'une sortie de la garnison. Le colonel a son cheval tué sous lui et l'escadron perd quelques hommes et beaucoup de chevaux. La place est évacuée le 8 novembre et le corps envoyé à Arnheim, puis à Utrecht pour se refaire, avec Béon. Peu après, les deux légions sont envoyées sur les lignes du Grebbe, cours d'eau qui sépare les provinces d'Utrecht et de Gueldre, avec un détachement à Amersfoort; le service y est des plus rudes en raison de l'humidité et de la gelée. Devant l'avance des républicains qui ont franchi le Wahal, l'armée anglaise du général Harcourt se replie sur l'Yssel en décembre 1794. Le dépôt de la cavalerie de Damas et celui de Béon, encore à Utrecht au 12 janvier 1795, sont repliés peu après sur les corps.

Le 14 janvier 1795, à Gorcum, le prince Frédéric d'Orange « touché du sort qui attendait un corps d'émigrés s'il avait été enfermé en Hollande à l'époque de l'invasion des Français » donne l'ordre « pur et simple » à la cavalerie de Damas de suivre les mouvements de l'armée anglaise et de marcher sur Harderwijck par Amersfoort.

Damas, qui est encore à Amersfoort et à Barnevelde le 15 janvier, se replie sur l'Ysse et va successivement à Zutphen, Deventer, puis à Plokdijde sur le Zuyderzee où il reste 15 jours environ. De là, pour rejoindre l'armée anglaise qui se retire sur l'Ems, il se rend à Meppel Cœvorden, Almelo en Over-Yssel où il se bat contre la division Macdonald et la brigade Reynier et se distingue particulièrement.

Le comte de Damas, au cours de cette retraite, a pris le commandement d'un corps formé de la légion de Damas, des régiments York-rangers, Salm-infanterie, Hompesch et Rohan à l'avant-garde des Anglais. La marche se fait dans des conditions pénibles, par un froid des plus rigoureux, dans un pays désolé et dévasté, au milieu d'une population hostile. Le 11 février, Damas se trouve à l'aile droite de l'armée anglaise, vers Oldenzaal-Ootmarsum-Groenlo, d'où la légion pénètre en territoire prussien à Neuenhaus, puis va à Bentheim et passe l'Ems pour cantonner dans la région Meppen-Lingen-Rheine, sous les ordres du général anglais Abercromby.

C'est à Rheine, dès le 15 février, que le comte de Damas offre au général Harcourt de faire passer sa légion à la solde anglaise. Celui-ci accepte provisoirement, sous réserve de l'approbation de son Gouvernement. L'infanterie comporte encore 666 hommes et l'escadron 221 chevaux; l'état-major est réduit à 5 officiers dont l'aumônier. La solde anglaise est promise au 21 janvier; la capitulation hollandaise est cassée par la république batave le 14 février.

Le 22 de ce même mois, la nouvelle capitulation avec le Gouvernement anglais est signée, pour deux compagnies de « chasseurs à cheval » de 4 officiers et 112 hommes, et six compagnies d'infanterie de 4 officiers et 111 hommes. Le corps ne doit servir ni contre la maison de Bourbon ni contre celle d'Orange.

Le colonel, dans une note de juin 1796, spécifie qu'il ne reçut aucun argent de levée de l'Angleterre, que son corps ne fut donc pas acheté mais seulement pris en solde.

Le comte de Damas prend alors le commandement de la colonne d'infanterie des émigrés concentrée à Rheine; il va successivement la conduire à Osnabrück, marche vers le sud-est sur Diepenau, puis vers le nord-ouest sur Diepholz, Ahlhorn, Oldenburg et arrive à Brême à la fin de mars. La ville étant bourrée d'Anglais, Damas est expédié à Verden, puis à Lauenbrück, Buxtehude et Harburg où il séjourne 15 jours, pour aller ensuite à Stade à l'embouchure de l'Elbe.

En mars, Damas est passé en revue par le capitaine Gordon, commissaire adjoint, qui l'admet définitivement à la solde anglaise. Le comte de Damas part pour Londres défendre les intérêts de la légion.

L'infanterie est destinée à former un corps de débarquement en Bretagne, avec Béon, Salm, Rohan, Périgord, corps placés sous les ordres du colonel comte de Sombreuil; ces différentes unités sont passées en revue le 19 par Sombreuil et le commissaire Nesbitt. Elles s'embarquent le 22 à Stade, Damas sur le transport « la Discovery », fort d'environ 300 hommes. Le 3 juillet, le corps arrive à Portsmouth et repart le 9 pour la Bretagne.

A cette époque, l'infanterie de Damas est commandée par son lieutenant-colonel, le comte de Rouault de Gamache; le major est le comte de Chambors, et il semble qu'elle n'ait comporté que deux compagnies de 150 hommes environ, commandées par les capitaines de Borrassol et de Boulon.

Le 15 juillet, le convoi arrive en rade de Quiberon; les corps débarquent le 17 seulement à Port d'Orange; Damas est cantonné avec Béon à Saint-Julien. Le 21 juillet, après la surprise du fort Penthièvre, Damas et Béon se portent sur le fort et tiraillent avec entraînement sur les républicains mais doivent se replier, faute de cartouches, sur le moulin de Saint-Julien, puis sur le Fort Neuf de Port Haliguen, où ils capitulent avec Sombreuil.

Les prisonniers sont dirigés sur Auray et condamnés par une commission militaire peu de jours après. La plupart des officiers et volontaires de Damas sont fusillés les 2 et 3 août à Quiberon, avec leur lieutenant-colonel, 2 capitaines, le quartier-maître, 6 lieutenants, l'armurier, etc... Il ne reste à l'île d'Houat que 14 survivants du corps; ceux-ci participent à l'expédition de l'île d'Yeu, en subsistance au régiment de Rohan. Le 7 octobre, ils sont passés une dernière fois en revue et incorporés le lendemain dans Loyal-Emigrant, par ordre du 24 septembre 1795.

La cavalerie est restée en Allemagne; Damas l'a augmentée en achetant des chevaux sur ses économies et ses appointements. Elle comprend comme cadres: colonel, major, 2 capitaines, 6 lieutenants, 3 cornettes, aumônier, adjudant, chirurgien-major et son aide, plus 4 officiers en recrutement; les commissions sont datées du 21 janvier 1795. La troupe forme deux compagnies de 112 hommes avec 272 chevaux en tout. Officiers, bas-officiers et hussards sont presque tous Français, surtout gentilhommes et anciens officiers. Peu après, on propose d'amalgamer le corps avec Béon, Choiseul et Rohan pour former une unité de débarquement en Bretagne, mais cette décision ne reçoit pas confirmation, bien que, le 12 octobre, Damas soit toujours « prêt à embarquer ».

Le 20 août, à Stade, le duc de Bourbon avait passé la revue du corps; il comportait alors: a) état-major: colonel, major, adjudant, chirurgien-major, paymaster et officier à la suite; — b) compagnie de Bongard: capitaine, 2 lieutenants, cornette, quartier-maître, 4 sergents, 6 caporaux, 65 hussards gentilshommes; sergent, 2 caporaux, 32 hussards flanqueurs; maréchal-ferrant, hautbois, trompette; — c) compagnie de Boysseulh: même composition, avec 59 hussards gentilshommes et 38 flanqueurs. Les soldats sont Français, Allemands ou Hollandais. L'effectif total est de 236 hommes et 205 chevaux pour un complet de 10 officiers, 8 sergents, 2 trompettes, 212 caporaux et hussards, avec 222 chevaux.

Les Army Lists anglaises signalent le régiment comme licencié en avril 1796. Le colonel de Damas déclare par contre qu'il n'y eut pas de licenciement, mais que le colonel Nesbitt, inspecteur général, par une lettre datée de Stade le 20 décembre 1795, l'a envoyé « sur le Rhin, en conservant ses armes, chevaux et équipements, et par suite une existence utile et digne d'un corps dont la bonne conduite ne peut mériter que des éloges ». A cette occasion, il a assuré trois mois de solde à la troupe et six aux officiers.

Le corps, d'ailleurs, doit se considérer, tant que durera la continuation de la paye, « comme susceptible d'être rappelé au service de Sa Majesté Britannique, si Elle juge à propos de l'employer contre ses ennemis »; Nesbitt ajoute que cette clause « réserve au Roi le droit de faire concourir à la gloire de ses armes un corps dont la présence et l'exemple seront toujours de sûrs garants des succès ».

Mais la régence du Hanovre, qui veut faire la paix avec la France, crée des difficultés de toutes sortes aux Anglais et s'oppose au passage des troupes à travers son territoire; « les défenses sont si rigoureuses que même les transports de recrues pour les corps à cocarde noire sont dissipés à main armée par les troupes hanovriennes et les paysans. Aussi Damas doit-il

s'arranger avec le général duc de Mecklembourg-Schwerin, commandant la place de Celle, pour que des passeports hanovriens (datés du 11 décembre 1795) soient délivrés aux soldats de Damas, considérés comme « licenciés et désarmés »; on trompera ainsi la régence, lui faisant croire que le corps n'existe plus, volontaires et hussards rejoindront le Rhin par petits paquets (5 volontaires pour 4 hussards).

Le corps a effectivement rejoint le 24 mars, par Pymont et Arolsen, l'armée de Condé où il a été appelé dès le 1^{er} par le commissaire colonel Craufurd. Il a « fait la route de Stade jusqu'à Friedberg... en grande partie aux frais de M. de Damas et le reste, à ceux des individus qui avaient reçu une gratification à l'époque du licenciement ». Le colonel signe une nouvelle capitulation avec l'Angleterre, « en vertu de laquelle le régiment cesse d'être sa propriété, passe à la solde anglaise sur le même pied et dans les mêmes conditions que l'armée de Condé, dont il doit à l'avenir faire partie intégrante ».

Malheureusement, il arrive « à un moment où il a été résolu de ne plus augmenter la cavalerie et où les fonds destinés pour l'armée venaient d'être diminués ». De ce fait, le corps d'Etienne de Damas n'est admis que sur le pied d'un régiment soldé, « quoique un grand nombre des individus qui le composaient, étant gentilshommes français, auraient été dans le cas d'être traités exactement de même que les autres cavaliers nobles de l'armée ». Ils recevaient donc le traitement de cavaliers soldés.

Le 28 mars, le corps est inspecté à Rottweil par le maréchal de camp vicomte de Chambrun. Il comprend: a) état-major: colonel propriétaire, colonel commandant, colonel en second, lieutenant-colonel, major, aide-major, sous-aide-major, quartier-maître, porte-étendard, chirurgien-major, aumônier, maréchal expert, maîtres sellier, armurier, tailleur, vivandier, 6 charretiers, 50 chevaux d'officiers et de troupe, 26 de voiture; — b) deux compagnies nobles de chacune: capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 4 maréchaux-des-logis, fourrier, 4 brigadiers, 4 sous-brigadiers, 46 hussards nobles, trompette, musicien, maréchal-ferrant, 5 palefreniers, 72 hommes plus 7 en congé et en recrue, 76 chevaux dont 12 de remonte. La 2^e compagnie n'a pas de musicien, 4 palefreniers seulement, 2 maréchaux-ferrants, 3 hommes en congé et recrue. Total: 75 hommes et 78 chevaux dont 12 de remonte. Il y a 11 gentilshommes reçus depuis la revue; — c) deux compagnies ordinaires, de chacune: capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 4 maréchaux-des-logis, fourrier, 4 brigadiers, 4 sous-brigadiers, 74 hussards, trompette, 81 chevaux dont 12 de remonte. La 2^e compagnie a 77 hussards et 78 chevaux; ce qui donne un total général de 370 hommes et 389 chevaux. Le corps est « superbe en hommes et très bien monté ». Il est attaché à la brigade légère du comte de Vioménil, avec les chasseurs à cheval de Noinville.

L'état-major est ainsi constitué: colonel propriétaire comte Etienne de Damas, colonel commandant marquis de Nantouillet, colonel en second marquis de Sourdis, lieutenant-colonel vicomte de Montjustin, major marquis de Bongard.

Les volontaires ayant élevé une contestation au sujet de la propriété des chevaux, la question est soumise au Roi alors au quartier général de Riegel. Il décide, le 18 juin 1796, que « dans aucun cas, les chevaux, armes et équipements ne peuvent appartenir aux volontaires et qu'en cas de licenciement, ils appartiendront à M. le comte Etienne de Damas ».

Les hussards de Damas prennent part à la campagne de 1796, en supportant le premier choc de Moreau après le passage du Rhin à Kehl, le 24 juin, de concert avec les troupes souabes qui se débandent à Offenbourg le 27. Ils font ensuite partie de l'arrière-garde avec le duc d'Enghien et le général Froehlich sur Riegel, Villingen, Pfohren, Aach, Ueberlingen (24 juillet), Waldsee et Würzach (30 juillet). Le 13 août, à Ober-Kammlach, Vioménil attaque à la gauche par la route de Sontheim, tombe sur une nuée de tirailleurs et doit se replier, protégé par des charges heureuses des hussards de Damas qui perdent 2 tués et 11 blessés. Le corps se retire ensuite sur Munich (26 août); puis, le 5 septembre, 300 chevaux de Damas, sous les ordres de Vioménil, passent l'Isar à quatre lieues au-dessus de la ville pour observer les Français qui se préparent à la retraite. Le 7, le colonel de Nantouillet, avec 100 hussards, charge deux escadrons républicains, les bouscule et ramène quelques prisonniers. Le 12, l'adversaire

s'étant replié, Damas marche sur München, Dachau, Schrobenhausen, Augsburg et poursuit l'armée de Moreau par Edelshausen, Illerheim, Ebersbach. Le 30 septembre, il participe au combat de Schüssenried et à celui de Biberach le 2 octobre, où il protège la retraite vers Steinhäusen. Damas-hussards se trouve encore à St-Mergen le 18 et à St-Peter le 19, à Steinenstadt le 24. L'armée française ayant repassé le Rhin, le corps est mis en cantonnement aux environs de Fribourg. Pendant toute la campagne, ses escadrons ont perdu: un officier et 47 hommes tués, 45 déserteurs, 11 prisonniers, 7 hommes passés à d'autres corps, 10 hommes congédiés ou chassés, un pendu, 9 morts de maladie et 73 chevaux perdus.

Le 12 décembre, la revue passée par le maréchal de camp d'Ecquevilly fait ressortir pour Damas-hussards: a) état-major: colonel propriétaire, colonel commandant, colonel en second, lieutenant-colonel, major, aide-major, sous-aide-major, quartier-maître, porte-étendard, aumônier, chirurgien-major et son aide, maréchal expert, maîtres sellier, bottier, tailleur. Soit 16 hommes et 42 chevaux; — b) deux escadrons de chacun deux compagnies (nobles de Bazouges et de Conan; ordinaires de Lentilhac et de Maumigny) de chacune: capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, fourrier, 4 maréchaux-des-logis, 4 brigadiers, 4 sous-brigadiers, 2 trompettes, maréchal-ferrant; et respectivement par compagnie: 42 volontaires, 65 chevaux, 3 palefreniers, 5 domestiques — 42 volontaires, 64 chevaux, 3 palefreniers, 4 domestiques — 54 hussards, 61 chevaux, 5 domestiques — 56 hussards, 60 chevaux, 5 domestiques. Il manque 2 sous-lieutenants. Au total: 268 hommes et 308 chevaux. Le corps a fait 37 recrues. L'inspecteur ajoute *in fine*: « Les objets sont en général beaucoup mieux conservés dans l'escadron des volontaires que dans celui des soldats... les chevaux sont, en général, bons et bien soignés... ce corps sert avec beaucoup de zèle et d'exactitude ainsi que tous les officiers parmi lesquels il règne un très bon esprit ».

En janvier 1797, Damas a pris ses quartiers d'hiver dans la région de Rottweil et de Villingen, bien pourvue de fourrages. A la revue du 9 mars, il comprend 9 officiers de l'état-major, 3 aumôniers et officiers de santé, 20 officiers des compagnies, 425 hommes et 346 chevaux. Il reçoit à cette époque (1^{er} mars) par incorporation (13 mars) les bas-officiers et dragons du régiment de Fargues dissous; le colonel commandeur de Fargues est attaché au corps.

Le 20 mars, Damas est envoyé avec Dauphin-cavalerie et Noinville-chasseurs aux environs de Stockach, région mieux appropriée aux besoins en fourrages de la cavalerie. Le 15 avril, il reçoit l'ordre de rejoindre le corps de Condé sur le Rhin, en vue de s'opposer au passage projeté par Moreau, qui a lieu effectivement le 20 à Diersheim. Mais l'armistice de Léoben interrompt la campagne et le corps est arrêté à Donaueschingen, puis dirigé sur Ueberlingen où il retrouve le prince de Condé.

Un rapport daté de Pfüllendorf le 18 juillet montre que le corps est à l'effectif de 406 hommes et 392 chevaux, avec 3 charretiers et conducteurs, 5 chevaux de voiture et 3 de bât, 2 valets de maréchaux-des-logis nobles, 3 vivandiers et 6 chevaux, 58 chevaux de remonte.

Dans les environs de ce cantonnement de Pfüllendorf, le général de Vioménil donne des chasses au duc de Berry, « lui préparant de belles haltes où les musiciens des hussards de Damas lui donnaient des sérénades pendant son repas ».

Le 16 septembre 1797, le corps de Condé passe à la solde russe, avec effet du 1^{er} octobre; les chevaux des régiments sont remis au commissaire anglais Craufurd pour être vendus. Les 9 et 10 octobre, les colonnes partent sur Gunderkirchen où elles embarquent sur le Danube le 21 octobre. Damas fait partie de la 2^e colonne, forte de 213 hommes.

Les hussards nobles de Damas, par faveur spéciale et en raison de leurs excellents services, reçoivent une gratification de six mois d'appointements, sur le même pied que les cavaliers nobles des autres régiments.

Le 1^{er} janvier 1798, le corps de Condé passe le Bug; le 4, il arrive à Wlodziemiers-Volinsk et Lutzko en Volhynie. Damas est cantonné à Horockorin, et, le 12 avril de cette année, il est dissous. Ses gentilshommes volontaires passent dans les dragons nobles de Berry, à Lokatché, dont ils forment le 4^e escadron; ses hussards « flanqueurs » dans les dragons d'Enghien à Lutzko.

UNIFORMES. — 1. FUSILIERS: a) *Service de la Hollande*. — Un premier document conservé aux archives du musée de l'armée néerlandaise à Zeist donne pour le corps: habit bleu clair; collet droit écarlate; revers noirs passepoilés de blanc avec 7 boutons et boutonnières rectangulaires blancs, par 2, 2, 2 et 1; parements noirs coupés en V, passepoilés de blanc; la fente de même avec un bouton et, au-dessus du parement, 2 boutons et boutonnières blanches en V; pattes d'épaules bleu clair passepoilées de blanc, avec bouton blanc à l'extrémité en accolade près de l'épaule; retroussis blancs ornés de trèfles noirs; le devant de l'habit sous les revers est passepoilé de blanc avec 2 boutonnières blanches; pattes de poches en long liserées de blanc, avec 3 boutons et boutonnières blanches. Veste blanche. Culotte bleu clair.

Un autre document donne l'uniforme suivant: chapeau de feutre noir, tricorne, à ganse et bouton blanc, cocarde orange. Cravate noire. Habit bleu clair; collet droit de même couleur passepoilé de blanc sur tout son pourtour et orné de chaque côté d'une patte en accolade pointue écarlate bordée de blanc. Revers noirs passepoilés de blanc avec 5 boutons et boutonnières rectangulaires blanches. Parements en botte noirs passepoilés de blanc, avec un bouton et une boutonnière blanche. Pattes d'épaules bleu clair avec passepoils écarlate et blanc (ce dernier à l'extérieur). Les devants de l'habit passepoilés de blanc; doublure blanche. Veste et culotte blanches; guêtres noires. Equipement croisé de cuir blanc (la bandoulière porte-sabre plus étroite que le porte-giberne). Sabre-briquet garni de cuivre, fourreau de cuir noir avec ornements de cuivre. Giberne de cuir noir. Fusil garni de cuivre, bretelle de cuir blanc.

La comtesse de Valon d'Ambrugeac décrit ainsi l'uniforme du régiment en 1793: « bleu céleste, pantalon à la hongroise, revers noirs, collet rouge, cocarde orange ».

b) *Service de la Grande-Bretagne*. — Un premier document donne les différences suivantes avec l'uniforme précédent: cocarde noire, boutonnières des revers et parements terminées en pointe; pattes d'épaules bleu clair liserées de blanc; parements noirs avec fente en accolade passepoilée de blanc, 2 boutons blancs et de chaque côté, boutonnières blanches.

Enfin un autre document donne l'uniforme porté à Quiberon; voici les différences à signaler: cocarde blanche; collet échancré bleu céleste liseré de blanc sur tout son pourtour et orné d'une patte en accolade écarlate; pattes d'épaules écarlate liserées de blanc; parements écarlate fendus passepoilés de blanc, avec un bouton sur le parement et un au-dessus, ces boutons accompagnés chacun, de chaque côté, d'une boutonnière blanche. Toutes les boutonnières terminées en pointe.

2. CHASSEURS: Chapeau de feutre noir à bords gansés de blanc, l'aile gauche relevée et plus haute que la forme; petit galon blanc autour de la forme; cocarde orange, puis noire (blanche à Quiberon), ganse de cocarde et bouton blancs; plumet formé d'un bouquet de plumes blanches et noires à l'extrémité. Habit-veste bleu clair fermant droit avec deux demi-revers agrafés dans leur longueur et cinq boutons au-dessous des revers; ceux-ci sont noirs passepoilés de blanc, terminés en pointe, avec trois boutons et boutonnières à extrémités pointues blanches; devant de l'habit-veste passepoilé de blanc; retroussis noirs passepoilés de blanc. Pattes d'épaules noires terminées en pointe, passepoilées de blanc avec bouton cousu au pied du collet. Collet droit en drap bleu clair, passepoilé de blanc sur tout son pourtour, avec, de chaque côté, une patte écarlate terminée en pointe et passepoilée de blanc. Parements et manches fendues sur le côté, de manière à présenter le bord d'une patte à trois pointes qui est passepoilée de blanc, la pointe du milieu correspondant au passepoil du parement; cette fente est fermée par deux boutons munis chacun d'une boutonnière analogue à celle des revers dont les branches se prolongent de chaque côté du passepoil garnissant la fente des manches et des parements qui sont noirs passepoilés de blanc. Culotte bleu clair. Demi-guêtres noires taillées en pointe. Equipement croisé de cuir noir; giberne noire. Sabre-briquet ou plus probablement sabre-baïonnette garni en cuivre, fourreau de cuir noir à ornements de cuivre. Carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir fauve.

Signalons que le document du musée néerlandais de Zeist donne une silhouette d'uniforme qui pourrait bien être la première tenue donnée aux chasseurs: habit bleu clair, collet droit écarlate, revers noirs à sept boutons blancs par 2, 2, 2 et 1, passepoilés de blanc, pat-



INFANTERIE
(A QUIBERON)

HUSSARD
(1794 - 1795)

VOLONTAIRE
(1796)

CHASSEUR
(1794)

LÉGION DE DAMAS

tes d'épaules bleu clair passepoilées de blanc avec bouton blanc à l'extrémité, coupées carrément près de l'épaule, l'autre près du collet étant en pointe; parements coupés en V noirs passepoilés de blanc avec un bouton sur le passepoil et deux au-dessus du parement; retroussis blancs; veste blanche; culotte bleu clair,

3. HUSSARDS: Shako tronconique évasé vers le haut, noir avec pourtour supérieur en galon blanc, ganse de cocarde blanche, retenue par un bouton blanc qui forme le centre de la cocarde orange puis noire au centre et blanche à l'extérieur. Cette cocarde devient blanche à l'armée de Condé. Cordon de shako noir et blanc; plumet blanc à sommet noir. Dolman bleu clair à trois rangs de 18 boutons blancs et tresses blanches mélangées de noir; collet échancré noir bordé sur tout son pourtour d'un galon blanc mêlé de noir; parements en pointe noirs bordés d'un même galon; sur les hanches, fausses poches figurées en un semblable galon qui recouvre aussi les tailles du dos et borde tout le devant, le bas du dolman et les fentes des hanches. Echarpe cramoisi et blanc. Culotte bleu clair avec nœuds hongrois sur le devant des cuisses et tresses sur les coutures latérales, semblables à celles du dolman. Cette culotte semble avoir été portée en campagne sous un pantalon ou surculotte bleu clair à boutons de métal blanc et garniture en cuir noir.

Pelisse grise « couleur de cendre », fourrée de peau de mouton noir, garnie de boutons blancs et de tresses et galons comme au dolman (parfois donnés noirs); cordon de suspension de la pelisse et son olive de même galon. Bottes à la hussarde noires avec galons et glands mêlés de blanc et noir. Porte-giberne de cuir blanc, giberne noire. Sabre à la hussarde garni en cuivre. Mousqueton avec garnitures de cuivre et sans bïetelle.

Shabraque de peau de mouton blanche; portemanteau rond, bleu clair, bordé de blanc; harnachement de cuir noir à boucles et ornements de métal blanc.

Une aquarelle originale de Hamilton Smith donne un « Emigrant Hussar regiment of Damas » avec les caractéristiques suivantes: shako noir à couvre-nuque de même couleur, le haut du shako bordé d'un galon blanc avec un passepoil de même couleur en dessous, cordons et glands blancs, ganse de cocarde et bouton blancs, cocarde blanche, noire au centre. Plumet noir avec un petit pompon sphérique cramoisi à la base. Col noir bordé de blanc. Dolman bleu clair, collet noir à double passepoil blanc sur tout son pourtour; parements en pointe noirs avec également un double passepoil blanc, celui du haut agrémenté d'un trèfle; tresses et galons du dolman en fil blanc; boutons de métal blanc. Ceinture-écharpe rouge cramoisi à coulants blancs, les cordons rouge cramoisi à glands blancs. Pelisse grise à fourrure noire, tresses et galons noirs, cordon d'attache de pelisse de même; boutons de métal blanc. Culotte grise à trèfles et galons latéraux noirs; bottes de cuir noir à galons et glands noirs, éperons en acier. Porte-giberne en cuir noir, giberne de même; sabre garni en acier. Mousqueton garni en cuivre, couvre-platine en cuir brun. Shabraque en peau de mouton blanche à dents de loup arrondies bleu clair; portemanteau bleu clair à galon noir bordé de blanc des deux côtés, et au milieu les lettres « H. O. D. » (Hussars of Damas) en cordonnet blanc. Harnachement de cuir noir, mors et étriers en acier, étrivières en cuir fauve. Manteau roulé blanc.

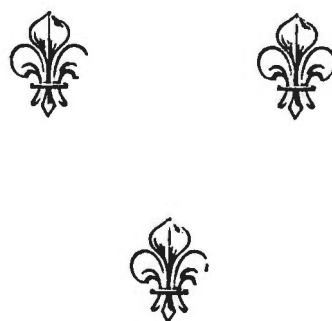
C'est sensiblement l'uniforme porté par le régiment de Damas à l'armée de Condé. D'après les souvenirs du volontaire de Cézac de Belcayre, « l'escadron des nobles d'élite était distingué des autres par l'uniforme qui, quoique le même, avait, sur la poitrine, un encadrement en galons d'argent larges de deux doigts et un autre de la même dimension à l'extrémité du shako; les flanqueurs avaient ce galon en laine. La couleur du dolman était bleu de ciel et la pelisse couleur de cendre avec les fourrures noires ». Ajoutons qu'à l'armée de Condé, les officiers et volontaires nobles portaient au bras gauche un brassard blanc liseré de noir à 3 fleurs de lys noires, et les hussards, le même brassard, mais sans liserés et avec une seule fleur de lys noire.

Un état des fournitures pour la revue du 12 décembre 1796 fait ressortir pour le corps: shakos, pelisses, dolmans, écharpes, culottes, caleçons, bottes, éperons, bonnets de police, gilets d'écurie, manteaux (blancs), sabretaches (sans doute bleu de ciel bordées de blanc, avec d'abord le chiffre « G. R. » couronné en cordonnet noir et blanc, puis une fleur de lys blanche). Cara-

bines, paires de pistolets avec baguettes, sabres. Ceinturons (en cuir blanc), dragonnes (en cuir blanc), gibernes, porte-carabines; selles, shabraques, couvertes, portemanteaux, brides, mors de bride, bridons, longes, licols.

Les officiers doivent porter le même uniforme que la troupe mais avec toutes les tresses et tous les galons en argent; écharpes cramoisi et argent; fourrure de la pelisse en peau de renard. Galons de grades comme pour les officiers de hussards en 1786, sur les manches du dolman, de la pelisse et aux fentes de la culotte. Dragonne selon le grade, en or. Sans doute shabraque à l'autrichienne en drap bleu clair avec les dents de loup noires bordées d'argent intérieurement, avec chiffre « G. R. » couronné en argent aux pointes, ce chiffre remplacé à l'armée de Condé par des fleurs de lys en argent. Portemanteau bleu de ciel bordé en argent. Harnachement à la hussarde orné de clous d'argent et de cauris.

DRAPEAUX et ÉTENDARDS inconnus; un en-tête de certificat laisse penser que ces emblèmes étaient chargés des armoiries de la famille de Damas: d'or à la croix ancrée de gueules.



Chasseurs de Loewenstein

1794-1797

Le prince Charles de Löwenstein-Wertheim, feld-maréchal-lieutenant impérial et maréchal de camp en France, lève pour le service de Leurs Hautes Puissances les Etats de Hollande et par capitulation du 19 mai 1794, un corps de chasseurs à pied ou « Jäger »; le commandement effectif en est donné au colonel commandant comte d'Heillimer et la majorité des officiers nommés sont des émigrés français.

Le régiment se forme à Wertheim sur le Neckar, « capitale du comté souverain »; les sous-officiers, d'après le capitaine baron de Louisendhal, sont tirés de l'ancien bataillon de grenadiers du prince de Löwenstein (contingent d'Empire), « qui en formèrent à la vérité peu de bons, mais qui récupéraient cela par l'adresse à conduire des transports de recrues, à en faire de nouveaux et à soigner l'armement et les fournitures du corps. Quelques anciens chasseurs et braconniers du pays, ayant de la ruse et des routines de service, des sous-officiers allemands déserteurs de France, d'Autriche et de Prusse, formèrent, en un temps fort court, d'assez bons sous-officiers, cependant sans un ensemble parfait... Tous les soldats fournis par le bataillon du prince étaient pour la parade et le brillant de petite cour; c'étaient de fort beaux hommes, bien dressés, bien propres et bien habillés, qui désertèrent presque tous lorsqu'ils entendirent tirer des coups de canon... Le reste du corps était composé de chasseurs et de braconniers du pays, de déserteurs prussiens, russes, de l'armée de Condé et du reste de l'Allemagne; enfin, dans un moment de presse, pour compléter entièrement le corps, on y agréa des Français déserteurs et on en engagea même dans les prisons... On pouvait prévoir, dès le principe, le mal qui devait résulter des menées et des intrigues du conseiller privé qui s'occupa plus du gain des résultats pécuniaires que de former un corps solide, durable et qui aurait assuré une propriété honorable dans ce service au prince. Les fournitures se faisaient par des gens qui graissaient la patte ou qui fournissaient au meilleur marché ».

Le corps est porté sur un état de dislocation de l'armée hollandaise daté du 4 septembre 1794: « Chasseurs de Löwenstein, à Maestricht, au service des Provinces Unies depuis le mois d'août 1794, cinq compagnies; le 9 août, 309 officiers et soldats ». Cependant, le brevet du colonel comte d'Heillimer est bien daté du 19 mai 1794, et il quitte l'armée de Condé où il servait, le 29 de ce mois, pour rejoindre les Pays-Bas. Le corps est porté à six compagnies le 8 août et à sept le 22 novembre.

Le 24 décembre 1794, le major du régiment de Vioménil écrit à son lieutenant-colonel, le vicomte de Mory, pour lui signaler qu'il a « vu, il y a deux jours, un officier arrivant du corps de Löwenstein qui est en Hollande; cet officier m'a affirmé que, de 300 prisonniers qui étaient au corps et que nous avions aidés à engager l'été dernier, il n'en restait pas un seul; ils sont tous retournés en France et ont emmené avec eux beaucoup de soldats allemands ».

Le corps, à ce moment, a rejoint l'armée de campagne hollandaise, en passant par Francfort, Höchst, Biebrich, Mayence, Maestricht et Rossum; il participe à la défense de l'île de Bommel et à la reprise du fort Saint-André en décembre. 150 chasseurs de Löwenstein, avec deux bataillons hollandais, forment la garnison de ce fort, qui tombe aux mains des Français le même jour que l'île (28 décembre). Les chasseurs se font remarquer par leur entrain, leur

courage, leur aptitude à utiliser « l'avantage du terrain, la bonté de leurs carabines, l'habitude extraordinaire qu'ils avaient de tirer et d'être constamment exposés au feu » (Louisendhal).

Le baron de Crossard signale dans ses mémoires: « Le chevalier d'Heillimer, colonel des chasseurs de Löwenstein, me chargea de mettre sous les yeux du Stathouder la situation de ses troupes, affaiblies par des pertes journalières et accablées de fatigue. De retour à La Haye, je rendis compte au prince héréditaire de tout ce que j'avais recueilli. Son Altesse jugea que les représentations du chevalier d'Heillimer méritaient attention, Elle résolut donc de changer la garnison du fort Saint-André, mais Elle en maintint le commandement à cet officier qui donnait tant de preuves de bravoure et d'intelligence. Le prince pensa que d'Heillimer mettrait de l'amour-propre et qu'il attacherait sa gloire à conserver le fort qu'il défendait. Ces favorables préventions du prince furent confirmées: le fort fut réduit en poudre, mais Heillimer n'en sortit que dangereusement blessé et l'ennemi ne s'empara de Saint-André que longtemps après s'être rendu maître de l'île de Bommel » (ce qui est inexact).

Quelques chasseurs forment la garde particulière du Stathouder qui les délève de leur serment lorsqu'il s'embarque pour l'Angleterre le 12 janvier 1795.

Le corps, réduit à 300 hommes, fait sa retraite par Rossum, où les habitants le fusillent des fenêtres, Gorinchem (Gorkum) et le fort de Nieuwersluis qu'il tente de défendre. Il gagne ensuite Naarden et Harderwijk, « par une étape de neuf lieues sur le Zuyderzee gelé ». De là, il se rend, à travers l'Over-Yssel, la Drenthe et la province de Groningue, à Leer, à l'embouchure de l'Ems, d'où il est porté en avant-postes le long du fleuve. En mars, il se retire sur Hanovre, où le magistrat refuse de recevoir ses recrues, et se concentre à Winsen sur l'Aller.

Löwenstein, dès le 21 janvier, est pris à la solde britannique avec d'autres corps hollandais, tels que Béon, Damas et Wittgenstein. En février 1795, le capitaine de Villers-Marsbourg, de Hompesch, écrit: « Plusieurs nouveaux corps au service de Hollande, tels que les chasseurs de Löwenstein dont les deux chefs étaient les comtes d'Heillimer, officiers de mérite, qui s'étaient si bien défendus dans l'île de Bommel..., corps tout complet et équipé, passa au service anglais et obtint une capitulation ».

Le 25 avril, le prince de La Trémoille apporte au ministre Windham à Londres, les offres et les pouvoirs du prince de Löwenstein pour la levée de son corps. Renvoyé au colonel Craufurd, il se présente six fois sans pouvoir être reçu et, pendant ce temps, « le prince de Löwenstein retient des officiers et des soldats et fait des préparatifs dispendieux ».

La capitulation est finalement signée à Celle en Hanovre à la fin d'avril 1795, pour le transfert du corps de Löwenstein-chasseurs du service hollandais au service britannique, transfert déjà effectué en fait par contrat provisoire daté du 30 janvier. Le corps se compose d'un état-major de 10 officiers (colonel, lieutenant-colonel, 2 majors, aumônier, quartier-maître, adjudant, chirurgien-major et 2 aides) et 2 sous-officiers; avec 7 compagnies de chacune 4 officiers (capitaine, 2 lieutenants, enseigne) et 85 hommes. Le régiment ne peut servir qu'en Europe et il est accordé 3 livres 10 shillings par homme que le colonel amène avec lui, contre 2 livres 10 shillings par recrue faite par la suite. Peu après, d'autres articles sont ajoutés à la capitulation, portant le corps à 2 bataillons de chacun 6 compagnies de 100 hommes; une compagnie de dépôt est maintenue sur le continent pour le recrutement et un détachement d'artillerie, sans doute de 50 hommes, est ajouté au corps, avec un ingénieur attaché à l'état-major. L'effectif total est de 59 officiers, 65 sergents, 26 tambours et 1.210 hommes, soit 1.360 au total. De plus, Löwenstein-chasseurs peut être envoyé hors d'Europe. Les commissions des officiers sont datées du 24 avril 1795 et signées du duc d'York.

Le 3 mai, le capitaine de Villers-Marsbourg rencontre à Winsen le corps « qui se formait, c'est-à-dire s'augmentait; j'y trouvai le prince de Löwenstein-Wertheim, le propriétaire de ce corps, dont tous les officiers avaient servi avant la révolution dans les régiments allemands (au service de France); il y en avait de 11 régiments étrangers, à l'exception de La Marck. Le prince me sollicita pour entrer dans son régiment, m'offrant une compagnie, mais je refusai, ayant une aversion pour Saint-Domingue, ce régiment de 1.500 hommes superbes y étant destinés... » Le colonel commandant est alors le comte d'Heillimer, déjà cité, qui deviendra brigadier général; le



INFANTRIE LÉGÈRE
(EGYPTE - 1801)

CHASSEURS
(SERVICE DE L'ANGLETERRE - 1796)

OFFICIER
(1796)

CHASSEUR
(SERVICE HOLLANDAIS - 1794)

CORPS DE LOEWENSTEIN

lieutenant-colonel est F. de Schlammersdorf, le major, le comte d'Heillimer, frère du colonel, et le second major, M. Dorsner, venant de l'armée de Condé.

D'après le capitaine de Louisendhal, Löwenstein-chasseurs aurait été d'abord dirigé sur Harbourg pour s'y embarquer; mais l'insubordination de la compagnie d'artillerie qui se révolte contre son capitaine, oblige le colonel à faire revenir le régiment dans l'Elbe et à le diriger sur Stade. « On relâcha un peu la discipline et l'on caressait le soldat pour le porter à l'embarquement avec gaieté et bonne volonté comme il arriva effectivement, mais ce relâchement laissa parmi plusieurs compagnies un germe d'insubordination qui se manifesta par la suite ».

Le 12 juillet, Löwenstein-chasseurs, qui a été remercié du service de Hollande le 3, compte 600 hommes et est envoyé à Stade. Le secrétaire d'état Dundas le considère comme « excellent », sur le rapport de ses commissaires en Allemagne, et en particulier du colonel Nesbitt. Celui-ci favorise son recrutement le plus qu'il peut et, par un tour de passe-passe assez peu régulier, lui incorpore 136 hommes levés pour le régiment éphémère dont le prince de La Trémoille a obtenu la propriété le 7 mai 1795. Ces 136 hommes, habillés, équipés et armés, et leur lieutenant Becker, sont, en quelque sorte, « volés » à Münden, sur le trajet de Franfort à Stade, par le major Dorsner qui les fait entrer dans Löwenstein. On lui incorpore aussi, vers cette époque, le corps des sapeurs hollandais de M. de La Grandville. Le régiment, le 16 août, est à l'effectif de: colonel, lieutenant-colonel, major, 6 capitaines, 11 lieutenants, 4 enseignes, aumônier, adjudant, chirurgien et 2 aides, quartier-maître, 39 sergents, 21 tambours, 723 hommes sous les armes, 45 détachés, 78 en recrue. Löwenstein, noté « très beau », a quitté Stade en novembre et est arrivé à Portsmouth après quinze jours de traversée.

Le 11 octobre, le transport « les Deux Sœurs », avec 150 hommes du corps et le major d'Heillimer à son bord, fait naufrage devant Calais. Les hommes sont sauvés et, étant étrangers ou se faisant passer comme tels, renvoyés à Douvres le 11 novembre, sur la demande du Gouvernement anglais. Löwenstein-chasseurs est de nouveau rassemblé à Portsmouth et comporte 1.190 hommes, presque tous Allemands, avec un détachement à Falmouth. Le premier transport pour les Antilles quitte Portsmouth le 15 novembre avec une partie du régiment. Dans un convoi suivant, le transport « l'Aurora » coule au cours d'une tempête, mais les passagers sont sauvés. Dans un autre convoi encore, parti en février 1796, un transport est coulé également et 100 hommes qui sont à bord sont presque tous sauvés; un autre est jeté à la côte près de Lisbonne. Le capitaine de Louisendhal signale également un transport perdu par abordage, deux vaisseaux perdus par naufrage, un autre jeté sur les côtes d'Afrique par son équipage révolté; il signale le mauvais état des transports, le pitoyable recrutement des équipages et l'incapacité des officiers marchands britanniques.

Sur les 1.360 hommes du régiment embarqués, il n'arrive que 67 officiers et 996 hommes à la Barbade, en février 1796.

Löwenstein est porté, le 26 avril, sur l'île de Sainte-Lucie, évacuée depuis juin 1795 par les Anglais, et que le général Abercromby a décidé de reconquérir. Un détachement du régiment débarque le premier à l'anse du Cap avec le général Moore et protège la mise à terre des autres forces. Il coopère, le 28, à la prise du morne Chabot et se distingue particulièrement à la conquête du morne Fortuné où le colonel d'Heillimer, qui dirige l'attaque, se conduit avec beaucoup de bravoure, mais sans faire preuve de grands talents militaires. Il y perd 30 hommes et le capitaine de Louisendhal est blessé et cité à l'ordre pour sa brillante conduite. Le 17 mai, le corps se distingue encore à l'attaque du Ferrand où 9 chasseurs sont blessés avec l'enseigne de Vercly; un sergent et 11 chasseurs sont portés disparus. La capitale, Port-Castries, et l'île entière, capitulent définitivement le 25 mai 1796.

Après la prise de l'île, Löwenstein, qui est le seul corps étranger dont Abercromby fasse l'éloge, le notant comme « s'étant bien comporté et faisant son service avec fermeté et régularité », détache son premier bataillon à La Grenade où les noirs insurgés se sont emparés de la ville de Goyave et ont massacré les colons anglais. Löwenstein, « dont les troupes avaient été spécialement entraînées à la guerre de montagne », se distingue particulièrement sous les ordres du général Nicolls et prononce une attaque heureuse sur les positions ennemies du chef mulâtre Fédou. Le 9 juin, le capitaine de Montmarin est blessé d'un coup de

feu. Le 10, au combat du Morne Quago (ou Quaqua), les habitants de l'île, organisés en partisans, « sont poursuivis et égorgés par un corps d'émigrés qui faisait partie de l'armée anglaise sous le nom de Royal-Etrangers et commandé par le comte d'Heillimer » (*Esprit des Gazettes*, juin 1796). Du 9 au 19 juin, le corps perd 4 hommes tués, un capitaine, un officier subalterne et 19 hommes blessés; du 20 juillet au 15 octobre, il perd encore 4 hommes tués, 2 lieutenants (de Beausire et Rognier), un sergent et 8 hommes blessés. Le 2^e bataillon suit le général en chef à Saint-Vincent qu'il contribue à reprendre du 7 au 10 juin; il se signale les 9 et 10 juin au combat de la Vigie, avec les « York-Rangers », et y perd 4 hommes tués, le lieutenant de Vercly encore une fois blessé, ainsi que l'enseigne chevalier de Bock et 10 chasseurs.

Le 1^{er} août, le 1^{er} bataillon est envoyé à la Martinique où le 2^e le rejoint en novembre. Il a livré de nombreux combats contre les « brigands », esclaves marrons et révoltés soutenus par les Français, et a eu de fortes pertes, par la maladie surtout. Le 1^{er} novembre, le corps ne compte plus que 647 hommes, ayant perdu 290 hommes, « sans espoir de retour », dont 180 en septembre. Au cours de l'année, 4 officiers ont été tués et 11 sont morts de maladie; le colonel et le major d'Heillimer meurent aux îles. Le capitaine de Mosheim est nommé major le 25 octobre 1796.

Cependant, le 13 novembre, Löwenstein-chasseurs a reçu des renforts, sans doute un détachement de 5 officiers et 106 hommes que Nesbitt tenait prêt en août à l'île de Wight; il est fort de 796 hommes. Le prince de Löwenstein, qui semble avoir conservé sa compagnie de recrutement en Allemagne (elle figure sur l'Army List de Janvier 1797, avec un capitaine, 2 lieutenants et 2 enseignes, tous Allemands), s'efforce d'enrôler des hommes, mais se trouve en butte à la mauvaise volonté des gouvernements allemands locaux. En février, il déclare que son corps est encore en déficit de 550 hommes, bien qu'il ait envoyé en Angleterre par la Souabe et la Suisse, 250 recrues, payées 20 livres par homme. À la même date, 150 hommes sont prêts à rejoindre les deux régiments de Löwenstein aux îles du Vent.

Le 15 février 1797, 30 officiers et 343 hommes de Löwenstein-chasseurs partent avec Abercromby pour conquérir la Trinité espagnole; ils assistent au combat naval du 16, en vue de Port-of-Spain, puis à la capitulation des forces espagnoles après le débarquement du 18. Le corps participe encore, avec les Fusiliers du même nom, à l'expédition malheureuse sur San-Juan de Porto-Rico, du 17 au 30 avril, où il perd 6 hommes tués, 15 blessés et 38 disparus (sans doute déserteurs). Le lieutenant-colonel de Schlammersdorf est blessé et le lieutenant Gand fait prisonnier. Envoyés ensuite en juin à la Martinique, les chasseurs y sont mis en garnison. Le 1^{er} décembre, ils comptent 43 officiers et 530 hommes, avec 50 canonniers, sur un effectif-type de 1.376 hommes.

Le 25 décembre, le corps est licencié à Saint-Pierre, par « Adolphus Hinuber, député inspecteur général des troupes étrangères servant aux îles du Vent dites îles Caraïbes, sous le commandement de S. E. le lieutenant général Cornelius Cuyler ». Il est incorporé dans le 5^e bataillon du 60th Foot (Royal American), créé à la Barbade le 18 décembre, dont il forme le plus gros contingent avec « Löwenstein-Fuzileers » et quatre compagnies de « Hompesch's chasseurs » licenciés à la même date. Le lieutenant-colonel de Schlammersdorf devient commandant de ce bataillon. Sont transférés, le 30 décembre, dans le 60th Foot, 3 majors, 13 capitaines, un capitaine-lieutenant, 16 lieutenants, 8 enseignes, 2 chirurgiens et 3 aides. À noter que 12 de ces officiers, portés sur l'état d'incorporation des Chasseurs, figurent auparavant sur le rôle des Fusiliers. De même, un capitaine porté sur l'état d'incorporation des Fusiliers provient des Chasseurs. On peut donc supposer qu'un amalgame des deux corps avait été effectué, ou plutôt que les Chasseurs ayant eu de nombreuses vacances d'officiers dans leur cadre, celles-ci avaient été comblées par des officiers des fusiliers alors en surnombre.

Le détachement d'artillerie, fort de 3 officiers et 65 hommes, est incorporé par ordre du 18 avril 1798 dans les compagnies indépendantes allemandes d'artillerie qui sont amalgamées en mai 1803 avec les compagnies hollandaises pour former le « Royal Foreign Artillery ».

UNIFORME. — 1. *Service de la Hollande*: Un document conservé au musée de l'armée néerlandaise à Zeist donne pour « Löwenstein-Jäger » un habit gris à collet droit de même couleur, revers, parements, retroussis, pattes d'épaules vert foncé, culotte grise, boutons jaunes.

Un autre document qui doit dater de la fin de 1794 donne au corps l'uniforme suivant: chapeau haut de forme à bord gauche relevé; ganse du tour de la coiffe et du bord, ganse de cocarde, cocarde, plumet vert foncé. Habit court bleu céleste foncé; collet droit, demi-revers, parements en botte, retroussis, pattes d'épaules vert foncé; boutons jaunes; culotte blanche. Guêtres noires. Bandoulière porte-giberne, giberne, ceinturon avec plaque rectangulaire en cuivre, le tout en cuir noir. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir noir. Normalement, la cocarde hollandaise était orange; les officiers portent l'écharpe orange.

2. *Service de la Grande-Bretagne*: Un autre document donne un chasseur de Löwenstein au début de 1795: même chapeau, mais sans ganse aux bords et celle de la coiffe jaune d'or. Cocarde et plumet blancs, ganse de cocarde noire avec une petite boucle de cuivre. Même habit que ci-dessus; culotte vert foncé. Carabine à bretelle de cuir fauve. Le reste, à de très légers détails près, semblable au type hollandais de 1794.

Enfin Hamilton Smith et une peinture de l'époque représentant la prise de Sainte-Lucie, donnent des « Löwenstein's chasseurs » avec l'uniforme porté aux Antilles: chapeau gris ou noir, le bord gauche relevé, avec tous les galons et ganses vert foncé, la cocarde noire et le plumet noir ou vert. Habit-veste gris bleu (genre gris-brochet autrichien); collet, revers, parements, retroussis, épaulettes à franges vert foncé; boutons de métal jaune. Culotte gris de fer avec ou sans piques et galons latéraux vert foncé. Guêtres noires. Equipement de cuir noir garni en cuivre. Sabre-baïonnette à poignée en cuivre et fourreau de cuir noir garni en cuivre. Carabine garnie en cuivre, à bretelle de cuir noir ou fauve; bissac avec bandoulière fauve; poire à poudre brune.

Les officiers ont la même tenue, mais portent le tricorne à ganse de cocarde dorée, cocarde noire et plumet vert. Echarpe cramoisi sur l'habit autour de la taille; boutons dorés. Les épaulettes dorées, bottes noires, ceinturon de cuir noir à ornements de cuivre doré; sabre garni de même à dragonne dorée.

DRAPEAU inconnu.

Fusiliers de Loewenstein : 1795-1797

Le prince de Löwenstein-Wertheim, après avoir fait capituler son corps de chasseurs hollandais par la Grande-Bretagne à la fin d'avril 1795, conclut un autre arrangement le 22 août, pour la levée d'un corps de six compagnies de hussards (qui ne furent jamais levées), de huit compagnies d'infanterie et d'une d'artillerie.

Il commence à recruter des hommes au Hanovre et, en janvier 1796, il en a déjà rassemblé 517 qui forment le noyau de son corps de 1.144 hommes dit « Löwenstein's Fusiliers ».

Le 23 février 1796, une capitulation définitive est signée pour la levée d'un corps d'infanterie légère de huit compagnies de chacune 4 officiers et 137 soldats, armés de carabines comme les tirailleurs prussiens, plus un détachement d'artillerie de 51 hommes. Le corps doit être formé en Angleterre et les deux-tiers de son effectif-type doivent être présents à la revue de fin juillet. Une clause spéciale interdit qu'il soit incorporé ailleurs que dans les chasseurs de Löwenstein; il peut être employé où le commandement supérieur le jugera utile. Cette capitulation remplace l'arrangement provisoire conclu le 22 août précédent.

La commission du colonel est signée du 25 décembre 1796. Le plus grand nombre des commissions des autres officiers sont des mois de mai et d'octobre. On en trouve cependant une du 28 avril. Le lieutenant-colonel est le baron de Lindenbaum, les majors, le baron de Rehainvilliers et G. Ciezelski.

Les soldats recrutés sont embarqués à Stade et, à la fin de juillet, 8 officiers et 425 hommes presque tous allemands, sont rassemblés à l'île de Wight. Les officiers sont allemands et émigrés français. Le 29 septembre, l'effectif du corps s'élève à 760 hommes et le 8 octobre, il est considéré comme complet; il est même question de l'augmenter de 480 hommes.

Inspecté le 4 novembre à Sandown par le général Abercromby, celui-ci le déclare « manquant d'allure militaire et très inférieur aux chasseurs du même nom » qu'il a particulièrement appréciés aux Antilles. Deux compagnies sont armées de carabines avec sabres-baïonnettes.

« Löwenstein's Fuzileers » est embarqué pour les Antilles le 8 décembre, laissant à l'île de Wight un dépôt placé sous le commandement du lieutenant des Rotours. Ce dépôt continue à recevoir des recrues venant d'Allemagne bien que le colonel prince de Löwenstein se plaigne des obstacles qu'il rencontre pour le recrutement; il paye plus de 20 livres par homme et est obligé d'acheminer ses nouveaux soldats par la Souabe et la Suisse pour éviter qu'ils ne soient enlevés par les princes allemands et incorporés dans leurs troupes.

Sur la liste des corps étrangers de 1797, Löwenstein figure pour 1.318 hommes dont 51 canoniers; son cadre d'officiers est de: colonel, lieutenant-colonel, 2 majors, capitaine ingénieur, aumônier, adjudant, quartier-maître, chirurgien-major et son aide, 8 capitaines, 16 lieutenants et 8 enseignes, plus un lieutenant et un enseigne de canoniers.

Le 14 avril 1797, le régiment est à la Martinique, fort de 35 officiers et 932 hommes. Il prend part à la malheureuse tentative faite par le général Abercromby sur Porto-Rico du 17 au 30 avril 1797, et ses pertes y sont plus importantes que celles de tous les autres corps: le capitaine Gross est tué ainsi que 4 soldats; le lieutenant de Montagnac et 70 hommes sont portés disparus (sans doute déserteurs) et 30 sont blessés. Il est envoyé ensuite à la Barbade. Le 1^{er} décembre, il compte encore 23 officiers et 786 soldats présents.

« Löwenstein's Fuzileers » devient, par ordre du 18 décembre 1797, le 5^e bataillon du 60th Foot (Royal American). La totalité de ses sous-officiers et de ses hommes en forme le noyau, complété par les chasseurs de Löwenstein et de Hompesch. Le 30 décembre 1797, 2 capitaines, 5 lieutenants, 3 enseignes, un chirurgien-major et 5 aides sont versés dans le 60th et beaucoup sont placés au 5^e bataillon.

Le détachement d'artillerie (2 officiers et 51 hommes) est versé, par ordre du 18 avril 1798, dans les « compagnies indépendantes étrangères d'artillerie » avec les artilleurs attachés au corps des chasseurs.

UNIFORME. — Chapeau rond haut de forme de feutre noir, avec cocarde noire et plumet vert; habit-veste rouge écarlate; collet, revers, parements, retroussis, pattes d'épaules vert foncé. Boutons jaunes. Cravate noire. Culotte blanche. Demi-guêtres noires. Equipement de cuir blanc à plaque de cuivre, giberne noire. Sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanc. Les deux compagnies de « riflemen » portent l'équipement des chasseurs, sans doute en cuir noir, avec la carabine et le sabre-baïonnette.

Les officiers ont la même tenue que la troupe, mais avec le bicorne à cocarde noire et plumet vert, les insignes de grade en or et l'écharpe cramoisi à la taille.

DRAPEAU inconnu.

Régiment d'Infanterie légère de Loewenstein : 1800-1802

Ce troisième corps de Löwenstein est levé par le même colonel prince Charles de Löwenstein-Wertheim, par capitulation de janvier 1800 pour un corps d'infanterie légère de 1.000 hommes environ en neuf compagnies.

Les commissions du prince et de la majorité des officiers sont datées de juin 1800 et signées par le roi à titre temporaire généralement; toutefois, celle du lieutenant-colonel Schøede est délivrée le 15 mai. Les majors sont le baron de Louisendhal et J. de Barre de Saint-Jean. Les trois chefs ont une compagnie particulière dont ils sont capitaines.

Le corps doit se former en Bavière où ses centres de recrutement seront, autant que possible, juxtaposés à ceux du 60th. Le 17 juin, une compagnie est déjà formée et prise à la solde anglaise; en juillet, trois compagnies sont constituées et six au 24 novembre. Le 24 décembre, Löwenstein-infanterie légère, appelé aussi parfois « Löwenstein-Jägers », compte 21 officiers et 453 hommes présents. Le cadre d'officiers est de: colonel, lieutenant-colonel, 2 majors, quartier-maître, chirurgien-major et 2 aides, 4 capitaines, 7 lieutenants et 7 enseignes. Beaucoup sont Allemands ayant servi en France ou émigrés français.

Le corps s'est d'abord établi à Wertheim, au confluent du Mein et de la Tauber; mais la reprise imminente des hostilités entre les Français et les Autrichiens force le major de Louisendhal à emmener ses recrues, « en pleine formation, sans armes, sans uniformes », de l'autre côté du Mein, à Hammelburg sur la Saale (7 septembre 1800). À peine arrivés dans cette ville, les soldats sont menacés d'être incorporés d'autorité par les Autrichiens qui prétendent que la plupart sont des déserteurs de leur armée. Le major, pour se défendre efficacement contre les alliés de la puissance qui solde ses hommes, doit faire intervenir le ministre Wickham. Et pourtant, dit-il, « tous les soldats étaient des Polonais, les sous-officiers des Allemands ou des Wallons, les officiers des Allemands ou des Français. Personne ne s'entendait que par truchement; il n'y avait que la plus sévère discipline, des jurements ou des coups de bâton qui faisaient aller le tout ».

Löwenstein est porté à Königshofen sur la Saale, au nord-est de Schweinfürt, d'où il doit déloger les troupes prussiennes du cordon de neutralité, ce qu'il fait avec célérité.

En novembre 1800, lorsque l'armée gallo-batave d'Augereau se décide à attaquer les forces des généraux Simbschen et Klenau, Löwenstein est chargé de défendre les principaux passages du Steigerwald, pays montagneux, boisé et couvert de neige qui défend Nüremberg à l'ouest; après une petite guerre de partisans, où officiers et soldats se conduisent fort bien, le corps se replie derrière la Regnitz au début de décembre. Il combat encore énergiquement en arrêtant les Français au pont de Brück, au nord de Nüremberg. L'armistice de Steyer arrête les hostilités le 25 décembre. Löwenstein a perdu 60 hommes au cours de cette campagne. À cette époque, on l'augmente encore de deux compagnies.

Après la signature de la paix de Lunéville, Löwenstein, avec les Chasseurs britanniques et Watteville-suisse, est envoyé à Trieste où il s'embarque le 5 mai pour Malte sur des navires anglais; mais, avant l'embarquement, un tiers de son effectif a déserté et il ne reste que 559 hommes.

À Malte, le 1^{er} juin, il est fort de 24 officiers et 575 hommes sur un effectif-type de 1.000 hommes environ. Le major de Louisendhal ayant démissionné le 19 février est remplacé par le capitaine de Perponcher-Sedlnitski. Francis Burke remplace dans ses fonctions M. de Barre, le second major, passé dans Loyal-Emigrant le 18 février.

Des renforts ayant été demandés en Egypte pour le corps expéditionnaire du général Abercromby, Löwenstein Infanterie légère quitte Malte et débarque à Aboukir le 18 juillet, à l'effectif de 18 officiers et 520 hommes. Il est placé dans la division du major général Coote qui reste devant Alexandrie pendant que le général en chef Hutchinson va s'emparer du Caire. Le 15 août, lorsque l'armée est de nouveau rassemblée, Löwenstein est placé dans la réserve sous les ordres du général Moore. 150 de ses soldats participent aux diverses opérations qui ont lieu à l'ouest de la place, contre les forces du général Zayonchek; le reste du régiment se dis-

tingue particulièrement le 23 dans une attaque de diversion opérée avec « Stuart's Minorca » à l'est de la place, pendant que trois brigades du corps de Coote attaquent à l'ouest. Dans cette affaire, Löwenstein perd 30 hommes, mais réussit parfaitement son mouvement. Il n'est plus employé jusqu'à la capitulation de Menou le 31 août. Dans les opérations devant Alexandrie, le major de Perponcher a été blessé.

Löwenstein quitte l'Égypte en novembre et rejoint Malte le 14; il est ensuite envoyé en Angleterre en avril 1802 et placé en garnison à l'île de Wight.

C'est là qu'il est licencié par ordre du 14 mai 1802. Il est encore fort de 450 hommes dont les deux tiers sont incorporés dans le 5^e bataillon du 60th Foot (Royal American), formé en 1797 avec les corps de Löwenstein-chasseurs et fusiliers. Le reste passe dans d'autres bataillons du même régiment. Les officiers qui ne sont pas remplacés auraient reçu trois ans de paye entière.

UNIFORME. — L'uniforme de ce troisième corps de Löwenstein n'est pas absolument déterminé. Cependant un croquis de Hamilton Smith, malheureusement à demi-colorié, pourrait s'appliquer à lui. D'autre part, l'ouvrage de Th. Walsh, « *Journal of the late campaign in Egypt* » (Londres 1803), donne sur les plans d'opérations, les corps représentés par des rectangles à leurs couleurs distinctives: Löwenstein y figure en bleu et vert. L'uniforme du régiment pourrait donc être le suivant: chapeau rond haut de forme en feutre noir à cocarde et plumet noirs; habit-veste gris-bleu; collet, revers, parements, retroussis, pattes d'épaules à courtes franges, le tout vert foncé; boutons jaunes. Culotte gris-bleu; demi-guêtres noires. Buffleries de cuir noir. Carabine et sabre-baïonnette, garnis en cuivre, bretelle de cuir noir. Bidon en bois naturel.

DRAPEAU inconnu.



Régiment d'Infanterie de La Trémoille

1795

Une capitulation est signée à Celle, le 7 mai 1795, entre le colonel Nesbitt, représentant le Gouvernement britannique, et Louis-Stanislas-Kotska prince de La Trémoille, ancien capitaine dans Colonel général-infanterie et colonel attaché aux hussards de Salm. Le prince s'engage à lever en Allemagne un régiment d'infanterie de huit compagnies, soit 51 officiers et 1.202 soldats. Le corps est porté sur une liste du 11 juillet 1795 des corps étrangers levés sur le continent; le lieutenant-colonel est le vicomte de Flavigny.

La Trémoille se rend à Francfort où il rassemble environ 600 hommes et en « achète 300 autres »; mais le 20 septembre, il doit disperser ses soldats et cesser tout recrutement par manque d'argent et par suite de l'arrivée des Français. Nesbitt, qu'il a rencontré à Brême, a modifié sa capitulation, et quand le prince retourne à Francfort, il expédie 200 hommes habillés, équipés et armés sur Stade.

Mais là commencent les difficultés: la régence de Cassel donne bien sa patente pour leur passage, mais le landgrave, qui a fait sa paix avec la république, ne veut rien savoir. La Trémoille doit intervenir lui-même auprès de ce beau cousin! Au Hanovre, même chanson. Le prince fait alors intervenir Nesbitt qui l'autorise à former sa troupe « dans l'intérieur de l'Allemagne », à condition que ses 200 hommes rejoindront Stade. De plus, ses recrues seront passées en revue et payées par deux compagnies à la fois, soit 300 hommes. Il se garde de lui envoyer des fonds et La Trémoille doit cesser sa levée.

Laissant ses 200 soldats à Münden sous la conduite du lieutenant Becker, le prince rédige un contrat de vente simulée de ces malheureux à un officier du 2^e Salm-infanterie, « pour les faire passer sous le nom de Salm s'ils ne peuvent passer en leur nom propre ». Il retourne ensuite à son dépôt de Francfort.

Nous assistons alors à une des plus belles histoires d'embauchage connue: un officier du corps de Löwenstein rencontre à Münden Becker et ses 200 recrues; il le persuade que le régiment de La Trémoille est licencié, lui offre une place de capitaine et l'emmène voir Nesbitt et le prince de Löwenstein à Stade. Le major Dorsner, de Löwenstein, est parti d'urgence pour Göttingen embaucher les 200 hommes et les « emmener en poste à Stade ». Il faut faire vite! D'autant que le représentant de La Trémoille, le capitaine de Leyritz, qui a appris la chose, proteste avec énergie, propose de faire venir les 200 recrues à Stade sous le nom de Salm, mais pour le compte de son colonel. Nesbitt reste sourd et finit par abattre ses cartes en déclarant « que le régiment de La Trémoille n'existera jamais et que cette compagnie formera la 13^e du corps de Löwenstein ».

La Trémoille, en revenant de Francfort, rencontre Dorsner et Becker; les deux bons apôtres lui expliquent l'affaire à leur manière et Dorsner offre au prince de lui payer ses hommes. Il refuse, car il n'a pas voulu donner suite à une offre semblable du lieutenant-colonel du régiment de Mauger, alors à Göttingen. Lorsque La Trémoille arrive à Münden, il trouve « ses soldats engagés pour le régiment de Löwenstein, ses officiers promus à des grades supérieurs dans ce corps et deux officiers de Löwenstein qui commandaient en maîtres ». Il ajoute qu'il dut subir « une scène horrible dans laquelle la moindre défaillance de sa part lui eût coûté la vie », et cède finalement, ne récupérant que les armes que Dorsner a « défense d'empor-

ter, ne convenant pas au régiment de Löwenstein ». Il remet contre reçu 140 soldats, dont on réforme 4 comme inaptes, et gagne Stade.

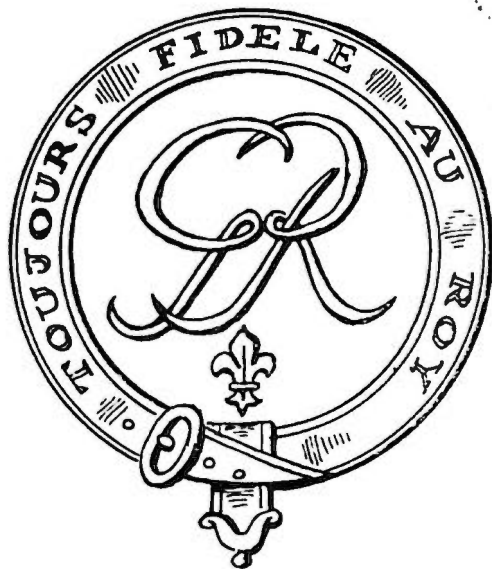
« Quatre heures après, ces hommes, quoique maintenus sans passeports pendant 37 jours de route, au milieu de toutes les vexations possibles, furent dissipés par une troupe de Hanovriens et perdus jusqu'au dernier par le major Dorsner qui avait des passeports et qui, néanmoins, les abandonna et partit pour Stade... les soldats obtinrent une permission par écrit du bailliage hanovrien de Münden de piller mes chariots et bagages, ce qu'ils firent et se dispersèrent ».

La Trémoille proteste sans succès auprès de Nesbitt qui le reçoit fort mal, lui déclare qu'il a perçu une avance de 3.500 livres sterling et qu'on lui tiendra compte des 136 hommes passés dans Löwenstein, « en à compte de ceux qu'il doit fournir ». Et il ajoute: « Je crois, mon Prince, que vous devez moins craindre que personne du manque d'argent, puisque vous avez reçu du Gouvernement trois fois plus d'argent qu'aucun autre propriétaire! »

Ce n'est pas l'avis de La Trémoille qui porte l'affaire devant un conseil d'enquête à Londres et déclare que « 15.000 livres sterling ne le dédommageraient pas de ses pertes » et de la grande défaveur qui lui a été causée dans l'opinion publique. Mais le 2 juillet 1796, le conseil d'enquête le déboute de sa plainte, jugeant qu'il n'a pas été capable de lever son régiment et de faire passer ses recrues à Stade.

UNIFORME et DRAPEAUX inconnus.





Régiment d'Infanterie hollandaise de La Tour ou Royal-Foreigners

1795-1797

Ce corps, appelé aussi parfois « Royal-Liégeois », est levé par capitulation du 7 mai 1795, pour le service britannique, par Joseph-Clément comte Sallier de La Tour, ancien colonel du régiment de Royal-Liégeois-infanterie, avec pour lieutenant-colonel M. du Billon, remplacé après sa mort, le 9 octobre 1796, par Henry Couper; le major est le vicomte de Balathier-Lantage, remplacé, le 25 mai 1796, par le capitaine Streicher.

Le corps doit se composer d'un état-major de 10 officiers (colonel, lieutenant-colonel, major, aumônier, adjudant, quartier-maître, chirurgien-major et 2 aides, ingénieur) et 2 sous-officiers, et de 8 compagnies de 5 officiers (capitaine, 2 lieutenants, 2 enseignes) et 150 hommes; en plus, un détachement d'artillerie de 50 canonniers commandés par un lieutenant et un enseigne. Le régiment peut être envoyé au-delà des mers et doit avoir un dépôt en Allemagne.

Les officiers supérieurs (colonel, lieutenant-colonel et major) ont des compagnies dont ils sont capitaines propriétaires et un capitaine-lieutenant leur est adjoint pour les commander effectivement.

L'ingénieur attaché à l'état-major est le chevalier de La Houssaye, ancien officier de marine.

Dès avril 1794, le comte de La Tour, qui avait commandé en 1792-1793 une compagnie d'infanterie noble à l'armée de Condé, « s'étant retiré dans un bailliage qu'il a du côté des Pays-Bas, s'est fait un plaisir d'y recevoir plusieurs Français et de les garder jusqu'à des temps plus heureux ». Ces gentilshommes sont, pour la plupart, d'anciens officiers de Royal-Liégeois au service de France (comte de Signier). Ils durent, sans doute, constituer les premiers cadres du futur corps.

Le régiment semble n'avoir commencé à se former qu'en août 1795; les commissions du colonel et de la majorité des officiers sont datées du 25 décembre 1795; mais on en trouve qui le sont des 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 août. Le noyau qui sert à former le corps aurait

été une formation hollandaise de « 300 excellents soldats de cette nation ayant suivi l'armée anglaise lors de l'évacuation de leur patrie » et rassemblés par le comte de La Tour dès le 11 juillet 1795. Une lettre du général Dundas du 2 août signale que « le nouveau régiment d'infanterie de Salm, qui était de beaucoup inférieur en nombre à l'effectif-type, va être incorporé dans « La Tour's Royal Foreigners », un régiment dont le colonel Nesbitt n'a jamais dit que du bien. Les troupes hollandaises ont refusé de quitter le continent et on a abandonné tout espoir de former un régiment avec elles ». Plus exactement, Salm, dont la capitulation est du 8 juin 1795, est amalgamé avec La Tour par lettres de service du 13 décembre 1795, sous le titre de « Royal Foreigners ».

Le 16 août 1795, le régiment de La Tour est à l'effectif de 313 hommes. Sa force au complet doit être de 40 officiers, 51 sergents, 16 tambours et 1.136 caporaux et soldats. Le 13 décembre La Tour est à 1.200 hommes environ, avec un détachement d'artillerie de 51 canonniers. Les soldats sont allemands ou hollandais, la majorité des officiers sont émigrés français. Le corps est destiné à servir aux colonies et, dans un rapport, il est spécifié qu'il doit être employé à Saint-Domingue.

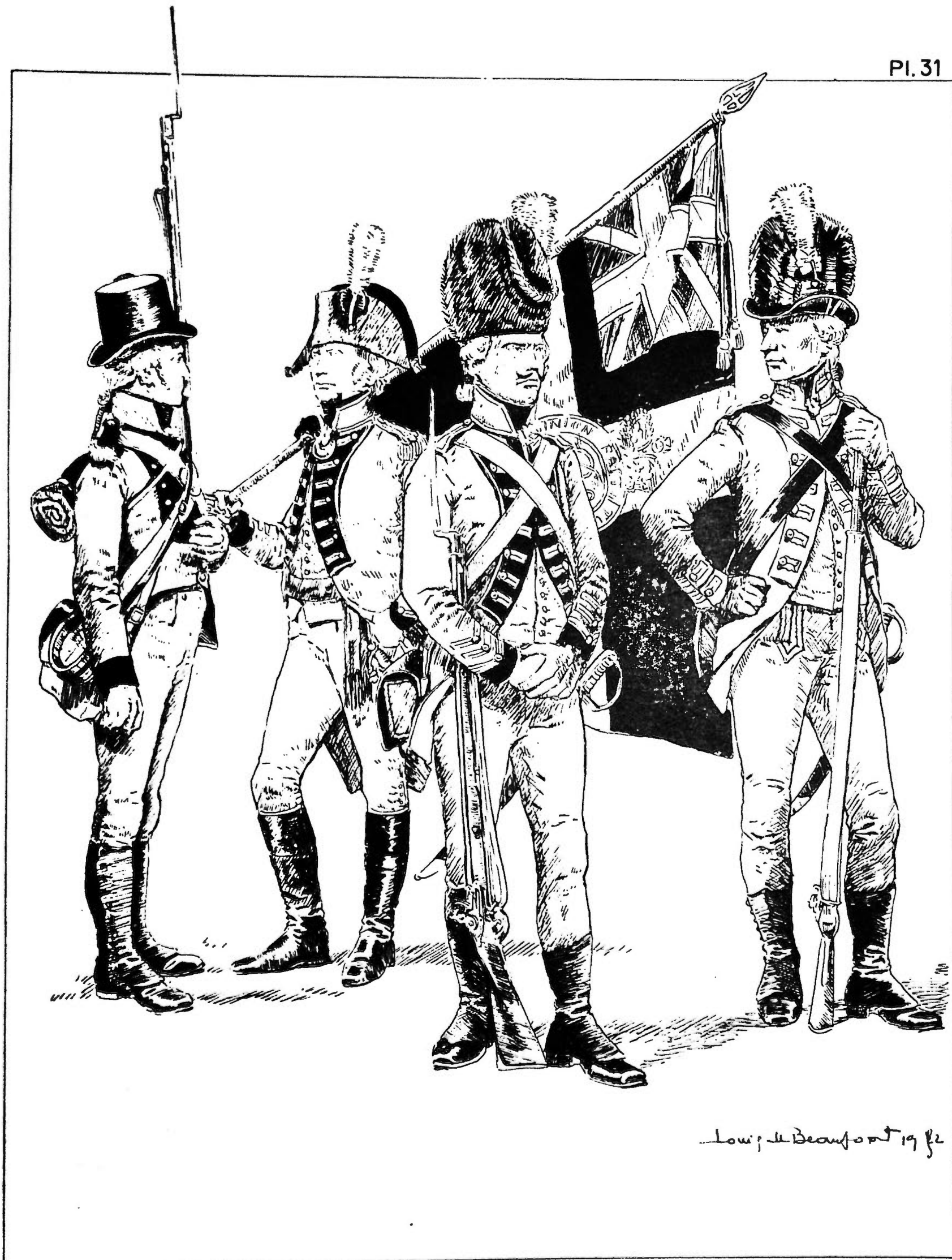
Le 1^{er} janvier 1796, La Tour est fort de 1.189 hommes; il passe de Stade en Angleterre vers cette époque et est embarqué le 28 février, avec le corps expéditionnaire du général Abercromby. Il avait été compris sur une liste des corps étrangers, fournie par lord Cathcart, et prêts à être embarqués. Le général Moore le signale comme ayant été retenu quelque temps à Cowes jusqu'à ce que les transports fussent prêts pour son embarquement. Il avait laissé un dépôt à Portsmouth et un centre de recrutement en Allemagne avec 2 lieutenants.

« La Tour's Royal Foreigners » participe aux opérations du général Abercromby à Sainte-Lucie en mai-juin 1796. Il s'y distingue beaucoup au cours des différentes affaires, en particulier lors du combat du morne Fortuné où il bloque la ligne de retraite des troupes françaises et où il perd 2 officiers (lieutenants Beckfield et de Lostende) et 16 hommes tués, sans compter les blessés, dont le capitaine de Barjac. La « London Gazette » signale la présence du corps à Sainte-Lucie, à l'attaque du Ferrand le 17 mai, où il perd le capitaine de Barjac, l'enseigne du Coutray, 2 sergents, 11 hommes blessés et 2 disparus. Dans une autre affaire, il est encore sérieusement bousculé en délogeant un parti adverse d'un poste sans grande importance. Le général Moore fait du régiment un grand éloge, mais ne semble pas être arrivé à convaincre Abercromby qui se plaint de sa mauvaise attitude et du caractère indiscipliné de ses soldats.

Il l'emmène cependant avec lui à la Grenade: le 21 juin, le corps repousse une attaque ennemie avec un plein succès, s'empare la nuit d'une montagne qui domine Palmyste et y perd 30 hommes; mais, grâce à cette action, la chute de l'île est consommée. Il sert alors sous les ordres du général Nicolls. Un autre détachement se bat à Saint-Vincent où la « London Gazette » le signale à l'attaque de la Vigie et des postes des environs. Il y perd 2 hommes tués, un officier subalterne et 24 soldats blessés.

Resté dans les Petites Antilles (Sainte-Lucie, la Martinique, la Trinité, la Barbade, la Grenade, etc...), La Tour ne tarde pas à être atteint par la fièvre jaune et les maladies inhérentes au climat. Le 1^{er} juin 1796, son effectif était de 1.035 hommes; le 1^{er} janvier 1797, il n'est plus que de 707. Le dépôt de Portsmouth lui envoie bien quelques renforts (en particulier 5 officiers et 50 hommes en juillet 1796 et 26 hommes en février 1797), mais la maladie est la plus forte. De 1796 à 1798, il perd au moins 11 officiers et 3 aides-chirurgiens. La Tour, par l'entremise du colonel Nesbitt qui semble l'avoir eu en grande estime, fait de nombreuses propositions pour augmenter son corps, aucune n'est retenue.

Le régiment parvient cependant à recruter quelques hommes sur place et, peut-être, en Allemagne où il a encore détaché 2 lieutenants et un enseigne. En 1797, son effectif est de 1.306 hommes dont 50 canonniers. Il n'en est pas moins licencié le 25 septembre 1797 et incorporé, le 1^{er} janvier 1798, dans le 3^e bataillon du 60th Foot (Royal American) pour l'infanterie et, pour l'artillerie, le 18 avril 1798, avec les canonniers de Löwenstein et des « York-rangers », dans deux compagnies d'artillerie étrangère nouvellement créées, dites « Indépendantes allemandes », amalgamées en 1803 avec l'artillerie hollandaise pour former le



FUSILIER AUX
ANTILLES 1796/97

PORTE-DRAPEAU 1795

GRENADIER
1795

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA TOUR
(ROYAL - FOREIGNERS)

RÉGIMENT D'INFANTERIE
LÉGÈRE DE LÜNINGCK
(1795)

« Royal Foreign Artillery ». Le 30 décembre 1797, le lieutenant-colonel, le major, 6 capitaines, 10 lieutenants, 5 enseignes et le chirurgien major passent au 60th Foot.

Au moment de son licenciement, le corps de « La Tour's Royal Foreigners » avait la réputation d'une excellente unité, ayant bien servi à la guerre et nettement au-dessus de la moyenne des autres corps étrangers au service de l'Angleterre dans les « West Indies ».

UNIFORMES. — Un premier uniforme est donné par un document assez douteux figurant dans l'ouvrage de Marbot et Noirmont, sous le titre de « Royal Liégeois » : chapeau tricorne de feutre noir gansé de même; cocarde, ganse double et plumet blancs. Habit bleu céleste foncé du type de 1786; collet droit, revers, parements en botte, doublure noirs; boutons jaunes. Epauettes à franges rouge écarlate. Cravate noire. Veste à boutons jaunes, culotte et guêtres blanches. Equipement croisé de cuir blanc; sabre-briquet à garde de cuivre et fourreau de cuir noir garni de cuivre. Fusil garni en acier avec bretelle de cuir blanc.

L'uniforme porté par le corps à la solde anglaise en 1795 est le suivant: bonnet de peau d'ours noir, avec cordon, raquettes et glands blancs; plumet blanc. Habit bleu céleste (ou outremer clair); collet droit et échancré rouge écarlate passepoilé de blanc sur tout son pourtour; revers et parements noirs (ces derniers coupés en V), le tout passepoilé de blanc; retrous-sis blancs; les devants de l'habit sont aussi passepoilés de blanc; boutons et boutonnières coupés carrément jaune d'or (7 au revers, une en chevron renversé sur le parement et 2 au-dessus; parfois les 3 au-dessus du parement); pattes d'épaules soit bleu céleste passepoilées de blanc, soit rouge écarlate passepoilé de blanc. Veste ronde blanche à boutons de métal jaune; culotte bleu céleste. Demi-guêtres noires. Equipement croisé de cuir blanc. Sabre-briquet à garde de cuivre et fourreau de cuir noir orné de cuivre; fusil garni en cuivre à bretelle fauve.

A noter que cet uniforme maintient les anciennes couleurs du régiment Royal-Liégeois au service de France en 1788, dont le comte de La Tour était colonel.

L'officier porte le chapeau de feutre noir à ganse, bouton, glands des cornes dorés, cocarde noire, plumet blanc; l'habit bleu céleste avec collet écarlate passepoilé de blanc, les revers et parements noirs passepoilés de blanc, la doublure blanche, les boutons et boutonnières dorés ainsi que les épauettes. Veste blanche à boutons dorés, culotte bleu céleste ou blanche, bottes noires; écharpe cramoisi sur la veste autour de la taille; hausse-col doré à attaches bleu céleste; épée à garde dorée ainsi que la dragonne.

Un dessin malheureusement non colorié de Hamilton Smith donne la silhouette d'un soldat du régiment de La Tour, sans doute aux Antilles, avec un chapeau rond. Il est probable que les couleurs de l'uniforme étaient les mêmes que ci-dessus, c'est-à-dire: habit bleu céleste, collet rouge, revers, parements et doublure de drap noir; pattes d'épaules de même à franges blanches; culotte bleu céleste, demi-guêtres noires. Boutons de métal jaune. Equipement blanc à plaque de cuivre, bidon en bois naturel; manteau roulé gris bleu.

DRAPEAUX. — Deux drapeaux existent encore dans la famille des comtes de La Tour, princes de Castelcicala et ducs de Calvello, à Rome.

1. Fond noir, traversé par une grande croix blanche; au milieu de la croix, jarretière en or surmontée de la couronne d'Angleterre, avec la devise: « L'union fait tout »; au centre, sur fond blanc, les lettres en or « R. E. » (Royal Etranger) et une petite fleur de lys d'or. Au premier canton, la bannière de l'Union (fond bleu, croix centrale rouge bordée de blanc, croix de Saint-André blanche).

2. Fond blanc, les triangles des angles supérieurs bleus; croix centrale rouge; au centre, jarretière d'or avec la devise: « Toujours fidèle au Roi ». Le centre du médaillon est à fond blanc, avec les lettres entrelacées en or « G. R. » et en-dessous une petite fleur de lys.

Piques, glands et cordons dorés; hampe en bois naturel.

Régiment d'Infanterie légère de Lüninck

1794-1795

Paul-François-Bernard baron de Lüninck, seigneur d'Oswig, de Borg et de Balberg, chevalier d'honneur de l'ordre de Malte, chambellan de la cour électorale de Cologne et membre des états de Westphalie, ancien officier aux Gardes wallones d'Espagne, prend du service en mai 1792 à l'armée de Condé comme capitaine de chasseurs au régiment de Hohenlohe-Bartenstein et y fait la campagne de 1793 en Alsace.

En mars 1794, devenu commandeur de l'ordre du Phénix, il passe lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie légère « faisant partie du corps subsidiaire réuni au service de la couronne d'Angleterre et érigé sous le nom de Limburg ». Ce régiment, qui semble n'avoir jamais été levé, a pour « colonel propriétaire et chef désigné » une manière d'aventurier s'intitulant « Ernest-Charles-Marie-Joseph-Népomucène de Limburg, comte du Saint Empire romain, co-régent seigneur de Limburg dans le Styrum et d'Oberstein, comte souverain et héritier de Holstein, Schaumburg et Pinneberg, comte de Bronckhorst, Gehmen et Sternberg, seigneur de Wisch, Borkelohe et Wilhelmsdorf, grand banneret du duché de Gueldres et du comté de Zütphen, ci-devant lieutenant-colonel à l'armée royale prussienne ».

Il semble bien qu'avec les quelques cadres rassemblés à Francfort-sur-le-Main, Lüninck ait formé les premiers éléments d'un régiment qu'il offre aux sept Provinces Unies des Pays-Bas et qui est effectivement capitulé le 6 août 1794. Ce régiment est un corps d'infanterie légère, composé, en principe, de deux compagnies de chasseurs, une de grenadiers et six de fusiliers. Les commissions des officiers sont datées, pour la plupart, du 8 octobre 1794, date effective de la levée. Les capitaines sont propriétaires de leurs compagnies.

Le lieutenant-colonel est Louis Kuppelmayer; on ne connaît pas le nom des autres officiers supérieurs. Cependant le baron de Malden, capitaine de grenadiers au corps, est nommé par le colonel, le 26 décembre 1794, « colonel à la suite des chasseurs au régiment de Lüninck, en récompense de son zèle pour accélérer la formation du corps et pour l'expédition importante et secrète qui lui fut confiée sur les frontières de la Hollande ».

Le corps établit son dépôt à Naarden. On a fort peu de renseignements sur lui et il semble qu'il n'ait été qu'embryonnaire. Des éléments coopèrent à la défense de l'île de Bommel en décembre 1794, où le capitaine de Pinto est blessé. D'après une note du lieutenant-colonel Kuppelmayer, datée de Francfort le 17 mars 1795, « c'est à l'intelligence de ce brave officier que l'on aurait dû la capitulation qui a autorisé la formation du corps ».

Le régiment suit certainement l'armée anglo-hanovrienne dans sa retraite sur l'Ems et au Hanovre; c'est à ce moment que le sous-lieutenant Hager est fait prisonnier et parvient à s'échapper.

En avril 1795, Lüninck-chasseurs serait passé au service d'Angleterre, étant cantonné à Wohlbrücken; il aurait été licencié au Hanovre ou « à Dillembourg, pays de Nassau-Orange », le 1^{er} mai 1795, faute de recrues. Sa capitulation est cassée officiellement par la république batave le 23 mai 1795.

D'après les dires du capitaine comte de Marillac, le corps aurait effectivement été rassemblé par ses soins et par ordre du prince d'Orange dans la région de Dillembourg, en février 1796, pour être définitivement licencié en avril de la même année.

M. de Malden, colonel attaché, déclare de son côté, avoir amené à l'armée de Condé, en septembre 1795, à Riegel, 296 hommes de la réforme des chasseurs de Lüninck et autres corps hollandais licenciés dans la région d'Osnabrück et incorporés dans les régiments soldés de l'armée de Condé, en particulier dans les hussards de Damas.

M. de Marillac ajoute qu'il resta à Marbourg à la demi-solde anglaise jusqu'en 1798; en 1799, il est rappelé pour recruter un corps de 4.000 hommes d'origine hollandaise, qui passa ensuite au service de l'Angleterre. Un certificat donné à Altona, le 1^{er} février 1800 par le baron de Lüninck au colonel de Malden, spécifie « qu'il fut autorisé par ses pouvoirs à le représenter auprès de S. A. S. Mgr le prince héréditaire de Nassau-Orange, au rassemblement de 1799, pour y surveiller et faire valoir les intérêts et droits de son régiment de chasseurs, tandis que, de sa personne, M. de Lüninck était occupé en Angleterre des mêmes intérêts et droits ». Le colonel s'engage à « lui donner lors de la formation du corps qu'il se propose d'obtenir et à laquelle il se trouve aussi employé, le commandement des hussards ou houllans qui s'y trouveraient, à quelque service que ledit corps passe. Et, dans le cas où il ne s'y trouverait admise aucune division de cavalerie », il s'engage et lui assure « la majorité de l'infanterie ».

Tous ces beaux projets semblent être restés lettre morte.

UNIFORME. — Chapeau de feutre noir à bords retroussés des deux côtés, gansés de blanc et retenus par deux ganses blanches sur chaque bord; chenille noire; turban vert à chaînettes de métal blanc autour de la forme; cocarde verte, ganse blanche partant du centre de la cocarde et se rattachant au turban par un bouton blanc; plumet vert. Cocarde, ganse et plumet sont légèrement inclinés vers l'avant. Cravate noire. Habit long, collet droit échancré, revers et parements vert foncé; doublure rouge écarlate; boutons blancs; au collet, boutonnières en galon ondé blanc, coupées carrément à l'extrémité près du collet et terminées par un bouton à l'opposé; 6 boutonnières de même au revers; parements ronds fendus sur le côté, sans passepoil, avec un bouton et une boutonnière de chaque côté de la fente, sur le parement, et le même ornement au-dessus du parement. Pattes d'épaules vert foncé, passepoilées de blanc, avec un bouton près du collet.

Veste ronde rouge écarlate à boutons blancs. Culotte vert foncé à piques et galons blancs. Demi-guêtres noires. Buffleteries croisées de cuir noir, le porte-sabre plus étroit que le porte-giberne; giberne noire; sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil orné de cuivre, bretelle de cuir blanc.

Les officiers ont le même uniforme avec tous les galons, boutons, tresses, etc..., en argent.

DRAPEAUX inconnus.



Régiment d'Infanterie de Wittgenstein

1794-1797

Ce régiment est levé au service de Leurs Hautes Puissances les Etats de Hollande, par capitulation du 26 juillet 1794 et par Chrétien-Louis-Casimir comte de Sayn-Wittgenstein-Berleburg, lieutenant général au service de Russie, chevalier de l'ordre du Lion du Palatinat et ancien colonel propriétaire du régiment d'infanterie allemande de son nom à l'armée des Princes français.

Le corps doit comporter deux bataillons de chacun une compagnie de grenadiers et six de fusiliers, soit 900 hommes. Il se forme à Coëvorden avec « des déserteurs de toutes nations » et des officiers allemands et émigrés français pour les commander. Le régiment semble avoir pris une certaine part à la défense de la Hollande. Une note du chevalier de La Grandville, officier du Génie au service des Pays-Bas, signale qu'il « traversa le Zuyderzee avec quelques officiers d'infanterie, le 22 janvier 1795, à pied sur les glaces, trajet si périlleux que le lendemain un détachement nombreux du régiment de Wittgenstein voulant tenter ce moyen de salut, fut englouti dans la mer ».

Les débris se réfugient au Hanovre et la capitulation est cassée par la république batave le 3 juillet 1795.

Le 28 février, le général de Wittgenstein obtient que son corps passe au service de la Grande-Bretagne et signe une nouvelle capitulation pour quatre compagnies d'infanterie de chacune 3 officiers et 110 hommes. Le régiment hollandais, qui en formera le noyau, est envoyé dans la région de Celle, mais, en avril, il se mutine, et le général Harcourt doit le casser et incorporer ses hommes dans les corps d'York. Seuls trois officiers se sont bien conduits, dont les lieutenants de Bavière, tous deux anciens officiers du régiment de Wittgenstein en 1792.

En août 1795, le général de Wittgenstein se fait recruteur pour les corps d'York, puis, le 25 août 1796, il obtient une nouvelle capitulation pour un régiment d'infanterie allemande comportant: un état-major (colonel, lieutenant-colonel, 2 majors, paymaster, aumônier, chirurgien-major avec 2 aides et 2 sous-aides, quartier-maître, adjudant, sergent-major quartier-maître, sergent-major adjudant, sergent armurier); huit compagnies de fusiliers (de chacune: capitaine, 2 lieutenants, enseigne, 4 sergents, 8 caporaux, tambour, cor, 112 soldats); une de grenadiers et une de chasseurs (de chacune: capitaine, 2 lieutenants, sous-lieutenant, 5 sergents, 8 caporaux, 2 cors pour les chasseurs, 2 tambours pour les grenadiers, 100 soldats). En tout 1.148 hommes.

La troupe sera armée de « schützen » de calibre anglais et se formera à l'île de Wight où le colonel transportera ses hommes à ses frais. Le corps devra être complet au 24 janvier 1797, et si les deux-tiers du régiment au moins ne sont point rendus au dépôt à cette date, la convention sera considérée comme nulle et non avenue, sans ouvrir droit à indemnité, et les hommes appartiendront au Gouvernement britannique contre 16 livres sterling 10 shillings.

La solde commencera à courir du jour où une compagnie sera formée. Il est payé pour chaque homme habillé, armé et équipé, ayant passé la revue définitive, 24 livres sterling ou 16 si le soldat n'est pas armé. Les officiers de l'état-major seront payés de leurs appointements, en partie dès que quatre compagnies seront formées, et le reste après la formation de la 8^e; de

même pour les « allowances ». Les recrues doivent avoir 5 pieds 2 pouces, moins de 40 ans pour ceux qui n'ont pas servi, et être sains de corps; ils sont engagés pour six ans et prêtent serment au roi George. Les officiers seront allemands ou parlant parfaitement cette langue.

Le colonel nommé aux emplois, sauf pour une compagnie dont le roi se réserve le choix des officiers. En cas de réforme, le régiment doit être ramené sur le continent; il pourra d'ailleurs être employé au-delà des mers.

Le lieutenant général comte de Wittgenstein reçoit une avance de 12.000 thalers; mais ne parvient guère à recruter son régiment qui est porté sur la liste des corps étrangers en 1797. Cette année, le 15 mai, Wittgenstein meurt à Rheda, son corps est définitivement licencié et ses hommes incorporés dans Waldstein.

UNIFORME et DRAPEAUX inconnus.



Corps de Pfaff de Pfaffenhoffen

1795

Le 27 décembre 1794, « François-Simon comte de Pfaff de Pfaffenhoffen, Immédiat du Saint Empire romain, chevalier de Malte, Tréfoncier de Liège, membre des états nobles de la Basse-Autriche, seigneur de Zweihaus in Inzersdorf am Wienerberg, de Tronhof zu Prinzing et de Reisenberg, etc., etc. », signe une capitulation avec Leurs Hautes Puissances les Etats de Hollande pour la levée d'une « Légion des Trois Armes » (infanterie, hussards et artillerie) dont il donne la lieutenance-colonelle au comte de Béthune-Hesdigneul, ancien colonel.

Ce comte de Pfaff aurait été « le fils d'un sculpteur de Saint-Ricquier en Picardie qui, dit-on, s'est fait noble et comte d'Empire... ayant de l'intrigue de reste, il leva, sous le nom d'un sien frère, un corps de 2.000 hommes de pied et 800 chevaux pour les Hollandais. Il est à La Haye, faisant l'homme d'importance, promettant des places à tout le monde, portant la croix de Malte qu'il s'est fait donner en même temps que son comté. Il avait, on le voit, les talents d'entrer dans les bonnes grâces du comte d'Artois » (lettre adressée à La Harpe le 6 décembre 1794 par un correspondant anonyme).

Le prince lui a écrit en effet le 18 novembre: « Le Régent et moi n'avons jamais cessé de considérer comme bons et loyaux Français tous ceux que l'honneur et le désir de servir plus utilement ont fait s'attacher au service des Puissances qui combattent pour Notre cause: et le serment que ce service exige ne nous empêchera jamais de les regarder comme de très fidèles serviteurs du Roi. Vous pouvez rassurer entièrement sur ce point la délicatesse de ceux que vous voudrez bien placer dans votre corps ».

Pfaff rassemble, semble-t-il, immédiatement quelques cadres. Le 1^{er} janvier 1795, la marquise de Falaiseau écrit: « M. de La Riandrie, Caroline de Clermont et toute la légion de Pfaff s'embarquent à Scheveningen pour Brême... » Et le comte de Brémond d'Ars, le 31 du même mois, décide de « se rendre à Pymont pour savoir si le corps de Pfaff s'y rassemble... »

L'invasion de la Hollande a obligé, en effet, le colonel à renoncer au service de Leurs Hautes Puissances. Il offre aussitôt ses officiers au Gouvernement anglais et, le 5 mai 1795, parvient à signer une capitulation provisoire pour la levée de huit compagnies d'infanterie de 5 officiers et 150 hommes chacune, et de 800 hussards, avec un état-major de 2 colonels, 2 lieutenants-colonels, 4 majors, 10 capitaines, etc... Il aurait reçu immédiatement une somme de 3.000 livres sterling à titre d'avance et commencé aussitôt à accorder des commissions d'officiers. Mais très rapidement, les émigrés s'aperçoivent de l'amoralité du nouveau colonel et ne veulent pas « se mettre dans une position à avoir quelque chose de commun avec un tel chef ».

Pfaff, qui a été en Angleterre passer des marchés de fournitures et chercher du crédit, revient sur le continent à la fin de juin. Pour recruter sa troupe, il a eu l'assurance de pouvoir choisir parmi les soldats provenant des contingents du prince-évêque de Liège et du prince-abbé de Corvey, mais ceux-ci sont incorporés dans les forces de l'Empire. Il se rabat aussitôt sur les soldats hollandais fidèles, passés en Allemagne ou désireux d'y passer, et établit dans ce but des postes de recrutement le long de la frontière, avec centre à Osnabrück.

Une capitulation additionnelle, signée le 28 juin 1795, oblige le colonel à présenter à la revue de l'inspecteur britannique, un bataillon complet avant le 1^{er} septembre. Le corps est

porté sur la liste du 11 juin 1795 des régiments étrangers au service de l'Angleterre devant être levés sur le continent, puis sur une liste postérieure de régiments à envoyer aux Antilles.

A la mi-juillet, Pfaff a déjà formé une compagnie de cavalerie, mais il lui manque un lieu de dépôt. Le colonel inspecteur Nesbitt lui a permis « vaguement et verbalement » de s'établir partout où il le voudra, et il n'a trouvé aucun lieu propice dans le Hanovre, ses gens ayant été chassés dès leur arrivée. « MM. Prioreau et de Lambert ont réussi à se caser à Harbourg » et à y rassembler cette première compagnie de cavalerie, mais ils en sont chassés par le magistrat et 80 soldats « se perdent dans la nature ».

Pfaff s'en plaint vivement au ministre Windham, à Nesbitt, au cercle de la Basse-Saxe; il réclame un lieu de dépôt permanent, mais Windham le renvoie à Nesbitt qui se refuse à prendre aucune décision, se contentant de « suggérer » Harbourg et espérant que les difficultés s'aplaniront.

En réalité, les Gouvernements anglais et hanovrien semblent avoir rapidement compris que l'opération menée par le douteux comte de Pfaff manque de sérieux, et ils suscitent tous les obstacles possibles pour empêcher le recrutement du corps, qui, en fait, ne sera jamais levé.

Des convois de nouvelles recrues sont arrêtés du 13 au 20 juillet à Celle, Hanovre et Nienbourg; 250 hommes sont encore perdus. Le colonel essaie alors de trouver un dépôt sur les frontières du Hanovre, il part le 27 juillet après avoir obtenu du magistrat de Harbourg l'autorisation de séjour pour les individus de son corps, considérés « comme particuliers ».

Dans le courant d'août, Pfaff déclare être en mesure de faire passer la revue de l'inspecteur à quatre compagnies de cavalerie et un bataillon d'infanterie (?). Il a obtenu des princes de Lippe et d'Hildesheim l'autorisation de placer des « entrepôts » à Detmold et Peine, mais il a échoué encore auprès de la régence du Hanovre qui, non seulement refuse un lieu de dépôt, mais interdit même le passage des convois de recrues.

Revenu le 12 août à Hambourg, le colonel demande avec instance à Nesbitt de passer la revue de deux compagnies de cavalerie qui comportent un certain nombre de volontaires gentilshommes. Nesbitt refuse catégoriquement, arguant que la capitulation du corps ne permet pas qu'on y incorpore des soldats de cette nature. Pfaff proteste: la chose est si régulière qu'il a obtenu de ses officiers qu'ils abandonnent, comme lui-même, une partie de leurs appointements pour former une double paye en faveur des gentilshommes non-officiers.

Nesbitt consent alors à donner au colonel le choix de l'emplacement de sa revue, soit sur les arrières de l'armée anglo-hanovrienne, soit à Stade. Pfaff adopte la première solution, envoie son frère, colonel de sa cavalerie, auprès du général Dundas, et se rend à Brême pour chercher les armes nécessaires.

A ce moment, il lui arrive deux catastrophes: d'abord, le 13 août, le Gouvernement anglais interdit au corps de Pfaff de Pfaffenhoffen de recevoir dans ses rangs « des soldats hollandais ou attachés dernièrement au service de Hollande »; voilà le recrutement sérieusement compromis. D'autre part, Nesbitt interdit la revue de la cavalerie sur les arrières de l'armée. De plus, « le général prince Ernest duc de Mecklembourg, par injonction expresse de la régence royale (du Hanovre) et par ordre signé de Stade, le 18 août, envoie le capitaine Klare fait sortir le dépôt du corps de Pfaffenhoffen de Harbourg et des états du Hanovre, avec injonction de n'y pas reparaitre à l'avenir, à peine pour le colonel d'être poursuivi selon la rigueur des ordonnances ». De ce fait, 263 hommes dont environ 60 gentilshommes français doivent « fuir Harbourg et errer parmi les sables du Hanovre dans un temps des plus affreux ». Nesbitt, averti immédiatement par le commandant du dépôt, n'a pas réagi.

Le colonel est atterré; son frère, en revenant de l'armée anglaise, a rencontré, à deux lieues de Harbourg, une partie du dépôt dispersé et ne sachant où aller. Les trois compagnies de cavalerie sont réduites à 60 hommes et 110 recrues nouvelles, conduites de Peine au château d'Abendessen, sont enlevées par les Hanovriens, « par la violence, à main armée, avec de l'artillerie »; même les officiers sont conduits prisonniers à Celle.

Pfaff proteste, le 24 août, auprès de Windham, de Fraser, de Nesbitt, des Hanovriens. Encore une fois, Windham le renvoie à Nesbitt qui, brutalement, lui interdit définitivement de poursuivre la levée de son corps et refuse de lui donner aucun délai. Le 27 août, l'inspecteur

anglais engage le prince Louis de Rohan, qui lève un nouveau régiment de hussards, à se charger de la capitulation du comte de Pfaff, et il propose qu'un arrangement soit conclu entre les deux colonels, dans lequel il accorde au prince une prolongation de six semaines de sa propre capitulation pour pouvoir incorporer les hommes rassemblés par Pfaff.

Celui-ci, naturellement, proteste avec énergie, déclare que sa capitulation a été violée par les autorités anglaises et hanovriennes et que lui, personnellement, a fait ce qu'il devait et ce qu'il pouvait. Il réclame, en conséquence, une indemnité, conformément aux termes de son contrat.

Le 23 octobre, le ministre Windham écrit au comte de Pfaff pour l'aviser qu'il ne lui est dû aucune indemnité pour son régiment, ce qui attire une nouvelle et véhémence protestation du colonel; mais Windham tient bon et, en janvier 1796, il maintient sa décision.

En avril, un certain M. d'Hamecourt écrit au même ministre pour lui signaler que les avocats de M. de Pfaff se sont rassemblés les 18 et 19 avril chez M. Erskine. Le principal créancier est un certain van Horick qui a équipé et habillé les corps de Rohan, Périgord, Waldstein, et en partie, Castries et Mortemart. D'Hamecourt offre à Windham ses bons offices pour éliminer toutes prétentions des colonels à ce sujet.

Auraient été officiers supérieurs dans le corps de Pfaff: le comte de Pfaff de Pfaffenhoffen, frère du propriétaire, colonel de la cavalerie; le marquis d'Havrincourt, lieutenant-colonel de l'infanterie; le marquis de Verteillac, lieutenant-colonel de l'infanterie; le comte de Fléchin de Vamin, major de l'infanterie; M. de La Suderie, major de l'infanterie; le marquis de Balivières, major de l'infanterie; M. de Beaurecueil, major de la cavalerie.

UNIFORME et DRAPEAUX inconnus.



Corps des Sapeurs hollandais de M. de La Grandville

1795

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les Princes donnent leur autorisation en septembre 1793 pour l'envoi de détachements d'officiers français du corps royal du Génie aux quartiers généraux anglais et hollandais. Le comte de Cunchy, commissaire des Princes à Tournai, donne en conséquence, au chevalier de Saint-Paul et à d'autres anciens ingénieurs, l'ordre de se rendre à Menin pour y fortifier la place. Parmi eux sont le lieutenant en second de La Chevardière de La Grandville et son frère, ancien aspirant du Génie. Dans les instructions du comte de Cunchy, il est spécifié que « si le prince d'Orange, dont MM. de La Grandville étaient déjà connus, voulait les attacher à son armée, ils étaient les maîtres d'y rester ». Ces deux officiers ayant fait part de cet ordre au prince, « il leur répondit que s'ils restaient à son armée, ils ne se repentiraient jamais de lui avoir donné la préférence.

MM. de La Grandville sont donc attachés à l'armée hollandaise comme aides-quartiers-maîtres généraux, sous les ordres du major du Génie de Leschelles. Ils « restent pendant les campagnes de 1793 et 1794 près du prince d'Orange; ils ont dirigé tous les campements de l'armée, les travaux du siège de Maubeuge, la prise de Landrecies; ils se sont trouvés aux trois batailles données à Fleurus et dans les environs de Charleroi; ils ont fait toute la retraite jusqu'en Hollande, détachés souvent aux corps les plus exposés et n'ont quitté l'armée que le 21 janvier 1795 sur l'ordre de Mgr le prince d'Orange qui s'embarqua pour l'Angleterre ».

Le 22 janvier, MM. de La Grandville traversent le Zuyderzee sur la glace et passent au Hanovre.

Le 13 mars 1795, à Osnabrück, le chevalier Charles-Claire-Louis-François de La Chevardière de La Grandville obtient du général Harcourt l'autorisation de rassembler les anciens sapeurs de l'armée hollandaise en un corps de deux compagnies qui sera pris provisoirement à la solde de la Grande-Bretagne. M. de La Grandville est breveté major et ses deux frères prennent le commandement des deux compagnies. Celles-ci, en principe, doivent garder la formation hollandaise: capitaine, capitaine-lieutenant, lieutenant, 2 sous-lieutenants, 3 sergents, 4 caporaux, tambour, « solliciteur » (payeur) et 50 sapeurs.

Le corps semble avoir eu du mal à se recruter; on sait d'ailleurs fort peu de choses sur son existence et, en 1795, « les sapeurs destinés par leur service à faire un corps séparé, n'ont été réunis que par nécessité au régiment de Löwenstein (Fusiliers), au moment de l'embarquement général de tous les corps anglais employés sur le continent ».

M. de La Grandville déclare que c'est sur l'intervention directe du prince de Löwenstein que son corps fut licencié et incorporé dans une de ses formations.

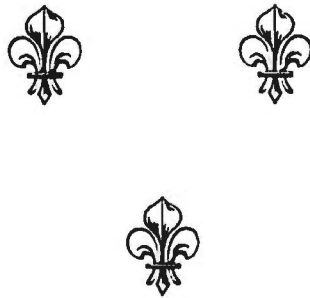
UNIFORME inconnu. Il est possible que le corps de La Grandville ait porté l'uniforme déterminé pour les « Pioneers » du capitaine de Selliard.

Il est plus probable que les sapeurs de La Grandville continuèrent à arborer l'uniforme du Génie hollandais: chapeau tricorne à cocarde orange, habit bleu de coupe française; collet rabattu noir passepoilé de rouge écarlate; revers noirs passepoilés de rouge écarlate à 7 boutons de cuivre (par 1, 2, 2 et 2); parements en botte noirs liserés de rouge à 3 boutons; pattes de poches en travers passepoilées de rouge, sans boutons; retroussis rouges avec cœurs bleus. Veste et culotte jaunes. Guêtres noires.



Régiment d'Infanterie de Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein

Formé à l'Armée de Condé en 1792, capitulé au service des Pays-Bas Unis le 4 février 1794, ce régiment, pratiquement détruit pendant la campagne, retourne au corps de Condé en avril 1795. Son historique sera donné avec ceux de l'Armée de Condé.



Artillerie hollandaise

Artillerie émigrée hollandaise de Nacquard

1793-1803

Après la dissolution de l'armée des Princes, à la fin de novembre 1792, Jean-Etienne Fourrier de Nacquard, ancien lieutenant en second dans Auxonne-artillerie et capitaine en second en 1791, entre au service des Provinces Unies de Hollande et y lève, dès janvier 1793, une compagnie d'artillerie avec cadres français. On a fort peu de renseignements sur ce corps: on sait seulement qu'en 1794, Nacquard était « *Ordinaris Meester Wuurwerker* » (capitaine en second titulaire) attaché à la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon du régiment d'artillerie du prince Frédéric d'Orange-Nassau, depuis le 22 février 1793. D'autre part, des états de services d'officiers signalent que la compagnie de Nacquard se serait bien comportée au cours de la campagne de 1793-1794, se signalant à l'affaire de Werwick, aux sièges de Maubeuge et de Landrecies, à la bataille de Fleurus, aux défenses de Nimègue et des lignes du Wahal.

Au moment de la retraite de l'armée anglo-hanovrienne sur l'Ems, une brigade d'artillerie hollandaise s'attache à la fortune de ses alliés. Elle a reçu l'ordre d'abandonner ses canons sur le Wahal et de retraiter « où son commandant le déciderait ». Celui-ci, le capitaine de Nacquard, après trois jours et trois nuits d'efforts, en utilisant les montures de ses officiers comme chevaux de trait, parvient à ramener 14 canons et son train complet, et à rejoindre l'armée à Deventer, faisant en somme l'arrière-garde des Anglais. Il amène deux compagnies de 200 hommes environ, la sienne et celle du capitaine Roskam, capitaine en second à la 3^e compagnie du 2^e bataillon du régiment prince Frédéric d'Orange, depuis le 22 février 1793.

Au cours de la traversée de la Frise et du pays de Groningue, dans un pays dévasté et sans cantonnements possibles, en butte à l'hostilité des habitants, par un froid des plus rigoureux, la brigade de Nacquard est admise provisoirement à la solde anglaise, en janvier 1795, par ordre du lieutenant général Harcourt. Lorsque les cantonnements définitifs sont pris dans le Hanovre, le général Wallmoden demande au duc d'York que la brigade hollandaise soit attachée au corps hanovrien qui manque d'artillerie (29 janvier 1795). Le secrétaire d'état à la Guerre, Dundas, donne son accord le 28 février. A cette date, la brigade comporte: 10 pièces légères de campagne de 12 livres de balle, avec avant-trains, 2 pièces de position de 12, 4 obusiers de 7, 2 de 6 et 5 fourgons. L'effectif de l'unité est de: capitaine, 2 lieutenants, 2 lieutenants en second, un peu plus de 200 canonniers et conducteurs, et un peu plus de 100 chevaux. 52 prisonniers de guerre (sans doute français) pourraient être incorporés dans le corps. Les munitions manquent pour les 12 livres et ont été demandées au Gouvernement hanovrien.

A cette époque, le prince de Condé propose à la cour de Londres que « les douze pièces d'artillerie hollandaise au service de Hanovre et étant arrivées dans ce pays-ci », soient envoyées à l'armée qu'il commande. « On renverra tous les officiers et artilleristes hanovriens; les caissons et tout l'attirail viendront avec cette artillerie ».

Le 29 mars 1795, le colonel Nesbitt, commissaire et inspecteur général des troupes étrangères à la solde anglaise, signe à Brême avec le capitaine de Nacquard une capitulation provisoire, rédigée en français, pour la prise en charge d'une compagnie d'artillerie étrangère

de: capitaine, 3 lieutenants, 3 lieutenants en second, adjudant, quartier-maître, chirurgien, 6 sergents, 6 caporaux, 8 bombardiers, tambour, 115 canonnières, 50 conducteurs ou « valets de chevaux ». Le corps devait être complété en deux mois et était pris à la solde avec effet rétroactif du 29 janvier 1795 pour les hommes présents à la revue du commissaire. La solde était de 10 shillings par jour pour le capitaine, 4 shillings 8 pour le lieutenant, 3 shillings 8 pour le lieutenant en second, 1 shilling 6 pour le sergent, 10 pence pour le bombardier, 8 pence pour le canonnier ou le conducteur, qui est payé comme tel tant qu'il est requis. Une allocation spéciale est accordée pour la réparation de l'armement (paye journalière de 3 hommes); de plus, la compagnie perçoit le pain en nature ou un sou et demi par jour et par homme. Sous-officiers et soldats doivent prêter serment au roi d'Angleterre; ils sont engagés sans limitation de temps. Le commandant reçoit 16 livres 10 shillings par recrue habillée, équipée et rendue au dépôt. En cas de licenciement, les officiers reçoivent six mois de paye, les sous-officiers et soldats deux mois de solde.

Nacquard constitue aussitôt sa nouvelle unité avec les bas-officiers et canonnières hollandais qu'il avait amenés et réussit à la compléter très rapidement. En juillet 1795, le secrétaire d'état Dundas désigne le lieutenant-colonel Craufurd pour conduire l'artillerie hollandaise à l'armée de Condé, via la Hesse, Cassel et Stuttgart; mais cet ordre est rapidement rapporté et la compagnie reste au service anglais.

Le 28 août, une autre capitulation semble avoir été signée avec le capitaine Roskam pour la formation d'une compagnie mise sur le même pied que celle de Nacquard. Le 6 septembre, la compagnie Roskam, sur ordre du colonel Nesbitt qui lui fournit ses chevaux, est envoyée à Stade. Le 19 octobre, les deux compagnies, destinées à servir aux Antilles, sont réunies dans cette ville avec leurs canons. Leur effectif, au 26 de ce mois, est de: major, chirurgien et 2 aides, adjudant, quartier-maître, 2 sergents-majors, « garde de campagne », maréchal, 2 capitaines, 2 lieutenants, 4 lieutenants en second, 8 sergents, 2 tambours, 12 caporaux, 16 bombardiers, 4 forgerons, 165 canonnières.

Le 8 décembre 1795, le colonel Nesbitt signe à Stade une capitulation définitive pour l'artillerie émigrée hollandaise (ratifiée par une ordonnance royale du 27 février 1796, avec effet du 24 mai 1795). Le corps comprend: a) état-major: major commandant, adjudant, quartier-maître, chirurgien, maître sellier, garde de campagne, maréchal (en plus, on trouve sur les états de situation, un commissaire aux approvisionnements et son secrétaire); — b) trois compagnies, de chacune: capitaine, lieutenant en premier, 2 lieutenants en second, sergent-major, aide-chirurgien, 4 sergents, 6 caporaux, 8 bombardiers, 2 charpentiers ou forgerons, tambour, 84 canonnières. La dépense de solde par an est de 6.290 livres 3 shillings 4 pence; les taux sont inférieurs, sauf pour le major et le capitaine, à ceux du « Royal-Artillery » et du corps d'artillerie de Rotalier. Par contre, le nombre des sous-officiers est plus important que dans Rotalier; aucune stipulation n'est faite pour les conducteurs, sans doute en raison de la destination coloniale du corps. De petites gratifications sont accordées aux officiers et soldats pour compenser le prix de la bière légère fournie aux troupes anglaises et pour supplément de pain. Le Gouvernement anglais accorde le transport gratuit et les rations de vivres nécessaires à six femmes par compagnie.

Les commissions du major de Nacquard et des autres officiers sont datées du 27 décembre 1795.

Le prince d'Orange qui tente, à cette époque, de lever à Osnabrück une armée hollandaise fidèle et qui a déjà rassemblé 700 officiers, 500 sous-officiers et 1.700 hommes (à la solde anglaise) proteste, en novembre 1795, contre l'envoi de l'artillerie émigrée hollandaise aux Antilles. Il tente de l'amalgamer à son embryon d'armée, en spécifiant qu'elle porte encore « la dragonne, la cocarde et l'écharpe hollandaises ». Mais il n'est donné aucune suite à sa réclamation, les deux compagnies primitives ayant été prises à la solde anglaise dès janvier 1795. Le corps, d'ailleurs, inspecté par le capitaine Gordon, commissaire adjoint, est parfaitement décidé à s'embarquer, « sans faire aucun embarras » (3 novembre 1795). Le 15 décembre, en effet, il s'embarque à Stade avec 270 chevaux et 8 pièces de 12 au moins.

À la fin de ce mois, on trouve l'artillerie émigrée hollandaise dans l'île de Wight, em-

brigadée avec « La Tour's Royal Foreigners » et « Hompesch's hussars », sous le commandement de sir John Moore. Ses deux compagnies (la 3^e n'a pas été formée) sont commandées par le capitaine hollandais Hessussius et le frère du major, le chevalier de Nacquard.

C'est à cette époque que le major de Nacquard adresse au ministère anglais plusieurs propositions: achat de ses chevaux et de ses canons hollandais, création d'une compagnie majeure avec capitaine-lieutenant, allocation supplémentaire de 3 pence par jour et par homme ayant six mois de service au 24 février 1796, pour l'entretien de l'habillement et de l'équipement, ce qui est accordé.

L'artillerie émigrée hollandaise est embarquée pour les Indes occidentales en mars 1796 et arrive au Môle Saint-Nicolas, dans l'île de Saint-Domingue, au début de juin; elle commence à figurer sur les rapports à partir du mois de juillet. Pendant ce temps, le major et le capitaine de Nacquard, restés en Angleterre, mettent sur pied à Lymington, le 12 mars 1796, la 3^e compagnie qui sert d'abord de dépôt, puis est donnée au capitaine de Ménard.

Aussitôt arrivées à Saint-Domingue, les deux compagnies de l'artillerie hollandaise sont fractionnées en détachements répartis dans divers postes. Celle de Nacquard (2^e) est, en principe, à Port-au-Prince, forte de 2 officiers et 96 hommes; en juillet, elle perd 29 hommes par maladie. La compagnie Hessussius (1^{re}) reste au Môle Saint-Nicolas, forte de 4 officiers et 97 hommes, avec un détachement à Saint-Marc. Elle est bientôt atteinte de la fièvre jaune; en juillet, son capitaine et un officier sont morts, 14 hommes sont malades. En août, 2 officiers et 11 hommes meurent encore et 7 en septembre.

La 2^e compagnie, commandée par le capitaine de Villicy, se distingue à la reprise du Mirebalais et de Grand-Bois. A noter qu'il semble qu'une fraction de l'artillerie de Nacquard ait pris part à l'attaque de l'île de Sainte-Lucie en mai 1796. Mais, très rapidement, l'effectif est tombé à 7 officiers et 89 hommes, puis en août 1797 à 39 hommes, malgré l'arrivée, le 1^{er} mai de cette année, d'un renfort d'un officier, 9 sous-officiers et 95 hommes. En 1796-1797, le corps perd encore un capitaine, 4 lieutenants, 4 lieutenants en second, un aide-chirurgien et le commissaire aux approvisionnements.

Le 23 juin 1796, le major de Nacquard meurt; il est remplacé par son frère, le chevalier, qui devient major le 15 juillet. La 3^e compagnie et le dépôt sont toujours à Lymington, ce dernier sous le commandement du capitaine de Couasnon. Ce dépôt a un petit détachement sur le continent qui enrôle les hommes, les rassemble et les fait rejoindre l'Angleterre. La plupart des recrues sont des Hollandais, des Prussiens ou des Nassauviens, de 5 pieds 3 pouces en moyenne, et de 16 à 30 ans d'âge. Du 1^{er} juin 1796 au 5 avril 1797, on en incorpore 137. Le major de Nacquard, l'état-major et des renforts tirés de la 3^e compagnie, rejoignent Saint-Domingue en mars 1799.

Les compagnies se signalent encore en 1798, en particulier à la défense du fort des Irois où le capitaine de Couasnon est blessé, puis à la Grande Anse et à Jérémie; elles sont notées comme un bon corps de troupe, ayant encouru peu de désertions comparativement aux autres. A la suite d'une discussion concernant sa subordination à un officier anglais de moindre grade, le major de Nacquard regagne l'Angleterre en juillet 1798 et lorsque l'île de Saint-Domingue est évacuée en octobre, l'artillerie émigrée hollandaise, forte de 160 hommes environ, est mise en garnison à Port-Royal dans l'île de la Jamaïque, le 12 octobre, où elle est rejointe, en décembre 1799 par la 3^e compagnie du capitaine de Ménard qui s'était embarquée à Portsmouth en octobre sur le transport « l'Achille ».

Le 9 novembre de cette année, le secrétaire d'état lord Portland recommande au commandant en chef de la Jamaïque, le major général Balcarres, d'envoyer l'artillerie hollandaise aux Bahamas ou aux Bermudes, si le corps renfermait « de mauvais sujets provenant des pontons », par conséquent exposés aux suggestions des agents français, très actifs à la Jamaïque. Seuls deux officiers et 24 hommes sont détachés aux Bahamas. Le reste, encore atteint par la fièvre jaune, perd de nombreux hommes (30 % de la compagnie de Ménard en 6 mois, le quartier-maître et deux seconds lieutenants en 1800-1801). On trouve un détachement du corps à Curaçao en 1801.

Le 1^{er} février 1803, l'artillerie de Nacquard reçoit la même solde que le « Royal Artillery ».

A cette époque, la paix d'Amiens ayant été signée, le corps, par mesure d'économie, est réorganisé. La 1^{re} compagnie du capitaine de Couasnon est licenciée; la 2^e compagnie du capitaine de Villicy est renvoyée à Lymington en mars 1803; la 3^e compagnie du capitaine de Ménard est complétée par un officier et 39 canonniers de la 3^e compagnie et un officier et 34 canonniers de la 1^{re}: elle devient « compagnie surnuméraire du capitaine de Ménard, attachée au « Royal Artillery » pour le service à la Jamaïque ». Elle envoie aussitôt des détachements à Port Antonio, Montago Bay et Rock Fort.

Le dépôt est, en novembre 1801, transféré de Lymington à East Cowes dans l'île de Wight, puis, en avril 1803, à Hurst Castle. Renvoyé à Lymington en juillet, il est supprimé et ses hommes sont, pour la plupart, incorporés dans la 2^e compagnie (de Villicy) qui vient d'arriver des Antilles. Les autres acceptent, en majorité, une gratification de 2 livres 2 shillings pour s'engager dans le service général.

Nous retrouverons la compagnie de Ménard et celle de Villicy coopérant à la formation, en mai 1803, du « Corps de l'artillerie royale étrangère ».

UNIFORME. — Les documents concernant l'artillerie hollandaise pour la période de 1793-1794 sont très rares; grâce à l'obligeance du colonel Hartmans, directeur du musée de l'armée néerlandaise de Leiden, nous avons pu reconstituer, dans ses grandes lignes, la tenue portée par ces unités :

Chapeau tricorne de feutre noir bordé d'un galon de fil blanc, cocarde orange, ganse noire et bouton de métal jaune. Col noir. Habit bleu de roi; collet droit rouge écarlate; revers bleu de roi passepoilés de rouge écarlate, à 7 boutons de métal jaune; parements fendus rouge écarlate, le passepoil de la fente rouge écarlate, ornés de 4 boutons dont 2 sur le parement et 2 au-dessus; pattes de poches en travers passepoilées de rouge écarlate, avec 3 boutons en-dessous de la patte; doublure et retroussis rouge écarlate, ces derniers agrafés par une petite patte rectangulaire bleu (au centre), blanc et rouge écarlate (au bord). Epaulettes rouge écarlate passepoilées de blanc, franges blanches, bouton de métal jaune à la base du collet. Veste bleu de roi à boutons de métal jaune, passepoilée de rouge écarlate sur tout son pourtour, pattes de poches en travers passepoilées de rouge écarlate avec 3 boutons de métal jaune sous la patte. Culotte bleu de roi, fermant sur le côté par 4 boutons de métal jaune. Longues guêtres de laine noire en hiver, de drap blanc en été. Bandoulières de cuir blanc; sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni de cuivre. Giberne de cuir noir. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanc.

Les officiers ont le même uniforme avec les boutons dorés, les épaulettes en or selon le grade, le hausse-col doré, l'épée à garde de cuivre doré, fourreau de cuir noir garni en cuivre doré, dragonne en argent garnie de soie orange, écharpe orange sur la veste, autour de la taille.

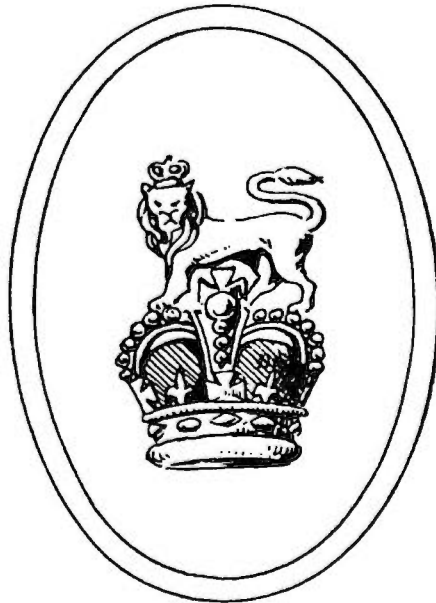
Lorsque les compagnies d'artillerie hollandaise passent au service anglais, l'uniforme est modifié; mais les documents sont presque inexistantes à son sujet. On ne connaît qu'un dessin aquarellé représentant un officier de la « brigade hollandaise commandée par le prince d'Orange au service britannique, composée d'émigrés français et hollandais en 1800 ».

Il s'agit, en l'occurrence, d'un officier du corps de Nacquard; il porte l'uniforme suivant: chapeau de feutre noir bordé d'une ganse noire, glands des cornes en or à franges cramoisi, cocarde noire, ganse et bouton argentés. Col noir. Habit bleu de roi à 2 rangées de 10 boutons argentés, pattes de poches en travers à 3 boutons d'argent en-dessous; collet droit et échancré rouge écarlate; parements en botte de même couleur, à 3 boutons; revers rouge écarlate; doublure et passepoil du devant de l'habit rouge écarlate. Epaulettes en argent. Culotte gris de fer; demi-bottes de cuir noir. Echarpe cramoisi. Epée à garde de cuivre doré, poignée argentée, fourreau de cuir noir garni en cuivre doré; dragonne dorée à filets cramoisi, franges de même.

Cet uniforme, en somme, est le même que celui porté par les officiers du « Royal

Artillery » britannique à cette époque, mais avec les boutons et épaulettes en argent au lieu d'être en or. On peut donc supposer que la troupe avait le même uniforme que l'artillerie anglaise, avec boutons de métal blanc et galons blancs.

Un état d'habillement daté de 1796 signale que l'uniforme de l'artillerie émigrée hollandaise consiste en: un habit-veste bleu, une veste bleue, des pantalons bleus, des chapeaux gris avec un plumet noir et une cocarde, des guêtres, des chaussures et un col. Un habit long est aussi prévu, probablement de couleur bleue, ainsi qu'un havresac. Il y aura un cordon d'or au chapeau des officiers, un galon et une ganse d'or à celui des sergents, une ganse seulement à celui des caporaux, et des épaulettes de soie jaune pour les bombardiers. Chaque canonnier est armé d'un sabre suspendu à un ceinturon et muni d'une dragonne rouge et orange. Aux Antilles, les canonniers portent un bonnet de police, des habits et des vestes sans manches, le tout en toile.





OFFICIER R.F.A.
(1810)

OFFICIER DE
NACQUARD'S DUTCH

ARTILLERIE HOLLANDAISE
(1794)

CANONNIER R.F.A.
(1812)

ARTILLERIE HOLLANDAISE .NACQUARD'S ET ROYAL-FOREIGN - ARTILLERY

Artillerie Royale étrangère ou Royal Foreign Artillery

1803-1817

Après la rupture de la paix d'Amiens, le 16 mai 1803, le Gouvernement britannique, reconnaissant la nécessité d'avoir un corps d'artilleurs étrangers aux Antilles pour suppléer à la carence de son artillerie nationale, décide de former un bataillon de trois compagnies de 160 hommes auquel on donnera le nom de « Royal Foreign artillery » (Artillerie royale étrangère) et dont le commandement appartiendra au major chevalier de Nacquard, ancien commandant de l'artillerie émigrée hollandaise.

Le dépôt sera à Lymington. Pour former ce corps, on amalgame diverses compagnies d'artillerie, savoir:

1. la « compagnie surnuméraire du capitaine de Ménard », provenant de l'artillerie émigrée hollandaise, alors à la Jamaïque, à peu près complète grâce à l'incorporation d'hommes de la compagnie de Couasnon, du même corps, dissoute;

2. la compagnie de « cadres » du capitaine de Villicy, de l'artillerie émigrée hollandaise, alors à Lymington, revenant des Antilles et qui, en juin 1803, recrute encore parmi les étrangers et sans doute aussi dans les camps de prisonniers de guerre et sur les pontons, après la rupture de la paix;

3. la « compagnie indépendante d'artillerie étrangère ou allemande aux Antilles » du capitaine de Prévost.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, on avait formé, le 18 avril 1798, lors de l'incorporation dans le 60th Foot des corps de « La Tour's Royal Foreigners », « Löwenstein's Fuzileers » et « Löwenstein's Chasseurs », deux compagnies indépendantes d'artillerie. La première (2 officiers et 50 hommes), provenant du détachement d'artillerie de La Tour, était composée de Suisses, de Hollandais et de prisonniers français incorporés, et commandée par le capitaine de Saint-Bresson. Elle tenait garnison à la Martinique, avec détachements à la Trinité et Tabago. La seconde compagnie (5 officiers et 116 hommes) provenait des artilleurs de Löwenstein, était composée en majorité d'Allemands et résidait, sous les ordres du capitaine de Prévost, à la Martinique, avec détachements à Sainte-Lucie et à la Trinité.

Ces deux compagnies, dont nous croyons utile de résumer l'histoire, étaient, en principe, sur le même pied et au même taux de solde que celles de l'artillerie anglaise. En décembre 1797, la compagnie de Saint-Bresson passa à la Trinité, cependant qu'en juin 1802, la compagnie de Prévost s'établit à la Grenade. Pendant toute cette période, la maladie sévit dans leurs rangs, occasionnant une perte d'environ trois hommes par mois, sans que le recrutement, très difficile aux colonies, parvienne à remettre les corps au complet de l'effectif.

À la paix d'Amiens, en mars 1802, la compagnie de Prévost absorbe, à la Trinité, celle de Saint-Bresson. Son effectif se trouve renforcé d'un capitaine, 2 lieutenants, un second lieutenant, un sergent, 4 caporaux, 3 bombardiers et 24 canoniers provenant de l'artillerie émigrée de Rotalier et volontaires pour servir aux Antilles contre paiement d'une prime de 5 livres 5 shillings.

Le cadre d'officiers de l'artillerie royale étrangère qui vient ainsi d'être formée, semble avoir comporté à cette époque: major commandant, 3 capitaines, 3 capitaines en second, 3 capitaines-lieutenants, 6 premiers lieutenants, 6 lieutenants en second, chirurgien-major. Peu après, la compagnie de Ménard passe aux Antilles et, en décembre 1804, celle de Villicy est dirigée sur Saint-Vincent avec un détachement d'un officier subalterne et de 34 hommes à la Grenade.

Le 11 avril 1806, un décret royal fixe la composition et la solde de l'artillerie royale étrangère; il autorise aussi la formation d'une quatrième compagnie mise, comme les autres, sur le même pied que les compagnies du « Royal-Artillery ». Le corps comprendra donc: a) état-major: major commandant, sergent-major, sergent quartier-maître; — b) chaque compagnie: capitaine, capitaine en second, 2 premiers lieutenants, second lieutenant, 4 sergents, 4 caporaux, 9 bombardiers, 116 canonnières, 3 tambours, 3 hommes hors effectif; soit un total de 579 hommes qui coûtent annuellement 19.061 livres, étant au même taux de solde que l'artillerie nationale.

À cette époque, la compagnie de Prévost est à la Trinité, avec détachements à Sainte-Lucie, la Barbade, la Grenade et Saint-Vincent; la compagnie de Ménard est à la Jamaïque, répartie entre Up Park Camp, Rock Fort, Port Antonio et Montago Bay; la compagnie de Villicy est à Saint-Vincent, avec détachement à la Grenade. La quatrième compagnie, de nouvelle levée, formée à Lymington, est donnée au chevalier d'Artez. Mais cet officier, employé à des missions secrètes par le Gouvernement anglais, ne rejoignit jamais et fut remplacé dans son commandement par le capitaine en second Clarke.

Notons en passant que cette compagnie d'Artez ne passa pas aux Antilles: elle alla à Porchester en décembre 1808, revint à Lymington ensuite et y resta jusqu'en juillet 1815 avec le dépôt.

Les autres compagnies servent aux Indes occidentales, par détachements dans les différentes îles et places. Les officiers y ont également des commandements d'artillerie et d'ingénieurs. C'est ainsi que l'on en trouve à Saint-Vincent, la Barbade, la Martinique, la Jamaïque, à Surinam, au Honduras. Le lieutenant de Biffari et 7 artilleurs de la compagnie de Ménard prennent part à l'expédition menée de la Jamaïque en juillet 1809 par le général Carmichael sur Santo Domingo défendu par le général Barquier; le détachement perd 3 tués et un disparu. La compagnie de Prévost envoie le lieutenant Ehrhardt et 34 artilleurs participer à la conquête de la Martinique défendue par l'amiral de Villaret-Joyeuse, du 30 janvier au 24 février 1809; 6 hommes sont tués au cours des combats dans l'île. La compagnie de Villicy, de son côté, y a envoyé un sergent, 2 bombardiers et 26 canonnières qui participent à la prise de l'île avec des détachements du « Royal-Artillery », faute d'officier pour les commander.

Enfin, en août 1815, un groupe formé d'un sergent, un bombardier et 9 canonnières de la compagnie de Prévost, et de quelques hommes de celle de Villicy, prend part à l'attaque de la Guadeloupe, défendue par l'amiral Linois qui a arboré le drapeau tricolore, avec les forces du lieutenant-général Leith, débarquées de l'escadre du contre-amiral Durham.

Pendant toute cette période, les pertes des compagnies, du fait de la maladie et du climat, ont été sensibles: 3 premiers lieutenants, 2 lieutenants en second et le chirurgien-major sont morts. Le recrutement doit donc s'intensifier pour arriver à maintenir l'effectif au complet. En raison du blocus continental, il était devenu impossible de recruter sur le continent: aussi, dès janvier 1805, le major de Nacquard reçoit-il l'autorisation de recruter des Hollandais, Danois, Allemands et Polonais sur les pontons, à l'exclusion des Français, Italiens, Espagnols, etc. En 1812, il obtient aussi de tirer 100 anciens soldats étrangers du dépôt des corps étrangers à Lymington; de plus, la compagnie d'Artez, restée en Angleterre, sert d'organe de recrutement et d'instruction pour les recrues qu'elle expédie à la cadence de 20 à 30 en novembre de chaque année.

Cette compagnie d'Artez envoie, le 5 juin 1815, en France, deux détachements de 10 à 14 hommes, sans doute pour y faire le service de place ou celui de convoi de ravitaillement. Elle passe en entier à Jersey sur le transport « le Nancy » en juillet et y relève une compagnie

du « Royal-Artillery ». Elle ne rentre à Lymington que le 15 octobre 1815, où elle est rejointe par ses deux détachements revenus de France en août.

Les compagnies antillaises sont ramenées de Saint-Vincent et de la Jamaïque en Angleterre le 28 octobre 1816; elles débarquent à Woolwich et gagnent Lymington où elles sont licenciées, ainsi que la compagnie d'Artez, par ordonnance du 31 janvier 1817 du Grand Maître de l'Ordonnance, transmis par le général Mac Leod, adjudant général de l'artillerie royale, qui rend hommage aux mérites et à la conduite honorable des officiers et du corps en général. A cette époque, le cadre comporte encore: major commandant, 3 capitaines, 5 capitaines en second, 6 lieutenants, adjudant.

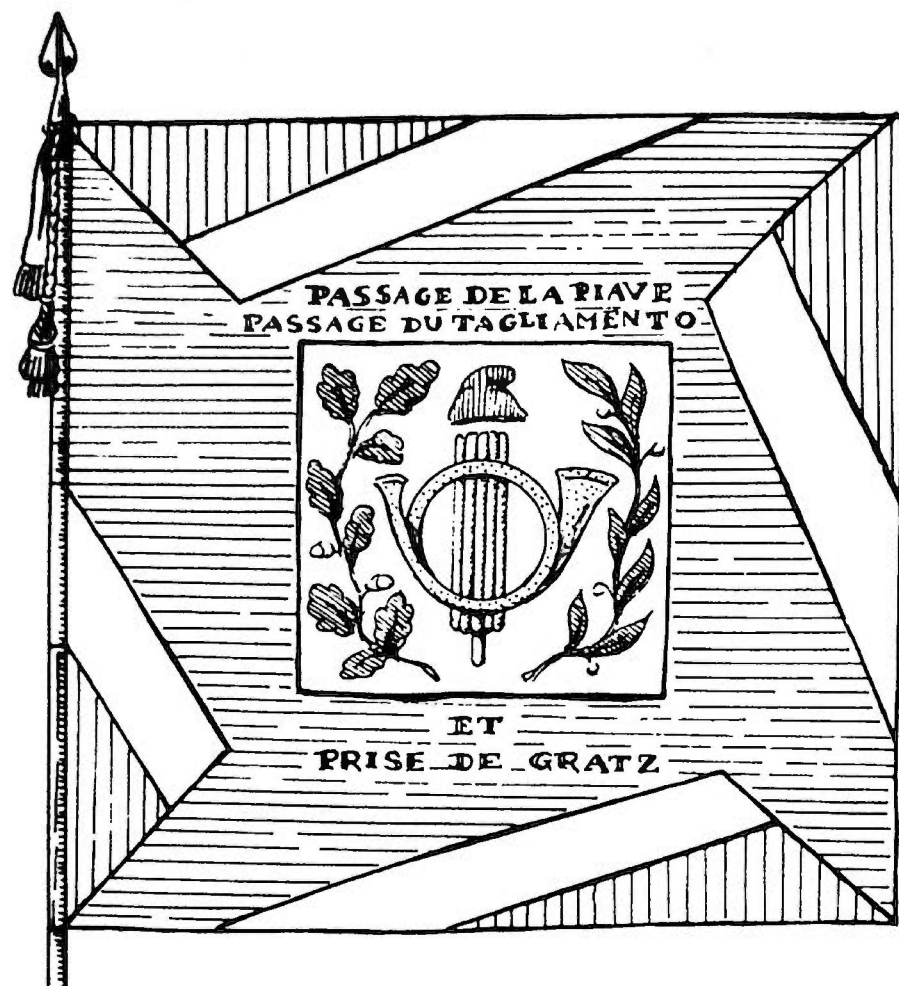
« Royal Foreign Artillery » est définitivement licencié le 2 février 1817. Les officiers sont mis à la demi-paye anglaise; 16 d'entre eux, qui ont demandé au Roi de France, au début de 1816, l'autorisation de continuer leurs services en Angleterre, se voient appliquer les termes de l'ordonnance du 6 mars 1816 et sont avisés, par lettre du 2 mai, qu'ils doivent rejoindre leur patrie avant le 1^{er} mars 1817. Huit sont réadmis dans l'artillerie royale et les autres sont mis à la retraite.

Sept officiers ont été brevetés officiers supérieurs en Angleterre: le major de Nacquard, lieutenant-colonel du 15 avril 1808, colonel du 4 juin 1814; les capitaines de Prévost et de Ménard, majors du 25 avril 1808, lieutenants-colonels du 4 juin 1814; le capitaine de Villicy, major du 25 octobre 1809, lieutenant-colonel du 4 juin 1814; les capitaines de Coätquelven, chevalier de Beausire et Clarke, majors du 4 juin 1814.

UNIFORME. — Shako de feutre noir avec plaque de cuivre, cocarde noire, glands et cordons de laine jaune, plumet blanc. La plaque doit, sans doute, être semblable à celle du « Royal-Artillery », c'est-à-dire aux armes du Roi, mais avec la légende « Royal Foreign Artillery » au lieu de « Royal Regiment of Artillery ». Aux colonies, le shako est généralement porté blanc ou recouvert d'une housse blanche. Cravate noire. Habit court bleu de roi; collet rouge écarlate bordé d'un galon de laine jaune sur tout son pourtour. Pattes d'épaules écarlate bordées de jaune. Parements écarlate avec 2 boutons et 2 boutonnières de laine jaune, l'extrémité en « fer de lance ». Doublure blanche. Pantalon gris, blanc aux colonies. Guêtres grises ou blanches. Porte-giberne de cuir blanc, analogue à celui de l'infanterie; baudrier porte-sabre de même avec plaque de cuivre. Giberne de cuir noir. Musette de couleur écru, bidon en bois peint en bleu clair. Havresac noir. Le baudrier porte-giberne est traversé dans sa longueur par un cordonnet rouge écarlate et garni d'une pochette de cuir blanc contenant un dégorgeoir. Manteau de drap gris roulé. Sabre droit à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil du type de l'infanterie, avec bretelle de cuir blanc.

Les officiers portent le bicorne de feutre noir avec ganse de soie noire, cocarde noire, ganse et bouton dorés, plumet blanc à base rouge écarlate. Cravate noire. Habit bleu de roi à collet, revers et parements écarlate, doublure blanche; boutons et galons dorés, retroussis blancs. Epaulettes dorées. Echarpe de soie cramoisi avec glands et franges de même couleur. Culotte blanche en grande tenue, grise en tenue journalière; cette culotte est souvent remplacée en campagne par un pantalon gris à bande rouge, ou blanc. Demi-bottes noires à galons et glands dorés. Sabre du type de celui de la cavalerie, garni en cuivre doré; dragonne or et soie cramoisi. Gants blancs.





Régiment d'Infanterie de Stuart ou de Minorque

1798-1818

En novembre 1798, le lieutenant général sir Charles Stuart, commandant l'armée auxiliaire anglaise au Portugal, décide de tenter un débarquement à Minorque dans les Baléares, en vue d'y établir une base d'opérations en Méditerranée. L'affaire réussit parfaitement et l'île est occupée par les forces de Sa Majesté Britannique, après un simulacre de résistance.

La garnison espagnole comprend environ un millier de soldats de langue allemande, qualifiés « Suisses ». Thomas Graham (plus tard général lord Lynedoch of Balgowan, G.C.B., C.G.M.G.) qui a participé à l'attaque comme colonel du 90th Foot (late Pershire Volunteers), déclare qu'il s'agissait « d'Autrichiens et de Hongrois faits prisonniers par les Français et pris ensuite à la solde de l'Espagne » qui les appelait uniformément « suisses ». Il y avait toutefois certains Helvètes parmi eux, appartenant aux régiments Rüttimann de Lucerne, et Jann de Niedwalden, au service de l'Espagne. Tous ces hommes avaient été littéralement vendus aux Espagnols, à raison de 2 dollars par tête.

Sir Charles Stuart a l'idée d'attacher ces étrangers au service anglais et d'en former un corps de troupe indépendant. Il s'adresse au colonel Graham dont la connaissance de la langue

allemande et les services avec l'armée autrichienne d'Italie en 1796 en qualité de commissaire anglais, lui sont d'une grande utilité. Pour colonel, il choisit le brigadier général John Stuart, un chef énergique et intelligent, ayant fort bien combattu en Caroline du Sud en 1778-1781; sa commission est datée du 25 décembre 1798. Le lieutenant-colonel est Louis Lindenthal, commissionné à la même date, ainsi que le quartier-maître Belair. Le premier major, nommé le 17 janvier 1799, est Nicolas Trant, major de la brigade Stuart, auquel on adjoint, le 21 février 1799, le second major James Lyon.

On incorpore rapidement et sans peine, « environ mille gaillards de vraiment bonne mine », mais la difficulté réside dans leur encadrement. Pour les officiers, on a recours à d'anciens officiers de la « Brigade catholique irlandaise » (7 capitaines, 4 lieutenants, 2 enseignes), à des Suisses (5 lieutenants, 4 enseignes), à des émigrés français (5 lieutenants, 8 enseignes). Le reste est formé d'officiers provenant de divers régiments d'infanterie britannique (28th, 42nd, 58th, 78th, 90th). Les commissions sont, pour la plupart, datées du 16 au 30 janvier 1799. Les sous-officiers sont recrutés parmi ceux des régiments étrangers alors au Portugal, spécialement dans Roll-suisse.

Tout ceci demande du temps et le colonel a une certaine difficulté à maintenir sa troupe en ordre, en raison de la pénurie des cadres; les Suisses, d'ailleurs, se montrent peu sociables, « mauvais camarades » avec les Anglais qui les accusent de dépenser seuls leur argent dans les cabarets (« boire en Suisse »!). On doit même séparer les unités pour éviter des rixes fâcheuses: le nouveau régiment va cantonner de l'autre côté de la rade de Mahon, vers Santo Antonio.

Le corps comprend, comme les autres régiments d'infanterie anglaise: un état-major (colonel, lieutenant-colonel, 2 majors, adjudant, quartier-maître, paymaster, chirurgien-major et son aide) et dix compagnies dont une de grenadiers et une légère, soit environ 1.000 hommes. La première compagnie est celle du colonel et comporte un capitaine-lieutenant; il y a un lieutenant et un enseigne par compagnie. Le corps s'appelle « Stuart's or Minorca Regiment of Foot ».

Le 18 janvier 1799, le lieutenant-colonel Lindenthal est remplacé par le major Twysden, remplacé lui-même le 9 août par Ronald Ferguson, relevé le 19 décembre par P. J. Dutens.

En 1800, Stuart's (40 officiers, 1052 hommes dont 52 malades) est destiné à faire partie d'une expédition (12.000 hommes) projetée sur les côtes de Provence, de concert avec les forces autrichiennes de Mélas et les émigrés de Willot. Elle doit être dirigée par le lieutenant général Abercromby. Mais devant les succès de Bonaparte en Italie, le Gouvernement britannique, sur la pression de son Parlement et de l'opinion publique, décide de se retourner vers l'Égypte, occupée encore par Menou avec 25.000 Français.

Le corps expéditionnaire, formé d'excellentes troupes, bien entraînées et commandées, se rassemble à Gibraltar. On y trouve, le 24 octobre 1800, le régiment de « Stuart's Minorca », dans la 5^e brigade dite « étrangère » (brigadier général J. Stuart) avec Roll-suisse et Dillon (en tout 2.110 hommes). Abercromby met à la voile le 22 décembre, se porte sur Rhodes, puis sur la baie de Makri en Asie Mineure, où il débarque ses troupes et les entraîne à des manœuvres de débarquement, des feux de file, des formations en carré, etc. Le 22 février 1801, le corps expéditionnaire est dirigé sur Aboukir où il arrive le 1^{er} mars; il comprend 17.000 hommes en 8 brigades, commandées par d'excellents généraux, et est convoyé par la flotte de l'amiral Keith (4 vaisseaux de 80, 3 de 74, 5 frégates, 80 transports).

Le 7 mars, l'état de situation du régiment de Stuart donne: 3 officiers supérieurs, 7 capitaines, 24 officiers subalternes, 6 hommes de l'état-major, 52 sergents, 21 tambours, 929 hommes, 16 malades, 34 malades absents; total des hommes: 979.

En raison des vents contraires et d'une mer houleuse, le débarquement ne peut avoir lieu que le 8 mars. La brigade Stuart ne prend pas part au combat qui met aux prises les brigades Coote et Ludlow, et la réserve de Moore, avec la faible division Friant. Elle débarque le soir et bloque le fort d'Aboukir, avec le général Doyle. Lors de la marche en avant, le 12 mars, Stuart's est en 3^e ligne, à l'extrême-droite de l'armée anglaise et progresse le long de la mer.

Au combat du 13, dit du « camp des Romains », le régiment est toujours en 3^e ligne, mais à l'extrême-gauche, le long du lac Mareotis et du canal d'Alexandrie, pour tourner l'ennemi (division Lanusse) par sa droite; il semble avoir bien servi et perd environ 80 hommes. La brigade Stuart, dans cette affaire, a 2 sergents et 23 hommes tués, 6 officiers, 13 sergents, 5 tambours, 136 hommes blessés, un disparu.

Le 19 au soir, Aboukir capitule. L'armée anglaise, appuyée sur la redoute du « camp des Romains » et sur les hauteurs centrales, attend, avec ses 16.000 hommes, 200 chevaux et 42 canons, l'attaque des 10.000 hommes de Menou, appuyés par 45 canons. Le combat s'engage le 21 mars à la pointe du jour (bataille de Canope); le général Lanusse attaque la redoute du « camp des Romains », mais il est repoussé par les feux des 28th et 58th Foot. Les 2.000 hommes de Rampon assaillent alors la gauche du fort et doivent se retirer devant l'héroïque résistance du 42nd (Black Watch Highlanders) qui lui prend un bataillon presque en entier. A ce moment, Menou ordonne aux 1.400 chevaux de Roize (3^e, 14^e, 15^e, 18^e et 20^e dragons) de charger le 42nd qui est taillé en pièces; mais le feu bien ajusté du régiment de Stuart, accouru à la rescousse pour prendre poste entre la redoute et la crête tenue par les Gardes, disjoint cette cavalerie et la rejette avec pertes. La charge de la seconde ligne a plus de succès; mais « Stuart's Minorca » ouvre ses rangs, laisse passer les dragons, les referme ensuite avec un admirable sang-froid et fait mordre la poussière à cette héroïque phalange. Dans cette mêlée, le général Abercromby est mortellement blessé.

Reynier qui n'a pu, de ce fait, attaquer le centre anglais, doit se retirer; l'armée française se replie sur les hauteurs de Nicopolis, avec une perte de 1.500 hommes, dont les généraux Lanusse, Roize et Baudot. Les Anglais perdent à peu près autant de monde (1.464 hommes). La 5^e brigade perd 3 officiers, 2 sergents, 61 hommes tués; 17 officiers, 14 sergents, un tambour, 235 hommes blessés; 3 officiers, un sergent, 21 hommes perdus ou prisonniers. Au régiment de Stuart, le lieutenant-colonel Dutens est tué, ainsi que les lieutenants du Vergier de Kerhorlay et Dejean; sont blessés les capitaines Missett, O'Mahony, les lieutenants Mac Carthy, Sutton, Hutton, Zehender, Long, Girard; l'enseigne Olfermann. Les pertes totales sont évaluées à près de 200 hommes.

La brigade est citée dans l'ordre du jour du major général Hutchinson (qui a remplacé Abercromby), du 5 avril 1801: « ...Le brigadier général Stuart et sa brigade étrangère ont soutenu la réserve avec beaucoup de promptitude et de vivacité; véritablement, il est de toute justice de dire que ce corps, en toutes occasions, a fait tous ses efforts pour rivaliser de zèle et de courage avec les troupes anglaises, et y a parfaitement réussi... »

Dans cette bataille, le soldat Lütz, Suisse de naissance, s'empare d'un drapeau: c'est celui de la 21^e demi-brigade légère, comportant, sur sa soie, le faisceau de licteur, le bonnet phrygien et un cor de chasse dans une couronne de chêne; sur les parties tricolores, les inscriptions: « Passage de la Piave, passage du Tagliamento, prise de Gratz ». Le drapeau est perdu par le 3^e bataillon de la 21^e lors de l'attaque du général Rampon sur le 42nd, et rendu au major Stirling par un officier français blessé, après que les 30 hommes de la garde eussent été tués. Le sergent Sinclair qui reçoit le trophée en dépôt, est renversé au cours de la charge des dragons français et perd le trophée. C'est alors qu'au cours de la mêlée qui met aux prises la cavalerie de Roize et le régiment de Stuart, Lütz tue d'un coup de baïonnette le dragon porteur du drapeau et s'en empare.

Lütz ne peut être nommé sergent parce qu'illettré; il reçoit une gratification de 20 piastres, un certificat honorable de l'assistant-adjutant général Mac Donald et va porter le trophée au général Abercromby mourant, à bord du « Foudroyant ». Le 4 avril 1801, un ordre du régiment de Stuart lui confère le droit de porter « sur le bras droit, la forme d'un drapeau, d'après le modèle choisi par le brigadier général, comme une marque de sa bonne conduite ». Un ordre postérieur fait porter à Lütz sur le côté gauche de la poitrine un ovale de drap cramoisi portant, brodé, le dessin du drapeau pris. Lütz reçoit aussi, par la suite, une pension annuelle de 20 livres.

« Stuart's Minorca » reste devant Alexandrie avec le major général Coote et ne participe pas à la marche des forces anglaises (5.000 hommes) sur Le Caire, qui aboutit à la capitu-

lation du général Belliard le 28 juin. Le 25 avril, le régiment compte: 2 majors, 4 capitaines, 14 lieutenants, 5 enseignes, 4 hommes de l'état-major, 53 sergents, 22 tambours, 728 hommes, 83 malades, 113 malades absents; au total, 924 hommes. Coote ayant été renforcé par l'arrivée de différents corps, la brigade étrangère de Stuart (3^e) comprend, au 9 août, les régiments de Stuart (690 hommes), de Roll (383 hommes), de Watteville (572 hommes) et de Dillon (393 hommes), avec le capitaine Misset comme major de brigade. Le 5 avril, le major Trant, qui s'est particulièrement distingué au cours de la campagne, remplace Dutens comme lieutenant-colonel du corps.

« Stuart's » n'est pas des 4.000 hommes que Coote fait débarquer le 17 août sur le Marabout, à l'ouest d'Alexandrie; mais il prend part à la fausse attaque de diversion menée par Hutchinson le 23 à l'est de la place et s'y conduit fort bien. Le Marabout capitule le 21 août et la place le 31. Les Anglais y entrent le 2 septembre et les troupes françaises sont embarquées pour leur patrie le 20 septembre. Le 13 de ce mois, « Stuart's » compte: 3 officiers supérieurs, 7 capitaines, 18 officiers subalternes, 5 hommes de l'état-major, 39 sergents, 20 tambours, 626 hommes, 179 malades, 51 malades absents; au total: 856 hommes. La 3^e brigade comprend les régiments de Stuart, Dillon, Roll et le 50th Foot.

Il semble que le corps ait quitté l'Égypte avant le 2 mai 1802 puisqu'il n'est pas cité dans l'ordre du jour du brigadier général Hope, commandant la brigade étrangère à cette date.

Après l'expédition d'Égypte, le régiment de « Stuart's Minorca » reçoit l'honneur du « Sphinx », prend le titre de « Régiment d'infanterie allemande de la Reine » (Queen's German Infantry Regiment), est remis sur un nouveau pied et renvoyé en Angleterre. Ses officiers reçoivent la médaille d'or de l'ordre turc du Croissant, suspendue à un ruban orangé.

En 1802-1803, l'effectif du régiment est de 820 hommes environ.

Le 28 janvier 1805, il est incorporé dans la ligne comme « 97th (Queen's German) Regiment of Foot », avec un effectif théorique de 907 hommes; il n'en comporte en réalité que 442. En 1808, le mot « allemand » (German) cesse d'être employé dans son titre, qui devient « 97th Queen's Regiment of Foot ». C'est à cette époque qu'il est envoyé en Espagne et incorporé dans la brigade Anstruther qui rejoint le corps expéditionnaire de Wellesley un peu avant le combat de Vimiero.

Le régiment est, à cette époque, devenu nettement anglais; nous ne rappellerons donc que rapidement son histoire. Notons toutefois qu'en 1811, il cesse de figurer comme régiment étranger sur les listes de l'armée, bien qu'il comporte encore de nombreux étrangers dans ses rangs, dont 11 officiers. Le 97th Foot assiste donc à la bataille de Vimiero le 21 août 1808, reste au Portugal jusqu'en 1809, se trouve à O'Porto, à Talavera de la Reina le 7 juillet 1804 dans la 4^e division (Campbell), à la bataille de Busaco le 27 septembre 1810, au premier siège de Badajoz en février-mars 1811, avec sa compagnie légère à Albuera le 14 avril. Alexandre de Rovéréa, fils du colonel, qui sert dans l'armée britannique comme officier d'état-major attaché à Wellington, rencontre le corps à Olivença en octobre 1809: « En visitant les corps qui composent la division du général Cole, j'ai eu le plaisir de rencontrer le 97^e régiment formé à Minorque, de Suisses sortant du service d'Espagne, dans lequel j'ai, par conséquent, retrouvé plusieurs compatriotes qui, la plupart, étaient sans nouvelles directes de leur pays depuis cinq ou six ans; or, pour des Suisses comme pour des Écossais, c'est toujours une bonne fortune hors de chez eux de se rencontrer ».

En octobre 1811, le 97th est renvoyé en Angleterre et cantonné en Irlande. Il ne comporte plus qu'un faible bataillon de 300 hommes environ qui ne parvient pas à se renforcer. En juillet 1812, on le trouve à Guernesey et, en 1815, il est passé au Canada où il participe à la campagne du Niagara contre les États-Unis. A cette époque, il a reçu le droit de porter l'honneur « Peninsula » pour ses services en Espagne, qui lui ont valu un témoignage flatteur de Wellington lors de son retour en Angleterre.

Renuméroté 96th Foot lorsque l'ancien 95th devient la « Rifle Brigade » en 1816, le corps est licencié à Limerick le 10 décembre 1818.

En avril 1812, sur un effectif de 720 hommes, il comportait encore 12 officiers et



GRENADIER
(1798)

OFFICIER
(1801)

OFFICIER
(1812)

FUSILIER
(1801)

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE STUART OU MINORQUE

213 étrangers; et le 25 décembre 1815, 6 officiers et 91 hommes. Le corps, de 1798 à 1818, compte au moins 24 officiers français et 13 officiers suisses ou allemands.

Les colonels du corps ont été: le lieutenant général Stanwix, le 8 septembre 1806; le major général Grosvenor, le 25 février 1807; le lieutenant général sir G. Drummond, le 8 février 1814. Le régiment est effectivement commandé, à partir du 13 mai 1802, par le lieutenant-colonel Lyon et à partir du 16 juin 1814, par le lieutenant-colonel Mac Carthy, tous deux anciens majors du corps.

La tradition et les honneurs du « Queen's German » sont repris en 1874 par le régiment levé sous le N° 96 en 1824, qui est devenu le 2^e bataillon du « Manchester regiment » (late 96th Foot).

UNIFORME. — Le premier uniforme du corps est le suivant: chapeau de feutre noir, cocarde noire, ganse et bouton blancs, plumet blanc à base rouge (on trouve aussi le chapeau-casque à chenille). Col noir. Habit rouge doublé de blanc; collet jaune d'or bordé d'un galon blanc sur tout son pourtour; parements jaune d'or avec 3 boutons et boutonnières blanches; pattes d'épaules jaune d'or liserées de blanc (blanches à franges pour les grenadiers); le devant de l'habit est fermé par 10 boutons de métal blanc avec 10 doubles boutonnières de fil blanc coupées carrément et placées à distance égale. Culotte blanche, demi-guêtres noires. Bandoulières blanches, plaque de cuivre ovale avec chiffre du Roi couronné; courroie de bidon en cuir noir, bidon peint en bleu clair, cordon et musette de couleur écru. Giberne noire. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanc, sabre-briquet à garde et garnitures de cuivre sur le fourreau de cuir noir.

En 1800, la coiffure devient le petit shako noir cylindrique à plaque de cuivre portant les armoiries d'Angleterre sur des drapeaux, sommées de la couronne et, en dessous, un lion; bouton blanc et cocarde noire, plumet blanc à base rouge. À cette époque, le collet ne semble plus être bordé de galon blanc.

En 1803, le galon distinctif ou « lace » devient blanc traversé par une ligne noire.

Les officiers ont la même tenue, avec les boutonnières et galons en argent, les épaulettes du grade de même, les demi-bottes en cuir noir, l'épée à garde et dragonne dorées, le hausse-col doré et l'écharpe cramoisi. Ils portent aussi l'habit long écarlate à collet, revers et parements jaune d'or, les boutonnières marquées par un double cordonnet de soie noire; les retroussis sont blancs. Leur bandoulière porte-épée est ornée d'une plaque ovale de cuivre doré portant la couronne d'Angleterre sommée d'un lion. Ils portent soit le chapeau-casque à chenille, cocarde noire, plumet blanc à base rouge, soit le shako comme la troupe à plaque dorée, soit le chapeau de feutre noir à cocarde noire, galon, ganse, macarons des angles et bouton dorés, plumet blanc à base rouge.

À titre d'indication, à partir de 1805, le régiment prend sur son habit rouge doublé de blanc, la couleur distinctive bleu de roi, le galonnage blanc avec filets jaune d'or et bleu, les boutonnières coupées carrément, disposées par deux, les boutons blancs. Pour les officiers, les ornements de shako, les boutons, les galons, les épaulettes, la dragonne, etc., sont dorés.

MÉDAILLE. — Elle fut créée à une date indéterminée pour commémorer la bataille de Canope, et distribuée au sein du régiment aux soldats qui y avaient assisté. Elle comporte sur l'avert, un Sphinx tourné vers la gauche, de l'épaule duquel part obliquement une hampe de drapeau soutenant une branche d'olivier et la « Bannière de l'Union » au-dessus du drapeau tricolore français. Sur le socle du Sphinx, l'inscription: « I.G.H.K. et K2 », et en exergue: « XXI. March. MDCCCI ». Au revers: « Queen's German Regiment », entouré d'une branche d'olivier. Ruban inconnu.



Régiment d'Infanterie Suisse de Roll

1794-1816

Louis-Robert-François-Joseph baron de Roll d'Emenholz, de Soleure, ancien capitaine aux Gardes suisses, maréchal de camp et aide de camp du comte d'Artois, colonel général des Suisses et Grisons, accompagne le prince en émigration et devient son « confident unique ». C'est un « homme médiocre, sans esprit, sans talents, n'ayant ni jugement ni connaissances » ; il empêchera, en grande partie, Monsieur d'aller en Vendée, le prince, d'après lui, n'étant pas fait pour « chouanner ».

Roll a accompagné le comte d'Artois en Flandre en 1794. Il y a fait la connaissance du général Calvert et sans doute du ministre Windham lorsque ce dernier a été inspecter les camps britanniques dans les Pays-Bas. Beau parleur, il a su les séduire et leur vanter les avantages que présenteraient pour la Grande-Bretagne l'incorporation dans ses armées de troupes suisses, composées d'excellents soldats aguerris et, en général, hostiles à la République française depuis le massacre du 10 août 1792.

Le 23 novembre 1794, le duc d'Harcourt, au nom du comte d'Artois, propose à Windham le baron de Roll pour lever un régiment d'infanterie suisse de son nom au service de la Grande-Bretagne. Le 9 décembre de cette année, une capitulation est signée pour un régiment de deux bataillons, dénommé « Royal Etranger ». Ce corps, dans l'esprit de son colonel, doit former « un nouveau régiment des Gardes suisses pour le successeur de Louis XVI » et doit se recruter aisément parmi les anciens officiers et soldats suisses licenciés du service de France en 1792.

Le lieutenant-colonel est M. de Dürler, ancien capitaine des Gardes suisses, qui s'est particulièrement distingué le 10 août; le major est le chevalier de Dieffenthaler.

L'état-major comprend, en plus, un capitaine aide-major, 2 sous-aides-majors, un quartier-maître-trésorier, un adjudant, un aumônier, un paymaster, un chirurgien et 2 aides. Chaque bataillon est de dix compagnies, dont une de grenadiers et une dite « légère »; seul le colonel est propriétaire de sa compagnie, commandée par un capitaine-lieutenant. Dans chaque compagnie, il y a 2 lieutenants et un enseigne, en plus du capitaine.

L'effectif total du régiment est de 1.698 hommes.

La solde est de 10.000 livres françaises par an pour le major, 7.800 pour l'aide-major et le capitaine, 2.500 pour le lieutenant et 2.000 pour l'enseigne; le feldwebel a 34 sous par jour, le wachmeister 30 sous, le caporal 22 sous, le fusilier 16 sous, le tambour 20 sous. Pour la compagnie de grenadiers, les soldes sont respectivement de 36, 32, 24, 18 et 22 sous par jour.

En principe, le régiment ne peut servir que sur le continent européen. Tous les officiers doivent avoir été au service de la France et avoir fait preuve de sentiments royalistes. Cette clause ne put être respectée: en effet, pour que le recrutement se fasse correctement en Suisse, il fallait gagner à la cause des magistrats influents dans les différents cantons et donner à leurs fils, parents ou protégés des places d'officiers.

Le dépôt du corps ne peut être établi en Suisse en raison de la neutralité du pays. Il est alors fixé, avec l'accord de l'Empereur François II, à Villingen en Souabe, les recrues devant être rassemblées à Waldshut. Celles-ci doivent être tirées de la Suisse, de l'Alsace et de l'Allemagne, « à l'exclusion de tout Autrichien, déserteur ou non ».

Le recrutement de la troupe est effectué dans de petits centres locaux, composés d'un officier et de quelques bas-officiers éprouvés, disséminés dans les divers cantons suisses. Ces postes doivent convoier leurs recrues par groupe de 4 à 6 au plus, dans le calme et sans incident, jusqu'à Waldshut, et les remettre au commandant du centre qui formera avec eux de plus grands détachements pour les conduire à Villingen.

Ceci pour éviter toute atteinte à la neutralité suisse; en fait, les magistrats de Berne, Zürich et Soleure sont favorables à la levée du corps et l'aident tant qu'ils le peuvent, mais en sous-main, Wickham, ministre de Grande-Bretagne en Suisse, le favorise également de tout son pouvoir. Par contre, l'Espagne qui lève aussi un régiment suisse, l'Autriche et le Piémont, qui recrutent à force pour leurs troupes, font tout ce qu'ils peuvent pour réduire le recrutement de Roll et débaucher ses jeunes soldats.

Le 1^{er} février 1795, M. de Favorney écrit de Berne: « M. de Roll s'annonce comme devant recruter l'ancien régiment des Gardes Suisses et offre 12 louis par homme ». La difficulté de recrutement s'avère assez grande, d'autant que Barthélemy, ministre de France en Suisse, élève le 11 mars une protestation véhémement contre « les menées des officiers suisses qui, sourds à la voix de l'honneur et de l'intérêt de leur patrie, non seulement ont accepté des places dans l'état-major du régiment (de Roll) mais s'occupent même de débaucher leurs concitoyens pour leur faire partager leurs erreurs, au mépris des lois de leur pays et des devoirs de neutralité que le louable corps helvétique a solennellement adoptés ».

A la suite de cette protestation, la diète fédérale décide en juillet d'arrêter le recrutement pour le service de l'Angleterre. Le colonel qui est à Villingen et circule en Suisse, décide que dorénavant « l'octroi d'une place d'officier entraînera la condition d'amener 6 hommes de recrues » et il incorpore dans son régiment des Alsaciens et des Allemands. De 200 hommes que compte le dépôt en avril 1795, on passe à 1.200 à la fin de mai. Wickham écrit à ce sujet: « Le régiment de Roll comporte en ce moment 1.200 hommes effectifs; la manière dont on travaille à le compléter est mieux que je ne saurais le dire. Il en a certes coûté pas mal d'argent à Sa Majesté Britannique, mais plus du double de cette somme a été dépensé (par la République française) pour tenter d'empêcher sa levée. Je dois signaler aussi que le baron de Roll, à ma connaissance, a dû verser des sommes assez considérables pour se rendre favorables des personnalités marquantes des petits cantons ».

Le corps est d'abord destiné à rejoindre l'armée de Condé qui vient d'être prise à la

solde anglaise. Le prince de Condé signale le passage du baron de Roll à son quartier général les 29 mars et 14 avril, mais il ne le porte pas dans son cœur, le déclarant « fort suspect » et « de conversation peu intéressante ». Roll non plus, ne semble pas avoir désiré servir sous ce chef autoritaire et exigeant; il objecte que de graves complications surgiront si le corps de Condé, joint à l'armée impériale, progresse quelque jour en Franche-Comté en violant la neutralité suisse. Le ministère anglais décide alors de l'envoyer en Corse où le vice-roi Gilbert Elliot réclame des troupes. Le secrétaire d'état Dundas écrit à ce dernier le 19 juin: « Pour ce qui a trait au régiment suisse que lève le baron de Roll, il était, ainsi que vous l'observez, affecté en principe à la Corse; sa destination ne subira aucune modification, si l'on croit possible de le diriger de Villingen où il a actuellement ses quartiers jusqu'à un port quelconque de la Méditerranée pour y être embarqué. Mais on ne peut rien arrêter à ce sujet avant d'avoir consulté les Etats dont ce régiment est obligé de traverser les territoires dans sa marche et comme, en présence des circonstances actuelles, leur consentement paraît douteux, il ne m'est pas permis de vous faire espérer le secours de ce corps. Dans le cas où les mesures que l'on prescrira pour le faire parvenir jusqu'à la Méditerranée n'aboutiraient point, ce régiment servira dans l'armée du prince de Condé ».

Le 15 juillet, Elliot insiste encore pour l'envoi du régiment en Corse, « la marche en avant du général (autrichien) de Vins sur la côte de Gênes écartant tout obstacle à son embarquement »; de même, le 15 août, en présence des difficultés suscitées par Paoli. Mais le 23 de ce mois, Dundas écrit au vice-roi: « La situation actuelle de l'ennemi en Italie, en présence des puissances belligérantes ne saurait lui permettre de diriger une opération importante contre la Corse. En conséquence, Sa Majesté a décidé que le corps commandé par le baron de Roll gagnera immédiatement Gibraltar afin d'y relever une partie de la garnison que l'on a cru devoir diriger sur les Antilles ». Cette décision est confirmée par le duc de Portland le 5 octobre. Mais le 19, Dundas écrit enfin à Elliot: « On a changé la destination du régiment suisse de Roll qui, ainsi que j'en ai informé Votre Excellence dans ma lettre du 23 août, devait être dirigé sur Gibraltar; des ordres ont été donnés pour qu'il aie à se rendre en Corse où il doit remplacer le 100th régiment (qui doit aller à Gibraltar) ». Ceci est confirmé par le duc de Portland le 22 octobre.

La réalité était que le gouverneur de Gibraltar, le général O'Hara, avait déclaré que « les anciens Gardes suisses regretteraient leurs débauches de Paris et formeraient des éléments indésirables dans la garnison » (!).

Entre temps, en juillet 1795, la formation du régiment de Roll était si avancée que le corps avait pu être passé en revue par le commissaire inspecteur anglais lieutenant-colonel Walker, et prêter le serment au roi George en présence de son colonel, du général baron de Salis-Marschlins et de diverses autres personnalités suisses. Le baron de Roll voit là son régiment pour la dernière fois et retourne en Angleterre près de Monsieur. Les dépenses effectuées pour le régiment au moment de la revue se montent à 87.432 livres.

« Royal Etranger » est ensuite porté à Constance où il continue à recruter, sous la direction du major de Dieffenthaler, officier « actif et adroit ». Le corps d'officiers comporte quelques émigrés français.

Le 16 décembre 1795, le régiment quitte Constance, fort de 1.300 hommes environ; il traverse le Tyrol et l'Italie du Nord. Le 25 janvier 1796, le lieutenant-colonel de Dürler va présenter ses devoirs à Louis XVIII, alors à Verone, et celui-ci le fait maréchal de camp. Lord Macartney, alors en mission près du Prétendant, écrit à Wickham: « Le régiment de Roll... passa à travers cette contrée pour aller à Mantoue dans le cours de la semaine dernière, sans aucun incident fâcheux... il doit maintenant se rendre à Civita-Vecchia, à condition que le grand duc de Toscane veuille bien lui accorder le libre passage ou, tout au moins, ferme les yeux; de là, il ira s'embarquer à Livourne. Le nombre total de ses hommes ne doit pas excéder 1.800, mais celui des femmes qui accompagnent le corps est bien au-dessus de la proportion normale ».

Au cours de cette marche, les autorités autrichiennes avaient fait ce qu'elles pouvaient pour débaucher les soldats suisses, et les Vénitiens, tremblants pour leur neutralité, avaient

refusé le passage pour aller à Trieste. Le 18 avril, « Royal Etranger » est à Civita-Vecchia où il s'embarque pour la Corse, fort de 681 hommes en tout pour son premier bataillon, et de 557 pour son second, avec 70 officiers. Le 22 avril, le corps débarque à Bastia et rejoint Ajaccio le 29.

Le régiment a été accompagné dans sa marche par le capitaine sous-inspecteur Gardiner qui, aussitôt débarqué, le met, pour le casernement, les fourrages et l'organisation militaire, sur le même pied que les autres troupes stationnées dans l'île. « Royal Etranger » est considéré comme « magnifique d'aspect » et il fait grande impression sur lady Elliot qui reçoit ses officiers avec grâce et plaisir. Toutefois, il est encore en dessous du complet, et comme il ne doit recruter ni Corses ni Français, ni Italiens, mais seulement des Suisses et des Allemands, il n'arrive guère à s'augmenter. Il semble cependant avoir reçu un certain nombre d'anciens soldats de régiments suisses au service de la Sardaigne, dissous après la paix de cette puissance avec la France.

Le régiment de Roll se distingue par sa bonne tenue au cours de l'expédition faite contre les rebelles de Bocognano et de Montenebbio, en mai 1796. Le 4 septembre, une autre expédition est projetée de Bastia sur Livourne. Un navire transportant 12 officiers et 230 hommes des compagnies d'élite fait naufrage au lieu dit « li Monaci » et tout périt sauf 13 hommes. Le chevalier de Dieffenthaler est noyé avec un aide-major, un adjudant, 2 capitaines, 4 lieutenants et 3 enseignes. Le major est remplacé, le 5 septembre, par le capitaine baron de Sonnenberg.

« Les Corses, écrit Rossi, n'en voulaient aucunement aux Suisses. Beaucoup d'entre eux étaient chevaliers de Saint-Louis et avaient passé de longues années en Corse. Ils étaient engagés pour 25 ans par les Anglais. Aussi la nouvelle du sinistre excita-t-elle une très vive émotion à Ajaccio, où la municipalité fit célébrer un service solennel à l'intention des malheureux naufragés ».

Lorsque la Corse est évacuée en octobre 1796, Roll est envoyé à l'île d'Elbe sous le général de Burgh. Deux de ses compagnies participent à une descente sur la ville de Piombino, avec le 18th (Royal Irish), en novembre 1796; elles s'emparent d'un poste français à Campiglia et restent en garnison dans la place pendant trois mois, assurant le ravitaillement de l'île d'Elbe. Le 11 novembre, un nouveau naufrage sur la côte de Piombino fait périr 4 officiers et 69 hommes.

L'île d'Elbe est évacuée en avril 1797 et Roll est envoyé au Portugal. Il arrive à Lisbonne le 21 juin, fort de 48 officiers et 873 hommes, et rejoint le corps auxiliaire du général sir Charles Stuart. Celui-ci commence par déclarer que Roll et Dillon sont « une honte pour le nom anglais » (2 juillet); le premier est armé de vieux fusils français qui ne sont même pas tous du calibre anglais; il est mal habillé et mal équipé. Grâce à Stuart, le corps est bientôt correctement armé et, en octobre, Roll s'est « considérablement amélioré » et sa discipline est excellente.

Malgré cela, son recrutement est de plus en plus difficile; il a aussi, été atteint par une « fièvre épidémique » et il est tombé à moins de 600 hommes. Aussi, le 24 juin 1798, une nouvelle capitulation le réduit-elle à un bataillon de huit compagnies de fusiliers, une de grenadiers et une de chasseurs, ce qui amène la réforme de 30 officiers (13 capitaines, 8 lieutenants, 8 enseignes et un chapelain) qui sont mis en demi-payé. Le cadre des compagnies comporte: capitaine, lieutenant et enseigne; le corps peut être envoyé n'importe où dans le monde, il perd son titre de « Royal Etranger » et devient « de Roll Swiss regiment of Infantry ». La capitulation est valable pour 10 ans et il est stipulé qu'on formera un second bataillon dès que l'on pourra (ce qui n'eut jamais lieu).

Stuart envoie Roll à Minorque en 1799 pour aider à la formation du régiment de « Stuart's Minorca » composé de Suisses au service d'Espagne. Windham écrit à cette occasion que ce corps est « vraiment un beau régiment, admirablement discipliné, l'égal de la plupart des régiments anglais, tant au regard des officiers que des soldats qui, pour la plupart, ont tout sacrifié pour le bien de leur Patrie ». Le 1^{er} septembre, Roll compte 32 officiers, 53 sergents, 53 caporaux, 22 tambours et 550 soldats.

Roll, est désigné pour faire partie du corps expéditionnaire que le général Abercromby

doit emmener en Egypte. Le 24 octobre 1800, il est à Gibraltar, dans la 5^e brigade (brigadier général J. Stuart) avec Dillon et « Stuart's Minorca ». Il se rend de là à Makri, puis arrive en rade d'Aboukir le 1^{er} mars 1801. Son effectif est de: 2 officiers supérieurs, 7 capitaines, 14 subalternes, 5 officiers de l'état-major, 52 sergents, 21 tambours, 528 hommes sous les armes, 32 malades. Le régiment n'est pas engagé le jour du débarquement, mais se distingue au combat du 13 mars où la « brigade étrangère » repousse la droite française près du canal d'Alexandrie; il perd 8 hommes tués, 3 officiers (lieutenant-colonel de Dürler, major de Sonnenberg, lieutenant de Bachmann) et 37 hommes blessés. A la bataille de Canope le 21 mars, Roll (560 hommes) se signale encore dans le combat que la « brigade étrangère » livre à la cavalerie française de Roize qui a fait une brèche entre les Gardes et la réserve du général Moore. Il perd 3 officiers et 19 hommes tués, 2 officiers (adjudant de la Ville-sur-Ilion et lieutenant Metzger) et 49 hommes blessés. Le corps est chaudement félicité par le lieutenant général Hutchinson qui a remplacé Abercromby, mortellement blessé dans le combat.

Le régiment reste ensuite devant Alexandrie au cours de l'expédition sur Le Caire qui amène la capitulation de la ville, le 28 juin. Le 25 avril, le régiment comptait: lieutenant-colonel, major, 5 capitaines, 4 lieutenants, 5 enseignes, 4 officiers de l'état-major, 43 sergents, 21 tambours, 421 hommes sous les armes, 7 détachés, 99 malades. Le 9 août, il fait partie de la « 3rd or Foreign brigade (brig. gen. Stuart) » avec « Stuart's Minorca », Dillon et Watteville, et ne compte plus que 383 hommes.

Menou capitule le 31 août. Roll s'est fort bien conduit dans cette campagne, se faisant remarquer par sa discipline et sa belle tenue au feu. Un officier des « Queen's », le major Maule, parle dans les termes les plus chaleureux du régiment, « remarquable pour sa stricte discipline et sa noble musique »; il ajoute qu'il souhaitera toujours avoir un tel voisinage pour son régiment. Les officiers reçoivent la médaille d'or de la décoration turque du Croissant, le régiment l'honneur du « Sphinx » et le lieutenant-colonel de Dürler un sabre de mameluck richement ornementé. A noter que le général Menou lui fit également don d'un de ses sabres pour les grands services qu'il lui avait rendus comme interprète au moment de la capitulation.

Le 13 septembre 1801, Roll compte: 23 officiers, 44 sergents, 21 tambours, 413 hommes sous les armes, 93 malades; il fait partie de la brigade Stuart avec Dillon, « Stuart's Minorca » et le 50th Foot. Il reste en Egypte après la paix d'Amiens (27 mars 1802) dans la « brigade étrangère » commandée par le brigadier général Hope, puis par Dürler nommé colonel avec solde de brigadier général. Celui-ci meurt d'une fièvre putride le 18 septembre et est remplacé par le major baron de Sonnenberg, remplacé lui-même comme major par le capitaine de Vogelsang. Le 25 décembre, le comte de Courten, qui a commandé un bataillon de son nom en 1799-1801, est nommé major attaché au corps.

Le régiment de Roll, un des derniers à quitter l'Egypte, arrive le 21 juin 1803 à Gibraltar, venant de Malte. Son effectif est à cette date de 712 hommes, puis peu après de 843 hommes. Une violente épidémie de fièvre jaune cause en 1804 environ 900 morts dans la garnison, dont 10 officiers et 189 hommes pour Roll; l'enseigne de Polastron, fils de l'amie du comte d'Artois, meurt de cette maladie le 3 octobre 1804. L'effectif du régiment tombe ainsi à moins de 400 hommes en juillet 1805, et au 1^{er} novembre 1806, il n'est remonté qu'à 709 hommes, officiers compris. A cette époque, le corps a rejoint en Sicile les forces anglaises qui s'y trouvent. Le 30 octobre, le capitaine baron de Capol remplace comme major le comte de Courten démissionnaire.

Roll prend part à quelques expéditions en Calabre sous les ordres du général Stuart, comte de Maïda, et recrute environ 150 hommes, anciens prisonniers de guerre allemands ou polonais.

En 1807, le régiment (729 hommes) est désigné pour faire partie de l'expédition que le major général Mackenzie Fraser conduit en Egypte pour arracher cette province aux mains de la Turquie, gagnée à la cause de Napoléon par l'ambassadeur de France, le général Sébastiani. L'Egypte est défendue par un homme énergique et intelligent, le pacha Mehemet-Ali, qui a amené de son gouvernement provincial d'Albanie, un redoutable corps de janissaires de cette nation.

Le 5 mars 1807, le corps expéditionnaire (31rd, 35th, 78th, Roll, Chasseurs britanni-

ques, Chasseurs royaux siciliens, quelques dragons légers, soit environ 5.000 hommes) embarque sur 50 transports à Messine; une tempête disperse cette flotte. Fraser débarque à Marabout le 17 mars, cependant que le reste de l'expédition n'arrive à Alexandrie que le 20. Un corps de renfort, venu des Dardanelles étant arrivé, Alexandrie capitule le 25 mars. Fraser porte 1.500 hommes sur Rosette, mais cette tentative est repoussée avec perte de 600 hommes. Le 5 avril, le major général Stuart se porte sur la place avec 2.500 hommes dont Roll. Après quatre jours d'une marche pénible, le détachement arrive devant Rosette et 300 hommes de Roll vont occuper le poste d'El Hammet, à quatre heures de marche au sud de la place.

Le 12 avril, Rosette est cerné par la terre, mais refuse de se rendre; une expédition turque de secours se dirige sur la ville pour la dégager. Le 20 avril, deux compagnies de Roll envoyées en reconnaissance sont surprises et la moitié d'une compagnie massacrée; le même jour, 6.000 Turcs s'installent près d'El Hammet. Le 21, leur attaque se prononce sur le village et le corps principal anglais devant Rosette. Le détachement d'El Hammet, commandé par le major Mac Cloud, du 35th, est cerné et anéanti; des 14 officiers et 358 hommes de Roll, il échappe 50 hommes environ, presque tous blessés. Le reste du régiment parvient à battre en retraite avec le général Stuart, de Rosette sur Alexandrie. Le général Fox, commandant supérieur en Méditerranée, témoignera par la suite de l'excellente conduite du régiment qui, à l'arrière-garde et harcelé par la cavalerie arabe, lui résista avec énergie et courage.

Lorsque les troupes anglaises évacuent Alexandrie, les prisonniers suisses sont relâchés et ramenés par le major Rivarola, des Chasseurs siciliens, le 17 septembre. On signale comme s'étant particulièrement distingués dans cette expédition: le capitaine comte de Reinach-Foussémagne, le capitaine avec rang de major Mohr, les lieutenants Müller, de Gugelberg, etc.

Pendant cette funeste campagne, Roll a reçu une centaine d'hommes de renfort provenant du régiment de Montjoye-Frohberg, qui s'est révolté à Malte et a été cassé en juin 1807; on parle aussi de « déserteurs espagnols » incorporés dans le régiment, ce qui prouve que les difficultés de recrutement n'avaient fait que s'intensifier.

Revenu en Sicile, Roll reste à monter la garde dans l'île. Ses deux compagnies de flanc participent en 1809 à la prise des îles d'Ischia et de Procida. En novembre 1809, le major de Bosset, nommé le 15 octobre 1808, amène au corps 400 hommes environ de l'ancien 4^e suisse au service de France qui avaient capitulé à Cintra (30 août 1808) et avaient opté pour le service anglais. L'effectif est donc passé de 908 soldats en 1807 à 1.361 hommes (officiers compris) en 1809.

Les deux compagnies de flanc (grenadiers et chasseurs) sous le commandement du major de Bosset, participent à la conquête des îles Ioniennes sous les ordres du major général Oswald en 1809-1810. Bosset est mentionné dans la *Gazette de Londres* le 23 octobre 1810; il sera nommé commandant de l'île de Céphalonie.

La compagnie de chasseurs, sous les ordres du capitaine Müller, contribue, avec le 21st Foot, à repousser une tentative des forces de Murat, sous le commandement du général Cavagnac, pour débarquer en Sicile le 18 septembre 1810 à San Stefano; le lieutenant de Planta se distingue dans cette affaire et s'empare d'un drapeau.

Le 7 mars 1811, le major baron von Eben und Brunen est attaché au régiment comme lieutenant-colonel. L'effectif du régiment est, grâce à l'enrôlement de recrues de toutes nationalités, toujours maintenu à 1.200 hommes en 12 compagnies. On parvient toutefois à incorporer quelques bons soldats provenant des régiments étrangers réformés du service des Deux-Siciles.

En 1812, une armée anglo-sicilienne est constituée sous les ordres de lord Bentinck. Le régiment de Roll est alors dispersé: 4 compagnies (N^{os} 3, 5, 8, 12) restent en Sicile sous le major de Vogelsang; trois autres compagnies (N^{os} 7, 9, 10) sont envoyées à Malte; et deux autres (N^{os} 4 et 6) aux îles Ioniennes. Les trois compagnies restantes (N^{os} 1, 2 et 11, soit 11 officiers et 320 hommes) font partie du corps expéditionnaire que le général Maitland emmène sur la côte orientale d'Espagne. Ces trois compagnies sont amalgamées avec cinq compagnies de Dillon pour former un bataillon provisoire dit « de Roll-Dillon », placé sous le commandement du major Mohr.

Le bataillon part de Sicile en juin 1812, arrive à Mahon le 29 juillet et débarque à Alicante le 10 août, où est rassemblé le corps expéditionnaire du général Murray (16.000 hommes). « Roll-Dillon » assiste au combat de Castalla le 13 avril 1813 où sa compagnie de chasseurs (N° 5) qui avait rejoint en novembre 1812, se distingue spécialement dans le « corps avancé » du colonel Adam. Elle s'était déjà fait remarquer au combat de Biar le 12 avril.

Lors de l'expédition de Murray sur Tarragone, « Roll-Dillon » s'embarque à Alicante et arrive à Tarragone le 2 juin. Il est aussitôt détaché avec le colonel Prevost pour assiéger le fort San Felipe de Balaguer qui se rend le 7 juin. Le major Mohr, un capitaine, 2 lieutenants et 200 hommes sont laissés dans le fort comme garnison. Suchet étant accouru pour débloquer Tarragone le 12 juin, Murray évacue la place et le fort de Balaguer, et se réembarque le 18 juin pour revenir à Alicante le 24. Il est remplacé par lord Bentinck, venu de Sicile avec des renforts.

L'armée anglo-sicilienne est alors réorganisée. Le bataillon de « Roll-Dillon » fait partie de la 2^e brigade (lieutenant-colonel Mackenzie), avec le 81st Foot et la compagnie légère du 67th. La compagnie de chasseurs de Roll est à l'avant-garde, sous les ordres du colonel Adam, officier énergique et expérimenté. Après Vittoria (21 juin 1813), Suchet bat en retraite derrière l'Ebre, Bentinck le suit, fait sa jonction à Valence le 10 juillet avec les corps espagnols de del Parque, Elio et Roche, puis franchit l'Ebre le 26. Le 27, il s'empare de Balaguer et de Tarragone le 18 août. Le 9 septembre, l'armée anglo-espagnole est à Villafranca.

Le 12 septembre, l'avant-garde du colonel Adam, renforcée d'une brigade espagnole et de quelques éléments hanovriens et brunswickois, atteint le col d'Ordal. Durement attaqués par les divisions Habert et Harispe, les 2.800 hommes d'Adam sont rompus en partie et subissent de grosses pertes, mais préservent l'armée alliée d'une fatale surprise. La compagnie de chasseurs de Roll qui comptait 3 officiers et 87 hommes présents sous les armes, perd le lieutenant Segesser, 3 sous-officiers et 15 soldats tués, 3 sous-officiers et 18 hommes blessés et disparus.

Suchet ayant renoncé à poursuivre son attaque et ayant évacué Villafranca abandonné le 13 par Bentinck, l'armée alliée reste sur ses positions. Bentinck étant retourné en Sicile, le commandement est donné au général Clinton. Suchet ayant encore évacué le 1^{er} février 1814 sa position de Llobregat et s'étant retiré sur Gerone, Clinton bloque Barcelone le 3 février; le 23, Roll voit le feu pour la dernière fois en repoussant une sortie de la garnison; il a 15 hommes tués.

Le 6 mars, Suchet se retire derrière la frontière, et l'armée anglo-sicilienne est licenciée à Molins-del-Rey le 3 avril 1814.

Entre temps, le 13 août 1813, le baron de Roll était mort à Bounds près du Turnbridge; il est remplacé le 2 septembre 1813 par le major général baron de Rottenburg.

Pendant toute cette période de guerre, Roll s'est très bien conduit. Lord Bentinck parle de lui avec chaleur, le jugeant bien supérieur aux bataillons de la « King's German Legion » placés sous ses ordres. La désertion, fléau des corps étrangers, a très peu sévi dans ses rangs: en 1812, il n'a perdu que 18 hommes contre 101 déserteurs dans Dillon.

Le 24 avril 1814, Roll est embarqué à Tarragone sur la frégate « Malta » et arrive à Gênes le 4 mai. Le régiment qui a déjà reçu l'honneur du « Sphinx » pour sa campagne de 1801, reçoit celui de « Peninsula » pour sa campagne d'Espagne.

Le régiment est ensuite rassemblé à Messine, à l'exception des trois compagnies qui ont été envoyées à Malte en 1812 et qui y restent en garnison. Entre temps, une de ses compagnies détachées aux îles Ioniennes avait coopéré à la prise de Lissa. Le 31 décembre, le major Roberts est nommé lieutenant-colonel à la place du baron de Sonnenberg promu major général. Le 2 février, le capitaine Maitland remplace comme major M. de Capol qui se retire du service. Le régiment est fort de 1.353 officiers et soldats.

Au printemps de 1815, la compagnie de chasseurs et deux compagnies de fusiliers prennent part à une expédition sur Naples qui aboutit à la capture de Murat. En octobre, la Sicile est évacuée et le régiment de Roll est envoyé aux îles Ioniennes avec quartier général à Corfou. Les trois compagnies de Malte sont envoyées en mars 1816 à Céphalonie et Zante, après avoir perdu 16 hommes de la peste. A Corfou, le cordon sanitaire établi contre cette maladie entraîne

la mort de 20 soldats; 150 hommes atteints de la malaria doivent être hospitalisés à Corfou. Le 25 décembre 1815, Roll compte 982 hommes.

Entre temps, le régiment est porté sur la liste des corps « encore en service mais destinés à être licenciés ». Rassemblé à Corfou en mai 1816, il est embarqué aussitôt et licencié à Venise le 23 août 1816.

L'ordre du jour de l'adjutant général Jordan, au nom du major général Smith, daté de Corfou le 21 août 1816, témoigne la « reconnaissance de la Grande-Bretagne à tous ceux qui appartiennent au régiment pour leurs longs, fidèles et estimés services... encore sous l'impression profonde qui résulte des services rendus par le régiment, le major général se félicite d'avoir à certifier à la place du généralissime, que les qualités militaires du régiment, éprouvées pendant une période de plus de vingt ans, son caractère plein d'honneur, ses courageuses interventions, son exacte discipline et son strict sentiment du devoir ponctuel, seront toujours hautement appréciés et demeurent inoubliables! »

UNIFORMES. — Le premier uniforme du régiment de Roll ou « Royal Etranger » est le suivant: chapeau de feutre noir à bords relevés sur les côtés par des ganses blanches, chenille de crin noir, turban écarlate à chaînettes de métal blanc, plumet rouge à sommet blanc, cocarde noire, ganse blanche et bouton de métal blanc uni. Cravate noire liserée de blanc. Habit-veste écarlate, collet bleu de roi avec deux boutonniers blancs de chaque côté; parements bleu de roi ornés de même; retroussis bleu de roi passepoilés de blanc. Le devant de l'habit passepoilé de blanc avec six larges boutonniers blancs, épauettes bleu de roi et « wings » ou bourrelets d'épaules blancs. Boutons blancs unis. Pattes de poches en long avec trois boutons. Veste et culotte blanches; demi-guêtres noires. Bandoulières croisées de cuir blanc avec plaque ovale en cuivre; giberne noire avec plaque de cuivre. Fusil garni de cuivre, bretelle de cuir blanc; sabre-briquet garni en cuivre et fourreau de cuir noir.

Les grenadiers ont la même tenue, mais avec le bonnet à poil sans plaque, cordon et glands blancs, plumet blanc. Epauettes blanches à franges.

Les tambours ont le même uniforme que la troupe, mais portent sur chaque bras cinq galons transversaux blancs à lézarde rouge écarlate; les coutures de l'habit sont passepoilées de blanc; le galon de livrée borde aussi les parements, les retroussis et les poches. Bandoulière porte-caisse de cuir blanc, caisse de bois peint en bleu de roi avec cercles rayés verticalement blanc et rouge. Cordons, tirants et cuirs blancs. Tablier de cuir blanc. Sabre comme la troupe.

L'officier porte le chapeau tricorne noir, glands des cornes en or et petit galon en bordé de même; ganse de cocarde or et cocarde noire, plumet rouge à sommet blanc. L'habit comme celui de la troupe, avec écharpe cramoisi autour de la taille, galons et épauettes en argent. Culotte blanche et demi-bottes de cuir noir. Sabre garni de cuivre doré, fourreau de cuir noir garni de cuivre doré, dragonne dorée.

Un dessin aquarellé représentant un grenadier du régiment de Roll à Lisbonne en 1798, donne l'uniforme suivant: bonnet de peau d'ours noir, sans plaque, à cordon et gland blancs, plumet blanc à gauche. Cravate noire liserée de blanc. Habit long écarlate doublé de blanc; collet bleu de roi passepoilé de blanc avec une boutonnière blanche de chaque côté; revers de même avec sept boutons et boutonniers blancs de chaque côté; passepoil blanc et trois boutons et boutonniers sous chaque revers; parements coupés en chevron renversé bleu de roi passepoilés de blanc, avec un bouton et une boutonnière blancs en chevron renversé sur le parement et trois au-dessus. Epauettes blanches bordées de bleu avec un autre passepoil bleu en bordé, et les franges blanches. On ne voit pas la poche. Veste, culotte et guêtres blanches. Bandoulières blanches sans plaque. Fusil « Tower » garni en cuivre. Les boutons de la veste sont en toile blanche.

Un portrait du lieutenant-colonel de Dürler donne le même uniforme avec tous les passepoils, galons, boutonniers, etc., en argent; double épauette d'argent; écharpe cramoisi sur la veste.

En 1801, l'uniforme comporte: le shako noir cylindrique à plaque de cuivre, cocarde noire, plumet rouge à sommet blanc; cravate noire; habit-veste écarlate doublé de blanc; collet



OFFICIER
DE GRENAIERS
(1810-1816)

OFFICIER
(1801)

GRENAIER
(1798)

OFFICIER
(1795)

TAMBOUR

RÉGIMENT D'INFANTERIE SUISSE DE ROLL

et parements bleu outremer clair (gros bleu) bordés d'un galon ou « lace » blanc à filet central bleu; les parements ornés de deux boutons et boutonnières à l'extrémité pointue, de la couleur réglée pour le régiment. L'habit orné par devant de sept boutonnières comme aux parements; épaulettes bleues bordées de blanc, à courtes franges blanches; boutons unis de métal blanc. Culotte blanche; demi-guêtres noires. Equipement croisé de cuir blanc à plaque ovale en cuivre; giberne noire. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanchi, sabre-briquet garni en cuivre.

Les officiers ont la même tenue, mais leur habit est généralement long, avec revers gros bleu passepoilés d'argent et ornés de boutons et boutonnières d'argent; le collet bleu galonné d'argent est orné d'un bouton et d'une boutonnière d'argent. De même, le parement est passepoilé d'argent avec deux boutons et boutonnières d'argent. Epaulettes d'argent. Echarpe cramoisi. Culotte blanche, demi-bottes noires. Sabre garni en cuivre doré, dragonne dorée. La coiffure est généralement le chapeau porté tel qu'il a été décrit précédemment; en Egypte, ils portent le petit chapeau rond haut-de-forme en feutre noir, ganse d'argent, cocarde noire, petite plume blanche.

C'est vers cette époque que le galon prend l'ancienne forme du galonnage de petite tenue des Gardes suisses en France: découpé à l'extrémité de façon à former un petit triangle.

Enfin, à partir de 1810 jusqu'en 1814, l'uniforme est le suivant :

1. Fusiliers et chasseurs: Shako noir à cordons et raquettes blancs; plaque de cuivre comportant les lettres « G. R. » entrelacées pour former deux R, initiales du colonel, avec la couronne d'Angleterre, le « Sphinx » et plus tard, le mot « Peninsula » encadré; pas de plumet (ou plumet rouge à sommet blanc); cravate noire liserée de blanc. Habit rouge écarlate doublé de blanc, patte de poche en long passepoilée de blanc avec quatre boutons et boutonnières du galon réglé, disposés par deux; collet gros bleu bordé d'un galon blanc à filet central bleu (« lace ») sur tout son pourtour; parements gros bleu à quatre boutons et boutonnières du galon réglé. Sur le devant de l'habit, huit boutonnières de même. Epaulettes bleues passepoilées de blanc avec bourrelets d'épaule ou « wings » blancs ou verts selon la compagnie; en avant du bourrelet, tour d'épaule alternativement bleu et blanc. En général, les boutonnières sont disposées par deux. Pantalon blanc ou gris, guêtres grises à boutons gris. Bandoulière de cuir blanc à plaque de cuivre ovale, comportant l'œil rayonnant de la Providence, entouré d'une jarretière avec la devise en lettres gothiques: « *Schewe über uns und segne unsere Treue* » (Rayonne au-dessus de nous et bénis notre fidélité), surmontée de la couronne d'Angleterre. Giberne de cuir noir. Fusil garni en cuivre, bretelle de cuir blanc; fourreau de baïonnette en cuir noir garni en cuivre. Bidon peint en gris avec lettres « R. S. » (Roll swiss) peintes en blanc, courroie blanchie. Musette et courroie blanches. Havresac gris avec plaque ovale en cuivre portant, sur trois lignes: « Regt./of/Roll »; cette plaque est parfois remplacée par la simple inscription: « Regt/of/Roll » peinte en blanc, encadrée dans un rectangle blanc. Manteau-capoté roulé gris, courroies blanches.

2. Grenadiers: bonnet à poil noir à visière, plaque de cuivre avec le même motif que sur la plaque de banderole décrite ci-dessus, cordon et glands blancs, plumet blanc. Pour le reste, comme ci-dessus, avec « wings » blancs. Double bandoulière de cuir blanc, plaque carrée en cuivre avec chiffre « G. R. » couronné. Sabre-briquet garni en cuivre.

3. Riflemen: shako noir à cor de chasse ou « bugle » argenté, cordon, glands et plumet vert foncé; cocarde noire avec petit cor de chasse d'argent. Cravate noire liserée de blanc. Habit-veste vert foncé à trois rangs de boutons de métal blanc; collet noir galonné de blanc sur tout son pourtour; parements en pointe, retroussis et épaulettes de même; « wings » noirs. Pantalon et guêtres gris souris; équipement de cuir noir à boucle de cuivre, cordonnet vert; carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir noir, sabre-baïonnette en cuivre avec fourreau de cuir noir.

Tous les hommes de troupe ont des gants blancs en grande tenue.

4. Sous-officiers (« N.C.O. »): ils sont habillés comme la troupe, mais portent sur la manche droite trois chevrons renversés blancs sur fond gros bleu; écharpe cramoisi avec partie

centrale gros bleu et deux pendants de même. Bandoulière porte-épée de cuir blanc avec épée à poignée de cuivre et fourreau de cuir noir garni en cuivre. Pantalon gris ou blanc et guêtres grises. Hallebarde à hampe de bois brun. Les sous-officiers des grenadiers portent le bonnet à poil et ceux des riflemen sont habillés comme la troupe avec les galons sur fond noir, l'écharpe et la carabine avec sabre-baïonnette au lieu de la hallebarde.

5. Tambour-major: chapeau noir bordé d'argent, cocarde noire, ganse et bouton argentés, plumet blanc à sommet rouge, plumetis rouge, glands des cornes en argent (le bouton de la ganse de cocarde est parfois remplacé par un petit sphinx en cuivre doré). Cravate noire liserée de blanc. Habit long gros bleu doublé de blanc, collet écarlate avec bouton et boutonnière du modèle réglé en argent; revers de même avec boutons et boutonnières en argent, parements de même avec 4 boutons et boutonnières d'argent; épaulettes d'argent à franges; 4 galons en chevron renversé en argent sur fond écarlate sur le haut du bras droit. Pantalon blanc ou gris, guêtres grises. Bandoulière de cuir blanc à plaque de cuivre avec le chiffre « G. R. » couronné; banderole gros bleu bordée d'argent, avec chevrons d'argent terminés dans la forme des boutonnières; baguettes noires retenues par des douilles argentées. Echarpe des sous-officiers. Canne en bois brun garnie d'argent, avec cordons et glands d'argent.

6. Tambours: coiffure comme la troupe (shako ou bonnet à poil). Cravate noire liserée de blanc. Habit gros bleu doublé de même; collet écarlate bordé de blanc sur tout son pourtour (ou du « lace » réglé); parements ronds écarlate sans ornements; le devant de l'habit orné de huit boutonnières du modèle réglé, en galon de livrée blanc à filet central écarlate; le retroussis est bordé d'un galon semblable qui recouvre aussi les pattes d'épaules; tour de l'épaule bleu à galons de livrée; « wings » blancs à bandes écarlate. Sur chaque manche, six chevrons renversés en galon blanc à deux filets écarlate. Pantalon blanc ou gris, guêtres grises. Bandoulière porte-sabre de cuir blanc à plaque dorée avec initiales « G. R. » couronnées. Sabre-briquet garni en cuivre, fourreau de cuir noir. Tablier de cuir blanc.

Bandoulière porte-caisse de cuir blanc, à crochet de cuivre. Caisse et cercles peints en gros bleu avec le Sphinx blanc dans une couronne de laurier verte; cordons, tirants, corde blanchie. Baguettes noires à bouts de cuivre.

7. Officiers: 1. Compagnies de grenadiers, fusiliers et chasseurs: a) coiffure: ils portent, soit le shako noir à cordons, raquettes, etc., en argent, plaque de cuivre doré comme les soldats, mais le « Sphinx » et le rectangle « Peninsula » sont argentés; plumet vert ou rouge à sommet blanc selon la compagnie de chasseurs ou de fusiliers; soit le bonnet à poil noir à plaque dorée comme les grenadiers, avec cordon, raquettes, etc., en argent (parfois remplacés par une chaînette dorée) et plumet blanc; soit, en petite tenue et en tenue de ville, le chapeau de feutre noir avec glands des cornes en argent, cocarde noire (souvent en métal noirci) avec ganse d'argent, le bouton remplacé par un petit Sphinx doré et, sur la cocarde, un rectangle d'argent avec les lettres découpées « Peninsula ». Plumet vert ou rouge à sommet blanc selon les compagnies, parfois tout blanc. — b) Uniforme: les officiers ont deux habits: 1° un habit court comme la troupe, avec les retroussis blancs, liserés d'un galon d'argent et la poche en long passepoilée de blanc et ornée de quatre boutons et boutonnières d'argent, par deux. Le retroussis est parfois orné d'une couronne brodée en or, argent et écarlate. Collet bleu passepoilé de blanc et bordé d'argent sur tout son pourtour, avec un bouton et une boutonnière d'argent; revers gros bleu passepoilés de blanc avec dix boutons et boutonnières d'argent du modèle réglé, disposés par deux; parements passepoilés de blanc avec quatre boutons et boutonnières d'argent, par deux. Le dos de l'habit est orné de deux boutonnières à la taille avec un galon d'argent sur la fente médiane; de chaque côté, passepoils blancs avec quatre boutons argentés et unis. — 2° L'habit long est semblable, mais la patte de poche est en travers avec les boutons par deux en-dessous de la patte et les boutonnières sur la patte; même ornementation au dos, c'est-à-dire quatre boutonnières se faisant face en haut de la fente médiane; boutons à la taille avec passepoil blanc descendant jusqu'au bas de l'habit, avec, sous la poche, deux boutons et boutonnières. Au croisement des retroussis, on trouve parfois deux ornements dans la forme des boutonnières, adossés.



TAMBOUR-MAJOR TAMBOUR
(1810 - 1816)

OFFICIER
(COMPAGNIES DU CENTRE
GRANDE TENUE
1810 - 1816)

RIFLEMEN
SOLDAT ET OFFICIER
(1810 - 1816)

RÉGIMENT D'INFANTERIE SUISSE DE ROLL

Echarpe cramoisi portée sur l'habit, autour de la taille. Culotte blanche et bottes noires à la hussarde avec galons et glands en argent, ou pantalon blanc ou gris avec guêtres grises. Hausse-col de cuivre doré avec chiffre « G. R. » couronné dans une mince couronne de laurier, le tout gravé; cordons et rosettes bleu clair (ce hausse-col porté en service seulement). Bandoulière de cuir blanc avec plaque ovale en métal argenté portant l'œil de la Providence, la jarretière et la couronne dorée; ou ceinturon de cuir blanc avec boucle et plaque de laiton doré avec chiffre « G. R. » couronné dans une couronne de laurier et sur une banderole avec devise « Dieu et mon Droit », le tout en argent. Pour les grenadiers, la plaque de baudrier est surmontée, à 10 cm. environ, d'une petite grenade dorée.

Les insignes de grades sont marqués par des épaulettes en argent: le colonel en a deux avec deux étoiles d'or dans la forme de la plaque de l'ordre de la Jarretière; le major en a deux avec une seule étoile; le capitaine a l'épaulette d'argent sans étoile. Les officiers de grenadiers portent une épaulette à fond rouge avec des écailles d'argent, un tour d'épaule de même avec, au centre, une grenade, et des franges d'argent.

Les officiers portent le sabre de type oriental ou le sabre à une seule branche, pommeau en tête de lion, garde dorée, fourreau de métal noir à deux bélières, ornements dorés. Dragonne en or.

2. Compagnie de Riflemen: shako cylindrique de cuir noir avec le sphinx en argent surmonté de la banderole « Peninsula », cocarde noire, plumet vert (à noter que l'officier des « rifles » est le seul qui porte le shako cylindrique, les autres ont tous le shako coupé). Habit vert foncé à dix rangs de brandebourgs noirs et trois rangs de boutons argentés; collet noir bordé d'argent sur tout son pourtour; parements en pointe de même, ainsi que les retroussis. Echarpe cramoisi à la taille. Pantalon blanc ou gris souris, guêtres grises. Ceinturon en maroquin rouge bordé d'argent à doubles bélières; sabre à l'orientale.

Un dernier document donne l'uniforme de Roll au moment de sa dissolution: le fusilier ou chasseur porte un shako noir évasé du haut, avec galons, cordons, raquettes blancs, cocarde noire, plaque ou cor de chasse et jugulaires de cuivre. Habit rouge passepoilé de blanc sur le devant et orné de neuf double boutonnières blanches avec triangle à l'extrémité; collet gros bleu bordé de blanc sur tout son pourtour; parements ornés de quatre boutonnières analogues à celles de l'habit; retroussis bleus; pantalon et guêtres blancs. « Wings » d'épaules blancs. Bandoulière de cuir blanc; giberne noire, havresac noir à plaque ovale de cuivre, avec inscription comme ci-dessus; manteau roulé gris, courroies blanches. Le « rifleman » a le même shako, avec cordons, galons, raquettes, glands et plumet vert foncé; cor de chasse, attache de cordon en tête de lion et jugulaires de cuivre; pour le reste, semblable à l'uniforme décrit précédemment, sauf que la patte d'épaule est supprimée. Le grenadier a le même uniforme que le fusilier, mais avec le bonnet à poil à visière.

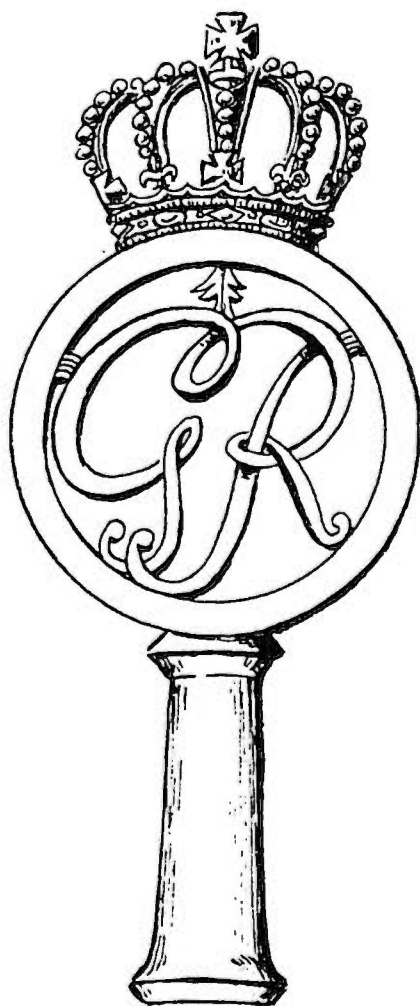
DRAPEAUX. — Le premier drapeau du régiment lui est offert par les dames patriennes de Soleure, sur l'initiative de la femme du conseiller Valier, banquier du régiment; il porte « la croix blanche bordée de jaune brochant sur un fond rouge ».

On trouve ensuite des drapeaux datant de 1803 environ, ainsi décrits: 1) Drapeau du Roi (King's Colours); bannière de l'Union, le milieu de la croix rouge portant une jarretière bleu de roi bordée d'or avec la devise en lettres d'or: « Honni soit qui mal y pense », surmontée de la couronne d'Angleterre. La jarretière est entourée de la couronne de roses, trèfles et chardons en usage en 1801. Au centre de la jarretière, le double triangle d'or, insigne maçonnique; au-dessous de tous ces emblèmes, le Sphinx et le mot « Egypt ». — 2) Drapeau du régiment (Regimental Colours): en soie bleue avec une petite bannière de l'Union dans le coin supérieur; au centre, les mêmes emblèmes que dans le « King's Colours », mais au milieu de la jarretière sont une équerre et un compas, et la lettre « G. » au milieu de l'équerre. Dans les trois coins du drapeau, le chiffre royal « G. R. » couronné, le tout en or.

Il existe au Musée de Bâle un fragment de « King's Colours » datant de 1798 et en tous cas antérieur à 1801, puisqu'il ne comporte pas la croix rouge d'Irlande. Aucune inscrip-

tion ou motif sur la soie. La pique du drapeau, en laiton doré, comporte un cercle avec les lettres découpées « G. R. » et au-dessus, la couronne d'Angleterre.

D'autre part, on connaît un drapeau du régiment qui, par sa couleur, correspond peut-être à celui donné au « bataillon provisoire de Roll-Dillon » en 1812-1814 (la couleur jaune correspondant à la couleur distinctive de Dillon et les emblèmes à ceux de Roll). Le drapeau est en soie jaune, avec la bannière de l'Union au coin supérieur; au centre, une jarretière bleue bordée d'or avec l'inscription en lettres d'or: « *Schwebe über uns und segne unsere Treue* », au milieu l'œil rayonnant de la Providence, en or. Surmontant la jarretière, un « R », la couronne d'Angleterre au-dessus, le tout en or, dans une couronne de chêne et de laurier verte. En-dessous de la jarretière, le Sphinx, au dessus le mot « Egypt », en or; la jarretière, le Sphinx et le mot « Egypt » dans une couronne verte de chêne et de laurier, nouée d'un ruban rouge.





Régiment d'Infanterie Suisse de Rovéréa

1799-1801

En 1797, la Confédération helvétique a conservé son ancienne structure: 13 cantons égaux en droits, grossis de pays « associés et alliés » tels que les Grisons, le Valais, Neuchâtel, Bâle, Genève, Mulhouse. Le gouvernement des cantons est entre les mains de l'aristocratie, notamment à Berne, Fribourg, Soleure et Bâle. Le Directoire français, poussé par l'idéologie démocratique et par sa volonté de domination et d'expansion, suscite une insurrection dans le pays de Vaud et fait proclamer, le 24 janvier 1798, l'indépendance de cette région jusqu'alors soumise à la domination de Berne.

Ce canton ayant voulu réagir, la division française Ménard pénètre, le 28 janvier, dans Lausanne. La dissension règne parmi les cantons: Soleure, Fribourg soutiennent Berne; Bâle, Zürich, Lucerne attendent. Toutefois, un pacte fédératif finit par être conclu, sans grand résultat; Berne supportera tout le poids de la guerre.

Brune, qui a remplacé Ménard, fait avancer des bords du Rhin, par le département du Mont Terrible, la division Schauenbourg; les hostilités commencent le 1^{er} mars. Le 2, Soleure capitule sans combat; Brune occupe Fribourg et Rampon se porte sur Morat. Le 5, le passage de la Sense à Neuenegg est forcé, les Bernois subissant de lourdes pertes. Rampon occupe Guminen, s'empare du pont sur la Saane, cependant que Schauenbourg, qui a battu les Bernois à Fraubrunnen-Grauholz, entre dans Berne qui capitule.

Le Directoire veut alors donner à la Suisse une constitution semblable à celle de la France. Les cantons de Schwyz, Uri, Appenzell, Glaris, Zug et Unterwalden la refusent. Les hostilités recommencent et Schauenbourg, qui a remplacé Brune, fait occuper Zürich par Novion qui bat les Suisses insurgés à Mellingen, cependant que Jordy s'empare, le 30 avril, du couvent de Muri, passe la Reuss à Sins et entre à Zug; le même jour, Lucerne est repris. Les insurgés ont été battus à Rapperswyl, Feldbach, Richterswyl, et leurs pertes sont sévères. Le 4 mai, les petits cantons reconnaissent la nouvelle constitution.

Les troubles continuent cependant jusqu'en septembre dans les cantons de Zürich, Lucerne, Zug, Schwyz et partie d'Unterwalden. Le général de Reding, commandant les Schwyzois, a tenu les Français en échec un certain temps, en particulier à Rothenturm le 2 mai, mais épuisé par les combats, il a dû accepter une capitulation honorable.

Les Suisses se sont très bien battus, avec un courage digne de leur ancienne réputation: vieillards, adolescents, femmes, ont pris les armes. Parmi eux s'est particulièrement distinguée

la « Légion fidèle » ou « Légion romande », levée par le colonel Ferdinand-Isaac de Rovérea, ancien officier au régiment suisse d'Erlach en France et major dans les troupes de Berne. Elle a combattu à Aarberg et Saint-Nicolas du 3 au 5 mars, et a fait preuve de courage et de discipline. Après le licenciement de sa troupe, Rovérea se réfugie à Neufchâtel, puis à Bâle et Augsbourg où il s'abouche avec Wickham, ministre de Grande-Bretagne en Suisse, par l'entremise de l'avoyer de Berne, Frédéric de Steiger.

Le Gouvernement anglais a les yeux fixés sur la Suisse et prépare les plans militaires de la 2^e coalition. Rovérea circule entre Constance, Munich et Vienne, reste en contact avec Wickham et le commissaire Talbot. Le 4 juin, à Vienne, une conférence à laquelle assistent le baron de Thugut, premier ministre autrichien, l'ambassadeur d'Angleterre Eden, le prince-abbé de Saint-Gall, le prince d'Orange, Steiger et Rovérea, décide la création d'un corps de troupe, placé sous les ordres du général Hotze, « autorisé à prendre le commandement des levées suisses qui s'organiseraient à l'aide des subsides de l'Angleterre ». « Peu après, dit Rovérea, on convint avec le ministère britannique que son cabinet nous fournirait immédiatement les fonds nécessaires au travail et des subsides suffisants dès que la guerre commencerait, que l'Autriche agrégerait à ses armées comme auxiliaires les Suisses qui, sous leur propre bannière, s'armeraient pour la délivrance de leur Patrie ».

Jusqu'alors, l'émigration suisse a été peu importante, mais le Directoire ayant décidé la levée de 18.000 hommes, elle s'accroît singulièrement à la fin de l'année 1798. L'Autriche la favorise, espérant obtenir de l'Angleterre des subsides que celle-ci se refuse obstinément à lui délivrer tant que les hostilités n'auront pas commencé.

En octobre, les Autrichiens occupent les Grisons. Le 23, le Directoire suisse lance un décret contre les émigrés, prononce leur bannissement et le séquestre de leurs biens; il ordonne, de plus, la levée des hommes de 18 à 25 ans. Une conférence tenue le 14 décembre à Mindelheim avec le commissaire anglais Talbot décide: 1^o des magasins d'armes et de vêtements pour 1.500 hommes, puis pour un plus grand nombre, seront créés à Lindau avec des fonds britanniques, sans que cette mesure puisse provoquer l'émigration massive des Suisses; 2^o les enrôlements pour les corps réguliers et pour la durée de la guerre seront volontaires et un projet de capitulation sera étudié; 3^o en cas d'émigration massive, l'Angleterre pourvoira à la subsistance des jeunes Suisses, formés en corps dans les lieux désignés par le général Hotze.

Les décisions prises provoquent, contrairement à l'attente une forte émigration. Dès le début de 1799, un acte du Parlement prévoit un crédit de 1.400.000 livres sterling pour la levée de troupes suisses (il en sera dépensé 141.500). La France déclare la guerre à l'Autriche le 12 mars 1799 et les hostilités commencent aussitôt.

Rovérea, retiré à Wangen, y reçoit « 600 paysans des cantons de Berne et de Soleure, amenés par quelques jeunes officiers, la plupart Bernois et précédemment au service de Hollande »; il en forme le noyau d'une troupe qu'il cantonne à Neu-Ravensburg, possession de l'évêque de Saint-Gall, et qui reçoit le nom de « Bannière suisse » puis de « Ancienne Légion helvétique ». Cette unité doit normalement se composer d'un état-major (colonel, lieutenant-colonel, major, aide-major, aumôniers catholique et protestant, quartier-maître, auditeur, chirurgien-major et 2 aides, chirurgien de bataillon, adjudant sous-officier, grand prévôt, vague-mestre, 2 fourriers, tambour-major, garçon armurier, tailleur, cordonnier, armurier) et d'un bataillon de cinq compagnies de fusiliers, une de grenadiers (capitaine, lieutenant, second lieutenant, sous-lieutenant, feldwebel, fourrier, 4 sergents, 8 caporaux, cadet, 8 appointés, 2 tambours, « instrument », charpentier, frater, prévôt, 111 fusiliers ou grenadiers) et d'une compagnie de chasseurs avec haute paye de 2 kr. par jour (même composition, sauf 6 caporaux, 6 appointés, 2 instruments, 98 chasseurs, pas de cadet ni de charpentier). Au total: 1.028 hommes. Si le corps est porté à deux bataillons, il comprendra 14 compagnies (dont 2 de chasseurs) et une de recrutement (4 officiers et 14 bas-officiers), au total 2.025 hommes.

Très rapidement, la discipline s'affermi, l'émulation augmente, l'esprit de la troupe est consolidé. Le lieutenant-colonel est le comte de Courten, ancien officier au service de France, et les majors le baron de Bachmann et M. de Glütz. Les drapeaux sont bénis et le serment de fidélité prêté le 8 avril devant l'avoyer de Steiger. Rovérea fait alors répandre en

Suisse une proclamation où il presse les jeunes Suisses, en particulier ceux ayant appartenu à l'ancienne « Légion fidèle », de venir le rejoindre.

Le corps commence à s'équiper et à s'armer; grâce aux facilités fournies par le nouveau commissaire anglais colonel Craufurd. Le 5 mai, il reçoit l'ordre d'entrer en campagne: il est fort « de 800 hommes, dont une centaine de réfugiés marquants de Schwyz, d'Unterwalden et du Valais, précédemment disséminés dans le Vorarlberg, avaient été le noyau; le surplus était sorti des cantons de Soleure et d'Argovie... » Son instruction a été faite « à la française ».

Deux compagnies passent aux avant-postes de l'armée de l'archiduc Charles près de Schaffhouse et s'y distinguent; les autres gardent le Rhin dans le Vorarlberg pendant l'expédition de Hotze sur les Grisons, après avoir passé à Lindau la revue du commissaire Robert Craufurd. Le corps se rend à Bregenz puis à Dornbirn, et s'établit à Lustnau dans des redoutes le long du Rhin. Hotze ayant réussi dans son entreprise, la légion se porte sur Hohenems où elle reçoit le baptême du feu et se conduit fort bien, puis sur Maienfeld où elle est mise aux ordres du colonel Gavassini qui se dirige sur les petits cantons, avec 3.000 hommes. Le 16 mai, le régiment est à Ragaz, marche ensuite sur Wallenstadt, Mels (où il recrute 50 hommes) et combat à Murg le 19 où il perd 2 capitaines tués et 54 hommes blessés. Les grenadiers tiennent tête à une troupe nombreuse pendant toute la journée, et les chasseurs menacent le flanc de l'ennemi qui se retire sur Näfels, occupé le lendemain. Un retour offensif des Français sur Niederurnen et Näfels échoue et l'ennemi perd près de 500 prisonniers dont 47 officiers. Le major de Bachmann est tué dans cette affaire, qui fait grand honneur à Rovéréa.

Le 27 mai, Gavassini se porte de Glaris dans le Klönthal sur le Muottathal; Rovéréa commande 600 hommes de sa légion, 600 Croates, 250 miliciens suisses et 2 canons. Il arrive sur le Pragel, fait 150 prisonniers, mais est arrêté à Steinbrück-Illgau devant Schwyz. Une contre-attaque de Lecourbe rejette le colonel suisse sur le Pragel, lui prenant son artillerie, 2 officiers et 12 hommes. Ses pertes en tués et blessés sont sérieuses; il se réfugie à Glaris et y recrute 600 Schwyzois, « mais aucun officier de ce canton ne se présente pour commander ces compagnies qui, conformément au réglement de la Légion, devaient se former de ce recrutement ». Rovéréa organise la musique réglementaire.

Le colonel est ensuite chargé de la surveillance des frontières du canton de Glaris vers Schwyz et Uri, constamment harcelées par l'ennemi. Le 2 juin, il pousse une reconnaissance sur l'Urneralp vers Mitlödi et récupère les deux compagnies détachées à l'armée de l'Archiduc; elles se sont bien conduites aux affaires de Neftenbach, Andelfingen et Embrach. Le corps compte 1.200 hommes « avec seulement 13 officiers sur pied ». Le lieutenant-colonel de Courten quitte le corps pour se rendre près du général Haddick en Valais.

L'Archiduc ayant remporté la victoire de Zürich le 7 juin, la légion quitte Glaris le 10 et s'établit à Wollishoffen, avec les chasseurs à Høengg et deux compagnies de garde au quartier général de Hotze. Là, le commissaire britannique refuse d'incorporer ses 600 recrues schwyzoises désarmées, qui sont envoyées au corps de Bachmann; en même temps, il réduit la solde du soldat de 16 à 9 kreutzers par jour (23 juin) avec indemnité de 2 mois de solde en compensation. La légion participe à la défense des avant-postes à Altstett le 15 juin. Elle manque toujours d'officiers, « cette pénurie provenant malheureusement de la tiédeur inexplicable de la classe aisée dans les cantons délivrés ».

Le 1^{er} juillet, le corps prend le nom de « Régiment de Rovéréa » et est porté à deux bataillons, ce qui n'est pas maintenu. Le 9, il est relevé aux avant-postes et réuni à Künsnacht où il est passé en revue le 17 par le colonel Craufurd et l'inspecteur général baron de Bachmann, qui s'en déclarent satisfaits. Le 28 juillet, Rovéréa regagne les avant-postes de Wollishoffen où il est attaqué le 14 août par 4.000 hommes avec du canon et de la cavalerie; il doit se replier sur Enge, « d'où, chargeant l'ennemi, il le repoussa et le poursuivit jusqu'à l'entrée de son camp vers l'Albis ». Il perd une centaine d'hommes dont 2 lieutenants tués et 2 capitaines blessés. Dans cette affaire, démonstration faite par Masséna pour attirer l'attention des Autrichiens, Rovéréa aurait combattu contre des Suisses gouvernementaux; « aveuglés par la haine, avec

plus d'emportement encore que les Français et les Autrichiens, plus de la moitié de ces déplorables victimes de l'opinion politique, restèrent sur le champ de bataille ».

Rovéréa participe, le 18 août, à la tentative de passage de l'Aar. D'après le ministre Wickham, il y aurait subi de lourdes pertes. A l'arrivée des Russes de Korsakof, il est relevé des avant-postes et porté sur les arrières de cette armée, à Hottingen. Le 3 septembre, le régiment est placé à Rapperswyl pour faire la liaison avec Hotze qui est proche de Glaris. Un officier et 246 hommes s'embarquent sur la flottille du lieutenant-colonel Williams qui patrouille sur le lac de Zürich à Schmerikon.

Après la bataille de Zürich, le 27 septembre, Rovéréa retraite, avec le nouveau commissaire anglais Ramsay, sur Rüti, Grüningen, Will par le Turbenthal, Gossau, Saint-Gall et le Rhin, faisant 75 km. en 24 heures, dans des conditions très pénibles et avec une endurance parfaite. Il s'établit à Hoechst, puis aux environs de Lindau où il se rétablit.

Le 13 octobre, le régiment est passé en revue par Souvorof et le grand duc Constantin. Lors du repli des armées russes sur l'Iller et le Lech, Rovéréa se porte aux environs d'Augsbourg. C'est là que le corps accepte une nouvelle capitulation au service de Sa Majesté Britannique, malgré quelques protestations des compagnies cantonnées à Gersthoffen et Gablingen.

Cette capitulation est entérinée à Kempten le 25 décembre par le colonel Ramsay; elle fixe les effectifs (2.025 hommes pour deux bataillons, 1.028 pour un, avec suppression des grenadiers), les traitements et « allowances » en argent d'Empire, les rations de pain, viande et fourrage, les équipages, l'habillement, armement et équipement, la police intérieure, le recrutement, les hôpitaux, etc.

Le 3 décembre, le ministre Wickham annonce au colonel de Rovéréa « que l'intention de son Gouvernement était depuis plusieurs mois de licencier son corps, vu les vices de sa composition et le peu d'ordre et de discipline qui y régnaient, ce dont on lui attribuait la faute ». Il consent cependant à surseoir à cette décision à la condition que Rovéréa passe le commandement effectif au colonel de Watteville. Rovéréa accepte le titre de « colonel propriétaire » le 5 et quitte le corps le 6 décembre.

« Violent et susceptible, bon militaire, d'un caractère chevaleresque, mais difficile, d'une loyauté parfaite », Rovéréa était foncièrement hostile à la France, et, en général, à toute ingérence des étrangers dans les affaires de la Suisse.

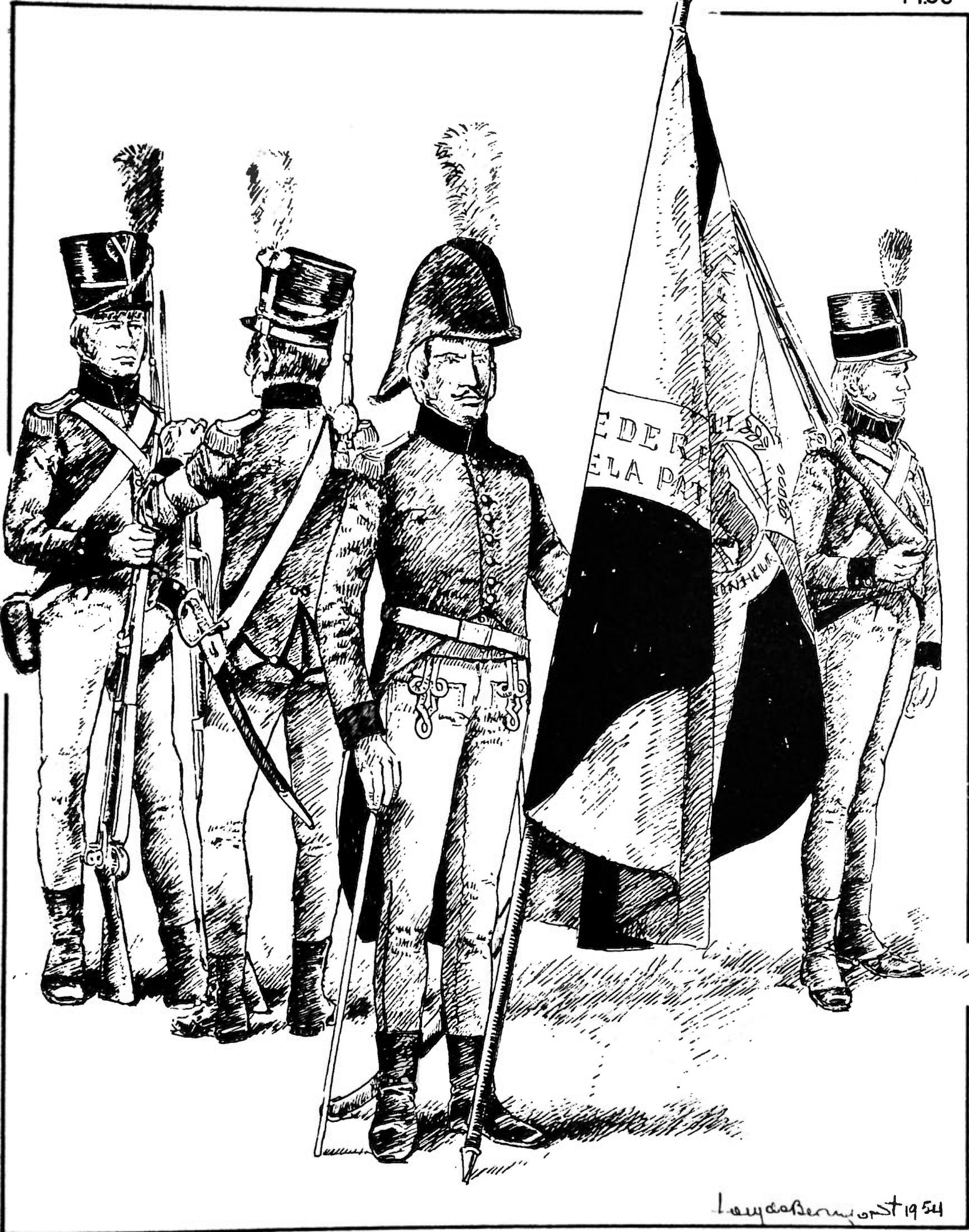
Le 6 décembre, le régiment a assisté aux obsèques de l'avoyer de Steiger, en tête du cortège, « les drapeaux, les tambours et la musique garnis de crêpe, chaque officier en ayant pareillement une écharpe ».

Watteville, très rapidement, aurait été déçu par l'ingérence de Wickham dans les affaires du corps, son immixtion dans son administration, « usant même d'autorité pour des passe-droits d'officiers ». A la fin de janvier, le régiment est réuni à Augsbourg.

La Russie se retire de la coalition en février 1800; Kray remplace l'archiduc Charles sur le Rhin. En avril, le régiment de Rovéréa est porté à Waldshut, corps de l'archiduc Ferdinand. Le 25 avril, Moreau passe le Rhin avec 100.000 hommes environ, à Kehl, Vieux-Brisach et Bâle; le 27, il débouche de Bâle avec trois divisions et s'établit entre Laufenburg et Schönau. Les avant-postes autrichiens se replient sur Obersäckingen, puis sur Albrück, avec le colonel Mecséry. Le 28, un détachement de Rovéréa s'y porte sous le commandement du major de Diesbach, et la compagnie de chasseurs y résiste à trois demi-brigades françaises de la division Delmas, mais doit se replier sur Waldshut, perdant 5 hommes tués et 10 blessés.

L'archiduc Ferdinand se retire alors sur Thiengen. Le général prince de Rosenberg ordonne à Rovéréa, flanqué du bataillon franc de Rübnitz, des chasseurs tyroliens et de quelque cavalerie, de tenir le passage de la Würtach à Landeringen. Le 1^{er} mai, la compagnie de chasseurs défend le vieux château et le village de Rechberg, est cernée et détruite après un dur combat; seuls quelques hommes parviennent à rejoindre le régiment à Hallau.

Rovéréa, coupé par Gouvion Saint-Cyr qui a pris Stühlingen, parvient cependant à rejoindre le gros des Autrichiens à Fützen et passe la nuit aux avant-postes à Epfenhofen; le 2 mai, il est à Riedöschingen avec avant-postes à Zollhaus. Le 3, deux compagnies ont un



CHASSEUR

GRENADIER

OFFICIER

FUSILIER
(2^e TYPE)

RÉGIMENT D'INFANTERIE SUISSE DE ROVÉREA

violent engagement où elles épuisent leurs cartouches et se retirent sur Stetten où se trouve le régiment. Celui-ci est engagé inconsidérément par le lieutenant-colonel Wagner et se fusille lui-même; sa perte en blessés est considérable.

Les Autrichiens ayant perdu la bataille d'Engen, se retirent et Rovéréa s'établit à Liptingen avec 8.000 Bavares. Il assiste, le 5 mai, à la bataille de Moeskirch où il combat en tirailleurs, perd 2 lieutenants tués, plusieurs officiers et de nombreux soldats blessés, 52 prisonniers: il est pratiquement anéanti. Kray se retire sur Biberach; il semble que les débris de Rovéréa aient été dirigés aussitôt sur Ingolstadt pour s'y refaire.

Les Français arrivent devant la place dans le courant de juin. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, Rovéréa participe à la sortie de la garnison qui fait replier les avant-postes français sur Ettenheim, mais est repoussée elle-même par Ney sur Germersheim, Wedstetten et Oberhaunsthal; elle perd 3 canons et 600 prisonniers et Rovéréa, un officier et 40 hommes. L'armistice entre les deux armées est conclu le même jour. Ingolstadt, bien que dans la zone occupée par les Français, garde sa garnison autrichienne, approvisionnée tous les dix jours.

Le 22 septembre, pour obtenir une prolongation de l'armistice, Ingolstadt est remise aux Français; Rovéréa est envoyé à Amberg. Au 9 septembre, il était « dans un état pitoyable, ayant perdu tant devant l'ennemi que par maladies, ce qu'il y avait de mieux en anciens soldats, remplacés par une espèce d'hommes qui ne les valait pas ». Toutefois, depuis sa sortie d'Ingolstadt, « la désertion avait cessé et les maladies diminuées », partout, il a été très bien traité par les troupes françaises. Il se renforce soit par des recrues venues de Suisse, soit par des prisonniers de guerre échappés à leur captivité, et compte 900 hommes.

L'armistice est rompu le 12 novembre. Le 25, l'armée gallo-batave d'Augereau occupe Aschaffenburg, Schweinfurt le 26, Würzburg le 30. Simbschen, avec ses 12.000 hommes, est battu le 3 décembre à Burg-Eberach et se replie sur Forcheim pour se rapprocher de Klenau (12.000 hommes dont Rovéréa) vers Neumarck. Le 5, il est à Pegnitz; Duhesme occupe Bamberg, Barbou Forcheim, poussant des partis sur Nuremberg que son avant-garde occupe. Un détachement important de Rovéréa commandé par le major Gattschett prend part au combat de Nuremberg le 18 décembre où l'avant-garde de la division Barbou est taillée en pièces. Augereau se retire derrière Nuremberg. L'armistice est signé à Steyer le 25 décembre 1800.

Rovéréa est envoyé en quartiers d'hiver en Bohême, à Leutomischl, à la frontière de Moravie; « ses pertes devant l'ennemi n'ont guère surpassé celles de la campagne précédente, mais les maladies y ont été plus meurtrières et la désertion dont il était auparavant exempt plus considérable ».

La paix est proclamée le 8 février et la France s'engage à évacuer la Suisse. L'Angleterre, étrangère à la paix, concentre en Styrie, sous prétexte de licenciement, les corps suisses et l'armée de Condé. Rovéréa quitte la Bohême, passe à Vienne et arrive en février à Marburg où il retrouve les corps de Bachmann, de Salis et de Courten, en tout 3.500 hommes. Son colonel déclare à ce sujet: « Depuis la réunion de nos quatre corps et de celui de Condé en Styrie, l'agitation et l'inquiétude parmi eux furent telles que nul individu ne savait à quoi s'en tenir; les brigues, les cabales créées et nourries par l'intérêt personnel échauffaient toutes les têtes; chaque meneur voulait grossir son parti au détriment des autres; il en résultait des chocs qui n'étaient pas toujours exempts de scandale, et encore de faux rapports déroutaient souvent les esprits les plus sages ».

Le 20 mai, Wickham annonce « que Sa Majesté Britannique désire conserver les régiments suisses actuellement à sa solde, dont la capitulation finissait avec la paix continentale; qu'on allait leur offrir une nouvelle capitulation de cinq ans sur le pied anglais pour servir en Méditerranée et pays adjacents... » Les officiers blessés et estropiés conserveront à vie la demi-payé de leur grade; les soldats auront l'option d'une année de paye ou d'une pension de 10 kreutzers par jour. Tout officier prenant sa retraite aura une gratification de six à dix mois de solde, après avoir promis de ne servir aucune autre puissance pendant six mois. Les engagements pour le nouveau corps sont essentiellement volontaires.

Toute cette période d'indécision semble avoir donné lieu à des intrigues surnoisées et peu honorables: tractations en sous-main avec Naples, vente de soldats à différentes puissances.

ces, voies de fait entre officiers, etc... Finalement, en avril, le commissaire britannique colonel Ramsay, excédé, licencie les régiments et permet aux officiers qui ont pris parti pour le service anglais, de choisir leurs recrues parmi les soldats licenciés.

Le 23 mai, le nouveau régiment, donné au colonel de Watteville, est mis sur pied; il comprend, à l'origine, 30 officiers et 200 hommes de Rovéréa.

On retrouvera des débris de Rovéréa au cours des troubles de 1802 en Suisse: « L'insurrection de l'Oberland, dit le colonel de Rovéréa, animée d'une secrète tendance au régime démocratique, s'était emparée de Thoune et s'avancait sans avoir un point d'arrêt fixe et bien connu. On avait donc besoin pour la contenir de la présence de celle d'Argovie qui, plus nombreuse, mieux organisée, avait arboré les couleurs bernoises et était précédé d'un petit bataillon aguerrri et bien discipliné d'anciens soldats de mon régiment dont il conservait le nom et l'uniforme et que conduisait l'ancien capitaine de chasseurs, Charles de May de Brandis ». Ce bataillon est encore signalé à l'occupation de Berne le 18 septembre.

UNIFORME. — Le colonel de Rovéréa déclare: « Nous primes un uniforme particulier: il consistait en un habit court vert foncé, parements et collet noirs, pantalon hongrois bleu clair et, comme signe de ralliement pour les Confédérés, un brassard d'écarlate qui nous resta exclusif... avec inscription en allemand: « *Für Gott und Vaterland* » (Pour Dieu et la Patrie). Ce qui valut aux Suisses de Rovéréa les surnoms de « Suisses verts » et de « Rotbändler ».

Le premier uniforme porté fut le suivant: 1) *Grenadiers*: Shako cylindrique à visière, légèrement évasé du haut, noir, avec turban noir bordé de jaune d'or; cocarde noire et double ganse jaune d'or; cordons, raquettes et glands jaune d'or; sur le côté gauche, ruban avec nœud écarlate, plumet blanc. Cravate noire. Habit court vert foncé, fermé droit par devant au moyen de douze boutons de métal jaune; collet droit et échancré noir; parements en botte noirs à deux boutons; retroussis vert foncé largement bordés de noir et agrafés par un bouton jaune; épauettes à franges jaunes (sans attentes). Veste vert foncé coupée rond; culotte hongroise bleu clair; demi-guêtres noires. Bandoulières croisées de cuir blanc, giberne noire. Sabre-briquet à poignée tout en cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil. Brassard rouge écarlate uni au bras gauche. — 2) *Chasseurs*: même shako, mais avec plumet vert foncé; ruban et nœud sur le côté vert foncé. La poignée du sabre est filetée de cuivre sur cuir noir. — 3) *Fusiliers*: comme les grenadiers, mais le shako garni sur le côté gauche d'un ruban et nœud noir, avec plumet noir. Cravate blanche. — *Officiers*: grand chapeau noir à ganse et bouton dorés, cocarde noire, plumet blanc, vert ou noir selon la compagnie; glands dorés dans les cornes. Cravate noire liserée de blanc. Habit-surtout à longues basques, vert foncé doublé de noir, fermé par huit boutons dorés, et arrondi par devant; collet droit échancré et parements en botte noirs; épauette dorée à droite. Veste ronde vert foncé à deux rangs de boutons dorés. Culotte hongroise bleu clair à trèfles et galons latéraux dorés. Courtes bottes noires. Ceinturon laqué blanc à plaque dorée. Sabre à garde et dragonne dorées, fourreau en acier.

Le deuxième uniforme porté par le corps, sans doute à partir de 1800, est sensiblement le même, mais le shako est plus cylindrique et petit; il est garni d'un turban noir liseré de jaune d'or pour les fusiliers et de vert foncé pour les chasseurs. Par devant, ganse et bouton jaunes, sans cocarde; plumet jaune à sommet noir, vert foncé pour les chasseurs. Même habit-veste que ci-dessus, mais les pans de devant retroussés sont noirs; les parements noirs fermés par deux boutons latéraux; pattes d'épaules vert foncé. La veste ronde vert foncé, à deux rangs de boutons jaunes. Le reste semblable au premier uniforme. Havresac à longs poils fauve, courroies blanches; capote à l'autrichienne grise, roulée au-dessus du havresac. Fusil garni de cuivre, à bretelle de cuir blanc, pas de sabre-briquet, mais fourreau de baïonnette de cuir noir à bout en cuivre. Les chasseurs ont l'équipement croisé de cuir noir, le sac de peau en bandoulière avec la capote grise roulée, attachée par des courroies blanches. Carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir blanc; sabre-baïonnette à poignée de cuivre, fourreau de cuir noir.

Rovéréa semble être le seul des corps suisses qui ait porté le brassard rouge au bras

gauche et qui n'ait pas au shako les feuilles de chêne, insigne de campagne de l'armée autrichienne.

Le règlement du 25 décembre 1799 donne comme habillement: habit court de drap, veste ou gilet de drap, paire de culottes longues de drap, paire de pantalons de coutil, paire de caleçons, chapeau (*sic*), deux paires de bas courts, deux paires de guêtres de laine, deux chemises, une cravate, un ruban de queue, deux paires de souliers, deux paires de semelles, galons d'or, d'argent, de laine pour bas-officiers, etc., capote, fusils, carabines, baïonnettes, sabres, caisses de tambours.

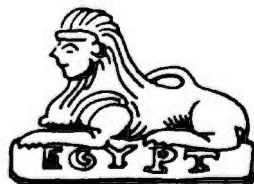
Les officiers, selon le colonel de Rovéréa, étaient distingués par des galons (sans doute à l'ouverture du pont de la culotte); il y en avait trois pour un colonel; il signale aussi qu'il portait parfois « un surtout sans galons ni épaulettes ».

DRAPEAUX. — Sensiblement carrés (150 cm.), en soie, ils portent la croix blanche large de 22 cm. sur fond ondé rouge et noir. Sur l'avvers, médaillon central aux armoiries de Berne (de gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable, armé et lampassé de gueules) entourées d'une couronne de laurier vert foncé fruitée de rouge. Les bandes horizontales de la croix blanche portent, en lettres d'or, l'inscription: « N. Frédéric / de / Steiger / Père de la Patrie / il en est le sauveur », et autour des armoiries: « Avec lui / renaît le bonheur ». Les branches verticales de la croix portent de même: « Honneur / à la vertu » et « Honte / à la faiblesse » (*sic*). Au revers, le médaillon central comporte, dans la même couronne de laurier, l'inscription: « Réunion / des Suisses fidèles »; sur les branches horizontales de la croix: « François II: Paul I » et en-dessous: « Amour de la Patrie / à ses libérateurs ». Et sur les branches verticales: « Terreur / au crime » et « Pardon / au repentir ». Autour de la couronne de laurier centrale: « Dieu / et la Patrie ». Pique de drapeau en cuivre doré en forme de dard ouvert en croix.

Rovéréa déclare: « Je demandais et obtins des drapeaux dont la couleur ne fut ni celle des Impériaux avec lesquels nous servions, ni conforme à celle des Anglais qui nous soldaient, et n'eut appartenu non plus à aucun de nos cantons, ce qui aurait pu exciter quelque défiance ou quelque jalousie. On les choisit cramoisi avec la légende en allemand, d'un côté, en lettres noires: « Mourir », de l'autre, en lettres d'or: « Pour Dieu et la Patrie ». Cette dernière a été transmise et conservée au régiment de Watteville ».

MÉDAILLE. — Distribuée par le colonel aux bas-officiers et soldats qui s'étaient distingués dans les combats, elle est en argent et porte sur l'avvers, l'autel de la Patrie sur lequel sont posés un glaive et une couronne de laurier, sur une draperie. Au-dessus, le mot: « *Virtuti* » (au courage). Ruban rouge ou rouge bordé blanc.

Rovéréa déclare: « On m'observait obligeamment, à la vérité, qu'il manquait (aux soldats des autres régiments suisses) des médailles dont, en revanche, une grande partie de mes gens étaient décorés... »





Régiment d'Infanterie Suisse de Bachmann

1799-1801

Nicolas-Léodegard-François-Ignace baron de Bachmann-An-der-Letz, colonel d'infanterie en France, a pris du service en Piémont en 1793 et y a levé un régiment d'infanterie suisse de son nom. Devenu général major en 1794, il commande l'armée du val d'Aoste et, après la conquête du Piémont par les Français, rentre en Suisse en février 1799.

Très bon militaire, très instruit, fidèle royaliste, il était, d'après le colonel de Rovérea, « le plus propre par ses talents et par son expérience à commander les corps de la nation suisse, soit pour présider à leur formation, soit pour les conduire à la guerre ».

Retiré à Nâfels, il ne participe pas aux premières luttes et, en juin 1799, va se présenter à Winterthur à l'archiduc Charles qui l'accueille fort bien, au général Hotze, à l'avoyer de Steiger et enfin au commissaire britannique Craufurd qui le charge, le 14 juillet, de lever un régiment suisse d'infanterie de son nom, fort de deux bataillons. En même temps, il le nomme inspecteur général des troupes suisses à la solde de l'Angleterre.

Cette dernière nomination n'est pas sans susciter de nombreuses protestations, en particulier de la part du colonel de Rovérea. Mais Bachman parvient à rester en place et commence à former son régiment à Winterthur, sur le même pied que celui de son rival. Bien que Wickham ait déclaré: « Bachmann est impopulaire et son recrutement s'en ressent », au mois d'août, un bataillon (1.000 hommes environ) est complet et envoyé à Zürich sous les ordres du major Ziegler; ce bataillon semble s'être organisé à Wil dans le canton de Saint-Gall. Peu après, il est rejoint par le colonel commandant de Hauser, gendre de Bachmann.

Le 2^e bataillon, placé sous les ordres du major de Müller, s'organise à Winterthur; en septembre, il compte environ 450 hommes.

Le 1^{er} bataillon de Bachmann prend part à la bataille de Zürich les 25 et 26 septembre 1799; il avait été renvoyé par Hotze à Korsakof avec quatre bataillons russes, et se distingue le soir du 25 « en repoussant la droite française au pied des hauteurs de Wipchin-

gen » (Jomini). L'aide-major baron de Gady déclare que « le bataillon, après la mort de Hotze, avait été détaché sur les bords du lac pour les défendre contre des débarquements présumables et pour garantir notre gauche ». Il fut oublié par Korsakof et sauvé par un ordre du général autrichien Hiller qui le fait replier « par les montagnes sur le lac de Constance, vers le Turbenthal ». Le bataillon est « assailli dans un chemin creux par une troupe de soldats russes à cheval qui fuyaient à toute bride et lui passèrent sur le corps. Nous fûmes ainsi renversés, écrasés et mis en déroute » (Gady). Rovéréa déclare que le corps perdit 500 hommes dans cette retraite.

Bachmann, le « dernier des Russes », passe le Rhin à Rheineck, est rejoint par son 2^e bataillon qui s'est retiré de Winterthur sur Constance, en excellent ordre, et est envoyé à Dornbirn, puis à Memmingen, le 10 octobre, pour se réorganiser.

A cette époque, le général de Bachmann démissionne de son inspection générale et reçoit un traitement de 500 florins, « sans rations de pain et de fourrage ».

Le 25 décembre 1799, le régiment de Bachmann est réorganisé comme les autres corps suisses, sur le pied de deux bataillons, soit 13 officiers de l'état-major, 18 hommes du petit-état-major, 56 officiers de compagnie, 18 officiers et bas-officiers de la compagnie de recrutement, 1.680 hommes des douze compagnies de fusiliers à 140 hommes chacune, 240 des deux compagnies de chasseurs à 120 hommes chacune. Au total, 2.025 hommes.

Le corps « s'est recruté d'une quantité de braves Suisses émigrés, auxquels on donnait 6 francs de France par homme et qui s'engageaient pour servir aussi longtemps que l'on ferait la guerre en faveur de la Patrie »; il est « mis au grand complet, parfaitement habillé, armé, exercé, bref en état de faire la guerre avec honneur et distinction ».

Le 16 mars, le corps est à Augsbourg où il est passé en revue par le ministre Wickham et le colonel inspecteur Ramsay, par plusieurs généraux autrichiens et par Pichegru. Lors de la reprise des hostilités, il est envoyé avec Salis au corps du prince de Reuss (26 bataillons, 12 escadrons, 8 à 10.000 miliciens) qui occupe le Tyrol, le Vorarlberg et les Grisons. Il quitte Augsbourg le 7 avril et se porte à Feldkirch et environs où il arrive le 16 pour tenir des postes le long du Rhin.

Bachmann participe à toute une série d'escarmouches où « on perdit assez inutilement du monde de part et d'autre ». Il est signalé au combat de Weiler contre Molitor, le 24 mai (Jomini) et surtout le 13 juillet, à la défense de Feldkirch. Huit compagnies du régiment tiennent les postes avancés, le reste étant dans le Bregenserwald avec les « Scharfschützen » du Vorarlberg. Les huit compagnies se battent toute la journée dans des conditions difficiles contre un ennemi très supérieur en nombre et constamment renforcé. Elles ont relativement peu de pertes et se replient le soir sur les retranchements de Feldkirch qui sont abandonnés le lendemain, Jellachich ayant jugé qu'il avait trop peu de monde pour résister. La légion de Bachmann se replie sur Bludenz (14 juillet), Engel (15), Klösterle (16) et revient à Bludenz après l'armistice de Parsdorf. Le 29 juillet, elle est mise en garnison à Imst dans le Tyrol, puis rejoint, le 7 août, Nauders à la frontière de l'Engadine, avec le régiment de Salis. Pour l'affaire de Feldkirch, le régiment reçoit 16 médailles « Pour la Bravoure ».

Les hostilités reprennent le 12 novembre. A cette époque, le général major de Bachmann commande, au « corps intermédiaire » du général Auffenberg, une brigade formée de deux bataillons du régiment de Bachmann, un bataillon du régiment de Salis et la légion suisse de Managhetta. Le « corps intermédiaire » (10.000 hommes, 500 chevaux) occupe la haute et basse Engadine et le Vintschgau, et se trouve en présence de Macdonald (15.000 hommes environ); la brigade Bachmann est placée en Engadine, gardant le haut Innthal, le débouché du Samnauer-Thal, en aval de Finstermünz, et les localités de Pfunds et de Prutz. L'aide-major de Gady déclare: « Nous fûmes forcés de faire dans cette sauvage basse Engadine, le plus rude service pour garder tous les passages possibles à travers les montagnes, au milieu de la neige et des glaces... ce qui n'eut d'autres résultats que d'abîmer les troupes de fatigues et de maladies ».

En décembre, Bachmann se décide à opérer une attaque sur les postes avancés de la division Baraguay d'Hilliers dans la haute vallée de l'Inn. La concentration de ses forces se

fait à Zernetz le 7 décembre (7 compagnies de Callenberg, 12 compagnies de Bachmann et de Salis, 40 chevaux de Modène-dragons et 2 canons, sous les ordres du lieutenant-colonel de Salis-Samade). Les postes français sont tenus: trois compagnies de hussards à pied et deux compagnies de la 3^e demi-brigade d'Orient à Scansp; deux compagnies de hussards et deux compagnies d'Orient à Zütz; avec réserves à Ponte, Campovasto, Bevers, etc. Le 8, à l'aube, les deux villages sont enlevés par surprise après avoir été tournés par la montagne; on fait 340 prisonniers dont 2 chefs de bataillon et 25 officiers, le drapeau de la 3^e d'Orient est pris. Les assaillants perdent 4 hommes tués et 10 blessés, mais de nombreux soldats ont les pieds gelés au cours de la nuit. D'une compagnie suisse de 5 officiers et 130 hommes, il ne reste que 2 officiers et 27 hommes valides. Bachmann reçoit pour cette affaire 15 médailles autrichiennes « Pour la Bravoure ».

Le 10, la position est évacuée et les Suisses se replient sur Zernetz, avec poste avancé à Pontalta. Le 21, Auffenberg, qui a dû détacher Löwenberg sur le Nonsberg et Hohenlohe dans le Vintschgau, pour ne pas être coupé de l'armée d'Italie, n'a plus que la brigade Bachmann pour tenir l'Engadine contre Baraguay d'Hilliers. Celle-ci, le 2, se resserre vers Martinsbrück. Le 22, les Français occupent Zernetz et Süs, poussant leurs avant-postes à Lavin; ils se heurtent à une ligne de retranchements établie à Casanova près d'Ardez, sur la route de Schuls.

Le 27, cette ligne est attaquée vivement par la brigade Guillaume et ses 800 défenseurs sont débusqués et mis en fuite, entraînant dans leur débandade six compagnies de Bachmann, placées en réserve et qui venaient les appuyer. La poursuite dure toute la nuit et ne s'arrête qu'à Remüss, à 15 kilomètres plus loin où le pont sur l'Inn est coupé. Le lendemain, les Autrichiens se replient sur Martinsbrück, puissamment fortifié.

A la suite de l'armistice de Steyer, Bachmann évacue Martinsbrück le 1^{er} janvier 1801, se replie sur Botzen et arrive à Telach en Carinthie le 22. Le 26, il passe à Stuben, puis à Klagenfurt et va prendre ses quartiers d'hiver dans le comté de Cilly, à Mullahorn et Mahrburg en Styrie.

L'Angleterre y a rassemblé les corps suisses et de Condé. Ce qui a été dit pour le régiment de Rovéréa est valable pour celui de Bachmann. Notons toutefois que pour celui-ci, l'état sanitaire semble avoir été mauvais à la suite de la dure campagne de l'Engadine; dans une compagnie, 9 hommes meurent, 12 sont indemnes et tout le reste est « malade de la fièvre nerveuse accompagnée du charbon ». Le régiment n'ayant pu être immédiatement capitulé pour Naples, est licencié par le colonel Ramsay à la revue du 28 avril et effectivement le 4 mai (une autre date est donnée, le 16 mars à Ganowitz). Les comptes sont définitivement arrêtés à Oplotnitz, puis à Gratz par les officiers qui sont libérés en août. Le général de Bachmann reçoit huit mois de solde en gratification. Dès le 23 mai, 4 officiers et 118 hommes de l'ex-Bachmann étaient entrés dans la formation du régiment de Watteville.

UNIFORME. — Il semble qu'un premier uniforme ait été donné au régiment de Bachmann à sa création: chapeau de feutre noir haut de forme, à larges bords retroussés à gauche, plaque de cuivre ovale ornée d'un « B » sur le devant de la coiffe; plumet noir à gauche. Cravate blanche. Habit long bleu céleste (sans doute gris bleu autrichien) fermant par devant au moyen de douze boutons de cuivre; collet droit, parements en botte à deux boutons et retroussis noirs. Veste ronde bleu céleste à un rang de boutons de cuivre; culotte bleu clair; demi-guêtres noires. Equipement croisé de cuir blanc, giberne noire, sabre-briquet à garde de cuivre, fourreau de cuir noir garni en cuivre. Fusil garni en cuivre, à bretelle de cuir blanc.

L'officier porte le chapeau tricorne autrichien de feutre noir à ganse, bouton et glands des cornes dorés, cocarde et plumet noirs; même habit que la troupe; culotte bleu clair à piques dorées à l'ouverture du pont; demi-bottes noires; gants crème. Ceinturon de cuir blanc à plaque de cuivre doré. Sabre à garde de cuivre doré, dragonne en or, fourreau de cuir noir garni de cuivre doré.

Au cours de l'hiver de 1799 à 1800, le régiment de Bachmann prend l'uniforme ana-

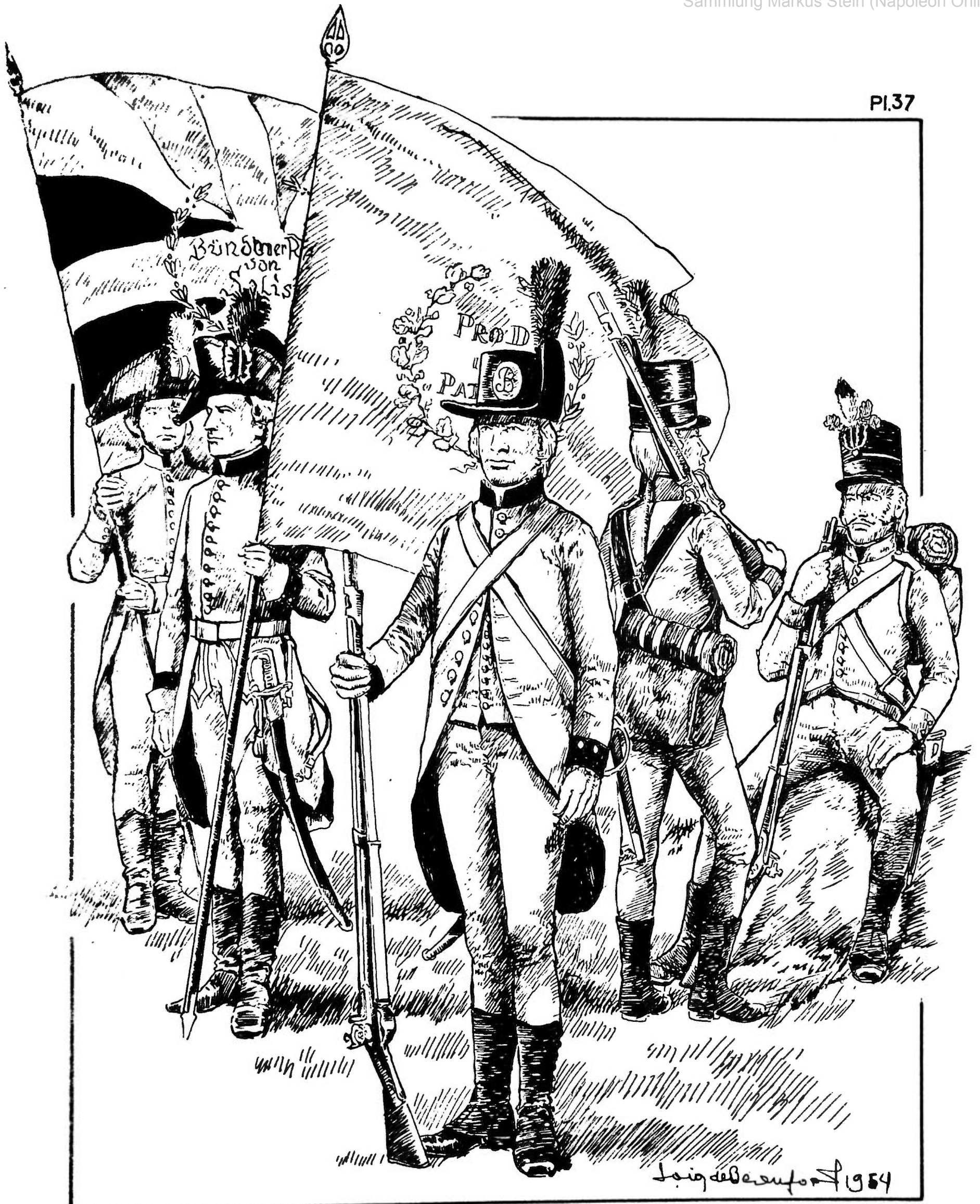
logue à celui de Rovéréa avec les différences suivantes: le shako de fusilier est orné sur le devant d'une plaque ovale de cuivre avec la lettre « B », le turban est bordé de noir; cocarde noire; feuilles de chêne de chaque côté du plumet jaune et noir; même habit, avec collet, parements et retroussis rouge écarlate; pattes d'épaules rouge écarlate bordées de vert. Pour le chasseur, même shako que pour le chasseur de Rovéréa (un document toutefois donne un shako analogue à celui du fusilier de Rovéréa, sans les bordés jaunes et avec un plumet vert par devant); uniforme analogue à celui du fusilier, avec collet, parements et retroussis rouge écarlate; mêmes pattes d'épaules que le fusilier de Bachmann; même équipement et armement que le chasseur de Rovéréa.

Il ne semble pas que le régiment de Bachmann ait porté le brassard; toutefois, l'aide-major de Gady déclare: « Les régiments suisses à la solde de l'Angleterre portaient tous un brassard rouge avec une croix blanche, couleur qui fut aussi donnée à notre drapeau; on avait voulu adopter là les couleurs du canton de Schwyz, fondateur de notre liberté... »

DRAPEAUX. — Ils sont bénis et remis au régiment à Schwabmünchen le 15 mars 1800. D'après le capitaine de Gady, ces drapeaux auraient été « rouges avec une croix blanche; l'inscription se composait de l'œil de la Providence, au-dessous duquel étaient brodés ces mots: « *Schwebe über uns und segne unsere Treue* » (Plane au-dessus de nous et bénis notre fidélité).

On conserve dans la famille de Bachmann, un drapeau du régiment: il est tout rouge avec, au centre, une couronne de chêne et de laurier vert foncé, glandée d'or et fruitée de rouge, nouée au bas par un ruban rouge. Au milieu, sur l'avert, en lettres latines d'or: « *Pro Deo / et / Patria* », et au revers, en lettres gothiques d'or: « *Für Gott / und / Vaterland* ». Pique comme pour Rovéréa.





PORTE-DRAPEAU (SALIS)
 PORTE-DRAPEAU
 (BACHMANN)

RÉGIMENT DE BACHMANN
 FUSILIER (1^{er} TYPE) CHASSEUR (2^e TYPE)

FUSILIER(SALIS)

RÉGIMENTS D'INFANTRIE SUISSE DE BACHMANN ET DE SALIS

Régiment d'Infanterie Suisse de Salis

1799-1801

Le 14 juillet 1799, le baron Rodolphe-Antoine-Hubert de Salis-Marschlins, maréchal de camp et grand'croix du Mérite militaire, colonel du régiment d'infanterie suisse de Salis-Grisons en France, obtient du Gouvernement britannique, par l'entremise du commissaire colonel Craufurd, une capitulation pour former un régiment d'infanterie suisse de son nom, composé en principe de deux bataillons. Ce régiment doit être levé dans les mêmes conditions que celui du général de Bachmann.

« Courtisan d'habitude, fin, souple, délié, attentif à la marche des événements, plein de bonnes intentions, mais se compromettant difficilement », le baron de Salis ne prit pas, dans l'émigration suisse, le rang que son nom et ses talents militaires auraient dû lui ménager.

Le régiment est formé, par prudence, « de l'autre côté du Rhin » et son dépôt est placé à Feldkirch. Il semble avoir eu du mal à recruter, car il ne participe en aucune manière à la campagne d'été en Suisse et, au mois de septembre, on le trouve à Kempten, fort d'une soixantaine d'hommes.

Le 25 décembre 1799, Salis est réorganisé sur le pied défini pour Rovéréa; il devra comporter un bataillon, composé d'un état-major, de six compagnies de fusiliers et d'une de chasseurs, soit au total 1.028 hommes.

Le baron de Salis reçoit, à cette époque, des appointements de 500 florins; d'après le général de Bachmann, il ne parut jamais à la tête de son corps.

Il semble qu'en mars 1800 le régiment, à l'effectif de 600 hommes, ait été à Augsbourg avec les autres régiments de Rovéréa et de Bachmann, où il est passé en revue par le ministre Wickham et le colonel Ramsay.

Lors de la reprise des hostilités, en avril 1800, Salis, qui fait partie, avec Bachmann, du corps du prince de Reuss (10.000 hommes environ), se trouve réparti dans le Vorarlberg, le Tyrol et les Grisons. Il participe aux opérations contre les forces de Molitor du côté de Ragaz en mai, de Kempten en juin. Il assiste, le 13 juillet, à la défense de Feldkirch attaqué par Lecourbe. Il se trouve alors sous les ordres du général Jellachich qui dispose de « sept bataillons autrichiens, deux légions suisses émigrées et une partie des milices de Vorarlberg ». L'armistice de Parsdorf le trouve dans la région de Bludenz.

En août, le corps est signalé vers Nauders en Tyrol. Le 12 novembre, les hostilités recommencent et Salis (un bataillon de 600 hommes) fait partie du « corps intermédiaire » d'Auffenberg, brigade du général major de Bachmann, avec deux bataillons de Bachmann et la légion suisse de Managhetta. Cette brigade est en Engadine vers Pfunds et Finstermünz. Les opérations auxquelles elle prend part, sont les mêmes que celles rapportées pour le corps de Bachmann. On signale cependant spécialement Salis le 8 décembre à la prise des postes de Zütz et de Scansps sur l'Inn, où le lieutenant-colonel de Salis-Samade commande l'opération qui réussit parfaitement, le 27 décembre au combat de Casanova et le 31 à Zernetz contre les troupes de Baraguay d'Hilliers et de Morlot.

Après les armistices des 25 décembre et 16 janvier 1801, Salis est envoyé à Terlach, puis à Klagenfurt et Mahrburg en Styrie. Le régiment est très fortement réduit « par la campagne d'hiver et les différentes affaires où il n'a pas été ménagé ».

Les corps suisses doivent, en principe, rester au service de l'Angleterre qui les destine à servir en Egypte et en Méditerranée. Mais le baron de Salis se rapproche de la reine de Naples « dont il avait cependant encouru l'éclatante disgrâce en 1786, lorsque, réorganisant l'armée napolitaine, selon la mission qu'il en avait reçue de la cour de France, il s'était refusé de s'astreindre à ses caprices dans l'exécution de cette tâche difficile » (Rovéréa). Il tente de faire prendre son régiment au service napolitain et multiplie les démarches à cet égard.

Finalement, excédé de toutes ces intrigues, le colonel Ramsay licencie le régiment de Salis le 15 mars 1801. Le 23 mai, 5 officiers et 200 hommes entrent dans la formation du régiment de Watteville.

Le général de Salis reçoit huit mois de solde de gratification et une pension du roi de Naples « quoique, dit Bachmann, il n'ait pas servi une minute et qu'il se soit trouvé toujours à 80 lieues en arrière de l'armée ». À cette époque, il recrute pour le régiment des Gardes suisses de Naples et entraîne au dépôt de Saint-Florian 150 hommes de son régiment. Le roi de Naples ayant déclaré peu après « qu'il considérait comme non-venu ce qui avait été réglé entre la reine et Salis », ceci par suite de l'intervention de la France, les officiers et soldats de l'ex-Salis rejoignent isolément le régiment de Watteville alors à Trieste.

UNIFORME. — L'uniforme du régiment de Salis est le même que celui de Rovéréa avec les différences suivantes (1800): 1. *Fusilier*: même shako, mais le turban noir n'est pas bordé de la couleur distinctive; ganse et bouton jaunes, cocarde noire; plumet jaune à sommet noir, feuilles de chêne. Même habit, mais avec collet, parements et pans retroussés bleu clair. Le reste, exactement semblable au deuxième type de Rovéréa. Pas de brassard. — 2. *Chasseur*: le shako cylindrique noir à visière est orné d'un turban de peau de panthère, et sur le côté gauche, d'une ganse et d'un bouton jaunes, avec plumet vert et pas de cocarde. Le reste de l'habillement, comme pour le fusilier. Carabine garnie en cuivre, bretelle de cuir blanc, sabre-baïonnette à poignée de cuivre et fourreau de cuir noir; équipement croisé de cuir noir; havresac sur le côté en peau naturelle, capote grise roulée, courroies blanchies.

L'officier porte le chapeau de feutre noir à ganse, bouton, macarons des cornes dorés, cocarde noire, plumet blanc; habit vert, collet, parements retroussés bleu clair, boutons dorés, culotte gris bleu, demi-bottes noires.

DRAPEAUX. — 1. En soie, de 186 cm. de haut sur 176 de large. Croix blanche large de 30 cm. sur quatre cantons à flammes ondées noir-jaune-rouge, les flammes jaunes au milieu des autres. Au milieu de la croix, l'inscription en lettres d'or, sur l'avert, en lettres gothiques: « *Bündtner Regiment von Salis* » (Régiment confédéré de Salis), et sur le revers, en lettres latines: « *Pro Deo et Patria* »; les inscriptions entourées des deux côtés d'une couronne de laurier verte, nouée au bas d'un ruban d'or. Pique comme pour Rovéréa. — 2. L'ancien drapeau du régiment grison de Salis-Marschlins au service de la France aurait aussi été porté au régiment confédéré de Salis en 1799-1801. Il est en soie, de 177 cm. de haut sur 182 de large; croix blanche de 23 cm., sur cantons à flammes ondées rouge-blanc-jaune-vert-rouge-blanc, jaune-vert dans chaque canton. Au centre de la croix, dans une banderole blanche, l'inscription en lettres noires: « *Primæ virtutes Premium* ».



Bataillon Valaisan d'Infanterie de Courten

1799-1801

Au début de juin 1799, le général autrichien Haddick, qui vient de se rendre maître du Simplon et du Valais, charge le comte Antoine-Panrace-Eugène-Louis de Courten, gentilhomme du Valais, ancien aide-major au régiment de Courten-suisse en France et lieutenant-colonel du régiment de Rovéréa, de diriger, sur les arrières français, une insurrection « dont tout annonçait la prochaine explosion dans ce pays, et que les troupes alliées semblaient disposées à protéger vigoureusement.

« Preux et loyal chevalier, dit Rovéréa, unissant à un extérieur des plus gracieux et aux formes les plus avenantes, autant de vigueur et d'énergie de caractère que de douceur et d'amabilité », tel était l'officier à qui cette importante mission venait d'être confiée.

Courten rejoint Haddick à Airolo, au pied du Gothard. Le 14 juin, le commissaire britannique colonel Craufurd lui donne l'autorisation de former des compagnies de volontaires valaisans à la solde anglaise et lui promet des fonds. Les dévastations opérées par les Français dans le pays rendant le recrutement facile, Courten forme aussitôt quelques compagnies franches et il espère avoir sous peu un bataillon. Il a dû, de préférence, employer comme cadres, des officiers des milices locales. Mais au début de juillet, une instruction de Craufurd révoque l'ordre du 14 juin et empêche Courten de remplir ses engagements, risquant ainsi de lui faire perdre sa popularité.

Au mois d'août, devant les succès des Français, Courten s'est réfugié à Ivree et Aoste. La situation dans le Valais est déplorable, les Français tenant les postes les plus avantageux. Rohan et Strauch ont été anéantis sur le Simplon le 14 août par Lecourbe; Courten lui-même a résisté au Saint-Bernard, mais il n'y reste que 5.000 hommes et l'on doit se replier sur Bard. Courten demande alors au colonel Ramsay « l'autorisation de former immédiatement deux ou trois compagnies du bataillon qu'il l'avait chargé de lever en Valais et qu'il l'a contraint de licencier avant que son organisation fut achevée... »

Mais Craufurd ne donne aucune suite à cette demande; ce n'est qu'en décembre 1799 que Courten quitte le général Haddick et revient à son corps alors en garnison à Augsbourg. Il y rencontre le ministre Wickham et lui offre sa démission. Celui-ci l'accepte et lui propose de l'envoyer en Piémont pour lever un corps composé de valaisans dont il serait le chef. Courten, « par l'espoir d'être de ressource à des compatriotes aux abois, persiste à tenter la levée d'un régiment ». Le colonel de Rovéréa ajoute « qu'au premier instant, il n'eut qu'à demander, tout lui fut gracieusement accordé, mais verbalement, en attendant l'arrivée de l'inspecteur général Ramsay qui pouvait seul stipuler les conditions et assurer les fonds ». Finalement, Courten n'est autorisé à lever que trois compagnies valaisanes en conservant sa place de lieutenant-colonel du régiment de Rovéréa. Courten repart aussitôt pour le Piémont.

La compagnie valaisane doit être sur le pied de celle des autres corps suisses, prévu au règlement du 25 décembre 1799: capitaine, lieutenant, second lieutenant, sous-lieutenant, feldwebel, fourrier, 4 sergents, 8 caporaux, cadet, 8 appointés, 2 tambours, instrument, charpentier, frater, prévôt, 111 fusiliers, au total 144 hommes.

Courten, au début d'avril, est à Turin où il est présenté par Jackson, ministre de la Grande-Bretagne, au général en chef baron de Mélas, qui obtient l'accord du Conseil aulique

pour la formation de son corps. Le dépôt en est établi à Novare. Le colonel a aussitôt lancé ses recruteurs qui lui amènent beaucoup d'hommes parmi les anciens soldats des régiments suisses au service de Sardaigne. « On en conçut de la jalousie, d'où ordre de Mélas de quitter Turin et de restreindre son recrutement entre Aoste et Bellinzona, mesure qui le retarde considérablement ». Il arrive toutefois « un transport de Valaisans qui ont franchi les glaciers pour s'échapper ».

Au 10 mai, Courten espère entrer sous peu en campagne avec deux compagnies complètes et se porter sur le Saint-Bernard où son recrutement sera aisé; il refuse une offre du général Willot de se joindre à lui pour entrer en Provence, « préférant servir avec 400 hommes pour son pays que d'en aller commander 2.000 en Provence. Pour le moment, on le laisse manquer de tout et il a été deux fois dans l'impossibilité de payer le prêt de sa troupe ».

Mais les événements ont porté les compagnies de Courten aux armées; elles semblent avoir été présentes à la bataille de Marengo et se distinguent devant Novare; à l'armistice, elles sont mises en garnison à Stra où le colonel de Rovéréa les rencontre le 20 octobre.

Après la rupture de l'armistice, le corps de Courten fait partie de la garnison de Verone: « Après la reddition de cette place, qui avait eu lieu le 3 février par capitulation, Courten avait failli être enlevé avec son faible bataillon qui, oublié du commissaire britannique et ne recevant aucun secours des Autrichiens, s'était trouvé sans solde ni subsistance. Réduit à y pourvoir et à le conduire ainsi que sa famille à travers des montagnes réputées impraticables en hiver, seul moyen cependant qui lui restât d'échapper à l'ennemi, il était heureusement parvenu en Styrie et avait rejoint le régiment de Bachmann et celui de Salis, disséminés dans 80 chétifs villages » (Rovéréa).

Les compagnies de Courten, soit 247 hommes, cantonnées dans la région de Mahrburg, sont licenciées en avril 1801. On avait d'abord voulu les incorporer dans Rovéréa à la fin de mars, mais le comte de Courten était parvenu à en dissuader le colonel Ramsay. Quatre officiers et 189 hommes reprennent du service, le 23 mai, dans le nouveau régiment de Watteville.

UNIFORME. — L'uniforme est semblable au 2^e type donné pour le régiment de Rovéréa, fusilier, avec sans doute le shako à feuilles de chêne et cocarde noire; collet, parements et pans de devant retroussés de couleur jaune d'or. Pas de compagnie de chasseurs.

En décembre 1799, lorsque Wickham propose à Courten de lever un corps de Valaisans, il lui déclare: « Vous en serez quitte pour changer la couleur de vos parements et y ajouter un troisième galon, marque distinctive de colonel... »

DRAPEAU inconnu.



Régiment de Paraviccini - Légion de Managhetta

On cite encore parmi les corps suisses, la légion de Managhetta qui combattit en Engadine avec Salis et Bachmann et sur laquelle nous n'avons trouvé aucun renseignement.

Et aussi le régiment de Paraviccini, qui commence à s'organiser en 1799 à Diessenhofen en Thurgovie, sur le Rhin, sous les ordres du colonel Fridolin de Paraviccini, ancien colonel du régiment des Gardes suisses en Hollande.

Le corps parvient à recruter 300 hommes environ, mais lors de la retraite des Alliés, après la bataille de Zürich, il se débande et n'est pas reconstitué.

UNIFORMES et DRAPEAUX inconnus.



Régiment d'Infanterie Suisse de Watteville

1801-1816

La paix de Lunéville, le 9 février 1801, met fin au rôle actif des quatre corps suisses que l'Autriche a levés à la solde et aux frais de la Grande-Bretagne. Ces corps ont été rassemblés en Styrie près de Mahrburg, et l'Angleterre, qui continue la guerre, décide de les réunir en un seul régiment qui servira en Méditerranée. Malgré les intrigues de la reine de Naples, des généraux Bachmann et Salis, le corps parvient à se former le 23 mai à Welau (le colonel de Rovéréa dit à Schönstein). Il est ainsi composé: 30 officiers et 200 hommes de l'ex-Rovéréa; 4 officiers et 118 hommes de l'ex-Bachmann; 5 officiers et 200 hommes de l'ex-Salis; 4 officiers et 189 hommes de l'ex-Courten, et 3 officiers et 92 hommes de l'ex-régiment condéen de Durand. En tout, 46 officiers et 799 hommes qui sont pris en solde le 25 mai.

L'engagement du volontaire est fait pour six ans, pour une prime de trois louis; il recevra la solde et les rations des troupes nationales anglaises et ne sera employé qu'en Europe ou dans la Méditerranée, les îles et les côtes de cette mer. En cas de licenciement, le soldat suisse recevra une gratification d'au moins huit mois de paye et le prix de son voyage de retour au pays, à raison de deux pence par lieue. Les estropiés et blessés recevront une pension leur vie durant ou une somme d'argent une fois payée.

La propriété du régiment est donnée à Frédéric baron de Watteville de Mürifeld, ancien officier bernois au service de la Hollande et colonel commandant du régiment de Rovéréa; le lieutenant-colonel est son neveu, le baron Louis de Watteville de Rübingen. Le major est Charles-Victor Fischer, capitaine dans Rovéréa.

Le régiment doit comprendre: état-major (colonel propriétaire, lieutenant-colonel commandant, 2 majors, adjudant-lieutenant, quartier-maître, chirurgien-major et 2 aides, aumônier, officier chargé de la police ou auditeur, 4 sergents) — dix compagnies (dont une de grenadiers et une de chasseurs) groupant 10 capitaines, 10 lieutenants, 10 enseignes, 40 sergents, 40 caporaux, 20 tambours, 2 fifres, 750 à 800 soldats. Le corps d'officiers est formé en majorité de Bernois hostiles à la France « en raison des expériences passées »; il en est de même des sous-officiers. Les premiers sont choisis par le colonel et commissionnés par le Roi; les seconds par le lieutenant-colonel. Le recrutement du corps est fait parmi les anciens soldats suisses ou

de jeunes émigrés tentés par l'aventure, mais la rivalité de corps joue à fond, et ce n'est pas sans peine que les officiers, appuyés sur la sévère discipline anglaise, parviennent à y établir un certain ordre.

C'est pour cette raison et pour éviter toute désertion et tout embauchage que le régiment de Watteville est acheminé rapidement sur Laybach, puis sur Trieste où il arrive le 4 juin; il s'est augmenté de 150 soldats suisses du dépôt de Saint-Florian, destinés aux Gardes suisses de Naples. Il est aussitôt embarqué sur des transports affrétés par le Gouvernement anglais, reste huit jours dans la rade de Pirano et arrive à Malte le 8 juillet, après une dure traversée de vingt-neuf jours. Mal reçu par le gouverneur Pigot, Watteville n'est pas débarqué mais transféré sur un ponton où il se forme en compagnies, s'habille et s'équipe. Il compte alors 52 officiers et 1.013 hommes, dont 200 recrues environ.

Le 14 juillet, la compagnie de chasseurs et une de fusiliers (200 hommes environ), commandées par le capitaine Winter, s'embarquent pour l'île d'Elbe sur trois vaisseaux de l'escadre de l'amiral Warren. Les compagnies arrivent le 2 août à Porto-Ferraio, assiégé par les Français et défendu par une faible garnison toscane, renforcée par 400 « Marines », 240 matelots anglais et 200 émigrés français ou corses, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel Airey. La ville est constamment bombardée et son état d'insalubrité amène de nombreuses maladies (30 malades au 15 août pour Watteville). Les deux compagnies suisses se conduisent fort bien, en particulier à la sortie du 14 septembre où elles enlèvent une batterie française de six pièces lourdes. Mais, contre-attaquées par 800 hommes sous les ordres du général Mariotti, elles perdent 37 hommes tués, blessés ou pris. L'île est évacuée par les Anglais suivant les conditions de la paix d'Amiens, et les compagnies quittent Porto-Ferraio le 2 février 1802 sur une frégate qui les débarque à Palerme le 13 et à Malte le 4 février. Elles y trouvent le dépôt du corps, soit un officier et 80 malades, et sont mises en garnison au fort Ricasoli.

Le gros du régiment, pendant ce temps, s'est embarqué à La Valette, le 22 juillet 1801, avec les Chasseurs britanniques et Löwenstein. Il gagne la rade d'Aboukir. Le 9 août, le corps est porté sur un état de l'armée pour 572 hommes faisant partie de la troisième brigade dite « étrangère » du brigadier général Stuart, avec les régiments de « Stuart's Minorca », Roll et Dillon. Le corps n'a pas l'occasion de se distinguer en Egypte. Il participe seulement aux opérations à l'est d'Alexandrie pour détourner l'attention de Menou du débarquement opéré par le général Coote à l'ouest de la place (17 août). Ses pertes sont minimes. Le 9 septembre, Watteville fait partie de la division Cradock, brigade Stewart (18th, 89th, Chasseurs britanniques) et comporte: un officier supérieur, 8 capitaines, 15 subalternes, 6 hommes de l'état-major, 40 sergents, 13 tambours, 459 hommes sous les armes, 137 malades, 184 détachés; au total, 780 hommes.

Le corps escorte jusqu'à Malte les troupes françaises rapatriées; il y arrive le 27 octobre et le gouverneur Fox le renvoie en Egypte, malgré les protestations de son chef. Le 1^{er} novembre, son effectif est de 33 officiers et 837 hommes. Le 11 décembre 1801, il rejoint Alexandrie et est replacé à la brigade étrangère. Le 2 mai 1802, Watteville, qui s'est bien comporté, est félicité par le général Hope; il n'évacue l'Egypte qu'en mars 1803; encore son lieutenant-colonel et 180 hommes doivent-ils rester en quarantaine au Marabout et ne rejoignent-ils Malte que le 23 mai.

Le corps y reste en garnison jusqu'en 1805. D'après le colonel de Rovéréa, il y aurait reçu « une nouvelle capitulation pour 7 ans, assurant à l'officier et au soldat une demi-payé en cas de réforme ».

Le 22 novembre 1805, Watteville débarque à Castellamare et Torre del'Annunziata près de Naples, dans le corps expéditionnaire anglais que commande le général Craig et qui, conjointement avec une division russe, doit défendre le royaume contre une attaque française. Après Austerlitz, Napoléon envoie Masséna avec 40.000 hommes sur Naples. Les Anglais ne les attendent pas et se réembarquent le 14 janvier 1806. Joseph est proclamé roi des Deux-Siciles le 30 avril.

Le 17 février, Watteville a été débarqué à Messine. Sir John Stuart a remplacé Craig

en avril et a décidé de tenter une expédition en Calabre contre les 7.000 hommes du général Reynier. Le 1^{er} juillet, il débarque 5.300 hommes dans la baie de Sainte-Euphémie, dont le régiment de Watteville, et 16 canons. La compagnie de chasseurs du régiment forme avec celles des autres régiments, un bataillon léger sous les ordres du lieutenant-colonel Kempt. Le combat s'engage le 4 à Maïda et Reynier est complètement battu, perdant environ 500 tués, 300 blessés et 1.100 prisonniers. Au régiment de Watteville, quatre compagnies, sous le commandement du major Fischer, restent au bord de la mer pour assurer la sécurité des vaisseaux; cinq autres (300 hommes) embrigadées avec le 58th, sous les ordres du colonel John Oswald, se déploient jusqu'à l'aile gauche, appuyant la brigade Cole, et ne souffrent que d'un violent bombardement qui blesse l'enseigne Mittelholzer et deux soldats. La compagnie de chasseurs, à l'aile droite, se couvre de gloire avec le bataillon Kempt et décide de la victoire par une charge brillante qui disjoint la brigade Compère. Au soir du combat, le lieutenant-colonel Clavel et les Suisses du premier régiment français faits prisonniers sont fort bien traités par leurs gardiens du régiment de Watteville.

« Les Anglais durent la victoire autant à la fermeté individuelle du soldat qu'à sa parfaite discipline et à la justesse de son tir, le plus meurtrier qui existe maintenant pour les troupes de terre » (Rovéréa). A la suite de cette brillante action, le régiment de Watteville reçoit, par ordre du 18 février 1809, l'honneur « Maïda » sur ses drapeaux, boutons, tambours, etc..., et le lieutenant-colonel Louis de Watteville, le 22 février 1808, la médaille d'or commémorative décernée aux chefs de corps, suspendue à un ruban cramoisi bordé de bleu foncé.

Le corps expéditionnaire se porte ensuite sur Monteleone et sur Scylla qui se rend le 23, mais bientôt, les Anglais, décimés par la maladie, repassent en Sicile. Watteville est mis en garnison à Melazzo.

En octobre 1807, le régiment passe à Gibraltar où il arrive au commencement de décembre et y tient garnison. Le 13 mars, il s'embarque pour Messine qu'il atteint le 3 avril et est dirigé à la fin du mois sur Santa Lucia, puis sur Melazzo. Deux compagnies de fusiliers sont envoyées en renfort à Capri le 15 octobre 1808; mais, entre temps, le lieutenant-colonel Lowe a capitulé et les Suisses n'ont pas à intervenir; ils perdent cependant 6 hommes, sans doute par désertion. Six compagnies, sous les ordres du lieutenant-colonel, participent encore à l'expédition contre les îles d'Ischia et de Procida le 24 juin 1809 avec la compagnie de chasseurs qui, seule, prend une part active à l'action. Le corps revient le 26 juillet à Melazzo, s'étant enrichi de 90 recrues, faites prisonnières au cours des opérations.

En décembre 1809, les engagements de sept ans expirent pour la plupart des soldats et leur rapatriement en Suisse s'avérant des plus difficiles, le Gouvernement anglais donne l'ordre de les garder provisoirement au service et de ne licencier que les hommes inaptes. L'effectif aurait dû être réduit à 908 hommes dont 42 officiers, mais il reste beaucoup plus fort et ne commence à diminuer qu'en février, par suite de licenciements individuels (834 hommes). Un état de cette époque fait ressortir à l'effectif: 156 Suisses, 231 Allemands, 120 Italiens, 10 HOLLANDO-BELGES, 238 Polonais, Hongrois et Russes, 39 Grecs, 40 Français. Les officiers sont Suisses, sauf 4 Allemands et 3 Français. Les 14 musiciens du régiment semblent avoir été entretenus aux frais des officiers.

Au cours de son séjour en Sicile, à Messine, Melazzo et Catane, Watteville participe à quelques opérations de corsaire sur les côtes de Calabre, et à la mise en échec de la tentative de débarquement faite à San Placido le 18 septembre 1810 par 4.000 hommes des forces de Murat; une partie des prisonniers (slaves) est incorporée dans le corps et on en forme, le 25 février 1811, une 11^e compagnie, ce qui porte l'effectif des soldats à 1410 hommes.

Le colonel de Watteville est promu major général en 1809; le lieutenant-colonel Louis passe colonel commandant en septembre 1810, cependant que le major Fischer le remplacera comme lieutenant-colonel le 7 mars 1811 et sera remplacé à son tour et à la même date par le capitaine Winter.

En juin 1811, le régiment est désigné pour passer en Irlande; le 1^{er} septembre, il quitte Messine sur cinq transports et débarque le 3 octobre à Gibraltar. Le 6, il met à la voile pour Cadix et s'y installe en garnison. Le général Ccoke confie au colonel de Watteville le comman-

dement d'une brigade (5 compagnies de son régiment, 2 de Chasseurs britanniques, un détachement du 87th, le 2/67th), cependant que les six autres compagnies, sous le lieutenant-colonel Fischer, sont réparties dans les forts extérieurs. Le 19 novembre, une 12^e compagnie est créée avec des prisonniers et déserteurs; le régiment ne participe à aucune opération sérieuse au cours de ce blocus.

Le 7 mai 1812, le colonel Frédéric de Watteville cède la propriété du régiment à son neveu. Fischer prend le commandement effectif du corps, assisté, le 21 mai, par le capitaine de May qui passe lieutenant-colonel, du major Winter, assisté le 21 mai également, du capitaine de Villatte promu major.

En janvier 1812, les compagnies 1, 4, 6, 7 et 11 (15 officiers et 524 hommes) servent de garnison à Carthagène; elles ne retournent à Cadix que le 10 mars 1813. Le 13, le colonel reçoit l'ordre d'embarquer son régiment pour le Canada. Le départ s'effectue le 5 avril sur des transports escortés par le vaisseau « le Plantagenet ». A cette époque, Watteville comporte: 42 officiers, 1.414 hommes, 8 domestiques, 45 femmes, 32 enfants. Il reste à Cadix 15 malades, 65 invalides et 14 hommes licenciés. Le général Cooke, dans un ordre du jour flatteur du 4 avril, exprime « son entier contentement de la discipline et de la bonne tenue dont le régiment a fait preuve... c'est un excellent corps... qui rendra toujours des services éminents ». Il n'a eu que 17 déserteurs en 1811, 26 en 1812 et 30 en 1813. Le dépôt du régiment est à Lymington, sous les ordres du lieutenant Pillichody.

En 1812, les Etats-Unis ont déclaré la guerre à l'Angleterre à la suite d'un décret du Gouvernement britannique sur le droit de perquisition des navires marchands. Faute de troupes, les Anglais se sont d'abord contentés de garantir leurs frontières, mais les renforts arrivés d'Espagne leur permettent de mener des opérations plus actives. Watteville débarque à Halifax le 17 mai 1813, remonte le Saint-Laurent du 22 mai au 6 juin jusqu'à Québec, est équipé à neuf et passe sur 13 schooners. Le 10 juin, il est à Montréal et est envoyé à Kingston rejoindre le lieutenant général Prevost. Deux compagnies laissées en arrière sont prises, le 6 octobre, sur le Saint-Laurent par les Américains (sauf 30 grenadiers) et internées à Worcester (Mass.).

Le colonel de Watteville est promu major général le 11 août 1813 et passe le commandement à Fischer; le régiment reste à Kingston, attaché à l'aile droite des positions du Haut-Canada, sur le lac Ontario, sous les ordres du général Stovin.

Le recrutement s'avérant de plus en plus difficile, le colonel, pour garder les hommes qui ont le droit d'être libérés, obtient d'élever les 4 guinées formant les arrhes de l'engagement pour les régiments étrangers, à la valeur de la somme accordée aux recrues des corps anglais au Canada. Le dépôt ne lui a envoyé que 32 hommes en un an. De plus, Watteville décide que les charges d'officiers ne seront plus mises à prix que dans le régiment même, après autorisation du commandant en chef.

Le 6 mai 1814, six compagnies de Watteville participent à l'expédition qui s'empare du fort Oswego, sous les ordres du colonel Fischer; il perd 2 officiers et 26 hommes tués ou blessés (capitaine Ledergerw et lieutenant de May). Le corps revient à Kingston et ne participe pas à la sanglante bataille du Niagara. Placé sous les ordres du général Drummond, il se trouve à la tentative de reprise du fort Erié en août 1814; le 15, sous le commandement du colonel Fischer, il attaque les positions ennemies de Snake Hill et perd 34 hommes tués et 27 blessés; 83 hommes portés disparus doivent avoir été tués par l'explosion d'une poudrière au cours de l'assaut. Le 17 septembre, les Américains font une sortie, contournent l'aile droite de Watteville et séparent l'aile gauche du 8th Foot; le corps subit, dans ce combat, de lourdes pertes: 13 officiers sont blessés, dont le lieutenant-colonel Fischer, les majors Winter (cinq fois blessé) et de Villatte, avec cinq autres officiers sont faits prisonniers; 260 hommes sont blessés ou pris. A la suite de cet échec, dont Watteville devient le bouc émissaire, les Anglais doivent replier leurs positions sur Chipewa et abandonner leurs munitions. Les Américains essaient encore de percer les 13 et 20 octobre et ne font sauter le fort Erié que le 5 novembre, en l'évacuant.

Le colonel de Watteville, attaché à l'état-major comme major général, s'est distingué dans ces opérations; le capitaine de Courten est nommé major le 4 juin 1813.

Pl.38



FUSILIER
(COMPAGNIES DU
CENTRE - 1805 - 1812)

OFFICIER SUPÉRIEUR
(1805 - 1812)

OFFICIER
(COMPAGNIE LÉGÈRE)
(1810 - 1814)

SERGENT
(COMPAGNIES DU
CENTRE - 1810 - 1814)

RÉGIMENT D'INFANTRIE SUISSE DE WATTEVILLE

Le 24 octobre 1814, le régiment compte 1.015 hommes dont 272 en captivité, sans compter ceux des deux compagnies prises sur le Saint-Laurent et échangées en mai 1814. Il prend ses quartiers d'hiver sur le Niagara dans la brigade de Watteville. Après l'armistice, il est mis en garnison, le 25 février 1815, à Fort-George et s'embarque à la fin d'avril pour Kingston. Le 5 mars, la paix est proclamée.

Watteville, réduit à dix compagnies, reste à Kingston pendant l'année 1815; malgré le retour des prisonniers, ses compagnies se reconstituent péniblement à 80 hommes. Au début de juin 1816, le corps reçoit l'annonce de son licenciement avec ordre de se rendre à Québec, où il est effectivement réformé le 24 octobre. Il compte encore 200 Suisses dans ses rangs. Le Gouvernement accorde à chaque soldat 100 arpents de terre, 200 aux sous-officiers, 800 à 1.000 aux officiers, chacun de ces lots devant être exploité et habité pendant trois ans avant de pouvoir passer en d'autres mains. La plupart des soldats se font rapatrier en Angleterre où ils sont libérés avec gratification de licenciement; un certain nombre passe au service de Hollande.

Les officiers reçoivent la demi-paye de leur grade, restant à la disposition du Gouvernement britannique en cas de guerre.

UNIFORME. — Lors de son arrivée à Malte, le 8 juillet 1801, le régiment de Watteville reçoit des uniformes provenant d'une réserve apportée d'Allemagne, conformes à ceux de l'ancien régiment de Rovéréa: shako, habit vert foncé à collet, parements et retroussis noirs; boutons jaunes; pantalons bleu clair; fusil, baïonnette, giberne à 60 coups et bandoulière de cuir blanc. Les sergents prennent le fusil et dans la compagnie de chasseurs, il y a 12 hommes armés de carabines.

Le régiment dut prendre l'habit rouge vers 1803. A cette époque, il est habillé comme le régiment de Roll, avec les collet, parements et épaulettes noirs, la doublure blanche, les « lace » blancs à filet central noir et les boutonnières en forme de fer de lance (ou de « bastion »), disposées à égale distance l'une de l'autre. Equipement de cuir blanc, havresac de toile cirée noire, manteau roulé gris, bidon peint en gris-bleu avec « W » blanc, courroie de cuir noir, musette et son cordon de couleur écru.

Pour les officiers, voir la description donnée pour le régiment de Roll à la même date; avec les distinctions de velours noir.

Une note non confirmée signale que « les chasseurs seuls gardèrent leur ancienne tenue verte ».

En 1810-1814, le régiment porte le même uniforme que celui décrit au régiment de Roll, dans l'ensemble, avec les collet, parements et épaulettes noirs, « lace » blanc à filet central noir, boutonnières en forme de fer de lance, disposées par deux; « wings » blancs sur les épaules, verts pour les chasseurs, remplacés parfois par de petites franges blanches aux pattes d'épaules. La plaque de baudrier est en cuivre, de forme carrée, avec le chiffre « G. R. » couronné, en dessous: « Regt de Watteville », et au-dessus: « Maïda »; les boutons sont en métal blanc et portent les mêmes emblèmes. Pantalon et guêtres grises. Les sergents portent les chevrons de grade en argent liserés de noir, l'épée à dragonne blanche et l'esponçon.

Pour les officiers, voir au régiment de Roll; l'habit court ou « jackett » a le collet de velours noir passepoilé de blanc, avec un bouton et une boutonnière marquée en fil de soie noire; revers de même, avec 12 ou 14 boutons et boutonnières; parements de même avec 4 boutons et boutonnières, celles-ci, comme aux revers, par 2. Retroussis blancs. Pattes de poches en long passepoilées de blanc avec 4 boutons, par 2. Un bouton à la taille et un dans le pli, qui est passepoilé de blanc, de chaque côté. On trouve aussi, à la taille, un triangle marqué par un galon d'argent. Bouton de métal argenté avec les mêmes emblèmes que ci-dessus (parfois l'inscription porte « Regt de Wattevil »). Epaulettes en argent. Pantalon gris avec basane.

Les officiers de la compagnie de chasseurs portent un « bugle » ou cor de chasse en argent sur fond de velours noir, aux coins des retroussis; leurs épaulettes sont des « wings » de drap rouge à double bordure de galon d'argent, avec franges de même métal et chargés de chaînettes d'argent.

L'habit long des officiers comporte les boutonnières rectangulaires d'argent au lieu de

celles en fil noir, aux collet, revers et parements, la poche en travers avec passepoil blanc, quatre boutons et boutonnières, les retroussis blancs, les épaulettes en argent, la ceinture cramoisi, etc...

La plaque de baudrier ou ceinturon est analogue à celle décrite pour les soldats, mais elle est en argent avec les lettres et emblèmes dorés.

DRAPEAUX. — Le « Drapeau du Roi » devait être analogue à ceux des régiments de Roll et de Meuron qui sont connus; le « Drapeau du régiment » est inconnu. D'après le colonel de Rovéréa, il aurait conservé la devise de son régiment, c'est-à-dire « Pour Dieu et la Patrie ».





Régiment d'Infanterie Suisse de Meuron

1781-1816

La guerre de l'Indépendance américaine amène la Hollande à se rapprocher de la France pour élaborer un plan de défense commune de leurs colonies contre les tentatives des Anglais. Dans ce but, la compagnie hollandaise des Indes Orientales s'entend avec le ministre Choiseul, colonel général des Suisses et Grisons, pour la levée d'un régiment d'infanterie de cette nation destiné à passer à sa solde et à servir au-delà des mers.

Choiseul charge de cette mission le comte Charles-Daniel de Meuron de Morvaux, de Neuchâtel, ancien officier dans Hallwyll-suisse (marine) et lieutenant aux Gardes suisses, qui accepte et obtient, le 26 juin 1781, l'autorisation du Gouvernement de Neuchâtel de lever un « régiment suisse neuchâtelois d'infanterie » de son nom. La capitulation hollandaise est signée à Paris le 28 mai 1781 pour un corps de 1.120 hommes (tous protestants, aux deux tiers suisses, hauts de 5 pieds hollandais au moins) en 10 compagnies de 112 hommes dont 12 canonniers, 4 sergents et 4 caporaux avec un cadre d'officiers composé de: chef commandant propriétaire, commandant en second, major, 10 capitaines, 10 capitaines-lieutenants, lieutenant trésorier, 3 enseignes, premier chirurgien, 10 chirurgiens en second, sergent tambour. Le régiment aura sa propre justice souveraine et le privilège de faire battre les marches suisses.

Nous ne retracerons que brièvement l'histoire de ce régiment tant qu'il restera à la solde de la Hollande: formé à l'île d'Oléron, le régiment, à l'effectif de 1.000 hommes, s'embarque en juillet 1782 et arrive au Cap de Bonne-Espérance le 6 janvier 1783. Au cours de la traversée, il perd 150 hommes des suites du scorbut. Meuron, devenu héréditaire en 1783, prend part à diverses opérations sous les ordres du bailli de Suffren qu'il a rejoint en juin 1784 à Trincomalé dans l'île de Ceylan; il se distingue à Cudalore le 13 juin et au combat naval du 20 juin contre l'amiral Hughes, où il perd une cinquantaine d'hommes. Le corps, après la paix, est renvoyé au Cap de Bonne-Espérance où il perd beaucoup de soldats par désertion. En 1786, il passe à Ceylan et, en mai 1791, marche contre le roi de Candie qui veut empêcher la récolte de la canelle; il lui en impose par sa belle tenue et son artillerie. Il a encore quelques petites inter-

ventions contre les indigènes, de 1792 à 1795, tant à Ceylan même que dans les îles de la Sonde, sur la côte de Malabar, à Negapatam, etc...

En 1795, après la capitulation de la Hollande, les Anglais tentent de s'emparer des colonies hollandaises. Le 1^{er} août, les forces britanniques du colonel Stuart et de l'amiral Rainier débarquent sans opposition dans l'île de Ceylan, mis en état de défense par Meuron et le régiment de Wurtemberg. Trincomalé attaqué capitule le 27, le fort Ostembourg se rend le 31, ainsi que Gallé. Six compagnies de Meuron sont faites prisonnières de guerre, après une perte de 42 hommes.

A Colombo, il reste quatre compagnies et l'état-major du régiment. Le colonel commandant P.-F. de Meuron, frère du colonel, le lieutenant-colonel de Meuron-Bullot et le major de Meuron-Mottiers sont membres du conseil militaire dirigé par le gouverneur van Angelbeck. Le 18 septembre, le fort de Batticola se rend, le 27 celui de Point-Pedro, le 28 Jaffenapatam est occupé, et le 5 octobre, le port militaire de Molletiroe et le fort Manar.

Le Gouvernement hollandais, désorganisé, ne donne pas d'ordres à la régence de Ceylan. Le Stathouder, directeur suprême de la compagnie des Indes, s'est réfugié en Angleterre; la solde du régiment de Meuron est arriérée, les engagements expirés depuis huit mois. C'est alors que Hugh Cleghorn, professeur d'histoire civile à l'Université de S. Andrew, prend contact, au nom du secrétaire d'état Dundas, avec le comte de Meuron, alors à Neuchâtel, et signe avec lui, le 30 mars 1795, une capitulation pour le passage du régiment, sur son pied actuel, au service britannique. Cette capitulation est ratifiée par Dundas le 13 avril suivant.

Le colonel de Meuron s'embarque à Livourne pour les Indes, avec Cleghorn et son aide de camp, le capitaine Bolle. Il a reçu une avance de 4.000 livres sterling pour régler ses affaires en Suisse. Ce ne sera pas le seul avantage qu'il retirera de son passage au service anglais: nommé major général en 1795, lieutenant général en 1802, il percevra, en plus de ses appointements, un subside annuel de 3.000 livres sterling tant que le régiment sera sous les couleurs britanniques, et recevra en 1798 une gratification de 80.000 livres sterling pour règlement des dettes hollandaises. Meuron arrive à Madras le 24 septembre 1795 et passe à Cuddalore pour y attendre son régiment.

De son côté, le gouverneur van Angelbeck qui n'a plus aucun espoir de conserver la colonie, traite avec le major Agnew, envoyé par le gouverneur de Madras lord Hobart, qui réclame le régiment de Meuron comme propriété anglaise, en vertu de la capitulation du 30 mars; il le délie de son serment le 16 octobre et, le 27, lui donne un certificat spécifiant que le corps « s'est toujours acquitté de son devoir à satisfaction ». La seule condition posée par les officiers du régiment est que celui-ci ne sera pas employé contre ses anciens camarades hollandais. Le 27 octobre, Meuron s'embarque, fort d'environ 50 officiers et 700 hommes avec « en dames, enfants, esclaves, plus de 150 personnes à la suite »; il débarque à Tutucoryn où il est reçu par le colonel Campbell. Colombo ne capitulera que le 5 février 1796 après une faible résistance.

Le dépôt du régiment, alors au Cap de Bonne-Espérance (3 officiers, un chirurgien, 4 sergents, 3 caporaux, 23 soldats) ne se rendra aux Anglais que le 16 septembre 1797.

Le régiment de Meuron est pris à la solde britannique le 14 octobre 1795. C'est aussi de cette date que sont signées les commissions des officiers, bien que l'Army List les porte au 30 mars, date de la capitulation provisoire. Les officiers supérieurs restent en place.

Le 25 janvier 1796, la situation du régiment est la suivante: à Vellore, 4 compagnies avec le lieutenant-colonel; à Tripassor, 3 compagnies avec le major; à Pondamallé, 3 compagnies avec le capitaine Lardy. Le colonel propriétaire est à Trichinopoli pour régler la capitulation définitive du régiment, qui est signée le 2 août 1796, au fort Saint-George à Madras. Entre temps, le corps s'est augmenté d'un certain nombre d'anciens soldats du régiment de Wurtemberg, licencié du service hollandais après la chute de Colombo; il est fort de 44 officiers et 925 hommes.

En vertu de la nouvelle capitulation, le régiment sera ainsi composé: a) état-major: colonel propriétaire, colonel commandant, lieutenant-colonel, major, chapelain, chirurgien-major et 4 chirurgiens appointés, trésorier, grand juge, 2 adjudants, 2 quartiers-mâtres, 2 ser-

gents majors, 2 sergents magasiniers, 2 sergents et 2 caporaux instructeurs, tambour-major, 12 musiciens; — b) 2 bataillons de chacun 5 compagnies, soit une de grenadiers, une de chasseurs et 8 de fusiliers avec 11 capitaines (dont un surnuméraire), 20 lieutenants, 12 sous-lieutenants et 8 enseignes, 50 sergents, 20 tambours, 10 fifres, 80 caporaux, 1.040 soldats. Au total, 1.287 hommes.

Les compagnies pourront être portées de 120 à 150 hommes, si besoin est; la solde et les « allowances » sont les mêmes que pour les troupes de Sa Majesté britannique; de même en ce qui concerne les blessés et infirmes. Les officiers prendront rang à dater de leur commission au régiment; en cas de réforme, au bout de quatre ans, ils recevront la demi-payé anglaise de leur grade. Le régiment conserve sa justice souveraine et ses tambours continuent à battre les marches suisses.

Le colonel percevra 6.000 livres sterling par an pour compléter son régiment et recevra 25 livres sterling par homme mort, tué ou pris. Sa Majesté britannique fera expédier les passeports nécessaires pour la sûreté du transport des recrues depuis la Suisse et l'Allemagne, transport qui sera fait aux frais du colonel. Sa Majesté payera comptant au colonel ce que la compagnie hollandaise des Indes Orientales peut encore lui devoir légitimement. Les quatre officiers supérieurs reçoivent la paye de leur grade, plus les appointements et émoluments de capitaine, comme s'ils étaient chacun à la tête d'une compagnie.

Le 24 juin, le corps est au fort St-George à Madras, à l'effectif de 35 officiers, un chirurgien, 53 sous-officiers, 43 tambours, fifres et musiciens, 75 caporaux et 778 soldats. Les représentants du régiment à Londres sont MM. Mayricks, puis MM. Lukin et Wilson.

En 1797, le conseil d'état de Neuchâtel autorise à nouveau le recrutement dans le pays, défendu depuis le passage à la solde anglaise. Le major général de Meuron quitte l'Inde en mars de cette année et se retire à Londres, puis à Neuchâtel. Il a de graves difficultés avec le ministère qui ne veut pas entériner la capitulation de Madras et soulève toutes les objections possibles. La Suisse ayant été envahie par les Français en 1798, le ministre en profite pour mettre de côté tout ce qui concerne les arrérages hollandais. Devant la protestation énergique du colonel de Meuron et du général Stuart, on finit tout de même par les régler forfaitairement au moyen d'un versement de 80.000 livres sterling et on offre une nouvelle capitulation qui est signée le 25 septembre 1798 à Londres par les colonels de Meuron et John Ramsay, pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1799. Le major général passe alors à Berlin.

D'après cette nouvelle capitulation, le régiment doit se composer d'un état-major (colonel commandant ayant compagnie, lieutenant-colonel ayant compagnie, major ayant compagnie, major, paymaster, adjudant, quartier-maître, chapelain, chirurgien et 2 aides, clerk sergent-major, sergent quartier-maître, sergent paymaster) et de 10 compagnies dont une de grenadiers et une de chasseurs. L'encadrement de ces compagnies est assuré par 7 capitaines de compagnie, capitaine-lieutenant, 21 lieutenants, 8 enseignes, 50 sergents, 50 caporaux, 20 tambours, 2 fifres, 950 soldats.

La durée de la capitulation a été fixée à dix ans, et le régiment pourra être envoyé partout où il plaira à Sa Majesté britannique de l'envoyer; il sera considéré sous tous les rapports comme un régiment anglais et ses officiers seront commissionnés par le roi: ils devront être tous suisses. Les batteries continueront à être suisses, sauf à la parade.

Il n'y aura plus qu'un seul colonel payé comme tel, le comte P. F. de Meuron, colonel commandant; le major général comte C. D. de Meuron, se réserve le droit, pendant les dix années de cette capitulation, de céder le régiment à son frère qui lui succédera en cas de décès. Si le corps est réformé, les officiers percevront la demi-payé de leur grade et seront transportés en Europe avec leur famille, aux frais de Sa Majesté.

Pour chaque recrue, le colonel reçoit 16 livres 10 shillings par Allemand et une moitié en sus par Suisse engagé. Le colonel nomme les officiers sous réserve de l'approbation du roi. Les infirmes et blessés seront traités comme ceux des forces anglaises.

Pendant ce temps, Meuron a servi comme « troupe auxiliaire », aux ordres et payée par la compagnie des Indes; ses compagnies sont réparties entre Madras, Colombo, Pondamallé, Negapatam, Vellore, Arnée et Wallajabad. Vingt hommes, commandés par le sergent Portin-

ger, s'embarquent comme escorte des munitions destinées à l'expédition du général Baird en Egypte en 1798; tous ces hommes, sauf le sergent, sont massacrés par les Arabes.

Le colonel commandant est nommé le 31 juillet 1797 commandant des troupes et chef du département civil à Colombo, puis le 22 décembre 1798, général des troupes de Ceylan, et le 7 février 1799, commandant de la station militaire de Vellore.

Meuron, commandé par son lieutenant-colonel, participe à la campagne de Mysore contre Tipoo-Sahib, soutenu par les Français. Ses compagnies, postées à Vellore et Tripassor, rejoignent, en décembre 1798, le camp de Wallajanaggur sous les ordres du colonel Arthur Wellesley. Le régiment fait partie de l'armée du général Harris (20.000 hommes, 50 canons, 12 obusiers) que doivent rejoindre à Mysore l'armée de Bombay commandée par le général Stuart, les forces de Haïderabab aux ordres du colonel Roberts et les forces auxiliaires du Nizam avec le corps du Carnatic, etc.

Le 7 février 1799, l'armée est formée en brigades, et Meuron forme la 2^e (colonel Wellesley) avec les 33rd et 73rd Foot, plus quatre régiments de Cipayes. Cette 2^e brigade est envoyée à Tripassor le 23 et perd son chef détaché près du Nizam et remplacé par le colonel Sherbrooke. Le 6 mars, le régiment se porte en avant, avec l'aile gauche, sur la chaîne des Gattes, par la passe d'Ideadurgham qui est traversée le 8. Après divers petits engagements contre la cavalerie ennemie où des détachements du corps se distinguent, Meuron arrive le 21 à Kankanelly, le 25 à Sultan-Pettah et passe la rivière de Medoore pour rejoindre la grande armée.

Le 26, cette armée, en marche, commandée par le major général Floyd, est attaquée durement par la cavalerie ennemie, et le 27 se livre la bataille de Malavelly où Tipoo-Sahib est rejeté en désordre sur Seringapatam. Meuron perd dans cette action 7 hommes tués et 7 blessés. Le lendemain, l'aile gauche dépasse le Cauvery, s'empare de nombreux approvisionnements et facilite la jonction de l'armée avec celle de Bombay. Le parc d'artillerie ayant rejoint, le 30 mars, l'armée, forte maintenant de 45.800 hommes et 300 canons, s'avance sur Seringapatam le 1^{er} avril et en commence le siège.

Les 5 et 6, les postes avancés ennemis sont enlevés par le colonel Wellesley, avec d'assez grandes pertes; le 7, la tranchée est ouverte. Au cours des travaux du siège, Meuron se signale par sa belle tenue à la tranchée et son excellente discipline, repoussant plusieurs sorties et coopérant à diverses attaques locales, en particulier le 26 au pont de Periapatam où le capitaine Piachaud est blessé et l'aide-chirurgien Glässer tué, et le lendemain à la porte de Mysore où le lieutenant Guisan est blessé avec 2 sergents et 7 soldats.

Le jour de l'attaque définitive, le 4 mai, la brèche étant praticable, les deux compagnies de grenadiers et de chasseurs de Meuron sont désignées pour faire partie de la colonne d'assaut (4.576 hommes sous le général Baird); le reste du régiment, soit huit compagnies, est laissé en réserve avec quatre bataillons de Cipayes. Le lieutenant de Meuron-Tribolet qui commande les pionniers, prépare le passage des « enfants perdus », lance son chapeau en l'air lorsque ce passage est fait, et les « enfants perdus » plantent le drapeau anglais sur la brèche. Baird entraîne la colonne d'assaut qui, malgré une résistance acharnée, se répand dans la ville: Tipoo-Sahib est tué et ses deux fils pris. Les compagnies de flanc de Meuron se sont particulièrement distinguées à la tête de la colonne, sous une grêle de mousqueterie et de mitraille, sur les remparts, à la porte du Nord et sur la place du Palais. Dans cette affaire, le capitaine Lardy est grièvement blessé et le lieutenant Mathey, atteint à la tête, mourra deux jours après l'assaut.

Au cours de ce siège mémorable, Meuron a perdu un lieutenant, un aide-chirurgien, 3 sergents, 5 caporaux, 2 tambours et 28 soldats; 35 hommes ont été blessés. On prend dans la place 929 pièces de canon, 200.000 fusils, un trésor d'un million de livres environ (ce qui permet d'accorder des gratifications importantes aux officiers); de plus, tous les Français qui servaient avec Tipoo ont été capturés: 2 officiers ayant rang de généraux, 9 officiers dont 6 de marine et une centaine d'hommes. La ville est livrée au pillage au cours de la nuit.

Se sont particulièrement distingués dans l'assaut final: les lieutenants de Meuron-Bayard, de Montmollin, Wolff, etc... Les officiers de Meuron (avec leurs camarades des 12th, 33rd, 73rd, 74th et 77th Foot, de la brigade écossaise, du régiment européen de Bombay, et des artilleurs du Bengale et de Bombay) reçoivent par la suite (le 18 juillet 1808?) la médaille

commémorative en argent, créée par la cour des directeurs de la compagnie des Indes (ruban jaune ou cramoisi bordé bleu).

Le régiment reste en garnison à Seringapatam jusqu'en octobre 1799 et passe alors à Arnée; il est fort de 536 soldats sous les armes. Le 1^{er} janvier 1800, le major de Meuron-Motiers est promu lieutenant-colonel; les capitaines Lardy et Piachaud passent majors à la même date. En août, Meuron est envoyé à Vellore. 216 de ses hommes, sous les ordres du capitaine Bernard, participent à l'expédition (12.000 hommes) que le colonel Wellesley dirige contre les 20.000 hommes du chef pillard Dhoondia Waugh, qui est écrasé le 9 septembre à Lonagull. A cette occasion, le futur « duc de Fer », dans une note où il donne son avis sur l'emploi de noirs des Antilles dans l'Inde, signale que « Meuron qui, par sa bonne conduite et ses qualités militaires, n'a pas été loin de surpasser les régiments anglais », n'en est pas moins peu considéré par les Hindous qui le reconnaissent comme formé d'étrangers et le croient composé « d'esclaves achetés à prix d'argent! »

En juin 1801, le régiment est à Madras; deux compagnies, sous les ordres du capitaine Bernard, occupent, pour la protéger, la ville danoise de Trunquebar; deux compagnies participent aussi à la campagne contre les Mahrattes, à l'occasion de la succession du nabab Ali-Hussein. Le corps compte au 1^{er} août: colonel, 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 2 trésoriers, quartier-maître, chirurgien-major et 2 aides, adjudant, 2 sergents-majors, 9 fourriers, tambour-major, sergent quartier-maître, 11 musiciens; 9 capitaines, 16 lieutenants, 5 enseignes, 40 sergents, 49 caporaux, 21 tambours et fifres, 9 sapeurs, 562 fusiliers; plus 51 recrues arrivées le 26 juillet. Le corps est à Madras, avec détachements à Arnée, Vellore, au Bengale et « en campagne contre les Poligars ». Le 26 septembre, Meuron passe à Seringapatam et, à la fin de l'année, il compte 707 hommes.

Le 29 décembre 1802, le major Piachaud meurt et est remplacé le 30 par le capitaine Bernard. Quatre compagnies du régiment participent à la campagne de 1803 que mène le major général Wellesley contre le nabab des Mahrattes Daulat Rao Scindiah, appuyé par des officiers français. Elles se trouvent dans le corps du général Lake qui fait capituler Allyghur défendu par le français Pedron, puis passent chez les Poligars du Sud pour les contenir. Le 20 octobre, le lieutenant-colonel de Meuron-Bullot se noie à Madras et est remplacé le 21 par le major Lardy, remplacé lui-même par le capitaine Zweifel.

En mars 1804, Meuron est de nouveau rassemblé à Seringapatam; le major Bernard est nommé lieutenant-colonel le 23 septembre, et le capitaine Donzel passe major à la même date. Le 1^{er} août 1805, le régiment compte 618 hommes dont 30 officiers; il gagne Madras le 20 septembre. Au cours de cette année et de l'année suivante, 38 sergents et 250 hommes passent dans divers corps anglais dont le 80th Foot et le « Royal Artillery ». Le major général C. D. de Meuron meurt à Neuchâtel le 4 avril 1806 et le maréchal Oudinot lui fait rendre les honneurs militaires; il est remplacé par son frère, le comte P. F. de Meuron.

Le 11 octobre 1806, 35 officiers et 132 hommes s'embarquent sur les navires « le Gardiner » et « le Metcalf », arrivent le 18 juillet 1807 à Greenwich et débarquent à Lymington. Le 12 août, Meuron est cantonné à Albany, dans l'île de Wight, puis rejoint Lymington, son dépôt, le 13 septembre. Le lieutenant Vittel, envoyé en mission secrète à Paris par son oncle, le conspirateur Fauche-Borel, est arrêté et fusillé le 4 mai 1807 par ordre de Napoléon qui interdit à Berthier, prince de Neuchâtel, tout recrutement anglais dans ses états.

Meuron est envoyé à Guernesey qu'il quitte le 6 juin pour Gibraltar (260 hommes), repart le 13 mai 1808 pour la Sicile et arrive le 5 avril à Messine. Le 11 juin 1807, le capitaine de Meuron-Bayard est nommé major; le lieutenant-colonel Bernard et le major Donzel se sont retirés au cours de cette année. Le régiment (278 hommes) reçoit environ 500 recrues provenant des bataillons suisses faits prisonniers avec Dupont à Baylen en 1808. Le 17 janvier 1809, le capitaine Bailey est nommé major au corps.

La capitulation du régiment ayant expiré le 1^{er} janvier 1809, des lettres de service tenant lieu d'une nouvelle capitulation sont adressées le 4 août par le chef du département étranger au War Office, J. L. Gower. Les modalités sont sensiblement les mêmes que celles stipulées dans l'acte du 25 septembre 1798; les soldats sont engagés pour sept ans, pourront être

envoyés n'importe où, ne devront être ni Français ni Italiens. Ils sont, ainsi que les officiers, assimilés aux militaires anglais. Le 17 novembre 1810, une note signée Palmerston spécifie que « le régiment suisse de Meuron est maintenu pour le service de Sa Majesté britannique, pour trois ans, pourvu qu'un traité de paix définitif ne soit pas signé plus d'un an avant l'expiration de cette période ».

Le 13 mars 1812, le major Wyndham est nommé lieutenant-colonel au corps; le 10 décembre, le lieutenant-colonel Davis est également nommé lieutenant-colonel. Le colonel P. F. de Meuron, atteint d'une maladie qui l'emportera le 24 décembre, se retire le 24 octobre 1812 et est remplacé par le major général Walker qui connaissait bien les Suisses, ayant présidé, en qualité de commissaire britannique, à la formation du régiment de Roll en 1794.

Le 5 mai 1813, Meuron quitte la Sicile sur les vaisseaux « le Regulus », « la Melpomène » et « le Dower », arrive à Gibraltar le 15 juin où il embarque des recrues venues d'Espagne, ce qui le porte à 1.200 hommes; il rejoint Québec du 25 août au 4 septembre, en plusieurs détachements. Entre temps, le major de Meuron-Bayard a été nommé lieutenant-colonel le 7 juin. Le régiment est envoyé à l'armée du Bas-Canada (38.000 hommes) sous le major général Brisbane, deuxième brigade (avec les Voltigeurs canadiens); le major Zweifel s'étant retiré est remplacé le 14 janvier 1813 par le capitaine Wauchope. Le 17 juin, le capitaine de May d'Uzisdorf est promu major.

Le régiment tient les avant-postes aux environs de Champlain en juin, à la Colle en août. Le 7 septembre, cinq compagnies, commandées par le major Wauchope, participent à l'attaque de Platzburg menée par le général Prévost et qui échoue en partie. Elles se maintiennent six jours dans la partie de la ville qu'elles ont prise d'assaut et n'évacuent la place, le 13, qu'après l'échec de la flottille anglaise sur le lac Champlain. Le régiment perd 22 hommes et est mis à l'ordre de l'armée pour sa belle conduite. Se sont particulièrement distingués les lieutenants Montenach, de Graffenried et de Goumoëns. Le capitaine Mathey fait l'arrière-garde et est le dernier officier de l'armée anglaise qui quitte le sol américain.

Le 25 juillet 1814, le major Bailey quitte le corps et le major Wauchope également; le capitaine Fane remplace Wauchope à cette date. Le 12 mai 1815, Meuron se trouve dans la région de Burtonville. Le 29, son effectif est de: colonel, 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 10 capitaines, 18 lieutenants, 6 enseignes, trésorier, adjudant, quartier-maître, chirurgien et son aide, 64 sergents, 59 caporaux, 21 tambours, 852 soldats; au total, 1.040 hommes. Il manque au complet 4 lieutenants, un aide-chirurgien, 2 enseignes, 2 sergents, un caporal, 288 hommes; au total, 298 hommes. 14 officiers sont Anglais, 28 Suisses et 5 Allemands; la troupe comporte 313 Suisses, 256 Allemands, 120 Piémontais, 26 Espagnols et Portugais, 22 hommes de diverses nationalités. Le régiment traîne à sa suite 92 femmes et 42 enfants.

La paix est signée le 24 décembre 1815 à Gand. L'effectif du régiment, à cette date, n'est plus que de 660 hommes. Le 11 mai 1816, des ordres sont donnés par lord Palmerston pour le licenciement du corps; les officiers et soldats pourront être conservés au Canada comme colons au Rideau ou à Saint-Thomas avec les allocations suivantes: 1.200 arpents pour un lieutenant-colonel, 1.000 pour un major, 600 pour un capitaine, 300 pour un sergent-major, 200 pour un sergent, 100 pour un soldat, avec deux mois de paye de gratification.

Le 25 juin, 10 officiers et 343 soldats sont licenciés comme colons; le 31 juillet, 27 officiers, 37 sergents, 22 caporaux, 7 tambours et 232 soldats s'embarquent à Québec sur « l'Elisa » et arrivent à Spithead en 38 jours. Meuron est définitivement licencié par décret du 24 septembre 1816: les officiers reçoivent deux mois de paye entière, les sous-officiers et soldats le passage gratuit sur le continent, plus 28 shillings de frais, leurs sacs, uniformes et capotes.

Le capitaine Mathey avec 80 hommes du régiment de Meuron et 20 de Watteville, accepte de servir dans la colonie de la Rivière Rouge fondée par lord Selkirck; il emmène les lieutenants d'Odet d'Orsonnens et Fauche. La compagnie rivale du Nord-Ouest a occupé les postes de la colonie et, pendant dix mois, la petite troupe doit remettre de l'ordre dans le pays, en occupant, sans effusion de sang, les forts William, Pumbina, Douglas, du lac de la Pluie et du Bas de la Rivière. Accusés à la Chambre des Communes d'être « une bande de pillards, de

voleurs et d'assassins », les officiers suisses doivent, pour se justifier, en appeler au témoignage de leur ancien camarade, le colonel de Bosset.

UNIFORME. — Le premier uniforme donné au régiment et porté sur la capitulation hollandaise est un habit rouge doublé de blanc, à collet, revers, parements bleu clair passepoilés de blanc, boutons de métal blanc; mais il fut aussitôt remplacé, pour éviter toute confusion avec les uniformes anglais. Toutefois il existe un portrait du colonel dans cette tenue, avec écharpe bleu de roi frangée d'orange.

L'uniforme adopté est un habit bleu de roi, à collet rabattu, parements et doublure jaune d'or; le devant de l'habit est orné de 10 boutonnières rectangulaires doubles en fil blanc. Il y en a 2 de chaque côté du collet et 2 sur les parements et aux 2 boutons de fermeture latérale de ces parements; pattes de poches en travers passepoilées de jaune avec 4 boutons et boutonnières; pattes d'épaules bleu de roi passepoilées de jaune ou de blanc; cœurs des retroussis bleu de roi. Boutons de métal blanc. Veste, culotte et guêtres blanches. Casque de cuir noir à visière de même, cimier en cuir noir et cuivre; plaque aux armes de Neuchâtel (pal chevronné), rosettes de cuivre, crinière et houppe noires, plumet blanc. Equipement croisé de cuir blanc, gibberne noire, sabre-briquet garni en cuivre, fusil de même avec bretelle de cuir blanc.

Les officiers ont la même tenue, mais les ornements du casque sont dorés, les boutons et boutonnières en argent, le devant de l'habit passepoilé d'argent; épaulettes d'argent, hausse-col argenté, épée à garde et dragonne d'argent, portée au ceinturon de cuir blanc à boucle dorée, sur la veste. Pistolet orné de cuivre au ceinturon. Echarpe orange à franges de même couleur, passée de droite à gauche sur l'habit. On trouve aussi l'habit orné de revers bleu de roi avec passepoil jaune et 7 boutons et boutonnières d'argent, 3 au-dessous de chaque revers; le passepoil jaune borde aussi l'habit jusqu'aux retroussis.

Le tambour est à la livrée du colonel: habit vert foncé, collet, revers, parements, nids d'hirondelle, retroussis noirs bordés d'un galon de livrée (jaune d'or avec barres noires, bordé de chaque côté d'un filet jaune d'or avec bandes noires); l'habit est bordé par devant, sous les revers, d'un galon de livrée; de même pour les poches. Le reste, comme le soldat, mais le plumet du casque est sommé de rouge. Sabre à garde de cuivre, pommeau en tête de lion. Bandoulière blanche; caisse de cuivre aux armes du colonel (d'or à une colline à trois coupeaux de sinople, celui du milieu sommé d'un arbre arraché du même; cimier: un bras armé de sable tenant un arbre arraché de sinople en face, la cime à senestre; supports: deux lions; couronne de comte; croix de Saint-Louis) sur un faisceau de drapeaux, d'armes et d'attributs divers. Cercles barrés vert, noir et jaune; cordons, tirants et cordes blanchis, baguettes brunes garnies en cuivre.

Le tambour-major a le même uniforme que le tambour, mais avec les galons de livrée remplacés par des galons d'argent qui courent aussi sur les coutures des manches et sur les pattes d'épaules; bandoulière noire bordée d'argent avec baguettes noires garnies d'argent et plaque rectangulaire de cuivre aux armes de Neuchâtel. Même sabre que le tambour mais en métal argenté, avec dragonne d'argent, porté au ceinturon sur la veste, en cuir blanc à boucle de cuivre. Canne en bois brun garnie en argent, avec cordons et glands d'argent.

Le nègre musicien a le même uniforme que le tambour, mais sans nids d'hirondelle: bonnet à la heyduque vert foncé avec turban jaune rayé de noir, plumes noires et blanches marquées de cercles vert et jaune. Même sabre porté au ceinturon comme le tambour-major. Cymbales de cuivre à cordonnets jaune et noir.

Le fifre et le musicien ont le même uniforme que la troupe avec galons d'argent aux parements, sur le bordé et aux boutonnières du devant de l'habit et au bordé des poches; le reste comme le tambour. Etui de fifre noir à bouts de cuivre, cordons et glands noir, vert et jaune; bandoulière blanche.

Les fourriers et sergents portent l'épée à dragonne jaune et vert. Leurs insignes de grades comme dans l'armée française à cette époque; ils ont la canne passée dans le retroussis gauche et attachée au 3^e bouton de l'habit.

Le sapeur a le même uniforme que la troupe, mais porte un tablier de cuir blanc, une

cartouchière de ceinture en cuir blanc, une large bandoulière de cuir blanc à plaque rectangulaire de cuivre ornée de deux haches croisées, supportant un sabre à poignée de cuivre, à tête de lion et sans garde. Le fusil est passé en bandoulière sur l'habit. Hache d'acier à manche de bois brun et bout en cuivre. Sur chaque bras, au-dessus du coude, le sapeur porte un ornement en fil blanc représentant deux haches stylisées et croisées.

En passant au service britannique, le régiment prend l'uniforme suivant: chapeau de feutre noir à bords relevés par des ganses blanches, chenille de crin noir; à gauche, cocarde noire maintenue par un bouton de métal blanc; plumet noir à sommet blanc et rouge (et parfois tout blanc). La coiffe est parfois entourée d'un galon blanc. Habit rouge doublé de blanc, avec pattes de poches en travers à trois boutons de métal blanc unis; collet droit et échancré bleu clair passepoilé de blanc avec bouton et boutonnière blancs; parements de même avec deux boutonnières; l'habit orné par devant d'un passepoil blanc et de dix boutonnières de forme pointue en fil blanc. Pattes d'épaules bleu clair passepoilées de blanc à petites franges blanches. Veste et culotte blanches; demi-guêtres noires. Bandoulières blanches à plaque ovale de cuivre portant le chiffre « G. R. » couronné, en dessous une banderole avec l'inscription: « De Meuron's Swiss Regiment », et une guirlande de roses. Giberne de cuir noir, sabre-briquet garni en cuivre, fusil garni en cuivre avec bretelle de cuir blanc.

Les tambours restent à la livrée du colonel.

Un état de cette époque prévoit pour chaque soldat: havresac de toile à voile, deux vestes à manches de nankin blanc pour les petites parades, quatre gilets de nankin blanc sans manches, quatre pantalons de nankin blanc, deux paires de guêtres de nankin blanc (que le soldat cire en noir), deux paires de souliers de cuir d'Europe, empeigne de l'Inde, col de cuir et agrafes, capote de « camuly » avec bretelles en coton blanc pour la rouler derrière le dos, au-dessus de la giberne.

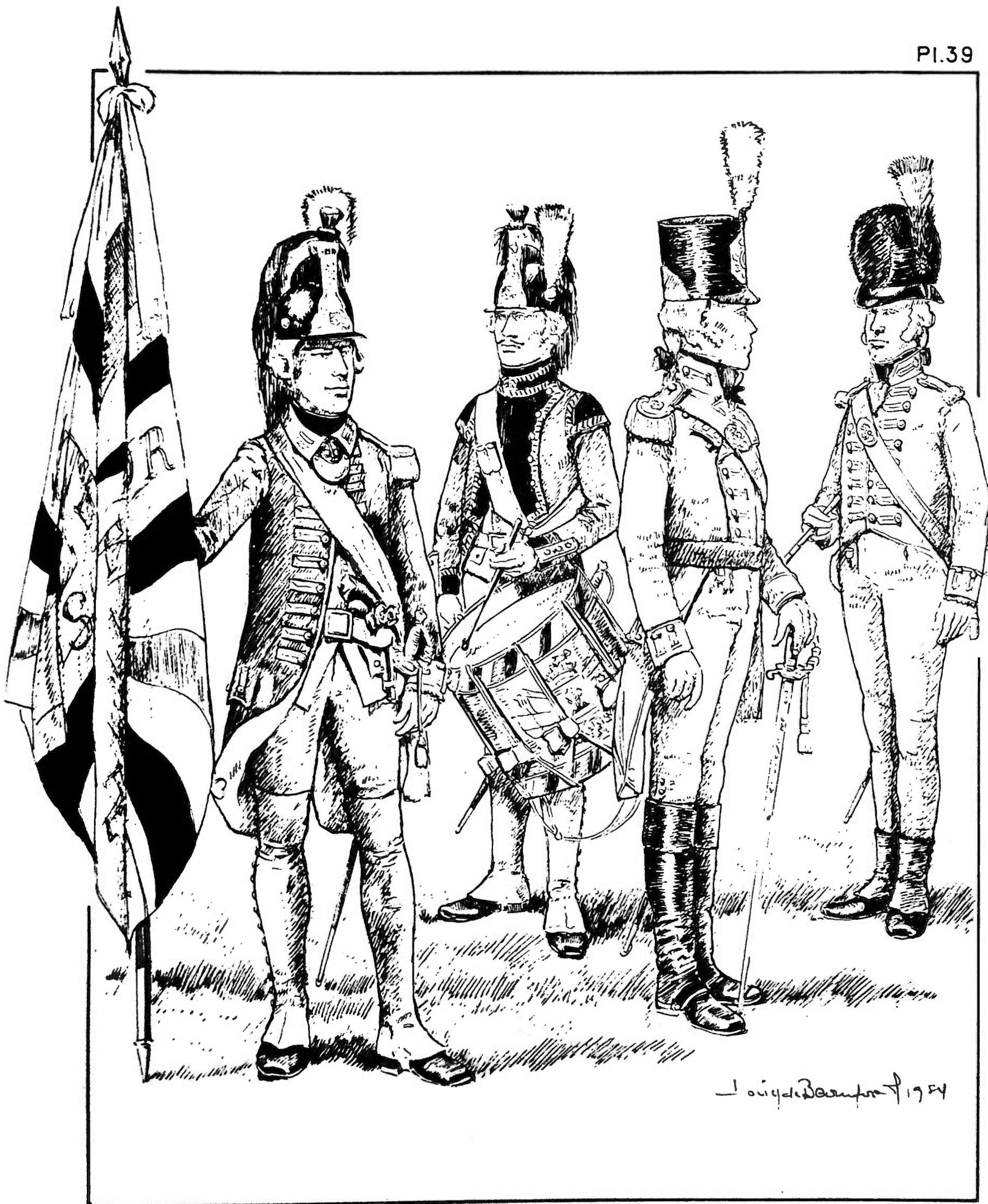
L'officier porte le même chapeau-casque que la troupe avec ornements en argent, ou le chapeau noir à cocarde noire, ganse d'argent, plumet blanc à sommet écarlate; habit long rouge; collet bleu céleste à deux boutonnières d'argent, parements de même à deux boutonnières et boutons, revers de même à dix boutons et boutonnières; il y en a trois sur la patte de poche en travers (mais parfois elle est toute unie); retroussis blancs avec insigne d'argent (soleil?) sur fond bleu clair. Epaulettes d'argent avec couronne dorée. Echarpe cramoisi à la taille. Veste et culotte blanches, bottes noires. Épée à garde dorée et dragonne en or, portée à une bandoulière blanche. Il semble aussi que les officiers aient porté à cette époque un habit rouge très simple, à collet, revers et parements bleu de ciel sans boutonnières.

Un petit portrait du sergent Samuel Schwerin, fait à Seringapatam, lui donne le chapeau décrit ci-dessus, l'habit rouge passepoilé de blanc par devant et fermé par une rangée de sept boutons, avec, de chaque côté, dix boutons et boutonnières blanches, la pointe tournée vers la fermeture de l'habit. Le reste comme ci-dessus décrit, sauf que la plaque de banderole est en métal argenté.

En 1805, le régiment a le petit shako cylindrique noir à plaque de cuivre, cocarde noire et plumet rouge à sommet blanc. L'habit est rouge doublé de blanc, orné par devant de six boutonnières en forme de fer de lance (ou de « bastion ») en galon de fil blanc à filet central rouge; collet bleu bordé d'un tel galon, ainsi que les parements qui sont agrémentés de deux boutons et boutonnières du galon réglé; épaulettes bleu clair liserées de blanc à courtes franges blanches. Le reste comme précédemment.

Les officiers portent un habit analogue à celui décrit ci-dessus, avec passepoils blancs aux collet et parements; une boutonnière et un bouton d'argent au collet, dix au revers, deux aux parements; doublure blanche. Ils portent le shako à plaque dorée, galons, cordons et glands d'argent, plumet rouge à sommet blanc.

Pour l'uniforme porté postérieurement, il est semblable à celui décrit pour le régiment de Roll, mais avec les distinctives bleu de ciel et les « lace » blancs à filet central rouge, et les boutonnières en forme de « fer de lance ». Les galons du tambour doivent sans doute être restés à la livrée de Meuron (jaune et noir). Le bidon est peint en vert foncé avec cordon tressé vert-jaune-noir.



PORTE-DRAPEAU TAMBOUR
(SERVICE HOLLANDAIS)

OFFICIER
(1805)

SERGENT
(1799)

RÉGIMENT D'INFANTERIE SUISSE DE MEURON

D'après une tradition, les officiers auraient porté au service anglais, une écharpe bleu foncé.

DRAPEAUX. — On possède un assez grand nombre de drapeaux du régiment de Meuron; il est difficile de déterminer exactement l'époque et le service auxquels ils ont appartenu, étant donné que les anciens drapeaux d'ordonnance du service hollandais durent être conservés à celui de Sa Majesté britannique. En voici la description:

1. Drapeau colonel (service hollandais): en soie blanche, de 165 cm. de haut sur 145 de large, avec, au centre, le chiffre entrelacé: « V. O. C. »: de la compagnie des Indes hollandaises (*Verenigde Oostindische Compagnie*); au-dessus: « *Terra et Mare* » et au-dessous: « *Fidelitas et Honor* », le tout peint en or. Pique en losange, en laiton doré, et cravate blanche.

2. « *King's Colours* » (service anglais): en soie, de 120 cm. de haut sur 160 de large; Bannière de l'Union avec croix rouge d'Irlande (donc postérieur à 1801) et croix centrale large de 17 cm.; deux glands et cordons cramoisi. Inscription gravée sur la pique en acier du drapeau: « 7 au 14 septembre 1814 à Platzburg, couvrant la retraite de l'armée anglaise ».

3. Drapeaux d'ordonnance: en soie (de 102 cm. de haut sur 111 de large, ou de 160 sur 159,5, ou carré de 101 cm.) avec croix jaune large de 25 cm. environ, portant en lettres majuscules noires les devises: « *Fidelitas et Honor* » (sur les branches horizontales) et « *Terra et Mare* » (sur les branches verticales). Les cantons portent neuf flammes ondées, de droite à gauche: noir-vert-jaune-noir-vert-noir-jaune-vert-noir; ou cinq flammes: noir-jaune-vert-jaune-noir. Les neuf flammes auraient désigné les drapeaux du 2^e bataillon, les cinq, ceux du 1^{er}. Piques de laiton doré avec cordons et glands cramoisi.

Le drapeau à croix jaune et cantons à cinq flammes figure sur un dessin représentant un officier au service hollandais: il est agrémenté d'une cravate blanche et non orange.

4. Drapeau d'ordonnance: en soie, à cantons flammés ondés noir-jaune-vert-jaune-noir, l'inscription de la croix jaune centrale en lettres noires, encadrée dans une autre petite croix blanche filetée de noir; ce drapeau aurait été à Seringatam.

5. Drapeaux d'ordonnance (service anglais): en soie, de 120 cm. de haut sur 170 de large; croix centrale jaune, avec la Bannière de l'Union (d'après 1801) dans le premier canton supérieur près de la hampe; les autres cantons disposés en flammes ondées noir-vert-jaune-noir-vert-noir-jaune-vert-noir. Sur les branches horizontales de la croix centrale, en lettres d'or: « *Fidelitas et Honor* » et sur les verticales: « *Terra et Mare* ». Pique en laiton doré, gravée « 1816 » et deux cordons de soie à grosses franges cramoisi.

Un autre drapeau, un peu plus grand, ne porte pas la croix rouge d'Irlande et est donc antérieur à 1801.

A noter qu'une lettre du major général de Rottenburg, du 23 mai 1814, spécifie que « les drapeaux du régiment de Meuron, usés par dix-huit ans de service, ne sont pas à l'ordonnance, la croix jaune qui sépare les champs devant être bleu clair ».





Brigade Catholique Irlandaise

1794-1797

En 1789, il existe en France trois régiments d'infanterie irlandaise: Dillon, Berwick et Walsh; ils deviennent, en 1791, respectivement, les 87^e, 88^e et 92^e de ligne. Le 29 juillet de la même année, ils sont assimilés aux troupes nationales françaises.

Beaucoup d'officiers, irlandais de nation, émigrent et vont rejoindre les Princes, frères du Roi; la troupe, dans laquelle il n'y a presque plus d'Irlandais, mais surtout des Liégeois, suit en partie ses chefs (principalement au régiment de Berwick). Une « brigade irlandaise », de 900 hommes environ, se rassemble à l'armée des Princes et fait la campagne de 1792 en Champagne.

Un nombre important des officiers et soldats de cette brigade forme le noyau de l'infanterie soldée de la légion de Damas, levée à la solde de la Hollande, le 25 mai 1793; beaucoup d'officiers servent également dans les corps d'York au service de la Grande-Bretagne.

Dès le 28 décembre 1793, le colonel comte de Walsh-Serrant propose au ministre Dundas « 40 officiers du régiment irlandais de Walsh, dont il est le colonel propriétaire, qui ont fait la campagne de 1792 avec lui », pour encadrer « la foule de paysans et de particuliers opprimés et bien intentionnés dont il sera utile de former des régiments », lorsque lord Moira aura rejoint les armées de la Vendée. Il ajoute que « son régiment a été, les deux premières années de la révolution, en Bretagne et a été secrètement de la coalition de M. de La Rouërie qui en faisait le premier point d'appui et la principale force du parti du Roi ».

En mars 1794, le ministre Windham a de nombreux entretiens avec le comte O'Connell, maréchal de camp en France, et l'Honorable H. Dillon, qui lui proposent de lever des régiments catholiques ou mixtes, en Irlande et aux frais du Gouvernement. Pitt, favorablement impressionné par O'Connell, officier prudent, avisé et capable, commence à prêter l'oreille à ces diverses suggestions.

Il y voit l'intérêt de son pays, toujours à court de bons officiers et de soldats; les Irlandais pensent que la levée de corps autonomes catholiques serait une étape certaine vers l'éman-

cipation de leur patrie. Mais Pitt se trouve obligé de vaincre un certain nombre de résistances, en particulier celles du Roi, très bigot de nature, et celles du parti protestant irlandais qui répugne à voir donner à des « papistes » des droits militaires trop favorables.

Mais enfin, à la fin de septembre 1794, Pitt parvient à faire triompher son point de vue et, le 30 de ce mois, le roi d'Angleterre, par l'intermédiaire du duc de Portland, invite le duc de Fitz-James à entrer au service britannique, « avec son ancien régiment et avec l'ancienne brigade irlandaise, sur le même pied que celui qu'elle avait au service du Roi de France ». Il ajoute qu'un 4^e régiment, commandé par le comte O'Connell, sera adjoint aux trois anciens, Dillon, Berwick et Walsh.

Fitz-James rejoint Londres avec sa famille le 15 octobre; dès le 15 novembre, le ministre décide d'autoriser la levée de deux régiments supplémentaires et désigne les six colonels qui sont admis à baiser les mains du roi et de la reine. Mais ensuite, les démarches restent nombreuses et les progrès lents; un remaniement ministériel, survenu en février 1795, semble tout remettre en question, et, finalement, ce n'est que le 1^{er} juillet qu'est donné l'ordre de recrutement pour les régiments, rassemblés sous le titre de « Brigade catholique irlandaise ».

La *Gazette de Londres* du 14-18 juillet 1795 publie les commissions, valables pour un an et renouvelables, données par le roi aux six colonels, avec rang du 1^{er} octobre 1794 et solde entière du 1^{er} juillet 1795.

Pitt est donc parvenu pour la première fois à utiliser les services militaires d'Irlandais catholiques romains dont les cadres seront constitués par des officiers de cette nation et de cette religion, provenant du service de France. Le recrutement aura lieu exclusivement dans les cantons catholiques de l'Irlande; les hommes devront avoir 5 pieds 5 pouces au moins, 8 pouces au plus, être âgés d'au moins 18 ans et s'engager sans limitation de temps pour servir n'importe où. Ils ne pourront être incorporés d'office dans un autre corps de troupe, sauf dans un autre régiment de la brigade.

Chacun de ces régiments devra être complété en quatre mois à partir de la date de l'ordre de levée; il sera alors soumis à l'inspection d'un médecin puis d'un officier général, qui réformeront tout homme jugé impropre au service ou qui n'aurait pas été engagé régulièrement. Les régiments seront, en ce qui concerne l'armement, l'habillement, la solde, les subsistances, les quartiers, etc., placés sous la même réglementation que les autres corps irlandais au service de Sa Majesté Britannique.

Il sera accordé 20 livres sterling par homme de recrue, et les colonels recevront un acompte immédiat de 4.000 livres sur ces primes de levée et les subsistances. La solde des sous-officiers et soldats commencera à courir de la date de l'engagement.

Les officiers qui ont reçu une commission dans la brigade, percevront leurs appointements du 1^{er} octobre 1794; ceux qui seront nommés par la suite, de la date de leurs lettres de service. Les commissions ne peuvent être vendues, pour quelque cause que ce soit; mais les officiers pourront acheter, par la suite, une commission de grade supérieur dans un autre corps irlandais.

Si les régiments sont réformés, les officiers bénéficieront de la demi-payé, conformément aux règlements en vigueur.

Les régiments n'ont pas, à l'origine, d'effectif-type; mais le 1^{er} avril 1796, ils sont placés sur le pied irlandais comme les régiments prêtés par l'Irlande pour servir au loin. Chaque régiment doit comporter: colonel, lieutenant-colonel, major, 7 capitaines, capitaine-lieutenant (pour commander la compagnie colonelle), 10 lieutenants, 10 enseignes, adjudant, quartier-maître, chirurgien et son aide. Le corps est d'un bataillon de huit compagnies, dont une de grenadiers; un détachement d'artillerie semble avoir été attaché à chaque régiment. Un état conservé au War Office indique l'effectif réglementaire de 32 sergents, 30 caporaux, 20 tambours, 2 fifres, 420 soldats et 40 « warrant men » (soldats fictifs dont la solde est effectivement perçue par le corps pour couvrir certaines dépenses jugées nécessaires au régiment).

Le 1^{er} octobre 1794, les régiments reçoivent les cadres suivants: Régiment du colonel duc de Fitz-James, lieutenant-colonel Moore, major Egan. — Régiment du colonel comte de Walsh-Serrant, lieutenant-colonel vicomte de Walsh-Serrant, major comte P.-F.-J. de Walsh-

Serrant. — Régiment du colonel Honorable H. Dillon, lieutenants-colonels Mac Dermott et Edward Dillon (passé colonel du régiment de son nom le 1^{er} février 1795), majors F.-T. Dillon et Hussey. — Régiment du colonel comte O'Connell, lieutenant-colonel Mac Carthy, major Barry. — Régiment du colonel comte de Conway, lieutenant-colonel Stack, major comte de Rothe (remplacé peu après par le capitaine O'Shée). — Régiment du colonel vicomte de Conway, lieutenant-colonel comte O'Mahony (remplacé le 3 mars 1796 par le comte Sutton de Clonard), major vicomte J. de Conway.

En vertu d'une clause spéciale, qui semble avoir été dictée au Gouvernement par le parti protestant irlandais, les régiments doivent être employés « en permanence » dans les possessions étrangères de Sa Majesté; ils ne doivent jamais résider en Grande-Bretagne ou en Irlande. Pour le moment, ils sont destinés à servir aux Antilles.

On trouve dans les rangs des six régiments treize anciens officiers de la légion hollandaise de Damas.

Dès le commencement, la levée des recrues s'avère difficile; on trouve peu d'enthousiasme parmi la jeunesse agricole catholique, qui répugne à servir sous les couleurs de l'Angleterre. De plus, l'argent accordé pour subvenir aux frais de levée est insuffisant. Le ministère anglais transmet ses instructions avec un retard considérable et, souvent, néglige d'en donner. Un simple fonctionnaire se voit contraint d'avancer 1.500 livres, sous sa propre responsabilité, pour régler la subsistance des officiers qui, autrement, mourraient de faim (17 mai 1795). On cherche à enrôler des étrangers: le résultat est décevant.

En janvier 1796, les six colonels sont en Irlande; le 3 mars, le général comte de Conway meurt et son régiment est donné au vicomte de Walsh-Serrant, lieutenant-colonel du régiment de Walsh, remplacé lui-même par James O'Toole.

En mars, Berwick est parvenu à recruter 200 beaux hommes, mais, sur un ordre venu de Londres, ceux-ci sont incorporés d'office dans Dillon et Walsh 2^e. La même mesure s'applique aux recrues faites pour Walsh 1^{er}, O'Connell et Conway. Cette opération faite, les quatre régiments dont ne subsistent plus que les cadres d'officiers, doivent recommencer à recruter. À cette époque en effet, deux régiments d'infanterie, d'un effectif minimum de 1.000 hommes, sont réclamés pour se rendre à Gibraltar; mais cette destination est bientôt changée pour la Jamaïque.

En août, les régiments sont rassemblés à New Geneva, en face de Duncannon, près de Waterford, dans de vastes bâtiments construits autrefois pour abriter des Calvinistes bannis de France. Ils sont passés en revue le 17 et, le régiment de Walsh 1^{er} ayant reçu un renfort inattendu de 180 hommes, ses rangs se trouvent être les mieux fournis; en conséquence, les recrues de Berwick, O'Connell et Conway y sont incorporées (Mémoire du duc de Fitz-James au ministre, du 29 septembre 1796).

En avril 1797, des ordres sont donnés pour que les six régiments soient définitivement réduits à deux; en conséquence, les soldats de Fitz-James et O'Connell sont incorporés dans Conway alors en Irlande; le régiment ainsi augmenté est expédié à Halifax en Nouvelle-Ecosse. Le régiment du vicomte de Walsh doit être incorporé dans Dillon aux Antilles, mais il continue sa vie propre jusqu'en 1797, et le régiment du comte de Walsh reste également sur pied aux Antilles, contrairement aux ordres donnés.

Il reste donc sur pied quatre régiments d'un bataillon. Voici un rapide aperçu de leur carrière active:

— Le régiment de Walsh met à la voile pour les Antilles le 21 novembre 1796 et y arrive dans un état déplorable: il débarque 246 malades à la Barbade et un peu plus de 100 à Saint-Pierre de la Martinique; 36 hommes sont morts au cours de la traversée. Le corps semble avoir combattu un moment à Saint-Domingue « contre les nègres révoltés »; il apparaît ensuite à la Martinique, de février à juillet 1797. Trois compagnies quittent Port-Royal de la Jamaïque le 20 septembre pour la baie de Honduras, menacée par les Espagnols; le 25 décembre, ces trois compagnies y sont en effet signalées, sous les ordres du capitaine O'Shiell. Elles y demeurent jusqu'au 16 juin 1798 et rejoignent l'Angleterre à la fin de septembre. Le capitaine de grenadiers Mac Carthy est blessé au bras droit en juin 1798 sur le transport « la Calypso »

en revenant du Honduras en Angleterre, au cours d'un combat avec un corsaire français. Les sept autres compagnies sont à Saint-Domingue sous les ordres du capitaine Mac Mahon; elles y restent jusqu'à la fin d'août 1798, arrivent en Europe le 24 novembre (ou octobre) et sont licenciées peu après à Chatham.

Le frère du maréchal Bugeaud, Thomas-Patrice-Simon Bugeaud de la Piconnerie, sert, sous le nom de « Patrick Sutton » (nom de sa mère) comme lieutenant dans Walsh.

— Le régiment de Dillon met à la voile pour les Antilles vers mars 1796; il apparaît à la Jamaïque en août, mais l'a quittée en septembre pour y revenir en octobre-novembre. Il a aussi subi des pertes sévères en officiers: le major, 3 capitaines, 3 lieutenants, un enseigne, le quartier-maître et le chirurgien. Il est également employé à Saint-Domingue « contre les nègres révoltés »; 20 pionniers noirs apparaissent dans son effectif à cette époque. Le 11 avril, 600 hommes du 40th Foot et de la Brigade irlandaise, avec d'autres petits détachements, arrivent au Port-au-Prince en même temps que le général Maitland. Les 16 et 17 avril, Dillon se distingue à l'attaque du Fort-Guérin, camp retranché de Jean Kina; le capitaine Hally y est blessé. En juin, le corps, avec ses pionniers noirs, est toujours à Saint-Domingue. En janvier 1799, un très faible détachement de Dillon est signalé, en route vers l'Europe, à bord du transport « la Catherine ». Il y reste jusqu'en juin 1798.

En ce qui concerne les services de guerre des deux bataillons à Saint-Domingue, on signale que, le 27 avril 1797, un transport, ayant à son bord 300 hommes des « Black Caribs » de Saint-Vincent est pris par un corsaire espagnol et amené à Trujillo; aussitôt, la frégate « l'Experiment » court après lui, le rejoint à minuit, l'enlève à l'abordage avec 50 soldats convalescents de la Brigade irlandaise, des 42nd et 53rd Foot, encloue ses huit canons et ramène triomphalement le transport délivré.

En mars 1798, la ville de Saint-Marc est fortement menacée et le cordon de troupes qui défend la plaine de l'Arcahaye est totalement rompu par suite de la trahison d'un officier de la Brigade irlandaise. De ce fait, Port-au-Prince se trouve de nouveau encerclé par l'adversaire.

— Le régiment du vicomte de Walsh quitte l'Angleterre en même temps que Dillon et apparaît à la Jamaïque d'août à novembre 1796. Ses pertes sont également sérieuses: le major, un capitaine, 2 lieutenants, un enseigne, le quartier-maître, l'adjutant. Vingt pionniers noirs sont aussi portés sur ses états de situation en octobre et il semble bien qu'ils aient été enrôlés au cours du mois de septembre 1796. D'après les rapports de mars 1797, le régiment est à bord du transport « le Général Eliot », à Port-Royal, toujours avec ses pionniers noirs, mais ceux-ci disparaissent des situations en avril lorsque le bataillon est définitivement débarqué à Port-Royal. En mai-juin 1797, Walsh est à bord du navire de Sa Majesté « l'Experiment », en mer, se dirigeant vers la Nouvelle Ecosse; il est à Halifax en juillet, août et septembre. En octobre, il est à nouveau sur « l'Experiment », en mer, et en décembre, à Chatham Barracks où il est licencié.

— Le régiment de Conway se trouve à New Geneva Barracks, fort de 196 hommes; ils sont inspectés le 31 mai 1796 et 112 sont portés comme détachés. Le 16 septembre, à l'île de Lombay, le corps comporte 557 hommes qui sont inspectés et reconnus bons pour le service. Le 20 mai 1797, Conway reçoit 30 sergents, 29 caporaux, 24 tambours et 187 hommes venant du régiment de Fitz-James, et 18 sergents, 14 caporaux, 20 tambours et 166 hommes d'O'Connell. Le 21 juin, 133 hommes de recrue sont encore inspectés et acceptés pour le service. A cette date, le corps s'embarque à Passage, près de Waterford, sur six transports, pour la Nouvelle Ecosse, mais il ne semble pas avoir mis à la voile avant le 19 octobre, après avoir débarqué un grand nombre de malades à l'île de Spike. Un détachement du corps, sous les ordres du major J. Conway, apparaît à Halifax de janvier à avril 1798. En octobre 1797, des ordres avaient été donnés pour incorporer le régiment de Conway dans le 47th Foot et pour répartir ensuite les compagnies de ce dernier régiment aux Bermudes et aux Bahamas. Ceci est confirmé par une lettre du commandant d'armes de Halifax, datée d'avril 1798, qui se réfère à l'ordre donné de transférer Conway aux Bermudes et spécifie que la première partie du régiment est arrivée d'Irlande à la fin de novembre 1797; elle est entièrement composée de

recrues de nouvelle levée, mal entraînées et sans aucune instruction militaire. Le reste du régiment, après avoir subi une grave tempête sur les côtes de la Nouvelle Ecosse et de Terre-Neuve, n'était arrivé que sept jours après la date prévue. La plus grande partie du corps est revenue en Angleterre le 24 septembre 1798.

Il semble aussi que certains éléments des dépôts de la Brigade catholique irlandaise aient été engagés contre les « rebelles irlandais » en 1797 et 1798.

Dès novembre 1797, des ordres sont donnés pour le licenciement des bataillons de la « Pitt's brigade » (ainsi qu'elle était parfois dénommée), à la date du 25 décembre. C'est en effet de ce jour que les officiers doivent commencer à percevoir leur demi-payé. Cependant, comme la majorité d'entre eux se trouve au-delà des mers, cette date est reportée au jour de leur débarquement en Angleterre ou en Irlande (dans beaucoup de cas, ce ne fut pas avant 1799). Les soldats sont congédiés ou incorporés dans les troupes de ligne.

Il est très difficile de fixer le numérotage des régiments de la Brigade irlandaise; il semble qu'à l'origine, ils n'aient pas porté de numéros et n'aient été désignés que par les noms de leurs colonels. Sans doute reçurent-ils des numéros d'ordre lorsqu'ils entrèrent dans le service actif et furent désignés pour servir outre-mer, soit: 1st Fitz-James, 2nd Walsh, 3rd Dillon, 4th O'Connell, 5th Conway-Walsh, 6th Conway.

Mais par la suite, dans les « états mensuels » pour la Jamaïque des 1^{er} août, 1^{er} octobre et 1^{er} novembre 1796, conservés au « Public Record Office », le régiment de Dillon est dénommé « 1st Regiment »; de même, dans le « Royal Military Calendar » (Londres 1820), Henry Dillon est qualifié d'ancien colonel du 1^{er} régiment de la brigade irlandaise; toutefois, dans deux « états mensuels » postérieurs, Dillon porte le numéro « 3rd ».

De même, dans les « états mensuels » des 1^{er} août, 1^{er} septembre, 1^{er} octobre 1796, le régiment du vicomte de Walsh-Serrant (auparavant Conway) porte le numéro « 3rd »; dans deux autres, postérieurs, il a le numéro « 5th », et dans la « London Gazette » du 3 novembre 1795, il est porté comme « 3^e régiment de la brigade irlandaise » (auparavant régiment d'infanterie du colonel Thomas Conway) ». Il faut noter toutefois que dans l'état mensuel du 1^{er} novembre 1796, Walsh est qualifié de « 4th ».

UNIFORME. — Chapeau tricorne de feutre noir, à cocarde noire; habit rouge écarlate; collet, revers, parements, pattes d'épaules et doublure de la couleur distinctive; le collet orné d'un bouton et d'une boutonnière de fil blanc coupée carrément; les boutonnières des revers et des parements par deux; boutons blancs. Veste et culotte blanches; guêtres noires; équipement de cuir blanc.

Les officiers ont la même tenue avec les boutonnières, ganses, glands des cornes du chapeau, etc., en argent; épaulettes de même ornées d'une lyre d'Irlande en métal doré. Baudrier de cuir blanc.

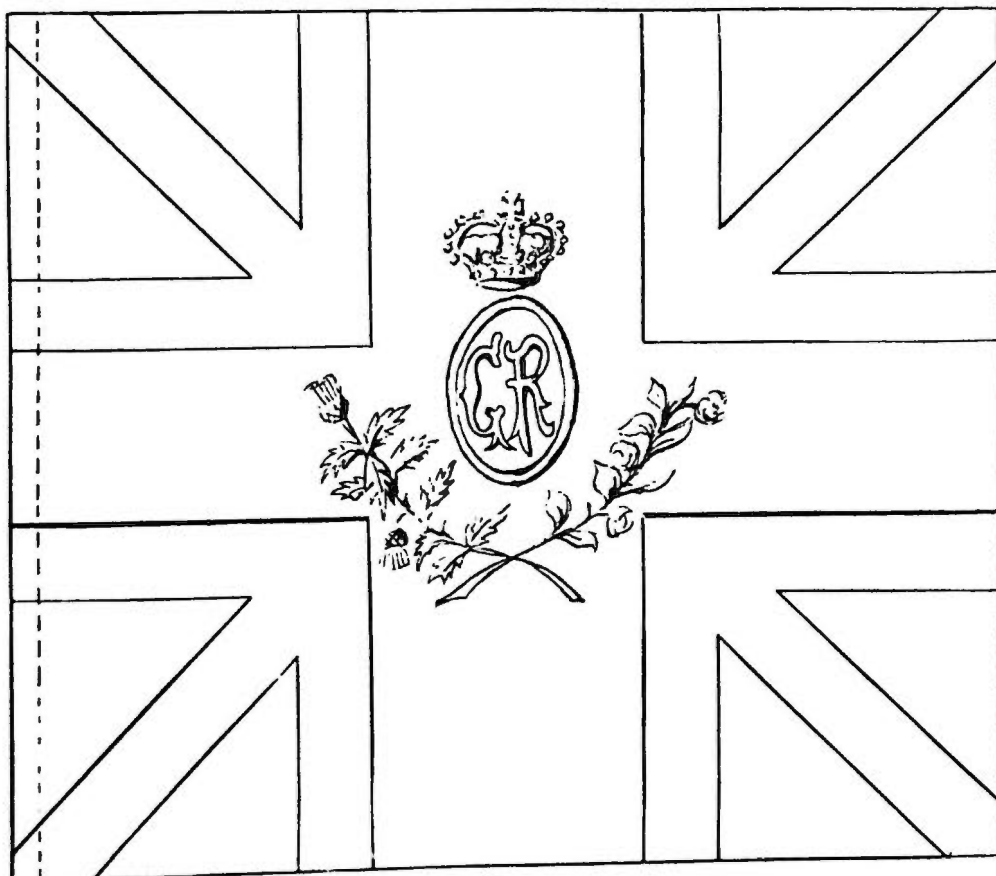
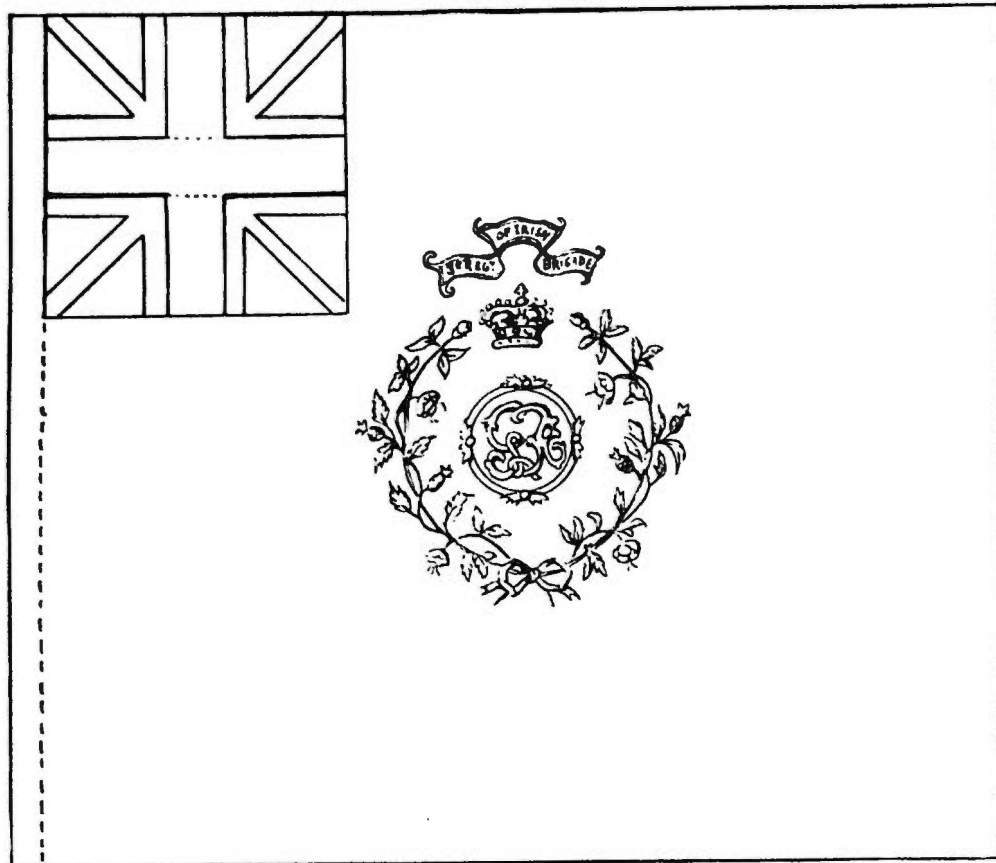
On a retrouvé dans les sables de Haïti une plaque de baudrier en cuivre fondu, de forme ovale, portant, gravée, la jarretière couronnée, avec l'inscription: « *Loyal Irish Brigade* ». Sur un portrait d'officier, ce dernier porte la même plaque, en métal argenté, ornée au centre de la jarretière du chiffre du régiment (en la circonstance: 4).

On ne connaît que deux des couleurs distinctives: le jaune d'or pour le 3rd Conway-Walsh; bleu de roi pour le 4th O'Connell.

DRAPEAUX. — On en connaît deux: a) Drapeau du Roi (King's Colours) d'un des régiments de Walsh-Serrant: en soie, de 1 m. 70 de hauteur sur 2 m. 01 de largeur. Il comporte la bannière de l'Union (fond bleu, croix centrale rouge bordée de blanc, croix diagonale blanche) avec, au centre: sur l'avant, le chiffre du roi « G. R. » dans un ovale, le tout en or, surmonté de la couronne royale d'Angleterre (en or, le bonnet intérieur rouge, les perles blanches). Ce motif est entouré d'une branche de chardon et d'une branche de roses, en broderies (ou peinture) vertes, violettes et rouges (clair). Au revers: la harpe d'Irlande, dans un ovale, surmontée de la couronne d'Irlande, le tout en or, entouré des mêmes feuillages. — b) Drapeau régimentaire (Regimental Colours) de Conway-Walsh « 3rd »: en soie, de 1 m. 68 de

hauteur sur 1 m. 88 de largeur; fond jaune d'or, bannière de l'Union de 0 m. 56 au coin supérieur gauche; sur l'avant, le chiffre entrelacé en or « G. R. » sur fond rouge liseré de bleu avec perles blanches; ce motif est surmonté de la couronne d'Angleterre en or, bonnet intérieur rouge écarlate, et perles blanches. Le tout, dans une couronne de roses (tiges brunes, feuillages verts, fleurs roses) nouée d'un ruban bleu. Au-dessus, banderole blanche liserée de cramoisi, avec l'inscription en noir: « *3d Regt of Irish Brigade* ». Au revers, mêmes motifs; mais le chiffre du roi est remplacé par la harpe d'Irlande en or sur fond vert foncé. Ce drapeau, conservé au Musée d'Angers, provient de la famille de Walsh-Serrant.





R. Grouvel 1954

DRAPEAUX DU 3^{ME} RÉGIMENT D'INFANTERIE DE
LA BRIGADE IRLANDAISE (WALSH-SERRANT)

Hôpitaux militaires

1793-1798

En juin 1793, il est établi à Tournai, un hospice sous le nom d' « Hôpital Notre-Dame », « pour les émigrés malades et blessés servant dans les armées combinées ». Cet établissement, placé sous la haute surveillance du comte de Cunchy, commissaire des Princes pour les Pays-Bas et les Flandres, est dirigé par M. de Lagarde, et son chirurgien-major est M. Marchand, assisté d'une infirmière.

Les recettes destinées à alimenter la caisse de l'hospice sont de deux sortes: d'abord, des dons qui semblent avoir été assez nombreux sinon généreux, en particulier parmi le clergé séculier et régulier réfugié dans la région. Ensuite par les remboursements, effectués par les corps de troupe, des journées d'hôpital de leurs officiers et soldats (c'est ainsi que, le 4 mars 1794, la légion de Béon rembourse 1.864 journées à 13 sols pour ses hommes). Lorsque les dépenses excèdent les recettes, ce qui est généralement le cas, la différence est réglée par la caisse de secours des Princes, tenue en cette région par le prince de Béthune-Hesdigneul.

Les dépenses relevées sont: frais d'apothicaire (Guinez, de Tournai), loyer de lits de sangle, matelas, couvertures, etc... (à Daumerye, tapissier), blanchissage, achat de charbon, plus diverses sommes versées aux boulanger, boucher, brasseur et même au perruquier.

Les bénéficiaires de l'hospice sont des officiers et soldats blessés ou malades, Français émigrés servant dans les corps aux soldes anglaise, hollandaise et autrichienne (légion de Béon, régiment de Würtemberg, etc.), d'anciens officiers ou volontaires des armées royales restés sans emploi dans les Pays-Bas, des prêtres et religieux émigrés.

En 1794, « le local de l'hospice n'étant pas assez grand, on a dû envoyer les convalescents à Saint-Amand et dans les campagnes, outre que cela donnoit de l'emplacement, il y avoit de l'économie et un bien-être pour les convalescents qui se trouvaient au bon air ».

A noter qu'on relève dans la liste des donateurs, parmi les plus généreux, la comtesse de Mérode.

L'hospice semble avoir été supprimé le 20 avril 1794. A cette date, les recettes avaient été de 4.763 livres contre 6.254 livres de dépenses.

On trouve aussi la trace d'un établissement créé à Bruxelles en 1793 « pour les émigrés blessés » par la comtesse de Maldeghem, dont le chirurgien-major était J.-M.-B. Begny, passé en 1794 au régiment d'Hervilly.

Le 25 novembre 1795, le Gouvernement britannique décide d'utiliser les services de nombreux médecins et chirurgiens émigrés qui peuvent, avec profit, être envoyés aux Antilles où la mortalité est effroyable parmi les troupes d'occupation.

L' « Hôpital général », créé à cet effet, comprend à l'origine: un médecin général et son assistant, 2 chirurgiens et un assistant, 10 aides-chirurgiens, un contrôleur, un garde-magasin et son aide, 2 gestionnaires, un aumônier, un secrétaire et un aide-cuisinier.

Le médecin général est Louis Versturme, commissionné comme assistant le 25 novembre 1795 et faisant fonctions. Sont signalés comme ayant été embarqués pour les îles, l'assistant chirurgien, 5 aides-chirurgiens, un gestionnaire, l'aide-garde-magasin et l'aide-cuisinier.

En janvier 1797, le « General Hospital » comporte: médecin général directeur et inspecteur des hôpitaux étrangers (Louis Versturme, nommé le 25 juin 1796 et touchant les

« allowances » de lieutenant-colonel) et son assistant (G. Couturier, nommé le 25 août 1796 et percevant les « allowances » de capitaine, avec rang de chirurgien-major), 2 chirurgiens (avec les « allowances » de lieutenant), 3 chirurgiens en second (avec les « allowances » d'enseigne), un gestionnaire, un aumônier, un gestionnaire pour le détachement de l'hôpital servant aux Antilles, un secrétaire, un garde-magasin et son aide, une laveuse, une couturière, un cuisinier et 2 aides.

Sur l'ensemble de ce personnel, sont embarqués pour les Antilles: l'assistant médecin général directeur, un chirurgien, 3 chirurgiens en second, 8 aides, le contrôleur, un gestionnaire, le secrétaire, l'aide-garde-magasin, la couturière, le cuisinier et un de ses aides.

La grande majorité de ce personnel est français, le reste allemand ou hollandais.

Aucun renseignement complémentaire.

Pas d'indications sur l'uniforme porté.



TABLE ONOMASTIQUE

- ABERCROMBY** (sir R.), gén. angl. — 20, 21, 32, 42, 43, 58, 63, 69, 71, 158, 164, 181, 189, 190, 217, 218, 252, 261, 262, 264, 265, 270, 296, 297, 304, 305.
ADAM (sir F.), col. 21st Foot, gén. — 307.
ADOLPHE (Fréd. duc de Cambridge). — 187.
AGNEW (A.), adj. gén. angl. — 336.
AGOSTINI (A.), ens. — 221.
AGRAIN (C.-H. de Pradier bar. d'), cap. Cuir. du Roi, ens. Castries. — 184.
AIGUES DE SALES (P. des), maj. Penthièvre-inf. — 241, 242.
AIREY (sir G.), lt-col. 8th Foot, gén. — 330.
ALI-HUSSEIN, nabab. — 339.
ALI-KHAN, nizam Haïderabad. — 338.
ALLEGRE DE ST-TRONC (J.-B. d'), chef royal. — 14, 126.
ALLEMAGNE (Empereur d'). — Voir François II.
ALLONVILLE (A.-J. cte d'), mar. de c. — 41, 172, 173.
ALTEN (C. cte von), gén. han. et angl. — 237.
ALZON (J.-B. d'Audé vte d'), lt R. Etranger-cav. — 189, 194.
AMIEL (J.-L.-F.), off. suisse, lt Gren. Bourbon. — 233.
ANCEAU DE LAVELAND (J.-J.-C.-T. d'), lt-col. Anjou-inf. — 241, 242, 244.
ANDIGNÉ DE ST-GEMMES (L.-M.-F. cte d'), lt de vais. — 134, 136, 172.
ANDREZEL (C.-F.-T. de Piconi cte d'), lt-col. Rouergue-inf. — 111, 113.
ANGOULÈME (L.-A. de Bourbon, duc d'). — 41, 48, 66, 77, 237.
ANOVILLE (C.-V.-A. Lemaistre d'), lt Strasbourg-art. — 178.
ANSLEY (B.), cap. 3rd Foot Gds. — 222.
ANSTRUTHER (R.), gén. angl. — 298.
ANTONIO (F.), lt. — 205.
ANTRECHAUX (J.-J. d'), lt de vais. — 137.
ARATA (G.), cap. — 219, 221.
ARGENS (P.-O. d'), vol. comp. bret. 1792. — 130.
ARGOUT DE VEYSSILIERE (E.-M. cte d'), cap. Piémont-inf. — 194.
ARNAUD (G.-J.-M. chev. d'), vol. Marine. — 119.
ARNAUD DE FOARD (L.-A. d'), asp. Marine. — 119.
ARNOLDI (R. von), hist. — 8.
ARTAUD (L.), lt. — 120.
ARTEZ (L.-G.-A. d'Albez-Peyrez ch. d'), cap. bat. garn. Viennois. — 292, 293.
ASHWORTH (sir C.), gén. angl. — 235.
ATILLY (F.-N. Junot cte d'), lt-col. R. Comtois-inf. — 123, 124, 127.
ATKINSON (C.-T.), cap., hist. — 7.
AUFFENBERG (F. bar. von), gén. autr. — 322, 323, 325.
AUGEREAU (P.-F.-C. duc de Castiglione), mar. de Fr. — 265, 317.
AUSSENAC (L.-F.), s/lt Condé-drag. — 187.
AUTICHAMP (J.-F.-T.-L. de Beaumont mis d'), mar. de c. — 97, 98.
AUTICHAMP (A.-J.-E. de Beaumont cte d'), mar. de c. — 97.
AVOUT (J.-F.-C. Noyers d'), s/lt R. Champagne-cav. — 165.
AVRILLÉ (A.-R.-F.-H. Le Tourneux d'), s/lt chass. Picardie. — 158.
BACHMANN (A. bar. de), de Glaris, lt Salis-Samade-inf. — 305.
BACHMANN (F.-J.-F.-A.-V. bar. de), id., lt Sonnenberg-inf. — 314, 315.
BACHMANN AN DER LETZ (N.-L.-F.-J. bar. de), id., lt-col. Salis-Samade-inf. — 315, 321, 322, 323, 324, 325, 329.
BAILEY (N.-W.), cap. 10th Foot. — 339, 340.
BAILLY DU FRESNAY (C.-G.-E.-J. mis de), lt. Roi-inf. — 74, 81.
BAINES (J.-S.), maj. 1st Foot. — 229, 234.
BAIRD (sir D.), gén. angl. — 338.
BALATHIER-LANTAGE (H.-E.-V. vte de), maj. chass. Cantabres. — 269.
BALCARRES (A. Lindsay cte de), gén. angl. — 287.
BALDENSPERGER (F.), hist. — 7.
BALDET (M.). — 8.
BALIVIERES (N.-P. Le Cornu mis de), col. Roi-inf., mar. de c. 1791. — 279.
BALLEROY (J.-F. de la Cour vte de), ch. d'escadre. — 125, 127.
BARAGUAY D'HILLIERS (L. cte), gén. div. — 322, 323, 325.
BARBOU D'ESCOURIÈRES (G.), gén. div. — 317.
BARCLAY (D.), maj. R. York Rangers. — 222.
BARJAC (N. de), cap. — 270.
BARKER (W.), cap. — 21.
BARQUIER (J.-D. cte), gén. brig. — 292.
BARRE DE ST-JEAN (J. de), cap. Hainaut-inf. — 16, 58, 60, 265.
BARRY (D.), cap. Walsh-inf. — 347.
BARTHELEMY (F. mis de), hom. d'état. — 302.
BARTOLI (P.-F.), bas-off. régt prov. corse. — 207.

- BARTOLI (J.-M.), vol. gend. corse. — 209
 BASCHI DU CAYLA (H.-P.-E. cte de), mar. de c. — 76.
 BASILE (M.-L.-F.), lt drag. milices St-Domingue. — 187.
 BAUDOT (A.-N.), gén. brig. — 297.
 BAVIERE (L.-H. Raguét de), s/lt Wittgenstein-inf. — 275.
 BAVIERE (P.-F. Raguét chev. de), cad. gent. Rouergue-inf. — 275.
 BAYLE (P.), conv. — 117.
 BAZOUGES DE BOISMOREAU (F. Aumont de), cap. Orléans-cav. — 255.
 BEAUCHAMP (M. Le Seillier de), cap. ret. class. Poncet. — 189.
 BEAUFORT (P.-J.-J.-M.-J.-M. Brandouin de Balaguier cte de), maj. Soissonnais-inf. — 127.
 BEAUJEU (J.-H. vte de), ch. de brig. Strasbourg-art. — 140, 141, 142.
 BEAULIEU (J.-P. bar. de), gén. autr. — 243, 251.
 BEAUMETZ (C. du Val de), lt. — 59.
 BEAUNAY (J.-B.-F. cte de), garde Marine. — 190.
 BEAURECUEIL (B.-M.-J. Laugier de), lt-col. Roi-cav. — 279.
 BEAUSIRE (J.-G. chev. de), lt Auxonne-art. — 262, 293.
 BEAUSSIER (L.-J. cte de), lt de vais. — 186, 188, 189.
 BEAUVAIS DE PRÉAUX (C.-N.), conv. — 117.
 BEAUVOIR (C.-A. Hébert mis de), cap. Gardes franç. — 172.
 BECKER, lt. — 261, 267.
 BECKFIELD, lt. — 270.
 BEGNY (J.-M.-B.), chir. Reine-drag. — 124, 351.
 BELAIR (N.), serg. 58th. — 296.
 BELLARD (N. de), cap. — 52.
 BELLEGARDE (H.-J.-J. cte de), gén. autr. — 242.
 BELLIARD (A.-D. cte), gén. div. — 218, 298.
 BENDER (B.-C. bar. von), gén. autr. — 242.
 BENNES (F.-T. de), hom. d'armes à pied 1792, ép. L.-F.-C. de Haussay. — 251.
 BENTINCK (W.-C. Cavendish lord), gén. angl. — 159, 234, 306, 307.
 BÉON (F.-F. cte de), s/lt g. du corps, ép. M.-M.-C. de Béon du Casaux. — 241, 242, 243, 244, 245.
 BERESFORD (W. Carr vte), gén. angl. — 235, 237.
 BERESFORD (G. Carr), maj. 6th drag. gds. — 159.
 BERNARD (G.-L.), de Bâle, lt-col. — 339.
 BERNARD (R.). — 8.
 BERNY (E.-A.-G.-C. de), cad. gent. Beaujolais-inf. — 37.
 BERRY (C.-F. de Bourbon duc de). — 255.
 BERTHIER (L.-A. pce de Wagram et Neuchâtel), mar. de Fr. — 339.
 BERTHIER DE GRANDRY (C. de), él. éc. mil. Auxonne. — 18.
 BÉTHIZY DE MÉZIÈRES (R.-H.-C. mis de), cap. R. Etranger-cav. — 51, 52.
 BÉTHIZY DE MÉZIÈRES (E.-E. cte de), mar. de c., ép. A.-C.-M.-O. du Dessand. — 88, 99, 100.
 BÉTHIZY DE MÉZIÈRES (J.-E. vte de), col. gren. roy. Picardie, ép. M.-F.-P.-E. Souchon des Préaux. — 99.
 BETHMANN (S.-M.), banq. — 87.
 BÉTHUNE-HESDIGNEUL (E.-F.-L. pce de), guid. ret. gend. Garde. — 351.
 BÉTHUNE-HESDIGNEUL (C.-F.-G.-D. cte de), col. Carabiniers. — 277.
 BIBRA (L. von), ens. Froberg. — 221.
 BIFFARI (F.-J.-P. de), lt. — 292.
 BILLON (C.-M. du), maj. Beauvoisis-inf. — 269.
 BITTARD DES PORTES (R.), hist. — 7, 66.
 BLAINVILLE (C. de Buisson mis du), lt-col. bat. garn. Auxerrois. — 126.
 BLANC (H.), gén. br. — 8.
 BLANGY (M.-P.-M. Le Vicomte cte de), lt gén. — 249.
 BLOMBERG (G.-A.-G.-E. bar. von), gd mar. Lippe. — 105.
 BLONDEAU (C.-J.-L.-E.), ch. d'esc. Lauzun-huss. — 47, 67.
 BLONDIN D'ABANCOURT (G.-I.), mousquet. 1792. — 78, 116, 247.
 BOCHECIAMPE (V.), lt. — 221.
 BOCK (A. chev. de), s/lt chass. Cévennes. — 262.
 BOIS-BERTHELOT (P.-A.-A. cte du), cap. de vais. retiré, ch. royal. — 135.
 BOISBOISSEL (J.-M.-M. chev. de), él. Marine. — 59.
 BOISGELIN DE KERDU (G.-D.-J.-M. cte de), mar. de c. — 197.
 BOISGELIN DE KERDU (P.-M.-L. chev. de), lt Roi-inf. — 118, 119, 120, 121.
 BOISGELIN DE LA VIEFVILLE (T.-M. cte de), lt de vais. — 188, 189.
 BOIS-HAMON (J.-M. Colin de), lt Auxonne-art. — 142.
 BOISSIEU DU BOISNOIR (H.-L.-A. chev. de), mar. de c. — 126.
 BOLLE (J.-J.), de Neuchâtel, s/lt Sonnenberg-inf. — 336.
 BONALD (L.-G.-A. vte de), anc. mousq. — 8.
 BONAPARTE (J.), roi de Naples puis d'Espagne. — 219, 220, 234, 330.
 BONAPARTE (Napoléon), emp. des Français. — 237, 305, 330, 339.
 BONGARD (J.-F.-M. mis de), ch. d'esc. Noailles-drag. — 253, 254.
 BONNEVIN (L.-F. chev. de), maj. R. Comtois-inf. — 10, 12.
 BONTEMPS-DUBARRY (G.), ag. royal. — 237.
 BORRASSOL (J.-J.-A. de), cap. Hainaut-inf. — 253.
 BOSSET (C.-P. de), de Neuchâtel, off. Meuron, gén. — 306, 340.
 BOTHERELE (R.-J. cte de), proc. synd. Etats Bret. — 233.
 BOTTA (P.-P.), gén. brig. — 141.
 BOUCHERON DE RUSSEY (P. de), cap. Toul-art. — 141.
 BOUDET (P.-N.), lt Lauzun-huss. — 58.
 BOUILLE (F.-C.-A. mis de), lt gén. — 39, 43, 177.
 BOUILLE (L.-J.-A. cte de), maj. Bercheny-huss. — 25, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 52, 53, 189.
 BOUILLE (F.-G.-A. chev. de), cap. Esterhazy-huss. — 39, 42, 43.
 BOUILLE (P. mis de). — 8, 46.

- BOULON (J.-F.-L.-C. Hébert chev. de), maj. Lorraine-inf. — 251, 253.
 BOURBON-CONDÉ (L.-H.-J. duc de). — 76, 253.
 BOURMONT (L.-A.-V. de Ghaisne c^{te} de), ens. Gardes franç., mar. de Fr. — 172.
 BOUSSINGAULT (P.-F.-L.), brig. drag. Enghien. — 236, 237.
 BOUTAUD (A.-J. de), lt Armagnac-inf. — 159.
 BOWYER (H.), gén. angl. — 189.
 BOYER DE LA GAUTRAYE (E.-R.-G.-X. ch. de), cap. suite inf. — 187.
 BOÛSSEULH (L. mis de), cap. Lorraine-drag. — 245, 253.
 BRECHT (J.-H.), dessin. — 245, 246.
 BREIGNON (H.-J. Gouezno-Trepault c^{te} du), mousqu. — 134.
 BREIL DE NEVET (J.-M.-H. du), off. retiré drag. — 168.
 BREM (N.-P. de), s/lt Alsace-inf. — 236.
 BREMOND D'ARS (P.-R.-A. mis de), dép. Const. — 41, 277.
 BREUIL (N. de), lt. — 37.
 BREUILPONT (A.-L.-G. Le Riche de la Pouplinière, mis de), cap. réf. Monsieur-drag. — 53.
 BRIDPORT (A. Hood, v^{te}), am. angl. — 14, 126, 135, 150.
 BRISBANE (sir T.-M.), cap. 49th Foot, gén. — 197, 340.
 BRISSAC (L.-H.-T. de Cossé, duc de), lt gén. — 193.
 BRODRICK (Hon. J.), gén. angl. — 233.
 BROGLIE (V.-F. duc de), mar. de Fr., ép. L.A.S. Crozat de Thiers. — 94, 99, 101, 102, 103, 118, 177, 179, 242.
 BROGLIE-REVEL (A.-J. p^{ce} de), col. att. Couronne-inf. — 101, 102.
 BROGLIE (A.-C.-V. p^{ce} de), él. cadets Petersbourg. — 102.
 BROGLIE (V.-A.-M. p^{ce} de), g. du corps. — 102, 103.
 BROGLIE (R. p^{ce} de), cons. Musée Condé. — 8.
 BROTTE (L.-P. Mathon de), lt reg. col. Cap. — 187.
 BROWNE (J.-G. c^{te} de), gén. autr. — 76.
 BRUCE, lt-col. 31st Foot. — 233.
 BRUGES (H.-A. v^{te} de), lt de vais. — 187.
 BRUGES (L.-A.-H. v^{te} de), lt Agénois-inf. — 187, 188, 189.
 BRUNCK (M.-L.-J.), porte-étend. Col. gén.-huss. — 67.
 BRUNE (G.-M.-A.), mar. de Fr. — 313.
 BUGEAUD DE LA PICONNERIE (T.-R., duc d'Isly), mar. de Fr. — 348.
 BUGEAUD DE LA PICONNERIE (T.-P.-S.), s/lt chass. Alsace. — 348.
 BUCKLEY, lt-col. 58th Foot. — 221.
 BUISSY (L.-F.-B. de), off. vol. — 141.
 BUISSY (R.-M. c^{te} de), lt de vais. — 187.
 BUNBURY (sir H.-E.), gén. angl. — 220, 233.
 BUREL (E. de), cap. retiré Isle de France-inf. — 119, 183.
 BURGH (J.-T. de, c^{te} de Clanricarde), gén. angl. — 58, 146, 147, 157, 304.
 BURKE (F.), s/lt Walsh-inf. 1792. — 157, 265.
 BURKE (T.), maj. serv. autr. — 159.
 BURKE (W.-P.), cap. Berwick-inf. — 20.
 BYRNE (G.), chef irl. — 69.
 CADOUCHE (ou Cadusch), colon suisse à Saint-Dom. — 187.
 CADOUDAL (Georges), ch. royal. — 244.
 CAFFARELLI (P. de), lt Bretagne-inf. — 244.
 CALONNE D'HANNONVILLE (C.-H.-L. c^{te} de), g. du corps. — 233.
 CALVERT (F.), maj. 29th Foot. — 159.
 CALVERT (sir H. bar.), gén. angl. — 301.
 CAMBIER (A.), archiv. — 8.
 CAMPBELL (C.), lt 19th Foot. — 201.
 CAMPBELL (sir G.), gén. angl. — 336.
 CAMPBELL (sir J.), gén. angl. — 298.
 CAMPBELL (L.-C.), lt 25th Foot. — 205.
 CAMPI, secr. dir. Liamone. — 217.
 CAMUS (L.), gén. brig. — 234.
 CANILLAC (J. de), ens. — 158.
 CAPOI (P.-J.-G. bar. de), des Grisons, 2d. lt Gdes suis. — 305, 307.
 CAQUERAY DE LORME (L.-G. de), g. du corps. — 134.
 CARABELLI (G.-B.), vol. — 221.
 CARAMAN (L.-C.-V. de Riquet v^{te} de), maj. chass. Picardie. — 76.
 CARMICHAEL (H.-L.), gén. angl. — 292.
 CARNÉ DE TRÉCESSON (G.-J.-F. ch. de), chef de div. Marine. — 134, 136.
 CARNEVILLE (B.-H.-R. Le Fort de), lt de vais. — 136.
 CAROLINE (M.-L. d'Autriche), reine de Naples. — 219, 326, 329.
 CARREY D'ASNIERES (A.-N.-C. de), lt de vais. — 135.
 CARTEAUX (J.-F.), gén. div. — 117, 118.
 CASABIANCA (F.-S.), cap. reg. prov. corse. — 207.
 CASANOVA, cap. — 207.
 CASTRES DE VAUX (H.-A.-L. de), él. éc. Génie Mézières. — 232.
 CASTRIES (C.-E.-G. de la Croix, duc de), mar. de Fr. — 105, 118, 119.
 CASTRIES (A.-C.-A. de la Croix, duc de), mar. de c. — 91, 105, 107, 124.
 CATHCART (W. Shaw, c^{te}), gén. angl. — 41, 48, 49, 52, 53, 58, 62, 66, 270.
 CATHERINE II, imp. de Russie. — 87, 123.
 CAULAINCOURT (G.-L. mis de), lt gén. — 197.
 CAUMONT (A.-M. c^{te} de), lt de roi à Dieppe, mar. de c. 1791. — 173.
 CAVAIGNAC (J.-M. de Baragne de), gén. div. — 234, 306.
 CAVALIER (J.), ch. de brig. dromad. — 71.
 CAYLUS (J.-L.-R. de Lignerac duc de), col. att. R. Vaisseaux-inf. 107, 156, 157.
 CAZOTTE (J.), contr. îles du Vent. — 143.
 CAZOTTE (J.-S.), lt Gde const. du Roi. — 143.
 CÉRIZY (G.-J.-F. Richier c^{te} de), maj. R. Normandie-cav., cap. Castries. — 183.
 CÉZAC DE BELCAYRE (C.-F. de), hom. d'armes à chev. 1792. — 257.

- CHALUP (L.-A. de), cap. La Fère-art. — 178.
 CHAMBORS (L.-J.-J.-B. Dulac de Boissière cte de),
 col. Austrasie-inf., mar. de c. 1791. — 253.
 CHAMBRAY (J. vte de), cap. réf. Comm. gén. cav.
 — 171.
 CHAMBRUN (A. de Pineton vte de), mar. de c.
 — 254.
 CHAMPFLOUR DES MOULINS (J. de), cap. Reine-
 cav. — 126.
 CHARETTE DE LA CONTRIE (F.-A. ch. de), lt de
 vais., ch. royal. — 140.
 CHARLES X (C.-P. cte d'Artois, Monsieur). — 15,
 41, 42, 47, 48, 53, 60, 66, 73, 76, 77, 85, 94, 97,
 101, 106, 112, 114, 118, 128, 129, 130, 131, 133,
 135, 137, 141, 149, 150, 151, 153, 156, 169, 172,
 173, 174, 177, 178, 179, 180, 184, 187, 247, 275,
 277, 281, 287, 303, 305, 345, 351.
 CHARLES (L.-J.-J.-L. arch. d'Autr.), gén. autr. —
 77, 242, 301, 315, 316, 321.
 CHARMILLY (P.-F. Venault de), cap. milices St-
 Dom. — 186, 187, 188, 189, 191, 193, 194, 199.
 CHATEAUBRIAND (F.-R. vte de), s/lt Navarre-
 inf. — 8.
 CHAUMAREIX (J.-H. Duroy de), lt de vais. — 137.
 CHEYRON DE BEAUMONT (J.-P. du), cap. Génie.
 — 180.
 CHOISEUL-BEAUPRÉ (H.-A.-C.-M.-G.-O. cte de),
 lt. — 236.
 CHOISEUL-STAINVILLE (E.-F. duc de), homme
 d'état. — 335.
 CHOISEUL-STAINVILLE (C.-A.-G.-C. duc de), col.
 Royal-Drag. — 47, 48, 49, 77, 244.
 CHOLLET DE HEDANGES (O.-A.-E. vte de), cap.
 Schomberg-drag. — 71.
 CHURCH (sir R.), lt 39th Foot, gén. — 221.
 CIAMANACCE (don G. di), cap. — 209.
 CIEZELSKI (G.), maj. — 264.
 CLARENCE (Guillaume, duc de). — 187.
 CLARKE (F.), lt Löwenstein Fuz. — 292, 293.
 CLAUZEL (B. cte), mar. de Fr. — 236.
 CLAVEL DE BRENLES (L.) col. 1er suis. — 331.
 CLEEVE (A.-F.), paym. — 221.
 CLEGHORN (H.), col. angl. — 336.
 CLERFAYT (F.-S.-C.-J. de Croix de Drumez cte de),
 gén. autr. — 12, 13, 95, 250.
 CLERMONT (Caroline de). — 277.
 CLERMONT (J. cte de), off. Roll-suisse. — 230.
 CLERMONT-CRÉVECŒUR (J.-F.-L. cte de), cap.
 La Fère-art. — 178.
 CLERMONT-TONNERRE (A.-G. mis de), min. Guer-
 re 1824. — 184.
 CLINTON (sir W.-H.), gén. angl. — 15, 42, 60, 142,
 153, 169, 307.
 COATQUELVEN (J.-M.-S. de), lt col. — 293.
 COCKBURN (sir W. bar.), gén. angl. — 187.
 COETLOURY (N. cte de), ag. royal. — 39.
 COLBERT-CANNET (E.-E.-L. mis de), lt de vais.
 — 74.
 COLE (sir L.-G.), gén. angl. — 237, 298, 331.
 COLOGNE (pce élec.). — Voir Maximilien.
 COLONNA (G.-F.), cap. — 213.
 COLONNA-CESARI-ROCCA (P.-P. cte de), col. att.
 rég. prov. corse. — 207.
 COLONNA DI LECCA (Giac.-V.), lt-col. — 211, 212.
 COLONNA DI LECCA (Giov.-V.), lt-col. — 207.
 COMBREMONT (R.-A.-J. Le Thueur chev. de), lt
 Lyonnais-inf. — 234, 236.
 COMPÈRE (L.-F.-H. cte), gén. div. — 220, 331.
 COMPREIGNAC (Y.-M. de), g. du corps. — 150.
 CONAN D'OCOR (H. de), cap. Artois-cav. — 255.
 CONDE (L.-J. de Bourbon, pce de). — 48, 52, 53, 57,
 59, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 88, 89, 90, 94, 95,
 98, 99, 100, 102, 103, 172, 181, 231, 232, 233,
 245, 254, 255, 257, 258, 259, 261, 269, 273, 274,
 283, 285, 286, 302, 303, 317, 323.
 CONROUX DE PÉPINVILLE (N.-F. bar.), gén. div.
 — 236.
 CONSTANTIN, gd duc de Russie. — 316.
 CONTADES (E.-G. cte de), col. chass. Picardie. —
 127, 136, 150, 153, 154, 171, 172, 173.
 CONTADES (F.-J.-G. vte de), maj. Bourbonnais-inf.
 — 39.
 CONTADES-GIZEUX (L.-G.-M. mis de), col. att.
 Anjou-inf. — 187.
 CONWAY (T. cte de), mar. de c. — 347, 349.
 CONWAY (J.-H. vte de), mar. de c. — 347, 348, 349.
 CONWAY (J. vte de), lt Dillon-inf. — 19, 20,
 347, 348.
 COOKE (sir G.), gén. angl. — 331, 332.
 COOTE (sir E.), gén. angl. — 218, 265, 266, 296,
 297, 298, 330.
 COPPIETERS DE T'WALLAND (J.-B.), chron. —
 17, 245.
 COQUET (G.-F. de), lt Agénois-inf. — 15, 16.
 CORBARA (R.), ens. — 221.
 CORDAY D'ARMONT (C.-J.-F. de), vol. — 15.
 CORDAY D'ARMONT (Charlotte de). — 15.
 CORN DU PEYROUX (Z.-J. vte de), cap. Bourbon-
 nais-inf. — 226.
 CORN DE QUEYSSAC (M.-J.-J.-P. chev. de), cap.
 cav. Malte. — 225, 226.
 CORNWALLIS (C. mis), gén. angl. — 70.
 CORVEY (pce abbé). — Voir Lüninck.
 COUASNON (A.-L. de), page de Monsieur. — 287,
 288, 291.
 COUPER (H.), lt 27th drag. — 64, 269, 271.
 COURTEN (A.-P.-E.-L. cte de), du Valais, a.-maj.
 Courten-inf. — 305, 314, 315, 327, 328.
 COURTEN (A. de), id., maj. — 332.
 COUTRAY (N. du), ens. — 270.
 COUTURIER (G.), chir. Berwick-inf. — 352.
 COX, banq. — 203.
 CRADOCK (J.-F. lord Howden), gén. angl. —
 232, 330.
 CRAIG (sir J.-H.), gén. angl. — 20, 25, 47, 57, 81,
 129, 219, 233, 330.
 GRAUFURD (sir C. G.), gén. angl. — 59, 164, 254,
 255, 260, 286, 315, 321, 325, 327.
 GRAUFURD (R.), cap. 75th Foot, gén. — 64, 65,
 70, 163, 164, 165, 235, 315.
 CRENOLLE (G.-A.-A.-F. de Quengo cte de), maj.
 Brie-inf. — 42.
 CROFT (J.), ens. — 201.
 CROSSARD (J.-B.-L. bar. de), off. art. col. — 260.
 CUEILLE (G.-A. de Grandchamp, chev. de), chass.
 noble condéen. — 237.

- CUNCHY DE FLEURY (P.-F.-M.-J. cte de), col. reg. prov. art. La Fère. — 281, 351.
 CUPPON (J.), ens. — 221.
 CUYLER, col. 85th Foot. — 234.
 CUYLER (C.), gén. angl. — 262.
- DAENDELS (H.-W. cte), gén. div. — 20, 40, 47, 52, 58.
 DALHOUSIE (G.-R. cte), gén. angl. — 236, 237.
 DALRYMPLE (sir H.-W. Foord), gén. angl. — 112.
 DAMAS D'ANTIGNY (J.-E.-R. cte de), cap. Roi-inf. — 219.
 DAMAS-CORNAILLON (C. bar. de), col. La Marche-cav. — 124, 127.
 DAMAS-CRUX (E.-C. duc de), col. Vexin-inf. — 20, 31, 81, 245, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 258.
 DAMAS-CRUX (L.-E.-F. duc de), mar. de c. — 249.
 DAMOISEAU (F.-L. vte de), cap. Génie. — 93.
 DATRY (N.), marin. — 132.
 DAUDET (E.), hist. — 7.
 DAULAT RAO SCINDIAH, nabab. — 339.
 DAUMERYE, tapissier. — 351.
 DAVIS (H.), lt-col. 22th light drag., gén. — 340.
 DAVOUT (L.-N. duc d'Auerstadt), mar. de Fr. — 165.
 DECAEN (C.-M.-I. cte), gén. div. — 237.
 DEJEAN (J.), lt. — 297.
 DELISE (D.-J.), four. Schomberg-drag., cdt. à Quiberon. — 126.
 DELMAS (A.-G. Maurailhac de la Coste, dit), gén. div. — 58, 243, 316.
 DERVAL (J.-J.-M.-H. de), 2d s/lt Roi-inf. — 124, 130, 134.
 DESCAFFRES-RONESQUE (J.), lt La Sarre-inf. — 187.
 DESPEAUX (E.-L. bar.), gén. div. — 243.
 DESPLAGNES (ou de Plaignes, A.-L.), lt. — 119.
 DESSALINES (J.-J.), emp. Haïti. — 188.
 DESSOURCES DE QUATREBŒUFS (J.-P.), cad. gent. régt col. Cap. — 187.
 DESVIEUX (L.-P. cte), maj. Penthièvre-drag. — 47, 48, 49.
 DESVIGNES (C.-E.), chir. — 150.
 DHOONDIA WAUGH, chef hindou. — 339.
 DIEFFENTHALER (J.-C. bar. de), d'Argovie, maj. Castella-inf. — 302, 303, 304.
 DIEPENBROICK (A.-L. bar. von), gén. brünsw. — 13.
 DIESBACH (J.-A.-P. cte de), de Fribourg, off. autr. — 316.
 DILLON (lord C.). — 198.
 DILLON (E. cte), col. Provence-inf. — 89, 95, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 347.
 DILLON (F.-T.), maj. Dillon-inf. — 156, 157, 347.
 DILLON (Hon. H.), off. retiré Dillon-inf. — 155, 197, 345, 346, 347, 348, 349.
 DILLON (M.-E. vte), maj. R.H.G. — 198.
 DION (L.-F. cte de), off. retiré drag. — 187.
 DONOP (W.-G.-L. von), gd mar. Lippe. — 105.
 DONZEL (J.-P.), de Bâle, maj. — 339.
 DORAN (W.-P.), lt Dillon-inf. — 134, 156, 159.
- DORSNER (M.-A.-R.), cap. R. Hesse-Darmstadt-inf. — 261, 267, 268.
 DOURDON DE PIERREFICHE (M.-T. de), s/lt Forez-inf. — 115.
 DOYLE (sir J.), gén. angl. — 296.
 DOYLE (sir J.-M.), col. angl. — 234.
 DOYLE (W.-E.), gén. angl. — 11, 15, 42, 48, 49, 128, 131, 137, 142, 169, 178, 180.
 DRESNAY (L.-M.-R.-A. mis du), lt ch. lég. Garde. mar. de c. 1791. — 129, 130, 131, 134, 167, 169, 170.
 DRESNAY (J.-J.-F. chev. du), s/lt. — 131.
 DRINKWATER-BETHUNE (J.), lt-col. — 212.
 DROUET (J.-B.), conv. — 242.
 DRUMMOND (sir G.), gén. angl. — 299, 332.
 DUCKWORTH (sir J.-T.), am. angl. — 233.
 DUFF (sir J.), gén. angl. — 69.
 DUHESME (P.-G. cte), gén. div. — 317.
 DUMOURIEZ (C.-F. Duperrier), gén. div. — 40, 229.
 DUNDAS (sir D.), gén. angl. — 13, 41, 53, 119, 201, 270, 278.
 DUNDAS (H. vte Melville), hom. d'état. — 16, 19, 37, 43, 57, 77, 120, 134, 139, 140, 145, 146, 147, 155, 157, 164, 178, 179, 186, 188, 193, 203, 211, 212, 213, 225, 261, 285, 286, 303, 336, 345.
 DUNDAS (R.), gén. angl. — 40.
 DUPONT, sergt. — 106.
 DUPONT D'HERVAL (W.-R.-C.), hom. d'armes à chev. 1792. — 19, 20, 21.
 DUPONT DE LÉTANG (P. cte), gén. div. — 234, 339.
 DUPRAT-DEISSAT (L.-J. de Bravard cte), lt-col. retiré Orléans-inf. — 149.
 DURAND (J.-B.-V. bar.), cap. Metz-art., lt. gén. — 232, 329.
 DURHAM (sir P.-C.-H. Calderwood), am. angl. — 292.
 DURING (G.-A. von), gén. hanov. — 41, 46, 66.
 DURLER (J.-X.-H.-R. de), de Lucerne, cap. Gdes suis. — 158, 302, 303, 305, 308.
 DUTENS (P.-J.), lt-col. 111th Foot. — 296, 297, 298.
 DUVERNAY, écuyer. — 205.
- EBEN u. BRUNEN (K.-F. bar.), off. pruss. — 159, 229, 306.
 ECQUEVILLY (A.-F. Hennequin mis d'), mar. de c. — 7, 77, 255.
 EDEN (M. bar. Henley), diplom. — 313.
 EGAN (A.), cap. Berwick-inf. — 346.
 ELGIN (T. Bruce cte), diplom. — 47.
 ELIO (don F.-J.), gén. esp. — 307.
 ELLIOT (G. cte Minto), hom. d'état, ép. A.-M. Amyand. — 118, 119, 120, 146, 147, 155, 156, 157, 203, 204, 205, 207, 209, 211, 212, 213, 214, 225, 226, 303, 304.
 ELLISON, cap. de vais. angl. — 180.
 ENGHIEU (L.-A.-H. de Bourbon-Condé duc d'). — 254.
 ÉON DE CÉLY (J.-M. de la Baronnie cte d'), mar. de c. — 52.
 ÉON DE CÉLY (A.-J. de la Baronnie cte d'), g. du corps. — 40.
 EHRHARDT (W.), lt Löwenstein-chass. — 292.

- ERBACH (F. cte von & zu), gén. angl. et brünsw. — 19.
- ERSKINE (T. lord), hom. d'état. — 279.
- ESCORDAL (N.-G.-H.-M. du Bois ch. d'), lt Metz-art. — 52.
- ESPINCHAL (J.-T. cte d'), mar. de c. — 7.
- ESTAING (C.-H. cte d'), amiral. — 123.
- ESTERHAZY ZU GALANTHA (P.-A. pce de), gén. autr. — 74.
- EUSTACE, gén. angl. — 69.
- EUSTACE (W.-C.), maj. 96th Foot. — 234, 235.
- FABRY, gén. angl. — 10.
- FALAISEAU (A. Desnos de Kerjean, ép. E.O.A. mis de), cap. Boufflers-drag. — 277.
- FALLETANS (C.-E.-F. de Garnier de), cad. gent. Reine-inf. — 81.
- FANE (T.), cap. 87th Foot. — 340.
- FARGUES (J. de Méalet cte de), cap. Royal-cav., maj. cav. Malte. — 255.
- FAUCHE (A.-G.), de Neuchâtel, lt. — 340.
- FAUCHE-BOREL (A.-L. bar.), id., ag. royal. — 339.
- FAURE DE PROUILLAC (M.-J. du), cap. Bourbonnais-inf. — 233, 234.
- FAVERNAY (J.-F. Faton de), g. du corps. — 187.
- FAVERNEY (C.-L.-C.-E. Moraux de Villars cte de), cap. R. Etranger-cav. — 155, 156, 302.
- FEAD, cap. R. Artillery. — 229.
- FEDOU (J.), chef noir. — 261.
- FENIN (L.-F.), four. Bresse-inf. — 184.
- FERDINAND IV, roi de Naples et Sicile. — 219, 233, 326.
- FERDINAND (C.-J. d'Este), arch. d'Autriche. — 316.
- FERGUSON (sir R.-C.), lt-col. 84th Foot, gén. — 296.
- FIARD (G.-X. chev. de), prév. maréch. St-Dom. — 187.
- FISCHER (C.-V.), de Berne, cap. May-holl. — 329, 331, 332.
- FITZ-GERALD, off. angl. — 58.
- FITZ-GERALD (E.), chef irl. — 69.
- FITZ-JAMES (J.-C. de Berwick duc de), mar. de c. — 346, 347, 349.
- FLAVIGNY (A.-F. vte de), lt Col. gén.-inf. — 267.
- FLÉCHIN DE VAMIN (C.-F.-J. cte de), col. Auxerrois-inf., mar. de c. 1791. — 14, 16, 279.
- FLOOD (H.), lt-col. 1st drag. gds. — 67.
- FLOYD (sir J.), gén. angl. — 338.
- FONTAINE (F.-X.-O.), gén. brig. — 70.
- FONTANE (J.-F. bar. de), lt Noailles-drag. — 10.
- FORBES, gén. angl. — 16, 67.
- FORNERON (H.), hist. — 7.
- FORT (P.-J.-A. Galbaud chev. du), cap. comp. ouv. d'art. Douai. — 140.
- FORTAIS (J.-B.), lt 1er bat. départem. — 119.
- FORTESCUE (sir J.-W.), hist. — 7, 67, 187, 193.
- FOSSEY (J.-B. du), él. Marine. — 150.
- FOSTER (H.), lt. — 201.
- FOSTER (T.), maj. 1st drag. gds. — 27.
- FOUGERAY (A.-M. Girard chev. du), cap. Génie. — 181.
- FOX (H.-E.), gén. angl. — 12, 51, 57, 58, 233, 234, 306, 330.
- FOX (J.), commod. angl. — 186, 197.
- FOY (M.-S. cte), gén. div. — 237.
- FRANÇOIS II, emp. d'Allem. — 163, 302, 319.
- FRASER (M.), gén. angl. — 233, 278, 305, 306.
- FRASER (S.), gén. angl. — 16, 107, 108, 113, 114, 143, 158.
- FRASNOIS (A.-O. Hennet du), lt Génie. — 180.
- FREDIANI (C.), cap. régt prov. corse. — 213.
- FREDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse. — 51, 76.
- FREDERICK, cap. 51st Foot. — 236.
- FREYTAG (H.-W. von), gén. angl. et brünsw. — 10.
- FRIANT (L. cte), gén. div. — 218, 296.
- FROEHLICH (M. bar. von), gén. autr. — 254.
- FROISSY (F. Brisson de), maj. Esterhazy-huss. — 76, 77.
- FROTTÉ DE LA RIMBLIÈRE (M.-P. cte de), lt Col. gén.-inf., ch. royal. — 172.
- FULAINES-BERGÈRES (A.-R. Masson de), lt. Génie. — 180.
- FURSTENBERG (F.-V. Freih. von), pce év. d'Hildesheim. — 278.
- GADY (J.-A.-C.-N. bar. de), de Fribourg, a.-maj. Castella-inf. — 322, 324.
- GALBAUD-DUFORT (F.-T.), gén. brig. — 185, 186.
- GALLES (G.-F.-A. pce de), ép. C.-A.-E. de Brünswick. — 67, 68, 76, 187.
- GAND (C.-F.-G. vte de), col. Champagne-inf. — 186.
- GAND (H.-E.-U.), vol. Alsace-inf. — 262.
- GARDINER (R.), cap. commiss. angl. — 89, 90, 93, 95, 98, 100, 102, 103, 115, 156, 304.
- GARLAND (J.-L.), hist. — 8.
- GATSCHET (F.-L.), de Berne, off. holl. — 317.
- GAVASSINI (A. cte), gén. autr. — 315.
- GENTILI (A.), gén. div. — 145, 157.
- GENTILI (F.), ens. — 219.
- GEORGE III, roi de Gde-Bret., ép. S.-C. de Mecklembourg-Strelitz. — 9, 10, 12, 31, 48, 51, 54, 82, 85, 86, 87, 88, 94, 99, 102, 106, 112, 118, 119, 133, 140, 146, 156, 164, 168, 171, 186, 187, 188, 194, 195, 197, 198, 205, 207, 209, 211, 212, 213, 215, 225, 230, 231, 233, 236, 253, 265, 276, 286, 295, 298, 302, 303, 316, 317, 329, 337, 340, 346, 347, 349.
- GESRIL DU PAPEU (J.-F.-A.), lt de vais. — 136, 137.
- GIAMPIETRI (G.-P.), lt-col. — 211, 212, 213, 214, 215.
- GIMEL (C. de), g. du corps. — 150.
- GIMEL (J.-P.-T. de), g. du corps. — 150.
- GIRARD (L.), ens. Roll-suisse. — 297.
- GIROLAMI (A.-P.), cap. — 219, 221.
- GIRON-GRENIER (F.-A. vte de), lt de vais. — 131.
- GIRONDE (L.-L.-B. vte de), maj. R. Roussillon-cav. — 244.
- GLAESSER (P.), chir. — 338.
- GLUTZ (P.-J.-A.-F. de), de Soleure, 2d lt Gdes suisses. — 314.
- GOLTZ (A.-C. cte von der), mar. port. — 114.
- GOMEZ (P.), bas-off. Angoulême-inf. — 17.
- GOODALL (S.-G.), am. angl. — 117.
- GORDON (G.), cap. commiss. angl. — 20, 26, 31, 41, 48, 53, 59, 61, 66, 76, 81, 149, 244, 252, 286.

- GORDON (W.), gén. angl. — 232, 233.
 GOUIN DU FIEF (J.-B.-D.), vol. L.-Emigr. — 235.
 GOUJON (D.), marin. — 127.
 GOUMOENS (C. de), de Vaud, lt. — 340.
 GOUSSENCOURT (C.-J.-I. vte de), lt. — 237.
 GOUVELLO (L.-P. vte de), s/lt g. du corps Artois. — 59, 183, 184.
 GOUVION ST-CYR (L. mis), mar. de Fr. — 316.
 GOUZILLON DE KERMENEAU (C.-G.-M. de), vol. Marine. — 59.
 GOWER (J.-L.), fonction. War Office. — 339.
 GRAFFENRIED (F. de), de Berne, lt. — 340.
 GRAHAM (T. bar. Lynedoch), gén. angl. — 235, 236, 295, 296.
 GRANDE-BRETAGNE. — Voir George III.
 GRANGE (A.), serg.-maj. Gdes franç., ens. L.-Emigr. — 183.
 GRANT (T.), lt. — 201.
 GRAVES DE DURFORT (L.-H. mis de), col. chass. Guyenne. — 127.
 GREEN, col. angl. — 211, 214.
 GREENE (J.), sold. 68th Foot. — 236.
 GREENWOOD, banq. — 203.
 GREGORIUS (A.-J.-F.), dessin. — 245.
 GRENVILLE (W. Windham bar.), hom. d'état. — 85, 186.
 GREY (C. vte Howick), gén. angl. — 117.
 GRIMALDI (C.-P.-A. mis de), s/lt Armagnac-inf. — 159.
 GROSS (C.), cap. — 264.
 GROSVENOR (T.), gén. angl. — 298.
 GRUNSTEIN (L.-A. de Schwengsfeld, bar. de), maj. R. Liégeois-inf. — 74.
 GUALY DU GUA (L.-J.-B. de), lt de vais. — 201.
 GUERPEL DE BAR (J.-M.), sergt Penthièvre-inf. — 119, 120.
 GUERRY DE BEAUREGARD (G.-A.-M. de), lt de vais. — 136, 137.
 GUGELBERG (U. de), de Berne, lt. — 306.
 GUIBERT (J.-J.), lt Col. gén.-huss. — 67.
 GUILLABERT (J.-J. de), ens. — 119.
 GUILLAUME (J.), gén. brig. — 323.
 GUILLEMOT (P., dit le « Roi de Bignan »), chef royal. — 17.
 GUINEZ, apoth. — 351.
 GUISAN (P.-D.), de Vaud, lt. — 338.
 GUITIERA (A.-G.), cap. — 218, 219, 221.
 GUSLAMI, ens. — 218.
 HABERT (P.-J. bar.), gén. div. — 307.
 HADDICK VON FUTAK (K.-J. cte), gén. autr. — 251, 315, 327.
 HAGER (M.-L.-G.-J.), cav. noble condéen. — 273.
 HAIZE (L.-F. d'), cap. Orléans-inf. — 12, 14, 15.
 HALLAY-COETQUEN (E.-A. mis du), mar. de c. — 199.
 HALLY (C.-G.), lt Walsh-inf. — 348.
 HAMILL (J.), maj. R. Malta. — 220, 221.
 HAMILTON (sir J.-P.), maj. 2nd drag., gén. — 69.
 HAMECOURT (N. d', qu.-maitre aux Hom. d'armes à pied 1792, ou A. Lefebvre d'Amécourt, cons. Parl. Paris). — 279.
 HAMMERSTEIN (R.-G.-W. bar. von.), gén. hanov. — 12, 13, 14, 20, 31, 40, 41, 47, 51, 57, 61, 66, 76.
 HARCOURT (F.-H. duc d'), lt gén. — 9, 85, 129, 301.
 HARCOURT (W. cte), gén. angl. — 13, 14, 20, 31, 40, 41, 47, 48, 58, 62, 65, 81, 244, 252, 275, 281, 285.
 HARDY (J.), gén. div. — 243.
 HARDY (T.-C.), maj. 86th Foot. — 31, 32, 62.
 HARGICOURT (J.-B.-G.-N. du Barry-Conty cte d'), mar. de c. — 163, 164.
 HARIPE (J.-I. cte), mar. de Fr. — 307.
 HARRIS (G. bar.), gén. angl. — 338.
 HARTMANS (C.-A.), col. holl. — 8, 288.
 HARTZENBUHLER (G.-W.), lt. — 221.
 HARVEY (B.-B.), chef irl. — 64, 70.
 HAUSER (F.-J.-J.-N.-A. de), cap. Castella-inf. — 321.
 HAUTOY (C.-L.-A. cte du), s/lt Noailles-drag. — 234, 235, 236.
 HAVRINCOURT (A.-G.-P. de Cardevaque mis d'), mar. de c. — 279.
 HAY (P.), lt. — 201, 205.
 HEBERTS (P.-M. de Paul chev. des), vol. Marine. — 16.
 HECTOR (J.-C. cte d'), lt gén. Marine. — 130, 133, 134, 135, 137.
 HEILIGER (I.), lt-col. — 67.
 HEILLIMER (A.-P.-P. du Gaillard d'), lt Alsace-inf. — 260, 261, 262.
 HEILLIMER (C.-C.-G.-D. du Gaillard cte d'), cap. Saxe-huss. — 65, 67.
 HEILLIMER (P.-T.-A. du Gaillard cte d'), cap. Alsace-inf. — 259, 260, 261, 262.
 HELLAIN-GARNIER (G.), col. — 187.
 HELLE (X. bar. de), cap. Lauzun-huss. — 76.
 HENNEZEL D'ORMOIS (J.-M.-F. cte d'), hist. — 8.
 HENRAUX (A.-S.), cons. Musée Condé. — 8.
 HÉRAL (F.-F.-J. ch. d'), lt Flandre-inf. — 158.
 HERCÉ (U.-R. de), évêque de Dol. — 14, 77, 132.
 HERMANN (J.), maj. — 63, 64.
 HERVILLY (L.-C. Le Cat cte d'), col. Rohan-Soubise-inf., mar. de c. 1791. — 14, 53, 123, 124, 125, 126, 127, 130, 135, 136, 141, 153.
 HESSE-CASSEL (G.-W. landgr. de). — 267.
 HESSE-PHILIPPSTAHL (L. pce de), gén. napol. — 220.
 HESSE-PHILIPPSTAHL (W. pce de), gén. holl.-243.
 HESSUSSIUS (J.), off. art. holl. — 287.
 HILDESHEIM (pce abbé). — Voir Fürstenberg.
 HILLER (J. bar. von), gén. autr. — 322.
 HINGANT DE ST-MAUR (H.-A.-J.), lt can. garde-côtes. — 173.
 HINUBER (A.), insp. aux Antilles. — 262.
 HOBART (R. bar.), hom. d'état. — 336.
 HOCHÉ (L.), gén. div. — 126, 127, 136.
 HOHENLOHE - WALDENBURG - BARTENSTEIN (L.-A.-J.-J.-F.-X.-A. pce de), gén. autr., mar. de Fr. — 323.
 HOMPESCH (J.-A.-F.-L. cte de), gd maitre Malte. — 63, 65.
 HOMPESCH-BOLLHEIM (C. bar. de), col. huss. pruss. — 61, 62, 65, 66, 67.

- HOMPESCH-BOLLHEIM (F.-L.-J.-A. c^{te} de), cap. R. Deux-Ponts-inf. — 61, 63, 64, 65, 66, 69.
- HOMPESCH-BOLLHEIM (J. bar. de), tréfoncier Liège et Cologne. — 67.
- HOOD (S. v^{te}), am. angl. — 117, 118, 119, 145, 201.
- HOPE of HOPETOWN (J. c^{te}), gén. angl. — 158, 232, 237, 298, 305, 330.
- HOTZE (F. bar. von), gén. autr. — 314, 315, 316, 321, 322.
- HOUDETOT (C.-C. c^{te} d'), cap. Provence-inf. — 16.
- HOUSTON (sir W. bar.), gén. angl. — 234, 235.
- HUGHES (sir E.), am. angl. — 335.
- HUMBERT (J.-J.-A.), gén.-brig. — 64, 70.
- HUMBLET (abbé), aumôn. — 37.
- HUNTER (D.-J.), lt 93rd Foot. — 201.
- HUSSEY (W.-J.), cap. Dillon-inf. — 347.
- HUSTIN (J.-N.-F.), cap. Isle de France-inf. — 118, 119.
- HUTCHINSON (J.-H. c^{te} de Donoughmore), gén. angl. — 70, 71, 218, 265, 297, 298, 305.
- HUTTON (J.), lt. — 297.
- INGLIS (sir W.), gén. angl. — 236, 237.
- IRWIN (A.-H.), off. hanov. — 25, 26, 66, 67.
- IVORY (C.-J. c^{te} d'), cap. Génie. — 180, 181.
- JACKSON (F.-J.), diplom. angl. — 327.
- JANILLION (F.-L.), chron. — 17, 83, 154.
- JARDON (H.), gén. brig. — 57.
- JAVEL (A.-L.), chir. — 82.
- JAVEL (A.-A.), aide-chir. — 82.
- JEFFERSON (T.), prés. U.S.A. — 163.
- JELLACHICH zu BUZIM (F. bar.), gén. autr. — 322, 325.
- JERNINGHAM DE BARFORD (C.-L. chev.), mar. de c. — 89, 95, 156.
- JOBIT (J.-L.), cap. 70^e demi-brig. — 70.
- JOHNSON (sir H.), gén. angl. — 69.
- JOHNSTON (H.-G.), cap. 2nd drag. — 26.
- JOHNSTONE (A.), cap. 3rd Ceylon regt. — 222.
- JOHNSTONE (S.-B.), maj. 57th Foot. — 31, 32.
- JOMINI (A.-H. bar. de), gén. div., lt gén. russe. — 187, 188, 190, 322.
- JONVILLE (P. Mervé de), lt de vais. — 201.
- JORDAN (J.), adj. gén. angl. — 308.
- JORDY (N.-L.), gén. div. — 313.
- JOSSA (F. bar. von), off. serv. imp. — 26.
- JOURDAN (J.-B. c^{te}), mar. de Fr. — 243, 251.
- JOUVENCEL (J.-F. de), commiss. d'escadre. — 137.
- JULIEN, caporal. — 45.
- JUMILHAC (A.-P.-J. Chapelle mis de), maj. Col. gén.-huss. — 126.
- KEITH (G. Elphinstone v^{te}), am. angl. — 118, 218, 296.
- KEMPT (sir J.), gén. angl. — 220, 331.
- KENNEDY (J.), maj. 19th light drag., gén. — 234.
- KENNEDY (M.-J.), vol. 11th Foot. — 205.
- KER (W.), cap. 14th Foot. — 21.
- KEREVER (J.-F. Guilloton de), cap. Provence-inf. — 134.
- KERGARIOU (J. c^{te} de), lt de vais. — 81.
- KERGARIOU-COETILLIO (P.-J. mis de), ch. div. Marine. — 130, 131.
- KERGRÉE (Y.-J.-M. Nouël de), cap. réf. chass. Hainaut. — 51, 52, 54.
- KERLEREC (J.-M.-J.-A. Billouart ch. de), vol. Marine. — 184.
- KERLEREC (sans doute L.-C. Billouart c^{te} de), cap. à la suite des drag. — 106, 112.
- KERN (F.), ens. — 119.
- KIBRE, sergt. — 127.
- KIELMANSEGGE (K.-R.-A. c^{te} von), min. brünsw. — 164.
- KINA (J.), chef noir. — 186, 187, 348.
- KLARE, cap. hanov. — 278.
- KLÉBER (J.-B.), gén. div. — 243, 251.
- KLENAU zu JANOWITZ (J. c^{te} von), gén. autr. — 265, 317.
- KNUBLEY, fourb. — 174.
- KORSAKOV (A.-M. Rimski p^{ce}), gén. russe. — 316, 321, 322.
- KRAY zu KRAJOVA & TOPOLLYA (P. bar.), gén. autr. — 316, 317.
- KUBLER DE FRONHOF (P.-I.), lt Chamborant-huss. — 74.
- KUPPELMAYER (L.), cap. de place à Strasbourg. — 273.
- LA BAUME-PLUVINEL (J.-A.-M. de Tertulle v^{te} de), lt de vais. — 138.
- LA BELINAYE (sans doute C. c^{te} de, cap. Condé-drag.) — 67.
- LABORDE DE LESGO (L. de), lt-col. Perche-inf. — 85, 259.
- LA BOTHELIÈRE (J.-M.-H. Duhamel de), lt Besançon-art. — 141, 142, 143.
- LA CARTRIE (T.-A. Talour de), off. retiré Berry-inf. — 169.
- LA CHAPELLE (F.-D. Le Febvre de), maj. de place à St-Dom. — 187.
- LA CHAPELLE (A.-F.-G. Le Filleul c^{te} de), ens. Gdes franç. — 81.
- LA CHAPELLE DE BÉARNÈS (J.-E.-X. dc), lt-col. bat. garn. Guyenne. — 125.
- LA CHAPELLE DE BÉARNÈS (J.-L.-X. de), él. éc. Pontlevoy. — 125.
- LA CHARTIÈRE (C.-F.-J. Le Prévost de), gend. Dauphin. — 13.
- LA CHASSAGNE (H.-G.-B. Dassier bar. de), lt-col. Chartres-drag. — 47, 49.
- LA CHATRE-NANÇAY (C.-L. duc de), mar. de c. — 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 41, 60, 183.
- LA CHAUSSÉE (F.-N.-C. c^{te} de), cap. art. — 181, 187.
- LA FERRONNAYS (P.-J.-F.-J.-A. Féron c^{te} de), col. Bretagne-inf., ép. L.-J.-C. de Lostanges de St-Alvère. — 163, 164.
- LAFITTE DE COURTEIL (H.-U. de), lt. Vintimille-inf. — 237.
- LA FOES (dom J.-C. de Bragança de Sousa e Ligne Lavares Mascarenhas da Silva, duc de), mar gén. port. — 107, 113, 114.
- LA FORCE (L.-J. Nomparr de Caumont duc de), maj. Carab. — 243.
- LA FRÉGEOLIERE (R.-H. Bernard de), g. du corps. — 53.

- LAGARDE (N. de), dir. hôp. — 351.
LAGARRIGUE (J.-P. du Fouchet de), cap Auxonne-art. — 140.
LAGE DE VOLUDE (J.-P.-J. mis de), lt de vais. — 94.
LA GONDIE (N.-A. Guilhen cte de), lt-col. Chartres-drag. — 189.
LA GRANDVILLE (C.-L. de la Chevardière de), cad. Vierzet-autr. 1793. — 281.
LA GRANDVILLE (M.-C.-C.-L.-F. de la Chevardière de), lt Génie. — 261, 275, 281, 282.
LA GRANDVILLE (M.-C.-L. de la Chevardière ch. de), asp. Génie. — 281.
LAGRANGE (J. cte), gén. div. — 218.
LA GRÉE (F.-C. de la Chaux de), ch. de brig. Auxonne-art. — 177.
LA GUIDARA (G. de), lt. — 221.
LA HARPE (J.-F. de), hom. pol. — 277.
LA HAYE-MONTBAULT (C.-G. de), off. retiré drag. — 134.
LA HOUSSAYE (C. chev. de), s/lt de vais. — 181, 269.
LAITRE (L.-F. de), vol. — 82.
LAKE (G. vte of Delhi & Leswarree), gén. angl. — 69, 70, 339.
LA LANDELLE DE ROSCANVEC (R.-V.-M. de), s/lt Anjou-inf. — 127.
LA LAURENCIE (F. comm. de), ch. div. Marine. — 136.
LA MARCHE (J.-H. chev. de), lt Mar. de Fr. Quimper. — 168.
LAMARQUE (J.-M. cte), gén. div. — 221.
LAMBERT (H.-C.-J. mis de), mar. de c. — 278.
LAMOIGNON (A.-P.-C. vte de), g. du corps. — 150.
LAMOIGNON (C.-C.-G. cte de), maj. Bresse-inf. — 150.
LA MONNERAYE (L.-H.-T. de), cap. Savoie-Carignan-inf. — 131.
LA MORELIE DES BIARDS (J.-B.-L. Jarrige de), lt de vais. — 135, 136.
LA MOUSSAYE (J.-M. de), cap. Col. gén. drag. — 16.
LAMY, ens. — 201.
LANDRY (N.-J.-V.), sold. Rouergue-inf. — 173.
LANDSHEIT (N.), huss. — 54, 65, 68.
LANGLE (L.-V.-M. de), lt Besançon-art. — 141.
LA NOESECHE (J.-B.-A. Drouet de), cap. Toul-art. — 140.
LA NOUGARÈDE (J. Raymond de), vol. coal. Languedoc 1792. — 127.
LANSALUT (M.-F. Le Gac de), lt de vais. — 59.
LANUSSE (P. dit R. bar.), gén. div. — 218, 297.
LA PERSONNE (H.-M. Le Moire de), vol. — 40.
LAPIERRE (M. chev. de), cap. Hainaut-inf. — 16.
LAPOINTE (J.-B.), chef noir. — 187, 190.
LA POYPE (J.-F. Cornu mis de), gén. div. — 118.
LARDY (P.), de Neuchâtel, lt-col. — 336, 338, 339.
LA RIANDRIE (sans doute L.-A.-J.-M. Diedeman mis de, lt retiré Gdes franç.). — 277.
LA ROCHE (L.-H. Delpy de), lt Strasbourg-art. — 141.
LA ROCHEJAQUELEIN (L. du Vergier mis de), vol. Latour-autr., chef royal. — 237.
LA ROUERIE (C.A. Tuffin mis de), col. chass. Roussillon. — 129, 345.
LASCY (B.-P.), gén. russe. — 219, 233.
LASCY (J.-F.-M.-M. cte), gén. autr. — 163.
LA SERRE (A.-J. Barbier ch. de), lt de vais. — 187, 189.
LA SUDERIE DE CAMPANES (P.-M. de), maj. Mar. de Turenne-inf. — 279.
LA TERRIÈRE (A.-L.-A.-F. Imbert de), s/lt Col. gén.-huss. — 67.
LA TOUR (J.-C. Sallier cte de), col. R. Liégeois-inf. — 82, 269, 270, 271.
LATOUR (M. de Baillet cte de), gén. autr. — 62, 251.
LA TOUR DU PIN-GOUVERNET (H.-L. Dillon, ép. F. S. mis de, col. R. Vaisseaux inf.). — 198.
LA TOUR DU PIN-LA CHARCE (J.-F. vte de), mar. de c. — 169.
LA TOUR-ST-QUENTIN (C.-A.-F.-G. bailli de), cap. gén. escadres Malte. — 146, 147.
LA TRANCHADE (G. Normand de), g. du corps. — 59.
LA TREMOILLE (L.-S.-K. pce de), cap. Col. gén.-inf. — 74, 260, 261, 267, 268.
LA TULLAYE (A.-J.-B. de), lt de vais. — 142, 143, 188.
LAUBESPIN (A.-J.-R. de Mouchet de Battefort de), lt Carab. — 53.
LAUGIER-VILLARS (L.-H. cte de), s/lt Roi-inf. — 48.
LAURY D'ESPLOTS (M. de), s/lt Vexin-inf. — 158.
LAVAL (A.-A.-M.-S.-J. de Montmorency duc de), mar. de c. — 93, 94, 95.
LAVAL (A.-A.-P. de Montmorency pce de), cap. 1er chass. à chev. — 94.
LAVAL (E.-A. pce de Montmorency), g. du corps. — 94.
LAVAL (L.-A.-A.-J. de Montmorency cte de), col. chass. Evéchés. — 99.
LAVAL (M.-J.-F. de Montmorency vte de), cap. Col. gén.-huss. — 93, 94.
LAVAL (M.-P.-L. de Montmorency cte de), mar. de c. — 94.
LAVAU-CHARRY (L. chev. de), g. du corps. — 11.
LAVAUX (E. Maynard Bizefranc de), gén. div. — 186, 188, 190.
LAVEIRGNE (J. chev. de), cap. troup. prov. — 124.
LA VIEUVILLE (H. Baude ch. de), s/lt Gdes franç. — 170.
LA VILLE-SUR-ILLON (F. cte de), cadet Baschi-huss. 1794. — 305.
LA VILLÉON DE LA VILLEVALIO (T.-L. de), maj. Anjou-inf. — 57, 58, 59.
LAWS (M.-E.-S.), lt-col. R. A., hist. — 7.
LAWSON (C.-C.-P.), cap., art. peintre. — 8, 115.
LÉAUMONT (G.-H. mis de), lt Royal-drag. — 53.
LE BIHANNIC DE TROMENEC (A.-C.), lt de port. — 135.
LE CARLIER DE VESLUD (C.), g. du corps 1792. — 247.
LE CHARRON (A.-L. Lambert bar.), lt Limousin-inf. — 126, 127, 128.
LECONTE (L.), cons. Musée Armée belge. — 8.
LECOURBE (C.-J. cte), gén. div. — 315, 325, 327.
LEDERGERW (P.), de St-Gall, off. Rovéréa. — 332.

- LEFEBVRE (F.-J. duc de Dantzig), mar. de Fr. — 243, 251.
- LE FORESTIER (T.-C. chev.), lt-col. Champagne-inf. — 232, 233.
- LE GRAND (L.), hom. d'armes à chev. 1792. — 20, 21.
- LE GRAS (C.-J.-M. bar.), maj. chass. Champagne. — 153.
- LEITH (sir J.), gén. angl. — 292.
- LEMAIRE (A.-J.), gén. div. — 243, 251.
- LEMAIRE (M.-C.-J.), serg. maj. Vivarais-inf. — 32.
- LE MARCHANT (J.-G., lt-col. 16th drag., gén. — 67.
- LE MOUTON DE NÉHON (J.), s/lt éc. Génie Mézières. — 180.
- LENCQUESAING DE LA PRÉE (E.-L.-F. de), lt Génie. — 180.
- LENGLÉ DE MORIENCOURT (F.-E.), col. Génie. — 179, 180.
- LENHART (F.), ens. Froberg. — 236.
- LENTILHAC (F.-L.-D. vte de), cap. R. Guyenne-cav. — 255.
- LÉON (A.-L.-A. de Rohan-Chabot, pce de), col. att. R. Piémont-cav. — 14, 130, 167, 168, 169, 170, 174.
- LÉOPOLD, pce royal de Naples. — 233.
- LE PELLETIER DE GLATIGNY (L.-F.), cap. Metz-art. — 177.
- LE PELLETIER DE MONTÉLAN (J.-M.), lt La Fère-art. — 178.
- LE PELLETIER DE WOILLEMONT (B.-L.), cap. art. — 11.
- LESCELLES (N.-H.-J. Despret de), cap. Génie. — 281.
- LE TOURNEUR (A.-P. mis), maj. g. du corps Artois. — 128.
- LÉVIS (G.-P.-M. duc de), col. att. Mar. de Turenne-inf. — 128, 163.
- LÉVIS-MIREPOIX (A. duc de), hist. — 39.
- LEWES (J.), lt-col. 81st Foot. — 187.
- LEYRITZ (M.-F. de), lt Viennois-inf. — 267.
- L'HUILLIER DE ROUVENAC (C.-G.-D.-B. cte de), off. Gdes franç. — 244.
- L'HUILLIER DE ROUVENAC (J.-T. chev. de), maj. Agénois-inf. — 241.
- LIÈGE (pce év.). — Voir Méan.
- LIGNE (C.-J. pce de), gén. autr. — 163.
- LIMBURG-STYRUM (E.-C.-M.-J.-N. cte de), lt-col. pruss. — 273.
- LINDENBAUM (L.-A. des Ormeaux, dit le bar. de), cap. Chamborant-huss. — 264.
- LINDENTHAL (L.), gén. angl. — 296.
- LINOIS (C.-A.-L. Durand cte de), vice-am. — 292.
- LINSINGEN (B.-T.-K.-E. von), gén. brünsw. — 13, 20, 31, 51, 57, 61, 66.
- LIPPE-DETMOLD (F.-W.-L. pce souv. de). — 105, 278.
- LITTE (N.), serg. Reine-inf. et 41e demi-br. — 127.
- LOCMARIA (C.-L.-G. du Parc de), cap. Col. gén.-inf. — 59.
- LOEWENBERG (W. bar. von), gén. autr. — 323.
- LOEWENSTEIN-WERTHEIM (C. pce de), mar. de c., feldmar. imp. — 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 281.
- LOFTUS, gén. angl. — 69.
- LONG (G.), lt. — 297.
- LONG (R.-B.), cap. 1st drag. gds, gén. — 21, 26, 69.
- LORGE (J.-L. de Durfort-Civrac duc de), mar. de c. — 244.
- LOSTANGES DE ST-ALVÈRE (C.-L.-A. cte de), col. att. Enghien-inf., ép. R.-A.-M. Le Noir de Rouvray. — 163, 164, 165.
- LOSTANGES DE ST-ALVÈRE (F.-H. de), gd vic. Dijon, év. Périgueux. — 163.
- LOSTENDE (J.-M. Benoist de), s/lt Foix-inf. — 270.
- LOUET-DUVIVIER DE LORRY (J.-P. bar. de), cap. Austrasie-inf. — 120.
- LOUIS XVI, roi de Fr. — 73, 123, 129, 157, 179, 186, 198, 241, 247, 301, 345.
- LOUIS XVII, roi de Fr. — 76, 99, 102, 117, 118, 120, 129, 197, 277.
- LOUIS XVIII, roi de Fr., cte de Provence, Monsieur. — 8, 9, 12, 16, 73, 76, 77, 85, 94, 95, 99, 102, 106, 117, 118, 119, 126, 129, 156, 160, 177, 179, 184, 186, 187, 237, 241, 249, 254, 275, 277, 281, 285, 293, 303, 345, 351.
- LOUISENDHAL (G.-A. bar. de Lasalle de), cap. Alsace-inf. — 259, 260, 261, 265.
- LOUVERTURE (P.-D. Toussaint dit), près. Haïti. — 188, 189, 190, 191, 197.
- LOWE (sir H.), cap. 50th Foot, maj. 7th Foot, gén. — 217, 218, 219, 220, 221, 222, 331.
- LOWEN (P.), adj. — 221.
- LUBERSAC (A.-H. cte de), s/lt Beauce-inf. — 59.
- LUBOMIRSKI (M. pce), col. — 25, 39, 43.
- LUDLOW (G.-J. cte), gén. angl. — 296.
- LUKIN (R.), fonct. War Off. — 87, 337.
- LUNINCK (F. Freih. von), pce abbé de Corvey. — 277.
- LUNINCK (P.-F.-B. cte de), off. Gdes Wall., cap. Hohenlohe 1792. — 273, 274.
- LUTZ (A.), sold. — 297.
- LYNCH (J.-B. cte), cons. Parl. Bordeaux. — 237.
- LYON (sir J.-F.), cap. 25th Foot, gén. — 296, 299.
- LYONS DE MONCEAUX (M.-V.-E. bar. des), cap. art. s/dir. Douai. — 178.
- LYS (N. du), off. art. — 141.
- MAASKOPF (les frères), banq. — 87.
- MACARTNEY (G. cte), hom. d'état. — 303.
- MAC BRIDE (J.), am. angl. — 179.
- MAC CARTHY (C.-M. de Guérault, dit), lt Berwick-inf., gén. — 347.
- MAC CARTHY (E.), cap. Berwick-inf. — 250, 347.
- MAC CARTHY (W.), lt-col. — 297, 299.
- MAC CLOUD, maj. 35th Foot. — 306.
- MAC COMBE (J.), cap. 59th Foot. — 219, 220.
- MAC DERMOTT (T.), maj. Berwick-inf. — 251, 347.
- MACDONALD (E.-J.-J.-A. duc de Tarente), mar. de Fr. — 13, 52, 58, 81, 252, 322.
- MAC DONALD (sir J.), adj. gén. angl. — 297.
- MAC FARLANE (R.), gén. angl. — 221.
- MACK VON LEIBERICH (K. bar.), gén. autr. — 163.
- MACKAY (D.), cap. 21st Foot. — 222.
- MACKENZIE (P.), lt-col. 81st Foot. — 307.
- MAC LEAN (J.), lt 50th Foot. — 201.
- MAC LEOD (J.), gén. angl. — 293.

- MAC MAHON (T.-G.)**, lt Walsh-inf. — 348.
MAGNIEN (J.-G.), chass. à chev. Alsace. — 20.
MAILLET (J.-B.-B. de), cap. R. Vaisseaux-inf. — 18.
MAILLIER (N.-C.-C. chev. de), lt-col. Vivarais-inf. — 105, 107.
MAIRE (G.-C.), fus. Rouergue-inf., cap. bat. Aury. — 126.
MAITLAND (hon. J.-M.), cap. 10th Foot. — 307.
MAITLAND (sir T.), gén. angl. — 159, 190, 306, 348.
MALARTIC DE MONTRICOUX (L.-H.-J. vte de Maurès de), s/lt Gdes franç. — 76.
MALCOLM, cap. angl. — 9.
MALDEGHEM (s/doute M.-A.-G. d'Argenteau ctesse de, ép. de J.-A.-F. cte de M. et Steenhufstel, cap. Ligne-autr.). — 35.
MALDEN (L.-J.-B. bar. de), g. du corps. — 273, 274.
MALEISSYE (A.-C.-M.-A. Tardieu mis de), s/lt Gdes franç. — 54.
MALOUET (P.-V. bar.), intend. Marine. — 186, 190.
MALSEIGNE (A.-F.-T.-B. de Guyot de Maiche, ch. de), mar. de c. — 51.
MALSEN (J.-C. bar. de), maj. Saxe-huss. — 39, 40.
MARBOT (A. bar. de), dessin. — 271.
MARCEAU-DESGRAVIERS (F.-S.), gén. div. — 243.
MARCHAND (N.), prof. chir. — 351.
MARCONNAY-MORNAY (L.-G.-M. cte de), lt retiré Roi-inf. — 153.
MARIE-ANTOINETTE, reine de Fr. — 11.
MARIE I^{re} DE BRAGANCE, reine du Port. — 143.
MARIGNANE (L.-A.-E. de Covet mis de), guid. ch. lég. Garde. — 118.
MARILLAC (F.-M. cte de), hom. d'armes à chev. 1792. — 273, 274.
MARIONNELS (J.-L.-A. de), lt art. — 142.
MARIOTTI, gén. napol. — 330.
MARMONT (A.-F.-L. Viesse de, duc de Raguse), mar. de Fr. — 235.
MARSILLY (S.-C.-J. Commynes de), cap. Metz-art. — 140, 177.
MASCUREAU (J. de), col. — 8.
MASSÉNA (A. duc de Rivoli, pce d'Essling), mar. de Fr. — 219, 233, 234, 315, 330.
MASSERIA (F.), cap. — 217.
MASSON (F.), hist. — 217.
MATHEY (A.), de Neuchâtel, lt. — 338.
MATHEY (F.), id., cap. — 340.
MATHIEU DE LA REDORTE (D.-M.-J. cte), gén. div. — 159.
MAUBERT (J.-A. de Bouhier de), cap. can. garde-côtes Noirmoutier. — 134.
MAUBEUGE (N.-A.-F.-J. de), s/lt Saintonge-inf. — 59.
MAUCUNE (A.-L. Popon bar. de), gén. div. — 235.
MAUGER (E.-P.-L.-G. cte de), cap. réf. R. Navarre-cav. — 194, 199, 267.
MAULE, maj. Queen's Foot. — 305.
MAULÉON (L.-H. cte de), cap. Brie-inf. — 124.
MAUMIGNY (P.-M.-F. cte de), lt-col. chass. Franche-Comté. — 255.
MAUVAGE (A.), sergt. Reine-inf. et 41^e dem. brig. — 127.
MAXIMILIEN (F.-X.-J. archiduc d'Autriche), pce élect. Cologne. — 163.
MAY (G.-R. de), de Berne, off. May-holl. — 332.
MAY (V. de), id., lt. — 332.
MAY DE BRANDIS (C.), id., cap. — 318.
MAY D'UZISDORF (C.-E. de), id., maj. — 340.
MAYRICKS, banq. — 337.
MAZIS (A. des), cap. La Fère-art. — 178.
MAZIS (G. des), cap. La Fère-art. — 178.
MEADE (R.), gén. angl. — 233.
MÉAN-BAURIEUX (F.-A.-M.-C. cte de), pce évêque Liège. — 277.
MECKLEMBOURG-SCHWERIN (E. duc de), gén. hanov. — 254, 278.
MECSÉRY VON TSOOR (D. bar.), gén. autr. — 316.
MEHEMET-ALI, pacha. — 233, 305.
MELAS (M. bar. von), gén. autr. — 217, 296, 327, 328.
MELLET (L.-R. de Fayolles de Neufvic, cte de), mar. de c. — 75.
MÉNARD (J.-F.-X. de), gén. div. — 313.
MÉNARD (P.-F.-C. de), asp. d'art. — 287, 288, 291, 292, 293.
MENOU (J.-F. Abd. de Boussay cte de), gén. div. — 158, 218, 232, 266, 296, 297, 305, 330.
MERCY (C.-V.-M. de Karuel vte de), lt-col. Beaujolais-inf. — 93.
MÉRODE (s/doute M. d'Ongynes de Mastaing, ctesse de, ép. de C.-G.-G., min. plénip.). — 351.
MESLÉ (C.-A. de Rabyot mis de), cap. chass. Flandre. — 55.
MESNARD (L.-C.-B.-P. cte de), s/lt Conti-drag. — 150.
METZGER (F.-X.), de Bâle, lt. — 305.
MEURON (P.-F. de), de Neuchâtel, gén. angl. — 336, 337, 338, 339, 340.
MEURON-BAYARD (F.-H. de), id., lt-col. — 338, 339, 340.
MEURON-BULLOT (J.-P.), id., lt-col. — 336, 338, 339.
MEURON DE MORVAUX (C.-D. cte de), id., lt Gdes suis., gén. angl. — 335, 336, 337, 339, 341.
MEURON-MOTIERS (H.-D. de), id., lt-col. — 336, 339.
MEURON-TRIBOLET (C. de), id., lt. — 338.
MEYNARD (J.-A. chev. de), s/lt Roi-inf. — 150.
MISSETT (T.-A.-P.), lt Walsh-inf. — 297, 298.
MISSY (J.-M.-L. de), lt Génie. — 180.
MITTELHOLZER (U.), d'Appenzell, ens. — 331.
MOELLIEN (C. cte de), lt de vais. — 76.
MOHR (M.-T.-X.-J.-B.-A.), de Lucerne, lt Sonnenberg-inf. — 159, 306, 307.
MOIRA (F. Rawdon, mis of Hastings, cte), gén. angl. — 13, 177, 179, 345.
MOIRON (L.-P. Parent du), cap. comp. ouv. art. Metz. — 178.
MOLARD (F.-S.-L. Barès du), cap. Besançon-art. — 140.
MOLITOR (C.-J.-J. cte), mar. de Fr. — 322, 325.
MONCRIFF (M.-J.-A. de Benoît bar. de), garde Marine. — 179.
MONDION DE CHASSIGNY (J.-V. de), vol. comp. Foix-inf. 1792. — 41.
MONGELAS (A.-H.-M.-A. Hardy du Plessis de), ens. — 233, 234.

- MONTAGNAC (J.-D. de), lt col. retiré bat. garn. Bourbonnais. — 186.
- MONTAGNAC (C. de), lt. — 264.
- MONTAGU (P.-C.-A. mis de), cad. gent. Mar. de Turenne-inf. — 75, 76.
- MONTAIGU (A.-C. Basset de), gén. div. — 251.
- MONTALEMBERT DE SERS (J.-C. bar. de), col. att. Berry-cav. — 186, 187, 188, 189, 193.
- MONTBAS (A.-L. de Barthon cte de), s/lt Foix-inf. — 81.
- MONTBELLOY (N. Seroux de), cap. art. colon. — 178.
- MONTBOURCHER (R.-F.-J. mis de), maj. Limousin-inf. — 59.
- MONTBRUN (L.-P. cte), gén. div. — 235.
- MONTENACH (A.), de Fribourg, lt. — 340.
- MONTIGNAC (J.-B. Piqué de), maj. att. troupes St-Dom. — 187.
- MONTILLET (P.), sergt can. matelots. — 145, 146.
- MONTJOYE-FROHBERG (G.-B. ch. de), cap. Alsace-inf. — 159, 229, 230.
- MONTJUSTIN (G.-C.-J. vte de), cap. R. Lorraine-cav. — 252, 254.
- MONTLOSIER (F.-D. de Reynaud cte de), const., maître coal. Auvergne 1792. — 194.
- MONTMARIN (L.-E. de Courvivars de), lt R. Hesse-Darmstadt-inf. — 261.
- MONTMOLLIN (J.-F. de), de Neuchâtel, lt. — 338.
- MONTMORENCY. — Voir Laval.
- MONTPEZAT DE LESTELLE (J. de), cap. Toul-art. — 178.
- MONTRESOR (sir H. Tucker), maj. 18th Foot, gén. — 214, 215.
- MONTULLÉ (C. chev. de), lt de vais. — 53.
- MONTUREUX (F.-J.-L. de Bourcier bar. de), cap. réf. R. Picardie-cav. — 158.
- MOORE (J.), lt 11th Foot. — 205.
- MOORE (J.), lt-col. Berwick-inf. — 251, 346.
- MOORE (sir J.), gén. angl. — 21, 32, 42, 49, 64, 67, 69, 70, 71, 213, 218, 232, 261, 265, 270, 287, 296, 305.
- MORATI (P.), maj. — 212, 213, 215, 219.
- MOREAU (J.-V.), gén. div. — 12, 13, 52, 57, 254, 255, 316.
- MOREL D'ESCURES (F.-J. chev.), lt de vais. — 138.
- MORLOT (A.), gén. div. — 325.
- MORTEMART (V.-J.-B.-M. de Rochechouart duc de), mar. de c. — 16, 88, 105, 106, 111, 112, 113, 114, 115.
- MORTEMART (V.-B.-V. de Rochechouart, mis de), mar. de c. — 16, 67, 105, 106, 111, 113, 114, 115, 172.
- MORTEMART (V. de Rochechouart de). — 67, 114, 115.
- MORY D'HONNEINGHEM (A.-J. de la Mire vte de), col. att. Conti-inf. — 85, 259.
- MOSHEIM (L. de), gén. angl. — 262.
- MULGRAVE (H. Phipps, vte Normanby, cte), gén. angl. — 117, 118, 119.
- MULLER (G. de), de Schwyz, s/a/maj. Salis-Samede-inf. — 321.
- MULLER (J.), de Näfels, cap. — 306.
- MURALT (R. de), de Zürich, ens. Watteville. — 229.
- MURAT (Joachim), roi de Naples. — 220, 234, 306, 307, 331.
- MURET (T.), hist. — 7, 17.
- MURRAY, dipl. angl. — 203.
- MURRAY (sir J. Pulteney, bar. of Clermont), gén. angl. — 71, 159, 307.
- MYLIUS (C.), cap. — 237.
- NACQUARD (D.-F.-A. Fourrier chev. de), lt Auxonne-art. — 287, 288, 291, 292, 293.
- NACQUARD (J.-E. Fourrier de), lt Auxonne-art. — 285, 286, 287.
- NAJAC (M.-A. de Gineste chev. de), cap. Béarn-inf. — 12.
- NANTOUILLET (A.-M.-L.-C. Lallemand, mis de), maj. Angoulême-drag. — 250, 254.
- NAPLES. — Voir Ferdinand IV, Caroline, Léopold, J. Bonaparte, Murat.
- NAPOLÉON. — Voir Bonaparte.
- NÉGRIER (F.-G.-C. de la Guérevière de), lt Soissonnais-inf. — 93.
- NELSON (H. vte du Nil, duc de Bronte), am. angl. — 119, 145, 156, 157, 203, 204, 215.
- NEPEAN, cap. R. Art. — 147.
- NESBITT (C.), lt-col. 52nd Foot, gén. — 21, 25, 43, 49, 53, 63, 69, 81, 82, 125, 149, 163, 164, 253, 261, 262, 267, 268, 270, 278, 279, 285.
- NEUILLY (A.-A.-C. Brunet cte de), g. du corps Artois 1792. — 247.
- NEUX (A.-L.-M.-J. de), cap. art. colon. — 197.
- NEVILLE (C.), cap. trés. R. Art. — 140.
- NEY (M. duc d'Elchingen, pce de la Moskowa), mar. de Fr. — 317.
- NICHOLSON (J.), off. 35th Foot. — 221.
- NICOLLS, gén. angl. — 261, 270.
- NOINVILLE (A.-L.-B. Durey cte de), col. gren. roy. Bretagne. — 172.
- NOIRMONT (N. Dunoyer de), dessin. — 271.
- NOUVION (J.-B.), gén. brig. — 313.
- OAKES (sir H. bar.), gén. angl. — 218, 232.
- O'CONNELL (D.-C. cte), col. Salm-Salm-inf., mar. de c. 1791. — 345, 346, 347, 349.
- ODET D'ORSONNENS (P. d'), de Fribourg, lt. — 340.
- O'DOYER (C.), sergt-maj. Roi-inf. — 31.
- O'FARELL (J.-J.), cap. Dillon-inf. — 197.
- O'GORMAN (C.-T. cte), cap. Walsh-inf. — 189.
- O'GORMAN (A.-V.-M. vte), cap. att. Berwick-inf. — 187.
- O'HARA (C.), gén. angl. — 119, 303.
- OILLIAMSON (M.-G.-E. cte d'), mar. de c. — 170, 171, 172.
- OILLIAMSON (G.-L.-G.-R. cte d'), cap. réf. Orléans-drag. — 41.
- OLFERMANN (E.), ens. — 297.
- O'MAHONY (B. cte), col. Berwick-inf., mar. de c. 1791. — 101, 102, 347.
- O'MAHONY (J.-F.), s/lt Dillon-inf. — 297.
- O'MORAN (J.), lt gén. 1792. — 197.
- O'NEILL (Hon. J.-B.), maj. 19th drag. — 234.
- ONFROY DE VARENNES (J.-R. mis), off. sup. milices St-Dom. — 188.

- ONFFROY (A.-M.-R. cte), vol. Marine. — 187, 190.
 ONFROY DE BRÉVILLE (J., dit JOB), dessin. — 245, 246.
 ORANGE (Guillaume V, pce d'), stathouder des Pays-Bas. — 39, 241, 242, 243, 244, 249, 251, 260, 336.
 ORANGE-NASSAU (G.-F.), pce héréd., roi des Pays-Bas. — 242, 243, 250, 251, 252, 260, 273, 274, 281, 286, 288, 314.
 ORANGE-NASSAU (G.-G.-F. pce d'), gén. autr. — 285.
 ORB (J.-A. bar. d'), ch. d'esc. Esterhazy-huss. — 74.
 ORIANNE (C.-C.), drag. dans Dauphin. — 12.
 ORLEANS (L.-P.-J. duc d'). — 229.
 ORTH (M.), adj. Angoulême-drag. — 40.
 O'SHEE (R.), gén. brig. — 197.
 O'SHEE (W.), cap. Dillon-inf. — 347.
 O'SHIELL (P.-R.-E.), cap. Walsh-inf. — 347.
 OSMAN-BEY, chef Mamelucks. — 218.
 OSMOND (M.-J.-E. vte d'), col. Neustrie-inf., mar. de c. 1791. — 193, 194.
 OSTEN (P.-J.), gén. brig. — 47, 52, 58.
 OSWALD (sir J.), gén. angl. — 222, 234, 306, 331.
 O'TOOLE (J.), lt-col. — 347.
 O'TOOLE (J.-B.-B.), s/lt Berwick-inf. — 70.
 OUDINOT (N.-C. duc de Reggio), mar. de Fr. — 339.
 OYRON (P.-A.-F. de Boisairault bar. d'), s/lt Carab. — 52.
 OZÉ DE RICHEMONT (J.-F. Dumont-Acquet cte d'), mar. de c. — 97.
- PAC DE MARSOLIES (P.-A. du), chass. noble légion Damas 1794. — 103.
 PAGANDET (J.-P.), off. art. Marine. — 142, 143, 145, 147.
 PALIS (H.-P.-I. de Mayer du), gend. rouge. — 190.
 PALMERSTON (H.-J. Temple vte), hom. d'état. — 340.
 PANATIERI (F.-B.), cap. — 218.
 PANATIERI (G.), cap. — 218, 219.
 PANON (H.), cap. — 120.
 PAOLI (P.), hom. d'état corse. — 145, 211, 213, 303.
 PARAVICINI (F. de), des Grisons, col. Gdes suis. holl. — 328.
 PARKER (sir H.), am. angl. — 156, 189.
 PARKER (sir W.), am. angl. — 106, 112.
 PARKIN (G.), ens. 5th Foot. — 201.
 PARQUE (don D. Cañas y Portocarrero, duc del), gén. esp. — 307.
 PATTON, cap. comm. angl. — 108.
 PAUL 1er, emp. de Russie. — 319.
 PAYEN DE CHAVOY (P.-A.-J.-B. ch. de), maj. Béarn-inf. — 171.
 PEDRON, col. franç. aux Indes. — 339.
 PERALDI (G.), lt-col. — 207.
 PERALDI (G.), lt. — 205.
 PERETTI DELLA ROCCA (U.-F.), cap. regt. prov. corse. — 212.
 PERPONCHER-SEDLNITZKI (H.-G. cte de), aide de c. pce Orange. — 159, 265, 266.
 PERRAVEX (G.-J. de), lt R. Liégeois-inf. — 229.
 PERRY (A.), chef irl. — 69.
- PERRYN, gén. angl. — 26, 32.
 PERTHUIS (L.-A.-C. de), ch. brig. Auxonne-art. — 177.
 PESTRE (J. de), s/lt R. Suédois-inf. — 187.
 PFAFFENHOFFEN (F.-S. cte de Pfaff de), col. — 47, 277, 278, 279.
 PFAFFENHOFFEN (J.-G. cte de Pfaff de), s/lt Esterhazy-huss. — 277, 278, 279.
 PFEILITZER (G., dit « del Falazar »), off. pruss. — 20, 61, 62, 67.
 PHILIPPE DE BEAUMONT (P. de), g. du corps. — 12.
 PIACHAUD (F.), de Vaud, cap. — 338, 339.
 PICHEGRU (J.-C.), gén. div. — 12, 13, 47, 51, 243, 322.
 PIEUSSAN ou PIEUZIN, adj. — 126.
 PIGOT (sir H.), gén. angl. — 330.
 PILLICHODY (L.), de Vaud, lt. — 332.
 PINASSEAU (J.), hist. — 8.
 PINELLI (G.-S.), cap. — 209.
 PINTO (L. de), asp. Marine. — 273.
 PIOGER DE ST-PERREUX (H.-A. vte de), cap. Rohan-Soubise-inf. — 59.
 PIOGER DE ST-PERREUX (L.-F.-A. de), lt Génie. — 180, 181.
 PIRÉ (H.-M.-G. de Rosnyvinen cte de), g. du corps 1792. — 59.
 PITT (W.), hom. d'état. — 123, 125, 179, 186, 188, 345, 346, 349.
 PLANTA (E. de), de Coire, lt. — 306.
 POISSON (E.-G.), comdt. — 8.
 POLASTRON (A.-L.-H. de), ens. — 305.
 POLASTRON (M.-L. d'Esparbès de Lussan, ctesse de). — 305.
 POLVEREL (E.), commiss. Ass. Nat. — 185.
 PONT (B.-A.-H. de), cap. réf. chass. Hainaut. — 158.
 PONTBELLANGER (A.-H. d'Amphernet vte de), chef royal. — 15, 168.
 PONT L'ABBÉ (J.-G.-C. Baude bar. de), col. R. Comtois-inf., mar. de c. 1791. — 105, 107, 123, 124, 128.
 POOL (J.), cap. commiss. angl. — 100.
 PORTAL (A.-L.-J. chev. du), cap. Génie. — 179, 180.
 PORTINGER, sergt. — 337, 338.
 PORTLAND (W.-H. Cavendish-Bentinck duc de), hom. d'état. — 146, 147, 157, 209, 211, 213, 214, 225, 287, 303, 346.
 PORTUGAL (reine, voir Marie 1re).
 POWER (H.), cap. 37th Foot. — 31, 32.
 POZZO DI BORGIO (C.-A. cte), hom. d'état. — 211.
 PRÉCORBIN DE FOULOGNE (B.-S. de), vol. Béon et Damas holl. — 237.
 PRÉCY (L.-F. Perrin cte de), lt-col. chass. Vosges. — 124.
 PRÉSEAU DE MENAIGE (F.-J. de), cons. proc. du Roi. — 150.
 PRESLES (L.-F.-A. Bertin de), cap. 5e comp. ouv. art. — 18, 128, 142, 143.
 PRÉVAL (F.-P. Gallien de), lt Génie. — 181.
 PRÉVOST (sir G.-J.-M. bar.), de Genève, gén. angl. — 332, 340.

- PRÉVOST (L.-H.-V. de), cap. Metz-art. — 291, 292, 293.
 PRÉVOST (W.-A.), col. angl. — 307.
 PRÉVOT (J.-F. de), s/lt gren. de Bourbon 1801. — 237.
 PRIELLE (H.-J.-T. chev. de), cap. Brie-inf. — 126.
 PRINGLE (R.), maj. 51st Foot. — 214.
 PRIOREAU (G.), prév. gén. maréch. et chasses roy., mar. de c. 1791. — 278.
 PROBY (Hon. J.), lt-col. — 159.
 PROCHASKA (P.-A.), ens. — 229.
 PRUSSE (roi). — Voir Fréd.-Guill. II.
 PUISAYE (J.-G. cte de), exempt Cent-Suis., cdt. à Quiberon. — 14, 15, 106, 112, 125, 126, 129, 130, 134, 135, 141, 150, 151, 153, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 180.
 PULTENEY. — Voir Murray.
 QUENZA (G.-B.), cdt. place Ajaccio. — 211, 212, 213.
 QUIEFDEVILLE DE BELMESNIL (F.-C. de), lt-col. s/dir. art. Maubeuge. — 139, 140, 177, 178.
 QUIEFDEVILLE (C.-M.-M. ch. de), ch. brig. La Fère-art. — 177.
 RAFÉLIS DE ST-SAUVEUR (A.-C.-J.-F.-S. mis de), s/lt Roi-inf. — 52.
 RAINIER (P.), am. angl. — 336.
 RAMPON (A.-G. cte), gén. div. — 297, 313.
 RAMSAY (G.-W.), cap. 30th Foot., gén. — 19, 20, 21, 53, 62.
 RAMSAY (J.), cap. 3rd Foot Gds., gén. — 160, 232, 316, 318, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 337.
 REBOURGUIL (L.-E. chev. de), maj. Bourgogne-inf. — 94.
 REDING (A. de), de Schwyz, col. serv. esp. — 313.
 REHAINVILLIERS (A.-P.-A. bar. Le Grand de), cap. Col. gén.-inf. — 264.
 REINACH-FOUSSEMAGNE (C.-A.-F.-F.-P. cte de), s/lt Reinach-inf. — 306.
 RENAUD (P.-A. chev. de), cap. Vivarais-inf. — 158, 159.
 REUSS ZU PLAUEN (Henri XV pce von), gén. autr. — 242, 243, 322, 325.
 REVEL, lt art. toulonnaise. — 146.
 REYNIER (J.-L.-E. cte), gén. div. — 220, 252, 297, 331.
 RICE, maj. 68th Foot. — 235.
 RICHMOND (C. Lennox, duc de), gd. maitre art. brit. — 37, 88, 139, 145, 146, 147, 181, 293.
 RIDGE (J.), banq. — 233.
 RIESE (K. bar. von), gén. autr. — 243, 250, 251.
 RIGAUD (B.-J.), chef noir. — 188, 189, 190.
 RIVAROLA (F. cte de), off. 22nd Foot, gén. — 219, 306.
 ROBERT DE MAISONCELLE (L.-F.-N. vte des), vol. comp. La Couronne-inf. 1792. — 102.
 ROBERTS, col. angl. — 338.
 ROBERTS (F.-T.), maj. 30th Foot, gén. — 307.
 ROCHE (E.), chef irl. — 69, 70.
 ROCHE (P.), prêtre et chef irl. — 70.
 ROCHE (P.-K.), gén. angl. — 307.
 ROCHECHOUART (L.-V.-L. cte de), vol. Mortemart. — 115.
 ROCQUE (J.-B. bar. de), lt de roi Neuf-Brisach. — 76.
 RODAIS (P.-A. Geoffreney chev. de), cap. Hainaut-inf. — 39, 40, 43.
 RODEN (R.-J. lord), col. angl. — 70.
 ROEMER (s/doute M.-F., s/lt Saxe-huss.). — 52.
 ROGNIER (L.-H. chev. de), chass. noble condéen 1793. — 262.
 ROHAN-GUÉMÉNÉ (C.-A.-G. pce de), cap. Carab. — 51, 52, 53, 57, 59, 60, 327.
 ROHAN-GUÉMÉNÉ (J.-A.-L. pce de), cap. Lauzun-huss. — 51, 52, 53, 279.
 ROHAN-GUÉMÉNÉ (L.-V.-M. pce de), lt de vais. — 57, 60.
 ROHAN-GUÉMÉNÉ (L.-R. pce de), card. — 51.
 ROHAN-POLDUC (F.-M.-E. pce de), gd maitre Malte. — 146, 225.
 ROIZE (C.-A.), gén. brig. — 297, 305.
 ROLL D'EMENHOLZ (L.-R.-F.-J. bar. de), de Soleure, mar. de c. — 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307.
 ROMANGUY (J.-C. Joubert de la Cour-Goronnière de), lt retiré Piémont-inf. — 150.
 ROMETTE (J.-B.-A. Amé de), cap. cdt en 2d éc. art. Metz. — 147.
 ROQUEFEUIL (C.-E.-L. vte de), cap. de vais. — 131.
 ROSENBERG-ORSINI (F. pce von), gén. autr. — 316.
 ROSKAM (P.), cap. art. holl. — 285, 286.
 ROSSEL (C.-C. cte de), mar. de c. — 11, 15.
 ROSSI (abbé A.), hist. — 304.
 ROSSI (D.), ens. 67th Foot. — 201, 222.
 ROTALIER (P.-A. Petitjean cte de), maj. Metz-art. — 139, 140, 141, 142, 143, 146, 147, 178.
 ROTALIER (A.-C.-F. Petitjean cte de), lt Metz-art. — 142, 143.
 ROTALIER (C.-A.-J. Petitjean vte de), s/lt Champagne-inf. — 141.
 ROTHE (A.-E.-J. cte de), maj. Berwick-inf. — 347.
 ROTON (R. cte de), hist. — 8.
 ROTOURS (F.-M. Angot bar. des), lt art. — 264.
 ROTTENBURG (F. bar. de), lt La Marck-inf., gén. angl. — 64, 67, 307, 343.
 ROUAULT DE GAMACHE (C.-C.-F. cte de), maj. chass. Lorraine. — 250, 253.
 ROUSSELET, lt-col. — 117.
 ROUVRAY (F.-P.-L. cte de), corn. blanc Col. gén.-huss. — 187.
 ROVÉREA (F.-I. de), de Vaud, off. retiré Erlach-inf. — 229, 298, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 322, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 334.
 ROVÉREA (A. de), id., vol. Rovérea et Watteville, lt Froberg. — 298.
 ROYÈRE DE PEYRAUX (J.-M. mis de), cap. Roi-drag. — 194.
 RUDLOFF (W.-A.), cons. int. Hanov. — 164.
 RUSSIE (emp. et imp.). — Voir Catherine II et Paul Ier.
 SADE (L.-P.-H.-E. chev. de), lt de vais. — 147.
 SAGARRIGA DE RÉART (F.-X.-E.-M. ch. de), cap. Cambésis-inf. — 94, 102.

- SAGES DU HOUX (J.-R.-A. de), lt Besançon-art. — 177.
- SAINNEVILLE (N.-A. Baudot mis de), ch. div. Marine. — 135, 137.
- ST-BRESSON (A.-V. Damey de), lt Besançon-art. — 291.
- ST-CREN (N.-M. Fougeret de), maj. R. Picardie-cav. — 124, 126.
- ST-GALL (p^{ce} abbé). — Voir Vorster.
- ST-GARRAU DE TRALLEBAULT (J.-H.-J.-M. ch. de), vol. Béon 1793. — 26.
- ST-ORENS (L.-J.-H. mis de), cap. Orléans-inf. — 150.
- ST-PAER (A.-M.-M. Groult c^{te} de), col. att. Contidrag. — 125.
- ST-PAUL (A.-E. Noizet de), cap. Génie. — 180, 281.
- ST-RIVEUL (E.-M. du Rocher du Quengo v^{te} de), ch. div. Marine. — 134.
- STE-ALDEGONDE (A.-L.-J. de Genets c^{te} de), s/lt g. du corps. — 94.
- STE-SUZANNE (C.-A. de Mauconvenant mis de), col. att. drag. — 131.
- SALICETI (C.), conv. et hom. d'état. — 157, 220.
- SALIS-MARSCHLINS (R.-A.-H. bar. de), des Grisons, mar. de c. — 303, 325, 326, 329.
- SALIS-SAMADE-SILS (J.-V. bar. de). id., lt-col. Diesbach-inf. — 323, 325.
- SALM-KIRBURG (M.-G.-A. p^{ce} de), col. att. Esterhazy-huss. — 73, 74, 75, 76, 81, 82.
- SALM-SALM (F.-L.-M. p^{ce} de), s/lt Esterhazy-huss. — 74.
- SANTINI (P.-P.), méd. lt-col. — 8.
- SARDAIGNE (roi). — Voir Victor-Amédée I^{er}.
- SARRAZIN (J.), gén. div. — 70.
- SAULX (C.-L.-A. Collot de), lt Vexin-inf. — 236.
- SAUMAREZ (sir T.), gén. angl. — 112.
- SAUVAGE, serg. — 106.
- SAYN - WITTGENSTEIN - BERLEBURG (C.-L.-C. c^{te} de), lt gén. russe. — 275, 276.
- SCHAUENBURG (A.-B.-H.-A. c^{te} de), gén. div. — 313.
- SCEPEAUX (M.-P.-A. de Boisguignot v^{te} de), s/lt chass. Hainaut, chef royal. — 172.
- SCHLAMMERSDORF (F. von), lt col. — 261, 262.
- SCHOEDE (C.-L.-T.), maj. 60th Foot. — 265.
- SCHUMMELKETTEL (A.), maj. Froberg. — 221, 222, 229.
- SCHWARTZ (F.), adj. — 229.
- SCHWERIN (S.), serg. — 342.
- SEBASTIANI DE LA PORTA (H.-F.-B. c^{te}), mar. de Fr. — 233, 305.
- SEGESSER (J.), de Lucerne, lt. — 307.
- SEGONZAC (L.-M.-A. Bardon chev. de), maj. R. Piémont-cav. — 251, 252.
- SEIGNELAY (A.-M.-L. de Colbert mis de), s/lt Roi-inf. — 227.
- SELIM III, sult. de Turquie. — 71.
- SELKIRCK (T. Douglas c^{te}), hom. d'Etat. — 340.
- SELLIARD (N. de), cap. — 37, 281.
- SÉROCOURT (J.-G.-P. Leroy bar. de), cap. Royal-cav. — 233.
- SHERBROOKE (sir J. Coope), gén. angl. — 338.
- SIGNIER (J.-A. c^{te} de), lt Condé-inf. — 52, 88, 89, 94, 269.
- SIMBSCHEN (J.-A. bar. von), gén. autr. — 265, 317.
- SIMONY DE BROUTIÈRES (C.), lt Vexin-inf. — 119.
- SINCLAIR, serg. 42nd Foot. — 297.
- SMITH (sir G.), maj. 25th Foot. — 201, 203, 204, 205, 212, 213, 214.
- SMITH (Ham.), gén. angl. et dessin. — 50, 55, 246, 247, 257, 263, 266, 271.
- SMITH (Hav.), lt 25th Foot. — 201, 203, 234.
- SMITH (sir J.-M.-F.), gén. angl. — 308.
- SMITH (Jos.), aide-chir. — 218.
- SMITH (sir W.-S.), am. angl. — 119, 220, 233.
- SOLEMY (J.-B. Symon de), lt-col. Brie-inf. — 89.
- SOMBREUIL (C.-E.-G. Vireau c^{te} de), cap. Esterhazy-huss. — 15, 20, 21, 31, 48, 53, 59, 76, 77, 79, 81, 82, 83, 127, 131, 136, 149, 150, 244, 253.
- SOMMEVESLES (L. Cousinat bar. de), vol. Carab. — 243.
- SONNENBERG (J.-A.-T. bar. de), de Lucerne, cap. Courten-inf. — 304, 305, 307.
- SONTAG (J.), gén. angl. — 235.
- SONTHONAX (L.-F.), commiss. Ass. nat. — 185, 186.
- SOUHAM (J. c^{te}), gén. div. — 11, 19, 20, 40, 52, 57, 62, 243.
- SOULANGE (C.-R. Paris c^{te} de). ch. d'escadre. — 134, 135, 136, 137.
- SOULT (N.-J. duc de Dalmatie), mar. gén. — 236, 237.
- SOURDIS (A.-R. d'Escoubleau mis de), cap. chass. Guyenne. — 254.
- SOUVOROV (A.-V. c^{te} Rymnikski p^{ce} Italiski), mar. russe. — 316.
- SOUVRÉ (A.-J.-J. Coustard de), vol. comp. R. Auvergne 1792, lt. Autichamp. — 183.
- SOUYN (A.-L. de), ens. — 82.
- SPENCER (sir B.), gén. angl. — 71, 186, 191, 218.
- SPITZ (F.-X.-R.), serg. maj. Alsace-inf. — 75.
- SPRANGER, commod. angl. — 234.
- STACK (E.), cap. Walsh-inf., gén. angl. — 250, 347.
- STAHREMBERG (L.-J.-M.-G. p^{ce} von), dipl. autr. — 163.
- STANWIX (T.-S.), gén. angl. — 299.
- STEIGER (N.-F. de), avoyer de Berne. — 313, 314, 316, 319, 321.
- STEWART, cap. 25th Foot. — 226.
- STEWART (C.-W. mis of Londonderry), gén. angl. — 232, 330.
- STEWART (D.), gén. angl. — 12.
- STIRLING, maj. 42nd Foot. — 297.
- STOVIN (F.), gén. angl. — 332.
- STRAUCH (G. von), gén. autr. — 327.
- STREICHER (F.-I.), lt R. Suédois-inf. — 269, 271.
- STUART, gén. angl. — 336, 337, 338.
- STUART (sir C.), gén. angl. — 16, 106, 107, 112, 113, 119, 120, 142, 143, 145, 146, 147, 157, 158, 180, 204, 205, 211, 295, 304.
- STUART (James), maj. 3rd Foot. — 32.
- STUART (sir John c^{te} de Maïda), col. 3rd Foot, gén. angl. — 158, 220, 222, 233, 234, 296, 297, 305, 330.
- STUART (W.), gén. angl. — 234, 306.
- SUASSE DE KERVEGAN (A.-H. chev. de), lt Génie. — 180.
- SUCHET (L.-G. duc d'Albufera), mar. de Fr. — 159, 307.

- SUFFREN DE ST-TROPEZ (P.-A. bailli de), vice-am. — 335.
- SUSINI (G.), lt regt Smith-inf. — 219, 221.
- SUTTON (M.), lt. — 297.
- SUTTON DE CLONARD (J. cte), col. att. Walsh-inf. — 347.
- SUZANNET (P.-A.-G. bar. de), cap. de vais. — 134.
- SZTARAY (A. cte), gén. autr. — 243, 251.
- TALBOT OF HENSOL (sir G. Chetwind cte), dipl. angl. — 313.
- TALHOUE-GRATIONNAYE (R.-C.-J. cte de), cap. Roi-inf. — 130, 131
- TALLEYRAND-PÉRIGORD (C.-M. pce de Bénévent), hom. d'état. — 149.
- TALLEYRAND-PÉRIGORD (J.-A. duc de), col. chass. Alsace. — 149, 150, 151, 152.
- TALLEYRAND-PÉRIGORD (B.-J. cte de), col. Bourbon-drag. — 149, 150, 151.
- TARDY DE MONTRAVEL DE LA BROSSY (J.-P. de), cap. Auxonne-art. — 178.
- TASSY (A. de), s/lt. — 119, 128.
- TERSSAC (P.-P. Faydit cte de), maj. Artois-inf. — 102.
- TERTRE (J.-B.-N.-L. bar. du), ch. d'esc. Lauzun-huss. — 53.
- TESTAS DE FOLMONT (A.), cap. Génie. — 180.
- THIBALLIER DE DOMMARIE (P.-L.-C. de), s/lt Flandre-inf. — 235.
- THIBOULT DU PUISACT (J.-F.-M. de), lt Beauce-inf. — 87, 89, 90.
- THOMAS (J. bar.), gén. brig. — 221.
- THOMASSIN (C.), cap. — 119.
- THUGUT (J.-F.-M.-A. bar. von), hom. d'état autr. — 163, 313.
- TINTÉNIAC (V. chev. de), chev. lég. Gardc, ch. royal. — 14, 15, 126, 135, 168.
- TIPOO SAHIB BEHADOUR, nabab de Mysore. — 49, 338.
- TORCY (A.-L. de), cap. Reine-inf. — 16.
- TOSCANE (Ferdinand III arch. d'Autr. gd duc de). — 303.
- TOULZAC (A.), porte-ét. R. Pologne-cav. — 187.
- TOURNEFORT (J. Benistan de), s/lt chass. sardes Bonneau. — 236.
- TOUSTAIN-FRONTÉBOSC (V.-L.-A. mis de), s/lt chass. Flandre. — 88, 91.
- TRACY (J.-C. Onfroy de), off. comp. franche 1792. — 174.
- TRANT (N.), lt Walsh-inf. — 296, 298.
- TRÉCESSON. — Voir Carné.
- TRELAN (A.-E.-T. Blouquier bar. de), commiss. des Guerres. — 173.
- TRÉSOR DE BACTOT (L.-J.-D. cte du), col. Lorraine-drag., mar. de c. 1792. — 130, 169, 170, 171, 173, 174.
- TRIGGE (sir T.), gén. angl. — 146.
- TRISTAN DE L'HERMITE (J.-M.), lt Mar. de Turenne-inf. — 150.
- TROMELIN-LE DAL (C.-C.-D. de), lt Dauphin-inf. — 131.
- TUFNELL (J.), maj. 70th Foot. — 21.
- TURQUIE (sultan). — Voir Sélim III.
- TUYLL (W. bar.), maj. 1st West India regt, gén. — 222.
- TWYSDEN (H.), maj. 28th Foot. — 296.
- VAIZEAU (B.-P. Deschamps du), lt La Fère-art. — 142, 143.
- VALIER (V.-J.-B.), de Neuchâtel, avoyer de Soleure. — 311.
- VALON-D'AMBRUGEAC (G.-L. du Boucheron cte de), mar. de c., ép. L.-J. d'Erlach. — 11, 18, 94, 99, 100, 246, 250, 256.
- VALON D'AMBRUGEAC (A.-C.-L. du Boucheron cte de), cap. Schomberg-drag. — 11.
- VAN ANGELBECK (G.-J.), gouv. Ceylan. — 336.
- VAN BYLANDT (G. cte), lt-col. — 69, 70.
- VAN DACHNE (J.-C.-W.), banq. — 241, 250.
- VANDAMME D'UNSEBOURG (D.-J.-R. cte), gén. div. — 11, 12, 13, 48.
- VANDELEUR (sir J.-O.), gén. angl. — 237.
- VAN GEUSAU (C.), gén. holl. — 242, 251.
- VAN HORICK, nég. — 279.
- VAN RAVELD, maj. — 252.
- VANTEAUX (M. Faulte de), cap. retiré Picardie-inf. — 14.
- VAUBAN (J.-A.-J. Le Prestre cte de), col. Orléans-inf., mar. de c. 1791. — 135.
- VAUDREUIL (J.-H.-F. Rigaud cte de), mar. de c. — 133.
- VAUGIRAUD DE ROSNAY (P.-M.-R. cte de), cap. de vais. — 135, 137.
- VAUTRAIN (H.), serg. La Marine-inf. — 119, 126.
- VAUZLEMONT (J.-E.-A.-H. Pacquin de), lt Grenoble-art. — 125.
- VENTE (F.-M. de), lt Besançon-art. — 141.
- VERCLY (P.-H. Thirion de), lt Metz-art. — 261, 262.
- VERECKER (C. vte Gort), col. angl. — 70.
- VERGIER DE KERHORLAY (B. du), lt Hervilly-inf. — 297.
- VERGIER DE KERHORLAY (J.-M.-O. du), lt de vais. — 131, 132.
- VERMANDOVILLERS (J.-J.-P. Vitasse de), cap. Auxonne-art. — 178.
- VERSTURME (L.), chir. — 351.
- VERTEILLAC (C.-P.-T. de la Brousse mis de), mar. de c. — 101, 102, 279.
- VERTON (J.-P. chev. de), lt comp. ouv. art. Metz. — 141.
- VICTOR-EMMANUEL I^{er}, roi de Sardaigne. — 219.
- VIGOREUX (G.), cap. 90th Foot. — 203.
- VILLAINES (E.-P. Pardoux mis de), mar. de c. — 10, 12, 13, 14.
- VILLARET-JOYEUSE (L.-T. cte de), vice-am. — 14, 135, 292.
- VILLATTE (C. Regnaud de), s/lt Salm-Salm-inf. — 332.
- VILLAVICENCIO DE CASTRIES (C.-J. de), cap. Bresse-inf. — 150.
- VILLAZY (J. Canel de), s/lt éc. Génie Mézières. — 180.
- VILLECART (A.-J. Gagny de), vol. Marine. — 54.
- VILLENEUVE-LA ROCHE-BARNAUD (F. de), lt Rohan-inf. 1794. — 150.

- VILLENEUVE - LA ROCHE-BARNAUD (J.-L.-A. de), vol. Damas 1793. — 150.
- VILLENEUVE - LA ROCHE-BARNAUD (L.-G. de), s/lt Vivarais-inf. — 150.
- VILLENEUVE-TOURETTE (S.-J.-A. ch. de), col. Artois-inf. — 117, 118.
- VILLERS-MARSBURG D'ESCLAYE (M.-J.-F.-L. cte de), lt La Marck-inf. — 62, 64, 65, 66, 67, 69, 164, 260.
- VILLETES (W.-A.), gén. angl. — 229, 230.
- VILLICY (C.-F.-E. Houillon de), s/lt 55e inf. 1791. — 287, 288, 291, 292, 293.
- VINS (J bar. de), gén. autr. — 303.
- VIOMENIL (C.-H.-J. du Houx mis de), mar. de c., mar. de Fr. — 74, 85, 88, 89, 114, 254, 255.
- VIRNA (G.-L. von), maj. — 64.
- VITTEL (C.-S.), de Neuchâtel, lt. — 339.
- VIVIAN (sir R. Hussey bar.), gén. angl. — 237.
- VIVIER (P.-A.-C. dit S. Le Choisme du), lt Berry-inf. et L.-Emig. — 184.
- VOGELSANG (C.-M. de), de Soleure, 2d lt Gdes suis. — 305, 306.
- VOLONZAC (P.-J.-H.-M.-E.-M. cte de), cap. Mest. de c.-cav. — 48.
- VORSTER (P.), pce abbé St-Gall. — 314.
- VOSSEY (G.-T.-F. cte de), lt de vais. — 135, 137.
- WAGNER, lt-col. — 317.
- WALBACH (A.-J.-B. Barth de), lt Lauzun-huss. — 53.
- WALDECK (F. cte de Pyrmont et de Ribeaupierre, pce de). — 164.
- WALDSTEIN-DUX (F.-E. cte de), cons. int. Cologne. — 163, 164.
- WALKER (D.), maj. 20th Foot, gén. — 222, 303.
- WALKER (sir G.-T.), maj. 60th Foot, gén. — 236, 237, 340.
- WALLMODEN-GIMBORN (J.-L. cte von), gén. hanov. — 40, 285.
- WALSH (T.), cap. 93rd Foot. — 266.
- WALSH-SERRANT (A.-J. cte de), mar. de c. — 345, 346, 347, 349, 350.
- WALSH-SERRANT (C.-J.-E.-A. vte de), col. Walsh-inf. — 346, 347, 348, 349, 350.
- WALSH-SERRANT (P.-F.-J. cte de), maj. Walsh-inf. — 346.
- WARREN (sir J.-B. bar.), am. angl. — 14, 60, 127, 128, 130, 131, 135, 136, 137, 141, 150, 151, 153, 330.
- WATSON (J.-W.), maj. 31st Foot. — 159.
- WATTEVILLE (F. de), de Berne, lt York-L.-inf.-vol. — 229.
- WATTEVILLE DE MURIFELD (F. bar. de), id., off. holl., gén. angl. — 316, 317, 318, 329, 330, 331, 332.
- WATTEVILLE DE RUBINGEN (C.-L. bar. de), id., off. Goumoëns-holl., gén. — 329, 331, 332.
- WAUCHOPE (P.), gén. angl. — 233.
- WAUCHOPE (W.), cap. 22nd Foot. — 340.
- WELLINGTON (A. Wellesley, duc de), mar. angl. — 234, 235, 236, 237, 298, 338, 339.
- WELSFORD (J.), lt 18th Foot. — 201.
- WEMYSS (D.-D.), gén. angl. — 146.
- WHEELER (W.), sold. 51st Foot. — 235.
- WHITE (A.-S.), archiv. — 8.
- WHITELOCKE (J.), lt-col. 13th Foot, gén. — 186, 197.
- WHYTE (R.), gén. angl. — 186.
- WICKHAM (W.), hom. d'Etat. — 265, 302, 303, 314, 316, 317, 321, 322, 325, 327, 328.
- WILFORD (R.-R.), gén. angl. — 26, 69.
- WILLIAMS, lt-col. angl. — 316.
- WILLIAMSON (sir A.), gén. angl. — 186, 187, 188, 195.
- WILLOT (A. cte), gén. div. — 217, 296, 328.
- WILSON, banq. — 337.
- WILSON (sir R.-T.), maj. 15th drag., gén. — 69, 71.
- WIMPFEN (L.-F. bar. de), gén. div. — 117.
- WINDHAM (W.), hom. d'état. — 25, 32, 77, 85, 87, 106, 111, 112, 125, 130, 133, 134, 135, 137, 150, 155, 156, 168, 170, 171, 173, 177, 203, 207, 212, 213, 214, 225, 226, 245, 260, 278, 279, 301, 304.
- WINTER (V.), de Bade, off. Rovéréa. — 330, 331, 332.
- WITTGENSTEIN. — Voir Sayn.
- WIZNIEWSKI (J. de), cap. Schomberg-drag. — 74.
- WOLFF (E.-F.), lt. — 338.
- WOOD (s/doute sir G.-A.), cap. R. Art., gén. — 227.
- WOODFORD (E.-J.-A.), cap. 17th Foot, col. insp. gén. — 82, 87, 88, 93, 94, 97, 99, 102, 105, 108, 114, 125.
- WRIGHT (J.-L.-C.), s/lt Saxe-huss. — 27, 67, 68.
- WURMSER DE VENDENHEIM (D.-S. cte de), gén. autr. — 75, 89.
- WYDENBRUCK (N. bar. von), col. — 25.
- WYNDHAM (G.), maj. 12th light-drag. — 340.
- WYNDHAM (H.), maj. 60th Foot. — 159.
- YORK (F.-A. duc d'Albany et d'), gén. angl. — 10, 11, 12, 13, 19, 20, 25, 31, 37, 40, 41, 43, 47, 48, 51, 57, 61, 66, 75, 76, 81, 82, 86, 168, 169, 177, 179, 180, 187, 189, 193, 205, 245, 260, 285.
- ZAYONCHEK (J.), gén. div. — 265.
- ZEHENDER (F.-L.), de Berne, off. Tscharner-sarde. — 297.
- ZERBI (P.), ens. Edw. Dillon-inf. — 221.
- ZIEGLER (J.-C.), de Zürich, maj. — 321.
- ZWEIFEL (A.-C.), de Glaris, maj. — 339, 340.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
LOYAL-EMIGRANT. — Cachet du corps. H.: 25 mm.; L.: 27 mm.	9
YORK-RANGERS. — « Bugle » ou insigne du corps	19
LOYAL-EMIGRANT. — Plaque de baudrier, cuivre. H.: 91 mm.; L.: 63 mm.	29
UHLANS BRITANNIQUES. — Bouton d'officier, métal doré. Diam.: 27 mm.	39
CHOISEUL-HUSSARDS. — Cachet du corps. Diam.: 25 mm.	47
ROHAN - MONTBAZON - INFANTRIE LÉGÈRE. — Bouton de la troupe. Diam.: 25 mm.	56
HOMPESCH - CHASSEURS. — Sabre d'officier, en fer, poignée ivoire; lame de 78 cm., à faible courbure	61
RÉGIMENTS D'ÉMIGRÉS A LA SOLDE ANGLAISE. — Epée d'officier, garde en cuivre doré, poignée ivoire; lame marquée G. R. couronné	80
MORTEMART - INFANTRIE. — Plaque de shako d'officier, 1800, cuivre doré. H.: 157 mm.; L.: 101 mm.	98
BROGLIE - INFANTRIE. — Cachet du corps. H.: 35 mm.; L. 31 mm.	101
CASTRIES - INFANTRIE. — Cachet du corps. Diam.: 35 mm.	109
MORTEMART - INFANTRIE. — Plaque de baudrier, cuivre gravé. H.: 73 mm.; L.: 53 mm.	111
MORTEMART - INFANTRIE. — Sabre de grenadier, garde en cuivre. Longueur totale: 78 cm.	116
ROYAL-LOUIS-INFANTRIE. — Bouton, cuivre. Diam.: 27 mm.	121
HERVILLY-INFANTRIE. — Plaque de baudrier, cuivre gravé. H.: 73 mm.; L.: 53 mm.	123
DU DRESNAY - INFANTRIE. — Cachet du corps. Diam.: 33 mm.	129
HECTOR - INFANTRIE. — Plaque de baudrier d'officier, cuivre doré gravé. H.: 75 mm.; L.: 55 mm.	132
HECTOR - INFANTRIE. — Plaque de ceinturon d'officier, cuivre doré gravé. H.: 75 mm.; L.: 63 mm.	133
HECTOR - INFANTRIE. — Plaque de baudrier troupe, cuivre gravé. H.: 73 mm.; L.: 55 mm.	138
ROTALIER - ARTILLERIE. — Plaque de ceinturon d'officier, cuivre doré	139
PÉRIGORD - INFANTRIE LÉGÈRE. — Bouton de troupe, cuivre. Diam.: 19 mm.	151
EDWARD DILLON - INFANTRIE. — Médailles de la décoration turque du Croissant. Modèle réglementaire en or (diam.: 42 mm.)	155
et modèle de fantaisie	161
WALDSTEIN - INFANTRIE. — Insigne de casque d'officier	163
RÉGIMENTS DE CADRES. — Sabre d'officier, garde en cuivre doré.	166
RÉGIMENTS DE CADRES. — Insigne « chouannique »	167
RÉGIMENTS DE CADRES. — Croix de Saint-Louis. Diam.: 55 mm.	175
RÉGIMENTS DE CADRES. — Bouton, métal argenté. Diam.: 26 mm.	181

	Pages
INVALIDES ETRANGERS. — Plaque de ceinturon, cuivre. H.: 78 mm.; L.: 68 mm.	183
BATAILLONS ROYAUX ANGLO-CORSES. — En-tête de certificat	211
ROYAL - CORSICAN - RANGERS. — « Badge » ou insigne du corps.	217
CHASSEURS BRITANNIQUES. — Cachet du corps. Diam.: 23 mm.	231
CHASSEURS BRITANNIQUES. — Brassard de Bordeaux, en soie blanche, bordure vert foncé, franges en argent, bordure dorée, lettres et chiffres vert foncé	239
LÉGION DE BÉON. — Médaille des volontaires, argent. Diam.: 42 mm.	241
LÉGION DE BÉON. — Cachet du corps. Diam.: 23 mm.	247
LÉGION DE DAMAS. — En-tête de certificat	249
LA TOUR OU ROYAL-FOREIGNERS. — Médaillon central du drapeau.	269
STUART'S MINORCA - INFANTERIE. — Plaque de baudrier d'offi- cier. H.: 75 mm.; L.: 55 mm.	289
STUART'S MINORCA - INFANTERIE. — Drapeau de la 21 ^e demi- brigade légère, pris à Canope le 21 mars 1801	295
ROLL - INFANTERIE. — Plaque de baudrier d'officier, argentée; couronne, jarretière, œil dorés. H.: 87 mm.; L.: 69 mm.	301
ROLL - INFANTERIE. — Pique de drapeau, laiton doré. H.: 194 mm.; L.: 66 mm.	312
ROVEREA - INFANTERIE. — Médaille pour la Bravoure, argent. Diam.: 40 mm.	313
ROLL - INFANTERIE. — Insigne de ganse de chapeau d'officier, cuivre doré	319
BACHMANN - INFANTERIE. — Cachet du corps. H.: 35 mm.	321
ROLL - INFANTERIE. — Plaque de ceinturon d'officier, argentée; chiffre et ornements dorés. H.: 67 mm.; L.: 86 mm.	324
WATTEVILLE - INFANTERIE. — Plaque de ceinturon, cuivre. H.: 71 mm.; L.: 52 mm.	329
ROLL - INFANTERIE. — Plaque de shako cuivre. H.: 133 mm.; L.: 80 mm.	334
MEURON - INFANTERIE. — Plaque de baudrier d'officier, cuivre doré. H.: 77 mm.; L.: 57 mm.	335
MEURON - INFANTERIE. — Médaille de Seringapatam, argent. Diam.: 54 mm.	343
BRIGADE CATHOLIQUE IRLANDAISE. — Régiment de Walsh, motif du drapeau du Roi	345
BRIGADE CATHOLIQUE IRLANDAISE. — Plaque de baudrier, en cui- vre. H.: 73 mm.; L.: 53 mm.	350



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	7
Régiment d'Infanterie Loyal-Emigrant	9
Chasseurs d'York ou York-Rangers	19
Régiment des Hussards d'York	25
Royal-York-Fuzileers	31
Power's Chasseurs	35
Corps de Pionniers Français	37
Régiment des Uhlans Britanniques	39
Régiment des Hussards de Choiseul	47
Régiment des Hussards de Rohan	51
Régiment d'Infanterie légère de Rohan-Montbazou	57
Chasseurs à pied de Hompesch	61
Corps d'Infanterie légère de Hompesch	64
Hussards de Hompesch	65
Chasseurs à cheval de Hompesch	69
Régiment des Hussards de Salm-Kirburg	73
Régiment d'Infanterie légère de Salm-Kirburg	81
Régiment d'Infanterie de Vioménil	85
Régiment d'Infanterie de Montmorency-Laval	93
Régiment d'Infanterie d'Autichamp	97
Régiment d'Infanterie de Béthizy	99
Régiment d'Infanterie de Broglie	101
Régiment d'Infanterie de Castries	105
Régiment d'Infanterie de Mortemart	111
Régiment toulonnais d'Infanterie Royal-Louis	117
Régiment d'Infanterie d'Hervilly	123
Régiment d'Infanterie de du Dresnay	129
Régiment d'Infanterie d'Hector ou de la Marine royale	133
Régiment d'Artillerie de Rotalier	139
Compagnies Franco-Maltaises d'Artillerie	145
Régiment d'Infanterie légère de Périgord	149
Hussards de Warren	153
Régiment d'Infanterie Edward Dillon	155
Régiment d'Infanterie allemande de Waldstein	163
Régiments de Cadres	167
Cadres d'Artillerie de Quiefdeville	177
Cadres d'Ingénieurs militaires	179
Compagnies indépendantes d'Invalides étrangers	183
Légion de la Grande Anse	185
Chasseurs Britanniques de Saint-Domingue	185
Légion Britannique de Saint-Domingue ou de Montalembert	185

	Pages
Régiment des Uhlans britanniques de Saint-Domingue ou de Charmilly	193
2 ^e Bataillon de Dillon-Infanterie Irlandaise	197
Régiment d'Infanterie de Mauger	199
French Chasseurs ou Chasseurs Français	201
Régiment d'Infanterie Corse de Smith, ou Régiment de l'Union.	203
Corsica Light Dragoons ou Dragons légers Corses	205
Gendarmerie Royale Anglo-Corse	207
Compagnies indépendantes, ou Compagnies franches Corses ...	209
Bataillons royaux Anglo-Corses	211
Royal Corsican Rangers, ou Francs-Tireurs royaux Corses	217
Régiment d'Infanterie Maltaise de Corn	225
Régiment d'Infanterie de Wood	227
Régiment d'Infanterie légère de Montjoye-Frohberg	229
Régiment des Chasseurs Britanniques	231
Légion de Béon	241
Légion de Damas	249
Chasseurs de Loewenstein	259
Fusiliers de Loewenstein	263
Régiment d'Infanterie légère de Loewenstein	265
Régiment d'Infanterie de La Trémoille	267
Régiment d'Infanterie hollandaise de La Tour, ou Royal Foreigners	269
Régiment d'Infanterie légère de Lüninck	273
Régiment d'Infanterie de Wittgenstein	275
Corps de Pfaff de Pfaffenhoffen	277
Corps des Sapeurs hollandais de M. la Grandville	281
Régiment d'Infanterie de Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein.	283
Artillerie hollandaise	285
Artillerie émigrée hollandaise de Nacquard	285
Artillerie Royale étrangère, ou Royal Foreign Artillery	291
Régiment d'Infanterie de Stuart ou de Minorque	295
Régiment d'Infanterie Suisse de Roll	301
Régiment d'Infanterie Suisse de Rovéréa	313
Régiment d'Infanterie Suisse de Bachmann	321
Régiment d'Infanterie Suisse de Salis	325
Bataillon Valaisan d'Infanterie de Courten	327
Régiment de Paraviccini — Légion de Managhella	328
Régiment d'Infanterie Suisse de Watteville	329
Régiment d'Infanterie Suisse de Meuron	335
Brigade Catholique Irlandaise	345
Hôpitaux militaires	351
Table onomastique	353
Table des illustrations	371
Table des matières	373

